This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,288

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

REVUE

HISTORIQUE

111530

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-SEIZIÈME

Mai-Août 1901.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1901

D
1
.R6
v.76
1901

L'ÉTUDE

DES

ORIGINES GRECQUES

I.

L'ensemble des études qui vont suivre[1] n'est guère que le développement d'une ou deux phrases de Strabon : « Si Homère décrivit exactement les contrées, tant de la mer Intérieure que de la mer Extérieure, c'est qu'il tenait sa science des Phéniciens, οἱ γὰρ Φοίνικες ἐδήλουν τοῦτο...; les Phéniciens, conquérants de la Libye et de l'Ibérie, avaient été ses maîtres, τοὺς δὲ Φοίνικας λέγω μηνυτάς[2]. »

Plusieurs épisodes et plusieurs chants, toute une moitié peut-être de l'*Odyssée*, fournissent, je crois, les preuves de cette affirmation. Je voudrais m'attacher tout particulièrement aux dix ou onze chants de l'Ὀδύσσεια proprement dite, aux chants v-xv du poème en sa rédaction présente. Cet épisode me paraît, plus que tous les autres, garder encore les traces de son origine. En le séparant du reste du poème, j'entends d'ailleurs ne rien préjuger ni sur sa date ou son auteur, ni sur sa composition. Car on peut avoir l'opinion que l'on veut sur l'unité fondamentale de chacun des poèmes homériques. On peut admettre les dogmes les plus respectueux de la tradition. On peut croire à l'existence d'un grand et vénérable poète, d'un Homère rédacteur des deux épopées. Cela importe peu à la thèse que je voudrais soutenir. Cette

1. Cet article est le premier chapitre d'un livre intitulé *les Phéniciens et l'Odyssée*, que l'auteur compte publier au cours de l'année prochaine dans la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études* (Section d'histoire et de philologie).

2. Strabon, III, 149-150.

thèse s'accorde mieux encore avec le dogme de l'unité : il est plus facile d'imaginer un homme auditeur et disciple des sciences phéniciennes.

Mais, alors même que l'on accepte ce dogme, il faut bien reconnaître dans l'*Odyssée* trois grands épisodes juxtaposés, fondus, si l'on veut, en une admirable unité, discernables cependant comme les cristaux au sein du plus parfait granit. Les quatre premiers chants sont en réalité une *Télémakhie*, ou, comme dit le titre du second chant, une *Excursion de Télémaque*, Τηλεμάχου Ἀποδημία. Télémaque en est le héros. Les voyages de Télémaque à Pylos, Phères et Sparte, en sont tout le sujet. Ulysse n'apparaît qu'en un lointain fort obscur, comme personnage de deuxième ou troisième plan... Au cinquième chant seulement commence l'*Ulysséide*, Ὀδύσσεια, le *Retour d'Ulysse*, Ὀδυσσέως Νόστος, ou, comme dit Strabon, l'*Errement d'Ulysse*, Ὀδυσσέως Πλάνη. Alors, pendant une dizaine de chants (v-xv), se déroulent les aventures de ce *Retour*. Ulysse occupe toute la scène. Ce sont les dix chants que j'appelle l'Ὀδύσσεια proprement dite... Au chant xv s'ouvre enfin la troisième partie, la *Lutte contre les Prétendants*, que l'on pourrait appeler la Μνηστηρία, si l'on voulait forger un nom sur le patron de Γιγαντία, ou la Μνηστηροφονία, si l'on voulait appliquer à toute cette fin du poème le titre même du chant xxii.

C'est donc le second épisode, les dix chants de l'Ὀδύσσεια proprement dite, qui doivent nous occuper. Il est bien entendu, cependant, que nous ne négligerons pas le reste du poème. C'est par l'étude de la *Télémakheia* que nous commencerons. Nous emprunterons à la *Mnesterophonia* des arguments et des exemples. Nous userons du poème entier comme si réellement il était l'œuvre personnelle et intangible d'un Homère, dont il faut respecter toutes les conceptions et tous les mots. Dans l'ensemble et dans le détail, nous suivrons les errements de ces *Plus homériques* dont parle Strabon, qui s'attachent à tous les vers de l'épopée, οἱ Ὁμηρικώτεροι τοῖς ἔπεσιν ἀκολουθοῦντες. Mais c'est tout spécialement le *Retour d'Ulysse*, l'Ὀδυσσέως Πλάνη, que j'ai en vue quand je reprends pour mon compte l'affirmation du Géographe : « Des récits ou des documents phéniciens ont été la première source d'Homère. » L'Ὀδύσσεια m'apparaît comme un périple phénicien (de Sidon ou de Carthage) transposé en vers grecs et en légendes poétiques, suivant un certain nombre de

procédés très simples et très helléniques, si l'on peut ainsi parler. Personnification des objets, humanisation des forces naturelles, *hellénisation* de la matière, les mêmes procédés, qui fournirent aux Hellènes tant de leurs mythes et légendes, brodèrent aussi, sur un solide mais grossier canevas sémitique, cette œuvre d'art et cette œuvre vraiment grecque qu'est l'Ὀδύσσεια.

C'est, comme on voit, tout le problème des Origines grecques posé d'une autre façon, sur les textes et sur les réalités, et non sur les monuments ou les mythes. Comme sources de témoignages et de preuves, je voudrais recourir, en effet, à deux ordres d'études qui jusqu'ici n'ont pas été appliquées à ce problème. Seules pourtant, elles me semblent pouvoir le résoudre. Je confesserai tout à l'heure mon peu de confiance en l'archéologie. La linguistique, d'autre part, et la philologie peuvent fournir quelques indices. Les livres d'Otto Keller, de Muss-Arnolt, de H. Lewy[1], en nous donnant la liste des mots empruntés par les Grecs aux vocabulaires sémitiques, nous font soupçonner les emprunts de la civilisation grecque aux civilisations orientales. Quand nous constatons dans les poèmes homériques la présence de mots authentiquement sémitiques, quand nous voyons les animaux de la mer, oiseaux ou poissons, porter dans l'*Odyssée* les mêmes noms que dans l'Écriture, γύψ, ἀνοπαία, κήυξ, φώκαι, σκώπες, etc., et les armes, ξίφος, μαχαίρα, et les étoffes tissées, ὄθοναι, φᾶρος, χιτῶνες, et les boissons fermentées, οἶνος, νέκταρ, etc., avoir à Ithaque les mêmes noms vraisemblablement qu'à Tyr, il est impossible de ne pas nous demander laquelle des deux races vécut dans la clientèle de l'autre...

Mais, si l'on aborde par la linguistique le problème des origines grecques, il est à craindre que la solution ne soit difficile et ne semble à quelques-uns toujours discutable. Le transport des mots d'une langue à une autre est toujours malaisé à prouver entièrement, souvent impossible à faire admettre; même quand il est des ressemblances que l'on ne peut nier, on préfère n'y voir encore que des rencontres fortuites, des effets de cette cause, si commode à invoquer, qu'on nomme le hasard. Les relations entre Grecs et Sémites, surtout, seront toujours aperçues à travers certains pré-

1. O. Keller, *Lateinische Volksetymologie; Lateinische Etymologien.* Muss. Arnolt, *Semitic Words in Greek and Latin.* H. Lewy, *Die Semitischen Fremdwörter im Griechischen.*

jugés qui d'avance inclineront les esprits aux affirmations contradictoires. Longtemps encore il se trouvera de vaillants cœurs pour défendre le patrimoine sacré des ancêtres indo-européens et pour repousser toute invasion des influences sémitiques loin de ce domaine grec, citadelle et temple de la culture occidentale... La seule linguistique n'arriverait pas, je crois, à désarmer ces préjugés. Je voudrais emprunter des arguments moins douteux à deux autres genres d'étude : la toponymie et la topologie.

La toponymie, science des noms de lieux, est assez familière à tous pour n'avoir pas besoin d'autre définition. Mais le petit jeu des étymologies, auquel, savants ou ignorants, tous se livrent avec ardeur, a fortement déprécié cette science dans l'estime publique. Ce jeu facile peut mener loin. Si l'on veut recourir à toutes les ressources des grammaires et vocabulaires comparés, tout nom propre, en n'importe quelle langue, est susceptible de nombreuses étymologies, apparemment satisfaisantes et vraisemblables. Il ne faut, je crois, faire de la toponymie qu'un usage prudent, suivant des règles strictes que je formulerai tout à l'heure.

Quant au mot nouveau de *topologie*, voici pourquoi je l'ai forgé et voici ce que j'entends par là.

Dans sa dissertation sur les « Types d'établissements grecs durant l'antiquité[1], » G. Hirschfeld regrettait l'absence d'un nom commode pour un genre d'études qu'il entrevoyait. Il pensait que la description des sites et emplacements anciens, la topographie antique, ne suffit pas. Il voulait fonder une *science des sites*, qui ne nous donnât pas seulement l'aspect des lieux, avec leur situation réciproque, leurs moyens de communication ou les obstacles intermédiaires, mais qui fût capable de nous expliquer l'histoire particulière des lieux et leurs relations avec l'histoire générale. Cette science des sites, partant des données de la topographie, en eût tiré des lois historiques. Car, des conditions naturelles, il est visible que découlent, toujours les mêmes, certaines conséquences sociales. En présence d'un site, pensait G. Hirschfeld, on peut toujours déterminer quelle sorte d'agglomération humaine a existé ou a pu exister là, quel état de civilisation ces hommes ont connu, quels furent leurs occupations et leurs rêves, quel degré, quel minimum, quel maximum de richesse et de pros-

1. *Histor. und Philolog. Aufsätze* dédiés à Ernest Curtius, p. 353. Berlin, 1884.

périté ils purent atteindre, bref, quelle condition matérielle et morale durent réaliser leurs sociétés successives pour que leur cité naquît, se maintînt, grandît ou disparût en cet endroit.

G. Hirschfeld me semble avoir pleinement raison. Il est des lois générales de milieu et de domicile qui président à la formation et à la durée comme au déplacement et à la dispersion des agglomérations humaines. La prospérité ou la ruine d'une ville semblent parfois l'œuvre soudaine d'un homme : Alexandre fonde Alexandrie; Scipion ruine Carthage. Mais cette œuvre apparente n'est que le couronnement du lent travail de mille forces latentes sur lesquelles la volonté des hommes n'a pas de prise soudaine. Le monde ambiant, la force des choses, comme dit le populaire, est ici la grande cause. Ce sont les changements du monde extérieur qui amènent aussi les changements de nos villes : l'Atlantique exploré fait la fortune de Cadix; la mer Rouge, ouverte à travers l'isthme supprimé, ranime tous les ports méditerranéens... La nature et le site des terrains qu'elles exploitent, la grandeur et l'orientation des golfes ou des mers qu'elles fréquentent, la faune et la flore dont elles se nourrissent imposent aux diverses humanités des conditions d'habitat inéluctables, et ces conditions sont régies par des lois aussi générales et aussi fixes que tous les autres phénomènes terrestres. Le caprice des hommes échoue toujours quand il veut se mettre en révolte contre ces lois : telle préfecture ou sous-préfecture française, dont l'État voulut arbitrairement faire la capitale d'un district, reste au bout de cent vingt ans un bourg misérable... Le travail des hommes n'aboutit que s'il étudie ces lois et les respecte : au ve siècle avant notre ère, les Rhodiens comprirent que leurs vieux ports de Lindos, de Kamiros et d'Ialysos ne convenaient plus à l'orientation du nouveau commerce entre la Grèce et le Levant; ils choisirent à l'autre bout de leur île, sur le détroit, le point de passage le plus fréquenté des vaisseaux; dans ce site approprié, leur nouvelle capitale de Rhodes devint le grand *emporium* des siècles suivants.

Ce sont ces lois *topologiques* qu'il s'agit de dégager, qu'il est facile de dégager, surtout pour les sociétés disparues. A travers tous les siècles, un village de pêcheurs n'aura pas les mêmes besoins ni, par conséquent, le même site qu'un village de bergers. D'un siècle à l'autre, le même village de pêcheurs pourra se déplacer. Il émigrera du bord de la mer aux pentes ou au

sommet des montagnes côtières, suivant l'état de sécurité ou d'insécurité des rivages, suivant la présence ou l'absence de navires pirates, corsaires, ennemis. Pareillement, le même village de bergers s'installera au fond des vallées, s'il doit vivre de ses vaches, au flanc des monts, s'il vit de ses chèvres, ou se dédoublera en village d'été près des sommets et en village d'hiver près des plaines maritimes, s'il vit de ses moutons transhumants... Ajoutez les différences d'état social : bergers esclaves, bergers mercenaires et bergers propriétaires auront des huttes, des fermes ou des bourgs tout différents. Ajoutez encore les différences d'état politique : le laboureur de la paix romaine n'aura pas à fuir les routes et les plaines ni à se clôturer de plessis comme le paysan de la guerre médiévale... Autour de nous, ces causes multiples transforment journellement nos villes et nos communautés. Continues, lentes et comme fluides, ces causes sont, pour nos yeux et notre esprit, difficiles à saisir et à fixer. Mais, à distance, dans l'histoire des villes anciennes, nous apercevons en masses tranchées leurs apports et leurs déblais ; nous pouvons tracer les lois de pente, de courbe et de force qui les ont régies.

Certaines de ces lois sont tellement fixes et tellement générales qu'elles se dégagent elles-mêmes d'une simple vue à vol d'oiseau. Dressez la liste des grands ports sur l'océan Atlantique : tous sont à l'estuaire d'une rivière ou d'un fleuve, Bordeaux sur la Gironde, Nantes sur la Loire, Anvers sur l'Escaut, Londres sur la Tamise, Hambourg sur l'Elbe, etc. En regard, dressez la liste des ports méditerranéens : tous se sont écartés des fleuves, qui ne leur apporteraient, faute de marée pour balayer les estuaires, que fièvres et bas-fonds. Barcelone *près* de l'Èbre, Marseille *près* du Rhône, Livourne *près* de l'Arno, Salonique *près* du Vardar, Milet *près* du Méandre, Alexandrie *près* du Nil, tous les ports méditerranéens s'installent à la limite des deltas et des côtes rocheuses, sur un promontoire ou sur un îlot... Quand donc nous trouvons un port atlantique semblant échapper à cette loi, il faut nous en demander la raison. Même si nous ignorions entièrement l'histoire de Cherbourg, nous pourrions inférer, du seul plan de sa rade, que seul un port militaire put s'installer en cette baie écartée, sans « route qui marche » vers l'intérieur du pays. Que dans la Méditerranée, par contre, nous trouvions Loryma isolée sur la Pérée rhodienne, loin de toute plaine, de tout delta, de toute route d'accès, et nous pourrons affirmer de même que

Loryma, dont nous ne savons rien, fut le Cherbourg, je veux dire le port militaire, des Rhodiens...

G. Hirschfeld donnait à la recherche et à l'étude de ces lois le nom de « Typologie des établissements » (*Typologie griechischer Ansiedlungen*). A ce nom, un peu long et trop peu clair, on substituerait avantageusement, je crois, celui de *Topologie*. Ce mot nouveau se comprend de lui-même. Cette nouvelle « science des lieux » serait à la *topographie*, simple description des lieux, exactement ce qu'est la *géologie* à la *géographie*.

Le topographe, en effet, usant de notre expérience actuelle ou passée, met à profit tous les témoignages humains pour étudier l'état des lieux, la surface des sites, tels que l'œil des hommes les a vus ou les a pu voir. De même, le géographe étudie la forme des mers et des continents, le relief et la situation des contrées, l'allure des fleuves, le profil des côtes, bref, les aspects de la surface terrestre dans toutes les régions et à toutes les époques où l'expérience humaine nous peut faire pénétrer. Mais il faut recourir au géologue si l'on veut connaître la nature intime de ces continents, la raison de ces dépressions et de ces reliefs, les lois et les modes de leurs formations et déformations, bref, l'histoire de la terre antérieure ou supérieure à l'expérience humaine. C'est au géologue que nous demanderons aussi quelles lois ont présidé et président à l'évolution générale de cette histoire avant, pendant et après que l'expérience humaine en a été ou en aura été le témoin.

Semblable à la géologie, la *topologie* partira des descriptions que lui fournit le topographe. Classant d'abord les descriptions topographiques, elle montrera comment telle classe de sites correspond ou s'oppose à telle autre classe; comment telle catégorie d'habitats appartient à la même forme de civilisation que telle autre; comment tel état de vie matérielle et sociale impose aux communautés humaines le choix de tels ou tels refuges, etc. Puis, en présence d'un site donné, elle expliquera pourquoi et quand cet emplacement fut adopté; sous quelles conditions et combien de temps il put se maintenir; comment et pourquoi, surpeuplé à une époque, il devint désert ou peu fréquenté à quelques générations de là; pourquoi telle route, longtemps battue, tomba plus tard en désuétude; pourquoi tel port ouvre vainement aux vaisseaux d'aujourd'hui les bras hospitaliers de sa rade, que remplissaient

les flottes des âges précédents; pourquoi telle capitale se meurt et pourquoi tel bourg prend sa place. Bref, dans le présent et dans le passé, la topologie cherchera la raison des habitats humains, et réciproquement, en face d'un habitat humain, elle déduira les conditions qui l'ont fait naître, le genre et la période de civilisation à laquelle il faut le rapporter...

Dans la même plaine d'Argolide, — si étranglée pourtant entre le golfe et les montagnes, — trois ou quatre emplacements ont vu tour à tour se succéder de florissantes capitales, Mycènes, Tyrinthe, Argos et Nauplie. Nous savons par l'histoire écrite que, sur sa roche côtière, au bord d'un mouillage commode, Nauplie est la grande ville, depuis que le commerce maritime des Vénitiens, puis des Français et des marines actuelles exploite ces parages. L'histoire écrite nous montre de même comment, un peu à l'écart du rivage, au pied de sa forte citadelle, au long des coteaux plantés de vignes, au bord des monts couverts de moutons et de chèvres, au milieu des champs cultivés, l'Argos hellénique ou franque a vécu de ses récoltes et de ses troupeaux. Par des témoignages écrits, nous voyons sans peine la raison de ces deux choix. Mais il resterait à nous expliquer de même le site de Tyrinthe et le site de Mycènes. Eux aussi, ils correspondent à un certain genre de vie, à un certain état de société et de trafic, que nous ne connaissons plus par des témoignages écrits, mais que nous pouvons induire du seul témoignage des lieux.

Au bord de sa plage marécageuse, Tyrinthe, sur son îlot rocheux, émerge de l'alluvion. Le golfe est aujourd'hui assez lointain. Depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours, la rive s'est envasée et étendue. Jadis, la mer poussait vraisemblablement aux pieds des murailles sa vague courte et ses pentes de halage. Tyrinthe, échouée dans les roseaux et les herbes, apparaît comme une autre Aigues-Mortes. Ses épaisses murailles et sa terrasse abrupte dominent la plaine et surveillent le golfe. Mais, étroitement enclose sur son tout petit rocher, Tyrinthe n'est pas comme Aigues-Mortes une cité de commerce et une grande place de guerre. Tyrinthe n'est qu'un château féodal, un palais fortifié avec des magasins bastionnés ou taillés dans le roc. Elle est semblable de tous points aux résidences de beys albanais ou d'émirs druses et arabes, que nos marines contemporaines ou

récentes connaissent au long des plages adriatiques et syriennes : c'est une forteresse contenant des palais pour le seigneur et ses femmes et des magasins pour ses récoltes et ses dîmes.

Au flanc des monts, à l'angle le plus retiré de la plaine, à une étape environ de la côte, auprès de sources constantes (chose rare en cette plaine aride, dans cette Argolide de la Soif, comme dit le poète ancien, πολυδίψιον Ἄργος), tapie derrière les rochers et parmi les ravins, cachant son entrée et couvrant ses derrières, Mycènes est un repaire de gens d'armes, semblable à ces guettes d'*armatoles* ou de *dervendjis*, que les caravanes du siècle dernier rencontraient à tous les défilés (*dervends*) du Pinde, du Balkan, du Taurus ou du Liban. Car Mycènes surveille un *dervend* très passager. A ses pieds commence le défilé qui de la plaine d'Argos conduit à la plage de Corinthe. L'Acrocorinthe et Mycènes sont les deux portes de cette route étroite sur laquelle Héraklès rencontra le lion de Némée, sur laquelle aujourd'hui circulent les locomotives qui mènent aux quais de Corinthe les voyageurs débarqués aux quais de Nauplie. Mycènes est la véritable clef de ce passage terrestre entre les deux golfes d'Argolide et de Lépante. Or, nous verrons par la suite de quelle importance étaient ces passages terrestres pour les marines primitives... Dans les *dervends* de la Turquie contemporaine, la bande d'Albanais, de Bosniaques, de Kurdes, de Tatars ou de Bédouins qui montait la garde n'était recrutée le plus souvent que de pauvres mercenaires à la solde du Grand Seigneur ou de ses pachas. Rarement ces *dervendjis* opéraient pour leur propre compte. Il ne leur restait entre les mains qu'une faible part des rançons et *avanies* extorquées par eux aux caravanes. Mal vêtus, mal armés, logés dans d'infectes masures ou campés sous une tente de paille ou de poil de chameau, ces pauvres hères faisaient triste figure et leurs postes déserts n'ont laissé que de misérables ruines. Mycènes fut riche, bien bâtie, εὐκτίμενον ; nous admirons les ruines de cette « ville dorée, » πολυχρύσοιο Μυκήνης[1]. Les barons de Mycènes ne devaient rendre compte de leurs extorsions à aucun suzerain.

Mais, de part et d'autre, à Mycènes comme à Tyrinthe, apparaissent nettement certaines conditions qui furent indispensables à la fondation et à la prospérité de ces habitats. Si telle de ces conditions n'est pas remplie, il est impossible que le problème ait eu

1. *Odyssée*, III, v. 305.

jadis la solution que nous venons de constater. A quoi bon, sur cette plage d'Argolide, les fortifications et les magasins de Tyrinthe, si, dans le golfe, des navires étrangers ne venaient pas charger les provisions qu'entassaient chez le maître et seigneur les redevances du pays voisin? Au temps des marines franques, c'est pour trafiquer avec les gens de la mer que les émirs syriens, les *agas* et *dere-beys* turcs, les beys et les capitaines albanais installent de pareilles Tyrinthes sur les rivages d'Europe et d'Asie... Que serviraient de même les imprenables remparts de Mycènes et d'où viendraient les richesses accumulées dans ses tombeaux, si la route du bas n'avait été fréquentée par de riches caravanes, si à cette étape, auprès de cette source, une « douane » n'avait été levée, si un trafic régulier et productif n'était pas établi entre les deux mers du Levant et du Couchant? Jusqu'au milieu du XIXe siècle, les beys d'Elbassan, de Bérat et de Tepeleni, à l'entrée des *dervends* qui mènent de la plaine côtière de l'Adriatique aux vallées intérieures du Pinde, ont pu construire et entretenir de grands châteaux et de somptueuses résidences, grâce aux caravanes valaques qui des ports de Durazzo et d'Avlona menaient en Macédoine ou en Thessalie les marchandises européennes. Quand ce trafic terrestre des Valaques disparut; quand nos grands vaisseaux se mirent à contourner la Péninsule, à travers la mer libérée de corsaires et de pirates; ce fut fait de la puissance de ces beys et de la richesse de leurs demeures : leurs fortes murailles croulent aujourd'hui comme ont croulé les remparts de Mycènes. La fortune d'Ali-Pacha doit nous instruire de la fortune d'Agamemnon.

C'est par de semblables déterminations que la topologie servira surtout les études antiques. A la lumière des faits actuels ou permanents, elle nous fera mieux connaître des détails et des chapitres de l'histoire disparue. Dans la mince, très mince couche d'histoire écrite que nous connaissons, elle rencontrera bien des énigmes dont elle seule pourra nous rendre compte. Mais, sous cette couche ou en dehors d'elle, elle rencontrera bien plus de mystères encore, et ce sont les abîmes profonds de l'humanité primitive, sauvage ou inconnue, qu'elle nous aidera surtout à éclairer. La préhistoire et l'histoire des origines deviendront son domaine. Elle nous en fournira de nombreuses traces, qu'elle seule est capable de retrouver. Elle nous en classera ou nous en expliquera de nombreux documents que d'autres études peuvent

lui fournir (archéologie, linguistique, anthropologie, etc.), mais qu'elle seule peut sérier et dater avec une approximation raisonnable. Si dès maintenant on veut un exemple pour illustrer cette abstraite définition, revenons à nos origines grecques.

*
* *

L'histoire écrite de la Méditerranée commence pour nous avec les Grecs. Si haut que nous remontions dans notre notion commune des navigations méditerranéennes, ce sont les Grecs qui en occupent l'arrière-fond. Leurs héros navigateurs nous semblent perdus dans la brume des mythes, dans le crépuscule des dieux. Nous croyons, d'une foi plus ou moins raisonnée, mais assez générale, qu'au commencement il y avait des Grecs et que les Grecs firent tout pour l'aménagement commercial de cette mer. A la réflexion, pourtant, des impossibilités apparaissent. L'histoire grecque ne remonte qu'à une dizaine de siècles avant notre ère. Si l'on songe aux milliers d'années des chronologies chinoises, assyriennes ou égyptiennes, cette histoire grecque apparaît comme le début des temps modernes. Est-il croyable vraiment que jusqu'à ces temps modernes la Méditerranée n'ait pas eu de navigateurs? Que l'on examine, même superficiellement, les sites et les conditions de cette mer.

La Méditerranée a une ceinture de côtes hospitalières, une multitude de rades et de ports, des chapelets d'îles qui sollicitent la curiosité du terrien et créent chez lui l'esprit d'aventures. La Méditerranée a un régime de vents stables et modérés. Elle a ses tempêtes et ses dangers. Mais elle n'a ni les cyclones ni les récifs des grands océans. Pour une période de mauvais temps, qui occupe quatre ou cinq mois de son hiver, elle offre au cours de son été sept ou huit mois de beaux temps presque fixes. Cette alternative de saisons tranchées est faite pour inspirer la confiance aux barques les moins stables. Faites le compte d'autres avantages encore : voisinage des forêts, abondance des bois résineux et faciles à travailler, absence des marées, des courants et des mascarets qui, dans les océans, dressent un mur entre la batellerie fluviale et la navigation maritime, etc.... Conclusion à peu près inévitable : la Méditerranée n'a pu demeurer, des centaines de siècles durant, une mer désertée des hommes, abandonnée aux troupes des oiseaux et des monstres marins.

« Les grandes navigations, dira-t-on, n'ont commencé qu'au

IXe ou Xe siècle de notre ère, avec les Grecs, avec les populations actuelles ou leurs ancêtres directs. Car il est des races à qui la navigation et la colonisation sont antipathiques[1]. » — Sur le pourtour de la Méditerranée, toutes les humanités, indo-européennes ou sémitiques, grecques ou latines, franques ou maures, espagnoles ou arabes, turques ou phéniciennes, sont en quelques générations devenues maritimes et naviguantes. Arabes de Syrie, Turcs d'Asie Mineure, Nègres de Cyrénaïque, Maures d'Afrique, Latins d'Espagne, d'Italie ou de France, Slaves de Russie ou de Macédoine, à travers tous les changements de civilisation et de races, toutes les humanités méditerranéennes ont été influencées et tournées vers la mer par les mêmes conditions de nourriture et de vie. Le gardien de moutons, en Espagne comme en Grèce, en Italie comme en Asie Mineure, vit, durant l'été, sur la montagne ou le plateau. Mais, l'hiver, il doit ramener son troupeau aux plaines maritimes, et, durant de longs mois, il séjourne avec lui au bord des golfes tranquilles, en face de la mer souriante, à quelques brasses de ces îles qui, toutes proches, tentent sa rêverie. Vers ces îles, parfois, une ligne de roches émergées semble faire un pont... Le berger s'embarque. L'Albanais descendu en Grèce durant le XVIIe ou le XVIIIe siècle devient au début du XIXe le matelot d'Hydra et de Spetzia.

Avant les Grecs, qui sont des tard venus dans le monde levantin, les humanités antéhelléniques n'ont pu vivre autrement que tous leurs successeurs. Que l'on imagine ces premiers autochtones aussi barbares que l'on voudra, ils devront encore nous apparaître semblables à ces populations malaises dont les guerriers, armés de silex et outillés de bois, sillonnaient les immensités du Pacifique bien avant que nos voiliers et nos vapeurs en eussent découvert le chemin. Avant les marines grecques, la Méditerranée dut connaître d'autres marines. Avant l'histoire grecque, il y eut une préhistoire méditerranéenne. Les monuments égyptiens mentionnent constamment ces « peuples de la mer. »

Les Grecs, au reste, avaient cette opinion. Avant les *thalassocraties*, comme ils disaient, d'Athènes, d'Égine, de Mégare, d'Ionie ou de Crète, ils affirmaient l'existence de thalassocraties étrangères, pélasgiques, thraces, chypriotes, cariennes, phéniciennes, lydiennes ou phrygiennes, dont ils se transmettaient la

1. E. Renan, *Hist. des langues sémit.*, p. 183.

liste et les durées respectives. Eusèbe, d'après Diodore, énumère ainsi les *thalassocrates*, qui, de la guerre de Troie aux guerres médiques, *tinrent les mers*, *maria tenebant*[1] :

I. Lydi et Maeones,	annos	XCII
II. Pelasgi,	—	LXXXV
III. Thrakii,	—	LXXIX
IV. Rhodii,	—	XXIII
V. Phrygii,	—	XXV
VI. Kyprii,	—	XXXIII
VII. Phynikii,	—	XLV
VIII. Aegyptii,	—	...
IX. Milesii,	—	(XVIII)
X. (Cares),	—	(LXI)
XI. Lesbii,	—	(LXVIII)
XII. Phokaei,	—	XLIV
XIII. Samii,	—	...
XIV. Lakedaemonii,	—	II
XV. Naxii,	—	X
XVI. Eretrii,	—	XV
XVII. Eginenses,	—	X

Ce mot de *thalassocratie* rend bien compte du phénomène qu'il veut désigner. A travers toute l'histoire écrite, la Méditerranée est comme un empire où règne toujours une marine en maîtresse presque absolue. Cette marine dominante fait la police et la loi, lève les tributs ou les bénéfices, impose ses habitudes et sa langue, et fait que tour à tour la Mer est un lac anglais, français, italien, arabe ou grec. Ce n'est pas à dire, — et il faut bien nous entendre là-dessus quand nous parlerons de thalassocratie phénicienne, — ce n'est pas à dire que la marine régnante supprime toute concurrence et fasse elle-même toutes les besognes, sans élèves, sans rivaux, sans collaborateurs. Les barques et bateaux indigènes cabotent toujours, pêchent et trafiquent sur les côtes de leurs îles ou dans les rades de leurs parages. La thalassocratie anglaise de nos jours n'a pas supprimé les flottes espagnoles, françaises, italiennes, grecques, etc. Au XVIIe siècle, — nous ferons grand usage, pour nos comparaisons, de cette période qui nous est bien connue, — la thalassocratie franque a

1. Eusèbe, *Chron.*, I, p. 225.

des concurrents hollandais, anglais, turcs et barbaresques, des collaborateurs et des élèves grecs, arméniens, syriens, etc... Mais à toutes les époques les « peuples de la mer » se mettent à l'école, sous la férule et sous l'exploitation des thalassocrates, naviguent comme eux, comptent et paient comme eux, s'habillent comme eux, parlent souvent comme eux. Bref, si les marines locales subsistent, elles deviennent les sujettes et les servantes de la marine étrangère.

Le mot *thalassocratie* correspond donc à une éternelle réalité. Mais quelle valeur peut avoir la liste, donnée par les auteurs anciens, des thalassocraties primitives? Il est à craindre que ce catalogue n'ait à travers l'antiquité subi les mêmes épreuves que le Catalogue des Vaisseaux homérique. Chaque auteur, en recopiant cette liste, dut augmenter les numéros de la série, en prolonger la longueur, en renverser l'ordre, au gré de ses préjugés ou de son patriotisme. Je crois qu'il est impossible d'en tirer quelque renseignement certain. On peut produire ces listes comme indices, non comme preuves... D'autre part, quelques auteurs anciens nous ont parlé de ces premières marines. Mais leurs affirmations concises et peu nombreuses ne nous conduisent pas à plus de certitude. Même quand ces auteurs sont Hérodote et Thucydide, la part de vérité et la part de légende, ou du moins les apparences de vérité et les apparences de légende, sont dans leur texte trop étroitement mêlées et confondues : il faut quelque moyen extérieur de les discerner.

En cette incertitude, on crut, au cours des trente années dernières, que l'archéologie, apportant l'ample moisson des fouilles « mycéniennes, » reconstituerait sans peine la période antéhellénique. Il sembla que les archéologues allaient résoudre le problème des origines grecques. On ne saurait exagérer l'utilité de ces fouilles. Mycènes, Tyrinthe et Ilion, Achille et Agamemnon ont été désenlisés de la légende, remis sur le sol historique. L'Iliade et l'Odyssée ont cessé de nous apparaître plus mythiques que la Chanson de Roland. C'est pour l'histoire toute une province reconquise... Mais, au début du XIXe siècle, les paléontologues créèrent aussi l'histoire de notre planète antérieure à l'homme. Ils firent aussi de merveilleuses découvertes dans les couches les plus anciennes de notre sol. On put s'extasier aussi devant la grandeur des ossements exhumés, quand Cuvier et ses disciples reconstituèrent de quelques débris les représentants des espèces disparues. La paléon-

tologie eut son heure d'incontestable utilité. Pendant quelque temps, elle jouit à bon droit d'une faveur presque exclusive. Et pourtant, si son règne eût duré trop longtemps, nous voyons bien aujourd'hui que l'histoire de la terre eût été singulièrement déformée, inclinée aux miracles et à l'invraisemblance. Et cet exemple doit nous faire réfléchir sur la portée des méthodes et la valeur des découvertes archéologiques.

La recherche et l'étude, la détermination et le classement des fossiles réclament à coup sûr une attention critique, des habitudes de comparaison, un esprit scientifique. Mais on ne peut nier aussi que la part de la fantaisie et du sentiment ne soit encore très grande en ces recherches et que, même, cette part ne devienne prépondérante quand il s'agit de mettre en œuvre les matériaux réunis et classés[1]. De ces membres épars, de ces fémurs écourtés, de ces vertèbres égrenées, de ces dents desserties, il faut reconstituer un organisme complet[2]. Or, sans cesse, l'imagination grossissante du paléontologue est sollicitée et développée par les matériaux mêmes qu'il a sous les yeux. A travers l'usure de milliers de siècles, dans les cahots des révolutions successives, la plupart des organismes fragiles et ténus ont, comme il est naturel, disparu presque entièrement. Le paléontologue ne vit dans la compagnie que d'êtres gigantesques dont l'ossature put jadis échapper à tous les hasards et dont la taille, la force et la beauté créent aujourd'hui, pour l'esprit qui les reconstitue, un monde de merveilles et parfois de chimères, tout différent de notre petit monde terre à terre[3]. Aussi, l'histoire à la mode des paléontologues était-elle

1. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. VI, p. 10-11 : « L'archéologie dispose de matériaux dont la richesse va toujours croissant, et, par suite, ses méthodes d'analyse et de comparaison deviennent de plus en plus précises... Il n'est pas un petit fragment de pierre ou de terre cuite, de bois, de verre, d'ambre ou de métal qu'elle ne recueille et qu'elle ne classe pour y retrouver l'empreinte plus ou moins marquée des idées et des croyances, des goûts et des habitudes qui régnaient alors qu'ont été façonnés tous ces objets. »

2. F. Houssay (*la Philosophie zoologique à Mycènes. Revue arch.*, 1895, p. 12) arrive, en étudiant la poterie de Mycènes, à « cette idée que, dans la période préhellène, le problème des origines (des êtres et des espèces) était déjà posé et avait reçu une réponse provisoire : la faune terrestre et même aérienne naissait de la faune marine, » puisque sur les poteries de Mycènes nous voyons représentés côte à côte des *anatifes* (lepas anatifera), des oies bernaches et des canards sans pattes.

3. Thucydide, I, 10 : ὅτι μὲν Μυκῆναι μικρὸν ἦν, ἢ εἴ τι τῶν τότε πόλισμα νῦν μὴ ἀξιόχρεων δοκεῖ εἶναι... Cf. Perrot et Chipiez, t. VI, p. 381 : « Je suis tenté de croire que Thucydide lui-même n'a jamais été à Mycènes. S'il avait parcouru

très différente de l'histoire réelle que nous commençons d'entrevoir.

Elle avait une conception fausse des phénomènes terrestres et de leur marche à travers les siècles. Entre le monde merveilleux des origines, tel qu'ils l'imaginaient, et la mesquine réalité des temps présents, telle qu'ils l'apercevaient autour d'eux, les paléontologues ne pouvaient supposer une évolution lente et continue. Il leur fallait des révolutions violentes, des cataclysmes soudains, des déluges, des éruptions, des soulèvements, pour expliquer les abîmes insondables, croyaient-ils, qui séparent notre époque des époques primitives. Régie par des lois, visitée par des phénomènes, bouleversée par des forces, dont nous chercherions vainement autour de nous les similaires ou les équivalents, la terre des mammouths et des ichthyosaures était, à les en croire, aussi différente de notre sol que le peuvent être les mammouths de nos moutons et les ichthyosaures de nos lézards, — aussi différente que les archéologues imaginent l'Hellade des héros de la Grèce des pallikares.

Quand les géologues entrèrent en jeu, quand l'étude des terrains remplaça l'étude des monstres, toute cette conception fut renversée. On reconnut une profonde similitude entre les époques apparemment si diverses. On vit que, depuis les origines jusqu'à nos jours, les mêmes lois, les mêmes phénomènes, les mêmes forces continuent sur les mêmes éléments leur travail de longueur et de patience. L'histoire des origines, ayant repris contact avec la réalité contemporaine, fut moins miraculeuse, moins héroïque et divine : elle devint plus vraisemblable, plus proche de l'humble, mais certaine vérité.

En outre, les conclusions de la paléontologie, — on le cons-

ce vaste champ de ruines, si ses yeux s'étaient levés vers le dôme des deux grands tombeaux et en avaient mesuré le vaisseau spacieux, s'il avait contemplé les murs de la citadelle et s'il en avait franchi la porte, il n'admettrait pas que Mycènes était une petite ville, comme toutes les villes de ce temps-là... Les monuments de Mycènes éveillent encore maintenant l'idée d'une ville populeuse, d'une royauté riche et puissante. » Dans quelques siècles et après quelques révolutions, Chambord, Chenonceaux ou Langeais, — μικρὸν ἤ εἴ τι τῶν τότε πόλισμα, — pourront soulever entre archéologues et historiens les mêmes contradictions. Un grand château, un grand tombeau, un grand donjon n'impliquent pas nécessairement une grande ville : Chambord n'est qu'une résidence royale sans même un village, le Versailles de Louis XIV n'était pas une cité populeuse et l'Escurial est encore un désert.

tata bientôt, — avaient été forcément viciées d'avance par les vices mêmes de la méthode paléontologique. Elles ne fournissaient aucune certitude historique, parce qu'il était impossible d'appliquer à l'ensemble de la planète les résultats, même les plus certains, d'une ou de plusieurs enquêtes sur des provinces particulières. A vouloir dater, en effet, par les seuls fossiles, telle couche de terrain et la période correspondante[1], on s'aperçut bientôt d'erreurs grossières, indiscutables. Ici encore, le spectacle du monde actuel pouvait servir de leçon. Les diverses régions émergées nous offrent les différences qui séparent les faunes et flores contemporaines. Les plantes et les animaux de l'Australie semblent d'une autre époque que notre faune et flore d'Europe, d'Amérique ou d'Asie : les crucifix, calvaires et statues de la Bretagne actuelle semblent aussi d'un autre âge que nos sculptures et moulages de la rue Saint-Sulpice... Et, très souvent, en outre, les fossiles n'appartiennent pas à la région où ils se rencontrent, à la couche où nous les trouvons aujourd'hui. Jadis, vivants encore ou défunts, ces organismes furent transportés loin de leur habitat par les hasards des courants et glissements contemporains. Plus récemment, fossiles déjà, ils ont été précipités de leur sépulture primi-

1. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 43 et 44 : « Au mois de décembre 1873, M. E. Burnouf [étudiait] un vase que Schliemann venait de découvrir à Hissarlik. Ce vase était orné de caractères incisés que M. Burnouf essaya d'abord d'expliquer par le phénicien et l'égyptien; n'y parvenant point, il les compara « aux caractères chinois d'ancien style. » O. Rayet s'égaya de cette hypothèse; mais il se déclara frappé de « l'aspect éminemment asiatique » des trouvailles troyennes, qui lui rappelaient certains ornements figurés sur les bas-reliefs de Ninive et de la Phrygie. » Peut-être Rayet eût-il été embarrassé de préciser les ornements ninivites auxquels il faisait allusion. Quand Schliemann découvrit les tombes de Mycènes, ce fut surtout aux Phéniciens que l'on songea... Stephani, qui en rapprocha quelques œuvres d'art de la Russie méridionale et centrale, tomba dans une erreur plus grave en attribuant ces sépultures aux Barbares qui envahirent la Grèce à la fin de l'Empire romain. Du moins eut-il le mérite de sentir vivement que la civilisation mycénienne tenait à l'Europe par autant et plus de liens qu'à l'Asie... L'architecte éminent de l'Expédition de Morée, frappé par la singularité du décor de la porte du *Trésor d'Atrée*, avait hasardé l'hypothèse qu'il était d'origine byzantine. Il n'est certes pas donné à tout le monde de se tromper ainsi... Parler, à propos des trésors mycéniens, de civilisation celtique ou même byzantine, c'est indiquer, sous une forme naïve, cette idée très juste que [ces trésors] se rattachent à l'art de l'Europe centrale, où l'ornement byzantin n'est guère qu'une forme plus avancée du style celtique. »

tive et accumulés en un autre gîte par les secousses et les dislocations postérieures[1].

L'histoire à la mode des paléontologues était donc sans chronologie possible[2], sans géographie même approximative. Que peut être une pareille histoire, sinon *une* histoire, un pur roman ? Après cinquante ans de paléontologie, il fallut renverser les rôles. Le géologue étudia les couches de terrain, data et séria les époques, en fit la chronologie et la géographie. Puis, quand le théâtre eut été reconstitué et la pièce refaite, on y put réintroduire les acteurs, les fossiles : ils s'y trouvèrent à leur place et dans leur décor.

La paléontologie humaine, — je veux dire : l'archéologie, — a les mêmes insuffisances. Ses défauts[3] sont encore aggravés peut-

1. Cf. Salomon Reinach, *la Sculpture en Europe*, p. 1 et suiv. : « Les materiaux que nous avons recueillis sont des sculptures primitives... Dispersées dans les musées, sous des désignations plus ou moins nombreuses, qualifiées ici de celtiques, là d'étrusques, ailleurs de gallo-romaines ou de barbares, elles sont loin d'avoir été toutes publiées... Comme le plus grand nombre de ces petites sculptures ne possèdent pas d'état civil en règle, que leur provenance ou du moins les circonstances précises de leur découverte sont presque toujours obscures, il est parfois difficile de distinguer les figures vraiment primitives, antérieures à la conquête romaine en Occident, de celles qui, appartenant aux premiers siècles du moyen âge et même à des époques plus récentes, présentent avec celles-ci un air de famille. »

2. Cf. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 26 : « Les plus anciens exemples que nous connaissions de la croix gammée remontent pour le moins au XXe siècle avant J.-C.... Je dis « pour le moins, » car je considère la deuxième ville d'Hissarlick comme beaucoup plus ancienne, peut-être de dix ou quinze siècles. »

3. C'est dans les œuvres de l'archéologue allemand H. Fürtwängler que l'on peut voir, par les exemples les plus typiques, comment on écrit l'histoire à la façon des archéologues. Pour ne prendre que quelques pages de cet auteur, je recommande la lecture de l'article *Gorgones* dans le *Dictionnaire de mythologie* de Roscher. P. 1709-10; en voici le raisonnement mis en forme : « Les Gorgones sont toujours ailées... Sur la métope de Sélinonte, les Gorgones ne sont pas ailées : c'est que la place manquait pour les ailes ou que ce ne sont pas là des Gorgones... Le *Bouclier* d'Hésiode ne parle pas des ailes des Gorgones; naturellement, ce n'est pas une preuve que les Gorgones étaient sans ailes... Un monument particulièrement vieux et significatif est un bronze du Louvre, représentant une Gorgone agenouillée : elle est sans ailes; ce n'est que par hasard; les ailes étaient sans doute appliquées, et elles ont disparu. » Devant un monument, l'auteur n'hésite jamais sur la date ou la provenance : ceci est *echt ionisch*, cela *chalkidisch*. Jamais il n'hésite non plus sur l'authenticité. Tous les monuments conformes à ses théories ou à ses fantaisies personnelles sont authentiques, indiscutables. Les autres sont, « évidemment, » faux. Il ne

être par la religion de l'antiquité, par le respect un peu dévot « du moindre fragment de pierre ou de terre cuite, de bois, de verre, d'ambre ou de métal[1]. » A ne vouloir chercher que les « empreintes des idées et des goûts, des habitudes et des croyances, » on risque de n'en pas apercevoir les causes, les fluctuations et les conséquences, même les plus proches : le monument et le signe cachent un peu l'intention et le sens. A demeurer en extase devant « les admirables bornes milliaires des Romains[2], » on oublie parfois de noter les détours et la direction générale de la route. L'admiration des œuvres d'art ne dispose pas à l'étude des opérations moins esthétiques de la vie ordinaire, et souvent elle ferme les yeux sur les nécessités un peu basses, un peu laides du train-train journalier : pourtant, ces opérations et ces nécessités ont dominé, façonné toute la vie des Anciens comme elles dominent et façonnent la nôtre.

Je suis toujours demeuré pensif devant certaines affirmations d'archéologues : « L'archéologie démontre que la Gaule n'a rien dû ou presque rien aux colonies grecques de la Méditerranée, en dehors de la monnaie et de l'alphabet[3]. » Quand un peuple emprunte la monnaie du voisin, c'est qu'il a besoin de trafiquer avec lui, et quand le voisinage établit un trafic entre deux civilisations, la plus grossière fournit toujours des matières premières et la plus raffinée des produits industriels... D'autre part, un peuple n'emprunte pas l'alphabet du voisin s'il n'a pas à correspondre avec lui. Et l'alphabet ne se transporte pas sous forme de lettres séparées. Les Gaulois n'ont pas envoyé à Marseille un messager chargé de copier l'alphabet grec. Cet alphabet leur est arrivé sous forme de mots et les mots portaient des idées... Qui donc constate un emprunt de monnaie et d'alphabet, en tous temps et en tous lieux, peut affirmer échange de produits et d'idées. Méditez encore la proposition que voici : « M. Undsett, que rien n'effraie, dit un autre archéologue[4], va jusqu'à croire que les Phéniciens ont importé en Suisse deux poignards de

veut pas qu'il y ait de Gorgones sur les pierres des Iles. Voici pourtant une pierre des Iles qui représente une Gorgone. C'est que la pierre n'est pas des Iles : elle est postérieure, du VIIe siècle.

1. Perrot et Chipiez, VI, p. 11.
2. A. Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois*, p. 10.
3. A. Bertrand, *Ibid.*, p. 13.
4. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 37.

cuivre à soie longue du type chypriote... Étrange commerce phénicien, qui aurait transporté si loin des objets de mince importance sans jamais apporter en même temps un bijou, un cylindre, un bibelot de prix à *facies* oriental bien accusé! » Je ne discute pas le fond de la querelle. Mais le raisonnement archéologique apparaît ici dans son beau. Un bon archéologue ne peut admettre que les Phéniciens soient allés quelque part sans y laisser, à son intention, un cylindre ou un bibelot. Mais, peut-être, les Phéniciens pensaient-ils moins à l'archéologue d'aujourd'hui qu'au Barbare de ce temps-là, et leurs envois visaient à satisfaire les besoins de leur clientèle plutôt que la curiosité de nos académies. Pour les Barbares, qui vivent de chasse et de guerre, on peut admettre qu'un bon poignard de bronze est d'une autre importance que même un cylindre dont se réjouirait toute une génération d'archéologues, et nous voyons nos fusils et baïonnettes, objets de menue importance pour nos académies, trouver plus facilement un marché au cœur de l'Afrique ou de la Chine que nos bijoux ou nos bibelots les plus « modern style... »

L'histoire réelle ou du moins rationnelle des origines humaines demande autre chose que les traces fossiles des héros et des villes : « La bêche et la pelle, disait déjà Strabon, ne suffisent pas; il faudrait aussi la connaissance des lois générales du monde. » Jamais ce conseil n'a été plus utile qu'aujourd'hui : οὐδὲ γὰρ θεριστῇ καὶ σκαπανεῖ ἀλλὰ τῷ πεισθῆναι δυναμένῳ τὴν γῆν οὕτω ἔχειν τὴν ὅλην[1]. Les archéologues négligent cette connaissance des lois générales et des nécessités quotidiennes qui, à travers tous les siècles, régissent toute société humaine dans ses migrations comme dans ses établissements. Leur conception de l'histoire est moins philosophique, leur classification des diverses humanités est plus enfantine que les premières tentatives des plus vieux historiens grecs. Ceux-ci partageaient l'humanité suivant un caractère, qui nous fait un peu sourire, parce que nous n'en voyons pas la lointaine portée, suivant la nourriture. Ils distinguaient les Ichthyophages des Rizophages, les « Mangeurs de Pain, » Σιτοφάγοι, comme dit l'*Odyssée*, des « Mangeurs d'Homme, » Ἀνδροφάγοι. Distinction pleine de philosophie, à laquelle tôt ou tard on reviendra! Car elle est fondée sur le caractère le plus important peut-être, le plus fertile en conséquences de tous genres pour les huma-

1. Strabon, II, 110.

nités en question et pour leurs voisines. Car il y a vraiment des « Peuples de la Bière » et des « Peuples du Vin, » des humanités du blé et des humanités du riz. Et il ne faut pas longtemps réfléchir pour déduire quelles différences de vie, d'occupations journalières, d'appétits, de désirs et de pensées, entraîne la différence de nourritures, et quelles différences aussi de relations, soit entre les individus de même humanité, soit entre les humanités de nourritures différentes; il vaut mieux vivre, à coup sûr, parmi des Mangeurs de Pain que parmi des Mangeurs d'Homme...

Les historiens-archéologues s'attachent à tel ou tel menu détail extérieur, qui permet de classer dans la vitrine les produits de la fouille, et ils arrivent à transporter dans l'histoire humaine ces classifications tout artificielles. Ils inventent des civilisations *morgienne*, *hallstattienne*, *mycénienne*, *égéenne*, etc., des humanités de la bouterolle et du casque pointu. Sous forme d'apophtegmes, ils émettent des oracles qui ferment la bouche aux non-initiés : « La bouterolle est hallstattienne... Le casque pointu est marnien... L'épée en fer est de l'époque de la Tène... Le poignard en bronze est hongrois... L'épée de bronze est morgienne[1]. » Et parce qu'un tombeau de la Marne contient un casque pointu, voilà l'histoire encombrée à tout jamais d'une époque *marnienne!* Et parce que les ruines de Mycènes ont été fouillées avant celles de Pylos, d'Ithaque, de Knossos ou de Gortyne, voilà qu'un peuple *mycénien* est installé dans la préhistoire hellénique!... Le vulgaire doit admettre ces oracles sans protester contre les invraisemblances, sans même oser avouer ses doutes; si parfois il demande des raisons, on lui sert des archéologues : « M. Furtwaengler a dit : « C'est une des pires erreurs de l'archéologie préhistorique, etc. » — Un très bon juge, M. Goblet d'Alviella, a dit..., etc.[2]. »

Le bon public n'a qu'une consolation, mais fort appréciable : c'est l'étrange spectacle des disputes entre ces différents oracles : « M. Undsett a essayé de montrer que l'épée de bronze occidentale (type danubien) dérivait d'un modèle égyptien par l'entremise de la Grèce. Il s'est fondé, pour cela, sur trois ou quatre épées de bronze, de provenance égyptienne douteuse, conservées

1. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 27, 39, etc.
2. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 28, 32, 38 et suiv.

à Berlin, à Londres et à Saint-Germain. Mais ces trois épées, à supposer qu'elles aient été vraiment trouvées en Égypte, ne peuvent y avoir été introduites que par les premiers colons égéens. Leur analogie avec les types mycéniens ne le démontre pas moins que la dissemblance très sensible qui existe entre elles et les poignards de fabrication égyptienne. Mieux inspiré autrefois, M. Undsett avait cru reconnaître en Hongrie le prototype de notre épée de bronze. Il est fâcheux qu'il ait renoncé à cette hypothèse, car c'est au groupe hongrois, non à l'Asie ou à l'Afrique, que se rattachent ces spécimens de Mycène... » — « M. de Mortillet allègue, à l'appui de sa thèse indienne, les épées de bronze à petite poignée de l'époque *morgienne*. Ces poignées sont remarquables par leur petitesse... Elles étaient faites évidemment pour des mains moins larges que les nôtres, du moins tout à fait analogues à celles des habitants de l'Inde. C'est, pense M. de Mortillet, une des nombreuses preuves que l'industrie du bronze nous a été apportée de l'Asie. Il peut d'abord sembler singulier de conclure des mains d'Indous actuels à celles des Indous antérieurs au XVIe siècle avant notre ère. Mais ce n'est là qu'un détail. Tout, dans l'argument du savant préhistorien, me semble entaché d'erreur[1]... » Et ce ne sont encore là que discussions françaises, toutes pleines de modération et d'urbanité. Si le lecteur veut connaître le véritable ton des disputes entre archéologues, je le renvoie aux querelles allemandes de M. Furtwængler, une des lumières de l'histoire archéologique[2]... Une citation de Voltaire a fait fortune parmi les archéologues en dispute; quand ils veulent juger les arguments d'un adversaire : « La moitié se compose d'erreurs, disent-ils, et le reste d'injures[3]. »

Nous avons là, en effet, le dernier mot de la méthode archéologique. Procédant par affirmations sentimentales, elle n'aboutit qu'à des querelles dogmatiques, à des excommunications contre les personnes et à des *credos* passagers que l'on admet d'abord sur la foi du maître, quitte à les rejeter ensuite comme « préjugés d'un autre âge[4]. » Pour compléter la ressemblance, il arrive parfois que l'archéologue condamné, battu et mécontent, fasse appel

1. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 28.
2. Cf. E. Pottier, *Revue archéol.*, 1900, II, p. 181; P. Jamot, *Revue archéol.*, 1895, II, p. 7.
3. S. Reinach, *Chron. d'Orient*, I, p. 599.
4. S. Reinach, *le Mirage oriental*, p. 27 et 37.

au « bras séculier » et menace ses adversaires des tribunaux vengeurs de la diffamation[1]. Ce ne sont pas de tels errements qui conduiront à la vérité. Voilà, du moins, ce que commencent à penser certains savants, et l'on ne peut les soupçonner de mauvais vouloir à l'endroit des archéologues. En tête de ses *Chroniques d'Orient,* qui resteront comme le répertoire le plus complet de tous les travaux archéologiques durant les vingt années dernières, M. Salomon Reinach écrivait avec son admirable bonne foi : « Un des caractères les plus frappants de la science à la fin du XIXe siècle a été l'effacement graduel de l'ancienne philologie devant l'archéologie envahissante. *Il en est résulté un certain abaissement*. Car un philologue, qui n'est pas archéologue, connaît encore l'antiquité et l'aime, tandis qu'un archéologue, qui n'est pas philologue, n'est qu'un collectionneur ou un éditeur de curiosités... Une nouvelle révolution se dessine. Les *papyrus* grecs, sortant de terre, remettent en honneur comme à l'époque de la Renaissance, la connaissance du grec, du *vrai grec,* qui n'est pas celui des épigraphies sur bibelots, mais des textes littéraires[2]. » Arrivé au terme de sa carrière, E. Curtius se demandait, tout pareillement, si le règne absolu de l'archéologie n'avait pas assez duré, s'il n'était pas grand temps aujourd'hui d'en vérifier la gestion et peut-être d'en corriger les effets. Au sentiment de Curtius, l'histoire grecque devait quitter un peu les musées et reprendre pied sur le sol réel, s'adonner à la seule étude qui pût lui fournir quelques témoins irrécusables, l'étude des lieux : « La topographie seule nous ramènera à de justes conceptions sur le rôle des Orientaux et des Hellènes dans la Méditerranée primitive[3]. »

Cet avertissement de Curtius vaut la peine d'être médité : « En parcourant les ruines de Troie, » raconte un voyageur[4], « j'avais ramassé un grand nombre de fragments de poteries, car j'avais lu dans quelques voyageurs que les débris des vases

1. Voir dans S. Reinach, *Chron. d'Orient*, I, p. 568, l'histoire résumée de la grande querelle sur les groupes de terres cuites.

2. S. Reinach, *Chron. d'Orient*, II, p. x.

3. Ernst Curtius, *Topographie und Mythologie* (*Rhein. Museum*, 1895, p. 373 et suiv.) : « Es ist lange ein herkömmlicher Satz unserer Alterthumsforschung gewesen, die europäische Geschichte beginne in Hellas; es wird doch endlich Zeit der alten Schultradition zu entsagen...; beginnt die Topographie eine der ergiebigsten Quellen unserer historischen Kenntniss zu sein. »

4. Michaud et Poujoulat, *Corr. d'Orient*, II, p. 20.

de terre sont souvent les ruines les plus anciennes et celles qui résistent le plus au temps. Je choisissais ceux qui avaient le caractère de la plus grande vétusté. Je croyais avoir trouvé tantôt les restes d'un vase qui avait appartenu à la belle Hélène, tantôt les débris d'une coupe dans laquelle le roi Priam aurait fait des libations au grand Jupiter. Mes compagnons et moi, nous étions chargés de ces fragments. Mais à mesure que nous avancions dans le pays, de quelque côté que nous portassions nos pas, des débris pareils s'offraient partout à nos regards. Enfin, il y en avait une si grande quantité que nos reliques troyennes finirent par perdre de leur prix, et nous crûmes devoir nous débarrasser d'un fardeau qui nous paraissait plus incommode à mesure que nos illusions s'évanouissaient. »

Que l'on pense ce que l'on voudra des méthodes mêmes de l'archéologie, le résultat du moins semble prouver qu'elle est incapable de résoudre notre problème des origines méditerranéennes. Les Anciens avaient imaginé deux solutions à ce problème. L'archéologie moderne n'a fait que remettre ces deux solutions en présence, avec des autorités considérables et quelques arguments en faveur de l'une et de l'autre. Suivant Hérodote, Thucydide, Strabon, en effet, suivant tous les auteurs qui eurent une renommée d'érudition ou de critique, les Phéniciens avaient été les maîtres et les initiateurs des Grecs; c'est aussi, parmi les archéologues, l'opinion des Helbig, des Heuzey et des Pottier. Par contre, telles pages de M. J. A. Evans sur l'*Origine de l'Alphabet*, ou de M. S. Reinach sur le *Mirage oriental* et sur le *Culte de la déesse Nue*, pourraient sembler traduites de Diodore de Sicile : « Certains prétendent, écrit Diodore, que les Syriens sont les inventeurs des lettres, et que, disciples des Syriens, les Phéniciens apportèrent ces lettres en Grèce, d'où leur nom de lettres phéniciennes. Mais les Crétois disent que la découverte initiale ne vint pas de Phénicie, mais de Crète, et que les Phéniciens ne firent que transformer les types des lettres et imposer ces nouvelles formes à la plupart des peuples[1]. » Diodore

1. Diodore, V, 74, 1 : πρὸς δὲ τοὺς λέγοντας ὅτι Σύροι μὲν εὑρεταὶ τῶν γραμμάτων εἰσί, παρὰ δὲ τούτων Φοίνικες μαθόντες τοῖς Ἕλλησι παραδεδώκασιν, οὗτοι δ' εἰσὶν οἱ μετὰ Κάδμου πλεύσαντες εἰς τὴν Εὐρώπην, καὶ διὰ τοῦτο τοὺς Ἕλληνας τὰ γράμματα Φοινίκεια προσαγορεύειν, φασὶ (Κρῆτες) τοὺς Φοίνικας οὐκ ἐξ ἀρχῆς εὑρεῖν, ἀλλὰ τοὺς τύπους τῶν γραμμάτων μεταθεῖναι μόνον · καὶ τῇ γραφῇ ταύτῃ τοὺς πλείστους τῶν ἀνθρώπων χρήσασθαι, καὶ διὰ τοῦτο τυχεῖν τῆς προειρημένης προσηγορίας. Cf. J. A. Evans, *Journ. of Hellen. Studies*, 1897, p. 327 et suiv.

dit ailleurs : « Ce sont les premiers habitants de Rhodes, les Telchines, qui inventèrent une partie des arts et des choses utiles à la vie humaine; c'est d'Actis le Rhodien, fils du Soleil et fondateur en Égypte d'Héliopolis, que les Égyptiens apprirent les théorèmes de l'astrologie. Plus tard, un déluge survint, qui détruisit en Grèce la plus grande partie de la population et tous les documents écrits; les Égyptiens profitèrent de l'occasion pour s'approprier les découvertes de l'astrologie et dire qu'ils en étaient les inventeurs. Voilà comment, bien des générations plus tard, le Phénicien Kadmos, qui rapporta l'écriture en Grèce, en passa pour l'inventeur, même parmi les Grecs, grâce à leur commune ignorance[1]. » Et Diodore ajoute encore : « Les Crétois disent que les honneurs rendus aux dieux, les sacrifices et les initiations aux mystères sont d'invention crétoise et que les autres peuples les leur ont empruntés... Déméter a passé de chez eux en Attique, puis en Sicile et de là en Égypte, apportant avec elle la culture du blé. Semblablement, Aphrodite est allée en Sicile, à Cythère, en Chypre et enfin dans la province asiatique de Syrie[2]. »

Entre ces deux opinions, le choix, si l'on tient aux textes de l'antiquité ou aux monuments archéologiques, ne peut être qu'arbitraire. Mais les arguments empruntés, comme le voulait E. Curtius, à la topographie, — à la *topologie*, — nous donneraient, je crois, une solution.

Victor BÉRARD.

(*Sera continué.*)

1. Diodore, V, 55-57 : γενέσθαι δ' αὐτοὺς καὶ τεχνῶν τινων εὑρετὰς καὶ ἄλλων τῶν χρησίμων εἰς τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων εἰσηγητάς... Ἀκτὶς δ' εἰς Αἴγυπτον ἀπάρας ἔκτισε τὴν Ἡλιούπολιν... · οἱ δ' Αἰγύπτιοι ἔμαθον παρ' αὐτοῦ τὰ περὶ τὴν ἀστρολογίαν θεωρήματα · ὕστερον δὲ παρὰ τοῖς Ἕλλησι γενομένου κατακλυσμοῦ, καὶ τῶν πλείστων ἀνθρώπων ἀπολομένων, ὁμοίως τούτοις καὶ τὰ διὰ τῶν γραμμάτων ὑπομνήματα συνέβη φθαρῆναι · δι' ἣν αἰτίαν οἱ Αἰγύπτιοι καιρὸν εὔθετον λαβόντες, ἐξιδιοποιήσαντο τὰ περὶ τῆς ἀστρολογίας, etc. Cf. S. Reinach, *le Mirage oriental*. Paris, G. Masson.

2. Diodore, V, 77 : περὶ μὲν οὖν τῶν θεῶν οἱ Κρῆτες τῶν παρ' αὐτοῖς λεγομένων γεννηθῆναι τοιαῦτα μυθολογοῦσι · τὰς δὲ τιμὰς καὶ θυσίας καὶ τὰς περὶ τὰ μυστήρια τελετὰς ἐκ Κρήτης εἰς τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους παραδεδόσθαι... Δήμητραν μὲν γὰρ περαιωθεῖσαν εἰς τὴν Ἀττικὴν, ἐκείθεν εἰς Σικελίαν, καὶ εἰς Αἴγυπτον... Ὁμοίως δ' Ἀφροδίτην ἐνδιατρῖψαι τῆς Σικελίας, τῶν δὲ νήσων, τῆς δὲ Ἀσίας περὶ τὴν Συρίαν. Cf. S. Reinach, *les Déesses nues dans l'art oriental et dans l'art grec* (*Revue archéol.*, 1895, p. 367).

LA

BATAILLE DE M. DE CONFLANS

(1759)[1].

I.

L'année 1758 avait été féconde en malheurs militaires pour la France maritime. Aux descentes si souvent répétées des Anglais sur les côtes de la Saintonge, du Cotentin et de la Bretagne s'était ajoutée la perte de Louisbourg, qui présageait celle de Montréal. La France renonçait-elle donc à faire sortir ses escadres, elle qui, deux ans plus tôt, avait fait si brillante figure lors de l'expédition de Minorque? Le gouvernement, tiraillé en sens divers par les affaires d'Allemagne et par les affaires maritimes, tout porté d'ailleurs à donner aux premières la plus grande partie de son attention, attendait toujours je ne sais quelle occasion pour agir sur mer; mais les Français qui comprenaient que l'Océan était pour nous le véritable théâtre de la lutte harcelaient le ministère de projets, comme s'ils s'étaient entendus pour le faire sortir de son inexplicable torpeur.

Bigot de Morogues, le fondateur de l'Académie de Marine, proposait d'armer au plus tôt les vingt-cinq vaisseaux de ligne et les frégates qui restaient inutiles dans les ports de Brest, Rochefort et Lorient et de les faire sortir à tout prix, car les vaisseaux qui restent dans la rade de Brest ne sont qu'un vain épouvantail. On formerait ainsi plusieurs escadres pour faire des croisières sur les côtes de l'Irlande, sur les côtes de l'Angleterre, pour brûler en particulier les navires charbonniers de Newcastle, sur les côtes de la Frise, pour détruire à Embden les corsaires du roi de

1. Ces pages font partie d'un ouvrage qui va prochainement paraître à la librairie Champion : *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*.

Prusse. Une forte escadre, de dix-huit à vingt vaisseaux, resterait dans la Manche pour menacer les ports anglais et faciliter ainsi le succès des autres croisières. L'auteur de ce projet ne se propose donc que de rendre aux Anglais le mal qu'ils nous ont fait en insultant et en pillant leurs côtes, sans songer à une descente en règle. Dans la Manche, où il n'y a, dit-il, de rade bien praticable qu'à la Hougue et à Dunkerque, il parle de la rade d'Ambleteuse comme d'une position dont la marine devrait tirer parti[1]. C'était la première fois, je crois, qu'un marin signalait cette position, que Napoléon devait prendre, environ quarante ans plus tard, pour la base de son expédition d'Angleterre.

On en revenait, par la force des choses, à l'idée d'un débarquement dans les îles Britanniques, car c'était le vrai moyen de nous venger en une fois et de finir la guerre. Les Anglais sont nos seuls et véritables ennemis, dit avec raison un mémoire de juillet 1759[2]. C'est en portant la guerre chez eux que nous pouvons les forcer à faire la paix; c'est pour nous le seul moyen d'obtenir des conditions honorables. Mais que d'avis différents et sur les moyens d'action et sur le but à atteindre!

Dans un mémoire adressé au maréchal de Conflans, le 5 août 1759, M. de Maccarty recommandait un débarquement en Irlande, vers Kinsale, dans le voisinage de Cork; ce serait une opération d'un succès assuré pour un corps de 12 à 15 000 hommes, car cette armée devait être aussitôt soutenue par le concours matériel et moral des Irlandais[3].

Un autre mémoire[4], qui est aussi de l'année 1759, parle d'une descente en Irlande, mais comme d'une diversion ou plutôt d'une préface de l'expédition principale. Celle-ci pourra se faire avec le concours de l'Espagne; mais elle devra être effectuée en une seule fois et sur un seul point. L'auteur, qui invoque le souvenir du maréchal de Saxe, recommande vivement, comme préférable à toutes les autres positions, la partie de la côte d'Essex

1. Archives de la Marine, B[4] 313, 31 janvier 1759.

2. Archives de la Marine, B[4] 82, fol. 11-19. — De ce mémoire, on peut en rapprocher un autre, du 26 juin 1759, qui démontre « que la France n'a de véritables ennemis que les Anglais..., que la guerre que nous faisons en Allemagne est ruineuse en hommes et en argent..., » que la descente en Angleterre est la seule solution de la guerre. (Archives de la Marine, B[4] 83, fol. 14.)

3. Archives de la Marine, B[4] 82, fol. 36 et suiv. — Voir un autre mémoire sur l'Irlande, de la même époque (4 avril 1759), aux Archives nationales, AF III, 186b, dossier 857, n° 5.

4. Archives nationales, AF IV, 1597.

qui est comprise entre la rivière Crouch et la baie de Maldon; la côte est à proximité de Dunkerque, d'un abord facile, et la distance jusqu'à Londres n'est que de onze lieues à travers un pays plat. Ce mémoire, très développé, fut communiqué plus tard à Bourrienne pour le faire passer sous les yeux du premier Consul.

Cette idée qui était dans l'air, et que d'autres mémoires encore présentent sous des formes différentes[1], c'était au gouvernement à lui donner un corps, à la préciser, à l'exécuter. Le maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la Guerre, y pensait depuis longtemps; s'il avait aidé Berryer à devenir ministre de la Marine, c'est qu'il avait cru trouver en lui le collaborateur qui lui était nécessaire. Bien qu'il se fût vite aperçu de son erreur, il persista dans son projet. Choiseul l'approuvait, et il était le personnage le plus influent du Conseil. L'adhésion de Choiseul devait entraîner celle de Berryer.

La première idée de Belle-Isle, conforme au projet de Bigot de Morogues, avait été de réunir entre Boulogne et Ambleteuse une flottille de bateaux plats pour transporter 50 000 hommes. En vue de ce projet, il avait commencé à faire établir une centaine de bouches à feu le long de cette partie de la côte du Boulonnais. Mais, comme les travaux d'Ambleteuse auraient demandé beaucoup de temps et d'argent, le maréchal renonça à cette combinaison pour adopter la suivante.

Grâce à l'alliance autrichienne, nous pouvions disposer à ce moment des côtes des Pays-Bas. De là, l'idée de réunir en Flandre un corps d'une vingtaine de mille hommes qu'on dirigerait par terre sur Ostende; cette armée devait être sous les ordres de Chevert. Le lieu de débarquement était celui-là même que l'on vient d'indiquer d'après un mémoire anonyme de 1759 : la baie de Maldon ou l'embouchure de la Blackwater, sur la côte d'Essex, avec sa vaste étendue de plage et la facilité d'arriver très vite à Londres, distant d'une dizaine de lieues. L'idée avait un très grand mérite : elle était nouvelle, elle déjouait par suite les prévisions des Anglais, habitués à être sur leurs gardes dans la Manche et ne se défiant pas d'une attaque venue d'Ostende. D'Ostende à la Blackwater, il s'agissait de traverser un bras de mer de quarante lieues de large au plus. Mais comment le tra-

1. Voir un mémoire, du 14 août 1759, sur une triple expédition de Dunkerque, de Bretagne et du Havre, à l'aide de bateaux plats : Archives de la Marine, B[4] 82, fol. 20-24.

verser? C'est ici que le projet se complique de données qui devaient en rendre l'exécution bien hasardée.

Une autre armée, aussi de 20 000 hommes, serait réunie en Bretagne sous les ordres du duc d'Aiguillon; son objectif serait le golfe de la Clyde, sur les côtes occidentales de l'Écosse[1]. Elle y serait conduite par une flotte de trente-cinq à quarante vaisseaux de ligne, laquelle serait formée à Brest par la réunion des escadres de la Méditerranée et de l'Atlantique. Après avoir débarqué vers Glasgow le corps du duc d'Aiguillon, la flotte devait contourner par les Orcades les côtes septentrionales de l'Écosse, passer dans la mer du Nord, se rabattre sur Ostende et couvrir la traversée du corps de Chevert. Il avait été question aussi de n'envoyer en Écosse avec d'Aiguillon qu'une petite escadre, tandis que le gros de la flotte croiserait dans la Manche pour aider par une diversion à l'opération de Chevert. Enfin, une petite division navale, sortie de Dunkerque sous les ordres du corsaire Thurot, devait se jeter sur l'Irlande.

En résumé, l'attaque principale, dirigée par Chevert sur les côtes d'Essex, devait être soutenue par deux diversions : l'une en Écosse avec d'Aiguillon, l'autre en Irlande avec Thurot. Des trois parties de ce plan trop compliqué, la dernière seulement, l'expédition d'Irlande, fut exécutée et fut sur le point de réussir.

II.

On avait commencé à parler de ces projets à la fin de 1758; mais la refonte du plan d'ensemble, le mauvais état du matériel, la pénurie des fonds amenèrent de très nombreux retards. Ce fut seulement aux mois d'août et de septembre 1759 que les instructions officielles furent envoyées aux officiers généraux qui devaient commander l'expédition.

Du 1er août 1759, pouvoir donné au duc d'Aiguillon, en souvenir de son rôle dans l'affaire de Saint-Cast, comme lieutenant général commandant l'armée qui doit s'embarquer pour passer dans la Grande-Bretagne. Du 26 août, instructions à M. de Conflans d'une part et d'autre part à Bigot de Morogues; celui-ci doit prendre le commandement de six vaisseaux détachés de l'ar-

1. Deux volumes des Archives de la Marine, B4 84 et 85, se composent de documents de 1759 qui se rapportent au projet de descente en Écosse.

mée navale de Brest pour servir d'escorte au convoi que le duc d'Aiguillon fait rassembler au Morbihan à destination de la Grande-Bretagne. Du 10 septembre, mémoire politique pour indiquer au duc d'Aiguillon la conduite à suivre après son débarquement en Écosse, si la cour de Londres fait des ouvertures d'accommodement; le roi lui rappelle qu'il n'a voulu prendre aucune sorte d'engagement avec la maison de Stuart[1]. Du 13 septembre, instruction militaire au duc d'Aiguillon, signée du maréchal de Belle-Isle. Aussitôt après son débarquement dans les parages du golfe de la Clyde, il devra s'empresser de marcher sur le château d'Édimbourg pour en faire sa principale place d'armes; on l'informe aussi des préparatifs qui se font sur les côtes de Normandie et de Flandre pour une seconde expédition sous les ordres du maréchal prince de Soubise : singulière idée de donner au vaincu de Rosbach le commandement, même nominal, d'une affaire de cette importance!

Du 15 septembre, lettre du roi, contresignée Berryer, « à Monsieur Bigot de Morogues, capitaine de mes vaisseaux, commandant le *Magnifique*. » Pour conduire les troupes du duc d'Aiguillon à la côte occidentale d'Écosse, il doit doubler l'Irlande, passer par le cap Cantyre et gagner l'entrée du golfe de la Clyde vers Irvine. Là, en s'informant auprès des pilotes et des pêcheurs, il déterminera, d'accord avec le duc d'Aiguillon, le lieu précis de la descente. Si cette descente ne peut s'effectuer, il verra à tourner l'Écosse par le nord pour venir débarquer le corps de d'Aiguillon à la côte orientale; après quoi, il regagnera lui-même le port de Dunkerque. En cas d'échec, il devra brûler ses vaisseaux et se jeter à la côte pour servir sous d'Aiguillon. En somme, cette instruction du 15 septembre, qui donnait les derniers ordres, est un vrai modèle d'instruction imprécise, où rien n'avait été nettement prévu, où tout était plus ou moins abandonné au hasard. Cependant, tous les préparatifs semblaient terminés. Les listes d'embarquement des officiers étaient dressées; un chiffre avait été convenu avec Bigot de Morogues; on avait imprimé le tableau des signaux maritimes qui devaient être

1. Un mémoire anonyme de 1759 (Archives de la Marine, B[4] 82, fol. 56 et suiv.) expose les raisons du roi pour ne pas lier parti avec le Prétendant : « ... Ce prince n'a pas la tête assez bien faite pour que l'on puisse diriger une entreprise considérable sur ses avis.... Il est entouré de personnes des deux sexes très suspectes et qui, vraisemblablement, le trahissent.... »

« observés par l'escadre et la flotte du roi.... » Vers cette date, milieu de septembre 1759, il n'y avait plus qu'à quitter le Morbihan et à cingler vers l'Écosse.

Mais, précisément à cette date, l'expédition, trop longtemps différée, ne pouvait plus être tentée. L'Angleterre, au courant de nos desseins, surveillait depuis de longues semaines toutes nos côtes. Le commodore Boys était en croisière devant Dunkerque, le contre-amiral Rodney devant la Normandie, les amiraux Hawke et Hardy devant Brest, dont l'escadre était le pivot de ces combinaisons. Le commodore Duff surveillait la région du Morbihan; aussi, le lieu d'embarquement n'était pas moins exposé à présent aux coups de l'ennemi que la région de la Rance, à laquelle on avait renoncé à cause du voisinage des îles anglaises. Enfin, Boscawen et Broderick avaient été détachés dans la Méditerranée pour immobiliser l'escadre de Toulon. C'est Boscawen qui devait porter à l'expédition le coup fatal, le jour où il détruisit dans la baie de Lagos l'escadre de M. de La Clue. Il ne pouvait plus s'agir à présent de combiner les escadres de la Méditerranée et de l'Atlantique, puisqu'il n'y avait plus, depuis cette journée du 17 août 1759, d'escadre de la Méditerranée.

Que faire alors? Licencier l'armée de d'Aiguillon réunie au Morbihan, désarmer une fois de plus l'escadre ou les corsaires de Dunkerque, c'était, après tant de préparatifs, l'aveu radical de notre impuissance navale et comme la capitulation sans appel de la France maritime. Si le plan ne pouvait plus être exécuté dans son ensemble, on pouvait le modifier de manière à tirer parti de l'escadre de Brest, intacte encore et toujours prête à prendre la mer. Belle-Isle, Choiseul, Berryer furent ainsi amenés à se rallier à un nouveau projet de campagne maritime; on ne saurait leur en faire un crime, car on était trop avancé pour reculer. La partie devait être plus dure à jouer; mais les espérances d'une victoire maritime ne nous étaient pas encore absolument interdites, et seule une victoire maritime pouvait nous conduire à une paix honorable.

Il n'y avait pas de raisons de ne pas avoir confiance dans le comte de Conflans. Ses états de service parlaient pour lui; dans la dernière guerre, il avait dirigé plusieurs croisières avec succès et il avait capturé aux Anglais deux vaisseaux de ligne. Sa promotion à la vice-amirauté en 1756, à l'âge de soixante-six

ans, avait été la récompense d'une carrière de marin fort honorable. Quant au bâton de maréchal de France qui lui avait été donné en 1758, c'était à la fois un hommage rendu à la marine et le prix anticipé de la victoire qu'on était en droit d'attendre de lui. Avant la journée de Port-Mahon, la carrière de La Galissonnière, quel que fût le mérite personnel de l'homme, ne se recommandait pas par des titres exceptionnels. Pourquoi M. de Conflans n'aurait-il pas lui aussi son heure de gloire? L'ordre fut donc donné au comte de Conflans de faire prendre la mer à l'escadre de Brest.

III.

A la date du 14 octobre 1759, Louis XV adressait au maréchal comte de Conflans une nouvelle lettre pour modifier les instructions du 26 août précédent. On voit d'après cette lettre que le maréchal avait proposé d'aller combattre les escadres ennemies qui croisaient sur les côtes de Bretagne; il se chargeait ensuite lui-même d'escorter avec l'armée navale tout entière la flotte du Morbihan jusqu'à ce qu'elle pût gagner sans danger, sous la protection de quelques navires, le lieu de sa destination. Le roi acceptait ce plan sans faire aucune objection.

... Je vous fais cette lettre pour vous dire que je laisse à votre expérience et à votre courage de profiter de toutes les circonstances que vous croirez être favorables pour aller attaquer les escadres et vaisseaux qui tiennent les croisières d'Ouessant et de Belle-Isle. Et ensuite, soit que vous jugiez à propos de rentrer à Brest pour en ressortir peu après ou que vous continuiez de tenir la mer, je vous laisse également le maître d'aller vous-même prendre l'escorte de la flotte du Morbihan lorsqu'elle sera en état de mettre à la voile. Je vous prescris seulement de ne point perdre de vue que le point principal de toutes nos opérations présentes doit être la plus grande sûreté de la flotte du Morbihan.... Mon intention est toujours qu'en vous séparant de la flotte pour revenir à Brest vous destiniez six vaisseaux avec quelques frégates et corvettes pour l'accompagner jusqu'au lieu du débarquement.... Je suis persuadé que vous sentez toute l'importance d'une pareille expédition dont le succès vous est en entier confié et sera aussi utile à l'État que glorieux pour vous...[1].

1. Écrit à Versailles, le 14 octobre 1759. Signature autographe : Louis. (Archives de la Marine, B[4] 87, fol. 185-186.)

Après cette lettre, Conflans n'avait plus qu'à quitter la rade de Brest sur l'heure même; il ne pouvait plus dire, comme d'Aiguillon l'avait écrit à Belle-Isle (13 août 1759), qu'il n'était ni instruit ni consulté et que c'étaient les gens de terre qui voulaient conduire une opération de marine; il avait proposé ses idées; on les avait acceptées telles quelles. Il avait eu raison de protester contre le morcellement de ses forces navales qu'on avait d'abord voulu lui imposer, et il avait obtenu de sortir avec tous ses vaisseaux pour aller chercher à Quiberon le corps expéditionnaire du duc d'Aiguillon. Quant à cette conception malheureuse de faire sortir une flotte de Brest pour aller embarquer une armée dans le Morbihan, quand il était tout aussi simple de réunir cette armée à Brest même et non à Vannes, il l'avait acceptée sans y faire d'opposition; peut-être était-il satisfait, comme d'Aiguillon lui-même, qu'on eût évité ainsi les conflits qui auraient pu se produire entre le commandant en chef des forces navales et le commandant en chef des forces de terre. Quoi qu'il en soit, il avait accepté d'exécuter ce plan; il avait eu le temps d'en examiner tous les détails à l'avance; son départ ne pouvait être à présent qu'une question d'heures et non de jours. Une nouvelle insulte faite à nos côtes par les Anglais réclamait un prompt châtiment : le contre-amiral Rodney était venu bombarder le Havre; il avait couvert la ville d'une pluie de projectiles pendant cinquante-deux heures continues; les habitants avaient dû s'enfuir, et d'énormes dommages avaient été causés aux navires de commerce et aux magasins.

Au moment où le maréchal recevait la lettre du roi, l'Océan semblait concourir lui-même au succès de sa sortie. Une violente tempête, qui avait éclaté le 12 octobre, avait forcé la flotte anglaise de Hawke, fatiguée d'ailleurs de six mois de croisière dans ces parages dangereux, à prendre le large et même à regagner le port de Plymouth; à cette époque tardive de l'année, par les mauvais temps de l'automne, la campagne pouvait être regardée comme terminée. Aussi, Hawke avait pris le parti de lever le blocus. La mer était donc libre. Sortir de Brest, rallier le convoi du Morbihan, le conduire en pleine mer, le diriger vers l'Écosse, tout cela était possible à présent à un amiral décidé à agir vite et à profiter sur l'heure d'un moment de négligence de la part de l'ennemi. Cependant, les jours, les semaines se succédaient et l'escadre de Brest restait toujours à l'ancre.

Pourquoi donc M. de Conflans ne se décidait-il pas à sortir?

La réponse se trouve dans les lettres répétées qu'il adressait au ministre à cette époque même, en octobre et en novembre. On y constate, en effet, et ses propres hésitations et le défaut de préparation matérielle de son escadre, qui justifie largement ses hésitations; car les équipages, condamnés depuis trois ans environ à l'immobilité dans la rade, n'étaient pas entraînés, et les bâtiments, à l'exception de quelques vaisseaux comme le vaisseau-amiral le *Soleil-Royal*, magnifique bâtiment de quatre-vingts canons, qui passait pour le dernier mot de la construction navale, n'avaient que de médiocres qualités de marche et de combat. Le 5 novembre, Conflans écrivait à Berryer que, pour ne pas anéantir le projet du Morbihan, il éviterait tout engagement général. « Comme cependant, malgré toute la prudence que je puis avoir, je pourrais être attaqué par toutes les forces ennemies, nonobstant toutes mes précautions, je ne peux vous dire autre chose, sinon que dans ce cas je combattrai avec toute la gloire possible; mais c'est ce que je chercherai à éviter.... » Ce désir d'éviter à tout prix une grande bataille, n'est-ce pas à l'avance l'explication des manœuvres incompréhensibles en elles-mêmes qu'il devait faire à la sortie de Brest? L'armement et les réparations n'étaient jamais terminés. Dans une lettre du 7 novembre, il écrivait encore au ministre : « Je ne vois ni argent, ni bois, ni ouvriers, ni vivres; sans doute que vous avez pris des arrangements pour remédier à tous ces incidents.... » Quel triste présage, à une pareille date, pour l'expédition que la France maritime attendait depuis si longtemps!

IV.

Enfin, le 14 novembre, M. de Conflans sortait du port de Brest. Son armée navale se composait de vingt et un vaisseaux, répartis en trois divisions sous les chefs d'escadre Bauffremont, Saint-André du Verger, Budes de Guébriant. Il n'avait pour éclairer sa route que cinq frégates ou corvettes; ce nombre était certainement insuffisant, car il lui fallait à la fois éclairer sa marche du côté du Morbihan et faire surveiller les parages d'Ouessant dans la crainte du retour offensif des Anglais; cette surveillance n'eut pas lieu.

Les premiers jours de la sortie se passent sans incident; mais

le mouvement ne se dessine qu'avec beaucoup de lenteur. Le 19 novembre au soir, cinq jours après sa sortie, il croisait encore dans les parages sud-ouest de Belle-Isle. La mer, il est vrai, était mauvaise, et le gros temps l'obligeait à se tenir au large. Le vent étant passé à l'ouest, Conflans fit mettre le cap sur le Morbihan. Le 20 novembre au matin, il était entre Belle-Isle et Quiberon, en vue des quatre ou cinq bâtiments de la division du commodore Duff, qui surveillait cette partie de la côte. Il lui fit aussitôt donner la chasse, sa supériorité numérique lui permettait de le faire sans peine. Quelques heures encore, il abordait au Morbihan ; le moment était décisif.

A cette heure même, matinée du 20 novembre 1759, les vigies signalaient une flotte de vingt-trois vaisseaux de ligne et de neuf bâtiments inférieurs, en tout trente et un navires, qui arrivait du nord-ouest toutes voiles dehors. C'était la flotte de Hawke. Ayant donné quelques jours de repos à ses bâtiments dans les eaux de Plymouth, toujours tenu par ses frégates au courant de ce qui se passait à Brest, Hawke était accouru de Torbay à la première nouvelle de la sortie de M. de Conflans. Il avait enfin devant lui cette proie qu'il avait guettée, sans pouvoir l'atteindre, durant tant de semaines. C'était la juste récompense de son énergie et de sa décision ; la supériorité du nombre devait achever ce que sa rapidité admirable avait si bien commencé.

Conflans, avant sa sortie de Brest, était résolu à éviter une bataille générale. Aussi, à la vue de ces trente et un vaisseaux, il ne songea qu'à mettre en sûreté sa propre escadre, qui n'en comptait que vingt et un. Il fit donc le signal de se réfugier dans la baie de Quiberon, et ce mouvement de dérobade commença aussitôt, par une grosse mer et un vent d'ouest-nord-ouest, le *Soleil-Royal* marchant en tête. Comme dans toutes les manœuvres de ce genre, l'inégalité de vitesse des bâtiments qui prennent chasse amène un allongement excessif de leur ligne de retraite. Vers deux heures et demie de l'après-midi, le *Soleil-Royal*, qui était excellent marcheur, atteignait les rochers des Cardinaux, à l'entrée même de la baie de Quiberon ; de là le nom de bataille des Cardinaux, donné parfois à cette affaire. A ce moment, notre arrière-garde, composée de quatre vaisseaux, était isolée en arrière, à huit ou dix milles, et aux prises avec neuf vaisseaux ennemis. Conflans, qui avait commis une première faute, de ne pas régler la marche de son bâtiment sur celle du reste de l'es-

cadre, en commit alors une beaucoup plus grande, celle de ne pas virer de bord immédiatement pour courir au danger; il était temps peut-être encore de sauver l'arrière-garde avant que tous les vaisseaux de Hawke fussent entrés en ligne.

Réduite à elle-même, complètement isolée et entourée, notre arrière-garde fit une admirable résistance. Le combat que le chef d'escadre Saint-André du Verger dirigea pendant plusieurs heures de la passerelle du *Formidable,* vaisseau de quatre-vingts canons, est une des pages les plus honorables de notre histoire maritime. Ce vaillant officier fut tué au milieu de la lutte; son bâtiment dut se rendre, mais ce n'était plus qu'une carcasse couverte de cadavres, éventrée par les boulets. Deux autres bâtiments avaient coulé à pic : le *Thésée*, de soixante-quatorze canons, par l'imprudence de son commandant, M. de Kersaint, qui avait voulu tirer de sa batterie basse malgré le mauvais état de la mer et qui avait ainsi laissé les vagues pénétrer par les sabords; le *Superbe*, commandé par M. de Montalais, qui fut coulé par une bordée de l'ennemi. Le *Héros*, de M. de Sansay, avait, à un moment, amené son pavillon, puis il l'avait hissé de nouveau. Seul des quatre vaisseaux de l'arrière-garde, il avait pu s'échapper.

Dans sa relation officielle au ministre, Conflans essaie de justifier son rôle pendant cette partie de l'action en disant que la vivacité de la riposte de l'arrière-garde lui avait donné lieu d'espérer qu'elle pourrait elle-même se tirer d'affaire. « La nécessité de marquer la route et les mouvements que je voulais faire exécuter m'avaient obligé de rester jusque-là à la tête, et je n'avais pas encore combattu. Je revirai de bord pour me mettre au milieu de la ligne et en même temps à portée de combattre l'ennemi, qui se multipliait considérablement.... » Il était trop tard, l'arrière-garde était perdue; la distance trop grande et la mer, de plus en plus mauvaise, rendirent inutile le tir des canonniers du *Soleil-Royal*. La nuit, qui survient de bonne heure à cette époque de l'année, mit fin à cette première journée. Français et Anglais mouillèrent à peu près en ligne, à une certaine distance de la côte, à cause des nombreux récifs qui par le gros temps en rendent l'accès très dangereux. Conflans avait encore sous ses ordres dix-sept vaisseaux, en y comprenant le *Héros*.

Le lendemain, 21 novembre, vers six heures du matin, une manœuvre inexplicable allait tout à coup paralyser notre amiral.

Le chef d'escadre Bauffremont fait signe à l'avant-garde de se couronner de voiles et de mettre le cap au sud. On rapporte que l'autre chef d'escadre, Guébriant, lui cria par le porte-voix : « Ne voyez-vous pas les signaux de l'amiral ? » Il répondit que non ; ce qui revenait à dire qu'il ne voulait pas les voir. Il partit donc vers le sud, emmenant avec lui huit vaisseaux qui n'avaient pas encore tiré un coup de canon ; ils arrivèrent sains et saufs à l'île d'Aix. Mais cette défection, qui ne peut s'expliquer que par l'ignorance la plus sotte ou la jalousie la plus criminelle, fort voisine de la trahison, laissait l'amiral avec neuf vaisseaux devant toute la flotte anglaise.

Peut-on songer à blâmer M. de Conflans d'avoir voulu fuir à ce moment, quand la fuite était dès lors le seul moyen de sauver ses derniers bâtiments? Il pouvait gagner ou la Vilaine ou la Loire. Dans la soirée du 21, une dizaine de nos navires, vaisseaux et bâtiments légers, mouillaient à l'entrée de la Vilaine ; puis, la marée aidant, ils franchissaient la barre de cette rivière et allaient s'échouer à l'intérieur. Ceux-ci, pour le moment, étaient sauvés, mais ils n'étaient pas au bout de leurs malheurs. Quant à nos derniers vaisseaux, harcelés par les bordées des Anglais, ils firent force de voiles pour gagner la baie du Croisic, à quinze milles de la baie de Quiberon, et par une mer toujours très mauvaise. Le *Juste*, dont le capitaine, M. de Saint-Allouarn, avait été tué dans l'action, se perdit corps et biens à l'entrée de la Loire. Le *Héros*, au vicomte de Sansay, seul survivant du combat de la veille, se jeta à la côte au Croisic ; auprès de lui vint aussi s'échouer le *Soleil-Royal*. Plus heureux, le *Magnifique*, de Bigot de Morogues, avait pu rallier l'île d'Aix.

Le 22, le temps étant devenu plus maniable, Hawke s'approcha du Croisic ; la veille, il avait perdu trois navires dans ces parages infestés de récifs. A la vue de l'ennemi, Conflans fit évacuer et incendier le *Soleil-Royal* et le *Héros ;* on n'avait pas eu le temps de sauver la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*. La flotte française était à ce moment ou détruite ou dispersée, presque sans avoir combattu. Hawke n'avait plus rien à faire sur cette côte dangereuse ; il reprit le large.

Tel est cet ensemble d'opérations fatales, qui dura trois jours, du 20 au 22 novembre, et qu'on appelle d'ordinaire la bataille de M. de Conflans, « du nom, dit un historien, du lâche maréchal, sans doute pour que le souvenir ne s'en perdît pas et qu'il

restât à jamais l'exécration de la postérité[1]. » Qu'on reproche au malheureux amiral des fautes manœuvrières et son manque de décision, soit; mais, si quelqu'un doit être flétri dans ces tristes journées au nom de l'honneur militaire, c'est le chevalier de Bauffremont, ce n'est pas M. de Conflans. Notre amiral a voulu faire son devoir, et il semble que sa conduite, en laissant de côté diverses fautes, lenteur dans la sortie de Brest, mauvais mouvements dans la journée du 20, échouement et incendie trop précipités de son vaisseau, ait été conforme à son devoir. Préoccupé avant tout d'embarquer le convoi du Morbihan, il avait voulu éviter la bataille générale et avait tout sacrifié à cette idée; mais sa faiblesse ne lui en faisait-elle pas une nécessité? Comme il l'écrivait à d'Aiguillon (du Croisic, 21 novembre), l'inégalité des forces en était la cause : « Il ne faut pas se mettre dans l'esprit de faire quelque chose d'avantageux avec une infériorité aussi marquée.... » Le même jour, il écrivait à Berryer : « ... Vous pouvez assurer le roi que je m'y suis comporté avec fermeté et sagesse, n'ayant jamais eu pour but que d'exécuter les ordres de Sa Majesté pour parvenir à faire réussir le projet du Morbihan; mais ce combat, qui a été inévitable, anéantit celui prémédité (*sic*); c'est à quoi on devrait s'attendre quand les forces sont aussi inférieures, surtout dans une saison qui l'aurait, malgré cela, rendu impraticable.... »

Le gouvernement ne fit point comparaître devant un conseil d'enquête l'amiral, plus malheureux certainement que coupable, pas plus d'ailleurs que le chef d'escadre Bauffremont, contre qui se produisaient les récriminations les plus vives. La sévérité n'était pas alors dans nos mœurs; à présent que notre marine était morte, il semblait qu'on reculât devant un procès qui aurait pu avoir pour unique résultat d'étaler au grand jour notre désorganisation politique et militaire. Conflans quitta la marine; il vécut, à peu près oublié, jusqu'en 1777.

La bataille des Cardinaux fut le tombeau de la marine de la France sous le règne de Louis XV. La descente en Angleterre fut immédiatement abandonnée, puisqu'elle était dès lors matériellement impossible. Berryer écrivait aussitôt à d'Aiguillon : « Je ne vous dirai point, Monsieur, combien j'ai été pénétré de douleur aux tristes nouvelles du désastre de l'escadre de Brest.

1. [Moufle d'Angerville,] *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 214.

M. le maréchal de Belle-Isle vous écrit que le roi a pris le parti de suspendre l'expédition particulière.... » (Versailles, 25 novembre 1759.) Il fallut licencier les troupes du Morbihan, qui périssaient d'inaction depuis de longues semaines; il fallut renoncer aussi à tout projet du côté de la Manche et de la mer du Nord. Mais ce sacrifice, quelque douloureux qu'il fût, puisqu'il était la ruine de toutes nos espérances et de notre dernière chance de salut, était peut-être moins cruel encore que toutes les humiliations qu'il nous fallut subir de nouveau sur toutes nos côtes; nous ne pouvions plus nous y opposer, car, depuis les journées de Lagos et de Quiberon, la France n'avait plus d'escadres ni sur la Méditerranée ni sur l'Océan.

Hawke, dont la hardiesse méthodique et raisonnée fait à l'avance penser au génie militaire de Nelson, exploita merveilleusement sa victoire en semant la terreur sur toutes les côtes du golfe de Gascogne. Il apparaît le 29 novembre sur cette rade de Rochefort, qui lui était familière; il avait espéré enlever la division de huit vaisseaux qui s'était réfugiée auprès de l'île d'Aix; mais ils eurent le temps de remonter en rivière, et Hawke renonça à pousser sa pointe plus avant. Il courut ensuite devant le Croisic et menaça de bombarder la ville et les villages voisins, sous prétexte que les Français s'opposaient à l'enlèvement de la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*. La ferme attitude du duc d'Aiguillon et de son subordonné, le marquis de Broc, coupa court à ces prétentions léonines. Le *Soleil-Royal* ne s'était pas rendu, il n'avait pas été pris; l'ennemi ne pouvait avoir aucun droit sur ses canons. Ces dernières épaves du vaisseau-amiral restèrent, en effet, entre nos mains.

V.

A la suite de la bataille de Quiberon, sept des vaisseaux de M. de Conflans et quatre frégates s'étaient retirés dans la Vilaine; les vents contraires et la présence de la flotte de Boscawen les avaient empêchés d'en sortir. Berryer, toujours préoccupé de faire des économies, parlait de faire désarmer les bâtiments devenus inutiles. Les officiers protestèrent. Le ministre leur répondit sèchement « de ne pas ajouter de folles dépenses à un très grand mal. » Nouvelle protestation, bruyante et collective, des officiers, qui demandèrent à être déférés devant un conseil de guerre, « seul

juge compétent, disaient-ils, pour juger des faits dénaturés par d'indécentes et fausses relations. » Le conflit entre le ministre et les officiers se termina par la cassation des officiers et l'internement au château de Saumur de l'un d'eux, M. Villars de la Brosse, l'auteur de la lettre au ministre.

Cependant, Berryer promit le grade de capitaine de vaisseau aux officiers qui se chargeraient de faire sortir les navires. Deux lieutenants de la marine royale acceptèrent, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector, ainsi que deux officiers de la Compagnie des Indes, Dufresne-Marion et Duboux-Desages, ce qui devait amener encore une nouvelle protestation des officiers rouges. Le chevalier d'Arsac de Ternay, alors lieutenant de vaisseau, montra dans cette tâche ingrate les qualités de décision et d'énergie qui devaient marquer, en 1762, son expédition à Terre-Neuve, et, en 1780, son expédition des États-Unis; car c'est à lui que devait revenir l'honneur de conduire en Amérique les premières troupes de Rochambeau[1]. Pour tromper les Anglais, il avait fait remonter les navires le plus haut possible dans la Vilaine et il les avait désarmés, dans l'intention de les réarmer deux par deux et de tenter plusieurs sorties partielles. Le vent le contraria longtemps. Il écrivait, le 15 février 1760 : « La ressource des marins est de jurer contre les vents lorsqu'ils s'opposent à leurs projets; c'est précisément le cas où je me trouve actuellement. » A un moment, pour terroriser les vaisseaux de Boscawen, qui étaient toujours au mouillage, il eut l'idée de lancer sur eux le feu grégeois, dont un inventeur prétendait avoir retrouvé le secret : « ... Je traite l'Anglais comme un chien enragé, qui est à ma porte, prêt à me déchirer à ma sortie, et je ne connais rien de sacré contre un pareil ennemi.... Ce serait une vraie joie pour moi de repaître mes yeux de l'embrasement de quelque navire.... » (lettres des 11 et 20 avril 1760).

Enfin, le 6 et le 7 janvier 1761, favorisés par une forte brume, qui leur permit de passer à deux portées de fusil des Anglais sans être aperçus, Ternay et d'Hector purent prendre la mer avec le *Dragon* et le *Brillant;* deux frégates encore les suivaient. Ce petit convoi de quatre voiles put arriver jusqu'à Brest, avec une

1. Il mourut chef d'escadre, à bord du *Duc-de-Bourgogne,* le 15 décembre 1780, à cinquante-sept ans, et fut inhumé à Newport. Voir la notice de M. H. de Fontaine de Resbecq, dans la *Revue maritime et coloniale,* t. LXXIII, p. 182-198.

avance de vingt-quatre heures sur les Anglais. Ternay et d'Hector retournent à la Vilaine et renouvellent leur exploit. Le 28 novembre, ils faisaient sortir, au milieu d'un violent orage, le *Robuste* et l'*Éveillé*. Ce fut toute une odyssée que la traversée de ces deux bâtiments, courant jusqu'à la Corogne, assaillis ensuite par un terrible coup de vent, tombant enfin au milieu des Anglais, parvenant cependant à atterrir à Brest le 16 janvier 1762. Un peu plus tard, en avril 1762, nos derniers navires purent sortir de la Vilaine. Le blocus des Anglais avait duré deux ans et demi. Ternay et d'Hector furent promus capitaines de vaisseau ; Ternay reçut en outre une pension de 3 000 livres.

VI.

On se rappelle que le projet d'invasion des îles Britanniques, arrêté au milieu de l'année 1759, comprenait, outre les deux grandes armées de d'Aiguillon et de Chevert, formées dans le Morbihan et dans les Flandres, un détachement d'environ huit cents hommes qui devait prendre la mer à Dunkerque sur la petite escadre du corsaire Thurot. Ce vaillant marin, qui faillit renouveler les exploits des Jean Bart et des Duguay-Trouin, qui valut encore quelques heures de gloire à notre marine agonisante, mériterait d'être plus connu.

Des légendes ont couru de bonne heure sur sa famille qui passait pour irlandaise ; ce qui est certain, c'est que lui-même, François Thurot, était né loin de la mer, à Nuits, en Bourgogne[1]. Il avait commencé la course de bonne heure. Les corsaires n'avaient cessé, en effet, d'armer à Dunkerque, où des travaux importants, exécutés depuis 1758, avaient eu pour effet de faire renaître la vie maritime ; le traité de Paris devait une fois encore vouer Dunkerque à la mort. Thurot s'était fait connaître par des actes d'une hardiesse singulière. Prisonnier des Anglais, il s'était évadé tout seul dans un canot, et il avait ainsi regagné Calais. Au début de la guerre, il avait armé deux frégates, le *Belle-Isle* et le *Chauvelin*, de trente canons et de 400 hommes, et deux corvettes, avec

1. « Le 21 juillet 1727, d'après l'acte de baptême dont un extrait est à son dossier » [D. Neuville], *État sommaire des Archives de la Marine*, p. 687. — Je n'ai pu avoir connaissance du dossier de Thurot, qui manque à présent aux Archives de la Marine et que l'on considère comme perdu.

lesquelles il était parti de Saint-Malo le 16 juillet 1757. Sa croisière avait duré dix-neuf mois sans interruption, marqués par je ne sais combien de prises et d'engagements sur les côtes de Norvège, d'Écosse, d'Irlande, des Pays-Bas. Quand il fut rentré désarmer à Dunkerque (février 1759), le maréchal de Belle-Isle, qui le connaissait d'ailleurs de longue date, avait pensé aussitôt à le faire entrer dans son grand projet. Il le chargeait d'une expédition sur le nord de l'Irlande, pour y former un parti de mécontents et préparer une descente, soit en Irlande soit en Écosse; ses ordres étaient signés le 17 juin 1759.

Trompant la surveillance du commodore Boys, qui bloquait nos côtes de Picardie et de Flandre, Thurot s'était échappé de Dunkerque, avec cinq frégates, de quarante-quatre à dix-huit canons, et une découverte, de huit canons, le 15 octobre, c'est-à-dire quand on attendait chaque jour la sortie de Brest de l'escadre de M. de Conflans; le désastre de Quiberon, survenu quelques semaines plus tard, devait rendre stérile tout ce que Thurot pourrait faire. Sa croisière fut très pénible; les mauvais temps le rejetèrent à Gœtteborg, puis à Bergen. Le 1er janvier 1760, il mouillait aux îles Feroë, au nord de l'Écosse; il y passait environ quatre semaines. En février, il apparaissait sur les côtes nord de l'Irlande, devant la baie de Londonderry. Mais la mésintelligence qui existait entre lui et M. de Flobert, brigadier d'infanterie, commandant le petit corps expéditionnaire, mésintelligence qui alla jusqu'aux menaces et aux injures[1], empêcha de rien tenter. Thurot fait une pointe vers l'embouchure de la Clyde; puis, tout à coup, revenant sur l'Irlande, il débarque le 21 février sur la côte nord du golfe de Belfast et à quatre lieues à peine de cette ville, à Carrickfergus. Cette ville fut prise; mais on y perdit deux ou trois jours à faire bonne chère et on n'avait pas les moyens d'enlever une grande place comme Belfast. Il fallut donc reprendre la mer, après avoir renouvelé la provision de vivres. Quelques jours plus tard, le

1. Un curieux écho de cette mésintelligence se trouve dans une lettre adressée à « Ma chère cousine, » dont l'auteur ne peut être qu'un membre du petit corps d'expédition. « ... Un fol, enorgueilli de la faveur et de la confiance du ministre, qu'il avait abusé par ses projets chimériques : voilà le sieur Thurot, l'homme de confiance de la cour, homme sans aucun talent ni principes, audacieux, insolent.... Il est très heureux d'avoir trouvé une mort glorieuse dans les combats, qu'il ne devait trouver qu'à la potence. Cela ne pouvait lui manquer, si en France on rend justice. » (Archives de la Marine, B4 94, fol. 147.)

28 février 1760, par le travers de l'île de Man, Thurot, qui n'avait plus que trois bâtiments, fatigués par cette dure campagne, rencontra trois frégates anglaises en parfait état, sous les ordres du commodore Elliot. Deux de ses navires s'enfuient; resté seul avec le *Maréchal-de-Belle-Isle*, Thurot court bravement à cette lutte inégale ; son souhait était d'être tué sur le champ de bataille, il fut exaucé. Il avait à peine trente-deux ans et demi[1]. Rien n'échappa à ce combat fatal; les navires qui s'étaient enfuis furent pris aussi par les Anglais.

Telle fut la triste fin des projets de descente. On ne doit pas donner à l'heureux coup de main de l'audacieux corsaire une importance exagérée; il ne faut pas non plus le rabaisser outre mesure. On est en droit de dire que la descente de Thurot à Carrickfergus aurait pu révolutionner l'Irlande sans le désastre qui avait anéanti trois mois auparavant l'escadre de M. de Conflans.

VII.

Après tant de malheurs, la France, dont les escadres étaient détruites, les ports bloqués, les colonies perdues[2], n'avait plus qu'à attendre dans le deuil le jour où le vainqueur lui dicterait la paix. Mais il semble que ce soit le propre de notre marine si souvent malheureuse et si vaillante, si souvent blessée à mort et renaissant à la vie, de travailler et d'espérer toujours : *spes contra spem*.

Le duc de Crillon, qui a pu avoir une part personnelle dans les projets de 1759, rapporte qu'après l'affaire de M. de Conflans il proposa la construction de chaloupes canonnières d'un faible tirant d'eau et d'un prix modique (24 000 francs pièce), pour faire des pointes sur les côtes anglaises. Selon lui, le projet fut goûté du roi et du duc de Choiseul; mais l'influence de Mme de

1. En attendant l'étude détaillée que mériterait ce marin intrépide et que prépare un compatriote du Jean Bart bourguignon, on peut consulter sur Thurot les relations imprimées de Tassin (1760), du marquis de Bragelongne, major du corps d'expédition (1778), et sa *Vie* [par Marey], 1791. Pour sa dernière croisière, voir les volumes B² 361 et B⁴ 94 des Archives de la Marine.

2. Une conséquence très grave de ces désastres maritimes avait été la prise de Belle-Ile par les Anglais. Le chevalier de Sainte-Croix, qui commandait dans l'île, avait dû capituler au Palais (7 juin 1761), après une défense d'ailleurs fort remarquable.

Pompadour, dont il n'avait pas sollicité l'intervention, le fit rejeter au conseil. « Je vis bien là, dit-il, qu'il est encore plus nuisible en France d'être maladroit courtisan que mauvais citoyen. » Il passa peu après au service de l'Espagne; il devait y renouveler un jour l'exploit de Richelieu et y mériter le beau titre de duc de Mahon.

L'emploi de bateaux plats était recommandé aussi dans des mémoires intéressants, rédigés par le chef d'escadre d'Aubigny et le capitaine de vaisseau La Touche de Tréville[1] au moment même où M. de Conflans allait sortir de Brest. Ils avaient été chargés, en octobre 1759, d'une enquête technique sur l'état de nos ports, du Havre à Dunkerque[2]. Notons ce passage d'une de leurs lettres (27 novembre 1759), qui montre tout ce qu'on pouvait encore demander à la France, si on savait diriger ses élans généreux : « ... Nous venons de voir... dans la tournée qui nous a été ordonnée... les cœurs et les esprits tournés vers l'Angleterre. Citoyens et soldats ont une ardeur égale; chaque sujet veut contribuer par la faculté qui lui est propre; en un mot, c'est un feu que la vengeance attise et qu'il est important pour le salut de l'État de ne pas laisser éteindre. » Ils avaient dressé un devis d'armement très détaillé; ils parlaient de quarante vaisseaux, de vingt-quatre prames à cent cinquante marins, de deux cent soixante-deux bateaux plats à douze marins, etc.

Peu après, à la date du 8 février 1760, un réfugié jacobite, capitaine au régiment d'Ogilvy, nommé Goold, faisait connaître les résultats d'une enquête personnelle dont il avait été chargé par Chevert en vue d'examiner les points les plus favorables à une descente[3]. Il conseillait beaucoup de porter l'attaque principale sur la rive gauche de la Tamise, ce qui avait l'avantage de frapper l'Angleterre sur un point où elle ne se croyait point vulnérable. Il indiquait Maldon, mais surtout Walton, un peu au

1. Latouche de Treville, — c'est ainsi qu'il signe, — avait commencé sa carrière de marin en 1730, comme cadet à Rochefort. Capitaine de vaisseau en 1757, il quitta le service en 1786 comme lieutenant général et commandant de la marine à Rochefort. Vingt ans plus tard (25 avril 1806), sa veuve recevait de Napoléon Ier un brevet de pension de 2 000 francs. (Archives de la Marine, C7 169.)

2. Archives de la Marine, B4 74, fol. 41 et suiv. — La Touche de Tréville avait déjà présenté (6 juin 1759) un projet, d'ailleurs très sommaire, pour un débarquement aux environs de Douvres. (Archives de la Marine, B4 82, fol. 33.)

3. Archives nationales, AF IV, 1597.

sud de Harwich, sur la côte plate du Suffolk, comme des endroits très propices. « L'auteur de ce mémoire a été lui-même à Walton, et un capitaine de navire lui a dit qu'il était le lieu le plus commode de toute la côte d'Angleterre, qu'il était surpris que l'on n'eût pas encore tenté une descente dans cet endroit, et que, s'il était Français, il y aurait déjà débarqué. Cette observation mérite un grand secret, d'autant que les Anglais paraissent n'avoir aucune inquiétude pour cette partie. »

Parmi les nombreux projets soumis à cette époque au ministre[1], il en est un dont on regrettera de ne pas connaître l'auteur; car il présente un intérêt tout spécial, soit au point de vue stratégique, soit au point de vue historique; il est intitulé : *Mémoire sur la conduite qu'on peut tenir par rapport à l'expédition d'Angleterre depuis la défaite de M. le maréchal de Conflans*[2]. Il porte la date de 1760.

Malgré le malheureux combat de la baie de Quiberon, il ne faut pas abandonner le projet primitif, qui est seul capable de procurer la paix; il faut en modifier les détails d'exécution. On doit songer avant tout à tromper les Anglais et à leur faire disperser leurs forces navales. L'auteur, devinant le Pacte de famille qui ne fut signé qu'en août 1761, envoie l'escadre de Cadix à Brest et à Rochefort. Il fait équiper des vaisseaux à Rochefort et à Toulon; il fait descendre près de la mer ceux de la Vilaine. Les Anglais seront ainsi obligés de tenir la mer un peu partout, au milieu de l'hiver, avec une trentaine de vaisseaux de ligne et de frégates. Cela n'est d'ailleurs qu'un moyen de gagner du temps jusqu'à la campagne prochaine, qui doit être la dernière.

1. Beaucoup de ces projets se trouvent aux Archives de la Marine, B[4] 100. Le chevalier de Tréville, de Carpentras, demande cent millions pour embarquer cinq corps de 10 000 hommes à Toulon, à Bordeaux, à Rochefort, à Brest, au Havre. — Kerguelen-Trémarec, enseigne de vaisseau, propose le plan d'une guerre de course avec 30 petites frégates de 18 canons. — Une dame Piérard, qui se qualifie « amie de madame du Haussay, » c'est-à-dire de la femme de chambre de la marquise de Pompadour, propose au ministre (à cette date, 4 novembre 1761, c'était Choiseul) de faire acheter par les Hollandais 50 vaisseaux dans les ports d'Angleterre, qu'on armerait ensuite contre les Anglais. « S'il m'estoit permis de m'aboucher avec Votre Grandeur, je lui prouveroit que c'est non seullement le plus ardis projet, mais le plus beaux et le plus digne d'elle... » Elle fait suivre sa lettre d'un devis explicatif.

2. Archives de la Marine, deux exemplaires, B[4] 86, fol. 324-332; B[4] 94, fol. 54-64.

En vue de cette campagne, l'auteur passe la revue de toutes nos forces navales. Il compte sur quarante-huit vaisseaux, soit vingt-six qui étaient armés et vingt-deux qui pouvaient l'être d'ici à l'été. Peut-être y a-t-il de l'optimisme dans ces calculs; mais ce qui paraîtra tout à fait remarquable, c'est la manière dont ces forces devaient être utilisées.

Une escadre, partie de Toulon, ira faire la conquête de Gorée, puis mouillera au Ferrol en juillet. Deux escadres, parties de l'île d'Aix et de Brest, se rejoindront à la Martinique pour reprendre la Guadeloupe et faire une démonstration sur la Jamaïque; elles seront de retour au Ferrol en juillet. Les trois escadres réunies s'augmenteront encore des vaisseaux restés à Brest, et toutes ensemble pourront assurer au mois d'août le succès de la descente du duc d'Aiguillon. Ne croirait-on pas voir tracées quarante ans environ à l'avance les grandes lignes du plan de Napoléon? Le projet du camp de Boulogne offre avec celui-ci une analogie saisissante; on sait d'autre part que Napoléon fit consulter un très grand nombre de documents antérieurs. Aussi est-on en droit de supposer qu'il avait été frappé de ce moyen de disperser sur l'Océan les flottes britanniques et de concentrer les flottes de France et d'Espagne; il songea à s'en servir, quand il s'agit de faire traverser la Manche à César et à sa fortune.

A la fin de son mémoire, notre auteur déconseillait, non sans raison, de faire débarquer en Écosse le corps du duc d'Aiguillon; son objectif devait être la baie de Torbay, et de là Plymouth. Nous ne le suivrons pas dans les considérations stratégiques qu'il développe à ce sujet; selon lui, l'opération principale, que le prince de Soubise devait encore à cette date tenter sur la côte de Kent, en sera rendue plus facile. Notre intention a été surtout de signaler dans l'auteur de ces pages inédites un précurseur inconnu de Napoléon.

En 1762, on pensait toujours à une descente aux embouchures de la Tamise. Un mémoire proposait de se servir de la flotte espagnole du Ferrol pour lui faire contourner par le nord les îles Britanniques; elle viendrait prendre à Dunkerque 40 000 hommes, qu'elle débarquerait ensuite dans le voisinage de Londres[1].

1. Archives nationales, AF IV, 1597. Projet daté du 7 juin 1762 et signé d'Heguerly. — Un autre projet, signé du même nom, avait examiné, à la date

De son côté, le ministre paraissait travailler à un nouveau projet contre Jersey et à une nouvelle descente en Irlande. Le projet sur l'Irlande, de 1762, amena même une correspondance assez active entre Choiseul et d'Aiguillon; il était question d'y employer 16 000 hommes[1]. Mais on peut se demander si le ministre et le gouverneur de la Bretagne ne songeaient pas mutuellement à se faire illusion. Tous deux savaient que la France était épuisée et que la paix lui réservait les pires conditions.

G. LACOUR-GAYET.

du 3 février 1759, l'hypothèse d'un débarquement en Angleterre, à défaut d'un débarquement en Irlande. (Archives de la Marine, B[4] 82, fol. 46 et suiv.)

1. Archives de la Marine, B[4] 100, fol. 154 et suiv.; fol. 312-321.

LA PAIX D'AMIENS

ET LA

POLITIQUE GÉNÉRALE DE NAPOLÉON Ier

(Suite et fin[1].)

Tous les actes du premier consul prouvent qu'il s'était réellement proposé d'exclure l'Angleterre des affaires continentales, de lui refuser la qualité de grande puissance européenne; c'est cette politique qui a provoqué le plus douloureusement la nation britannique et qui a rendu impossible le maintien de la paix[2]. L'Angleterre était décidée à ne pas se laisser traiter comme quelque petit État italien ou allemand, à ne pas se laisser fermer l'accès de la politique européenne par la volonté impérieuse d'un parvenu corse. Le roi, déclara lord Hawkesbury, ne renoncera jamais au droit d'exercer son influence sur les affaires du continent dans toutes les occasions suffisantes. C'est là un droit général appartenant à tout État indépendant et n'ayant pas besoin d'être fixé par un traité spécial. Mais plus encore : le traité d'Amiens avait été conclu, expressément et avec le plein consentement du gouvernement français, sur la base de l'état de choses existant alors en Europe. Par conséquent, tout changement, même partiel, de cet état en faveur de la France, donne directement à l'Angleterre le droit d'intervenir. Or, de tels changements partiaux s'étaient réalisés : annexion du Piémont, cession du duché de Parme à la France (circonstance qui avait été soigneusement cachée à Amiens), destruction, contraire aux traités, de

1. Voir *Revue historique*, t. LXXV, p. 286.

2. Cela a été reconnu et proclamé dès cette époque même; voy. *Annual Register for* 1802, p. 159, et *for* 1803, p. 28. — Cf. Dépêche de Lucchesini (envoyé de Prusse à Paris), du 4 mai 1803; P. Bailleu, *Preussen und Frankreich*, 1795-1807, t. II, p. 141.

l'indépendance hollandaise et suisse, malgré les protestations de la Grande-Bretagne[1].

Il serait difficile d'attaquer cette argumentation au point de vue du droit international. Elle fut répétée, dans une forme plus modérée, dans le discours du trône par lequel le roi Georges III ouvrit la session de son parlement, le 23 novembre 1802. Cependant, comme nous l'avons dit plusieurs fois, le cabinet Addington se sentait trop faible, dans sa composition même comme dans sa situation envers les factions parlementaires, pour se jeter dans une guerre autrement que poussé par la plus impérieuse nécessité. Ainsi commit-il l'insigne faiblesse de reculer encore et d'enlever, de cette façon, à ses protestations antérieures toute la force morale qui leur avait réellement appartenu. Addington et Hawkesbury se sont volontairement retirés de l'excellente position politique que l'ambition dénuée de scrupule du premier consul leur avait créée. Après les discussions passionnées et menaçantes, l'atmosphère politique se calma momentanément, en novembre 1802. Les chargés d'affaires provisoires à Paris et à Londres furent remplacés par des ambassadeurs d'un rang plus élevé. Lord Whitworth, aristocrate honnête et bienveillant, mais orgueilleux et raide, se rendit dans la capitale de la France, tandis que Londres vit arriver de France le général Andréossy, mieux versé dans le métier des armes que dans celui de la diplomatie. Ce fut alors, c'est-à-dire après les événements d'Italie et de Hollande, si menaçants pour la Grande-Bretagne, que le gouvernement anglais commanda de nouveau et de la manière la plus précise, à ses généraux en Égypte et au Cap, d'évacuer ces deux pays[2]. Par cela, il témoignait incontestablement d'un amour de la paix qui allait jusqu'à la lâcheté, et il renonçait tacitement, d'une manière aussi maladroite qu'inglorieuse, aux réclamations détaillées et formelles qu'il avait élevées contre les mesures arbitraires de Bonaparte dans l'été et dans l'automne de 1802. Encore une fois, il dépendait du premier consul de maintenir avec l'Angleterre, sinon l'amitié, au moins la paix.

Les événements prirent d'abord une tournure favorable. Lord Whitworth fut très bien reçu à Paris et honoré par des fêtes bril-

1. Instruction pour lord Whitworth du 14 nov. 1802 (Browning, p. 6 et suiv.).
2. *Annual Register for* 1803, p. 677. — Thibaudeau, t. III, p. 251. — Bignon, t. III, p. 61.

lantes. Une foule énorme d'Anglais se rendirent à Paris, lieu de délices, pendant tout le XVIIIe siècle, pour l'aristocratie de naissance et d'argent de l'Angleterre, et où l'on désirait alors reprendre les plaisirs interrompus par la guerre de dix ans et observer, en même temps, ce que la brillante capitale était devenue après les terribles orages de la Révolution.

Ici, nous devons constater de la façon la plus énergique, sur la foi des faits mêmes, que ce fut le premier consul seul qui troubla cette situation pacifique et qui donna l'impulsion destinée à amener une rupture définitive et fatale.

Aux premiers jours de janvier 1803, Napoléon renouvela ses plaintes quant au séjour en Angleterre des princes de la maison de Bourbon, dont il exigea le bannissement à Varsovie, et quant aux attaques de la presse anglaise, et ceci à un moment où les gazettes officielles de Paris débordaient d'injures contre la Grande-Bretagne[1]. Le *Moniteur* accusa le gouvernement de ce pays d'inonder l'Allemagne et la Suisse d'agents secrets pour y semer le désordre et la guerre, et les chefs du parti national anglais de chercher à provoquer partout une lutte sanglante. Évidemment, nous nous trouvons ici en présence d'un système de mesures destinées à détruire l'entente à peine rétablie. Connaissant la faiblesse et les sentiments pacifiques du cabinet Addington, Bonaparte alla encore plus loin. Il se décida à frapper un coup retentissant qui dut mettre en éveil l'Angleterre et même l'Europe entière.

Au commencement du mois de septembre précédent, il avait expédié en Orient le colonel Sébastiani. Cet officier supérieur avait dû se rendre d'abord à Tripoli et gagner le bey de ce pays à la politique française. Ensuite, il devait aller en Égypte, ce qui était la partie la plus importante de sa mission, et espionner aussi exactement que possible la ville d'Alexandrie et ses environs aux points de vue militaire, politique et social. Cette tâche paraissait si considérable qu'il avait l'ordre d'envoyer en France un navire spécial portant les notes qu'il aurait rédigées sur ses observations. Ensuite, il avait à visiter le Caire et à remonter le Nil, en négociant partout avec les pachas turcs et avec les cheiks des Mamelouks, en les assurant de la constante amitié et du vif inté-

1. Dépêches de Whitworth des 4 et 27 janv. 1803 (Browning, p. 38 et suiv., 52 et suiv. — Cf. Schlosser, t. VI, p. 57 et suiv.).

rêt que leur portait le premier consul, et en observant la situation militaire de ces districts. A la fin, il devait faire un voyage semblable en Syrie, où il avait charge, en outre, de protéger et de gagner à la France les chrétiens indigènes[1].

Une mission d'un tel caractère nous oblige de supposer que Bonaparte désirait préparer de longue main des projets relatifs à une nouvelle invasion de l'Égypte. Et la manière dont Sébastiani accomplit sa mission prouve jusqu'à l'évidence qu'il avait encore reçu des instructions orales en ce même sens et tendant vers le même but. Il ne manqua pas d'exciter tant les fonctionnaires turcs en Égypte, civils et militaires, que leurs adversaires, les beys des Mamelouks, contre les Anglais, de leur donner des assurances de protection et d'amitié, au nom du premier consul, et d'en tirer, en revanche, des promesses de dévouement et d'attachement pour Bonaparte. Il s'efforça même de réconcilier les Turcs et les Mamelouks afin de les unir en un seul parti français. De même, il chercha à gagner pour la France les habitants chrétiens de l'Égypte. Il agit dans le même sens en Syrie. Son retour s'effectua par les îles Ioniennes, qui formaient alors une république indépendante. Dans l'île principale, à Zante, il eut la hardiesse de convoquer les magistrats et les citoyens notables, de les exhorter à s'unir entre eux et avec la France. Il va sans dire qu'il recueillit des notes détaillées sur l'état des troupes et des fortifications dans tous les pays qu'il visitait[2].

Le rapport de cet espion officiel avec tous ses résultats et avec l'exposé de toutes ses intrigues fut, malgré la vive opposition de Talleyrand[3], publié dans le *Moniteur* du 30 janvier 1803. La provocation inouïe que cette publication contenait à l'adresse de la nation anglaise fut encore renforcée par le fait que le rapport énumérait des accusations fort graves contre les troupes anglaises en Égypte et contre leur chef, le général Stuart. On y disait qu'il était un homme de peu de moyens, qu'il répandait contre la France des calomnies de tout genre, qu'il s'était abaissé jusqu'à exciter des assassins contre Sébastiani; que l'état de l'armée anglaise était tellement misérable que 6,000 Français suffiraient

1. Instructions de Bonaparte pour Sébastiani du 5 sept. 1802 (*Corresp.*, n° 6308).

2. Rapport de Sébastiani (*Annual Register for* 1803, p. 742 et suiv.).

3. Dépêche de Lucchesini (ministre de Prusse à Paris), du 4 mai 1803 (Bailleu, t. II, p. 140).

pour reconquérir l'Égypte. Tout cela se trouvait imprimé dans le journal officiel et fut communiqué par lui à l'Europe entière. « Cette publication, — dit Pelet, gendre du diplomate napoléonien Otto, lui-même conseiller d'État de l'empereur, — étonna la France autant que l'Angleterre. Elle était ou une provocation ou une imprudence extraordinaire, mais on se refusait à croire que Napoléon fît rien sans dessein[1]. »

La publication officielle du rapport de Sébastiani devait avoir une double conséquence.

En premier lieu, elle était une provocation manifeste à l'Angleterre, une offense bien propre à exciter la colère de toute la nation anglaise. C'est ce que les Français intelligents reconnurent immédiatement[2]. L'intention se montrait clairement dans les attaques dirigées contre les troupes anglaises et surtout contre le général Stuart. Il est très probable qu'elles ont été insérées au rapport sur l'instigation expresse du premier consul, car, dans les conversations privées que Sébastiani eut après son retour en France, il contredisait hautement ces prétendus témoignages contenus dans le rapport et se plaisait à parler du général Stuart avec beaucoup d'éloges[3]. Mais Bonaparte désirait irriter les Anglais et les forcer à jouer cartes sur table[4].

En second lieu, ce document ne laissait plus subsister la moindre incertitude quant à la ferme intention du premier consul de soumettre les États barbaresques à son influence, de s'emparer tôt ou tard de l'Égypte, de la Syrie et des îles Ioniennes, de dominer la partie orientale de la Méditerranée comme celle de l'ouest,

1. Baron Pelet, *Opinions de Napoléon sur divers sujets* (Paris, 1833), p. 32.

2. Voy., avec Pelet, Lefebvre, t. I, p. 268.

3. Lord Whitworth, comme témoin auriculaire : « Without any observation of my part which would lead to such a conduct. » Dépêche du 3 févr. 1803 (Browning, p. 59).

4. On ne saurait donc rejeter entièrement le témoignage de Lucien Bonaparte (*Mémoires*, éd. Jung, t. II [Paris, 1882], p. 165), qui prétend que le rapport a été rédigé, non par Sébastiani, mais par Napoléon lui-même, d'après les notes du colonel. A la lecture de toute phrase dirigée contre l'Angleterre, le premier consul se serait écrié : « Parbleu !... nous verrons si ceci... si cela... ne décidera pas John Bull à guerroyer! » Il est vrai que Lucien se trompe tout à fait en parlant du rapport de Sébastiani comme d'un document qui entrava longtemps les négociations du traité d'Amiens (!) et fut une des premières tendances à son entière rupture. — En général, les *Mémoires* montrent combien Lucien était un homme mesquin, vaniteux et ridiculement présomptueux, dirigé exclusivement par des mobiles personnels.

et de s'ouvrir ainsi le chemin pour attaquer les Indes. Les hommes d'État britanniques n'avaient jamais cessé de prêter à Bonaparte des projets pareils. La sollicitude avec laquelle il tenait l'*armée d'Égypte* réunie, après le retour de cette troupe en France, en lui conservant sa dénomination; la concentration d'une nombreuse artillerie en Italie; la formation d'un corps de 8,000 hommes en Corse; les négociations avec la Russie dans le but de dépouiller ensemble la Turquie; les relations continuelles avec les Barbaresques de l'Afrique septentrionale : tous ces faits leur inspirèrent la conviction, — et surtout à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, — que, immédiatement après l'évacuation d'Alexandrie par les soldats anglais, des troupes françaises y seraient ramenées sous un prétexte quelconque, pour le plus grand danger de l'Inde [1]. Mais le rapport de Sébastiani changea ces soupçons en certitude.

Talleyrand, qui ne partageait nullement les aspirations belliqueuses de son maître, fit tout ce qui lui était possible pour affaiblir l'effet de la fatale publication. Il prétendit que c'était uniquement des représailles contre un livre de sir Robert Wilson, qui venait de raconter l'histoire de la guerre de Syrie d'une manière offensante pour Bonaparte, et que, au fond, la mission de Sébastiani avait été purement commerciale. Cette dernière affirmation se réfutait par le texte même du rapport, sans parler des instructions du colonel, qui, cela va sans dire, restaient alors secrètes. La conduite fanfaronne et prétentieuse de Sébastiani avait d'ailleurs clairement montré le caractère politique de sa mission [2]. C'est ce qui rend aussi impossible l'argumentation du ministre français quant au pamphlet de Wilson, publié à un moment (novembre 1802) où Sébastiani était en route depuis deux mois.

L'effet en Angleterre fut immense. Personne n'y eut plus le moindre doute que le premier consul cherchait à humilier l'Angleterre et qu'il venait d'afficher ses projets sur l'Égypte; que la paix ne pourrait être maintenue qu'à condition qu'on lui cédât ce pays et que l'on abdiquât comme puissance européenne devant

1. Dépêches de Whitworth des 27 nov., 20 déc. 1802, 27 et 31 janv. 1803; Browning, p. 16 et suiv., 29-55 et suiv. — « L'intention de recommencer l'expédition d'Égypte à la première occasion ne pouvait plus faire doute pour personne » (Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. IX, p. 64).

2. Ceci est avoué même par Lefebvre, t. I, p. 269.

les menaces et les injures de Bonaparte. La nation anglaise ne voulait admettre ni l'une ni l'autre de ces éventualités; afin de les éviter, elle se décida pour la guerre, et ceci d'autant plus que Napoléon avait tout fait, depuis la paix d'Amiens, pour l'irriter, pour l'atteindre dans ses intérêts commerciaux, et pour profiter sans cesse des avantages que lui avait rapportés ce traité, inepte au point de vue britannique. La résolution prise par la nation anglaise de reprendre les armes avait été préparée de longue date par l'exclusion du commerce britannique, par les usurpations en Italie, en Suisse et en Hollande; elle fut définitivement provoquée par les injures du rapport de Sébastiani et par l'annonce d'une nouvelle expédition d'Égypte.

Le cabinet Addington comprit que l'indignation populaire le renverserait du coup s'il n'avait pas le courage de défendre, en ce moment critique, l'honneur et l'intérêt vital du pays, coûte que coûte. « Avant de prendre des mesures décisives, » dit alors Addington lui-même à un célèbre diplomate anglais, « j'ai attendu que Bonaparte joignît l'hostilité à l'insolence. Il vient de le faire d'une manière indubitable par le rapport de Sébastiani[1]. » Pour la première fois, le ministère fit alors paraître l'intention de garder Malte, à la fois en guise de compensation des agrandissements de la France contraires aux traités, et afin de dominer le chemin de l'Égypte.

Nous avons constaté plus haut que le gouvernement britannique avait commencé par chercher consciencieusement à obtenir la réalisation de toutes les conditions énumérées au Xe article du traité d'Amiens comme préalables à l'évacuation de l'île de Malte. La France, au contraire, y avait montré une grande tiédeur. Pendant tout l'été de l'année 1802, elle avait oublié d'instruire ses représentants à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin et à Madrid, de demander la garantie de l'indépendance de Malte par ces quatre puissances. Seul, le ministre de France à Vienne, Champagny, eut la hardiesse de s'associer dans cette affaire à son collègue britannique sans y être autorisé par ses supérieurs. En effet, les deux diplomates réunis obtinrent du ministère autrichien le document désiré (20 août 1802). Les

1. Malmesbury, *Journal*, t. IV, p. 208 : entretien de Malmesbury et d'Addington, du 19 févr. 1803.

trois autres puissances ne pouvaient obtempérer à la demande unilatérale de l'Angleterre[1]. Malgré cela, l'envoyé français à Londres exigea en août 1802 l'évacuation immédiate de Malte par les Anglais[2]. Le premier consul désirait évidemment éloigner les Anglais de Malte, sans les garanties que le traité d'Amiens leur avait accordées, pour avoir les mains libres dans ses projets sur cette île. Il ne peut y avoir le moindre doute à ce sujet. Avec l'arrogance naïve d'un homme qui considérait le monde comme lui appartenant de plein droit, il avait écrit à Talleyrand, le 15 juin 1802 : « Il est indispensable, citoyen ministre, que vous me fassiez sur-le-champ un rapport sur l'individu qui doit fixer notre choix pour la grande maîtrise de Malte ; il est instant que nous en écrivions à Rome[3]. » De fait, une créature du premier consul, Barthélemy Ruspoli, fut élevée à cette dignité. Entre-temps, on dépouilla l'ordre de Saint-Jean de tous ses moyens d'existence. La France n'en avait pas seulement confisqué tous ses biens sur son propre territoire, elle avait encore obligé l'Espagne et le Portugal à détruire les *langues* de l'ordre et à s'emparer de ses propriétés dans leurs pays, avec un revenu total de 700,000 francs. Il va sans dire que dans le Piémont et dans la République italienne on agit de même. Bonaparte eut soin que les États de l'Allemagne méridionale imitassent cet exemple. Il ne restait donc à l'ordre que quelques chevaliers et très peu de revenus : au lieu de 3,400,000 francs par an, il n'en avait plus que 500,000[4]. On ne pouvait évidemment défendre les vastes fortifications de Malte avec des moyens aussi restreints. C'est par suite des intrigues de Bonaparte que de l'ancien ordre de Saint-Jean il ne restait plus qu'une ombre incapable d'opposer la plus légère résistance à une nouvelle attaque de la part de Napoléon. Voilà où il avait voulu en venir.

Mais alors les événements s'opposèrent à la réalisation de ses projets. Le bailli Ruspoli n'eut aucune envie de prendre sur lui les fonctions d'un grand maître impuissant, destinées à aboutir à

1. Dépêches des ministres de France à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin (*Annual Register for* 1803, p. 678 et suiv.). — Thiers, t. IV, p. 184.

2. Note d'Otto du 21 août 1802, et réponse de Hawkesbury, du 23 août (*Annual Register for* 1803, p. 669 et suiv.).

3. *Corresp.*, n° 6133.

4. Barzoni, p. 103 et suiv. — *Annual Register for* 1802, p. 143. — Hawkesbury à Whitworth, 28 févr. 1803 (Browning, p. 93).

une capitulation aussi honteuse que celle de juin 1798. Ce fut en vain que Bonaparte fit agir le pape, qu'il lui dicta même les lettres que celui-ci eut à écrire à Ruspoli[1]; le bailli maintint son refus. Alors, le pape nomma un nouveau grand maître, le commandant Tomasi de Cortone. Mais ce genre d'élection était tellement contraire au Xe article d'Amiens et s'était fait si clairement sur l'ordre du premier consul par son vassal romain, que tout le monde ne considérait Tomasi que comme un gouverneur français.

Après des faits de ce genre, l'Angleterre était justifiée à rester dans les fortifications de la Valette et à forcer les 2,000 Napolitains de s'installer en dehors de la forteresse.

Bonaparte comprit alors qu'il lui fallait se montrer plus conciliant. Il finit par ordonner à ses représentants auprès des grandes puissances de leur demander la garantie pour Malte, conformément au traité d'Amiens. La Prusse ajourna sa réponse, voulant suivre l'exemple de la Russie. Le jeune tsar, après bien des hésitations, accorda la garantie (24 novembre 1802), mais à des conditions dont la plus importante était la suppression de la *langue* maltaise, contrairement au Xe article d'Amiens, qui avait créé cette *langue* précisément pour remplacer la disparition des *langues* anglaise et française[2]. Si la *langue* maltaise était supprimée, après la destruction de celles de Provence, d'Auvergne, de France, de Castille, d'Aragon, d'Angleterre et d'une partie considérable de celles d'Allemagne et d'Italie, l'ordre serait à peu près réduit à rien. Voilà un état de choses que l'Angleterre ne pouvait approuver. En dehors de la lettre même du traité d'Amiens, elle s'appuyait d'une pétition que les habitants de Malte lui avaient présentée par quelques députés, immédiatement après la conclusion de la paix, et par laquelle ils avaient protesté, dans des termes violents, contre le retour de leur île sous la domination oppressive et intolérable de l'ordre; ils avaient déclaré que, si on ne leur permettait de décider librement de leur sort futur, ils préféraient rentrer sous la domination française[3].

Le gouvernement britannique résolut donc, en janvier 1803,

1. *Corresp.*, n° 6471.

2. Documents publiés dans l'*Annual Register for* 1803, p. 680 et suiv.

3. *Annual Register for* 1803, p. 239 et suiv. — Malgré cette conclusion, Bonaparte affirmait que la pétition était rédigée par des Anglais résidant à Malte (*Corresp.*, n° 5952).

de remplacer par des conditions nouvelles les conditions d'Amiens, reconnues impraticables pour l'évacuation de Malte. Par conséquent, il demanda : en premier lieu, que la défense militaire de l'île fût assurée ; ensuite, que les droits et les intérêts des indigènes de Malte fussent pris en considération, et, enfin, que la Russie et les trois autres puissances nommées dans le traité accordassent la garantie sans phrase. Cette proposition fut envoyée à la Russie le 28 janvier 1803[1]. Le cabinet de Londres était sur le point de la communiquer également au gouvernement français, lorsque la publication fatale du rapport de Sébastiani parut au *Moniteur* et transforma du coup toute la situation politique[2]. Les soupçons que l'on avait conçus quant aux intentions de Bonaparte étaient confirmés par ce fait d'une manière tellement éclatante et offensante pour l'Angleterre, que le cabinet Addington, d'accord avec l'opinion publique en Angleterre et poussé par elle, résolut de garder Malte pour protéger l'Égypte contre les projets violents de Bonaparte et comme compensation de ses usurpations injustes. On ne saurait en faire un reproche ni à la nation anglaise ni à son gouvernement.

La politique méditerranéenne de Napoléon poursuivait un double but : chasser les Anglais de la Méditerranée et occuper des positions qui permettraient à la France de profiter de la ruine imminente de la Turquie[3]. Le premier projet menaçait l'Angleterre et le second l'Europe entière. Après que Bonaparte eut manifesté ces intentions, le gouvernement britannique eut non seulement le droit, mais encore le devoir de s'y opposer de toute façon. Quant à la forme, Bonaparte a mis l'Angleterre dans son tort, en la poussant à garder Malte, contrairement au traité d'Amiens. Mais ce fut là un tort de pure forme, excusé par les nombreuses violations du traité qu'il avait ordonnées lui-même. On avait beau dire : *tout le traité d'Amiens et rien que le traité d'Amiens;* en réalité, dès le jour de sa signature, on

1. Note anglaise adressée à la Russie (Castlereagh, t. V, p. 56 et suiv.). — La date de cette note est indiquée dans un mémoire de Castlereagh (ibid., p. 49) : « Two days after our communication to Russia was despatched, Sebastiani's report appeared in the Moniteur. »

2. Hawkesbury à Whitworth, 9 févr. 1803 (Browning, p. 66 et suiv.). — Thiers reconnaît également que le gouvernement anglais était décidé à abandonner Malte jusqu'au moment de la publication du fameux rapport (t. IV, p. 219.)

3. Ceci est prouvé dans tous ses détails par Rodocanachi, *Bonaparte et les îles Ioniennes* (Paris, 1899).

avait tout fait pour en saper les fondements et pour préparer ouvertement et distinctement une nouvelle guerre pour le moment où l'on pourrait espérer la rendre mortelle pour la Grande-Bretagne. Ainsi, Bonaparte revint-il aux idées nourries et préconisées par lui dès le commencement de sa prodigieuse carrière politique, que la grandeur de la France était incompatible avec celle de l'Angleterre et que l'un ou l'autre de ces deux pays devait succomber[1]. Lorsque quelqu'un entoure une maison de spadassins et cherche à en enfoncer les portes, le propriétaire de la maison ne se trouve-t-il pas dans le cas de légitime défense? N'a-t-il pas le droit de chasser les agresseurs avant qu'ils aient exécuté leur attaque? C'était là une manière de voir qui s'imposait même au gouvernement russe, très amical jusqu'alors pour le premier consul. Bonaparte s'était efforcé de se l'attacher en lui proposant à différentes reprises le partage commun de l'empire turc. Le tsar répondit par un refus absolu. Non seulement il rejeta, à l'instar de l'Angleterre, la reconnaissance de tous les changements réalisés en Italie après la paix de Lunéville; mais il menaça encore d'entrer en guerre si la France continuait à troubler le repos de l'Europe. Quant à la Turquie, il déclara que « Sa Majesté, satisfaite du lot que la Providence lui a assigné, ne veut pas l'agrandir, pas plus du côté de la Turquie qu'autre part, et conséquemment elle ne saurait non plus voir avec indifférence que personne d'autre s'agrandisse aux dépens de la Porte ottomane. » Le tsar n'hésita même pas à justifier expressément la conservation de Malte par les Anglais en rappelant les vues de Bonaparte sur l'Égypte, projets dangereux pour les intérêts britanniques et européens[2]. Il y a là le germe de la troisième coalition. On ne saurait dire que la Russie ait succombé ici à la séduction britannique. Ce sont le sentiment de la justice et l'intérêt général de l'Europe qui ont amené le tsar à reprendre la guerre contre Napoléon, comme il l'a annoncé clairement dès les premiers jours de l'année 1803. Depuis le commencement du conflit, il se mit résolument du côté de l'Angleterre.

Le 9 février, lord Hawkesbury expédia à lord Whitworth l'instruction décisive qui développait le nouveau programme du

1. Voy., à ce sujet, H. M. Bowman, *Preliminary stages of the peace of Amiens* (Toronto, 1900), p. 15.

2. Le chancelier russe au comte Marcoff, ambassadeur à Paris, 19 janv. 1803 (Browning, p. 88 et suiv. — Cf. Ulmann, p. 51, 52, 54).

gouvernement britannique. La France, y disait-il, avait fait, depuis la paix d'Amiens, des acquisitions qui se trouvaient en contradiction avec les traités en vigueur à cette époque, et qui, par conséquent, changeaient complètement le terrain sur lequel l'Angleterre s'était placée en concluant la paix. Ces faits donnaient à l'Angleterre le droit de demander des compensations. Cinq semaines plus tard, le secrétaire d'État britannique s'exprima sur ce sujet d'une manière plus générale. « Les traités sont négociés, eu égard à l'état actuel des possessions des parties contractantes et aux traités ou engagements publics, par lesquels elles sont liées à l'époque de leur conclusion; de sorte que, si cet état de possession et ces engagements sont altérés assez matériellement par l'une ou l'autre des deux parties pour affecter la nature du pacte lui-même, l'autre partie est fondée, suivant le droit des gens, à intervenir, afin de réclamer une satisfaction ou une compensation pour tout changement essentiel que de telles démarches peuvent avoir subséquemment causé dans leur situation respective[1]. » Ce principe du droit international, continua Hawkesbury dans son instruction du 9 février, est encore corroboré dans le cas présent par le fait que le gouvernement français l'a expressément reconnu et l'a appliqué aux rapports existant entre l'Angleterre et la France. Malgré tout cela, Sa Majesté britannique aurait renoncé à ses justes prétentions d'une compensation équitable si la publication officielle du rapport de Sébastiani, avec ses offenses aussi graves qu'injustifiées contre le roi, contre l'armée anglaise d'Égypte et contre son chef, ainsi qu'avec l'annonce de projets du gouvernement français contraires à la lettre et à l'esprit du traité et aux intérêts des possessions de Sa Majesté, n'avait exigé une ample réparation. Avant de l'avoir obtenue, l'Angleterre n'entrera dans aucune négociation ultérieure au sujet de Malte[2].

Le premier consul fut fortement irrité par le ton décidé et tranchant sur lequel le cabinet de Londres lui répondait cette fois. L'application que le gouvernement anglais faisait ici en sa faveur de sa propre manière d'agir lui était insupportable. Sa décision fut donc plus ferme que jamais : de soumettre l'Angle-

1. Note de lord Hawkesbury, présentée au général Andréossy le 15 mars 1803 (Browning, p. 121).
2. Browning, p. 65 et suiv.

terre à sa volonté ou de lui faire la guerre. Il avait assez de confiance en sa propre habileté et dans la faiblesse et le manque de résolution du cabinet Addington pour espérer qu'il serait toujours à même de choisir, conformément à ses intérêts, le moment de recommencer la guerre. Comme plus tard pour l'Espagne, pour la Russie et pour la Prusse, son calcul était très juste quant à la faiblesse des gouvernements, mais insuffisant quant à la force entraînante des passions populaires.

Il ne laissa subsister aucun doute sur ses intentions. A peine eut-il pris connaissance de la note de lord Hawkesbury qu'il invita l'ambassadeur d'Angleterre à un entretien particulier, destiné expressément à lui communiquer son opinion et à être transmis au roi d'Angleterre (18 février 1803). Il aimerait mieux, dit-il à cette occasion, voir les Anglais en possession du faubourg Saint-Antoine que de Malte. Son exaspération contre l'Angleterre augmentait tous les jours, parce que « chaque vent qui se levait d'Angleterre ne lui apportait que haine et outrage. » Quant à l'Égypte, il pourrait la conquérir facilement; mais il ne le ferait pas, afin de ne pas être considéré comme l'auteur d'une nouvelle guerre, surtout puisque tôt ou tard l'Égypte appartiendra à la France, soit par la ruine de l'empire turc, soit par quelque convention avec le sultan. Si l'Angleterre, la plus grande puissance maritime, se fût montrée plus amicale envers la France, la plus grande puissance continentale, il lui aurait offert une alliance pour dominer ensemble le monde entier. Mais actuellement, continua-t-il, ce dont il s'agit entre les deux pays, c'est de faire la paix ou la guerre. Pour éviter cette dernière éventualité, il faut évacuer Malte, brider la presse anglaise et surtout celle des émigrés, renoncer à protéger ses pires ennemis. Lorsque lord Whitworth eut enfin la possibilité de répondre à ce flot d'accusations et d'exigences en mentionnant les usurpations de la France depuis la paix d'Amiens, Bonaparte s'écria : « Je suppose que vous parlez du Piémont et de la Suisse. *Ce sont des bagatelles*, et vous n'avez pas le droit d'en parler à cette heure[1]. »

Les explications évidemment dénuées d'artifice du premier

1. La version la plus authentique de ce fameux entretien est celle que lord Whitworth a fixée lui-même, immédiatement après sa visite au premier consul (Browning, p. 78 et suiv.).

consul à l'occasion de cet entretien, où il parla à peu près seul pendant deux heures, devaient de nouveau convaincre les ministres anglais que leurs craintes n'étaient que trop fondées. Violenter des peuples autrefois forts et fiers, briser des États jusqu'alors florissants et respectables, c'était une *bagatelle* aux yeux de Bonaparte. L'Angleterre n'aurait plus à se mêler des affaires du continent. Il convoitait ouvertement l'Égypte, cette même Égypte que la Grande-Bretagne ne pouvait d'aucune façon laisser entre les mains de la France. Mais il allait plus loin : il voulait la dissolution de l'empire turc, et, plus encore, la domination du monde. Voilà des projets auxquels l'Angleterre devait s'opposer si elle désirait encore prétendre au nom de grande puissance, même si elle ne désirait que conserver son indépendance politique, son essor commercial et son superbe empire colonial[1].

Napoléon resta fidèle à son système : l'humiliation de l'Angleterre ou la guerre. Son message annuel au corps législatif, à l'occasion de l'ouverture de la session, parla cette fois (20 février 1803) de ce parti en Angleterre qui avait juré à la France une haine éternelle et qui influait bien malheureusement sur la politique britannique. Contre ces tendances, la République est forcée d'armer; cinq cent mille hommes sont prêts à la défendre et à la venger. « Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans des ligues nouvelles, et le gouvernement le dit avec un juste orgueil; seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France[2]. »

Un langage aussi étrange devait en réalité produire l'effet désiré, non pas en intimidant l'Angleterre, mais en la poussant vers la guerre. A cet égard, Napoléon est arrivé à ses fins : l'Angleterre paraissait être l'agresseur; ce qu'il souhaitait moins pour l'Europe que pour son propre peuple, qui chérissait la paix, et qu'il ne pouvait espérer entraîner dans une nouvelle lutte qu'en la lui montrant nécessaire, défensive[3]. « Le ton du premier consul,

1. C'est ce que reconnaît même Schlosser, si favorable d'ailleurs à Napoléon (t. VI, p. 55, 56, 63).

2. *Corresp.*, n° 6591 (t. VIII, p. 219).

3. « Quant à la France, j'ai besoin de lui prouver qu'on m'a fait la guerre, que je ne l'ai point provoquée, pour obtenir d'elle l'élan, l'enthousiasme, que je veux exciter contre vous, si vous m'amenez à combattre. » Paroles de Napoléon, d'après la version, répandue par lui-même, de son entretien avec Whitworth (Thiers, t. IV, p. 226).

— dit Macaulay, libéral et ami de la France, — était insupportable. Il devint de plus en plus évident qu'une guerre était imminente pour la dignité, l'indépendance, voire l'existence même de notre nation[1]. » Les menaces du premier consul et surtout son affirmation que l'Angleterre seule était impuissante contre la France révoltèrent chaque cœur britannique[2].

Le gouvernement anglais tira les conséquences de cette nouvelle situation. Sur son ordre, son commissaire à Malte, Ball, refusa au nouveau grand maître l'accès du palais de ses prédécesseurs à la Valette, de manière que Tomasi dut attendre à Messine, et il continua de fermer les fortifications aux troupes napolitaines, malgré les réclamations du général Vial[3]. Peu de semaines après le message du premier consul, la réponse arriva de Londres, sous la forme d'un message du roi Georges III à la Chambre des communes, du 8 mars 1803. Sa Majesté informa la Chambre que, des préparatifs militaires considérables se faisant dans les ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États. Quoique les préparatifs dont il s'agit aient pour but *apparent* des expéditions coloniales, comme il existe actuellement entre Sa Majesté et le gouvernement français des *discussions d'une grande importance, dont le résultat est incertain*, il faut prendre des mesures pour maintenir « l'honneur de la couronne et les intérêts essentiels du peuple[4]. »

La maladresse insigne dont le cabinet Addington fit preuve en toutes occasions se manifeste également dans la manière dont il prépara politiquement la guerre. Il fut facile au gouvernement français de constater que le message royal reposait sur une fausse assertion. Abstraction faite de quelques bâtiments destinés aux colonies, il n'y avait aucun armement dans les ports de France et de Hollande. Peu de jours après la présentation du message, un des lords de l'amirauté déclara au beau milieu des discussions parlementaires qu'on ne voyait dans ces ports que quelques misérables bateaux de pêche[5]. On avait encore une

1. *Biographical essays* (éd. 1860).
2. Thiers, t. IV, p. 231.
3. Thibeaudeau, t. III, p. 239.
4. *Annual Register for* 1803, p. 646.
5. *Ibid.*, p. 264. — Whitworth avoue également que, au milieu du mois de mars, les armements n'avaient pas encore commencé dans les ports français. Dépêche du 18 mars 1803 (Browning, p. 131).

fois, à Londres, su se mettre dans son tort en la forme là où pour les faits on avait pleinement raison.

Bonaparte, au contraire, s'efforçait non seulement d'attribuer aux Anglais le rôle d'agresseur, mais encore d'ajourner la déclaration de guerre[1]. Ses préparatifs militaires n'étaient pas terminés sur terre et n'étaient pas commencés sur mer. Les effectifs de l'armée étaient affaiblis par un grand nombre de congés accordés; la cavalerie manquait de chevaux, et l'artillerie était momentanément réduite à l'impuissance par l'introduction d'un nouveau système et la refonte de toutes les pièces[2]. Et puis, toutes ses villes commerçantes, pleines de confiance dans la durée de la paix, venaient d'expédier de riches chargements aux pays d'outre-mer, avec la participation des capitalistes les plus considérables de la France et principalement de Paris. On désirait que les navires ainsi chargés fussent rentrés d'abord, pour ne pas tomber entre les mains des Anglais[3]. Voilà les raisons pour lesquelles le premier consul montra une douceur et un esprit de conciliation inaccoutumés, du moins quant aux affaires de second ordre, depuis la fin de février 1803. L'Irlandais Goldsmith, directeur de ce même journal *l'Argus*, dont Bonaparte avait fait répandre aussi loin que possible les injures contre l'Angleterre, fut congédié et remplacé par un journaliste plus pacifique. Le bâtiment britannique *Nancy*, dont la mise en liberté avait été demandée en vain depuis bien des mois, fut rendu avec la plus grande partie de sa cargaison, et on promit également d'avoir égard aux autres réclamations du même genre[4]. Mais le premier consul n'en insista que d'autant plus sur l'évacuation de Malte, nécessitée non seulement par le traité d'Amiens, mais encore par l'honneur de la France. Ici, sans doute, il avait pour lui le droit formel. La nouvelle du message du monarque anglais mit brusquement un terme à ces actes secondaires de courtoisie. Le premier consul se croyait permis d'accuser à la face de l'Europe les gouvernements et les peuples étrangers;

1. Ceci fut constaté également par Schimmelpennink, ministre batave à Paris, et fort avancé alors dans les grâces du premier consul (Malmesbury, t. IV, p. 242).

2. Bourrienne, *Mémoires* (Paris, 1829), t. V, p. 197.

3. Lefebvre, t. I, p. 270.

4. Dépêches de Whitworth des 28 févr. et 3 mars 1803 (Browning, p. 91, 96 et suiv.).

mais il lui paraissait insupportable qu'on lui rendît la pareille. Malgré les efforts de Talleyrand pour le tranquilliser, il éclata de colère. Il fit immédiatement transmettre à lord Whitworth une note, dans laquelle il infligeait un démenti aux assertions du message quant aux armements français, et où il ajoutait que, si l'Angleterre armait, il était *naturel* que 20,000 soldats français occupassent aussitôt la Hollande; *naturel* qu'ils établissent un camp sur la frontière du Hanovre; *naturel* que l'on créât d'autres camps pour l'invasion de l'Angleterre; *naturel* qu'il continuât d'occuper la Suisse; *naturel* qu'il fît occuper, par ses troupes, et fortifier la position de Tarente[1].

La manière dont Napoléon comprenait le droit international se montre en plein jour dans cette communication. Il lui paraît *naturel* que toute hostilité contre lui doive avoir pour conséquence de sa part des attentats contre des peuples qui n'y étaient nullement intéressés. L'indépendance des autres nations n'existait plus pour lui. Toutes, elles doivent lui obéir; toutes, le servir; toutes, se sacrifier pour lui; si elles s'y refusent, il les y force, les faibles par l'occupation, les forts par la guerre. Mais cette conduite despotique et brutale ne lui a pas été imposée par l'Angleterre; il l'avait déjà pratiquée auparavant dans les guerres d'Italie, dans la surprise de Malte, dans l'oppression de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie même. Est-il juste de reprocher aux Anglais les mesures prises pour se défendre contre une telle politique?

Le premier consul se déchargea de sa colère dans la scène fameuse qu'il joua à l'ambassadeur britannique à la réception diplomatique du 13 mars, et où il s'écria : « Les Anglais ne respectent pas les traités; il faut désormais les couvrir de crêpe noir[2]. »

Il n'avait pas l'habitude des vaines menaces. Dès ce moment, il commença de grands armements, dans le double but de préparer une invasion de l'Angleterre et d'occuper le Hanovre, le golfe

1. Texte français de la communication du premier consul dans Browning, p. 114.

2. Dépêche de Whitworth du 14 mars 1803 (Browning, p. 115 et suiv.). — Ce rapport a été mis surtout à profit par Thiers, t. IV, p. 234 et suiv. — Après coup, Bonaparte a arrangé les faits artificiellement dans ses missives au général Andréossy, du 13, et au général Hédouville, du 16 mars 1803 (*Corresp.*, nos 6630, 6636), ainsi qu'à Bignon, à Berlin, également du 16 mars (Bailleu, t. II, p. 126).

de Tarente et le Portugal. Il empêcha le pape de vendre ses vastes forêts aux agents du gouvernement anglais[1]. Les premiers actes de Bonaparte avant le recommencement de la guerre furent donc des actes de violence contre les faibles.

Il envoya Duroc à Berlin afin d'obtenir l'assentiment du roi de Prusse pour l'occupation du Hanovre. Le colonel Colbert se rendit à Saint-Pétersbourg pour convaincre le tsar de la justice de la cause du premier consul[2].

La Prusse fut assez faible pour admettre que les drapeaux français fussent déployés au milieu de l'Allemagne du Nord, faiblesse que plus tard elle a dû payer bien cher[3]. Le gouvernement russe fut plus perspicace. Il comprit que Bonaparte avait causé les inquiétudes de l'Angleterre, et, conséquemment, la violation formelle du traité d'Amiens par ses provocations réitérées, par les coups portés à la liberté de tant de peuples occidentaux et par ses intrigues en Orient. Ce fut la Russie qui, la première, se déclara prête à agir d'accord avec la Grande-Bretagne (mars 1803)[4]. Les dissensions sorties du traité d'Amiens ont changé en antipathie l'enthousiasme juvénile d'Alexandre Ier pour Bonaparte; nous sommes d'avis que c'est là un argument considérable en faveur de la conclusion que le véritable agresseur, celui qui troubla la paix, ce fut Napoléon.

Voici, en ce moment, le point cardinal des négociations entre la France et l'Angleterre, négociations qui devaient décider de la paix ou de la guerre : la Grande-Bretagne prétendait que les agissements du premier consul depuis la signature de la paix lui donnaient droit à une compensation, et que les vues manifestées par lui sur l'Égypte lui imposaient même le devoir de garder Malte. La France répliqua que l'abandon de Malte à l'Angleterre serait contraire à son honneur et qu'elle aimerait mieux faire la guerre; mais qu'elle était prête à donner toutes les

1. Thiers, t. IV, p. 238.
2. *Corresp.*, nos 6624, 6625, 6626, 6629.
3. Documents relatifs à cette négociation, dans Bailleu, t. II, p. 127 et suiv.
4. Ulmann, p. 55. — Voy. la dépêche du chancelier russe à Marcoff du 19 janv. 1803 : « L'on doit supposer que de semblables discours [les propositions du premier consul quant à un partage commun de la Turquie] seront aussi parvenus à d'autres cours; car l'idée de la dissolution peu éloignée du gouvernement turc et des événements qui doivent la précéder et s'en suivre est généralement répandue en Europe, et *c'est à cela qu'il faut attribuer en grande partie que l'Angleterre ne désarme pas encore.* »

garanties désirables pour la sûreté de l'Égypte[1]. La position du gouvernement britannique empira entre temps par les deux faits que la lutte à coups d'articles de journaux, que Paris lui avait faite jusqu'alors, cessa subitement, et que la dernière des puissances mentionnées dans le Xe article d'Amiens, la Prusse, accorda sa garantie de l'indépendance maltaise sous les mêmes conditions que la Russie.

Le cabinet Addington se trouva fort embarrassé. Il dut reconnaître que l'évacuation de Malte était pour les Français une affaire d'honneur, pour l'Angleterre seulement une question de puissance. Le traité de 1802 exigeait sans doute la remise de l'île à l'ordre de Saint-Jean, et la plupart des conditions préalables que le traité avait établies étaient remplies. Si pourtant les Anglais retenaient Malte, ils encouraient, devant le monde entier, le reproche d'avoir violé les traités. D'autre part, on était convaincu à Londres que le premier consul, après avoir considérablement étendu la puissance de la France, sans égard aux conventions les plus solennelles, nourrissait de nouveaux projets ambitieux et violents pour l'avenir; que, malgré ses démentis et ses promesses, il avait la ferme intention de s'emparer spécialement de l'Égypte, — comme, d'ailleurs, il l'avait annoncé à différentes reprises, — c'est-à-dire de l'indispensable base d'opérations contre l'Inde orientale, et que, pour se frayer un chemin vers l'Égypte, il se débarrasserait, le moment venu, sans scrupule et très rapidement, de ce semblant d'ordre de Saint-Jean, ainsi que des misérables troupes napolitaines. L'Angleterre tenait donc à occuper une position qui fermait aux Français le chemin de l'Égypte. Mais, pour les raisons que nous venons d'indiquer, elle ne pouvait placer la question de la guerre sur le terrain de Malte[2]. Convaincue, avec raison, que le premier consul était décidé à recommencer la guerre et qu'il cherchait seulement à l'ajourner pour terminer ses préparatifs et pour laisser rentrer les flottilles de commerce françaises et hollandaises qui se trouvaient alors en pleine mer, elle était résolue à ne plus se laisser entraîner à de longues négociations.

Puisque le gouvernement français évitait d'entrer dans la dis-

1. Dépêches de Whitworth des 17, 18 mars 1803.

2. Dans leurs parties essentielles, ces réflexions sont contenues dans le mémoire adressé, le 19 août 1803, par Castlereagh à Hawkesbury, et relatif à la médiation russe (*Letters and despatches*, t. X, p. 75 et suiv.).

cussion des nombreuses réclamations élevées par l'Angleterre au sujet des violences commises depuis la conclusion de la paix et se contentait de demander péremptoirement la reddition de Malte, puisqu'il continuait de refuser toute satisfaction, toute explication à l'Angleterre, celle-ci, pensait lord Hawkesbury, allait se trouver dans la nécessité de rompre avec lui toute relation. Cependant, avant d'en arriver à cette extrémité, il fit la proposition que voici : la France laisse Malte à Sa Majesté britannique comme propriété perpétuelle et évacue la Hollande et la Suisse; en revanche, l'Angleterre reconnaît les républiques italienne et ligurienne et le roi d'Étrurie, ainsi que l'annexion d'Elbe à la France[1]. C'était la pacification sur la base des *compensations*, point de départ dont on ne saurait méconnaître la légitimité, sinon dans la forme, au moins d'après les faits. Ce principe possédait également une grande valeur pour l'avenir, parce qu'il devait empêcher le premier consul d'entreprendre de nouvelles conquêtes dont il aurait toujours été obligé de donner un équivalent à l'Angleterre.

Mais Napoléon était bien éloigné d'accepter ce point de vue. Résolu à rompre, il appliqua le système qu'il devait reprendre plus tard, en 1811. A cette époque, il était décidé à faire la guerre avec la Russie; mais il désirait l'ajourner jusqu'au mois de juin de l'année suivante, afin de pouvoir achever ses armements colossaux et encore pour quelques autres motifs. « Tous ses efforts d'ici là ne tendront plus qu'à gagner du temps. Mettant une sourdine à sa colère, il va exprimer de nouveau et sans relâche à la Russie le désir de traiter, bien certain qu'on ne le prendra pas au mot et qu'il peut impunément multiplier ses invites. Sous le couvert de ces démonstrations pacifiques, il poussera au fond ses armements et ses levées[2]. »

C'est exactement la même marche qu'il suivit au printemps de 1803. Reconnaissant en principe le bien-fondé des prétentions britanniques quant à une compensation, il fit au gouvernement anglais, par l'intermédiaire de son frère Joseph et de Talleyrand, des propositions qui ne l'auraient pas lié lui-même plus tard. Pourquoi, au lieu de Malte, l'Angleterre ne prendrait-elle pas

1. Instruction à Whitworth du 4, et note de Hawkesbury à Andréossy du 3 avril 1803 (Browning, p. 148 et suiv.).

2. Alb. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. III (2e éd., Paris, 1896), p. 223.

Corfou ou la Crète, ou Lampedouse, rocher d'une superficie de vingt kilomètres carrés, appartenant au roi de Naples et situé à l'est de la côte tunisienne[1]?

Combien peu le premier consul songeait réellement à conserver la paix, ceci est prouvé par le fait qu'à ce moment même Reinhardt, ministre de France à Hambourg, dut forcer le sénat de cette ville à publier contre l'Angleterre, dans le *Journal officiel*, un libelle qui lui avait été envoyé par Bonaparte et dont le style en trahit l'auteur à chaque mot. Il va sans dire qu'ensuite, et pour sauver les formes, le malheureux agent fut désavoué.

Avec raison, le gouvernement anglais ne se prêta pas à un jeu aussi équivoque. Il répondit que, si la France ne voulait accepter la proposition qu'on venait de lui faire, elle devrait concéder à l'Angleterre ou le droit d'occupation militaire perpétuelle de Malte, dont l'administration civile serait alors rendue à l'ordre, ou la possession de Malte pour dix ans avec l'île de Lampedouse et avec l'évacuation de la Suisse et de la Hollande par les Français. Au cas où aucune de ces propositions ne serait acceptée, Whitworth reçut l'ordre de quitter Paris (13 et 23 avril 1803)[2].

C'était un *ultimatum* oral. Le gouvernement français eut une semaine, jusqu'au 3 mai, pour y répondre.

Situation fort gênante pour le premier consul qui, avant tout, désirait gagner du temps. Un jour s'écoula après l'autre sans que lord Whitworth reçût la réponse anxieusement attendue. Le 1er mai seulement, Bonaparte ordonna à Talleyrand de ne pas accepter d'*ultimatum* formel de la part de l'ambassadeur britannique, mais de l'amener par des assurances conciliantes à continuer les négociations[3].

Whitworth venait de demander ses passeports, lorsqu'il reçut de Talleyrand une réponse dilatoire, qui attribuait la cession provisoire ou perpétuelle de Malte aux gouvernements de Hollande et des quatre puissances garantes, sans l'approbation desquelles un tel changement du traité d'Amiens était, disait-on, impossible. Comme si ces États avaient eu le moindre intérêt au sort futur de Malte! L'ambassadeur ne prêta pas les mains à

1. Dépêche de Whitworth du 11 avril 1803 (Browning, p. 167 et suiv.).
2. Ibid., p. 170 et suiv., 182.
3. *Corresp.*, n° 6720.

cette manœuvre qui aurait uniquement servi les aspirations secrètes du premier consul, sans ménager aucune chance de faire accepter les propositions britanniques. Mais au lieu des passeports qu'il réclamait de nouveau, il reçut, le 4 mai, une nouvelle offre : puisque l'Angleterre demandait Malte surtout parce qu'une garnison napolitaine ne lui donnait pas une garantie suffisante de l'indépendance de cette île, on pourrait faire occuper les fortifications par les troupes d'une des trois puissances garantes, la Prusse, l'Autriche ou la Russie. Il va sans dire que ce dernier État seul pouvait sérieusement être pris en considération, l'Autriche et la Prusse étant alors tout à fait sous la dépendance de Bonaparte[1].

Cette proposition ne tendait évidemment qu'à tirer l'affaire en longueur, et la Russie était choisie avec intention, parce que des négociations avec une puissance tellement éloignée devaient demander le plus de temps. Car, comme l'Angleterre attachait une importance capitale à la possession de Malte, elle ne pouvait sérieusement l'abandonner à un État dont la politique future n'offrait pas la moindre garantie quant à ses relations avec la France et avec la Grande-Bretagne. A un moment donné, le tsar ne pourrait-il pas avoir, avec la première de ces puissances, des rapports tellement amicaux qu'il lui livrerait Malte sans hésitation? Lord Hawkesbury repoussa donc la proposition française en se basant sur le fait que, selon des avis authentiques, le tsar refusait absolument d'occuper Malte. Le secrétaire des affaires étrangères insista sur la cession de Lampedouse pour toujours et sur celle de Malte pour dix ans, en concédant seulement que cette dernière condition fût reléguée dans un article secret[2].

Il est vrai que le cabinet britannique eut une nouvelle mortification; peu de jours après cette décision, on reçut à Paris l'annonce officielle de Saint-Pétersbourg que le tsar était prêt à prendre en main la médiation entre la France et l'Angleterre[3]. Mais une telle offre ne contenait pas encore l'acceptation de l'occupation de Malte par des troupes moscovites[4].

1. Les documents en question se trouvent dans Browning, p. 213 et suiv., et dans la *Corresp.*, n° 6728.

2. Hawkesbury à Whitworth, 7 mai 1803 (Browning, p. 224 et suiv.).

3. *Corresp.*, n° 6739. — Bignon, t. III, p. 69.

4. Déclaration de Hawkesbury à la Chambre des communes du 27 mai 1803 (*Annual Register for* 1803, p. 158).

Au dernier moment, lorsque Whitworth eut demandé ses passeports pour la troisième fois, une nouvelle offre de conciliation lui arriva de la part de Bonaparte. Celui-ci trouvait subitement que son honneur permettait la cession de Malte à l'Angleterre pour dix ans; en revanche, la France pourrait occuper de nouveau, pour le même espace de temps, les positions de Tarente et d'Otrante possédées déjà par elle durant les dernières guerres[1]. Whitworth n'accepta pas cette proposition. Nous savons que le gouvernement britannique ne pouvait baser sa politique sur l'unique possession de Malte; il avait toujours eu soin d'ajouter à ses propositions des articles relatifs aux affaires d'Italie, de Suisse et de Hollande. En ce moment même, la Prusse l'exhortant d'évacuer Malte, il lui répondit que les véritables causes des dissentiments entre l'Angleterre et la France n'étaient pas contenues dans les négociations relatives à cette île[2]. Il ne pouvait donc nullement, à cause de Malte, oublier en ce moment les intérêts généraux de l'Europe et encore moins priver le roi de Naples d'une partie militairement importante de ses États. Le cabinet de Londres savait pertinemment que, la guerre recommençant, le premier consul s'empresserait d'occuper Otrante et Tarente. Mais si l'Angleterre voulait éviter de paraître manquer de sincérité et de principes, elle devait éviter de reconnaître, de provoquer même un de ces actes de violence qu'elle avait toujours blâmés de la part de Bonaparte et pour lesquels elle prétendait actuellement reprendre les armes. « Ni l'Angleterre ni la France, » déclaraient pompeusement les ministres britanniques, « n'ont le droit de disposer d'une ville ou d'un port appartenant à un souverain indépendant; Sa Majesté ne participera jamais ni d'aucune manière à quelque système que ce soit de spoliation[3]. »

Le 12 mai donc, dans la soirée, Whitworth quitta Paris; quelques jours plus tard, Andréossy partit également de Londres, et, le 16 mai, Georges III envoya au parlement un message équivalent à une déclaration de guerre. Ainsi s'ouvrit une lutte formidable, destinée à embraser l'Europe entière, de Lisbonne jusqu'à Moscou et des montagnes neigeuses de la Scandinavie

1. *Corresp.*, n° 6741.
2. P. Bailleu, *Preussen und Frankreich*, 1795-1807, t. II (Leipzig, 1887), p. XXX, XXXI, 141.
3. Déclaration du 16 mai 1803 (Malmesbury, t. IV, p. 252).

jusqu'à la pointe méridionale de l'Italie, à bouleverser tous les États et toutes les nations, mais à finir, malgré les victoires inouïes des armées françaises, par amener les baïonnettes des troupes anglaises et alliées jusque dans ce faubourg Saint-Antoine que Napoléon avait déclaré avec emphase aussi intangible que l'îlot de Malte.

Pour le moment, l'Angleterre semblait être l'agresseur. « Il sera difficile, — écrivit quelques mois plus tard Castlereagh à Hawkesbury, son ami politique, — de persuader le monde que nous ne combattions pas exclusivement pour Malte[1]. » Même George Pellew, biographe d'Addington et qui cherche toujours à le disculper, reconnaît que le premier consul n'avait pas violé la lettre du traité d'Amiens; il n'aurait fait que renverser, de fait, l'équilibre, pour le rétablissement et la conservation duquel la paix avait été conclue[2]. Encore au congrès de Vienne, en 1814, le tsar Alexandre a rappelé aux Anglais qu'il y avait des exemples qu'un État, lorsque les circonstances venaient à changer, avait osé déclarer sans valeur des traités solennels, comme l'Angleterre après la paix d'Amiens[3].

Mais ce rôle d'agresseur n'était qu'apparent de la part de la Grande-Bretagne; il lui était échu seulement par la maladresse et la faiblesse extraordinaires du cabinet Addington. Celui qui réellement a rouvert l'ère des combats universels fut Napoléon Bonaparte[4].

Immédiatement après la signature de la paix d'Amiens, il avait dit au Conseil d'État : « Un gouvernement nouveau-né comme le nôtre a besoin, pour se consolider, d'éblouir et d'étonner. D'ailleurs, mon principe est que la guerre vaut mieux qu'une paix éphémère; nous verrons ce que sera celle-ci. Elle est, dans ce moment, d'un grand prix : elle met le sceau à la reconnaissance de mon gouvernement par celui qui lui a résisté le plus

1. *Letters and despatches*, t. V, p. 77.
2. *The life of Visc. Sidmouth*, t. II, p. 150.
3. Théod. von Bernhardi, *Geschichte Russlands und der europæischen Politik*, t. I (Leipzig, 1863), p. 88.
4. On ne saurait être plus fortement entraîné par le désir instinctif de *dire du nouveau* que M. Roloff. Dans son *Napoleon I* (Berlin, 1900, p. 93), il n'attribue pas seulement la cause du conflit à la lutte inévitable des deux puissances pour la Méditerranée; il ajoute encore que « la politique anglaise, à cette époque, était beaucoup plus offensive que celle de Napoléon. » Rarement, la vérité a été plus complètement travestie.

longtemps; voilà le plus important. Le reste, c'est-à-dire l'avenir, selon les circonstances[1]. » Nous voyons que le traité d'Amiens, d'après lui, ne devait subsister qu'autant qu'il ne l'empêcherait pas d'éblouir et d'étonner, c'est-à-dire d'effrayer l'Europe par de nouveaux actes de violence, et d'agrandir et d'enchanter la France, — non pas à cause de la France, mais à cause de lui-même, — pour consolider son gouvernement *nouveau-né*. La même pensée qu'au fond la guerre lui était plus utile que la paix, il l'énonça à un conseiller d'État dans le même été de 1802 : « Soyez persuadé qu'un premier consul ne ressemble en rien à ces rois de droit divin qui considèrent leurs États comme leurs patrimoines. Ils profitent de la tradition, tandis qu'elle est pour nous un obstacle. Haï de ses voisins, forcé à la fois à contenir les diverses classes de malveillants à l'intérieur et à imposer à tant d'ennemis extérieurs, *l'État français a besoin de faits brillants et par conséquent de la guerre*. Il doit être le premier de tous les États ou périr. Dans notre situation, je ne considère toute conclusion d'une paix que comme une courte trêve et me crois, pendant la durée de mes fonctions, destiné à combattre presque sans interruption[2]. » La guerre était, pour Napoléon, l'état normal et le plus avantageux pour sa position. Il ne concevait la paix qu'autant que tout autre pays se considérait comme plus faible et se conduisait en allié empressé et déférent[3].

Ces principes, il les a appliqués à l'Angleterre après la paix d'Amiens : il la traitait, non pas en égale, mais en pays humilié et forcé à la soumission par l'épuisement. Aussi loin que s'étendait son pouvoir, il combattait le commerce de la Grande-Bretagne, le principe vital de son existence; il en confisquait les navires et la propriété privée en France et dans les pays vassaux; il continuait les attaques violentes contre la liberté de la presse anglaise et contre l'hospitalité, traditionnelle parmi cette nation, en faveur des réfugiés politiques. Il se plaisait en annexions et en usurpations toujours nouvelles, qui étaient en contradiction complète avec les traités formant la base du traité d'Amiens et qui bouleversaient entièrement la situation politique de l'Europe

1. Guillois, *Napoléon. L'homme, la politique, l'orateur* (Paris, 1889), t. II, p. 86.
2. Aug. Fournier, *Napoleon I* (Leipzig et Prague, 1888), t. II, p. 7 et suiv.
3. Cf. Vandal, t. III, p. 311.

à l'avantage exclusif du premier consul; il ne réalisait point l'indemnité pécuniaire promise par le traité d'Amiens à la maison de Nassau-Orange; il écartait avec mépris les réclamations bien fondées de l'Angleterre et lui refusait le droit de faire valoir ses propres intérêts dans l'arrangement des affaires européennes, droit qui appartenait à tout État indépendant et particulièrement à toute grande puissance. Cette dernière prétention eut un effet d'autant plus irritant que Bonaparte annonçait son intention de bouleverser l'Europe et de renouveler la domination universelle de l'ancienne Rome, et qu'il désignait surtout comme son domaine naturel l'Orient et l'Égypte, en menaçant ainsi directement la partie la plus précieuse des colonies britanniques. Un tel traitement ne pouvait être supporté que par des pays petits et sans défense, tels que la Hollande, la Suisse et l'État pontifical, ou vaincus par les armes, tels que l'Autriche, ou enfin gouvernés par des hommes peureux, tels que la Prusse. On sait, d'ailleurs, combien la déférence de ce dernier État pour l'ambition et la superbe de Napoléon lui a peu servi! Même la Russie, si éloignée alors de l'influence française et dirigée par un tsar pacifique et humanitaire, se révolta contre un tel système. La Grande-Bretagne, persiflée, repoussée, violée brutalement dans tous ses intérêts, pouvait encore moins s'y soumettre. Ce ne fut pas le fougueux Pitt qui recommença la guerre, mais le cabinet Addington, irrésolu et pacifique, voyant dans la guerre la fin de son existence, à peine tolérée durant la paix : preuve la plus concluante qu'il a été forcé de faire la guerre[1]. Il était impossible à l'Angleterre d'attendre jusqu'à ce que Bonaparte eût terminé ses préparatifs diplomatiques et militaires pour être alors obligée à se soumettre ou à périr. Les Français eux-mêmes, du moins autant qu'ils prenaient part à la politique, ne s'y trompaient pas. « Les classes les mieux instruites des Français, » écrivait le 13 mai 1803, de Paris, le marquis Lucchesini, ministre de cette Prusse si dévouée alors à Bonaparte, « croient apercevoir l'origine de la guerre dont ils sont menacés aujourd'hui moins dans les véritables intérêts de la France que dans de trop vastes projets de domination du premier consul. » Et Lucchesini ajoute : « Le général Bonaparte a provoqué la guerre le jour où il a prétendu

1. C'est ce que Schlosser aussi explique à différentes reprises (t. V, p. 151; t. VI, p. 47, 55, 56).

exclure l'Angleterre des affaires du continent[1]. » L'amour de la paix, prétexté par le premier consul, calculé seulement pour faire paraître les Anglais comme agresseurs et pour gagner le temps nécessaire à l'achèvement de ses préparatifs et à la sécurité de ses navires de commerce, ne saurait ébranler notre opinion sur ce point. Rien ne caractérise mieux son hypocrisie politique que la déclaration qu'il fit transmettre à la Russie en août 1803. Lui qui plusieurs fois avait exprimé son assentiment à l'échange de Malte contre Lampedouse, risque alors l'assertion que voici : « Il n'y a aucune différence pour nous entre Lampedouse et Malte ; si les Anglais doivent avoir Lampedouse, autant vaut-il leur laisser Malte. » Lui qui annexe sans scrupule la moitié de l'Europe, directement ou indirectement, qui trouve tout naturel d'occuper les États neutres pendant une guerre, entièrement ou en partie, se montre fort irrité des dangers dont la cession d'un misérable îlot sur la côte africaine menacerait « l'indépendance » de la Sicile, de Naples, de l'Italie. Lui, le dominateur de l'Italie, de la Suisse, de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal, s'écrie, plein d'un courroux vertueux : « De toutes les transactions honteuses que la force des événements peut obliger un peuple à signer, il n'en est aucune semblable à la honte de promettre son influence pour dépouiller un petit prince d'une position importante. » Lui qui avait distribué l'Allemagne comme un bien sans maître, accuse l'Angleterre « d'avoir violé l'indépendance germanique. » Il est vrai que confidentiellement il parle à son ministre de ces déclarations pompeuses avec mépris, comme « des lieux communs de notre cause[2]. » Après de tels échantillons de sa sincérité, nous ne saurions plus attribuer de valeur à ses déclarations de principes jusques et y comprises celles de Sainte-Hélène. Car il est resté le même pendant toute sa carrière. Après Austerlitz, en ouvrant la session du corps législatif, le 5 mars 1806, il promit solennellement au peuple français, anxieux de jouir enfin de la paix, que l'ère de la guerre allait bientôt se fermer et que désormais il ne chercherait plus d'autre gloire que celle des travaux pacifiques. Immédiatement après, il inaugura la série des mesures destinées à pousser la Prusse à la guerre. Lorsqu'il eut imposé à l'Espagne une lutte à mort par les criminels attentats

1. Bailleu, t. II, p. 138, note, 141.
2. Bonaparte à Talleyrand, 23 août 1803 (*Corresp.*, nos 7032-7035).

de Bayonne, il parla « des sacrifices nécessaires que la France devait faire dans l'intérêt de la paix universelle, pour le bonheur des Français et pour la sécurité de leurs enfants[1]. » On a récemment prétendu que toutes les violences et toutes les usurpations de Napoléon n'aient eu d'autre cause que la nécessité de réunir, de gré ou de force, le continent européen pour la lutte contre l'Angleterre. Mais peut-on oublier les mauvais traitements infligés en 1805 et en 1806 à la Prusse, pourtant si humble et si déférente, l'annexion arbitraire de pays qui dépendaient déjà entièrement de Bonaparte et qui étaient occupés par ses troupes et par ses douaniers, tels que la Hollande et les districts allemands de la mer du Nord, l'incorporation des provinces septentrionales d'Espagne, par laquelle il a rendu impossible la domination de son propre frère dans la péninsule ibérique[2]? En 1803, l'Europe entière était tellement intimidée par les victoires brillantes et décisives qu'avait remportées le génie de Napoléon, qu'elle aurait salué avec transport un peu de modération et de sagesse et en aurait été fort reconnaissante à la France, surtout si celle-ci avait pris sur elle de défendre vigoureusement la liberté des mers et les droits des neutres dans les guerres maritimes. Une alliance des neutres aurait de nouveau uni tout le continent contre les prétentions injustes de l'Angleterre.

Mais les seuls moyens de Napoléon étaient les menaces et la violence[3]. Il était « dominé et aveuglé par la conviction que sa volonté devait être tenue en tout lieu pour loi de l'univers[4]. » Ces mêmes États qu'il contraint à combattre avec lui la supériorité commerciale de l'Angleterre, au lieu de les dédommager de leur servitude et de leurs sacrifices immenses en formant une grande ligue commerciale et industrielle du continent européen, il les exploite encore cruellement en faveur de l'industrie française. La Prusse et la Russie reçoivent de lui des ordres péremptoires, sous peine d'hostilités immédiates, au sujet des mesures à prendre contre le commerce britannique, aussi bien que les préfets français. L'empereur impose, en outre, au duc indépendant

1. Lanfrey, t. IV, p. 398.
2. Cette faute grave est reconnue et blâmée par Bignon lui-même (t. IX, p. 266 et suiv.).
3. « Montrer la pointe de son épée était invariablement son dernier argument » (Lavisse et Rambaud, t. IX, p. 67).
4. Vandal, t. II, p. 529.

de Mecklembourg une levée de 600 bons matelots, — sinon, l'annexion[1]. Voilà la manière d'agir qui caractérise l'empereur Napoléon.

Les traités et même les alliances n'ont pour lui de signification qu'autant qu'ils servent son ambition; aussitôt qu'il les croit gênants, ils n'existent plus pour lui[2]. Ainsi faisait-il dès l'origine de sa carrière politique. N'avait-il pas, jeune général, conclu un traité de paix avec la Sardaigne pour le violer ensuite, un autre traité avec la Toscane pour le rompre aussitôt, un armistice avec Modène et les autres petits États de l'Italie qui fut ensuite annulé? N'avait-il pas pillé Venise et forcé cette république à une paix humiliante pour la livrer pieds et poings liés à l'Autriche? Sa conduite envers les Suisses et les Hollandais n'était pas plus sincère. Ses propres créatures avaient pour lui la seule valeur de répondre aux exigences momentanées de sa politique; quand celle-ci changeait, il renversait tout. C'est ainsi qu'il traita les États d'Italie, ses vassaux, les États d'Allemagne et l'Espagne. Combien de changements le royaume de Westphalie ne dut-il pas subir selon les caprices de sa politique! Tantôt il ôte des provinces aux États dépendants, tantôt il en ajoute; un même pays est tantôt une république, tantôt une monarchie, tantôt un département français. Cette variabilité et cette incertitude perpétuelles sont conformes à ses intentions, car il veut toujours être le maître dont la volonté despotique est toute-puissante. Le paradoxe et l'impossible sont pour lui d'un attrait irrésistible, car en les réalisant, il se donne de nouveau le lustre de l'incomparable et du merveilleux.

Comme il l'avait annoncé à Otto par ses instructions du 1er brumaire de l'an XI, il voulait être le maître de l'Europe, du monde entier, et cela dès les débuts de sa domination en France. Une brochure officieuse, écrite par Hauterive, confident de Talleyrand, proclama, dès l'an 1801, que la France était appelée, par ses victoires, par sa force et par ses principes, à devenir la puissance dirigeante d'une ligue universelle des nations d'Europe. Napoléon lui-même s'exprima d'une manière bien plus précise sur ce sujet, deux ans plus tard, dans un cercle de fidèles : « La

1. Cf. Margueron, *Campagne de Russie*, t. I (Paris, 1897), p. 194 et suiv.; t. II (1898), p. 112 et suiv.
2. Vandal, t. II, p. 277, 278.

tranquillité ne naîtra en Europe que lorsque celle-ci obéira à un chef unique, à un *empereur*, qui comptera des rois parmi ses lieutenants, qui attribuera des royaumes à ses généraux, en nommant l'un roi d'Italie, un autre roi de Bavière, en faisant celui-ci *landamman* de Suisse, celui-là *stathouder* héréditaire de Hollande[1]. » Voilà les projets qui occupaient son esprit à l'époque de la rupture de la paix d'Amiens. Qu'on dise encore, après cela, qu'il n'a entrepris la conquête de l'Europe que forcé par l'Angleterre et par ses alliés, qu'il avait seulement repris le conflit séculaire et historiquement nécessaire entre la France et la Grande-Bretagne! Comme s'il dressait ses plans dans l'intérêt de la France! Il ne songeait qu'à sa propre grandeur et qu'à sa propre puissance. Il voulait être l'empereur universel, avec des rois comme fonctionnaires. Même Bignon, son panégyriste enthousiaste et systématique, finit par avouer que Napoléon tendait violemment vers la monarchie universelle[2].

Son esprit volcanique fait de toute entreprise nouvelle la base d'une entreprise future, plus grande, plus vaste, qu'il réalise entièrement ou en partie, selon la situation des affaires. Son imagination, d'une fécondité sans bornes, lui crée incessamment une théorie pour ses plans ambitieux, avec des phrases belles et grandioses par lesquelles il s'enivre lui-même, si bien qu'il tient cette théorie pour réalité, pour une révélation de la Providence. Ses victoires continuelles finissent par le persuader que rien ne lui est impossible et le mettent, dans sa propre conscience, bien au-dessus de tout ce qui est humainement faisable et imaginable. Il faut que la nature lui obéisse comme les hommes. « Je trouverai en Espagne les colonnes d'Hercule, mais non des limites à mon pouvoir, » écrit-il à son frère Joseph le 31 août 1808[3]. Décidément, à cette époque, il ne se contente plus de l'Europe, il veut, avec l'aide de la Russie ou après l'avoir subjuguée, pénétrer jusqu'à l'Inde par les pays du Caucase et par la Perse, et détruire la puissance anglaise en Asie en conquérant cette partie du monde[4]. Il se décide à faire la guerre à la Russie, afin de n'avoir

1. Fournier, t. I, p. 213; t. II, p. 9.

2. T. IX, p. 359 et suiv. — M. Roloff se voit lui-même obligé de le reconnaître (*Napoleon I*, p. 152) : « Comme dans son système politique, nous trouvons dans son système économique le mépris des sentiments nationaux et la confiance de pouvoir les maîtriser par sa supériorité militaire. »

3. Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier* (Paris, 1897), t. I, p. 226.

4. Il expose cette idée au comte de Narbonne, sérieusement et avec tous les

plus de rival et de fonder la domination universelle sur les débris du dernier État encore indépendant[1]. Déjà, à Tilsit, son intention n'était nullement de partager la puissance avec Alexandre Ier; il n'avait considéré le pacte conclu alors avec le tsar que comme une étape de sa marche vers la monarchie universelle. Il ne s'était pas retiré de la Turquie et n'avait pas rompu ses relations avec la Perse. En fondant le grand-duché de Varsovie et en le livrant à un prince de la Confédération du Rhin, il entama profondément la sphère des intérêts russes et poussa ses troupes jusqu'à la frontière la plus vulnérable de l'empire des tsars. Il soumit cet État à l'industrie française et à ses lois commerciales. Forcé d'être encore à deux, il prépara dès lors toutes les choses pour se débarrasser de son compagnon aussitôt que possible[2]. Comme ceux qui étaient dans sa confiance, — les Champagny, les Maret, — l'annonçaient officiellement, il se croyait le successeur, non seulement de Charlemagne, mais encore des Césars romains, qui avaient régné plus loin que sur l'Occident, qui avaient dominé le monde. Voilà « le nouveau système introduit dans le monde[3]. » Et cet aveuglement lui resta jusque dans l'époque de ses malheurs. « La Hollande, » écrivait-il à sa mère, encore le 6 novembre 1813, — au moment où Bulow était sur le point de conquérir ce pays, ce qu'il termina en deux semaines, — « la Hollande est française; elle l'est pour toujours; la loi de l'État, — qu'il avait faite lui-même, — l'a constituée ainsi; il n'est aucun effort humain qui puisse l'ôter à la France[4]. »

C'est ainsi que pensait Napoléon comme premier consul et comme empereur. L'histoire de la paix d'Amiens et de sa rupture en donne des exemples frappants.

Martin PHILIPPSON.

détails, au printemps 1812. — Vandal, t. III, p. 344, mentionne ce fait, avec nombre de témoignages semblables.

1. Ibid., t. II, p. 425-436.

2. Paroles du ministre autrichien Cobenzl (Fournier, t. II, p. 146 et suiv.). — L'opinion publique en Russie ne se trompa point sur le rôle de satellite que Napoléon fit jouer au tsar par le traité de Tilsitt (Bernhardi, t. II, part. II, p. 559 et suiv.).

3. Napoléon à Champagny, 22 janv. 1811 (Margueron, t. I, p. 21-22).

4. Lecestre, t. II, p. 294.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE COMTÉ DE LA MARCHE

ET

LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY.

Le comté de la Marche n'est pas nommé dans le traité de Brétigny[1]. M. Longnon en a conclu que la Marche ne devait pas être comptée au nombre des fiefs abandonnés par le roi de France au roi d'Angleterre[2]. Sa doctrine est acceptée par MM. Cyprien Pérathon[3], Moisant[4] et Clément-Simon[5]. Quant à M. Alfred Leroux, il écrit prudemment : « Il y a doute pour la Marche ; M. Longnon l'attribue aux Anglais, M. Ant. Thomas au roi de France[6]. » Ai-je exprimé, je veux dire imprimé, quelque part, incidemment, l'opinion que mon ami Alfred Leroux m'attribue ? Il ne m'en souvient pas. En tout cas, cette opinion est bien la mienne. En présence de l'autorité de quelques-

1. On sait que le traité conclu à Brétigny, le 8 mai 1360, fut ratifié solennellement à Calais, le 24 octobre suivant. Nous prenons pour base le texte de la ratification, tel qu'il a été publié en dernier lieu par M. Cosneau, *les Grands traités de la guerre de Cent ans.* Paris, Picard, 1899.

2. *Atlas historique de la France*, texte, p. 256, note ; reproduit dans Schrader, *Atlas de géographie historique*, carte, n° 28. — M. Longnon ne vise que la Basse-Marche, c'est-à-dire « le tronçon occidental et à demi poitevin du comté de la Marche, » comme si la conservation par le roi de France de l'hommage de la Haute-Marche était au-dessus de toute discussion. Dans ses cartes, la Haute-Marche est laissée en dehors de la Guyenne et la Basse-Marche forme une enclave française dans les possessions anglaises.

3. *Les Anglais dans la Marche*, article paru dans les *Mém. de la Soc. des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. VIII (1893), p. 30.

4. *Le Prince Noir en Aquitaine* (1894), p. 76.

5. *La Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin*, article paru dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle) en 1898, p. 18, n. 2 du tirage à part.

6. *Le Massif central* (1898), t. I, p. 188, n. 1.

uns des savants qui sont d'une opinion contraire, je considère que j'ai le devoir de la défendre[1].

Que dit le texte du traité de Brétigny? Parmi les pays cédés à l'Angleterre, nous y trouvons mentionnés expressément « la citeé, le chastel et la conté de Poictiers et toute la terre et le païs de Poitou, » et « la citeé et le chastel de Limoges et la terre et le païs de Limousin. » Le traité ajoute un peu plus bas : « Et se il y a aucuns seigneurs, comme le conte de Fois, le conte d'Armignac, le conte de Lisle, le conte de Pierregort, le vicomte de Limoges, *ou autres*, qui teignent aucunes terres ou lieux dedens les metes desdiz lieux, il feront hommage au roy d'Angleterre et touz autres services et devoirs deus à cause de leurs terres ou lieux[2]. » Il est clair que le silence du texte en ce qui concerne le comte de la Marche ne préjuge pas la question de savoir si ce grand feudataire devait désormais faire hommage au roi d'Angleterre ou non. En revanche, le fait que la Marche, partagée entre le diocèse de Limoges et le diocèse de Poitiers[3], était « dedens les metes » des provinces cédées à l'Angleterre, ne saurait faire question. Il faut donc conclure que le texte du traité de Brétigny implique, en droit, l'idée que le comte de la Marche doit faire hommage au roi d'Angleterre.

Que se passa-t-il, en fait, au moment de la mise à exécution du traité? Il est étonnant, il faut l'avouer, que dans la liste des hommages reçus en 1363 par le prince de Galles, comme duc de Guyenne, on ne trouve pas trace de celui du comte de la Marche[4]. Le possesseur de ce fief était alors Jean de Bourbon, devenu comte par la mort presque simultanée de son père Jacques et de son frère aîné Pierre, décédés des suites des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Brignais, livrée le 6 avril 1362. Que Jean de Bourbon ne se soit pas empressé de faire l'hommage auquel il était tenu, ce n'est pas merveille, après tout. On sait avec quelle répugnance la domination

1. La question n'est pas même soulevée dans la seule *Histoire de la Marche* que nous possédions, celle de Joullietton, parue à Guéret en 1814. — Je m'aperçois au dernier moment que mon confrère M. Paul Guérin partage mon opinion, à en juger par une phrase écrite par lui en 1888, *Arch. hist. du Poitou*, t. XIX, p. 45, note sur Louis de Malval.

2. Cosneau, p. 40 et 41.

3. Quelques paroisses seulement appartenaient au diocèse de Bourges, savoir : Aigurande (Indre), Bazelat (Creuse), Chantôme (Indre), la Chapelle-Baloue (Creuse), Crozant (Creuse), Montchevrier (Indre), Saint-Plantaire (Indre), Saint-Sébastien (Creuse) et Vouhet (Indre). Plusieurs d'entre elles ne relevaient, d'ailleurs, qu'en partie du comté de la Marche.

4. J. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (1847), p. 86 et suiv.

anglaise fut acceptée par beaucoup de ceux qui eurent à la subir. Celui dont le grand-père était mort à Maupertuis, dont le père et le frère venaient de disparaître dans le désastre de Brignais, devait trouver bien dur de devenir, en vertu du traité de Brétigny, le vassal du Prince Noir. Il s'y résigna cependant. Nous ignorons la date à laquelle il fit hommage, mais l'hommage fut fait. Charles V lui-même, dans des lettres patentes datées du 28 décembre 1371, rappelle que, « parmi le traitié fait ja pieça avec le roy d'Angleterre, le conte de la Marche fist hommage de ladite conté au prince de Galles[1]. » Le souvenir du même fait est conservé dans un mémoire rédigé au xve siècle, au cours du procès intenté par la branche aînée de la maison de Bourbon à la branche cadette au sujet de la propriété du comté de la Marche. Dans ce mémoire, on lit : « Après le trespassement de messire Jaques, conte de la Marche, succeda Jehan, son filz, qui fut sommé par le roy d'Angleterre de luy faire foy et hommage; ce qu'il fist par l'ordonnance du roy Jehan, combien que par avant l'eust faicte au roy Jehan[2]. »

Voilà qui est catégorique, et je pourrais m'en tenir là. Mais je voudrais encore grouper un certain nombre de faits qui sont comme les preuves palpables de la situation légale de la Marche depuis le traité de Brétigny jusqu'à la rupture entre la France et l'Angleterre. Il est si difficile de se renseigner sur l'histoire de cette pauvre province dans les ouvrages imprimés jusqu'ici, qu'on me saura peut-être gré de signaler quelques-uns des documents inédits qui la concernent pendant cette période critique.

En 1362, le comté de la Marche avait pour gouverneur Louis de Malval, seigneur de Châtelus-Malvaleix[3]. Nous voyons que le sénéchal de Limousin, officier du prince de Galles, adresse des lettres missives au gouverneur de la Marche et que celui-ci se rend aussitôt à Limoges auprès du sénéchal anglais. Peu de temps après, le même Louis de Malval ayant décidé sa cousine Héliette de Prie à lui faire donation de ses seigneuries, qui relevaient presque toutes du comte de la Marche et que celui-ci avait fait saisir, le prince de Galles lui abandonne les droits qui pouvaient lui appartenir comme seigneur suzerain. Au

1. Voy. nos *Pièces just.*, IX.

2. Arch. nat., P 1363², cote 1200 ; pièce non datée ni signée, cotée au dos : *Memoria super comitatu Marchie.* J'en dois la connaissance à l'obligeance de M. F. Chambon, attaché à la bibliothèque de l'Université de Paris.

3. Sur ce personnage, qui a joué un rôle important dans le retour de la Guyenne à la France et dont nous aurons occasion de reparler, on peut consulter une bonne notice de M. Gabriel Martin dans les *Mém. de la Soc. des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. VI (1890), p. 296 et suiv.

mois de janvier 1366, au moment de la mort d'Héliette de Prie, survenue au château de Malval[1], Louis de Malval était absent de la Marche et se trouvait aux côtés du prince de Galles. En 1368, Gui de Chauvigny accuse Louis de Malval d'avoir employé la violence pour obtenir la donation d'Héliette de Prie; il le fait assigner aux assises du sénéchal anglais de Limoges[2]. Enfin, quelque temps auparavant, Étienne de Montruc et sa femme, Marguerite de Meauce, avaient porté plainte auprès du prince de Galles contre le même Louis de Malval, qu'ils accusaient de détenir injustement le château de Genouillat[3], dont ils revendiquaient la propriété; cette affaire donna lieu à une longue procédure, au cours de laquelle le roi d'Angleterre lui-même dut intervenir à deux reprises, le 7 février et le 20 avril 1367[4].

Après avoir épuisé le dossier de Louis de Malval, voyons celui de Jean de Rochefort, sire de Châteauvert[5].

En 1364, un malfaiteur nommé Courtezo, qui avait commis plusieurs crimes dans la seigneurie de Châteauvert, mouvante du comté

1. Cant. de Bonnat, Creuse.

2. Tous ces faits sont empruntés au prononcé d'un jugement au criminel rendu par le Parlement de Paris, le 2 septembre 1385, entre Gui de Chauvigny et Louis de Malval (Arch. nat., X² A 11, fol. 187-192), que M. P. Guérin a le premier signalé (*Arch. hist. du Poitou*, XIX, p. 45 et 93). — Voici le texte des passages visés : « Mense novembris qui fuit anno Domini millesimo CCC° sexagesimo secundo, Ludovico de Malavalle existente locum tenente, capitaneo et gubernatore comitatus de Marchya, dicte terre ad manum comitis de Marchia posite fuerant... Senescallus tunc Lemovicensis pro principe Wallie per suas litteras dicto Ludovico mandaverat ut penes ipsum Lemovicis accederet festinanter..., et cum dictus Ludovicus a dicto senescallo reversus fuerat... Idem comes [de Marchia] omnia jura et omnes actiones que sibi adversus dictam Helyetam competebant dicto Ludovico donaverat et pari forma dictus princeps [Wallie] omnia jura sibi in predictis terris et suis pertinenciis et potissime in terra de Brigello, que ab ipso principe teneri dicebatur, competentia dicto Ludovico donaverat... Mense januarii anno Domini M° CCC° LX° quinto, dicto Ludovico a partibus tunc absente et penes dictum principem tunc existente... Dictus Ludovicus ad procedendum super hoc coram senescallo tunc Lemovicensi, ad hoc per dictum principem commisso, fuerat in assisiis Lemovicensibus, que fuerunt anno Domini M° CCC° LX° VIII°, sufficienter adjornatus... »

3. Cant. de Châtelus-Malvaleix, Creuse.

4. Public Record Office, Vascon Rolls, Edward III, ann. 41, membr. 6. — Ces deux actes, qui ne font guère que se répéter, ont été analysés par M. Moisant, *loc. cit.*, p. 102; mais cet auteur n'a su identifier ni Louis de Malval (qu'il appelle *de Mauval*), ni le château de Genouillat (qu'il confond avec *Juliac*, près de Castillon), ni Étienne de Montruc, frère du cardinal Pierre de Montruc (qu'il appelle *de Montroux*), ni Marguerite de Meauce, Nièvre (qu'il appelle *de Mense*).

5. Comm. de Saint-Martial-le-Vieux, cant. de la Courtine, Creuse.

de la Marche, fut arrêté et emprisonné au château d'Aubusson. Il réussit à s'échapper. Le sire de Châteauvert, apprenant qu'il s'était réfugié à Ussel, s'y rend en force, s'empare de sa personne et se met en devoir de le ramener en prison. Mais, en route, Courtezo saisit par surprise une épée et cherche à reconquérir sa liberté; il est tué dans la mêlée. A qui s'adresse le sire de Châteauvert? Au prince de Galles, qui lui octroie des lettres de rémission, expédiées à Limoges le 8 mai 1364[1]. L'année suivante, c'est aussi au prince de Galles que Jean de Rochefort a recours pour faire contraindre les hommes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui résidaient sur ses terres à venir faire le guet à Châteauvert[2].

Les faits et gestes de Louis de Malval et de Jean de Rochefort sont probants pour la Haute-Marche. Voici maintenant qui va nous édifier sur la Basse-Marche. Jean Chandos se trouvait à Poitiers le 25 novembre 1361 et se préparait à aller prendre possession du Limousin, au nom du roi d'Angleterre, quand il apprit que cette province était occupée par des routiers bretons, qui prétendaient s'opposer à l'accomplissement de sa mission. Il convoqua alors le ban de Poitou et réunit ainsi un millier de combattants, auxquels il donna rendez-vous à Bellac, en pleine Basse-Marche. Il resta dans cette dernière ville, au milieu de cette petite armée, du 3 au 6 décembre[3]. Comment aurait-il pu agir ainsi si la Basse-Marche était restée sous la suzeraineté du roi de France? Mentionnons enfin les lettres de sauvegarde accordées, le 23 mai 1367, par le prince de Galles à l'abbaye de Charroux, en Basse-Marche[4].

Il ne nous reste plus qu'à raconter l'épilogue de la domination anglaise sur la Marche et à montrer quelle fut la politique du comte de la Marche et de ses principaux feudataires quand le célèbre appel du comte d'Armagnac eut remis sur le tapis la question de la souveraineté, qu'on avait laissée sommeiller depuis le traité de Brétigny, et qu'il fallut prendre parti pour ou contre le roi de France.

C'est à Froissart lui-même qu'il faut s'adresser en ce qui concerne le comte de la Marche. « En ce temps, nous dit-il, estoit venus à Paris

1. Arch. nat., P 1269², cote 1758 *bis*. — Ces lettres ont été publiées dans les *Titres de la maison de Bourbon*, n° 2896, et réimprimées par M. Pérathon dans le mémoire cité ci-dessus, *Mém. de la Soc. des sciences de la Creuse*, t. VIII, p. 45.

2. Arch. nat., P 1369², cote 1758 *ter*. — Ces lettres, datées d'Angoulême le 5 mai 1365, sont analysées dans les *Titres de la maison de Bourbon*, n° 2916.

3. *Procès-verbal de délivrance, à Jean Chandos, des places françaises*, publié par Bardonnet, p. 68-70.

4. Bibl. nat., lat. 18379, p. 437.

li contes de le Marce, messires Jehan de Bourbon, d'un lés, qui tenoit sa terre dou prince, et volentiers euist veu li rois de France qu'il euist renvoiiet son hommage au prince et fust demorés François, mais li dis contes n'en volt adonc riens faire; et ossi ne fist li sires de Pierebufiere, uns banerés de Limozin, qui estoit là à Paris sus cel estat[1]. » La dernière rédaction de Froissart, celle du manuscrit d'Amiens, n'est pas moins catégorique : « Doy grant baron de Limozin estoient en ce tamps venu à Paris et y sejournoient tout quoi, en tretiet et en pourkac que d'iaux tourner Franchois : si estoient chil messires Loeys de Melval et messires Raimmons de Maroel, ses nepveus. Quant chil doi baron sceurent la mort de monsigneur Jehan Camdos..., chil doi baron dessus noummet se tournerent Franchois... Encorres par leur enhort furent mandé de par le roy de Franche, sus bon sauf conduit, messires Jehans de Bourbon, contes de le Marche, qui estoit homs feaux dou prince, et li sires de Pierebufiere, marchissant en Limozin. Quant il furent venus à Paris, li roys leur fist bonne chiere, et sejournerent ung grant tamps dallés lui; si furent en ce sejour dou consseil dou roy mout priiet et preechiet que eulx se volsissent tourner Franchois; mes adonc ilz ne le fissent mies et s'en retournerent arriere en Limozin[2]. »

M. Clément-Simon, qui croit avec M. Longnon que la Marche n'avait pas été cédée aux Anglais, s'est senti fort embarrassé par ce passage de Froissart, qui ne lui a pas échappé. Il a cherché à se tirer d'embarras en disant « qu'il s'agissait de donner la Marche à l'Anglais en remplacement d'autres terres[3]. » Ce n'est qu'un faux-fuyant.

Froissart est absolument dans le vrai, nous l'avons établi, quand il dit que le comte de la Marche était « homs feaux dou prince. » Faut-il le croire aussi quand il nous montre Jean de Bourbon résistant à la pression du roi de France, même après la mort de Jean Chandos, survenue le 2 ou le 3 janvier 1370, et restant encore fidèle à la cause du Prince Noir? Je n'y vois pas d'empêchement. Peu importe que Froissart se trompe en déclarant que c'est la mort de Chandos qui a décidé Louis de Malval et Raymond de Mareuil à se rallier au parti français. Si nous savons de bonne source que ces deux seigneurs avaient adhéré à l'appel du comte d'Armagnac dès le mois de juin 1369, puisque Siméon Luce a signalé leurs lettres

1. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. 209.
2. Éd. Luce, t. VII, p. 397.
3. *La Rupture du traité de Brétigny*, p. 18, n. 2. — M. Clément-Simon avance que le comte de la Marche « était lieutenant général du roi dans la province *depuis* 1367. » Mais c'est par suite d'un malentendu.

d'adhésion[1], nous ne trouvons aucune trace, avant 1370, d'une démarche analogue de la part de Jean de Bourbon, comte de la Marche. Ce dernier ne paraît s'être décidé à franchir le pas qu'au moment où le duc de Berry se préparait à envahir le Limousin, en août 1370. Le 5 de ce mois, le duc de Berry reçoit un messager de Jean de Bourbon et le fait repartir aussitôt pour retourner auprès de son maître[2]; le 12, il lui dépêche un autre messager[3], et nous voyons que, le 16, le comte de la Marche était à Dun-le-Palleteau, où il jouait à la paume avec le duc de Berry[4]. Ce n'était pas seulement pour cela, j'imagine, qu'on l'avait fait venir. Jean de Bourbon fit dès lors cause commune avec l'armée française, et, bien que Froissart ne le nomme pas parmi les seigneurs qui accompagnèrent le duc de Berry dans la chevauchée de Limousin, nous savons par un procès-verbal authentique qu'il prit part officiellement, avec le duc de Berry, le duc de Bourbon et le maréchal de Sancerre, aux négociations qui amenèrent, le 24 août, la reddition de la cité de Limoges au roi de France[5]. Il ne fut récompensé de sa conduite que dans le courant de l'année 1372. Le 8 mars de cette année, Charles V, « considerans les très grans et notables services que nostre très chier et très amé cousin le comte de la Marche nous a fais et fait chascun jour ou fait de nos guerres et autrement en pluseurs manieres, et que, en gardant sa loiaulté envers nous et en nous recognoissant son droiturier et souverain seigneur, il a mis ses chasteauls, forteresces, lieux et païs qu'il tient et possede, de son droit et heritage, ou duchié de Guienne, en nostre vraye subjecion et obbeissance, et en a fait et fait guerre contre nos adversaires d'Angleterre, » lui fait don de tous les fiefs et arrière-fiefs du comté de la Marche qui peuvent avoir encouru la confiscation et l'autorise à s'en emparer lui-même par autorité royale[6].

1. Celle de Louis de Malval est donnée par procuration le 8 juin et celle de Raymond de Mareuil le 29. (*Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. LXXXVIII.)

2. *Compte d'Étienne Valée, maître de la chambre aux deniers du duc de Berry :* « A..., messagier mons^r de la Marche, lequel pourta letres à Monseigneur de par ledit mons^r de la Marche, pour don de mondit seigneur fait oudit messagier, le ve jour dudit mois, pour s'en retourner par devers sondit mestre, XL sous tournois. » (Arch. nat., KK 251, fol. 26 v°.)

3. *Compte d'Étienne Valée :* « A Vitu, messagier de Monseigneur, encore ledit XIIe jour d'aoust, pour porter letres de par mondit seigneur au conte de la Marche, XX sous tournois. » (Arch. nat., KK 251, fol. 39 v°.)

4. *Compte d'Étienne Valée :* « A mondit seigneur, comptant en sa main ledit jour, pour jouer à la paume avec mons^r de la Marche, IIII livres tournois. » (Arch. nat., KK 251, fol. 18 r°.)

5. Ce procès-verbal a été publié par Émile Ruben dans l'*Almanach limousin* de 1869.

6. Arch. nat., JJ 103, pièce 201.

Le 18 avril suivant, le roi fixa à 3,200 francs d'or la somme due au comte de la Marche pour ses gages et ceux des hommes d'armes de sa compagnie qui avaient servi avec lui sous l'ordonnance du duc de Bourbonnais et du connétable de France depuis le commencement de la guerre; il lui reconnut, en outre, le commandement de quatre-vingts lances, dont quarante pour la garde de son comté et quarante sous l'ordonnance du duc de Bourbonnais, qui devaient être entretenues jusqu'à nouvel ordre aux frais du trésor royal[1].

Plusieurs des vassaux du comte de la Marche n'avaient pas attendu l'exemple de leur seigneur pour se rallier à la cause française. Ils avaient compris avant lui qu'en associant hardiment leur fortune à celle de Charles V, ils feraient à la fois de bonne politique et de bonnes affaires. Nous avons vu ce que Froissart raconte de Louis de Malval, et l'on peut juger par son témoignage de l'importance du rôle que joua alors ce grand baron marchois, que Charles V sut royalement récompenser[2]. Mais, avant Louis de Malval, deux autres seigneurs de cette même province avaient été les agents zélés et discrets de la France et avaient su lui gagner des sympathies qui n'allaient pas tarder à éclater au grand jour : je veux parler de Louis de Saint-Julien[3], dont Froissart a célébré les exploits guerriers, et de Trouillard de Magnat[4], dont le nom n'a pas le même éclat, qui donnèrent conjointement quittance, le 20 février 1369, de 2,000 francs d'or que

1. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 454.

2. L'adhésion est donnée, le 8 juin 1369, au nom de Louis de Malval, par frère Gui de Moriac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et par Guillaume de Lussac, qui s'engagent en outre, en leur nom personnel, « a estre bons, vraiz et loyaus au roy, » sous peine d'être réputés traîtres et parjures. Notons en passant que ce Gui de Moriac servait la France en 1368 avec Louis de Brosse et cinq écuyers, comme le constate une montre passée à Saulieu le 1er mars de cette année. (P. Anselme, t. V, p. 171.) Par lettres datées de Paris, juin 1369, Louis de Malval reçut du roi un don de 500 livres de rente à héritage, qui devaient lui être assignées dans un délai de trois ans, avec jouissance annuelle de 1,000 francs sur le trésor jusqu'à ce que l'assignation eût été faite. (Arch. nat., JJ 100, pièce 75.) D'autres lettres, datées du mois suivant, portent la rente à 1,000 livres, et lui assignent en déduction la seigneurie de Metz-le-Maréchal (Ibid., pièce 459); pour parfaire la rente, le roi lui donna, au mois de janvier 1370, la seigneurie de Château-Landon (Ibid., pièce 402); enfin, le 4 mars 1370, il reçut en outre la seigneurie de Gençay, confisquée sur un chevalier du pays de Galles. (Ibid., pièce 472.)

3. Louis de Saint-Julien avait fait hommage au prince de Galles, en 1363, pour la seigneurie de Saleron, dont nous ignorons la situation. (Delpit, *Collection*, p. 44.)

4. Trouillart de Magnat appartenait à la famille des seigneurs de Magnat, cant. de la Courtine, Creuse. Il était vraisemblablement le beau-frère d'Aubert de Montvert. (Cf. *Pièces just.*, VI.)

Charles V leur faisait payer « pour certaines grans et secretes besongnes touchans le bien et prouffit du roy et du royaume[1]. » Il ne faut pas chercher longtemps à quelles besognes ils avaient été employés, quand on voit toutes les adhésions que la cause de Charles V a trouvées dans la Marche pendant l'année 1369 et les premiers mois de l'année suivante. A la suite de Louis de Malval, on voit marcher André de Chauvigny[2], seigneur de Châteauroux, vicomte de Brosse, qui possédait dans la Marche l'important château de Dun-le-Palleteau, où le duc de Berry et le comte de la Marche se rencontrèrent le 16 août 1370[3], Jean de Maleret[4], Jean de Rochefort, sire de Châteauvert, dont nous avons déjà parlé[5], Perrin Potet[6], Jean de Lupchat[7], Jean de la Celle[8], Aubert, seigneur de Montvert[9], et son frère Pierre[10], Jean Émoin[11], Aubert de Tinière[12] et Gui d'Aubusson[13]. Les

1. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. XLVIII, n. 3.
2. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. LXV, n. 4.
3. *Froissart*, éd. Luce, t. VII, p. CII, n. 1; cf. ci-dessus, p. 85.
4. *Pièces just.*, I.
5. Adhésion du 2 novembre 1369, identique pour les formules à celle de Perrin Potet, que nous publions in-extenso, *Pièces just.*, II. (Arch. nat., J 642, cote 16, n° 3, original; le sceau, très endommagé, n'est pas reproduit par Douët d'Arcq.)
6. *Pièces just.*, II.
7. Adhésion du 2 novembre 1369, identique à celle de Perrin Potet, par « Jehan de Lupchac, escuier du païs de Guienne. » (Arch. nat., J 642, cote 16, n° 18; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 2633.) — La famille *de Luchapt* (c'est ainsi qu'écrivent ses représentants actuels) tire son nom de Luchat, comm. de Tardes, cant. de Chambon, Creuse.
8. Adhésion du 8 novembre 1369, identique à celle de Perrin Potet, par « Jehan de la Selle, escuier du païs de Guienne. » (Arch. nat., J 642, cote 16, n° 17; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 3597.) — La famille *de la Celle*, encore subsistante, tire son nom de la Celle-Dunoise, cant. de Dun-le-Palleteau, Creuse.
9. *Pièces just.*, IV.
10. *Pièces just.*, VIII.
11. *Pièces just.*, V.
12. *Pièces just.*, III et VI.
13. *Pièces just.*, VII. — A cette liste, il faudrait ajouter Plotard de Cluis, seigneur de Briantes, Indre, d'après Siméon Luce, *Froissart*, t. VII, p. LXXVIII, n. 3. Siméon Luce résume une donation du roi de France, datée du 16 juillet 1369, en faveur de ce seigneur, lequel déclare avoir mis en l'obéissance de Charles V son château de *Flach* et « un autre sien chastel appellé *Sodun-sur-Creuse*. » Siméon Luce n'identifie pas *Flach*, mais il croit que *Sodun-sur-Creuse* est Issoudun, cant. de Chénérailles, Creuse, dans le comté de la Marche. C'est certainement une erreur. M. P. Guérin a publié in-extenso la pièce résumée par Siméon Luce dans les *Arch. hist. du Poitou* (1886), t. XVII, p. 376. Il lit, avec le manuscrit, Plotart *de Pleux*, sans faire d'observations; la comparaison avec deux pièces du même registre du Trésor des chartes (JJ 100, n°s 107

villes de la Marche avaient sans doute trop peu d'importance pour qu'on ait recherché leur concours : Guéret n'avait pas encore d'organisation communale ; d'Aubusson, de Felletin, de Bellac, de Chénévailles, d'Ahun et des quelques autres qui étaient administrées par des consuls, nous ne savons rien. Toutefois, nous ne sommes pas tout à fait sans renseignements sur le rôle du tiers-état et sur celui du clergé, puisque nous savons que les bourgeois et le chapitre du Dorat avaient, d'un commun accord, adhéré à la cause française dès le mois de juin 1370, c'est-à-dire avant la cité de Limoges elle-même[1].

Assurément, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie du petit pays de la Marche ne durent pas peser bien lourd dans la balance de la destinée, quand Charles V se fut résolu hardiment à jouer sa dernière partie contre l'Angleterre. Mais toutes ces bonnes volontés de la première heure, qui se groupèrent si vite autour de lui, lui furent un précieux encouragement et contribuèrent à lui donner confiance dans le succès final de sa politique. En tout cas, il n'oublia pas que la Marche faisait partie de la Guyenne et avait été cédée au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny[2]. J'espère que nos historiens et nos géographes nationaux s'en souviendront aussi à l'occasion.

Antoine Thomas.

et 108), que Siméon Luce avait signalées et auxquelles M. P. Guérin n'a pas songé à se référer, montre qu'il faut corriger *Pleux* en *Cleux*, et qu'il s'agit bien de Plotart de Cluis, beau-frère de Louis de Malval. Mais M. P. Guérin a raison de repousser l'identification de *Sodun-sur-Creuse* (ou *Issodum-sur-Croze*, comme porte la pièce JJ 100, n° 108) proposée par Siméon Luce ; il s'agit d'*Issoudun*, comm. de Tournon-Saint-Martin, Indre, dans le ressort de la sénéchaussée de Poitou. Quant à *Flach*, qui est écrit *Fleet* dans JJ 100, n° 108, c'est probablement, comme le dit M. P. Guérin, le château de *Fleix*, comm. de Brigueil-le-Chantre, Vienne, et non *Flayat*, cant. de la Courtine, Creuse, comme on pourrait le supposer. Notons cependant que Plotard de Cluis, comme gendre de Dauphin de Malval, pouvait posséder quelque fief dans la Marche.

1. *Ordonn.* IX, 123.

2. Le souvenir du temps où la Marche faisait partie de la Guyenne s'était conservé à Bordeaux jusqu'à la veille de la Révolution. M. l'abbé Dardy a publié une curieuse correspondance entre la noblesse de Bordeaux et la noblesse de la Marche, où la première invite la seconde à s'associer à elle pour demander au roi la création d'États de Guyenne. Mais les nobles de Bordeaux invoquent à tort le traité de Paris de 1259, qui ne vise pas la Marche, et ils oublient le traité de Brétigny. (*Mém. de la Soc. des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. VIII, p. 476 et suiv.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

1369, 5 septembre, Sainte-Catherine près Rouen. Don à Jean de Maleret de 100 livres de rente sur la confiscation de feu Aimeri de La Rochefoucauld.

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et avenir que nous, eue consideracion a ce que nostre amé Jehan de Maleret[1], qui avoit et tenoit certaines terres, rentes et revenues ou pays de Guienne, a perdu ycelles terres et les a donnees Edwart d'Angleterre, ainsné filz de Edwart d'Angleterre, pour cause de ce que ledit Jehan a tenu et tient nostre parti contre ledit Edwart; eu aussi regart aux bons et aggreables services que led. Jehan nous a faiz et esperons qu'il nous face en nos presentes guerres..., a yceluy Jehan avons donné... cent livres de rente... a avoir et prendre sur la terre et ses appartenances, que feu Aymeri de la Rochefoucaut avoit et tenoit..., laquelle terre est appellee la terre de Vaux[2] et siet en Bourbonnois, en la chatellenie de Montluçon[3] ou de Heriçon[4]... Donné en l'abbaïe de Sainte-Katerine sur Rouen, le ve jour de septembre l'an de grace mil CCC LXIX et de nostre regne le VIe. Par le Roy, J. Tabari.

(Arch. nat., JJ 100, pièce n° 107.)

II.

1369, 8 novembre, Paris. Appel de Perrin Potet, écuyer, contre les excès du prince de Galles.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Perrin Potet[5], escuier du païs

1. Famille qui tire son nom de Malleret, cant. de Boussac. Le même seigneur, appelé *de Mailleret*, fait hommage à Charles V de 100 livres de rente sur le trésor, le 6 sept. 1369. (Arch. nat., J 642, cote 16, n° 19, original.) Il est appelé *de Malaret* dans une lettre missive du comte de la Marche, dont il était chambellan et auprès duquel il se trouvait à Aubusson, le 25 mars 1369. (Arch. de la Creuse, H 286.) Il servait en Flandre, comme chevalier, sous le duc de Berry en 1383. (Demay, *Inv. des sceaux de la collect. Clairambault*, 5601.)

2. Vaux, cant. de Montluçon.

3. Le ms. porte : *montlincon*.

4. Chef-lieu de cant., Allier.

5. Perrin Potet était seigneur d'Étansannes, comm. de Saint-Chabrais, cant. de Chénérailles, Creuse. Il avait épousé Huguette de Maleret, probablement la sœur de Jean de Maleret. Il mourut entre 1391 et 1395. Les principales pièces des archives du château d'Étansannes ont été copiées au siècle dernier par Dom Col. (Bibl. nat., lat. 9196, p. 580.)

de Guienne, salut. Savoir faisons que nous, ayans[1] en memoire les grans griefs, oppressions et dommages que Edduart d'Angleterre, ainsné filz de Edduart d'Angleterre, a faiz a noz hommes et subjez en imposant subsides et gabelles sur noz terres et hommes dessus diz, de fait et contre raison, senz les vouloir rappeller et mettre a estat deu, et pour ce recongnoissans, ainsi que faire devons, a cause du ressort de la duchié de Guienne, en nostre souverain seigneur le roy de France, avons appellé par devant lui et a sa court de parlement contre ledit Edduart, ses genz et officiers, et nous et noz hommes, chastiaux et forteresses avons mis et mettons a son obeissance, et promettons par la foy de nostre corps en fait (*sic*) de gentil homme a tenir le parti du roy de France, nostre dit souverain seigneur, contre ledit Edduart et tous autres ses alliez, et bailler, ouvrir et livrer liberalement toutes noz forteresses et chastiaux aus genz d'armes et autres du roy nostre dit souverain et seigneur et toutefois que mestier sera et qu'il le requerront et leur donner aide, conseil et confort par toutes voies et manieres que faire le pourrons, sur peine d'estre reputez faulx mauvais traitre et parjure escuier. En tesmoing de laquelle chose nous avons seellé ces lettres de nostre seel. Donné a Paris, le VIIIe jour de novembre l'an mil CCCLXIX.

(Arch. nat., J 642, cote 16, n° 14, original; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 3288.)

III.

1369, 8 novembre (?), Paris (?). Adhésion d'Arbert de Tinière à l'appel du comte d'Armagnac contre les excès du prince de Galles.

A touz ceulx qui ces lettres verront, Arbert, sire de la Courtine[2], salut. Comme je, pour moy et pour mes adherens et voulanz adherdre en ceste partie, aye[3] adhers a l'appellacion du conte d'Armignac faite par luy contre le prince de Gales, duc de Guyenne, par devant le roy de France, mon souverain seigneur, a cause du ressort de la duchié de Guienne et a sa court de parlement, et appellé de nouvel par devers mondit souverain seigneur contre le prince et duc dessus dit de pluseurs griefs et oppressions que il et ses genz et officiers m'ont fait indeuement et contre raison, savoir fais que j'ai promis et promet par la foy de mon corps et par mon serement, touchees les saintes euvangilles, de non advouer autre souverain seigneur a cause dudit ressort que mon dit souverain seigneur le roy de France et que je poursuiray madite adhesion et appellacion par devers le roy mondit souverain seigneur ou en sadite court de parlement et a ycelle adhesion et appellacion ne renonceray en aucune maniere ou par quelconque cause que ce soit

1. Le ms. porte : *auons*.
2. Cf. *Pièces just.*, VIII.
3. Le ms. porte : *ayes*.

sans la licence et exprés commandement du roy de France, mondit souverain seigneur; et ou cas que je feroye le contraire, je veuil et consens par ces presentes estre reputé et tenuz en tous lieux pardevant toutes genz et personnes faulx traitre, parjure et mauvaise personne. En tesmoing de ce j'ay mis mon seel a ces presentes donnees a Paris le (*en blanc*).

(Arch. nat., J 642, cote 16, n° 1, original; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 3674.)

IV.

1370, janvier, Paris. Don à Aubert, seigneur de Montvert, de 200 livres de rente perpétuelle et de 400 francs d'or pour une fois.

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et advenir que nous, eu consideracion et regart a ce que nostre amé et feal Aubert, seigneur de Montvert[1], chevalier du païs de Guyenne, est venus de sa bonne volenté a nostre obeissance en nous recognoissant son souverain seigneur et mettent .II. forteresses qu'il a, c'est assavoir Montvert et Mengnac[2], a nostre dite obeissance, et que pour cause de ce sadite terre a esté et est toute gastee et destruite par noz ennemiz, et avecques [ce] a convenu qu'il garde a ses despens ses dites .II. forteresses de nozdis ennemis, si comme a II ou a III lieues, car autrement elles eussent esté en aventure d'estre perdues, sans ce que il ait eu aucune aide de nous, si comme il dit, a icellui chevallier, en recompensacion de ces choses, avons donné et ottroyé, donnons et ottroions... perpetuelment IIc l. t. de rente et IIIIc frans d'or pour une foiz a avoir et prandre ycelles deux cenz livres de rente a heritage ou lieu ou lieux et selonc l'assiete qui sur ce lui sera faite de nostre commandement oudit païs de Guienne ou ailleurs, et les IIIIc frans selon ce que nous les lui assignerons a prandre pour une foiz... Et afin que soit, etc. Sauf, etc. Donné a Paris, l'an de grace mil CCC LXIX et de nostre regne le VIIe, ou mois de janvier. Ainsi signees : Par le Roy, J. Tabari. Visa.

(Arch. nat., JJ 100, pièce 863.)

V.

1370, 7 mars, Paris. Don à Jean Émoin des biens confisqués de Jean de Janaillat.

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et avenir que comme

1. Montvert, château disparu, comm. de Magnat, cant. de la Courtine (Creuse). (Cf. *Pièces just.*, X.) Aubert de Montvert avait épousé Jeanne de Magnat, vraisemblablement la sœur de Trouillart de Magnat dont il a été question ci-dessus, p. 86. Sur son fils Trouillart de Montvert, qui joua un rôle régional sous Charles VII, voy. mes *États provinciaux de la France centrale*, I, 342.

2. Magnat, cant. de la Courtine, Creuse, souvent dit Magnat-Lestrange, du nom de la famille qui le possédait en 1789.

nostre amé et feal chevalier Jehan Emoyn[1] nous ait bien, loyalment et longement servi, tant ou fait de nos guerres es parties de Limosin comme en certeinez messages et rappors qu'il a faiz de nos ennemis a l'onneur et pourfit de nostre royaume, ainsy comme de ce nous somez souffisamment enformez par personnes dignes de foy, et pour cause desdis messages et rapors lesdis nos ennemis aient ledit chevalier, tant de ses terres et heritages comme de ses biens muebles, dommagié tres grandement, si comme il dit, nous, considerans les choses dessus dites et que ledit chevalier nous sert continuelment de jour en jour et esperons qu'il et les syens nous servent encor ou temps avenir, tant pour ce comme en recompensacion desdites pertes et dommages, avons donné... audit chevalier... toutes les terres que Jehan de Genoilhac souloit avoir, tenir et posseder a Genolhac[2] et en quelconques autres lieux en la conté de la Marche et es parties de Limosin... lesquelles, si comme ledit chevalier afferme, valent chascun an communement IIII^xx lb. tournois ou environ et non plus, et nous appartiennent comme confisquees et acquises pour ce que ledit Jehan de Genoilhac, alors tenent lesdites terres et estant en nostre obeissance avant la pais faite darriennement entre nous et Edouart d'Angleterre, nostre aversaire et ennemi, nous renia et se tourna de la part des Anglois et fit guerre et pluseurs mals et dommages en nostre royaume, combien que depuis il delaissat le service dudit Edouart et de Edouart son aisné fils et se meist en la compaignie des Bretons, pour laquelle chose ledit aisné fils donna de fait lesdites terres a Leonnet de Pennevaire, escuier anglois, lequel les occupe a present... non obstant que nagaires nous ayons donné audit chevalier deux c francs d'or et tous autres dons a lui fais par nous ou nos predecesseurs[3]... Donné a Paris, en nostre hostel les Saint-Pol, le VIIe jour de mars[4] et de nostre regne le VIe. Par le Roy, J. DE SAINT-MARTIN. Visa.

(Arch. nat., JJ 100, pièce 419.)

VI.

1370, décembre, Paris. Don à Aubert (Arbert) de Tinière des biens confisqués de Simon de La Chassagne.

Charles, etc. A tous presens et avenir, salut. Nous avons receu l'umble requeste de nostre amé et feal Aubert de Tiniere, le aisné,

1. Famille encore subsistante, qui écrit son nom *Esmoingt*. Jean Émoin était seigneur de la Vaublanche, comm. de Saint-Éloy, cant. de Pontarion, Creuse.

2. Il ne s'agit pas de Genouillat, dont il a été question ci-dessus, p. 82, mais de Janaillat, cant. de Pontarion, Creuse.

3. Il est évident, d'après les termes de cette donation, que Jean Émoin a été, comme Louis de Saint-Julien et Trouillard de Magnat, un agent secret de Charles V.

4. L'indication de l'année a été passée par le scribe.

chevalier, sire de la Courtine[1], du duchié de Guienne, contenant comme pour nous estre bon et loyal obeissant et faire son devoir envers nous il se soit tournez et mis en nostre obeissance et soit adherens aux appellacions faites pour noz bienveillans du païs de Guyenne et ait fait et fait de jour en jour a ses propres despens et missions grant guerre a noz ennemiz oudit païs de Guyenne et ait bien perdu les revenues de IIIIc livres de rente et plus qu'il avoit et a en icellui païs, dont il ne puet joïr, si comme il dit, mais li ont noz ennemis, qui sont logiés en sept forteresses dedans III lieues de sa terre, prins et tuez ses hommes et courru et mis a feu partie de sa dite terre, et en continuant nostre dite guerre ait esté son filz prins de noz ennemis en la cité de Limoges en la compaignie de nostre amé et feal conseiller l'evesques de Limoges[2], son oncle, et n'ait de quoy rançonner son dit fil sans nostre ayde, et Symon de La Chassengne, seigneur du chastel de Mirabel[3], se soit rendu apertement nostre ennemi en faisant guerre a tous noz bienveillans et tiengne le parti de Eddouart d'Angleterre et ait porté et porte chascun jour audit suppliant et a tous autres nos bienvueillans grans pertes et dommages, en laquelle guerre faisant il s'est rendus ennemis de nous et de nostre royaume en commettant crime de leze majesté, et pour ce nous sont tous ses biens... fourfais, confisqués et acquis, il nous plaise aux causes dessus dites donner audit suppliant toute ladite fourfaiture. Savoir faisons... Et n'est pas de notre entencion que se les biens et choses dessus dites revenoient audit Symon de La Chassengne ou a autres, que il ne demourassent audit Aubert de Tiniere, que nous en soiens tenuz a luy, ses hoirs ou successeurs pour ce faire aucune recompensacion. Et que ce soit, etc. Donné a Paris, en nostre hostel de S. Pol, ou moys de decembre en l'an de grace mil CCC soixante et dix et de nostre regne le septime. Ainsi signee : Par le Roy, J. VILLERS. Visa.

(Arch. nat., JJ 100, pièce 855.)

1. Cf. *Pièces just.*, V. Aubert ou Arbert de Tinière, sire de la Courtine (chef-lieu de cant., Creuse), fut chargé, par le duc de Berry, d'occuper avec des gens d'armes l'abbaye de Bonnaigue, Corrèze; il toucha pour ce des gages le 17 mars 1371 (Arch. nat., KK 251, fol. 24 v°). Il était mort avant le 6 mai 1372, date où Aubert, son fils aîné, obtint de nouvelles lettres royaux confirmant la donation de décembre 1370. (Arch. nat., JJ 103, pièce 143.) Un arrêt du Parlement de Paris condamna pourtant ce dernier à rendre Mirambel à la famille de La Chassagne. Furieux, Aubert de Tinière fit alliance avec le célèbre routier Geoffroi Têtenoire, qui vint ravager Egletons et Mirambel, appartenant à Hugues de La Chassagne. Le Parlement, par sentence du 9 septembre 1385, condamna, par défaut, Tinière à la confiscation et au bannissement. (Arch. nat., X² A 11, fol. 193 v°.) La haine entre les Tinière et les La Chassagne remontait à plusieurs générations.

2. Jean de Cros, cousin de Grégoire XI, qui le fit cardinal en juin 1371. Il s'agit du fameux sac de la cité de Limoges par le prince Noir, en septembre 1370.

3. Mirambel, comm. de Saint-Remy, Corrèze.

VII.

1371, 17 janvier, Paris. Don à Gui d'Aubusson de terres confisquées sur Pierre de Maumont.

Charles, etc. Oye l'umble supplicacion de nostre amé et feal Guy d'Aubusson, seigneur de la Borne[1], escuier, contenant que comme, durant nos autres guerrez, feu Guy d'Aubusson, chevalier, son pere, eust esté pris, navrez et emprisonnez par nos anemis en son chastel du Monteil-au-Viconte avec sa femme et ses enfans et eust perduz tous ces biens meubles et fust sa terre gastee et ces subgez destruis, et depuis eust composé avec les anemis en la somme de .III. mille florins, tant pour sa ranson comme pour delivrer sa femme, ces enfens et ces subgiez dessus diz, pour laquelle finance payer ledit feu Guy, confiant a plein de son estat et de toute sa chevance en la personne de Pierre de Malemont[2], chevalier, son neveu, eust prié audit Pierre que il lui pleut a aler a Avignon pour vendre une partie de la terre dudit feu Guy a certeins seigneurs qui avoyent bonne volenté d'acheter ladite terre, lequel Pierre se chargea, comme procureur dudit feu Guy, de faire ledit vendage, et se transporta en Avignon, mais il ne exposa pas ladite terre a vendage, si comme promis l'avoit, pour ce que lui mesmez il la convoitoit a avoir, et par faulte dudit Pierre ledit feu Guy ne pout payer sa raenson au jour qu'il avoit promis, pour quoy les anemis, de ce indignez, destruisirent ladite terre et firent assez plus de griefs et de dommage en ladite terre que il n'avoyent fait paravant, et en furent ledit feu Guy et ses subgiez tres grandement dommagiez, et finablement ledit feu Guy morut prisonnier; après la mort duquel, soubz umbre d'un certain achat que ledit Pierre se disoit avoir fait dudit feu Guy, dont ledit suppliant ne scet rien, icelui de Malemont induit ou fit induire malicieusement la femme dudit feu Guy et feu Loys d'Aubusson, lors mandre d'aage, frere dudit suppliant, a ratifier le vendage de .IIII. cens livres de rente que ledit Pierre se disoit avoir achaté de la terre dudit feu Guy, par vertu de laquelle ratifficacion ledit Malemont de son autorité, par sa puissance et de fait occupa .IIII. cens livres de rente et plus, ou fit occuper, de la terre dudit Loys, c'est a savoir en la chastelerie de Fauvez[3] et autre part en la conté de la Marche, auquel

1. La Borne, comm. de Blessac, cant. d'Aubusson, Creuse.

2. Pierre de Maumont s'étant par la suite rallié à Charles V recouvra ses biens; mais au moment de la chevauchée du duc de Lancastre, à la fin de 1373, il revint au parti anglais, et, par lettres du mois de mars 1374, le roi de France confirma à Gui d'Aubusson le don qu'il lui avait fait le 17 janvier 1371. Le texte de ces dernières lettres, qui reproduit en grande partie le nôtre, a été publié par M. Clément-Simon, *la Rupture du traité de Brétigny*, p. 105.

3. Châtellenie dont le centre était Faux-la-Montagne, cant. de Gentioux, Creuse, dite autrement de la Feuillade. Le texte de 1374 porte *Sannes*, où

Loys, qui est [alé] de vie a trespacement senz hoir de son corps, ledit suppliant a succedé et c'est porté pour heritier seul et pour le tout; pour lesquellez causes nous, par nos autres lettres, aions restitué en entier ledit suppliant a ces dites terres et a les demander et pourchassier, non obstans lesdits vendages et contraulx fraudeleux, si comme en nosdites lettres est plus a plein contenu, et il soit ainsi que ledit de Malemont, qui a tenu et encor tient la partie de Edouard d'Angleterre et du prince de Galez, nos ennemis, et par ce nous seroient aquisez et confisqueez lesdites terres, se ellez appartenoient audit de Malemont, tiegne et occupe a present lesditez terres et appartenances, qui de tout temps on[t] esté au[s] predecesseurs dudit suppliant, lequel a esté tres grandement dommagiez et sa terre destruitte par nos annemis pour venir darrenierement a nostre obeissance, et si a bonne volenté de nous bien et loyalment servir, si comme il dit, a iceluy suppliant pour luy, ces hoirs et ayans cause de luy, pour consideracion des choses dessus dites et aucune recompensacion des pertez et dommagez qu'il [a] soustenu par nostre dit service, avons donné et octroyé... tout le droit... que ledit Malemont avoit et povoit avoir es terres dessus dites et les appartenances et tout le droit qui nous est acquis en icellez et nous peut appartenir pour les causes dessus dites. Si donnons en mandement a nostre amé et feal cousin le conte de la Marche, de qui lesdites terres meuvent, et a ces gens et officiers et a tous nos officiers et autres justiciers et subgés... Donné a Paris, le XVIIe jour de janvier, l'an de grace mil III^c^ LXX et de nostre regne le VIIe. Par le Roy, J. TABARI.

(Arch. nat., JJ 100, pièce 679.)

VIII.

1471, 22 janvier, Paris. Don à Pierre de Montvert de 300 livres de rente confisquées sur différents seigneurs rebelles.

Charles, etc. Savoir faisons a tous presens et avenir que nous, considerans les bons et aggreables services que nous a fais nostre amé Pierre de Montvert[1], escuier, du païs de Guyenne, en lui mettant de sa bonne volenté en nostre obeissance comme vray subget de nous et de la couronne de France et autrement, ainsi qu'il nous a esté relaté, et esperons qu'il nous face ou temps avenir, voulans icellui recompenser en aucune partie afin que tousjours il ait meilleur cause de continuer en nostre service, a icellui escuier avons donné... soixante livres de rente ou environ assisez oudit païs de Guienne, lesquelles LX livres de rente feu Gaillarde de Monclar, jadis femme de Aymar, seigneur de Barmont[2], chevalier, donna en sa derraine volonté audit chevalier son

M. Clément-Simon a cru reconnaître le village de Sannes, comm. de Mautes, cant. de Bellegarde, Creuse.

1. Sur la famille de Montvert, voy. *Pièces just.*, IV.

2. Barmont, comm. de Mautes, cant. de Bellegarde, Creuse.

mary, ainsi comme il appert par son testament, et icelles apres ce Helies de Nouailhes, heritier de ladite dame, osta audit chevalier par la puissance du prince de Gales, nostre ennemi, toutesvoies ledit Aymar les quitta et transporta perpetuelment a nostre amé et feal Aubert, seigneur de Montvert, et apres ce ledit Aubert les quitta et transporta audit Pierre de Montvert, son frere,... Et avecques ce avons donné et donnons audit escuier... toute la terre que ledit Helies de Nouailhes[1] et Guillaume Bernart d'Auhenmoutier[2] et leurs femmes ont et tiennent a present en nostre dite obeissance de leurs predecesseurs ou pour avenement d'icelle Gaillarde..., c'est assavoir a Chambre[3], Monclar[4] et leurs appartenances... Et oultre encore avons donné et donnons audit escuier et a ses hoirs tout ce que Guillaume de la Bachelerie, son pere, et les hoirs de feu Rampnoux de Ribairés, Jourdain Martin de Colombi et son frere et leurs femmes ont et tiennent en ladite duchié de Guienne a nous appartenant et confisquez... lesquelles choses, oultre les LX livres lesquelles ledit escuier dit a lui appartenir... se puent monter a la somme de IIIc livres de rente... Si donnons en mandement au seneschal de Lymosin qui est ou sera... Donné a Paris, le XXIIe jour de janvier l'an de grace mille CCC LXX et de nostre regne le VIIe. Ainsi signées : Par le Roy, J. Tabari. Visa.

(Arch. nat., JJ 100, pièce 865.)

IX.

1371, 28 décembre, Paris. Restitution au duc de Bourbon de l'hommage du comté de la Marche.

Charles, etc. Nostre bien amé et feal frere le duc de Bourbonnois nous a humblement exposé que comme nostre tres chier seigneur et ayeul dernier trespassé, dont Dieux ayt l'ame, eust ou temps qu'il vivoit fait grace a nostre tres chier et bien amé cousin Loys de Clermont, duc de Bourbonois, que il peust[5] et a luy appartenist[6] de bailler en appanage a fu Jacques de Bourbon, nostre cousin, son meinsné[7] fil, jusques a 5,000 livres p. de terre tant en son païs [et] duché de Bourbonnois comme en autres terres qu'il avoit ou royaume, lesquelles il vouloit estre tenues en foy et homage dudit duc de Bourbonois, nostre cousin, et de [se]s successeurs ducs de Bourbonois par ledit Mr Jacques, nostre cousin, son fils, et ses heritiers, non obstant qu'elles fussent sans moyen tenues de luy, et il soit depuis avenu que depuis

1. La confiscation des biens d'Hélie de Nouailles fut rapportée par le roi à la demande du pape, dont ce seigneur était cousin, le 25 juillet 1371 (Baluze, *Hist. Tutelensis*, app. col. 725).
2. Eymoutiers, chef-lieu de cant., Haute-Vienne.
3. Chambres, comm. du Vigean, Cantal.
4. Montclar, comm. d'Anglars-de-Salers, Cantal.
5. Le ms. porte : *puet*.
6. Le ms. porte : *appartenu*.
7. Le ms. porte : *mesme*.

[pour] ledit appanage ait esté baillé audit feu Jacques, nostre cousin, la conté de la Marce et plusieurs autres terres que ledit duc de Bourbonnois avoit et tenoit ou royaume, lesquelles, parmi ce que dit est, doyent estre tenues de nostre dit frere duc de Bourbonois et de ses successeurs, et ce non obstant parmi le traitié fait ja pieça avec le roy d'Angleterre le conte de la Marce, nostre cousin, qui est a present, fit homage de ladite comté au prince de Gales, et despuis pour la nouvelle guerre ledit nostre cousin le comte de la Marce nous ait fait d'icelle mesme comté le homage apartenant audit nostre frere, si comme il dit, en [*ms.* et] nous suppliant luy pourvoir sur ce et luy mettre en delivrance ledit homage; si avons commis et enchargié a nostre bien amé le cardinal de Biauvés, nostre chancelier, a savoir et voir tout le droit et lettres que nostre dit frere se dit avoir sur ce et le nous raporter pour en ordener et pourvoir a nostre dit frere par la meilleure maniere que il se pouroit bonnement faire, sy a vehu ledit cardinal, nostre chancelier, les lettres et tout ce que nostre dit frere luy a voulu monstrer sur ce et, en outre (?) le rapport qu'il nous a fait sur ce, nous avons fait venir nostre dit cousin le comte de la Marce en nostre presence et lui avons demandé se il avoit cause que il ne deust faire ledit homage a nostre dit frere et que nous ne le [*ms.* la] lui deussions delivrer, lequel nous a respondu que non; pourquoy oy et veu le rapport de nostre dit chancelier et aussy la responce de nostre dit cousin le conte de la Marche, avons delivré et delivrons tout a plain ledit homage de ladite comté de la Marche a nostre dit frere le duc de Bourbonnois et a ses hoirs et successeurs, tant de ladite comté comme de toutes les autres terres que ledit comte de la Marche dit lui appartenir a cause dudit appenage, parmi ce que nostre dit frere et [ses] successeurs ducs de Bourbonnois les tendront de nous a un homage avecque sa duchié de Bourbonois et autres terres qu'il tient de nous. Si donnons en mandement par ces presentes a nostre dit cousin le comte de la Marche et a ses hoirs et successeurs que ledit homage ils facent a nostre dit frere et successeurs d'ores en avant et quittons nostre dit cousin de l'omage qu'il nous en avoit fait, comme dit est. Donné en nostre hostel de Saint-Pol a Paris, le 28e jour de decembre l'an de grace 1371 et de nostre regne le huitieme. J. DE VERNON [1].

(Bibl. nat., coll. Fontanieu, portefeuille 92-93, fol. 382-385. « D'après la coll. du sr Menant, conservée dans la bibl. des Célestins, t. V, fol. 161, lequel avait tiré sa copie du reg. des foy et homage du comté de Clermont, au 2e fol. » M. L. Delisle donne la cote de cette pièce sous le n° 838 de ses *Mandements de Charles V.*)

1. A la même date, le roi expédia un mandement direct au comte de la Marche à ce sujet; nous en possédons un vidimus fort incorrect de 1453. (Arch. nat., P 1363², cote 1200.) Huillard-Bréholles l'a analysé sous le n° 3205 des *Titres de la maison de Bourbon*, avec la date fausse du 23 décembre.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Les Programmes d'histoire. — On parle depuis quelque temps d'une refonte nouvelle des programmes d'histoire de nos lycées. Le Congrès d'enseignement secondaire réuni en 1900 a demandé, un peu imprudemment, cette revision des programmes, et ce n'est pas sans inquiétude que nous voyons préparer de nouveaux programmes, alors que nous trouverions bien préférable de réduire les programmes à des cadres très généraux et de laisser aux lycées et collèges une large autonomie pour leur application. Les programmes détaillés et leur uniformité sont peut-être le mal le plus grave dont souffre notre enseignement secondaire. La modification trop fréquente des programmes en est un autre. Nos programmes d'histoire actuels datent de dix ans. Les modifier après une aussi courte expérience, n'est-ce pas reconnaître qu'ils n'avaient pas été suffisamment médités, et n'est-il pas à craindre que de nouveaux programmes, rédigés dans les mêmes conditions, offrent les mêmes inconvénients ? D'après les rumeurs qui ont transpiré sur les projets actuels, il s'agirait de donner un beaucoup plus grand développement à l'enseignement de la période la plus rapprochée de nous [1], en réduisant la place faite au moyen âge et au commencement des temps modernes. On enseignerait en troisième toute l'histoire du moyen âge de 395 à 1453, en seconde on irait jusqu'en 1660 ou même 1715 ; le cours de rhétorique serait consacré au XVIIIe siècle et à la Révolution, y compris peut-être la période napoléonienne ; le cours de philosophie au XIXe siècle. Il y a, à ce système, plusieurs inconvénients, d'abord celui d'exagérer en rhétorique et en philosophie le défaut actuel des cours d'his-

1. Cela peut paraître en contradiction avec la mesure récente qui ordonne d'arrêter à 1875 l'enseignement de l'histoire intérieure de la France. Mais cette mesure doit avoir eu pour objet de faire retirer des bibliothèques scolaires le manuel Maréchal-Auzou sans le désigner nominativement. Il est impossible que le gouvernement républicain veuille interdire d'enseigner comment la troisième république s'est établie définitivement avec la présidence de Grévy; c'est à 1889 qu'on devrait arrêter l'histoire contemporaine.

toire, qui est d'être beaucoup trop détaillés et de ressembler plus à des cours de facultés qu'à des cours de lycées; puis celui de réduire encore la partie de l'histoire exigée au baccalauréat. On pourra demander aux bacheliers de raconter toutes les escarmouches des guerres d'Algérie, mais il leur sera permis d'ignorer qui sont Henri IV et Louis XIV. On peut craindre aussi qu'un cours trop développé d'histoire contemporaine ne devienne aisément un cours de politique. Pour nous, nous préférerions que l'on conservât pendant quelque temps encore les programmes actuels et qu'avant de les réformer on fît une enquête auprès de tous les professeurs sur les résultats qu'ils ont donné et sur les modifications qui paraissent désirables. Mais, puisque la question d'une réforme immédiate est posée, j'indiquerai, moi aussi, mes vues sur ce sujet, dans l'espoir qu'on jugera utile, avant de rien décider, de s'enquérir de l'opinion du corps enseignant. A mon avis, les inconvénients de nos programmes actuels sont les suivants : on enseigne aux élèves trop de détails, trop de faits, et on ne fait jamais de revision des événements principaux; la répartition des matières dans les quatre années de cours n'est pas établie d'après un groupement rationnel des faits; l'histoire ancienne grecque et romaine n'est enseignée qu'aux enfants de dix à treize ans et les lycéens finissent leurs études sans avoir aucune idée nette de ce que furent les civilisations antiques. D'une manière générale, jamais l'attention des élèves n'est sérieusement appelée sur les idées directrices de l'histoire, sur le développement organique des institutions, de la civilisation et des mœurs à travers les siècles. Je laisserais tel qu'il est l'enseignement de l'histoire en sixième, cinquième et quatrième, mais en tâchant de donner aux enfants, par des photographies, des projections, des restaurations de monuments, une idée sensible de ce que fut la vie antique. Je consacrerais la troisième au moyen âge tout entier; la seconde à la Réforme, à la Renaissance et à la formation des monarchies absolues de 1453 à 1715; la rhétorique à la période moderne et contemporaine de 1715 à 1889, c'est-à-dire à la période de la formation des monarchies nouvelles, Russie, Prusse, Italie, du développement colonial, du mouvement philosophique, de la révolution politique et sociale qui transforme le monde dans le sens démocratique. La Révolution française apparaîtrait alors, non plus comme le début imprévu d'une époque nouvelle, mais comme la crise centrale d'une évolution. Ayant ainsi à traiter des périodes beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui dans le même laps de temps, les professeurs seront obligés de simplifier beaucoup leur enseignement, de négliger une foule de détails pour ne s'attacher qu'aux faits capitaux

et aux idées directrices. Je voudrais, en outre, qu'au début de chaque année, plusieurs classes fussent consacrées à la revision des faits essentiels du cours de l'année précédente. Le cours d'histoire de l'année de philosophie serait un cours d'histoire de la civilisation, où l'on insisterait surtout sur l'évolution des idées, des institutions et des formes sociales. On y reviendrait sur les grands faits de l'histoire de l'antiquité et on pourrait y insister sur les institutions politiques et sociales du XIXe siècle qu'on n'aurait pas étudiées d'assez près dans le cours très chargé de rhétorique. Le cours d'histoire de l'année de philosophie aurait ainsi l'avantage d'avoir un caractère de généralisation philosophique qui le mettrait en harmonie avec l'enseignement philosophique lui-même, et au baccalauréat on pourrait s'assurer que les élèves ont quelques notions de ce que furent Périclès, César, Charlemagne ou saint Louis. Je pourrais développer longuement les raisons qui militent, à mes yeux, en faveur de cette répartition toute nouvelle des matières de l'enseignement historique. Je m'en tiens aujourd'hui à cette indication rapide que je soumets humblement aux membres de la commission de réforme des programmes d'histoire.

Gabriel MONOD.

TRAVAUX RELATIFS AUX ANTIQUITÉS LATINES[1].

I. HISTOIRE POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET RELIGIEUSE. — L'histoire de la République romaine a été cette année, à la différence de l'an dernier, fort négligée en France[2]; je ne trouve à signaler que quelques notices sur des points d'histoire littéraire[3]. Il faut cependant faire une place à part, à cause de la nature et de l'importance du sujet, aux recherches de M. FABIA sur l'historiographie latine[4]. M. Fabia a

1. Le bulletin sur l'histoire et l'antiquité romaine paraîtra désormais en deux parties, consacrées l'une aux antiquités purement latines, l'autre aux antiquités nationales (gauloises et gallo-romaines).

2. Sur le sénat de la République, lire, à propos du livre de M. Mispoulet, G. Boissier, dans le *Journal des Savants*, février 1900, p. 77. — Voy., sur le siège de Carthage par Scipion, Hantz, *Notes sur les recherches sous-marines aux alentours de Carthage*, dans *Ac. des inscr., c. r.*, 1900, p. 53. — Sur la bataille d'Aix, *Rapport présenté à l'Académie d'Aix* par M. de Duranti de la Calade *sur le cours de M. Clerc relatif à la campagne de Marius en Provence* (Aix, Garcin, 1901, in-8°, 36 p.) : discussion très serrée, qui fait honneur au professeur et à ses auditeurs aixois; nous y reviendrons.

3. Les articles de M. de la Ville de Mirmont sur *le Poète Lævius* (*Revue des Études anciennes*, 1900) ont paru, avec des compléments, en un fascicule séparé de la *Bibliothèque des Universités du Midi* (t. IV).

4. *La Règle annalistique dans l'historiographie romaine; Journal des Savants* de juillet 1900, p. 433.

montré comment et pourquoi les plus anciens historiens latins et leurs héritiers jusqu'à Tite-Live et Tacite étaient demeurés fidèles à la forme annalistique. Comme Taine l'avait déjà fait chez nous, il déplore vivement l'usage et l'abus de cette forme : « Ce qu'il faut regretter, » dit-il, « c'est que les grands historiens romains n'aient pas divisé leurs sujets en périodes d'inégale longueur et douées de leur unité secondaire propre, dans les limites desquelles les faits auraient été rangés par catégorie. » Je ferai quelques réserves : plus j'étudie Tite-Live, plus il me semble qu'il a tenté, pour sortir du moule annalistique, un effort auquel M. Fabia ne rend pas pleine justice; l'écrivain marque avec force et netteté, chaque fois qu'il le peut, les grandes périodes historiques dans lesquelles il va entrer, et il a soin d'en faire coïncider le début avec le commencement d'un livre : voyez par exemple le livre VII, qui inaugure « la concorde des deux ordres; » le livre XXI, qui est le premier de la guerre d'Hannibal. D'autre part, je ne peux pas regretter que Tite-Live n'ait point substitué au cadre de la chronologie annale le système des « grandes périodes » et des « faits de même catégorie. » Dans l'antiquité, plus encore que de nos jours, les différents ordres de faits, guerres ou révolutions, changements sociaux ou économiques, se déterminaient étroitement; sans les guerres gauloises de 390, nous ne comprendrions pas les luttes agraires qui ont suivi, le rôle de Licinius, les lois qu'il proposa, et, sans l'ambition provoquée dans la noblesse plébéienne par ces dernières lois, la brusque conquête de l'Italie nous étonnerait. Un grand défaut de nos historiens contemporains est de séparer l'histoire intérieure et l'histoire extérieure, d'établir entre elles comme des cloisons étanches, et l'œuvre de Taine marque l'apogée et montre les vices de ce système. On a grandement tort, je crois, dans les programmes d'agrégation et de licence (et j'avoue avoir eu ce tort moi-même), de séparer ces deux ordres de faits, et surtout quand il s'agit de l'histoire ancienne, où la guerre était, si on peut dire, un élément de la vie du dedans. Si Tite-Live avait fait comme le souhaite M. Fabia, c'est-à-dire composé son histoire à la manière dont M. Mommsen a fait la sienne, il eût enlevé de la vie à son œuvre sans y ajouter, loin de là, la moindre parcelle de vérité. Tôt ou tard, il faudra réagir, en matière d'historiographie, vers des procédés plus chronologiques, et en appeler, de la méthode de Taine, à celle de Lenain de Tillemont[1].

1. M. Max Bonnet a écrit des pages très poussées et des conclusions très vraisemblables sur le sujet et l'étendue des *Histoires* de Salluste (*Revue des*

C'est encore l'histoire littéraire[1] qui est la plus représentée dans les études sur le Haut-Empire : Horace[2] et les autres[3] ont reçu un contingent copieux de travaux nouveaux. Quelques auteurs, plus intéressants pour l'historien, ont été abordés, notamment Tacite[4] et Suétone.

Il y a longtemps qu'on souhaitait un travail d'ensemble sur ce dernier et étrange personnage et sur ses œuvres plus singulières encore : M. Macé[5] vient de nous le donner. — Il a cherché à montrer (c'est la partie capitale de son travail) la grande différence qui existe

Études anciennes, 1900, p. 117). Elles seront très discutées en Allemagne; mais je crois que M. Bonnet aura l'occasion de se défendre.

1. Sur Jules César, voy. dans la *Fondation Piot* (1900) l'étude de M. Besnier sur le buste de la collection Stroganoff. — Sur l'empereur Claude (?), voy. le beau camée de Bourges, reproduit et décrit par M. Blanchet, *les Camées de Bourges* dans le *Congrès archéol. de Bourges*, 1898, p. 236 et suiv. (vol. paru en 1900). — Sur les constructions de Domitien, voy. Perdrizet, *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 132. — Milliaire de Trajan en Égypte, publié par Seymour de Ricci sous ce titre : *le Milliaire le plus méridional du monde*, dans *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 78. Conférence de M. Tocilesco sur le *Mausolée d'Adam-Klissi* (souvenir des guerres daciques ?), dans le *Congrès archéologique de Bourges*, 1898 (vol. paru en 1900), p. 305. Sur la guerre parthique de Trajan, cf. *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 707 (Homolle). — L'inscription de Gallien (*Corpus*, XII, 1352) est fausse (de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1900, p. 203). — Les mémoires de M. Babelon sur les monnaies ou médaillons de Saturninus et Gallien ont été réimprimés dans ses *Mélanges de numismatique*, 3e série. Paris, Rollin, 1900, in-8° de 346 p., 9 pl. — Sa dernière communication sur le tyran Domitianus et la véracité de l'*Histoire auguste* (*Acad. des inscr.*, 29 mars 1901) est fort importante.

2. Voy. la charmante étude de M. Pottier (*Revue des Études anciennes*, 1900, p. 225) sur le vers d'Horace, *Ars poetica*, 97. L'*Étude* de M. Cartault *sur les Satires d'Horace* (*Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des lettres*, t. IX, 1899, in-8°, 366 p.) est ce qui a paru de plus complet sur cette œuvre.

3. M. L. Havet montre de nouvelles chances pour que le fabuliste se soit appelé *Phaeder* (*Revue de philologie*, 1900, p. 143). — Une curieuse étude, d'un géographe de profession, sur le *Littoral de l'Inde, d'après Pomponius Mela* (Malavialle, dans la *Revue de philologie* de 1900, p. 19). — Sur Favorinus, le livre de M. L. Legré, *Un philosophe provençal au temps des Antonins : Favorin d'Arles, sa vie, ses œuvres, ses contemporains* (Marseille, 1900, in-8°, *non vidi*).

4. Sur Tacite, les historiens recourront toujours avec profit à l'excellent *Onomasticon Taciteum* de M. Fabia (*Annales de l'Université de Lyon*, n. s., t. II, fasc. 2). Paris, Fontemoing, et Lyon, Rey, 1900, in-8°, 772 p. Je lis au dernier moment, du même Fabia, *la Préface des Histoires de Tacite* (*Revue des Études anciennes*, 1900, p. 41); sa conclusion, quoique dure pour l'historien, me paraît juste.

5. *Essai sur Suétone*, forme le fasc. LXXXII de la *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes*. Paris, Fontemoing, 1900, in-8°, 450 p.

entre les deux premières biographies (César et Auguste) et les dix autres : celles-là, traitées avec plus de soin et de complaisance, à l'aide de sources plus nombreuses et de documents d'archives; celles-ci, bâclées à vrai dire, et, sauf pour les Flaviens, faites surtout d'après un seul et même auteur. — Je ne sais si M. Macé n'exagère pas un peu le mérite de Suétone[1]; la comparaison avec Varron, qui revient souvent, est un peu humiliante pour ce dernier, qui a été un esprit plus large et une intelligence plus droite : Suétone, somme toute, est un médiocre écrivain et un piètre historien. Il n'est pas inexact, la vérité ne lui répugne jamais, mais il est tendancieux et il a cet insupportable besoin de voir les choses et les gens par les plus petits côtés; ses *Vies* ne sont pas de l'histoire, mais des caricatures de biographies. — M. Macé discute avec beaucoup de patience les points essentiels sur les sources de Suétone[2], en particulier sur ses emprunts aux *Res Gestae* d'Auguste, et il me paraît donner la solution la plus sage[3]. Il est souvent un peu minutieux et prolixe dans ses exposés[4]; il en dit trop, par exemple, sur Hadrien, et, écrire une page pour prouver que Suétone a dû connaître Tacite, c'est excessif, puisqu'il ne reste aucun vestige de ces relations. M. Pottier a, quelque part[5], très finement raillé les tendances de certains érudits à tout reprendre *ab ovo*, comme faisait M. Thiers en discourant sur la question d'Orient. Le nouveau siècle aura à se défendre contre ces tendances, qui grossiraient nos bibliothèques de volumes de 500 pages sur l'histoire d'une seule légion.

Le Bas-Empire, en revanche, nous fournit un livre d'histoire proprement dite[6]. — Car M. Allard vient de faire enfin paraître le

1. Je préfère, comme jugement, celui de Reifferscheid, que M. M. trouve « peu équitable. » — Cf. Boissier, *Journal des Savants*, févr. 1901.

2. Nous avons reçu, à ce sujet, une excellente monographie de M. Dennison (*The epigraphic sources of the writing of Suetonius*. New-York, 1898. Extrait de l'*American Journal of Archæology*), brochure du reste que M. Macé a très sagement utilisée.

3. M. M. a raison (p. 35) d'avancer jusqu'en 69 la date probable de la naissance de Suétone.

4. Par exemple (p. 110 et suiv.), sur l'*ab epistulis* et l'*a studiis*; sur les bibliothèques (p. 220 et suiv.). — M. M. paraît n'avoir pas consulté Dürr directement pour les voyages d'Hadrien.

5. Dans le *Temps* de février 1901.

6. Sur l'édit de Dioclétien, cf. les notes de MM. Levasseur et Babelon dans *Ac. des inscr., c. r.*, 1900, p. 295; de M. S. Reinach, *Ibid.*, p. 548. — Sur les ateliers monétaires de l'ère constantinienne, les travaux de M. Maurice (voy. la *Revue numismatique* de 1900 et les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1900). — Enfin, tout à fait à la limite du moyen âge, Diehl, *Introduction à l'étude de*

premier volume de son ouvrage sur *Julien l'Apostat*[1]. « Ceux qui, sur la foi du titre, croiraient trouver un livre de polémique ou chercheraient des allusions à des faits contemporains seront déçus dans leur attente, » a écrit l'auteur à la fin de sa préface (p. IV). Il a tenu sa promesse. Il n'a pas écrit une seule ligne où il ait méconnu son devoir d'historien. Je n'ai pas lu une phrase où il ait substitué une querelle de parti ou un sentiment de colère à la critique des documents et à l'appréciation des faits. On peut éprouver, pour la personne de Julien, plus de sympathie qu'il n'en témoigne; mais ceux qui aiment le plus l'aimable empereur rendront hommage à l'impartialité de l'écrivain, à sa modération, à son désir de vérité. Comme, d'autre part, M. Allard ne cite jamais un texte s'il ne l'a vu, ne s'inspire jamais d'un érudit contemporain sans le dire, on éprouve, en lisant son livre, ce sentiment de sécurité que vous donne une œuvre de conscience absolue et de profonde droiture[2].

Ce premier volume s'arrête à la proclamation de Julien comme Auguste. Il se divise en deux parties d'égale longueur. — La première est un tableau de l'état religieux et social de l'Empire au milieu du IVe siècle. — Je ne sais si, malgré sa longueur, ce morceau n'est pas encore trop court pour nous aider à comprendre l'œuvre politique et religieuse de Julien. Un mot sur la cour impériale et l'administration romaine, sur les provinces et leurs divergences de conditions et d'esprit, aurait été utile dès le début du livre : nous aurions mieux aperçu ensuite le rôle de Constance comme Auguste et celui de Julien comme César. M. Allard passera toujours trop rapidement sur les affaires politiques proprement dites; cela est visible dès les premières pages de son volume, où il traite « de l'évolution du paganisme » avant de faire connaître la société dans laquelle la religion évoluait; peut-être l'ordre inverse aurait-il été plus légitime. J'aurais volontiers sacrifié quelques allusions à l'histoire lointaine de ce paganisme et raccourci le chapitre sur Mithra; en revanche, j'aurais insisté davantage sur certains cultes rénovés au IVe siècle, comme sur celui d'Hercule, et consacré quelques pages à la religion politique, celle des génies publics, d'Auguste, de Rome et des flamines. — Le chapitre le plus original et le plus intéressant de cette première partie est celui où il montre la décadence de l'esclavage, et les progrès du travail libre et

Byzance (*Revue archéologique*, 1900, t. I, p. 45); son volume sur le siècle de Justinien est annoncé en librairie pour le mois de mai.

1. Paris, Lecoffre, 1900, in-8°, IV-504 p.

2. Il faut écrire Seeck et non Seek. P. 466 : il s'agit d'*Antennacum*, Andernach. P. 389 : beaucoup de détails donnés sur Vienne ne se rapportent plus du tout à l'époque de Julien.

de la classe ouvrière. Sur le premier point, j'aurais peut-être rappelé que le christianisme n'avait pas été la seule doctrine qui eût, depuis l'ère d'Auguste, « miné » la servitude antique. Sur le second point, tout ce que dit M. Allard est juste et rigoureusement précis; il a marqué avec force comment, après les grandes exploitations serviles des derniers temps de la République, l'Empire avait fait une place de plus en plus grande à l'ouvrier libre, quel accueil le christianisme trouva dans ces milieux laborieux et indépendants, et avec quelle rapidité, sous son influence, ils se développèrent et s'étendirent encore; à cet égard, l'action de l'Évangile a été prépondérante et presque exclusive, et elle a ramené l'homme libre à cet amour « de l'atelier domestique » où Jésus-Christ avait vécu et grandi. Les progrès de la religion nouvelle auraient préparé une révolution économique si les conditions sociales et politiques de l'Empire ne l'avaient enrayée.

La seconde partie de ce livre est consacrée à l'éducation de Julien et à son gouvernement des Gaules comme César[1]. Les pages où M. Allard étudie la formation intellectuelle et morale du jeune prince sont excellentes. Il s'est bien rendu compte du travail intérieur qui devait l'entraîner loin de ses éducateurs chrétiens. Rien ne fut plus rebutant que l'enseignement doctrinal qu'on lui imposa, « plein de mots plus que d'idées, de formulaires plus que de foi, de disputes sur la religion plutôt que de la religion elle-même. » De ces premières leçons, il ne conserva aucun souvenir caressant : « La tendresse empreinte de mélancolie, qui revient quelquefois à Renan devant la figure de Jésus, est étrangère à Julien. » Il eut peut-être, dès le début de sa vie, à l'endroit des Galiléens, la même inquiétude aristocratique que son maître Marc-Aurèle; en tout cas, son apostasie a été, avant tout, un acte d'émancipation littéraire, loin de la Genèse et vers Homère, et c'est la littérature classique, la poésie et les rhéteurs, qui, avant les néo-platoniciens, l'a converti à l'hellénisme. Tout cela, sans être absolument nouveau, ressort avec une grande netteté dans le livre de M. Allard.

Dans les chapitres réservés au gouvernement de la Gaule, il a insisté sur les campagnes contre les Germains, et il les a racontées avec vie et précision. J'aurais voulu cependant qu'il fît un peu plus d'efforts pour expliquer les réformes financières de Julien, la topographie des campagnes et la tactique des armées en présence. Sans

1. Le travail de M. Koch sur *Kaiser Julian der Abtrünnige* (1899), paru en même temps que celui de M. A., n'a pu être utilisé par ce dernier. Nous reviendrons sur la communication de M. Reinach sur les portraits de l'empereur (*Acad. des inscr.*, mars 1901).

doute, il nous manque pour l'armée romaine à cette époque l'analogue du travail de Rüstow pour l'armée de César : aussi est-ce un regret que je formule plus qu'un reproche. J'en veux davantage à M. Allard lorsqu'il semble blâmer Julien d'avoir une stratégie médiocre, simplifiée à l'extrême, car sa manière de combattre était celle de tous les généraux depuis un siècle, et elle était imposée par les nouvelles forteresses de la Gaule et la nature des ennemis; la citation de Littré, faite du reste par M. Allard (p. 470), suffit à justifier Julien. Quant à regarder ses procédés militaires comme « brutaux, » c'est aller encore trop loin; il n'aurait pu se rendre autrement maître de ces pillards incorrigibles qu'étaient alors les envahisseurs de la Gaule. Enfin, si, entre Julien et Constance, les rapports sont demeurés « étranges et faux » (p. 495), la faute, certes, ne vient pas du premier[1]. — Mais ces observations ne doivent pas nous faire oublier les hommages rendus maintes fois par M. Allard à l'intelligence et à la droiture de Julien, et la lecture de son livre corrige les phrases un peu vives de la dernière page. J'ajoute que cette lecture est rendue attrayante par la clarté et la sobriété du style; c'est par cet ouvrage, et non pas par le fade et sec roman de Mérejkowsky[2], qu'il faut chercher à connaître la mystérieuse figure de Julien, pour peu qu'on ait le goût de l'élégance et de la vérité.

M. Allard ne dissimule pas sa sympathie pour Ammien Marcellin. Je n'hésiterais pas, pour mon compte, si j'avais à me prononcer uniquement sur la valeur morale de l'homme, à le préférer à son empereur Julien. Aussi est-ce avec un véritable plaisir que je vois l'attention se porter en France sur le dernier et le plus grand peut-être des historiens de Rome. Il y a, dans son œuvre, un sens de la franchise, une sûreté de droiture, un amour de la justice, une tension vers la vérité qu'aucun écrivain de l'antiquité, sans exception, n'a possédés au même degré. Le païen qui a écrit de si belles paroles sur la vertu des évêques, l'ami de Julien qui a jugé ses actes avec une finesse à laquelle la postérité n'ajoutera rien, ce simple officier qui a apprécié les guerres et les révolutions de l'Empire avec le bon sens d'un vieux politique, est bien près d'avoir eu un peu plus que du talent. Je ne connais peut-être pas au monde d'historien écrivant sur son propre temps qui l'ait apprécié avec une telle justesse, comme dans le recul

1. « Rien, dans sa vie, ne se présente en pleine lumière. Tout semble vu de biais, et sous un jour changeant, de quelque côté qu'on regarde. » Mais que l'on se replace dans les terribles circonstances que traversa Julien et on verra alors que sa conduite a été, somme toute, du vivant de Constance, la plus droite possible, tout en étant aussi la plus adroite.

2. *La Mort des dieux*, traduction française [1900].

du passé. — Tout cela se trouve indiqué dans la thèse française de M. Dautremer[1], lui aussi un admirateur d'Ammien. Mais son travail, louable d'intention et agréable de forme, m'a paru trop rapidement conduit et comme avec une sorte de laisser-aller. J'aurais désiré, par exemple, un examen plus approfondi des croyances, des goûts, des sources[2] de l'auteur[3]; en revanche, un peu moins de remarques générales et de citations, tout en reconnaissant que celles-là sont justes et celles-ci bien choisies. Les pages sur l'imagination d'Ammien sont heureuses. Il faut espérer que M. Dautremer reprendra un jour son travail pour le pousser plus avant. L'homme et l'écrivain en valent la peine et méritent d'être examinés de plus près que bien des tristes fantoches de lettres contemporains d'Auguste et d'Hadrien. — Dans sa thèse latine, M. Malotet s'est occupé des digressions géographiques et historiques d'Ammien Marcellin[4] : très justement, il le rapproche de Strabon et tente, avec une modération très précise, la réhabilitation scientifique de son auteur.

Enfin, pour connaître les derniers temps de la civilisation christiano-romaine, on consultera la nouvelle édition des *Esclaves chrétiens* de M. Allard[5], le curieux mémoire de M. Dufourcq[6] sur le Manichéisme, la thèse copieuse et compacte de M. Valentin sur Pros-

1. *Ammien Marcellin, étude d'histoire littéraire.* Forme le t. VII (mémoire n° 23) des *Travaux et mémoires de l'Université de Lille.* Lille, Université, 1899, in-8°, 250 p. La thèse n'a été soutenue qu'en décembre 1900.

2. Je n'ignore pas que M. D. s'est placé surtout « au point de vue de la critique psychologique et littéraire; » mais, quand il s'agit d'un historien, la question des sources se rattache à ce double point de vue.

3. Il ne faut pas citer Libanius de seconde main (p. 199, n. 2). M. D. a raison de combattre M. Gimazane (*Ammien*, 1889, p. 235 et suiv.) lorsque ce dernier reproche à Ammien ses erreurs géographiques. Mais la meilleure justification d'Ammien est souvent la corruption de son texte : par exemple XV, 10, 11, soyons sûr qu'il n'y a pas *Etruscas* (il s'agit du passage des Alpes par Annibal), mais *Tauriscas*, comme l'ont supposé des éditeurs. Il y a, chez M. D., beaucoup d'inexpérience des institutions du IVe siècle.

4. *De Ammiani Marcellini digressionibus quae ad externas gentes pertineant.* Paris, Leroux, 1898, in-8°, 62 p.

5. *Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, ouvrage couronné par l'Académie française, 3e édit. Paris, Lecoffre, 1900, in-12, XVI-494 p. La 1re édit. est datée de Rouen, 1876. Peu de changements dans la nouvelle, si ce n'est dans les notes. Il faut compléter la lecture de ce livre par celle d'un chapitre sur l'esclavage, paru dans les *Études d'histoire et d'archéologie* du même auteur (1898).

6. *De Manichaeismo apud Latinos quinto sextoque saeculo atque de latinis apocryphis libris.* Paris, 1900, in-8°, 112 p. Cf. *Revue historique*, LXXV, 113; il a déjà été question (*ibid.*, LXXIV, 99) de sa thèse française sur les *Gesta Martyrum*.

per d'Aquitaine[1], le livre de M. Chabert sur Marcellus le Bordelais[2], sans parler de monographies plus courtes[3].

II. Droit et archéologie. — Aucun ouvrage général n'a paru, à ma connaissance, sur les institutions romaines. L'excellent *Manuel* de M. Girard[4] est arrivé à sa troisième édition, et je dois dire combien je l'ai trouvé, à la pratique, précis, exact et commode. L'auteur a intelligemment profité, dans cette réimpression, des publications sur les papyrus : mais quel dommage, répéterons-nous encore, que nos chercheurs français ne se portent pas avec plus d'ardeur vers cette science de l'avenir ! Quelle belle place pourrait s'y tailler un jeune et audacieux érudit[5] ! Je suis presque tenté de faire, à ce propos, des reproches à M. Jouguet, qui pourrait si bien, dans une revue française, nous tenir au courant des découvertes et des publications, et qui s'y refuse trop modestement. — Bien que le travail de M. Monnier sur le *jus poenitendi*[6] concerne surtout le droit byzantin, ceux qui le liront apprendront beaucoup sur la vie sociale et le régime aristocratique au ive et au ve siècle[7].

1. *Saint Prosper d'Aquitaine, étude sur la littérature latine ecclésiastique au Ve siècle en Gaule.* Toulouse, Privat, 1900, in-8°, 934 p. L'ouvrage aurait beaucoup gagné à être raccourci. Cf. *Rev. hist.*, LXXV, 114.

2. Dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XII, n° 1, 1900.

3. Voy. l'épitaphe d'un évêque donatiste, *qui* [*re*]*quievit in fide Evange*[*lii*], d'après la lecture de M. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1900, p. 115. — Sur la chronologie des œuvres de Cyprien et des conciles contemporains, Monceaux, *Revue de philologie*, 1900, p. 133, et, du même, *Les martyrs d'Utique et la légende de la Massa Candida*, dans la *Revue archéologique*, 1900, t. II, p. 104. M. Monceaux prépare un livre sur l'histoire littéraire de l'Afrique chrétienne dont il a bien voulu me montrer les bonnes feuilles.

4. *Manuel élémentaire de droit romain.* Paris, Rousseau, 1901, in-8°, xvi-1108 p. — Je reçois à l'instant son *Organisation judiciaire de Rome au temps des rois*, extrait de la *Nouvelle Revue historique*, in-8° de 42 p. J'en reparlerai.

5. Voy. les remarques de M. Cagnat à propos des archives militaires de MM. Nicole et Morel, *Journal des Savants*, juin 1900, p. 375. — M. Espérandieu doit être, à ce sujet, grandement félicité pour avoir examiné de près les institutions militaires mentionnées sur le pap. lat. de Genève, n° 1, publié par M. Morel (*Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 442) ; voy. sur les dates et noms de ce même document Héron de Villefosse (même recueil, p. 270). — Sur les préfets d'Égypte, d'après les pap. Parthey 17 et Berlin 378, Jouguet, *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 211.

6. *Études de droit byzantin* (II, le n° I n'a pas paru). Extrait de la *Nouvelle Revue historique.* Paris, Larose, 1900, in-8°, 186 p.

7. Dans le dernier fascicule du *Dictionnaire* Saglio, il faut citer, comme articles plus étendus et d'une utilité plus générale aux études romaines, *legio* de M. Cagnat, *lex* de M. Cuq, *libellus* de M. Thédenat et le commencement de l'article *libertus* de M. Lécrivain. — Comme nouveau travail sur le droit public, Thibault, *les Impôts directs dans le Bas-Empire romain* (120 p., tiré

Dans le domaine de l'archéologie[1], il faut signaler la seconde édition de l'*Album* de M. Fougères, accru, renouvelé, amélioré encore et destiné à rendre les plus grands services dans tous les ateliers de travail « philologique[2]. » — M. Mortet a étudié la *Mesure des voûtes romaines*[3], et nous signalons aux mythographes le *Mercure Panthée*[4] d'Autun, publié et commenté par M. Graillot[5].

III. Topographie romaine. — Le mouvement d'étude vers la topographie romaine que nous avons, ici même, souhaité d'abord et constaté ensuite[6] s'est rapidement développé, grâce à l'enseignement de M. Cagnat au Collège de France, au livre de M. Thédenat, aux correspondances envoyées de Rome par M. Duchesne. Le public y prend de plus en plus goût, et non pas seulement le public érudit, si j'en crois les singulières préoccupations archéologiques de quelques lecteurs de *Quo Vadis*.

Voici d'abord une nouvelle édition de l'excellent livre de M. Thédenat sur le *Forum romain*[7], en attendant la troisième, que prépare l'auteur, à Rome en ce moment. Puis, ce sont d'assez nombreuses

de la *Revue générale de droit*, 1900), que je n'ai pu étudier à loisir. — Dans les thèses, les sujets sont plus spéciaux, ce qui est un bon signe : Bonnet, *Des mots « familia » et « pecunia » dans la loi des Douze-Tables* (Paris, Laroze, 1900, in-8°, 140 p.); Giffard, *la Confessio in Jure* (Paris, Rousseau, 1900, in-8°, 216 p.); Jourdan, *la Consommation du droit d'agir en justice* (Lyon, Legendre, 1900, in-8°, 244 p.), etc. Nous prions les auteurs de thèses de nous les faire parvenir plus exactement : le service des bibliothèques universitaires est si lent qu'il nous est souvent difficile de les avoir de bonne heure. — M. Hitier a publié une bonne notice sur Beaudouin, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XII, n° 1, 1900.

1. De MM. de Villefosse et Michon : *Musée du Louvre; Département des antiquités grecques et romaines; Acquisitions de l'année* 1899. Paris, 1900, in-8°, 22 p. A la fin, index des donateurs et des provenances. — Nous ne connaissons encore que par le titre Babelon, *Guide illustré du Cabinet des médailles et des antiques de la Bibliothèque nationale*. Paris, Leroux, 1900, in-12, xvi-368 p.

2. *La Vie publique et privée des Grecs et des Romains*. Paris, Hachette, 1900, gr. in-4°, 116 p., 880 gravures.

3. D'après des textes antiques. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Paris, Picard, 1900, in-8°, 37 p. A signaler tout ce que dit M. Mortet sur l'emploi des arcs surbaissés ou surhaussés à l'époque romaine.

4. *Revue archéologique*, 1900, t. II, p. 220.

5. Une curieuse représentation militaire sur une lampe africaine (Cagnat, dans *Bull. des Antiq.*, 1900, p. 138). — Je ne connais pas *Comment les Romains reliaient leurs livres*, annoncé dans le *Mémorial de la librairie française* de 1900.

6. *Revue historique*, mars 1899, p. 326; mai 1900, p. 112.

7. Paris, Hachette, 1900, in-12, 418 p., 1 pl., 48 fig. Cf. *Revue historique*, mars 1899, p. 326.

notices parues dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*[1]. Enfin est venu le livre de M. Homo, suggéré par M. Cagnat, qui en a écrit la préface. — C'est une heureuse idée que d'écrire un *Lexique de topographie romaine*[2], où l'on puisse trouver et chercher les détails essentiels sur l'emplacement, la forme et l'histoire des édifices, des rues et des quartiers de Rome. M. Homo s'est acquitté de sa tâche avec soin et a complété son volume, assez volumineux, par un plan d'ensemble et six plans détaillés. Comme un ouvrage de ce genre est destiné à plusieurs éditions, nous nous permettons de suggérer à l'auteur quelques améliorations possibles. — N'aurait-il pas été utile, à côté de la nomenclature de tous les lieux connus de l'ancienne Rome, de donner la définition des différents groupes d'édifices, par exemple d'expliquer les mots d'*area*, *auditorium*, *balnea* et *thermae*, *lacus* et *palus*, *diaetae*, *insula* ou *vicus*, en d'autres termes de compléter le dictionnaire géographique par un lexique des mots de la langue topographique? Un des principaux avantages que je vois dans un livre comme celui-ci, c'est qu'il peut servir, non pas seulement à se reconnaître dans les édifices de la Rome classique, mais encore à reconstituer le sol bâti ou religieux des autres villes de l'Empire, gauloises ou africaines : la plupart de ces villes ont copié la topographie romaine avec leurs *fora*, leurs capitoles, leurs *insulae*, leurs *macella* et même leurs bois et leurs étangs sacrés, et bien des choses du moyen âge français, à cet égard, remontent jusqu'à l'Empire. Pour étendre davantage l'utilité de ce volume, j'aurais donc insisté davantage sur le sens, la portée et le rôle social ou économique des diverses catégories topographiques. — Ne pourrait-on pas, à la fin du recueil, dresser la liste des noms de personnes, de façon à retrouver rapidement la chronologie des édifices de Rome, de tous ceux, par exemple, qui ont été bâtis ou restaurés par Auguste ou Hadrien? — J'aurais également désiré un *index* des noms de divinités, pour connaître tout de suite les sanctuaires élevés à la Fortune ou à Jupiter, et ne pas aller tour à tour à *ara, aedicula, area* et *templum*. — Enfin, j'aurais été heureux de voir une récapitulation de tous les lieux de Rome par groupement de nature, par exemple les *nemora* à côté des *luci*, les *paludes* à côté des *lacus;* ce dernier classement aurait eu son éloquence en nous montrant de quelles étranges choses était bariolé le sol de la ville romaine. — Un lexique à but historique, tel que doit être celui-là, rendra le maximum de services lorsque tous les

1. Notamment Dieulafoy, *Note sur les monuments archaïques du Forum*, 1899, p. 753.

2. T. XXVI de la *Bibliothèque à l'usage des classes*. Paris, Klincksieck, 1900, in-12, XII-689 p., 7 pl. — Cf. sur ce livre, Besnier, *Revue critique*, 1er avril 1901.

objets y seront répartis à la fois suivant leur date, leur nature ou leur destination. Le livre n'en sera pas allongé si M. Homo fait le sacrifice de quelques blancs, des détails sur l'étymologie (par exemple de l'Aventin) ou des extraits de la *Descriptio Murorum*. Qu'il ne voie dans ces quelques observations que le désir d'activer le succès de son travail[1].

IV. Provinces romaines autres que la Gaule. — Comme toujours, c'est, après la Gaule, l'Afrique qui a fourni le plus de recherches nouvelles. Et l'incontestable succès, à l'Exposition de 1900, des antiquités tunisiennes et des fouilles de Timgad a attiré l'attention de tout le public intelligent sur les découvertes de notre France africaine[2]. — M. Pallu de Lessert continue ses *Fastes des provinces africaines*, auxquels on ne peut reprocher que de tenir trop de volume[3]. M. Delattre[4], M. Gauckler nous apportent, comme toujours, les résultats surprenants de leurs explorations ininterrompues autour de Carthage[5] et en Tunisie[6]. M. Heuzey a montré, à propos des trouvailles des tombes puniques de Dermesh[7], les relations industrielles de Carthage et de la Phénicie avec l'Espagne. M. Hamy a fait un autre rapprochement de ce genre[8]. M. Homo nous entretient de Dougga[9], en attendant sans doute de nous donner un rapport plus détaillé sur ses belles fouilles. M. Carton[10], M. Hilaire, M. Chardon, M. Hannezo[11]

1. L'édicule de la Concorde (p. 2) est l'œuvre du célèbre Cn. Flavius (et non Quintus). P. 565 : il faudrait bien marquer que le temple ou *aedes Fortunae Primigeniae* était *in colle;* c'est sous ce nom qu'il était connu. Ce chapitre des temples de la Fortune devra être revu d'assez près.

2. Cf. Perrot, *le Musée du Bardo à Tunis et les fouilles de M. Gauckler à Carthage*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, juillet et août 1899.

3. T. II, *Bas-Empire*, 1re partie. Paris, Leroux, 1901, in-4° de 248 p.

4. Fouilles de la nécropole voisine de Sainte-Monique, à Carthage : *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 83 (très curieuses amulettes de style égyptisant); *Cosmos*, 1899, *q. n. v.* (40 dessins); *Acad., c. r.*, 1900, p. 488. Voy. aussi la *Revue tunisienne* de 1900, notamment juillet.

5. Étuis puniques à lamelles gravées, *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 176.

6. Dans le Sahara tunisien, *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 541. Autres inscriptions tunisiennes, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 92.

7. Il s'agit d'un fragment de peigne gravé, *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 16.

8. A propos du *plaustellum* punique, *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 22. Voy., du même, sur les ruches berbères à propos d'un texte de Varron, même recueil, p. 42.

9. *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 388. — Monlezun a étudié la *Topographie d'Hadrumète*, dans la *Revue archéologique* de 1900, t. I, p. 195.

10. *Les Ruines du ksar Djema el Djir* (Tunisie), 1899, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. LIX.

11. Pour ces trois derniers, *Bull. arch. du Comité* de 1900, p. 115 et suiv.

et d'autres, M. Gsell plus que tous[1], découvrent et écrivent sans relâche, rendant services sur services à la science de l'antiquité.

La publication des recueils archéologiques se poursuit avec luxe et méthode[2]; nous venons de recevoir celui de la *Collection Farges,* qui est fait, avec un soin minutieux, par M. Besnier et le regretté Paul Blanchet[3]. — Enfin, on a plaisir à citer, après ces travaux de pure érudition, le résumé si clair, si exact et si sobre, de M. Gsell sur l'*Algérie dans l'antiquité*[4]. — Le principal ouvrage de l'année africaine, le livre de M. Audollent sur la *Carthage romaine,* ne nous est point encore parvenu[5].

Enfin, en Orient, nos explorateurs continuent leur vaillante besogne en Phénicie[6], en Thrace[7], en Bulgarie[8]. Le retour de M. Perdrizet leur apportera un nouvel auxiliaire[9]. Je n'ai pas à parler ici de l'École d'Athènes et de son rayonnement immédiat : école à laquelle un hommage de toute beauté et de toute vérité vient d'être rendu par un de ses fils les plus chers, M. Georges Radet[10].

Camille Jullian.

1. *Notes d'archéologie algérienne,* dans le *Bull. arch. du Comité,* 1899, p. 437 et suiv.

2. Le 7e fasc. de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* a paru en 1900. — *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage.* Tunis, 1900, in-8°. *Non vidi.*

3. Dans la *Description de l'Afrique du Nord.* Paris, Leroux, 1900, in-4°, 96 p., 11 pl. On trouvera une notice complète sur Blanchet, par M. D. Pasquet, dans le mémorial de l'*Association amicale des anciens élèves de l'École normale supérieure,* 1901.

4. A propos de l'Exposition de 1900. Alger, Giralt, 1900, in-8°, 94 p.

5. Stèles à Saturne publiées par M. Héron de Villefosse dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.,* 1900, p. 132 et suiv. Sur les offrandes au Saturne africain, cf. Gsell, *Bull. arch. du Comité,* 1899, p. 463. — Les *Strena Helbigiana* renferment sur les antiquités africaines : de Villefosse, *Sur la forme matérielle d'un monument de Lambèse* (Leipzig, in-4°; il s'agit du monument de l'ordre du jour d'Hadrien, *Corpus,* VIII, 18042); Cagnat, *Bas-relief funéraire d'Aumale* (Ibid.). — Sur la romanisation de la Galatie, voy. le document d'Angora, publié par Homolle, *Acad. des inscr., c. r.,* 1900, p. 704.

6. Ronzevalle, sur le sanctuaire de Deir-el-Qala'a, *Acad. des inscr., c. r.,* 1900, p. 232. A signaler, à la fin de ce travail, l'annonce d'une mission permanente russe et allemande à Beyrouth. Mais la France ne demeurera pas en arrière. — Sur des tombes gréco-romaines de Jérusalem, cf. Reinach, *Revue archéologique,* 1900, t. I, p. 392.

7. Étude de M. Degrand sur « le cavalier thrace » de Kara-Agatch, *Acad. des inscr., c. r.,* 1900, p. 362.

8. Merlin, dans la *Revue archéologique,* 1900, t. I, p. 414.

9. Cf. de lui, *Jupiter Heliopolitanus,* dans la *Revue des études anciennes,* 1900, p. 17.

10. *L'Histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes.* Paris, Fontemoing, 1901, in-8°, xiv-492 p., 126 grav., 7 pl.

XVIIIe SIÈCLE.

Le livre de M. Louis Ducros sur les *Encyclopédistes*[1] est un travail qui nous manquait. On a beaucoup écrit sans doute sur les philosophes du XVIIIe siècle, sur Voltaire et Diderot surtout, un peu moins sur d'Alembert, sur Marmontel et d'autres esprits de second ordre, et en s'occupant d'eux on s'est naturellement occupé aussi de l'Encyclopédie; mais nous ne possédions pas, jusqu'à ce jour, une étude d'ensemble, exclusivement consacrée à l'ouvrage en qui se résument l'activité intellectuelle, les connaissances techniques et la propagande philosophique de la France dans la dernière moitié du règne de Louis XV. Cela n'a rien d'étonnant, du reste, car il est plus facile de parler agréablement et superficiellement d'une œuvre aussi volumineuse que de l'étudier en détail pour la juger ensuite en connaissance de cause. C'est cet effort qu'a fait le doyen de la Faculté des lettres d'Aix, bien préparé à ces recherches nouvelles par ses livres précédents sur Rousseau et Diderot, en remontant d'abord jusqu'aux origines lointaines de l'Encyclopédie, aux déistes anglais, à Bayle et aux libres esprits de la Renaissance; il nous en raconte ensuite la « construction, » sous la direction de Diderot, nous présente à tour de rôle les principaux ouvriers et jusqu'aux modestes manœuvres qui ont apporté leur pierre à ce vaste édifice, si brillant de façade, si disproportionné pourtant et si incomplet dans certaines parties. Il scrute et analyse l'Encyclopédie elle-même au point de vue de la science comme à celui des tendances politiques et religieuses et relate les luttes ardentes suscitées par les attaques, plus ou moins habilement masquées, de la « séquelle encyclopédique » contre l'ordre de choses traditionnel. Dans un chapitre final, M. Ducros a résumé avec une largeur de vues et une impartialité que n'ont pas montrées tous ses devanciers et que ne montreront pas tous ses critiques, quelles furent les lacunes, souvent imposées d'ailleurs par la censure, les erreurs, les préjugés mêmes des écrivains, illustres ou obscurs, qui collaborèrent à cette machine de guerre, imaginée pour battre en brèche les abus de la société politique, économique et religieuse d'alors. Mais il nous montre aussi quelles furent les conquêtes d'une pensée plus libre, proclamées plus ou moins ouvertement, dans ses colonnes, au nom de la nature, de la raison et de l'humanité. L'auteur nous a dit ces choses en un style très simple et pourtant très

1. *Les Encyclopédistes*, par Louis Ducros. Paris, Champion, 1901, VIII-367 p., gr. in-8°.

nerveux; son livre, rempli d'idées et de faits groupés d'une façon lucide, est le fruit d'une conviction éclairée, mais profonde; il sera d'autant plus le bienvenu qu'il nous arrive à un moment où les champions de toutes les réactions politiques et cléricales s'acharnent davantage à démolir la « légende » d'un XVIIIe siècle émancipateur, afin d'étouffer plus sûrement, à travers elle, les principes « pernicieux » de la Révolution de 1789[1].

Nous avons déjà parlé du premier volume[2] des *Souvenirs* de l'historiographe de France, Jacob-Nicolas MOREAU, publiés par M. Camille HERMELIN, et nous indiquions alors l'intérêt spécial de ces mémoires, ainsi que les réserves qu'il convenait de faire sur la façon dont étaient mis au jour les papiers du conseiller intime du comte de Provence[3]. Le second volume soulèverait les mêmes critiques, et pour notre part nous penchons à croire que la publication pure et simple du *Journal intime de Moreau*, dont l'éditeur donne en note plusieurs passages, aurait plus intéressé dans sa forme primesautière que la rédaction mixte postérieure qui nous est offerte ici. La seconde moitié surtout du tome II, dictée en 1796 et 1797 par le vieillard presque aveugle et privé de la plupart de ses dossiers (brûlés trop précipitamment par Mme Moreau durant la Terreur), n'est plus guère qu'une espèce d'homélie larmoyante et grondeuse, aux allures prophétiques, sur les dernières années du règne de Louis XVI; ce que ces chapitres présentent de plus curieux, en dehors du tableau des épreuves personnelles, assez supportables en fin de compte, du vieillard pendant la tourmente révolutionnaire, c'est la ténacité avec laquelle le narrateur maintient sa façon de voir et ses préjugés, après la catastrophe de l'ancien régime, dont il connaissait pourtant les faiblesses et qu'il avait critiqué plus d'une fois avec franchise. Il y a plus de détails historiques utiles et curieux dans la première partie du volume, qui se rapporte aux luttes entre les Parlements et la cour, et tout particulièrement à ce qu'on pourrait appeler l'histoire intime de la création et de la chute du parlement Meaupou. Moreau n'est certainement pas un témoin absolument impartial, car il est ardent parlementaire, mais c'est un témoin bien informé; vivant à Versailles autant qu'à Paris, cet ami modeste du feu dauphin, ce

1. Il est resté malheureusement quelques grosses fautes d'impression lors de la correction des épreuves; c'est ainsi qu'il faut lire, p. 59 : 1759 pour 1859 et Clément XIV pour Clément III, etc.

2. T. LXX, p. 368.

3. *Mes souvenirs, par Jacob-Nicolas Moreau, historiographe de France*, collationnés, annotés par Camille Hermelin, t. II (1774-1797). Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1901, VII-628 p., in-8°.

parent bourgeois des Polignac, bien en cour auprès de Mesdames, honoré de la confiance du comte de Provence et même de celle de ce « charmant prince, » le comte d'Artois, a su et vu bien des choses, et, à défaut de son érudition peu requise en ce milieu, il a su s'y faire valoir par ses bons mots et ses couplets; il est dur par moments pour cette société frivole ou du moins pour ses coryphées; il ne faut pas oublier surtout ses relations intimes avec certaines coteries hostiles, quand on lit ses jugements sur Louis XVI et Marie-Antoinette[1]. Le roi, d'une « éducation essentiellement vicieuse, » et « si pétri de mauvaises grâces qu'il ne plaisait à personne, » est à ses yeux « le plus faible et le plus incapable de nos souverains[2]; » la reine est d'abord « une enfant mal élevée, » plus tard « elle est toujours livrée à une vile et déplorable curiosité, » si bien qu'elle reste dans la cohue d'un bal public à l'Opéra jusqu'à sept heures du matin; elle se mêle de tous les détails du gouvernement, jusqu'à imposer au ministre de la guerre la nomination d'officiers généraux nuls et inutiles, poussant l'oubli des convenances jusqu'à rédiger à son amie, la comtesse Jules de Polignac[3], le brouillon d'une lettre impertinente à Turgot, « qui en pensa mourir de rage. » Je ne m'arrêterai pas aux appréciations de Moreau sur les hommes et les choses de la Révolution; elles sont d'un esprit bien affaibli par l'âge, qui n'a plus, dans sa tranquille solitude rurale, qu'une seule idée, c'est de se purifier de tout contact avec les pervers qui l'ont amenée, et qui oublie volontiers tous les événements précurseurs dont il fut lui-même le narrateur et le témoin. Il va jusqu'à dire que sans le cardinal Loménie de Brienne et Necker, « également ennemis de la religion de nos pères et du trône de nos rois, » Louis XVI régnerait encore. Le banquier genevois surtout est sa bête noire, et il l'accable d'invectives; c'est « l'assassin d'un million de Français, » c'est « un fléau de Dieu plus qu'Attila et Genséric, » etc. D'autres, il est vrai, le duc de Luynes, Talleyrand, Pastoret, le futur chancelier de Charles X, dont le nom est accolé à celui de Robespierre dans un même anathème, ne sont guère mieux traités[4].

1. Quand il dit d'elle « qu'elle avait l'âme entièrement gâtée par la philosophie de Voltaire, » c'est le candidat à l'Académie française qui parle; la reine avait étourdiment parié qu'il ne serait pas nommé, et, ajoute Moreau, il était tout simple qu'on lui fît gagner sa gageure.

2. Quand l'abbé Terray s'était retiré du ministère, il s'était grossièrement écrié : « Une fois moi parti, il (le roi) est f...! »

3. Moreau, se trouvant chez sa jeune parente, a vu Marie-Antoinette arriver le matin dans l'appartement de la comtesse et « se jeter au col de la Polignac en l'appelant : Ma reine! » (p. 401).

4. Les notes du volume sont en partie inutiles quand il s'agit de personnages

En confiant à M. Claude Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, le soin de donner une édition nouvelle et complète des *Lettres de Mme Roland*[1], c'est un recueil de documents pour servir à l'histoire de la Révolution que M. le ministre de l'Instruction publique entendait ajouter à tous ceux que nous avons vus paraître dans ces dernières années. Mais le tome I, le seul paru, ne nous amène point encore à l'époque de sa vie où Mme Roland apparaît sur la scène politique; il est consacré tout entier à l'idylle souriante qui précède le drame, à ces années où la jeune femme, loin de songer à la gloire, écrivait gaiement à son grave époux : « Je me porte bien, je t'aime à la folie et je me sens disposée à me ficher du reste... » M. Perroud a rempli avec une conscience extrême ses multiples devoirs d'éditeur, faisant la chasse aux reliques rolandiennes avec une persévérance rare, récompensée par le succès, puis éditant les pièces nouvelles recueillies dans les dépôts publics et les collections privées, avec des notes nombreuses et précises, une introduction bibliographique excellente et dans des conditions matérielles presque trop luxueuses, car elles empêchent son travail d'être à la portée de bon nombre de ceux qui auraient intérêt à le parcourir et qui l'auraient étudié avec plaisir. Nous aurions volontiers, pour notre part, accepté quelque format plus modeste, si M. Perroud nous avait offert, par contre, les 320 lettres de la correspondance de jeune fille de Marie Phlipon, écrites aux demoiselles Canet, avant qu'elle devînt Mme Roland; elles ne sont pas moins intéressantes ni sensiblement différentes, par leur contenu, de celles qu'elle écrivit de 1780 à 1787, et qu'on nous donne toutes, alors que certains passages tout au moins auraient pu être supprimés sans que leur disparition éveille aucun regret. Assurément, il est mal de mutiler des documents *politiques;* mais faut-il, dans une correspondance qui ne présente d'autre intérêt majeur que celui d'émaner d'une femme célèbre *plus tard,* reproduire tous les épanchements intimes, tous les détails, même saugrenus, qui se sont rencontrés sous sa plume, quand elle la laissait courir à bride abattue? Je veux bien encore qu'il voit psychologiquement intéressant d'entendre la future Égérie de la Gironde dire au futur ministre de Louis XVI : « Adieu, toi, gros loup, je te mange tout entier! » Mais

connus; d'autres sont pires qu'inutiles, comme celle de la p. 317, où, à propos de l'*amiral* anglais Parker, battu en 1780, on nous raconte gravement l'histoire du *matelot* Parker, né en 1760 et pendu en 1797, *toujours simple matelot,* lors de la révolte des équipages de la flotte du Canal; quand on feuillette un dictionnaire, il ne faut pas se tromper de page en le copiant.

1. *Lettres de Mme Roland,* publiées par Claude Perroud, t. I (1780-1787). Paris, Impr. nat., 1900, LXXXIII-720 p. gr. in-8°.

comment admettre qu'il importe à qui que ce soit d'apprendre que son corset lui est devenu « trop étroit de trois doigts » ou de suivre ses nombreuses indispositions et les remèdes pris pour les combattre, et la médicamentation de la petite Eudora, et celle même du chanoine beau-frère! A côté de ces passages, qui feront rire les uns et choqueront les autres, à côté des scènes champêtres du Clos, où la mère et l'éducatrice se révèlent à côté de l'épouse, il y a, dans ce volume, des lettres bien intéressantes aussi qui nous montrent Mme Roland intriguant et sollicitant pour son mari dans les cabinets ministériels, rédigeant les exordes de ses discours à l'Académie de Lyon, comme elle rédigera plus tard ses actes officiels, se dévouant dès lors à sa renommée et le prônant naïvement tout autour d'elle, sans qu'on puisse bien se rendre compte jusqu'à quel point son esprit était d'accord avec son cœur en prononçant des panégyriques pareils.

Nous entrons en plein cette fois dans la période révolutionnaire avec le livre de Mme Alma Sœderhjelm sur le *Régime de la presse pendant la Révolution française*[1]. Il est presque honteux pour nous que le premier travail un peu complet écrit en français sur cette matière soit sorti de la plume d'une Finlandaise et ait été présenté comme thèse à la Faculté de Helsingfors et non à celle de Paris; mais nous n'en devons pas moins être reconnaissants à l'auteur de cette étude substantielle, écrite avec facilité et surtout avec une impartialité qui nous fait encore trop souvent défaut quand nous touchons aux hommes et aux choses de cette époque. Le livre de Mme Sœderhjelm n'est point une histoire du journalisme et moins encore une histoire des journalistes de la Révolution; on ne doit s'attendre à y trouver ni des extraits caractéristiques du *faire* des écrivains quotidiens d'alors, ni les silhouettes plus ou moins vivantes des polémistes de toutes nuances qui se distinguèrent dans les luttes politiques. On ne parle des journaux eux-mêmes et de leurs rédacteurs qu'en tant qu'il s'agit de leur opinion théorique sur la liberté de la presse et de l'attitude prise par eux pour la défendre en pratique. Après une courte introduction sur le régime de la presse avant 1789, l'auteur, dans ce premier volume, — qui sera suivi bientôt, je l'espère, d'un second, — examine en détail la situation faite à la liberté d'écrire, après la prise de la Bastille et jusqu'au moment du triomphe des Jacobins en juin 1793, triomphe qui fer-

1. *Le Régime de la presse pendant la Révolution française*, t. I, par Alma Sœderhjelm. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Helsingfors. Paris, H. Welter, 1900, VIII-286 p. in-8°.

mait la bouche à tous ceux qui ne prêchaient pas l'Évangile de la Montagne. Le livre est remarquablement documenté, et le principal reproche qu'on pourrait lui faire serait de s'être trop exclusivement occupé de la presse parisienne, en négligeant celle du reste de la France; mais il ne serait pas équitable, adressé à une étrangère, qu'il faut au contraire louer d'avoir fait preuve d'une remarquable capacité de travail en réunissant dans ses dossiers tant de matériaux épars et en les utilisant avec fruit.

En mettant au clair la liste des *Députés de l'Assemblée législative*[1], tant par départements que par ordre alphabétique, M. Auguste Kuscinski a fourni aux travailleurs un de ces répertoires modestes, mais utiles, que tout le monde réclame et que si peu se dévouent à compiler; ils lui en sauront gré et pourront s'y fier, malgré les très légères inexactitudes que les érudits locaux pourraient y relever çà et là dans la suite[2]. La monographie de M. Félix Portal, rédacteur à la préfecture des Bouches-du-Rhône, est consacrée au *Bataillon marseillais du 21 janvier*[3], c'est-à-dire au *second* des bataillons de fédérés qui vinrent de Marseille à Paris dans l'automne de 1792; celui-ci ne quitta la cité phocéenne que le 16 septembre; parti pour remplacer les concitoyens qui avaient succombé le 10 août « et pour détruire une bonne fois les tyrans et la tyrannie, » accueilli d'abord avec effusion, puis soupçonné de fédéralisme, et par suite assez maltraité par les Jacobins de Paris, il ne vit couler d'autre sang que celui de Louis XVI, dans lequel chacun des volontaires s'efforça de tremper son sabre ou sa baïonnette, et, le 6 février, le bataillon regagnait ses foyers, peu désireux d'obtempérer au décret de la Convention qui le mettait à la disposition du pouvoir exécutif, « suivant les besoins de la République. » L'étude de l'histoire de la Révolution dans les départements étant à l'ordre du jour, il n'y a pas lieu de reprocher à l'auteur les pages nombreuses qui se rapportent à l'histoire de Marseille même, infiniment plus qu'au bataillon marseillais; au contraire. Mais ce qui gâte un peu l'intérêt qu'inspirerait sans cela son récit, puisé à des sources en partie inédites, c'est le style fort peu *historique*, on pourrait dire l'absence de style[4], qu'on

1. Les députés à l'Assemblée législative de 1791, par A. Kuscinski. Paris, Société de l'histoire de la Révolution, 1900, v-171 p. in-8°.

2. Ainsi (p. 20), Arbogast n'a jamais été « recteur de l'Université de Strasbourg, » mais professeur à l'École royale d'artillerie et directeur du Collège national, et Koch, le célèbre professeur de droit public, s'appelait Christophe et non Chrétien (p. 90).

3. *Le Bataillon marseillais du 21 janvier, épisode de la Révolution française*, par Félix Portal. Marseille, Ruat, 1900, x-208 p. in-8°.

4. Que dire d'un « argument faramineux, » d'un « incident qui montre sur

y rencontre trop souvent. A quoi bon aussi appeler Robespierre un « sinistre fantoche, » Bonaparte un « soudard, » Louis XVI « le gros Capet, » et évoquer, à propos de 1793, les « suivants bénévoles du majestueux Karl Marx? »

Une autre monographie, celle de M. Stéfane-Pol, nous conduit dans les départements du nord et de l'est, à la suite du conventionnel Lebas[1]. L'auteur a mis à son travail un premier titre : *Autour de Robespierre*, et en effet il est question dans ce livre tout autant du tribun parisien que du représentant en mission aux armées du Rhin. Le volume de M. Stéfane-Pol se présente sous le patronage de M. Victorien Sardou, et ce n'est pas d'une originalité médiocre d'y apprendre d'abord que Robespierre est un pédant hargneux, aux yeux verts bordés de rouge, aux gestes convulsifs, un maniaque d'un incommensurable orgueil, qui, cent ans après sa mort, fait encore des dupes, et de lire ensuite, quelques pages plus loin, le panégyrique à outrance de ce « grand pontife » d'une théocratie nouvelle. Pour ce qui est de Lebas, les notes manuscrites de sa veuve, publiées ici pour la première fois en leur entier, nous apprennent à mieux connaître dans sa vie privée le personnage dont le poète Gabriel a pu dire avec raison qu'il fut

Bon citoyen, bon père, époux, ami fidèle,

mais dont ni les discours ni les actes ne l'auraient fait sortir de la pénombre où restaient confondus les séides du triumvirat, s'il n'y avait eu dans sa vie le mouvement vraiment touchant qui lui fit partager au 9 thermidor le sort de ses amis, alors que rien encore ne semblait le menacer lui-même. Mais, à part cet élan généreux qui honore sa mémoire, son rôle politique fut d'une insignifiance rare, si l'on en excepte sa mission à l'armée du Rhin, où il parut à la suite de Saint-Just, ce terrible jouvenceau dont l'outrecuidance sereine vint bouleverser et terrifier l'Alsace sous le prétexte de la sauver de l'ennemi. M. Stéfane-Pol a raconté cet épisode, le plus important de la vie de Lebas, sans s'enquérir le moins du monde de la très abondante littérature locale relative à ce sujet[2]; il répète la

quelle base d'illogisme fluctuait la politique jacobine » ou bien encore d'une métaphore comme celle-ci : « Les pontifes jacobins continuent, en vertu de la vitesse acquise, à pondre leurs patriotiques excommunications? »

1. Stéfane-Pol, *Autour de Robespierre. Le Conventionnel Lebas*, préface de Victorien Sardou. Paris, Flammarion, 1901, XXVI-340 p. in-8°, portr.

2. Il ne s'est même pas donné la peine de jeter les yeux sur une carte d'Alsace, puisqu'il cite, par exemple (p. 175), les cantons de *Truchoir*, *Hogerfelt* et *Wasetor* dans le Bas-Rhin. (Il s'agit des cantons de Truchtersheim, Hoch-

vieille légende jacobine qui fait honneur aux proconsuls de la Convention de la délivrance du territoire français, alors qu'elle revient tout entière au talent militaire et à l'élan de Hoche et de Pichegru, au dévouement inépuisable des populations patriotiques, mais nullement jacobines, des deux départements du Rhin, au désaccord entre les grands chefs des armées envahissantes.

En réalité, ils ont lancé quelques proclamations d'une extrême violence, pris une série de mesures ridiculement et lamentablement terroristes dans un pays où ils ne connaissaient ni les hommes, ni les choses, ni même la langue; ils ont frappé d'un impôt extraordinaire de neuf millions une population de 45,000 âmes, dont le commerce était détruit, qui était épuisée par deux années de dons patriotiques, de levées et d'armements de volontaires, de réquisitions sans nombre; ils ont fait jeter en prison ou déporter les autorités élues, les plus dignes citoyens, les plus ardents Jacobins eux-mêmes; ils ont réquisitionné tel jour tous les manteaux et les lits des citoyens, déchaussé, tel autre, dix mille aristocrates (dix-huit mois plus tard tout cela pourrissait encore dans les magasins de Strasbourg!); ils ont réglementé la coiffure des femmes, ordonné la démolition des maisons de tous ceux qui ne respectaient pas le maximum, etc. Ils ont si bien « pacifié l'Alsace » que plus de trente mille paysans se sont sauvés du territoire, lors de la retraite des Autrichiens, parce qu'ils se croyaient voués à l'extermination. M. Stéphane-Pol serait bien embarrassé de nous dire en quoi Saint-Just et Lebas ont « sauvé la patrie » le jour où ils signaient l'arrêté barbare ordonnant d'abattre les statues qui ornaient la cathédrale de Strasbourg, et de mutiler cette création merveilleuse de l'art du moyen âge. Il les aurait aussi moins admirés peut-être lorsqu'ils ordonnent la création immédiate d'une école gratuite de langue française dans chaque commune du Bas-Rhin, s'il n'avait ignoré qu'il ne manquait pour exécuter cet arrêté que trois choses : l'argent, les maîtres et les élèves. Il serait temps de ne plus se laisser abuser soi-même et de ne plus abuser les autres par toutes ces phrases ronflantes des rhéteurs d'alors auxquelles les faits donnent le plus complet démenti. Sans doute, dans toute cette campagne aussi, Lebas n'a été que le pâle et docile acolyte de

felden et Wasselonne.) — S'il devait jamais donner une seconde édition de son livre, nous lui conseillerions de parcourir d'abord les deux volumes du *Recueil de pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg, ou les Actes des représentans du peuple en mission dans le Bas-Rhin,* publiés à Strasbourg dès 1795; il y verra l'opinion qu'on avait de ses héros en Alsace, et il pourra y étudier, de plus près qu'il ne l'a fait, les détails du régime terroriste dans cette province.

son cadet Saint-Just; mais, puisqu'il a mis sa signature au bas de ces actes terroristes, il faut bien qu'il en porte la responsabilité devant l'histoire.

On se repose de ces impressions pénibles en parcourant la *Correspondance intime du général Jean Hardy* que vient de publier son petit-fils[1]. C'est, en effet, le représentant très sympathique du soldat patriote, tel qu'on le rencontre souvent dans les premières années de la Révolution. Né en 1762, il n'est encore que fourrier à Royal-Monsieur en 1789; mais il commande à Valmy un bataillon de volontaires, et, dès janvier 1794, le Comité de Salut public le nommait général de brigade. A l'armée des Ardennes, puis à celle de Sambre-et-Meuse, il guerroie en Belgique, sur le Rhin, dans le Hunsrück, jusqu'à ce qu'une grave blessure l'oblige à rentrer temporairement dans ses foyers. Il en profite pour se marier en janvier 1797, et c'est la correspondance qu'il entretient désormais avec sa jeune épouse tendrement aimée et presque toujours séparée de lui que le général Hardy de Périni nous offre ici, en la complétant à l'aide de papiers de famille divers. On l'y suit sur les bords du Rhin, où il assiste aux derniers jours de Hoche et où il prononce l'oraison funèbre de Marceau; à l'expédition d'Irlande, qui lui vaut une courte captivité; à l'armée du Danube, qu'il est obligé de quitter pour soigner à Plombières une sciatique gagnée dans les marécages irlandais; à l'armée du Rhin de nouveau, où il est grièvement blessé, une fois de plus, au combat d'Ampfingen, la veille de la grande victoire de Moreau à Hohenlinden. Il rêvait volontiers de se retirer dans son modeste manoir de Troissy et d'y vivre en bon père de famille avec ses livres, ses cartes, sa femme et ses enfants; maintenant que « la paix ardemment désirée » d'Amiens est signée, il s'y installe, tout en s'occupant de ses fonctions d'inspecteur général aux revues que le premier consul vient de lui confier. Pourtant il ne devait guère goûter ce repos bien gagné, après avoir « payé sa dette à la patrie et à la liberté; » peut-être aussi en aurait-il eu bientôt assez. Mais il avait fait connaissance aux eaux de Plombières avec Pauline Bonaparte, « bonne petite femme, fort douce et fort gentille, » et avec son mari, le général Leclerc. Celui-ci lui proposa de l'accompagner dans l'expédition de Saint-Domingue; Hardy accepte, s'y distingue en mainte affaire et succombe, dès mai 1802, à la fièvre jaune, âgé de quarante ans à peine, trop heureux encore de n'avoir

1. *Correspondance intime du général Jean Hardy, de* 1797 *à* 1802, recueillie par son petit-fils, le général Hardy de Périni. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900, in-8°, portr.

point vu les désastres inouïs qui allaient anéantir bientôt presque tous ses compagnons d'armes. On n'apprend rien de bien neuf, à vrai dire, dans ces lettres familières, adressées à une jeune femme plus préoccupée de ses perruques blondes que de la politique du Directoire, mais on éprouve un vrai plaisir à y faire la connaissance d'un homme de bien et de goûts simples, d'un brave soldat qui a fait son métier par devoir et non par ambition, et qui, sous les drapeaux, ne cesse jamais de se sentir citoyen.

Le second volume du grand ouvrage sur l'*Expédition d'Égypte*, entrepris sous les auspices de la section historique de l'état-major, par M. C. de la Jonquière[1], reprend l'exposition des faits à l'occupation de Malte et nous fait assister successivement à la prise d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, à l'organisation des régions conquises, à la terrible défaite navale d'Aboukir; il nous raconte l'effervescence dangereuse qu'elle fait naître dans la population indigène et comment elle fut refrénée par un gouvernement à poigne, assez habile cependant pour en appeler à l'opinion publique et pour mêler les fêtes brillantes et les récompenses aux bons au châtiment des mutins. Comme nous le disions déjà à propos du premier volume, le travail de M. le capitaine de la Jonquière n'est pas précisément une histoire définitivement rédigée de la campagne d'Égypte, mais une mine précieuse de renseignements pour l'écrire; il nous donne, soit en analyses raisonnées, soit en communication complète, tous les documents pouvant intéresser l'historien de cette campagne, correspondances officielles, dossiers administratifs, fragments de journaux intimes d'officiers et de savants; il ne se contente pas de nous les fournir tels quels, il les annote, il les apprécie surtout avec un calme et une impartialité que n'entament ni les antipathies nationales ni l'attrait de la légende, qui nulle part peut-être n'a brodé plus capricieusement qu'en Égypte la trame même de l'histoire; à ce point de vue, l'on peut signaler, comme modèles d'examen précis et de jugement calme et pondéré, les pages où l'auteur parle de la victoire des Pyramides et de la défaite d'Aboukir. Quand une fois les deux derniers volumes de l'*Expédition d'Égypte* auront paru, on peut dire que, sur ce chapitre de notre histoire militaire, le dossier sera complet.

Si la campagne d'Égypte peut se comparer à une belle épopée, les tentatives incohérentes de débarquement aux îles britanniques, qui datent de la même époque, ne peuvent guère être considérées que

1. *L'Expédition d'Égypte*, 1798-1801, par C. de la Jonquière, capitaine d'artillerie, t. II. Paris, Charles-Lavauzelle, s. d. (1900), 632 p. gr. in-8°, cartes.

comme un chapitre, mal écrit, d'un roman d'aventures. Mais elles n'en ont pas moins joué un rôle considérable, tout au moins dans l'imagination des Français, durant la période révolutionnaire et même plus tard, jusqu'à la journée néfaste de Trafalgar, qui anéantit tout espoir de pouvoir frapper dorénavant à mort « la perfide Albion » en envahissant son territoire. On comprend donc que, malgré la littérature assez riche parue dans ces dernières années sur la matière, la section historique de l'état-major ait confié à M. Desbrière le soin de rechercher et de commenter les différents *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques*, de 1793 à 1805[1], en réunissant tout ce que les Archives de la guerre et de la marine, les Archives nationales et d'autres dépôts publics pouvaient lui offrir de documents inédits. Le premier volume de ce recueil vient de paraître; l'auteur n'a pas seulement puisé aux sources françaises, il est allé au Record-Office de Londres, il a compulsé les dossiers du British Museum et son livre révèle une investigation consciencieuse de toute la littérature anglaise afférente. Il nous y expose les plans divers qui, depuis décembre 1793 jusqu'en octobre 1797, ont été préparés dans les bureaux ou sont nés de l'initiative particulière, soit qu'ils visassent une descente en Irlande ou sur les côtes de l'Angleterre, soit plus simplement une attaque contre les iles normandes, soit enfin la défense de nos propres côtes par des flottilles protectrices. En les étudiant dans leurs menus détails, M. Desbrière nous fait voir comment tous ces projets échouèrent, soit dès le début, soit au cours de la tentative elle-même, quelquefois pour des causes naturelles, le plus souvent par le manque d'argent, la défectuosité lamentable du matériel, le peu de valeur aussi des troupes et des équipages qui devaient les réaliser. Parmi toutes les raisons de non-réussite, il ne faut pas oublier non plus les rivalités constantes entre l'administration proprement dite, le personnel navigant et l'armée de terre. Si, comme tout recueil de pièces analogues, coupé de récits, le volume n'est pas toujours d'une lecture très attrayante, il est incontestablement utile et sera fort apprécié par tous ceux qui sont appelés à étudier les rapports de la France et de la Grande-Bretagne dans les dernières années du XVIIIe et les premières années du XIXe siècle[2].

1. *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*, 1793-1805, par Édouard Desbrière, capitaine breveté. Paris, Chapelot et Cie, 1900, IX-394 p., gr. in-8°.

2. Nous prierions volontiers l'auteur de renoncer au principe de critique fort sujet à caution qu'il énonce au verso de la préface. Croit-il vraiment qu'on l'aurait accusé, soit de « minutie fastidieuse » soit de « dénaturer les textes » s'il avait remplacé, par exemple, à la p. 32, la signature C.-A. Rieser (*sic*),

Le second volume des *Mémoires du général d'Andigné*, publiés par M. Edmond Biré, nous ramène une ancienne connaissance[1]. On y trouvera la suite des aventures de ce chef de chouans après la pacification de la Vendée (1800); c'est surtout le récit de sa lutte contre la police officielle et secrète du premier consul et de l'empereur, lutte acharnée, dans laquelle il oppose la ténacité, la ruse et le sang-froid à la brutalité des représentants du pouvoir, et qui excite notre intérêt infiniment plus que tous ses exploits durant la guerre civile. On se prend vraiment de sympathie pour lui en le suivant au Temple, au fort de Joux, à Grenoble, à la citadelle de Besançon, en constatant que sa triomphante bonne humeur, son indomptable espoir de recouvrer la liberté ne l'abandonnent jamais dans aucun de ses cachots, en assistant aux combinaisons ingénieuses successivement imaginées par lui pour s'en échapper à la barbe de ses geôliers; on serait tenté de l'applaudir, la nuit où il s'évade pour la seconde fois et où il répond au Qui vive? de la patrouille qui le rencontre, au bas des murs, par le cri de : Républicain! qui assure sa fuite. Pourquoi donc, après avoir ainsi bafoué les suppôts de Fouché, s'humiliait-il, quelques années plus tard, inutilement devant lui, en se disant « le très humble et très obéissant serviteur de Son Excellence? » M. Biré aurait bien pu nous épargner cette désillusion, comme il aurait pu peut-être aussi nous fournir quelques renseignements plus précis et plus détaillés sur ces *Années de vagabondage* de d'Andigné à travers l'Allemagne (1804-1814), sur lesquels lui-même ne nous dit à peu près rien, et où certainement il s'occupa de politique. Ce second volume des *Mémoires* se termine par deux fragments isolés : l'un est relatif au mouvement royaliste durant les Cent-Jours et à l'occupation prussienne dans le Maine et l'Anjou; on ne le lira pas sans intérêt, d'abord parce que d'Andigné était à ce moment un personnage officiel et puis surtout aussi parce que le patriote français y transparaît avantageusement sous l'ex-émigré royaliste. Le second morceau se rapporte à la Révolution de 1830 et au soulèvement avorté de la Vendée en 1832. Le vieux pair aurait bien voulu y participer, mais il arriva trop tard pour la lutte et n'eut plus que sa part de prison, prison fort douce et qui ne rappelait aucunement la cellule du Temple ni le cachot de Joux. Le récit de ces événements est d'ailleurs assez incolore et se ressent déjà de l'affaissement de la

entre celles de Carnot et de Billaud-Varennes, par celle du représentant C.-A. Prieur (de la Côte-d'Or)?

1. *Mémoires du général d'Andigné*, publiés avec introduction et notes par Edmond Biré, t. II (1765-1857). Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1901, 434 p. in-8°.

vieillesse; nous y relevons seulement une véritable scène de comédie, l'assignation que d'Andigné eut l'audace (peu dangereuse) d'adresser au gouvernement de Louis-Philippe, par ministère d'huissier, afin de s'entendre condamner pour arrestation arbitraire. Il ne se serait pas permis, assurément, pareille impertinence à l'adresse du premier consul, sachant qu'il aurait à la payer cher; mais, dès 1832, « les temps héroïques, » comme les appelle l'éditeur, étaient bien finis, et, qu'on s'en lamente ou qu'on s'en réjouisse, il est peu probable que la France nouvelle permette qu'ils recommencent jamais.

Rod. Reuss.

M. G. Lenotre est un des plus heureux et des plus habiles chercheurs de notre époque révolutionnaire. Ses livres sur Gonzze de Rougeville, sur le baron de Batz, sur le marquis de la Rouerie, sur la captivité de Marie-Antoinette sont amusants comme les plus palpitants des romans d'aventures et remplis des révélations historiques les plus inattendues, fruits d'une admirable patience et d'un flair exceptionnel de fureteur. Sans doute, on peut trouver que l'histoire révolutionnaire envisagée, comme le fait M. Lenotre, par ce côté anecdotique, devient bien mesquine sans cesser d'être atroce, que c'est l'envers de l'histoire plus encore que l'histoire, que les hommes de ce temps ne cessent d'être des géants que pour devenir des enfants malfaisants ou des pantins sinistres. Toute la période de 1789 à 1830 devient pour les yeux désabusés de M. Lenotre « un charivari politique. » On se demande si toute l'histoire examinée ainsi à la loupe ne deviendrait pas les coulisses d'un théâtre de marionnettes. Oui, mais, à vrai dire, n'y a-t-il pas quelque philosophie dans cette manière de voir les choses et ceux qui ont assisté à des événements tragiques, comme le furent ceux des années de l'affaire Dreyfus, n'ont-ils pas eu le sentiment très net que souvent les grandes choses sont faites par de très petits hommes et que chez tous les hommes il y a un côté d'enfantillage et de mesquinerie? Dans son dernier volume, *Vieux chiffons, vieux papiers* (Perrin), M. Lenotre a recueilli quelques miettes de l'histoire révolutionnaire, mais des miettes fort précieuses. Il n'est pas un des dix-huit morceaux qui composent ce volume qui ne contienne quelque découverte curieuse. C'est Charlotte de Robespierre qui est dépouillée de son auréole de vestale gardienne du culte de son frère, et que M. Lenotre nous montre repoussée par Maximilien de son vivant et tirant parti après sa mort de cette hostilité; c'est Dossonville, agent royaliste, puis agent du comité de sûreté générale, usant de son crédit pour sauver les suspects, redevenant agent royaliste, déporté après Fructidor et finissant

sa vie en commissaire de police aimé de ses administrés; c'est la fausse Savalette de Langes, reconnue après sa mort pour un aventurier déguisé en femme, et dont M. Lenotre a pu reconstituer à peu près l'invraisemblable odyssée; c'est l'incroyable interrogatoire d'André Chénier par les membres du comité révolutionnaire de Passy; les aventures tragi-comiques de la famille Du Barry; la misérable vieillesse de Tallien; l'extraordinaire histoire de M. de Saint-P. emprisonné en 1787 pour une offense à Marie-Antoinette et qui ne sortit de prison qu'en 1837, sans avoir rien su des événements qui avaient bouleversé la France; c'est la touchante retraite du terrible Pache à Thin-le-Moutier; la trahison de Pichegru par Leblanc; les débuts de Saint-Just à Blérancourt; enfin, le joli roman de dévouement et d'amour du conventionnel Rouzet avec la duchesse d'Orléans qui fit ensevelir à côté d'elle, à Dreux, son fidèle ami, devenu comte de Folmon dans leur exil d'Espagne. M. Lenotre aime surtout à suivre après la Révolution ceux qui ont joué un rôle pendant la tourmente. Il trouve un enseignement mélancolique à montrer à quoi aboutissent tant d'espérances, tant d'héroïsmes, tant de souffrances et tant de crimes.

Époque contemporaine. — L'apparition du tome II des *Fragments et souvenirs du comte de Montalivet* (C. Lévy) aurait dû causer quelque sensation dans la presse et le public sérieux, et pourtant elle a passé presque inaperçue; tant le public est aujourd'hui mal renseigné par les journaux sur la valeur des publications. On y trouvera des morceaux d'histoire d'une haute valeur, qui, malgré leur caractère fragmentaire, nous fourniront le portrait le plus fidèle du roi Louis-Philippe et le jugement le mieux motivé qui ait été porté sur son règne. Rien de plus charmant que le premier de ces morceaux, le tableau de la vie intime du roi, de ce roi qui a mérité, par sa bonhomie, le nom de *Roi bourgeois* (M. de Montalivet nous le montre même à sa toilette, se laissant laver les pieds par la reine), mais qui remplissait avec une exactitude scrupuleuse tous les devoirs de sa charge, méprisant (à tort sans doute) la lecture des journaux, mais se tenant au courant des moindres détails de la politique étrangère, de même qu'il étudiait à fond les dossiers de tous les condamnés à mort. M. de Montalivet confirme ce qu'on a dit sur l'influence politique de Mme Adélaïde et nous décrit les conférences quotidiennes qu'elle avait avec le roi, son rôle de truchement avec certains personnages; mais il nie que cette influence se soit exercée dans un sens réactionnaire pendant les dernières années du règne; il regarde au contraire sa mort comme ayant été un malheur public. Les trois fragments qui suivent sont pour ainsi dire un exposé des causes de l'absurde et déplorable révolution du 24 février, en ce qui touche du

moins la responsabilité du roi. Une conversation de Louis-Philippe avec M. Thiers, en septembre 1836, à laquelle M. de Montalivet assista, nous fait connaître la conception que le roi avait de ses devoirs. Il laissait à ses ministres toute l'administration intérieure, mais il croyait devoir exercer une action directe sur l'armée et la politique étrangère et laissait réagir ses préoccupations extérieures sur la politique intérieure. Il devint un adversaire décidé de la réforme électorale, parce que la réforme aurait amené un ministère Thiers et que M. Thiers aurait été poussé à une politique belliqueuse, dont le roi ne voulait à aucun prix. Aussi, maintint-il au pouvoir, malgré les avertissements de M. de Montalivet, M. Guizot, qui savait l'écouter et le servir, sans se faire scrupule de découvrir la personne royale et de la faire participer à son impopularité. On voit très bien, dans les récits de M. de Montalivet, ce qu'il y avait d'entêté, de timide et de borné chez ce roi si dévoué au bien public, et comment la principale responsabilité de la chute du régime retombe en réalité sur l'orgueilleux et égoïste aveuglement de M. Guizot. Les trois récits qui suivent sur le 23 et le 24 février et sur la soirée du 24 février sont poignants. On y voit à nu la misère des caractères et à quel point l'esprit vraiment monarchique était absent, comme l'esprit politique, des milieux mêmes où il aurait dû prévaloir. M. de Montalivet, si hostile à M. Guizot, désireux même de voir le roi abdiquer pour permettre à la réforme de se faire, s'opposa le 23 février à la démission de Guizot comme le 24 à l'abdication du roi. Ce vrai libéral avait l'esprit assez monarchique et assez militaire pour penser que le 23 et le 24 février il n'y avait de place que pour la résistance. L'émeute vaincue, on verrait à renvoyer Guizot et à faire des réformes. L'homme qui pensait si juste et qui aurait su agir était digne de défendre le roi qu'il avait aimé contre ses détracteurs. On trouvera réimprimés dans ce volume les deux écrits sur *le Roi Louis-Philippe et la liste civile* et sur *Dix-huit années de gouvernement parlementaire*. Personne n'avait plus qualité que l'intendant de la liste civile pour réfuter les calomnies répandues sur la parcimonie du roi et prouver, chiffres en main, quelle libéralité, parfois excessive, Louis-Philippe déployait dans les dépenses de charité ou dans les embellissements apportés aux palais nationaux. Personne plus que le persévérant adversaire de M. Guizot n'avait le droit de rappeler les services rendus par le gouvernement de Juillet, aussi bien par sa politique extérieure que dans l'administration intérieure. L'armée, la justice, l'instruction publique, les travaux publics avaient reçu une magnifique impulsion; la France avait en Europe une situation diplomatique, dont l'Empire, héritier des traditions d'entente cordiale avec l'Angleterre, devait recueillir

les profits; elle avait acquis l'Algérie sans grever le budget d'aucune charge extraordinaire; doublé le commerce extérieur, et n'avait augmenté la dette de la France, pour une période de dix-huit ans, que de 622 millions. L'histoire dira que ces dix-huit années ont été la période du XIXe siècle où la France a été le plus heureuse, le plus prospère et a été gouvernée avec le plus d'honnêteté et d'économie.

La publication du *Journal intime de Cuvillier Fleury* (Plon) vient apporter encore de précieux documents à l'histoire du gouvernement de Juillet. Une introduction excellente de M. E. Bertin en fait ressortir l'intérêt, et la notice du duc d'Aumale sur son ancien précepteur fait revivre avec ses traits de libéral de 1830 l'homme que nous avons connu sous ceux d'un aimable conservateur. Le premier volume du journal contient les notes des deux dernières années de la Restauration et de la première année du nouveau régime. Le morceau principal est le récit de la révolution de Juillet. Ce témoignage, après tant d'autres, nous montre la violence de l'antagonisme qui séparait le Palais-Royal des Tuileries et la joie avec laquelle y fut accueillie (sauf par la duchesse d'Orléans peut-être) la catastrophe qui faisait passer la couronne à la dynastie demi-légitime. Ce qui fait l'attrait de ce journal, c'est qu'à côté des détails sur le caractère des jeunes princes et sur l'éducation si libérale qu'ils recevaient, à côté de l'expression très vive des passions politiques qui animaient le monde du Palais-Royal, on y trouve notés au jour le jour tous les événements de la vie de la cour, du monde des lettres et des arts. C'est vraiment un tableau de Paris de 1828 à 1831 que nous trouvons là. C'est surtout un document précieux sur l'état d'esprit de l'entourage de Louis-Philippe en ces années décisives. On y était non seulement libéral, mais démocrate et quelque peu révolutionnaire, avec une nuance de chauvinisme bonapartiste. On trouvera là des pages émues sur le fils aîné de la reine Hortense, mort pendant l'insurrection des Romagnes (p. 372 et suiv.). La duchesse d'Orléans se fait la protectrice des écoles des jeunes filles juives; on sympathise avec les Polonais révoltés; on brûle de faire la guerre à l'Autriche pour défendre les révolutionnaires italiens; on a le sentiment très vif de ce qu'eut de singulier cette révolution de 1830, où le peuple se fit tuer pour donner le pouvoir à la bourgeoisie : « Le peuple vainqueur fait acte de souverain pendant quelques jours, monte la garde auprès de ses barricades, s'établit en sentinelle fidèle dans les palais, aux Chambres, au Trésor, partout, se promène un peu fièrement dans ses rues et dans ses jardins, et puis, après quelque temps, retourne à ses travaux, laissant *aux savants* le soin de réorganiser l'État qu'il a sauvé » (p. 228);

ce qui explique comment le peuple a mis par terre, en 1848, par un geste instinctif, ce gouvernement qui s'était cru démocrate et n'avait rien su faire pour la démocratie. Cuvillier-Fleury déteste dans la Restauration le gouvernement de la *Congrégation;* il est révolté d'entendre M. de Barante parler avec sensibilité de la mort de Louis XVI; il est ravi de voir le roi renoncer à faire des donations aux couvents. C'est bien l'homme qui, en 1843, déclarera que l'existence des jésuites est un scandale et encouragera Michelet à aller les poursuivre dans leurs repaires. M. Cuvillier-Fleury n'aimait pas Mme Adélaïde, dont la hauteur le choquait, et il raconte avec malice comment M. Trognon enleva de sa bibliothèque les *Elegantiae latini sermonis*, attribuées à Meursius.

Ce sont aussi des souvenirs politiques et historiques qui sont le principal attrait de la nouvelle série des *Choses vues* (C. Lévy) de Victor Hugo. A côté de choses très insignifiantes comme les souvenirs sur Reims et les notes du siège de Paris, à côté de pages intitulées *Amours de prison,* qui sont des merveilles de style, et de croquis amusants de théâtre et d'Académie, il y a des pages du plus haut intérêt sur les journées de février et de juin, sur les débuts du prince président, sur la famille et la cour de Louis-Philippe. Ce qui nous paraît avoir le plus de prix dans ces fragments, c'est les conversations du roi Louis-Philippe, qui portent le cachet de l'exactitude et où paraît à toutes les lignes ce souci signalé par M. de Montalivet, qui fait la grandeur du roi et qui a été pourtant la cause des erreurs de la fin de son règne : tout subordonner au maintien de la paix. « La civilisation par la paix, » telle était la devise de ce souverain philosophe et humain. Victor Hugo nous le peint, lui aussi, comme généreux jusqu'à la prodigalité. Il crayonne très joliment la duchesse d'Orléans et le petit comte de Paris, doux, grave, timide, silencieux, effaré aisément. Triste décadence que celle de cette race, qui, après un prince aussi honnêtement dévoué à ses devoirs que Louis-Philippe, après la mort déplorable de l'héritier du trône, qui promettait à la France un roi chevaleresque et hardi, a vu le comte de Paris s'enliser dans la pitoyable aventure boulangiste et son fils exploiter l'antisémitisme et l'affaire Dreyfus, sur laquelle il connaissait mieux que personne la vérité.

Le recueil d'images commentées publié par M. Dayot sous le titre *le Second Empire* (Hachette) évoque avec une singulière vivacité l'image de cette époque brillante, frivole et tragique. Les grands événements, guerre de Crimée, guerre du Mexique, guerre d'Italie, guerre franco-allemande, y revivent par des reproductions de des-

sins originaux et de tableaux, qui nous en montrent les principaux acteurs et les grandes scènes ; nous pénétrons, grâce à des photographies d'amateurs, dans l'intimité de la cour aux Tuileries, à Saint-Cloud et à Compiègne. Mais ce qui fait à nos yeux le principal prix de ce recueil, c'est le merveilleux ensemble de portraits photographiques réuni par M. Dayot. C'est toute une histoire du costume sous le second Empire ; c'est aussi une psychologie que ces portraits qui nous montrent les membres de la famille impériale dans toutes les attitudes et aux diverses époques, les littérateurs, les savants, les artistes, les hommes politiques tels qu'ils étaient aux temps de leurs débuts et de leurs plus brillants succès. Quand on feuillette ces pages, on se rend mélancoliquement compte de tout ce que la France a perdu depuis cinquante ans, du déclin de gloire, de puissance et d'éclat dont elle souffre, et combien il serait difficile aujourd'hui de former une galerie d'hommes illustres à mettre en regard de celle qu'a réunie M. Dayot pour le second Empire.

Nous aurons occasion de revenir sur deux autres recueils plus importants encore de M. Dayot, sur la *Révolution* et sur les Journées de 1830 et de 1848.

L'affaire Dreyfus, qui n'est qu'un épisode de l'histoire de l'antisémitisme, a cessé, depuis l'amnistie, d'agiter les esprits comme une question politique. Elle reste une affaire judiciaire sur laquelle la Cour de cassation, dont les décisions ont été tenues pour nulles et non avenues au procès de Rennes, aura tôt ou tard à dire le dernier mot, et, d'autre part, elle est entrée dans le domaine de l'histoire. Elle est un des événements les plus importants de l'histoire de France au XIXe siècle, et il importe qu'elle soit éclaircie dans ses moindres détails. M. Joseph Reinach vient de faire paraître le premier volume d'une *Histoire de l'affaire Dreyfus* (édit. de la *Revue blanche*) qui contient l'histoire du procès de 1894 jusqu'au départ du capitaine Dreyfus pour l'île du Diable. Son livre est une œuvre de science et de conscience. Il a procédé à une minutieuse enquête, a pesé et critiqué tous les témoignages, et il est arrivé à reconstituer à peu près complètement non seulement les péripéties du drame, mais aussi les états d'âme qui l'ont rendu possible. Il a apporté à cette étude non seulement le sens historique dont il a donné tant de preuves, non seulement une sincérité absolue, mais aussi un calme, une objectivité sereine qui donnent une grande force à ses jugements sur les hommes et sur les choses. Il a assez bien connu les principaux acteurs du drame, en particulier le général Mercier, pour pouvoir rendre justice à chacun et reconstituer impartialement les degrés

par lesquels quelques-uns d'entre eux ont passé de l'erreur au crime. L'objectivité du récit lui donne une incroyable puissance; on a l'impression de vivre pour la première fois les mois d'angoisse de ce funeste procès, et, en réalité, on les vit pour la première fois d'une manière complète, car c'est la première fois que tous les faits sont mis en lumière dans leur fatale et logique cohérence. Il reste des points obscurs : la nature exacte et l'origine de la connivence d'Henry et d'Esterhazy; les motifs précis pour lesquels Henry a cru nécessaire de perdre Dreyfus; les liens qui unissaient Henry aux autres membres de l'État-Major; la date de la fabrication du faux bordereau annoté par l'empereur Guillaume II, dont le général Mercier fait encore état à l'heure actuelle et que M. Reinach croit remonter à 1894, tandis que d'autres l'ont cru de 1896 ou même de 1897. Nous reviendrons sur le livre si émouvant, si remarquable à tous les égards, de M. Reinach, car, s'il est des questions de critique qui méritent d'exercer la sagacité des historiens, c'est assurément celles qui se rattachent à cette affaire qui a jeté une lumière si crue sur les plaies de notre pays.

Gabriel Monod.

ANGLETERRE.

MOYEN AGE.

Bibliographie et Inventaires. — En premier lieu et en belle place, il convient de mettre l'excellent répertoire des Sources et de la Bibliographie relatives à l'histoire de l'Angleterre au moyen âge, par M. Charles Gross, professeur à l'Université de Harvard[1]. Comme dans les compilations de Dahlmann-Waitz, de G. Monod, de H. Pirenne, dont il s'est inspiré, il s'est proposé d'indiquer à la fois tous les documents (*Sources*) imprimés et les plus utiles parmi les livres (*Literature*) concernant cette histoire : histoire politique, administrative et sociale, sans oublier les sciences auxiliaires ni la méthodologie. Il y a pleinement réussi. Sans doute, on peut critiquer le plan suivi par l'auteur; je ne trouve pas heureux, par exemple, qu'il ait séparé les sources de certaines biographies des livres qui leur ont été consacrés, à ce point qu'il faut pour Alcuin, Bède, saint Boniface, saint Patrick, ou bien encore Thomas Becket et Jean de Salisbury, se reporter sans cesse à deux sections différentes et assez éloignées l'une de l'autre. M. Gross s'excuse par avance en faisant remarquer, ce qui est vrai, qu'il a multiplié les renvois dans l'intérieur du livre et qu'il l'a résumé dans un copieux index alphabétique. En réalité, l'ouvrage est d'un maniement facile, et l'on y trouve vite ce qu'on y cherche. Dans chaque section, les ouvrages sont placés suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteur; en ce qui concerne les chroniques et annales du moyen âge, si souvent anonymes, on les trouve classées d'après le nom du lieu où il apparaît qu'elles ont été écrites. L'ordre alphabétique offre de grands inconvénients; il rend impossible de suivre le développement historique. M. Gross a pris soin de dresser en tête de chaque section un bref résumé qui corrige cet inévitable défaut; il a eu raison, j'aurais même souhaité qu'il eût donné à ce résumé plus d'ampleur et de précision. Ses informations sont très étendues et présentées sous une forme vraiment scientifique, car il ne se contente pas de donner le titre des livres, il indique souvent aussi ce qu'ils contiennent, la nature des documents qu'on y trouve; il marque

1. *The sources and literature of english history, from the earliest times to about* 1485. Londres, New-York et Bombay, Longmans, 1900, xx-618 p. — On annonce encore : *Source-book of english history, for the use of schools and readers*, par Elizabeth K. Kendall, 1901. Macmillan.

d'une astérisque les plus importants et d'une croix ceux qu'il n'a pu voir lui-même, et le nombre de ceux-ci est fort restreint. Ce n'est pas qu'on ne puisse y signaler quelques lacunes; elles ne portent d'ailleurs pas sur la partie la plus importante à nos yeux, celle qui concerne les sources médiévales[1]; c'est plutôt sur les sections relatives aux sciences auxiliaires que j'aurais quelques additions à proposer[2]. Quant au reste, le choix des livres qu'il convenait de retenir dans cette Bibliographie est assez arbitraire; chacun préférera que certains articles soient supprimés et d'autres ajoutés. Je veux dire seulement que je n'ai pas constaté d'omission capitale; les recherches de l'auteur poursuivies pendant dix années à la riche bibliothèque de son Université, contrôlées et complétées par de longues séances au British Museum, nous donnent à cet égard les plus sérieuses garanties. En somme, c'est un ouvrage que l'on peut consulter en toute confiance et on le fera toujours avec fruit; je n'en saurais faire un plus grand éloge.

Du livre de M. Gross je rapprocherai celui d'un autre savant américain, M. Guy Carleton Lee, de l'Université de John Hopkins[3], bien que les deux ouvrages ne soient comparables que par un tout petit côté. Celui de M. Lee est divisé en deux parties : la première, de beaucoup la plus courte d'ailleurs (elle n'a que soixante pages), est une bibliographie historique de l'Angleterre, mais assez médiocre en somme; le demi-volume de M. Mullinger lui est très supérieur. La seconde partie qui, à raison de son étendue, est l'objet réel du livre, est un choix de textes pour l'histoire de l'Angleterre depuis les temps les plus anciens (exactement depuis l'an 425 av. J.-C.) jusqu'à nos jours. Ces textes ne sont pas seulement, comme dans les *Select Charters* de W. Stubbs, des documents de caractère administratif et officiel; l'auteur en a emprunté un certain nombre aux sources narratives. Tous sont en anglais; donc, pour le moyen âge, M. Lee ne nous donne que des traductions. Je ne veux pas médire des traductions; celle de la Grande Charte par exemple pourra rendre quelque

1. Pour l'antiquité, on voudrait plus de détails. Il ne fallait pas omettre par exemple l'édition d'*Agricola*, par H. Furneaux (1898).

2. Aux ouvrages sur la géographie, il fallait ajouter ceux qui concernent la cartographie, en particulier K. Miller, *Die ältesten Weltkarten* (6 fasc., 1895-1898); parmi les catalogues des manuscrits, donner ceux des manuscrits à peinture (Birch et Bradley). Je citerai encore la *Geschichte der historischen Wissenschaften* de Wachler (1812-1818), qui m'a rendu de fréquents services.

3. *Leading documents of english history, together with illustrative material from contemporary writers and a bibliography of sources.* Londres, George Bell et fils, 1900, xvii-609 p. — Le titre courant emprunté, dit l'auteur, au professeur Hart, est *Source book of english history;* il n'est pas heureux.

service, mais rien ne peut remplacer les documents originaux pour les érudits comme pour les étudiants. Du coup, toute la partie consacrée au moyen âge, c'est-à-dire un tiers du volume, perd son intérêt scientifique, et l'on ne peut que le regretter, car l'auteur, pour avoir adopté un plan défectueux, gâte le fruit d'un labeur considérable et digne d'encouragement.

Dans la série des *Calendars*, il en est un qui intéresse directement la France : c'est celui où M. Round a analysé les chartes provenant des provinces françaises autrefois possédées par les souverains anglais jusqu'à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, et dont le P. Record office s'était procuré autrefois des copies[1]. M. Round a pris une peine infinie pour retrouver les originaux sur lesquels des copies avaient été faites; il en a collationné lui-même un grand nombre; il y a ajouté quelques chartes nouvelles retrouvées par lui. Est-il besoin d'ajouter qu'il a établi ses analyses avec le soin le plus méticuleux, qu'il les a illustrées de notes fort instructives sur les personnes, sur les institutions, sur les noms de lieu? Quelques erreurs, que l'on peut relever çà et là[2], ne sauraient amoindrir l'utilité d'un pareil travail. On lui en sera fort reconnaissant.

Nous ne pouvons que mentionner ensuite six nouveaux volumes de l'Inventaire des lettres patentes[3] et des lettres closes[4]. L'Inventaire des enquêtes *post mortem* prises sous le règne de Henri VII[5] appartient encore à ce Bulletin, car toutes les personnes qui figurent dans ce volume ont vécu à l'époque de la guerre des Deux-Roses; les enquêtes ordonnées après le décès des vassaux de la couronne, à l'effet de déterminer quels pouvaient être les droits du roi sur les biens du défunt, sont d'une grande importance pour l'histoire des familles et de la propriété féodale. Le volume d'Enquêtes relatives aux Aides

1. *Calendar of documents preserved in France, illustrative of the history of Great Britain and Ireland.* Vol. I, 918-1206 (Rolls series, 1899).

2. Au n° 1105, il faut corriger le nom de deux églises de Toulouse : l'une est N.-D. de la Daurade, l'autre est Saint-Sernin; le monastère de « Paradisum » est aujourd'hui Paravis (Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac); Marmande et Condom sont des villes bien connues dans la même région. N° 1245, les deux sénéchaux de Poitou sont Foulque de Matha (Charente-Inférieure) et Guillaume Maingot. Le n° 1088 a été publié dans les *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, n° 368.

3. *Calendar of the patent rolls... Edward III* (1340-1343), 1900. — *Calendar of the patent rolls... Richard II* (1385-1389), 1900. — *Calendar of the patent rolls... Edward IV, Henry VI* (1467-1477), 1900.

4. *Calendar of the close rolls... Henry III* (1272-1279), 1900. — *Calendar of the close rolls... Edward III* (1333-1337), 1898. — *Id.* (1337-1339), 1900.

5. *Calendar of Inquisitions post mortem, and other analogous documents. Henri VII.* Vol. I, 1898.

féodales[1] présente un intérêt du même ordre; il montre, en particulier, la succession des seigneurs féodaux aux XIIIe, XIVe et XVe siècles; il est en outre fort important pour l'histoire de l'impôt féodal, sur lequel il reste beaucoup à dire. La préface de sir Maxwell LYTE nous renseigne sur les sources de ces enquêtes : le *Kirkby Quest* et la liasse des *Nomina villarum*, qu'on ne connaît plus que par des copies du XVIe siècle; et les registres appelés *Book of aids*, *Book of knights' fees*, qui sont encore aujourd'hui au P. Record office. Les aides analysées dans le premier volume se rapportent aux années 1284-1431.

Un mot enfin sur les Catalogues des manuscrits conservés à la Bodléienne et dans les bibliothèques des Universités de Cambridge : M. William Dunn MACRAY nous a donné le Catalogue du fonds Rawlinson, qui comprend 1516 numéros[2]; M. Montague Rhodes JAMES, celui des manuscrits conservés au Fitz William Museum de Cambridge. C'est une fort belle collection composée surtout de manuscrits de luxe d'Heures peintes, auxquels est venu s'ajouter un petit nombre de manuscrits concernant l'histoire et le droit[3]. Le même érudit a entrepris ensuite le catalogue des manuscrits occidentaux appartenant au collège de la Trinité; ils sont divisés en trois classes : B. pour la théologie, R. pour l'histoire, O. pour les manuscrits donnés par Gale en 1738; le tome I décrit les 417 volumes de la classe B. Du même enfin, on a le catalogue des 280 manuscrits conservés dans la bibliothèque de Peterhouse, avec un essai sur l'histoire de cette bibliothèque par M. J. W. CLARK[4].

1. *Inquisitions and Assesments relating to feudal aids.* Vol. I, 1899. Le t. I se rapporte aux comtés de Bedford, Berks, Buckingham, Cambridge, Cornwall, Derby, Devon.

2. *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae Partis V fasciculus III, viri magnificentissimi Ricardi Rawlinson codicum classis IV partem priorem complectens.* Oxford, at the Clarendon press, 1893. — *Catalogi... fasciculus quartus.* Ibid., 1898. Un index détaillé des noms de lieux, de personnes et de choses est sous presse.

3. *A descriptive Catalogue of the mss. in the Fitzwilliam Museum.* Cambridge, at the University press, 1895. Cette bibliothèque a pour origine un legs fait à l'Université en 1816 par le vicomte Richard Fitzwilliam. Les mss. à peintures avaient déjà été décrits par W. A. Searle, *Catalogue of the illuminated mss. in the Fitzwilliam Museum* (1876). Le présent catalogue contient 20 planches en photogravure. Cf. L. Delisle, *Journal des Savants*, déc. 1900.

4. *The Western mss. in the library of Trinity College, Cambridge. A descriptive Catalogue.* Vol. I : *Containing an account of the mss. standing in class B.* Cambridge, at the University press, 1900, XXIII-549 p. En attendant la préface générale où M. James se propose de raconter l'histoire de la bibliothèque, on peut consulter l'ouvrage de Robert Sinker, *The library of Trinity*

Parmi les documents conservés aux archives municipales de Londres au Guildhall se trouve une série de cinquante registres où l'on transcrivait le compte-rendu analytique des séances tenues par la cour du Commun Conseil et par la cour des Aldermen. Ils commencent au règne d'Édouard Ier (1275) et vont jusqu'à la fin de Jacques II. Les plus anciens, sur parchemin, sont désignés et classés sous le titre de *Letter-books*[1]. La corporation de la cité a décidé d'en publier l'inventaire et a chargé de ce soin l'archiviste de la ville, M. Reginald R. Sharpe. Deux volumes ont déjà paru[2]; ils contiennent l'analyse détaillée des volumes A et B. Les matières n'y sont pas rangées dans un ordre chronologique rigoureux, le volume A allant de 1275 à 1298 et le volume B de 1275 également à 1312; c'est seulement à partir du t. III que l'ordre des temps sera exactement suivi. Ces volumes renferment un véritable trésor de menus renseignements pour l'histoire municipale, par exemple, sur la petite révolution de 1285, à la suite de laquelle le roi « prit la mairie dans sa main »; pour la topographie et la police de la ville; pour l'histoire des familles; enfin et surtout pour l'histoire économique. L'activité commerciale de Londres était déjà grande en effet à cette époque; la ville avait des relations suivies avec la Gascogne et avec l'Espagne, qui lui fournissaient les vins et les cuirs; aussi, trouve-t-on dans ces volumes beaucoup de noms qui intéresseront les érudits du sud-ouest. Le travail d'analyse a été exécuté par M. Sharpe avec un soin méticuleux[3] et chaque volume est accompagné d'une bonne table. Aussi, ne peut-on que souhaiter de le voir se poursuivre régulièrement tel qu'il a été commencé.

Documents. — Le plus important, sans contredit, est l'édition de la Chronique anglo-saxonne par M. Charles Plummer. Du tome I, paru en 1892 et qui contient le texte, j'ai déjà dit (t. LIV, p. 126) les caractères et le mérite. Le tome II renferme l'introduction, les

college (Cambridge, Deighton, 1891). Ajoutons un volume dû à M. Norris Mathews, *Early printed books and mss. in the city Reference library, Bristol* (Bristol, 1899); on y verra la description de dix mss., dont un exemplaire de la Chirurgie de Gui de Chauliac.

1. Ces cinquantes volumes sont cotés de A à Z et de AA à ZZ.

2. *Calendar of letter-books preserved among the archives of the Corporation of the City of London at the Guildhall.* Edited by Reginald R. Sharpe, Records clerk in the office of the Town clerk of the City of London. Imprimé « by the order of the Corporation » par Edw. Francis. T. I, 1899; t. II, 1900.

3. J'ai relevé quelques erreurs dans la transcription ou plutôt dans l'identification des noms de personnes et de lieux de la région bordelaise et pyrénéenne. Les érudits locaux les pourront d'ordinaire assez facilement corriger.

notes et l'index[1]. Après avoir, dans l'introduction, exposé les traits qui distinguent les histoires des chroniques, il décrit, avec une grande abondance de détails précis, chacun des sept manuscrits qui nous sont restés de la chronique; puis il étudie le caractère et les rapports de ces manuscrits les uns avec les autres et avec les chroniques postérieures qui s'y rattachent, comme celles de Gaimar, de Florent de Worcester, de Siméon de Durham, de Henri de Huntingdon, des Annales de Waverley. Il montre que les manuscrits présentent les plus grandes ressemblances jusqu'en 892, que par conséquent il y eut vers cette époque une rédaction qui a servi de base aux rédactions postérieures, mais que nous ne possédons pas la rédaction primitive, car tous nos manuscrits contiennent une chronologie fausse, certainement inconnue de l'original, la bonne chronologie de cet original ayant été respectée au contraire dans des Annales latines, de médiocre valeur en soi, mais fort instructives en ce qui concerne la formation de la Chronique : ce sont les Annales dites d'Asser ou mieux de Saint-Néot. La rédaction primitive (celle qui s'arrête en 892) a été faite sous le règne d'Alfred, et très probablement par ses ordres; M. Plummer estime même qu'il en a été l'auteur. Le roi aurait compilé la chronique saxonne dans le même temps qu'il traduisait en anglo-saxon la chronique latine de Paul Orose. Pour établir ce point, le savant éditeur a dressé (p. CVI-CVII) une liste parallèle des locutions semblables employées dans les deux textes et qui lui paraissent indiquer un commun auteur. Je ne puis dire que cet argument me paraisse décisif, car ces particularités de style ne se retrouvent pas dans la traduction de Bède, qu'on attribue au roi non moins affirmativement que celle d'Orose. M. Plummer recherche ensuite à l'aide de quels matériaux Alfred a fait exécuter ou a compilé lui-même la chronique; ce sont des listes de rois, des pièces d'archives conservées à Cantorbéry, des traditions conservées dans le royaume de Wessex, Bède qui, vers la fin, fournit la substance de ce qu'on peut appeler l'introduction de la chronique. Les tables de Pâques, qui ont constitué la base de tant d'autres compilations annalistiques ne paraissent avoir rien fourni pour la rédaction de notre chronique (p. CXIII). La rédaction d'Alfred (jusqu'en 892) passa ensuite dans la région septentrionale, où elle reçut des additions empruntées à Bède (dans deux manuscrits), fut continuée par un ou plusieurs annalistes contemporains de 892 à 924, s'augmenta de brèves annales de Mercie (902-924) et d'annales

1. *Two of the saxon chronicles parallel.* Vol. II. *Introduction, notes and index.* Oxford, at the Clarendon press, 1899, CLV-463 p. Prix : 12 sh. 6 d.

de Northumbrie (901-966), qu'on retrouve plus complètes dans Siméon de Durham; puis une continuation de 925 à 975, fragmentaire, mais entremêlée de petits poèmes historiques, de ballades, de mentions d'obit, fut poursuivie jusqu'en 1018. A partir de cette date, les différentes rédactions, bien que conservant des traits communs, peuvent être considérées comme indépendantes. On sait qu'une d'elles s'arrête brusquement en 1066; une autre est demeurée incomplète à l'année 1079; une dernière enfin continue jusqu'à l'avènement de Henri II en 1154.

Ce développement est traité avec une érudition, une clarté parfaites. Les résultats sont-ils tous également assurés? M. Plummer serait certainement le premier à rappeler qu'en des matières si conjecturales on ne peut souvent qu'élever des constructions hypothétiques. Il s'en faut, par exemple, que l'on soit d'accord pour reconnaître la haute valeur du manuscrit que M. Plummer, avec la plupart des érudits anglais, considère comme ayant presque la valeur d'un archétype (le manuscrit Parker, aujourd'hui à Corpus Christi College, Cambridge); on disputera encore sur la part qui revient à Alfred dans la rédaction de la Chronique, et ceux qui pensent que le roi y prit une part d'auteur douteront qu'il ait produit lui-même le travail de compilation et se demanderont si le traducteur de Bède et d'Orose n'a pas simplement traduit, ici encore, une œuvre latine[1]. Bien d'autres questions encore seront agitées; mais il faudra toujours en revenir à l'exposition lucide et savante de M. Plummer, et l'on ne pourra que lui rendre hommage, même en le combattant.

Quant aux notes, qui remplissent plus de trois cents pages du volume, elles constituent un véritable trésor de faits et de dissertations dont les historiens tireront le plus grand profit. Il sera impossible d'aborder la période anglo-saxonne sans s'y référer. Enfin, l'index a été établi avec le plus grand soin; il est aussi complet qu'on peut le désirer; c'est le digne pendant du Glossaire, par lequel se termine le tome I. En somme, et après avoir rappelé les réserves qui ont été faites précédemment sur la constitution du texte, il n'est que juste de dire que la présente édition est une œuvre magistrale[2].

Ce n'est pas sans regret qu'on voit la peine que s'est donnée M. Edward Conybeare pour traduire en anglais les extraits des chroniqueurs

1. Voy. les raisons données par l'auteur, p. cxi, en note, pour prouver qu'Alfred n'a pas eu sous les yeux d'annales latines; elles ne me paraissent pas très solides.

2. Ajoutons que l'impression est excellente et d'une remarquable correction; elle fait le plus grand honneur à l'Institut d'où elle est sortie.

qui ont raconté la vie d'Alfred le Grand[1]. La suite ne laisse pas d'en paraître singulière, car, après la chronique saxonne, qui peut être considérée, en partie du moins, comme une relation officielle des actions accomplies par ce roi, après Asser qui était contemporain et Ethelwerd qui écrivait dans le demi-siècle qui suivit sa mort, l'auteur place Guillaume de Malmesbury et Henri de Huntingdon, qui appartiennent au XIIe siècle, Roger de Wendover et Jean de Wallingford, qui sont du XIIIe, Jean de Brompton, qui est du XIVe, sans compter le faux Ingulf, qu'on ne sait encore exactement dater. Pour donner quelque autorité à ces extraits, il ne suffit pas de dire qu'on donne seulement les récits que ces chroniqueurs n'ont pas pris ailleurs. Cela est si vrai que, dans son introduction, où il a résumé en treize brefs chapitres la biographie du souverain, M. Conybeare n'emploie guère que les témoignages contemporains; alors, à quoi bon reproduire les autres? Les traductions paraissent d'ailleurs faites avec soin et pourront, çà et là, rendre des services[2]; mais il est nécessaire de prévenir les érudits que les indications bibliographiques sont tout à fait insuffisantes ou erronées[3]. Ce livre n'est pas fait pour eux; il s'adresse uniquement au grand public.

Le tome XXIV des publications entreprises par la *Pipe Roll Society*[4] contient le recueil des actes d'accord passés devant la cour du roi concernant la transmission de la propriété foncière pendant la dernière (dixième) année de Richard Ier et la transcription d'un rôle de la cour du roi sous le règne du même prince. On a déjà fait ressortir l'importance de ces documents qui nous renseignent d'une façon

1. *Alfred in the chroniclers*. Elliot Stock, 1900, VI-235 p. Il y a une bonne table et une carte autographiée par l'auteur lui-même.

2. M. Conybeare ne donne pas (p. 64) une idée exacte de la composition du witenagemot; sur la date de la mort d'Alfred (p. 80), il se contente d'indiquer les causes d'erreur; il se trompe d'ailleurs en disant que Petrie dans les *Monum. Britan.* a traité complètement la question de la chronologie employée par les historiens du moyen âge. Hardy, dans la préface à l'unique volume des *Monum.*, parle seulement des chroniqueurs dont les extraits ont été publiés dans ce volume.

3. Pour Asser, M. Conybeare indique seulement les éditions de Parker (1574), de Camden (1603) et de Wise (1722); pour la chronique anglo-saxonne, il dit (p. 120) que la meilleure édition est celle de Petrie et Hardy; pour Siméon de Durham, il omet l'édition d'Arnold (*Rolls series*); pour Guillaume de Malmesbury, celle de Stubbs, etc. Il paraît d'ailleurs ignorer la collection dite de maître des rôles, et cependant il écrit à Cambridge! Même un ouvrage de vulgarisation pure, comme celui-ci, devrait être au courant.

4. *Feet of fines in the P. R. O. of the tenth year of king Richard I* (1198-1199), *also a roll of the king's court in the reign of king Richard I*. 1900, 267 p.

si intéressante sur le régime de la propriété, sur l'organisation judiciaire et sur une des origines du parlement anglais au XIIe siècle. Nous rappellerons seulement aujourd'hui que ce vingt-quatrième volume est aussi le dernier et que la Société suspend ses publications. Comme tant d'autres entreprises d'un caractère strictement scientifique, celle-ci est interrompue parce que les fonds manquent. Il faut bien avouer d'ailleurs que rien n'était fait pour attirer ni retenir les souscripteurs. Les documents, si intéressants qu'ils soient en eux-mêmes pour l'histoire financière et judiciaire, sont imprimés, on le sait, avec ce que nos voisins appellent le « Record type » et que nous pourrions appeler un facsimilé typographique et, malgré la très utile liste des abréviations donnée par M. Hall au tome III, les textes restent d'une lecture embarrassante pour qui n'est pas versé dans ces études très spéciales. En outre, à l'exception du court mémoire où le même M. Hall a expliqué le mécanisme de l'Échiquier, le principe a été de ne donner aucune note et presque aucune introduction. Ce sont des matériaux tout bruts que la Société mettait à la disposition des érudits, en imposant à chacun presque autant de fatigue pour le déchiffrement que les originaux peuvent en présenter, sans offrir la même sécurité. En réalité, la méthode la plus certaine et la plus pratique serait de donner de ces vénérables documents de bons fac-similés photographiques avec une transcription vraiment critique. Le rôle de la Recette de l'Échiquier pour 1185 est précisément un modèle du genre.

Ce rôle se rapporte au terme de la Saint-Michel de la trente et unième année de Henri II. Jusqu'ici, pour l'époque antérieure à la fin du XIIe siècle, on ne possédait d'autres textes officiels sur la trésorerie anglaise que la série des « grands rôles » ou « rôles de la Pipe, » dont il vient d'être question. Sur ces rôles, on écrivait, comme on sait, les recettes et les dépenses des shériffs qui n'avaient, à la fin de chaque exercice, à verser au trésor, pour être quittes envers lui, que le revenant-bon. Le Dialogue de l'Échiquier (écrit entre 1177 et 1189), parle en outre de « Rotuli receptarum, » dont on avait perdu toute trace pour le XIIe siècle; c'est un de ces rôles qu'on vient de nous révéler[1]. Encore est-il très incomplet, car il devait contenir dix-neuf totaux particuliers (pour autant de comtés) et nous en avons seule-

1. La série des « Rotuli receptarum » existant aujourd'hui aux archives commence seulement en 1236; mais, entre 1185 et 1236, la forme de ces rôles a subi un changement important : dans celui de Henri II, les recettes sont rangées par comtés; dans ceux de Henri III, du moins à partir de 1236, sont notées les recettes journalières, sans distinction de comtés. Th. Madox avait connu le présent rôle, mais il l'avait daté de 1251 (*Athenaeum*, 2 déc. 1899).

ment quatre (16-19) plus la fin des articles qui devaient fournir le quinzième total. Isolé, ce document présenterait surtout un intérêt de curiosité; mais on peut le comparer au « grand rôle » de la même année 1185; on y trouve alors un grand nombre d'articles identiques sous une forme légèrement différente; d'autres analogues, concernant les mêmes personnes et le même objet, mais donnant des chiffres différents; enfin, nombre d'articles qui ne paraissent avoir leur correspondant ni dans le rôle des recettes ni dans le rôle de la Pipe. Ces différences doivent s'expliquer par les usages suivis à l'Échiquier; malheureusement, ces usages nous les connaissons mal, et, pour le moment, la présente publication ajoute encore au nombre de points obscurs qui sollicitent la sagacité des spécialistes; mais elle permet déjà de limiter le champ de certaines hypothèses et permet d'approcher çà et là plus près de la réalité.

Tel est ce fragment, à tous égards très important, qu'a publié M. Hubert Hall, dont l'histoire ancienne de l'Échiquier est comme la province[1]. Il a d'abord fait reproduire par la photographie le texte original, qu'il nous rend en trente et une planches par le procédé de la collotypie. En regard de chaque planche, il en a donné une très exacte transcription et il a eu l'heureuse idée de faire imprimer en face des articles de son texte les articles correspondants du « grand rôle » (encore inédit) de l'année. Dans une brève préface, il donne une description minutieuse du rôle original et essaie d'en déterminer la place dans l'organisation financière; il explique enfin que le travail de déchiffrement et de transcription, qui présente d'ailleurs de médiocres difficultés[2], a été exécuté sous sa direction par les élèves qui suivent son cours de paléographie et de diplomatique à l'École des sciences économiques et politiques de Londres[3]. Cette savante direction a déjà produit d'excellents fruits; la pré-

1. *The Receipt roll of the Exchequer for Michaelmas term XXXI Henry II, A. D.* 1185. The London School of economics and political science (Longmans), 1899, VII-37 p. et 31 pl. en collotypie.

2. L'*Erratum* est très court et il y aurait sans doute bien peu d'additions à y faire. J'ai remarqué seulement la n. 4 de la p. 5, où il faut lire : S[umma] .dc. et .viij. l. — Mais pourquoi faire imprimer partout les désinences en *ae* et *oe*, alors que, dans l'original, cette graphie ne se rencontre qu'à l'état tout à fait exceptionnel?

3. Cette Société a déjà publié les volumes suivants : 1° *The history of local rates in England*, par Edwin Cannan (1896); 2° *Select documents illustrating the history of Trade-Unionism*, par F. W. Galton; 3° *German democracy*, par Bertrand Russell; 4° *The Referendum in Switzerland*, par Simon Deploige (1898); 5° *The economic policy of Colbert*, par A. J. Sargent (1897); 6° *Local variations in wages*, par F. W. Laurence (1899).

sente publication en témoigne, et c'est d'un heureux augure pour cette petite « École des chartes » si récemment fondée.

Avant de quitter le Record Office, mentionnons le *Year-book* relatif à la seizième année d'Édouard III, deuxième partie, édité par M. L. O. Pike avec une science à laquelle nous avons déjà rendu plusieurs fois hommage[1]. On trouvera dans la préface un instructif résumé des origines et du développement de la *Curia regis*.

Le Rév. F. C. Hingeston-Randolph a terminé sa volumineuse publication du Registre de Jean Grandisson, évêque d'Exeter (1317-1369). La troisième partie, qui vient de paraître[2], comprend la fin du « Registrum commune » (1360-1369) et l'analyse complète des « Institutions de bénéfices » durant les quarante années de ce long ministère. L'appendice contient des documents intéressants, parmi lesquels un récit du meurtre de l'évêque d'Exeter, Stapeldon (1326), d'après une continuation inédite de Mathieu de Paris qui se trouve dans un manuscrit de Lambeth; un très curieux factum contre Adam d'Orleton, alors évêque de Hereford, que son dénonciateur accuse d'avoir, par ses discours, provoqué le soulèvement contre Édouard II et sa déposition[3]; le testament de l'évêque Grandisson[4] et un fragment (seul débris qui subsiste aujourd'hui) du cartulaire de l'abbaye de Buckfast[5] (xiiie et xive siècle). Le volume se termine par des tables très copieuses et dressées avec le souci de méticuleuse exactitude que M. Hingeston-Randolph apporte à ses travaux. Dans une longue préface, il a retracé la biographie de l'évêque, qui est pour ainsi dire écrite jour par jour dans son registre[6]. L'histoire

1. *Year-books of the reign of Edward III. Year XVI*, 2d *part* (Rolls series). 1900.

2. *The Register of John de Grandisson, bishop of Exeter* (1317-1369). Part III. Londres, Bell; Exeter, Eland. Pages i-lxxix et 1213-1754. Prix : 25 sh. Pour les deux premières parties, voy. *Rev. hist.*, LVII, 133; LXVI, 248.

3. C'est un certain John Prickehare qui dressa l'accusation en 1334, au moment où Adam d'Orleton, après avoir été évêque de Hereford, puis de Worcester, venait d'être promu par le pape à l'évêché de Winchester. Il l'accusa d'avoir enseigné et prêché publiquement que le roi était « tyrannus et sodomita » et qu'il était par conséquent légitime de se soulever contre lui et de le renverser (« eundem tanquam tirannum opprimere et regimine regni Anglie totaliter amovere »); que le roi avait menacé de frapper la reine Isabelle d'un couteau ou de l'étrangler si elle venait le rejoindre, menaces qui avaient terrifié la reine et causé les maux dont souffrit ensuite le royaume, etc. Les réponses d'Adam d'Orleton à ces accusations sont fort intéressantes.

4. Une traduction de ce testament a été donnée un peu plus haut, dans le même volume, p. 1511.

5. Avec le fac-similé d'un fol. du manuscrit.

6. En tête du volume se trouve un tableau généalogique de la famille de

générale y trouvera sans doute peu de mentions à recueillir; car Grandisson n'a pas été un prélat politique; il s'est étroitement confiné dans les affaires de son diocèse; mais on ne pouvait mieux terminer cette excellente publication. Espérons que M. Hingeston-Randolph nous donnera bientôt la suite[1].

Le tome XIV des publications de la *Selden Society* est consacré aux archives municipales de Beverley. Beverley était au moyen âge une ville industrielle et surtout commerçante, active et riche; en 1377, elle était la onzième ville du royaume par le chiffre de sa population. Mais, à cette époque, ses institutions municipales étaient encore peu développées, parce qu'elle avait pour seigneurs l'archevêque d'York et le chapitre. Après avoir obtenu, en 1130, une charte de libertés qui conférait aux hommes de la ville les mêmes privilèges que ceux des bourgeois d'York, elle fut gouvernée par un conseil de douze « gardiens » ou « gouverneurs, » dont l'origine et le caractère sont obscurs; à la place de ces Douze, on voit figurer parfois un alderman assisté de chambellans qui paraissent représenter le parti démocratique, tandis que les Douze seraient à la tête du parti oligarchique. La lutte entre les deux partis était assez vive au moment où éclata le soulèvement des travailleurs, en 1381; les riches profitèrent de la réaction qui suivit la victoire de la royauté pour fortifier leur pouvoir dans la ville et, pendant plusieurs siècles, ils y restèrent les maîtres. Au XVIe siècle, l'organisation municipale fut complètement remaniée : l'archevêque et le chapitre perdirent tous leurs droits seigneuriaux sous Henri VIII (1536), et, sous Élisabeth, furent institués un maire et une corporation avec une cour de justice, un tribunal de police, le droit de nommer des juges de paix et d'envoyer des députés au Parlement (1572); c'était l'affranchissement politique. A cette organisation se rattachent, par les liens les plus étroits, les corporations ouvrières (*craft-gilds*) et la guilde marchande, sans que les documents permettent de dire exactement les relations qui existaient entre les *craft-gilds* et la *merchant gild*, ou bien entre ces guildes et les magistrats de la ville. Mais c'est le régime intérieur de

Grandisson depuis Théobald, seigneur de Serrate et de Grandson (au canton de Vaud, en Suisse) jusqu'à Thomas, qui combattit en France sous les ordres de Robert Knolles et trouva probablement la mort dans l'expédition dirigée en 1375 contre Saint-Mathieu (du Finistère). A la famille de Grandson fut alliée celle des Champvent (au canton de Vaud). Je crois qu'on a eu tort d'orthographier ce mot *Chauvent* ou *Chauvenz*. La faute avait déjà été commise par Fr. Palgrave dans ses *Parliam. writs* (table du t. I).

1. On annonce que l'impression du registre de l'évêque Thomas de Brantingham est commencée.

ces corporations que la présente publication nous fait le mieux connaître, car elle nous donne les actes mêmes qui ont été transcrits sur le « Grand livre de la Gilde » de Beverley[1]. Ces actes appartiennent aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Est-il besoin de dire qu'il nous apportent une foule de renseignements curieux pour l'histoire économique? Ils ont été publiés avec beaucoup de soin par M. Arthur LEACH, qui avait déjà édité les Mémoriaux du chapitre de Beverley[2], et qui doit publier pour la *R. Commission on historical mss.* l'inventaire des archives municipales. Les documents en latin ont été traduits en anglais[3]; une savante introduction résume ce que ces documents nous apprennent sur l'organisation municipale de la ville et sur les corporations ouvrières au XIVe siècle.

La nouvelle édition des *Paston letters* marque un réel progrès sur la précédente. Il y a cinq ans, M. James GAIRDNER en donnait une qui faisait connaître quatre cents lettres inédites[4]. Depuis, on en a découvert d'autres; en outre, les volumes de lettres originales que possédait le premier éditeur, Fenn, ont été enfin tous retrouvés, et cette découverte, que l'insouciance du dernier propriétaire avait refusée à M. Gairdner, jetait celui-ci dans l'embarras : l'édition de 1896 n'était pas encore épuisée, et voici qu'elle était en partie à refaire! L'éditeur et le libraire ont pris bravement leur parti : ils ont conservé le texte publié dans les trois volumes du tirage de 1896; mais ils y ont ajouté un tome IV qui contient : d'abord une préface entièrement remaniée, où maintenant on trouvera l'histoire complète de ces lettres depuis 1787 jusqu'à nos jours; puis une introduction formée des trois fragments par lesquels débutait chacun des trois volumes et que maintenant enfin on pourra lire d'affilée, ce qui est à la fois plus raisonnable et plus commode; enfin, le texte de cent cinq lettres inédites[5]. C'est donc une précieuse contribution

1. *Beverley town documents.* Londres, Quaritch, 1900, lxij-148 p. Prix (pour les non souscripteurs) : 28 sh. Le tome XIII (1899) des publications de la Selden Society, consacré aux *Select pleas of the forest,* publiés p. G. J. Turner, a paru après le tome XIV. Il ne nous est pas parvenu.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXII, p. 237.

3. La traduction est imprimée au *recto,* en regard du texte; dans ce cas, la pagination est la même pour le *recto* et le *verso*. Les p. 1-58, 73-104, 109-118, 123-128 sont donc doubles. C'est bien compliqué.

4. Voy. *Rev. hist.*, t. LXIV, p. 122.

5. *The Paston letters* 1422-1509. *A reprint of the edition of* 1872-1875, *which contained upwards of five hundred letters, etc., till then unpublished, to which are now added others in a supplement after the Introduction.* Westminster, A. Constable, 1900-1901. Le tome IV contient CCCLXXXVI-200 p. Prix : 21 sh. les 4 vol. Chaque volume est orné d'un beau portrait en héliogravure.

à l'histoire morale et sociale du xve siècle; mais ce n'est pas encore l'édition définitive. D'une part, M. Gairdner ne doute pas qu'on ne puisse trouver de nouvelles lettres enfouies dans des collections particulières. Ensuite et surtout, il faudrait que ces lettres pussent être placées dans un ordre rigoureusement chronologique et reproduites après une collation attentive des originaux. Sans doute les copies de Fenn, qui ont été la base de l'édition présente, méritent toute confiance; mais enfin ce ne sont que des copies. Il n'est, d'ailleurs, pas probable que ce travail soit exécuté de si tôt, et cela pour plus d'une raison. Les recherches sont facilitées dans les volumes de M. Gairdner par de bonnes tables et, s'il faut en consulter maintenant deux au lieu d'une, la peine n'est pas bien grande. On saura plus de gré à M. Gairdner du nouveau qu'il nous apporte qu'on ne sera choqué de certains défauts que les circonstances l'ont empêché de corriger.

Ch. Bémont.

(*Sera continué.*)

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Dr Salvatore di Pietro, chanoine théologal de Palerme. **Vita di san Luigi, re di Francia, terziario francescano.** San Benigno Canavese, libreria Salesiana editrice. Petit in-8° de 741 pages.

Le titre même de ce livre indique son caractère. Destiné aux membres du tiers ordre de Saint-François, c'est une œuvre de pure édification et il ne nous appartient pas de l'apprécier ici à cet égard. M. di Pietro a fait un effort, dont on doit lui tenir compte, pour lire quelques-uns des ouvrages publiés en France sur le saint roi; mais, parmi les questions qu'il ne résout pas et qui cependant auraient dû attirer son attention, est celle de savoir quand et comment saint Louis est devenu tertiaire.

Rudolph Eberstadt. **Das franzœsische Gewerberecht und die Schaffung staatlicher Gesetzgebung und Verwaltung in Frankreich vom XIII Jahrh. bis 1581. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der vollkommenen Staatsgewalt.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1899. vii-459 pages. (Forme le 74° fascicule des *Staats- u. Socialwissenschaftliche Forschungen* de Schmoller.)

Quand Aug. Thierry entreprenait de recueillir et de publier les monuments de l'histoire du tiers état, il entendait faire aux statuts et aux règlements des corporations une place aussi grande qu'aux constitutions municipales, et il resta, dans l'exécution, fidèle à ce dessein. Son entreprise, on le sait, n'a pas été achevée et n'est représentée que par quatre volumes contenant les documents relatifs à l'Amiénois et au Ponthieu et par une collection considérable de matériaux manuscrits destinés aux volumes suivants. Les deux sujets qui devaient en attendre le plus de lumière, l'histoire municipale, d'une part, l'histoire industrielle et commerciale, de l'autre, ont eu, depuis cette regrettable issue, une fortune assez différente. La première a retrouvé la faveur qui avait été le stimulant de l'entreprise interrompue et s'est relevée du coup que son abandon lui avait porté. Grâce en partie à son adoption comme programme de cours par notre regretté confrère A. Giry, elle a été cultivée avec ensemble et avec méthode. Cette heureuse circonstance, plus féconde pour la connaissance d'un sujet que les meilleurs livres, a manqué[1] à l'histoire de l'industrie et du commerce. Pour

1. Nous n'oublions ni la chaire de M. Levasseur au Collège de France ni

elle, point de plan d'ensemble, point de classification générale, point de vues directrices, point surtout de ce travail commun entre maître et élèves, où les seconds fécondent par l'application la doctrine du premier, où le premier contrôle et modère les développements que l'émulation des seconds donne à cette doctrine. En revanche, les dispositions du public à l'égard de cette histoire furent toujours tout autres que l'indifférence. L'idée répandue par les publicistes de l'école traditionnaliste que l'organisation professionnelle du passé pouvait fournir des leçons ou même un modèle pour un règlement plus harmonique des rapports du capital et du travail dans les temps modernes, cette idée a entretenu un intérêt assez vif pour l'histoire des institutions corporatives et réserve aux travaux qui s'y rapportent un accueil assez empressé. Le nouveau livre de M. E. bénéficiera de ces dispositions.

Le sujet de ce livre, c'est l'étude des rapports de la corporation avec l'État, l'étude de la législation et de l'administration de l'industrie et du commerce depuis l'époque où elles procèdent presque exclusivement de la corporation, c'est-à-dire depuis le XIIIe siècle jusqu'à celle où elles passent dans le domaine du pouvoir central (XVIe siècle). L'auteur considère cette transformation comme l'un des chapitres les plus caractéristiques de l'histoire des progrès du pouvoir monarchique, et il la partage en trois périodes : la première va de 1301 à 1351, la seconde de 1351 à 1500, la troisième comprend le XVIe siècle.

Dès qu'on aborde l'étude de la corporation autonome, une nécessité s'impose : c'est de marquer la part du travail libre. M. E. n'y manque pas, mais il ne se contente pas de mettre en regard des métiers érigés en jurandes les métiers qui ne l'étaient pas et dont l'existence est d'autant plus utile à rappeler qu'elle apparaît moins dans les textes. Il y a pour lui un autre genre de travail libre : c'est celui des gens de profession mécanique et commerçante qui, tout en appartenant à un métier juré, n'auraient pas été soumis à sa discipline et à sa juridiction. Or, tous les textes qu'il a produits relativement à cette classe s'appliquent à de simples ouvriers, à des salariés qui vont travailler chez les particuliers, non à des ouvriers et à des commerçants établis. C'est le travail en ville qu'ils ont pour objet et ils s'en occupent presque tous pour le défendre, parce qu'il était clandestin, parce qu'il faisait concurrence aux gens établis, parce qu'il les privait de bras[1]. L'érection d'une profession en corporation entraînait pour elle le monopole et était incom-

celle que le Conseil municipal a créée à l'hôtel de ville pour l'histoire du travail et qui a été si dignement occupée par M. A. Réville. Mais la première n'a pas un caractère spécialement historique et la seconde est vouée à la vulgarisation plutôt qu'à la science de première main ; ni l'une ni l'autre d'ailleurs ne comporte la méthode si féconde de la collaboration entre le maître et les élèves, telle qu'elle est pratiquée à l'École des hautes études.

1. Les mêmes considérations balançaient la faveur accordée au travail domestique, à la fabrication des produits destinés aux besoins de ceux qui les fabriquaient. Sur cette faveur, voy. le n° 150 du t. I de notre recueil.

patible avec la liberté individuelle du travail; cela est vrai au XIIIe siècle comme aux XIVe et XVe. La portée d'un monopole dépend naturellement, dans une grande mesure, du nombre de ceux qui peuvent y participer; il dépendait donc ici de la facilité avec laquelle on entrait dans une corporation. La limitation du nombre des apprentis adoptée, dès le XIIIe siècle, par la majorité des communautés d'arts et métiers et qui s'étendit avec le temps à des communautés auxquelles elle avait été d'abord étrangère, cette limitation fut à l'origine le principal obstacle à la concurrence. Il est vrai qu'en principe, et d'une façon générale, la maîtrise, pendant l'âge d'or du système corporatif, n'était pas accessible seulement à ceux qui avaient fait leur apprentissage dans la ville même et qu'il suffisait de l'avoir fait dans les conditions exigées par la réglementation locale; mais cette latitude était subordonnée, jusqu'à un certain point, au bon vouloir des corps de métier, et il est permis de croire que, s'ils accueillaient les apprentis du dehors qui n'aspiraient à travailler dans la ville qu'en qualité d'ouvriers, et qui, par conséquent, contribuaient à abaisser au profit des maîtres par la concurrence le prix de la main-d'œuvre, elles ne se faisaient pas faute de chicaner la validité des certificats d'apprentissage dont ces apprentis prétendaient s'autoriser pour devenir maîtres.

Ce n'est pas un résumé du livre de M. E. que nous entendons présenter au lecteur; nous nous arrêterons surtout sur les points qui éveillent nos contradictions ou nos doutes. C'est ainsi que nous n'examinerons pas en détail le chapitre II de la 1re partie (*Abgaben u. Gebühren*), nous contentant d'en constater l'exactitude et de nous étonner de la place que M. E. lui a donnée; il aurait pris à plus juste titre dans le chapitre II la place de *Technik u. Betrieb*. Il y a, au contraire, dans ce chapitre, un passage qui retiendra notre attention; on y retrouve un fragment de la théorie des *magisterien* que M. E. a cherché à établir dans un ouvrage précédent[1]. Il s'agit du hauban qu'il a, sous sa dernière forme, défini comme nous. En faisant du hauban un caractère distinctif des groupes professionnels, dont le travail avait une origine domaniale et servile (*Æmter*), M. E. propose une conjecture intéressante et non sans valeur; il n'établit pas, comme il le croit, une vérité historique. Il ne nous est pas démontré non plus que la redevance pécuniaire par laquelle certaines corporations s'étaient rachetées du guet (*Wachtzins*) soit l'indice d'une pareille origine. Il serait téméraire d'intervenir incidemment dans la controverse dont sa théorie des *magisteria* a été l'objet, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que cette question a pris, par suite de l'importance que M. E. lui a donnée et que ses contradicteurs ont accrue, des proportions exagérées. Sans doute, il n'était pas inutile de séparer, comme l'a fait M. E.,

1. *Magisterium u. Fraternitas. Eine verwaltungsgeschichtliche Darstellung der Entstehung des Zunftwesens*. Leipzig, 1897. Sur ce livre, voy. *Rev. hist.*, LXXI, 365.

des autres corporations celles qui, ayant conservé un maître et une juridiction indépendante, portent des traces plus distinctes que les premières de l'origine domaniale; mais il ne faut pas oublier que les unes et les autres se confondent par cette origine et que les groupes professionnels qui n'ont pas conservé leur *ministerialis*, qui ne sont pas arrivés à une juridiction indépendante, n'en ont pas moins été, aussi bien que les autres, les organes générateurs des corporations. Les *magisteria* représentent un type mieux conservé et plus complet de ces groupes; c'est le seul titre auquel ils méritent une place à part dans l'histoire du développement de l'organisation corporative.

Si le hauban et la conversion du service du guet en une redevance pécuniaire ne nous apparaissent pas nécessairement comme des empreintes de la constitution primitive du travail, il en est tout autrement de l'achat du métier. C'était depuis longtemps notre avis; c'est aussi celui de M. E., et il nous paraît difficile d'en avoir un autre. L'achat du métier est l'une des conditions que le seigneur mit à la libération du travail, et c'est, avec les redevances et les services professionnels, l'indice le plus significatif de cette organisation primitive dont les liens de filiation avec les corporations sont encore contestés.

Les termes dans lesquels M. E. caractérise (p. 91) la façon dont le moyen âge comprenait les rapports entre producteurs prêtent à l'équivoque; on pourrait lui attribuer la pensée que la situation du producteur se résumait, pour le moyen âge, par le mot d'indépendance économique (*wirthschaftliche Selbststændigkeit*). Ce mot, M. E. le sait assurément aussi bien que nous, donnerait de ces rapports, tels que le moyen âge les comprenait, une idée opposée à la réalité. C'est, au contraire, le mot de solidarité qui les définirait le mieux. Participation de tous aux heureuses chances, aux bonnes affaires de chacun, achat en gros et lotissement des matières premières, coalition permanente, outillage corporatif dont l'usage était mis à la disposition de chaque chef d'industrie, interdiction de toute concurrence déloyale, contrôle réciproque exercé dans l'intérêt de la moralité, etc., ce sont là autant de traits par lesquels se manifeste cette solidarité. L'esprit de ce monde corporatif était tout justement le contraire de l'individualisme. La défaveur avec laquelle était envisagé tout ce qui pouvait développer la situation d'un chef d'établissement industriel ou commercial aux dépens des autres, réunion de plusieurs ateliers sous la même direction, sociétés commerciales, etc., était une suite de cet esprit. Au sujet des sociétés, pourtant, nous ne croyons pas, à la différence de M. E., que leur interdiction, qui d'ailleurs était loin d'être générale, se soit trouvée efficace. Il y a un principe qui prévaut en économie politique et dont l'historien doit tenir le plus grand compte, même à l'encontre des textes : c'est que les besoins économiques créent toujours, en dépit des lois, les institutions qui doivent les satisfaire. Nous croyons donc qu'en dehors même de la commandite maritime les sociétés commerciales étaient

plus nombreuses que ne le pense M. E. et que nous ne l'avions d'abord pensé nous-même[1].

En parlant des règlements de fabrication, M. E. aurait dû faire la part plus large à la tolérance dont jouissaient les produits qui n'étaient pas conformes à ces règlements. La fabrication comportait plus de variété qu'on ne le croit généralement et la réglementation du travail se conciliait jusqu'à un certain point avec les convenances diverses du public. Le travail sur commande notamment, et c'est là un principe dont on aperçoit la portée, échappait à cette réglementation.

En somme, à part une divergence grave sur le travail individuel libre dont nous ne contestons pas l'existence, mais seulement la légalité, l'idée que M. E. donne de la corporation autonome du XIIIe siècle ne s'éloigne pas beaucoup de celle que nous en avons donnée nous-même.

En abordant dans le chapitre II de la 1re partie les premiers témoignages importants de l'intervention de l'État dans un domaine abandonné jusque-là à la liberté de l'esprit de corps, M. E. entre dans le cœur de son sujet. L'abrogation des dispositions restrictives des statuts au sujet de l'apprentissage, édictée par l'ordonnance du 7 juillet 1307 (voy. mon Recueil, II, n° 9), ne fut, il est vrai, que transitoire, mais elle n'en atteste pas moins les sentiments de la royauté et ceux des représentants de la population parisienne sur les dispositions fondamentales de l'organisation corporative. La manifestation des sentiments de cette population ne paraît d'ailleurs avoir été provoquée que par la hausse de la main-d'œuvre; elle ne donne pas le droit de la présenter comme hostile à cette organisation. A l'égard de l'ordonnance de 1351, M. E. entreprend la tâche facile de démontrer qu'elle n'est pas une œuvre originale et doctrinale, qu'elle procède, elle aussi, des circonstances, qu'elle se rattache à des ordonnances antérieures et, avant tout, à celle de 1307. Cela est trop évident, mais il nous semble qu'à son tour il méconnaît l'esprit de l'ordonnance quand il écrit (p. 172) qu'on n'y trouve même pas la pensée de la liberté du travail[2]. Si elle n'institue pas la liberté du travail, elle en pose du moins le principe quand elle considère les métiers comme accessibles à tous ceux qui sont capables de les exercer[3].

Pour empirique et pour inefficace qu'elle ait été, l'ordonnance de Jean II n'en marque pas moins le début d'une ère de centralisation administrative dans le domaine qui nous occupe, et, comme le remarque avec vérité M. E., ce furent précisément les troubles politiques du règne du roi Jean et de celui de Charles VI qui accélérèrent ce mouvement. La guerre étrangère et l'invasion, la lutte des classes, leur incapacité

1. *Études sur l'industrie...* Dans l'introduction du vol. II de notre recueil, nous avons modifié la première opinion que nous nous étions faite sur ce sujet.

2. ... *geschweige dass in ihnen irgend ein Gedanke an die Gewerbefreiheit enthalten ist.*

3. Voy. l'introduction du t. II de notre recueil.

à imposer à la royauté un contrôle tutélaire firent apparaître au pays l'unité nationale comme une nécessité de salut public et fortifièrent le pouvoir monarchique plus encore qu'elles ne l'avaient affaibli. Il y a toutefois de l'exagération à dire qu'il fit plus de progrès sous Charles VI que sous Charles V et Charles VII.

C'était au nom et au profit, ce semble, de la liberté, pour y abolir les restrictions au recrutement de la main-d'œuvre que l'État pénétrait dans un domaine dont il semblait jusque-là s'être désintéressé. Ce fut en alléguant l'intérêt de la loyauté commerciale que la royauté, à partir de la deuxième moitié du XIVe siècle, s'appropria le droit de marque qui appartenait auparavant aux corporations et en fit une source de revenus aussi lucrative qu'abusive. C'est surtout par cette substitution de la garantie de l'État à la garantie corporative que la marque devait occuper M. E., puisque c'est par là qu'elle appartient à l'histoire de l'ingérence officielle dans le domaine du travail. Il aurait pu se dispenser de relever avec un si grand détail tant d'exemples des marques de fabrique, marques individuelles, marques corporatives, marques de provenance locale. Peut-être, au contraire, aurait-il dû insister sur la propriété individuelle de la marque de fabrique. On voit par deux textes que nous avons publiés dans notre recueil (II, nos 41 et 83), et dont le premier, déjà publié dans nos *Études*, a seul été connu de M. E., que la marque était héréditaire, qu'elle ne tombait pas, par extinction d'héritiers, dans le domaine public, qu'il fallait une autorisation royale pour la relever, que la reproduction en était conservée au Châtelet, qu'un collatéral, possesseur de la marque en vertu d'une concession du propriétaire, pouvait se la voir contester par un héritier direct.

Le progrès de l'ingérence gouvernementale dans la vie corporative se manifeste encore par la limitation imposée au droit de réunion des corporations. A partir du XIVe siècle, et sous l'influence des séditions populaires qui en signalent le début, les assemblées corporatives ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une permission et en présence d'un agent de l'autorité. M. E. pose ces conditions comme un principe de droit commun et nous ne leur contesterons pas ce caractère. Il faut ajouter seulement que les corporations savaient se dérober à ces exigences légales et réussissaient à régler leurs intérêts dans des réunions peu nombreuses et par suite facilement clandestines. Les demandes en autorisation de se réunir formées par les corporations pour procéder aux élections des gardes jurés, pour nommer des procureurs *ad lites*, etc., sont, il est vrai, très nombreuses, mais peut-on douter qu'à côté de cette vie légale de la corporation il n'y ait eu une vie occulte d'où sortaient des résolutions fort importantes pour le marché du travail et des marchandises? (Voy. notre Recueil, II, nos 32, 37, 90, 105, 119.)

Nous ne savons pas si, en plaçant la multiplication des confréries à la fin du XIVe siècle (p. 237), M. E. ne s'est pas trop exclusivement attaché à l'abondance des documents qui en attestent à cette époque la

création. Ce n'est pas toujours au moment où les documents s'en occupent davantage qu'une institution est le plus développée et le plus vivace. Il y a une histoire qui n'est pas dans les documents et ce n'est pas la moins intéressante. Seulement cette histoire-là ne peut invoquer que des présomptions, des vraisemblances morales. C'est en vertu d'une de ces vraisemblances morales qu'on peut supposer que les confréries étaient, au XIIIe siècle, plus nombreuses que les textes ne permettent de l'affirmer. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que beaucoup d'érudits, parmi lesquels il faut mettre M. E., les considèrent comme ayant été le berceau d'un certain nombre de corporations. Ce qui est sûr, c'est que l'appauvrissement subi par celles-ci à la suite de la guerre de Cent ans et de l'anarchie intérieure fit dépérir les confréries, et qu'elles eurent besoin, quand le pays eut été pacifié, d'être rappelées à la vie.

Le progrès du droit régalien dans l'organisation du travail apparaît encore dans la rédaction officielle des statuts, qui se propage de plus en plus (1re partie, chap. III). L'impulsion de ce mouvement vient de la classe ouvrière elle-même; elle y gagne ou la reconnaissance légale de son existence corporative ou l'avantage de rendre obligatoires des règlements jusque-là dépourvus de sanction; elle semble y perdre la faculté de modifier ces règlements d'après les leçons de l'expérience et les perfectionnements techniques. Nous disons : elle semble y perdre, parce qu'il n'est pas prouvé pour nous, comme pour M. E., que les gens de métier demeurassent strictement fidèles à la lettre de ces statuts, alors même qu'ils étaient devenus contraires à leurs intérêts ou aux exigences du public. Nous croyons, au contraire, qu'il s'établissait alors une entente expresse ou tacite, d'abord pour tolérer, puis pour adopter certaines dérogations réclamées par ces intérêts ou par ces exigences. C'est après que ces dérogations avaient subi l'épreuve du temps que les corporations les faisaient substituer ou incorporer à leurs statuts par l'autorité publique.

Cette reconnaissance légale de l'existence et des usages des corporations s'opérait souvent par la concession ou l'adoption des statuts des corporations parisiennes ou de celles de la ville qui était la capitale économique d'une région. M. E. en donne pour Paris de nombreux exemples. Cette propagation, ce provignement, opérait une centralisation régionale qui fournirait à l'historien de l'industrie et du commerce une classification géographique et économique de nature à simplifier beaucoup sa tâche. Mais l'influence de Paris n'était pas circonscrite dans une région; elle rayonnait dans toute la France, elle s'exerçait surtout pour les métiers qui avaient atteint leur perfection dans la capitale, et les statuts des orfèvres de Poitiers, par exemple, étaient en grande partie empruntés à ceux des orfèvres parisiens (Recueil, II, n° 447).

Dans une des parties les plus instructives de son livre (2e partie, chap. I, § 1), dans une de celles qui contribueront le mieux à établir

les phases du développement ininterrompu, mais tantôt lent et tantôt précipité, de l'organisation corporative, M. E. a indiqué, en leur assignant une date aussi précise que possible, les innovations et les altérations d'où cette organisation va sortir transformée : compagnonnage, apprentissage local, majoration du droit de maitrise, extension et aggravation du chef-d'œuvre, obligation d'acquérir la bourgeoisie, caractère nouveau des gardes jurés, etc. On doit regretter que M. E. n'ait pas suffisamment rattaché cette transformation au mouvement économique de la société en général. Nous savons bien que l'objet propre de son livre est de retracer les rapports de la corporation et de l'État et l'intervention croissante de celui-ci dans le régime du travail. Mais s'il est, jusqu'à un certain point, légitime d'isoler le corps de métier du XIIIe siècle de l'état économique général dont il fait partie, parce qu'il vit de sa vie propre et parce qu'il subit moins l'influence d'un régime social qui n'a pas connu d'ailleurs de grandes perturbations économiques, il paraît indispensable de faire entrevoir tout au moins la crise de ce genre sous l'empire de laquelle le régime corporatif se transforme rapidement et plus profondément que ne le ferait croire la persistance de ses organes. La prospérité matérielle du pays, pendant les vingt-cinq années qui s'écoulent entre la mort de Philippe le Bel et la guerre de Cent ans, avait pu développer, en même temps que son aisance, la fierté et les prétentions de la classe laborieuse; elle n'avait pas modifié sensiblement les cadres de sa vie professionnelle. La guerre de Cent ans et l'anarchie intérieure, en changeant les conditions du marché du travail, imposèrent aux corporations des précautions contre la concurrence de la main-d'œuvre foraine; ce ne fut pas assurément la seule cause, mais ce fut peut-être la principale, des modifications qui firent de la corporation facilement accessible du XIIIe siècle la corporation jalouse, oligarchique et fermée de la seconde moitié du XIVe siècle et du XVe siècle.

Tandis que les corps de métier ont un caractère local qui, on vient de le voir, s'accentue d'autant plus que le flot des ouvriers forains devient plus pressant, certaines professions ont une organisation qui s'étend dans tout le royaume. Cette organisation générale, elles la doivent ou à leur caractère public, comme les monnayers qui peuvent être considérés comme des ouvriers d'administration, ou à la dispersion de la matière première qu'elles exploitent, aux difficultés et aux frais qu'elles subissent, comme les industries minières et métallurgiques, ou à l'étendue et à la variété de leurs affaires, comme les merciers. De ces corps qui au privilège d'exercer leur profession par toute la France joignent celui d'une autonomie plus grande et plus vivace, le plus intéressant et le plus important, eu égard à son rôle dans le commerce, est peut-être le dernier (voy. dans notre Recueil, II, n° 166).

A mesure que les corporations deviennent plus difficilement accessibles, les ouvriers en chambre et sans diplôme se multiplient sous les noms de *chambrelans*, de *crochechats*. Les premières les pourchassent,

mais ils répondent à deux besoins plus forts que leur acharnement : chez eux le besoin de travailler pour vivre, chez le public le désir du bon marché. C'est un exemple de plus de la vérité historique trop oubliée que nous rappelions tout à l'heure, à savoir que les besoins déjouent souvent l'effet des lois (p. 268-272).

Quant aux ouvriers salariés, aux ouvriers qui, au lieu de faire concurrence aux maîtres, travaillaient pour eux, ils ont obtenu de M. E. quelques-unes des pages les plus intéressantes de son livre. La durée légale de la journée de travail était déterminée en général, sauf dans le petit nombre de métiers ou de circonstances où le travail à la lumière était permis, par le lever et le coucher du soleil, ce qui faisait seize heures au maximum et huit heures et demie au minimum. L'autorité publique était généralement d'accord avec les patrons pour repousser les réductions demandées par les ouvriers et pour exiger que les repas fussent pris à l'atelier, même par les ouvriers qui n'étaient pas logés et nourris par le patron.

M. E. a parfaitement marqué, dans le chapitre III de sa 2e partie, les changements importants que la période de 1351 à 1500 vit s'accomplir dans la police de l'industrie et du commerce. Il y a d'abord à signaler deux mouvements contraires : l'extension de la législation, de la juridiction et de la police urbaines sur les faubourgs, sur la banlieue et même sur la campagne, et, en sens inverse, l'immunité accordée aux faubourgs, aux quartiers nouvellement créés, comme à Rouen et à Orléans. M. E. aurait pu insister davantage sur ce second mouvement, inspiré par le désir d'augmenter la population et la richesse publique comme le premier est inspiré par la tendance à l'unification et par l'intérêt des corporations urbaines. Il a signalé aussi les prétentions et les revendications de la royauté et de son représentant, le prévôt de Paris, à la juridiction exclusive de l'industrie et du commerce et les progrès qui s'accomplissent dans cette voie. Enfin, il n'a eu garde de méconnaître qu'il y a eu, dans le succès avec lequel les merciers se sont soustraits à la police des métiers dont ils vendaient les produits, une véritable révolution commerciale. Ce n'est rien moins, en effet, que le triomphe du commerce en gros et de bazar sur une organisation dominée par la spécialité et l'exclusivisme. Ce triomphe est dû aux exigences du public, au développement du commerce international, et il indique comment, sans modifier directement des institutions consacrées par le temps et les services, un gouvernement peut donner satisfaction au vœu public, à des besoins nouveaux, en superposant la liberté commerciale aux monopoles professionnels. Au premier rang de ces besoins nouveaux, il faut mettre celui de marchandises non conformes aux prescriptions corporatives, mais recherchées à cause de leur commodité et de leur bon marché. A ce point de vue, nous signalerons à M. E. la pièce 116 du tome II de notre recueil; il y verra l'abbaye de Sainte-Geneviève soutenir, contre le procureur du roi et la corporation des corroyers, que les ceintures d'étaim qu'on vend dans sa terre de Saint-

Marcel, pour être inférieures à celles qu'on vend à Paris, ne sont pas mauvaises, et, en invoquant l'exemple des écarlates de Paris inférieures à celles de Saint-Marcel, des souliers de basane que l'on vend dans la terre de Saint-Martin-des-Champs, insinuer cette doctrine que la vente des marchandises de qualité inférieure est légitime parce qu'elle est à la portée des pauvres gens et qu'ils s'en contentent. En fait, on le voit par ce document, les différentes juridictions entre lesquelles Paris se partageait avaient, à ce point de vue de la qualité légale des marchandises, des tolérances particulières, ce qui permettait au consommateur de s'approvisionner suivant son goût et ses ressources, et ce qui est vrai de Paris est vrai de toutes les villes partagées entre plusieurs seigneuries.

De la police, M. E. passe à la juridiction (2e partie, chap. IV). Pour se rendre compte de la diversité avec laquelle la juridiction se répartissait entre les gardes jurés et l'autorité publique, il faut nécessairement lire M. E. On peut cependant dégager de cette diversité le principe général que, du moment où la contravention, le délit, était contesté par l'inculpé, l'affaire était portée devant l'autorité publique. M. E. n'a pas manqué de constater le relèvement des amendes dans la période de 1351 à 1500 et la part plus grande qui en revient au roi et qui s'élève généralement à la moitié. L'ancien tarif avait été tellement abaissé par la dépréciation de l'argent que les gens de métier ne regardaient pas à encourir les amendes pour s'affranchir des prescriptions professionnelles. La proportion entre l'ancien tarif et le nouveau est, disons-le en passant, pour l'appréciation de la baisse de la valeur monétaire, un indice qui n'a pas été, à notre connaissance, utilisé.

En dépit de l'abondance des documents, des documents imprimés au moins, qui ont passé sous les yeux de M. E., en dépit du tour dogmatique de son esprit, de sa tendance et de son talent à mettre dans un relief un peu excessif les phases de l'évolution de l'industrie et du commerce dans leurs rapports avec l'État, ce n'est pas avant l'époque où Charles VII a reconquis son royaume et est rentré dans sa capitale (1437) que la direction générale de cette évolution apparaît nettement. Jusque-là, elle offre des disparates qui ne pourront se concilier que le jour où les institutions qui régissent le monde industriel et commercial du moyen âge à sa maturité et à son déclin, ayant été soumises à une étude méthodique dont il n'appartient guère qu'à l'enseignement de tracer le plan et de distribuer les parties, se prêteront à cette classification régionale dont nous parlions tout à l'heure et qui permettra de discerner, à côté des traits locaux, certaines tendances générales. Il en est autrement pour la période qui commence un peu avant la seconde moitié du XVe siècle ; à partir de cette époque, le mouvement qui entraîne les classes laborieuses vers la constitution corporative et les corporations vers une constitution plus fermée et plus oligarchique, ce mouvement est aussi apparent que général. En le signalant, M. E. a négligé de le présenter comme une réaction contre un essai de liberté

où le pouvoir et l'opinion avaient cherché un remède contre la cherté de la main-d'œuvre et qui avait été compromis par ses abus. La clef de l'évolution d'une institution comme la corporation est sans doute en partie dans les tendances inhérentes à son organisme, mais elle est plus encore dans les révolutions économiques qui la dominent et la plient à leurs exigences.

L'entraînement vers une discipline plus sévère et un monopole plus étroit s'accrut avec Louis XI, et Louis XI contribua beaucoup à l'accroître, en même temps que, sous un mobile contraire, il émancipait l'activité industrielle et commerciale de la servitude corporative et lui ouvrait une carrière plus libre et plus large. Ce serait calomnier ses prédécesseurs que de les représenter comme indifférents à la prospérité économique du pays; mais, comme la place qu'ils lui accordent dans leurs préoccupations paraît secondaire à côté de la place qu'elle occupe dans celles de Louis XI! Défiant de tout idéalisme, cherchant le succès dans l'exploitation des faiblesses humaines, c'est le roi des marchands, des petites gens; il dépasse l'esprit timide et borné des classes dont, mieux qu'aucun de ses ancêtres, il a compris l'importance et le rôle capital dans la grandeur française, par les vues élevées et d'avenir auxquelles il essaie de les rallier. C'est lui qui, mûrissant et multipliant les fruits nés de l'initiative privée secondée par un terrain favorable, fonde vraiment l'industrie d'État.

Avec le XVIe siècle, le régime de la production et du travail s'avance de plus en plus décidément dans les deux voies où il était définitivement entré sous Louis XI : d'une part, les industries d'État, fondées sur des immunités et des privilèges, deviennent plus nombreuses; de l'autre, les corporations opposent aux candidats à la maîtrise des conditions de plus en plus difficiles. Le stage d'un an que ces candidats doivent faire en qualité d'ouvriers, sous le nom de compagnonnage, n'est plus seulement exigé des ouvriers du dehors, mais aussi des ouvriers de la ville. Il ne suffit plus, pour la validité de l'apprentissage, qu'il ait été fait dans les conditions prescrites par les règlements de la ville, il faut qu'il ait été fait dans la ville même. La résidence, limitée jusque-là à l'an et jour, est portée à deux et à trois ans. Les droits d'entrée et de réception sont majorés. Quelquefois même, le nombre des maîtres est directement restreint. La quantité des ouvriers marrons, des chambrelans s'accroît naturellement en proportion de la difficulté à parvenir à la maîtrise.

L'édit de 1581 nous met en présence de la première tentative officielle d'une refonte de l'organisation industrielle et commerciale. M. E. a minutieusement analysé cet édit pour en établir, à l'encontre d'interprétations erronées, le véritable sens. La plus étrange de ces interprétations est celle qui a cru y trouver la doctrine que le travail est un droit régalien. Pour en comprendre le véritable esprit, il faut se rappeler les deux tendances qui s'étaient partagé et disputé le régime du travail : l'une, qui avait favorisé le recrutement des carrières méca-

niques et commerciales en les ouvrant aux forains et en inclinant à réduire toutes les conditions imposées à leur exercice à une simple surveillance de police; l'autre qui avait localisé, pour ainsi dire, le travail en le soumettant à l'accomplissement de l'apprentissage et du compagnonnage dans la ville même et à l'acquisition de la bourgeoisie. De ces deux tendances, la royauté n'adopta, à proprement parler, ni l'une ni l'autre; loin d'affaiblir la corporation en transférant son droit de police à l'État ou aux municipalités, elle en fit la base uniforme de l'organisation professionnelle; mais, en même temps, elle l'élargit en l'arrachant au particularisme local. C'est cet éclectisme qui se manifeste dans l'édit de 1581 par la généralisation des jurandes, par l'incorporation de tous les ouvriers libres qui sont gratifiés de maîtrises, par l'abolition des abus qui font de la maîtrise un privilège inaccessible aux petites bourses, par la validité accordée respectivement aux lettres de maîtrise entre la ville et les faubourgs, entre les villes situées dans le ressort du même parlement, de la même sénéchaussée, du même bailliage.

En résumé, M. E. a tiré des textes législatifs et réglementaires tout ce qu'ils peuvent nous apprendre sur l'évolution qui a fait passer la corporation de l'autonomie à la dépendance administrative. Si l'on se rappelle qu'il ne s'est pas borné à cela, qu'il est l'auteur d'une théorie personnelle sur l'origine des corps de métier[1], qu'il a mis au jour un système particulier sur les érections royales de maîtrises[2], on reconnaîtra qu'il a abordé par différents côtés et à différentes reprises, avec des vues qui sont bien à lui, un sujet dont il a, le premier dans son pays, à peu près embrassé l'ensemble. Celle de ces trois œuvres détachées et cependant solidaires que nous avons été appelé à apprécier nous suggère deux réflexions qui seront la conclusion de ce compte-rendu et que nous présenterons moins comme une critique de M. E. que comme un conseil à ceux qui entreprendront de traiter le même sujet : la première, c'est que l'étude de l'organisation corporative ne peut bien se comprendre que si on la rattache aux vicissitudes de l'économie sociale dont elle fait partie; la seconde, c'est que la vie industrielle et commerciale comportait une foule de tolérances, d'expédients, de compromissions, dont les lois et les règlements ne peuvent nous donner aucune idée, et que les documents nés de la constatation ou du conflit des intérêts, actes notariés, pièces judiciaires, etc., peuvent seuls nous révéler.

G. Fagniez.

1. Nous faisons allusion à l'ouvrage cité plus haut : *Magisterium u. Fraternitas.*

2. *Die Entwicklung der Königsmeister im franzœs. Zunftwesen von Mittelalter bis ins achtzehnte Jahrh.* A ces deux ouvrages s'en ajoute un troisième (*Der Ursprung des Zunftwesens u. die älteren Handwerkerverbände des Mittelalters.* Leipzig, 1900), qui a surtout un caractère polémique et tend à fortifier les théories de celui que l'auteur a intitulé : *Magisterium u. Fraternitas.*

L'Ouvrier en soie. ***Monographie des tisseurs lyonnais...***, par Justin Godart. 1re partie : ***La Réglementation du travail; le Maître ouvrier en drap d'or, d'argent et de soie, de l'établissement de la manufacture à Lyon (1466), au décret des 2-17 mars 1791, portant suppression de toutes les maîtrises et jurandes.*** Dessins et eaux-fortes de G. Pautat. Lyon, Bernoux et Cumin; Paris, A. Rousseau, 1899. 1 vol. in-8°, III-542 pages.

Voici visiblement le livre d'un débutant; il en a les défauts et les qualités; ces dernières, je me hâte de l'ajouter, l'emportent de beaucoup sur les premiers. Il y a des longueurs, des répétitions, une inexpérience évidente, mais il y a aussi des pages fort bien venues, un travail considérable de recherches et de dépouillement des archives locales. Par-dessus tout, on sent que l'auteur est passionné pour son sujet. Il aime Lyon et ses souvenirs; il aime, pour l'avoir étudiée de près, cette industrie de la soie qui a fait la fortune de la vieille metropole gallo-romaine; il aime ceux qui l'exercent parce qu'il connaît bien leur vie matérielle et aussi leur vie intellectuelle, qu'il en a senti et parfois fait ressentir la poésie grave et souvent triste. En un mot il est lyonnais jusqu'aux moelles et je me tromperais fort s'il n'avait pas des amis parmi les canuts de la Croix-Rousse ou de Saint-Clair, descendants directs de ceux dont il a voulu raconter l'histoire.

Il y a deux choses dans son livre, et deux choses qui, à mon gré, ne sont pas toujours assez nettement distinguées ; il y a une étude théorique sur l'organisation de la manufacture lyonnaise sous l'ancien régime et un récit des péripéties par lesquelles elle a passé jusqu'au moment où elle se transforme, presque à en devenir méconnaissable, sous l'influence de la grande et bienfaisante crise de la Révolution.

Au total, l'organisation de la manufacture lyonnaise dans ses lignes générales était simple. Elle s'inspirait des principes directeurs de toute industrie sous l'ancien régime, principes qui n'étaient autres que l'application au monde du travail des idées dont était sortie, dans le milieu des gentilshommes, la société féodale.

Les maîtres constituaient une aristocratie à la fois héréditaire et ouverte. Elle était héréditaire : car le fils d'un maître le devenait de plein droit à un certain âge et à la mort de son père; car la fille ou même la veuve du maître pouvaient apporter en dot la maîtrise à leurs époux. Elle était ouverte : car on pouvait y pénétrer en passant successivement par les grades d'apprenti et de compagnon. M. J. Godart a très clairement et très complètement exprimé les détails de cette organisation et les variations qu'elle a subies dans la suite des temps.

Au-dessus de cette hiérarchie des maîtres, compagnons et apprentis, les maîtres-gardes, élus à tour de rôle, étaient chargés de veiller à la stricte exécution des règlements, à la conservation de la communauté, dont l'organe, pour la représentation, les rapports avec l'autorité, était le *Bureau*.

Au-dessous, foule anonyme perdue dans les ateliers où bourdonnaient les métiers, vivait le peuple nombreux et dolent des tireurs et des tireuses de cordes, assujettis au plus dur labeur sans espoir de sortir jamais de leur misérable condition.

Telle était, dans ses grandes lignes, l'organisation lyonnaise du travail de la soie au moment de la Révolution. On peut estimer qu'il occupait à la fin de l'ancien régime environ 20,000 personnes et 15,000 métiers.

Mais ce n'est pas sans de rudes vicissitudes qu'il était arrivé à un pareil développement. Les édits somptuaires, les deuils de cour, surtout l'inconstance de la mode et, plus tard, le commerce étranger donnaient lieu à des chômages répétés. Depuis sa création par Louis XI en 1466, la manufacture lyonnaise connut de nombreuses traverses. Vers la fin du XVIe siècle les ouvriers et marchands en soieries étaient encore peu nombreux. Les mesures protectionnistes du XVIIe siècle eurent pour l'industrie lyonnaise un heureux résultat, mais les crises, les malaises furent souvent fréquents. A plusieurs reprises, le travail cessa complètement. M. J. Godart a donné sur ces faits (chap. IX et X) de très intéressants détails, comme aussi (chap. XII) sur les émeutes et grèves qui en furent en partie les conséquences.

La crise amenée, dans les années qui précédèrent la Révolution, par la mode des étoffes blanches et par l'anglomanie, fit éclater à tous les yeux les inconvénients d'une réglementation excessive qui, après avoir favorisé puissamment le progrès de l'industrie lyonnaise, devenait pour elle, par suite de ce progrès même, une gêne menaçante. La rivalité entre maîtres marchands et maîtres ouvriers, les entraves qu'apportait la minutieuse rigueur des règlements et coutumes de la communauté, faisaient souhaiter à l'immense majorité des industriels et des ouvriers cette organisation plus large et plus libérale du travail que la Révolution apporta.

« Les règlements, comme le dit justement en concluant M. J. Godart, qui, dans la petite société d'artisans du début, étaient d'instructives recommandations techniques, gardant l'art de toute décadence, deviennent des codes touffus de prohibitions et d'exclusions : parfois, comme dans la manufacture, ils consacrent le droit du plus fort au détriment du plus faible, suivant que ce sont les marchands ou les ouvriers qui l'emportent. »

Tel est le résumé de ce livre, qui aurait gagné à être allégé en certaines parties, mais qui n'en constitue pas moins une œuvre des plus méritoires, débordante de faits, et qui constitue en somme une contribution vraiment intéressante et importante à l'histoire économique et sociale de notre pays.

J'ajouterai que des illustrations empruntées aux édifices et aux archives de la manufacture lyonnaise contribuent à l'intérêt du volume.

Louis FARGES.

France, by John Edward Courtenay Bodley. T. I : *Introduction; the Revolution and Modern France; the Constitution and the Chief of the State.* T. II : *the Parliamentary System; Political Parties.* Londres, Macmillan, 1898. 2 vol. in-8°, xvii-328 et vi-476 pages[1].

On avouera que le livre de M. Bodley nous est arrivé curieusement à son heure, au commencement de l'ère tumultueuse ouverte par l'année 1898, pour nous aider à faire notre examen de conscience politique. Certaines gens prétendent qu'il faut du génie pour se comprendre et comprendre son temps. Mais nous ne savons si le génie même y suffirait; car, outre qu'il est de sa nature créateur plus qu'observateur persévérant, il ne saurait se soustraire aux passions de l'époque, dont on lui fait surtout gloire de résumer et traduire superbement les tendances. Si le génie français eût écrit en France et sur la France, durant ces derniers mois, il eût sans doute mis sa force tranchante au service de quelque parti pris; et, tout en travaillant pour l'éblouissement de la postérité littéraire, il se fût aliéné du coup la moitié de ses concitoyens. A défaut de ce juge souverainement impartial, à qui Taine rêvait de faire les honneurs de notre civilisation, — l'habitant d'une autre planète, — acceptons la seule impartialité que nous puissions obtenir, l'impartialité relative de l'étranger studieux et réfléchi[2].

1. Il existe une édition populaire de l'ouvrage, revue et corrigée (Londres, 1899, xxvii-676 p. in-8°; prix : 10 sh.); mais nous n'en connaissons que la préface, dont on a fait un tirage à part pour joindre à la première édition.

2. M. B., qui sait pourtant la difficulté de juger un pays étranger, en pleine connaissance du sujet, attache une importance singulière à l'opinion superficielle de l'Europe. — Si le parti conservateur, dit-il, avait maintenu au début de la République actuelle la tradition des salons libéraux de la Restauration et du temps de Louis-Philippe, son opposition eût au moins gagné le respect de l'Europe (I, 47). Mais de quoi lui eût servi cette estime, aujourd'hui que les salons ne peuvent plus exercer d'influence politique sur les couches profondes de la démocratie? Et, d'ailleurs, où était l'opinion de l'Europe? Avec le prince de Bismarck, qui souhaitait de voir la France en République, ou avec le maréchal de Moltke, qui préférait la voir en monarchie? — Les royalistes, dit encore M. B., pouvaient avoir de justes raisons de se défier de M. Thiers; mais, en le renvoyant brusquement du pouvoir, ils se sont donné le tort de l'ingratitude aux yeux de l'Europe (I, 262). Soit; mais, lorsque les libéraux anglais ont rompu avec M. Gladstone et sa politique qu'ils jugeaient dangereuse, se sont-ils préoccupés de l'opinion de l'Europe sur le *Grand Old Man* et le *Home Rule?* — Les catholiques anglais, continue-t-il, n'inclinaient guère à considérer le cardinal Manning comme un homme remarquable, et, cependant, vers la fin de sa vie, aucun de ses compatriotes n'occupait une aussi grande situation internationale (II, 383-4). En ce cas, il faut convenir que le monde étranger plaçait son admiration fort à la légère; car cet honnête prélat disait de lui-même : « Quand je me suis jeté dans les questions sociales, je

Depuis cent et quelques années, l'Angleterre voyageuse n'a cessé de nous offrir, sur nous et notre histoire, des renseignements précieux, souvent épars, dans des correspondances, des biographies, des recueils de documents, où l'on néglige trop de les chercher. Mais jamais elle n'avait essayé de tableau d'ensemble, méthodique, résolument sympathique, plutôt explicatif que critique, montrant en acte toute notre constitution et cherchant, sous ses formules d'apparat, sous ses textes officiels, l'esprit dans lequel on l'applique; en un mot, rien d'analogue aux livres récents de M. James Bryce sur les *États-Unis* ou de M. A. Leroy-Beaulieu sur l'*Empire des Tsars*. En France, d'ailleurs, nous n'avons pas encore essayé, pour notre compte, de remplir ce programme. Taine, dont M. B. se fait honneur d'avoir été l'hôte et d'avoir reçu les conseils, dans ses *Origines de la France contemporaine*, ne sort point du rôle de psychologue; et l'on sait combien dédaigneusement il écarte le mécanisme politique, au risque d'être taxé d'injustice, puisque certaines créations révolutionnaires, telles que notre système d'impôts, sont devenues aujourd'hui précieuses, même aux yeux des plus zélés conservateurs. La tâche que s'attribue M. B., si nous en jugeons par ses deux volumes de début, sera d'une perspective beaucoup plus large et d'une psychologie moins profonde. Il s'est inspiré, dit-il, dans son entreprise, du souvenir d'Arthur Young, en France, et de Tocqueville, aux États-Unis; mais il ne les rappelle ni ne s'inquiète de les rappeler l'un et l'autre (I, 1-6). Young, dont on a, croyons-nous, très surfait l'autorité[1], tient son journal de voyage pur et simple, ne s'intéresse

n'en savais pas le premier mot; mais Dieu s'est servi de moi comme de l'ânesse de Balaam. » — Si l'on se rappelle qu'en 1871 il se trouvait des gens de l'aristocratie anglaise pour s'étonner que notre ambassade ne prît point à son compte les réfugiés de la Commune et pour demander à notre chargé d'affaires si le prince de Broglie avait été blessé dans les rangs des insurgés ou dans ceux des Versaillais, il est permis de garder quelque doute sur la justesse de l'opinion internationale.

1. Cet « agriculteur génial, » *farmer of genius*, comme l'appelle la *Quarterly Rev.* de juillet 1898, dans son article sur M. B., n'était, on le sait, qu'un théoricien, fort maladroit quand il pratiquait pour son compte. Et son coup d'œil était d'ailleurs aussi léger que son esprit. Une étude sérieuse de son *journal*, faite en chacune des provinces qu'il a visitées, avec les connaissances historiques et familiales que l'on possède aujourd'hui, le réduirait à sa juste valeur. Comment se fait-il qu'en Bretagne, par exemple, personne ne lui ait révélé l'existence de la *Société d'agriculture, de commerce et des arts* (c'est-à-dire de l'industrie), fondée par les États de la province, en 1757, et qui venait de se fondre avec la Société centrale de Paris? Elle avait, du moins, été la première de ce genre en France, et méritait, de ce chef, une mention expresse. Puis, Young incline trop à s'en prendre au gouvernement et à l'aristocratie de la misère apparente du peuple. La vérité est que la Révolution n'a guère transformé directement le sort des classes inférieures (Bodley, I, 254-5). L'agriculture n'en a pas davantage bénéficié. Les fabricants d'instruments aratoires, jusque vers le milieu du siècle, n'arrivaient que difficilement à placer

vraiment qu'à l'agriculture, au commerce, et n'accorde au reste de nos institutions que le coup d'œil d'un *gentleman* éclairé. Tocqueville, politique dans l'âme, cherche avant tout les lois et formules qui président au mouvement social dans les circonstances démocratiques; mais il dissimule trop scrupuleusement sa personne et ses expériences, oubliant que la sagesse, suivant l'excellent précepte de Macaulay, nous conseille d'appuyer nos réflexions d'un ou deux exemples bien choisis. M. B. se donne le rôle plus modeste d'un enquêteur : « Les pages de Tocqueville ont l'attrait des idées générales; et c'est peut-être une méthode inévitable que de généraliser quand il s'agit d'une démocratie jeune et sans antécédents. Mais on serait inexcusable d'y recourir quand on parle de la France, le dernier pays du monde où il soit possible de généraliser » (I, 4). L'auteur ajoute que, réservé dans son ambition, il se comparerait volontiers à un inspecteur chargé de faire un rapport sur une grande compagnie de chemins de fer, parcourant la ligne jusqu'en ses moindres embranchements, interrogeant tous les employés, vérifiant tous les services avant d'exprimer ses conclusions (I, 22-23). Mieux vaudrait, pensons-nous, comparer une enquête de ce genre à celle d'un hygiéniste sur l'état sanitaire d'un pays; car, à la différence des employés de chemins de fer, interrogés sur leur partie, et dès lors suffisamment en mesure de répondre, les citoyens que l'on *interviewe* sur la politique sont aussi peu capables de s'expliquer d'ordinaire que le paysan soumis à l'interrogatoire de son médecin. Mais ce détail n'importe guère. Il serait autrement grave, selon nous, de laisser croire que la France échappe aux possibilités de généralisation, que son tempérament névrosé la soustrait aux lois d'une physiologie normale. Nous sommes persuadé qu'il n'en est rien. Si le Français déroute souvent les pronostics, la faute en est aux médecins qui n'ont point convenablement étudié le malade avant d'entreprendre sa guérison. Il n'est pas jusqu'aux engouements, aux caprices, aux fantaisies sentimentales des Français, dont il ne soit possible de calculer le retour presque à moment prévu. Nerveux nous sommes, sans aucun doute; mais le tempérament nerveux est aussi bien qu'un autre dans la nature. On peut tenir pour assuré qu'une certaine logique gouverne nos mouvements instinctifs et qu'un jour on en possédera la clef, ainsi qu'on a découvert les lois qui président au vagabondage apparent des comètes : *Homo non facit saltum*[1]. Les moqueries de Voltaire sur les contradic-

leurs produits; et c'est principalement sous Napoléon III que l'on a commencé de reconstruire les habitations rurales dans de meilleures conditions, avec hauteur d'étage, toitures d'ardoises et fenêtres vitrées. Ce sont « les progrès de la science, les changements survenus dans l'économie du monde qui mettent notre siècle hors de comparaison » et empêchent nos paysans de ressembler à leurs ancêtres d'il y a cinq ou six cents ans (Brutails, *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon*, p. 302).

1. Notre tempérament se soutient si bien qu'en 1848, il y a juste un demi-siècle, un ami de Tocqueville, l'économiste William Greg, désespérait déjà de

tions et les incompatibilités sans nombre « de cette drôle de nation » montrent seulement combien ce vif et perçant esprit savait être superficiel à ses heures. D'ailleurs, M. B., tout le premier, n'hésite pas à nous reprocher de demeurer trop fidèles aux principes, trop épris de logique, et cela suppose, j'imagine, quelque régularité dans nos faits et gestes, lors même qu'ils ne seraient plus les *gesta Dei per Francos*. Seulement, les lois de notre nature sont délicates, subtiles, et demandent pour se révéler un extrême talent de pénétration qui n'appartient pas à tout le monde. Tocqueville pouvait s'en tirer; son *Ancien régime*, ses *Souvenirs* si mordants, sa correspondance, abondent en observations qui n'ont rien perdu, au bout d'un demi-siècle, ni ne perdront jamais rien de leur sagacité. Taine, à notre sens, n'avait pas les mêmes qualités de justesse, les mêmes dons d'intuition naturelle; ses *Carnets de voyage*, que M. B. admire sous leur forme inachevée, dont nous admirons nous-mêmes les paysages très littéraires, et qui le montrent s'essayant au rôle d'enquêteur avant d'aborder la grande tâche de ses dernières années, contiennent parfois des réflexions d'une puérilité déconcertante.

Cependant, généralisateur ou non, il est probable que, sur les rayons de plus d'une bibliothèque, le livre de M. B. ira rejoindre l'ouvrage inachevé de Taine, dont il est une sorte de continuation fort instructive, quoique moins savante, moins pénétrante et moins colorée. On s'apercevra mieux du rapprochement lorsque les deux premiers volumes auront été suivis de ceux que l'auteur prépare. Mais, en même temps et surtout, M. B. nous rappelle un de ses compatriotes, Nassau Senior, dont il ne prononce le nom qu'en passant[1], malgré la similitude des

voir la France reprendre son équilibre, parce que nous étions immuables et n'avions pas changé depuis 1790 (*Essays on Political and Social Science*, I, 9 et suiv.).

1. I, 159, à propos de l'ouvrage de M. d'Eichthal, *Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale;* étude suivie de fragments des *Entretiens de Tocqueville avec Nassau William Senior*. Le nom de Senior n'apparaît ici sous la plume de M. B. que dans la transcription de ce titre. — On peut, du reste, soupçonner qu'il n'a pas toujours lu les livres qu'il cite ou auxquels il fait allusion. Par exemple, il rappelle (II, 399) le centenaire du *Journal des Débats*, « dont les respectables annales sont l'histoire du libéralisme français pendant un siècle. » Mais il n'a pas lu le *Livre du Centenaire* publié par ce journal, autrement il ne s'étonnerait pas qu'en France on se refuse d'ordinaire à regarder le président de la République comme une figure impersonnelle (I, 300); car M. Francis Charmes avait reproduit dans le livre en question (p. 347) l'opinion même de M. Thiers, qu'en France, bon gré mal gré, un président resterait toujours l'homme de son parti. — Autre exemple : M. B., comme tous les Anglais, blâme énergiquement les efforts du comte de Paris en vue de la fusion, et il se plaît à le mettre en opposition avec le prince de Joinville, « qui emploie noblement ses loisirs à célébrer le règne brillant de son père, que la jeune génération des d'Orléans voudrait passer sous silence » (II, 343). Sans discuter ce point, nous nous bornerons à renvoyer l'auteur à la note où le prince, dans ses

procédés de recherche et l'avantage que lui eût procuré la fréquentation de ce prédécesseur. Taine, spéculant sur les origines de notre France, devait agir en historien, poursuivre son enquête à travers les livres. Le pli lui en était resté. Il demeurait toujours un peu livresque, même quand il interrogeait les vivants. M. B., se renfermant dans le dernier siècle, poursuit la sienne à travers les hommes et les journaux. La pratique des affaires gouvernementales, à titre de haut fonctionnaire du *Local Government Board* sous Sir Charles Dilke, et de nombreux voyages dans les colonies anglaises l'ont préparé mieux à étudier la vie qui circule sous ses yeux qu'à feuilleter les documents d'archives. Il fait de la sociologie en reporter plutôt qu'en érudit; et c'est ainsi qu'opérait précisément Nassau Senior. Jamais reporter ne fut plus consciencieux que cet économiste prudent et ne sut mieux interroger ses témoins, en leur laissant, chose rare, la parole jusqu'au bout. Il faut vraiment que les livres subissent des destins bizarres pour qu'en France on ne mette presque jamais les siens à contribution. D'ailleurs, en leur qualité d'étrangers, Senior et M. B. ont trouvé, pour satisfaire leur curiosité, des facilités que n'eût obtenues aucun de nos compatriotes. Les cloisons étanches qui séparent hermétiquement les nombreux groupes de la société française s'ouvrent, comme les portes enchantées du conte arabe, au passage du visiteur exotique, parce que la rapidité de son séjour ne froissera point l'intimité de la caste et parce que ses observations risquent moins d'être soupçonnées d'arrière-pensée dédaigneuse, entachées de parti pris hostile, que celles d'un concitoyen d'autre milieu. Personne des nôtres, en France, sous le second Empire, n'eût traversé comme Senior tous les salons de Paris, — légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains, — sans y laisser de son indépendance, à supposer qu'ils se fussent ouverts pour nous accueillir. Aucun Français d'aujourd'hui n'aurait pu, comme M. B., causer dans les Vosges avec M. Buffet et M. Jules Ferry; passer sans transition du château de M. de Meaux, le gendre de Montalembert, à la préfecture de M. Cambon; interroger Mgr Freppel et M. Clémenceau; devenir l'hôte de M. de Mun, de M. Taine et de M. Ludovic Halévy. Mais ces rares avantages ne vont pas sans inconvénients; et M. B. ne les a pas toujours évités, malgré ses précautions d'homme averti. D'abord, avoue l'auteur très justement, « ni la con-

Vieux souvenirs, déplore nettement, quoique discrètement, la Révolution de 1830 (p. 45). La fusion, du reste, pouvait être impolitique; mais beaucoup d'esprit élevés, tels que Guizot et Tocqueville, l'avaient désirée, encouragée de toutes les façons. Il ne semble pas, à lire M. B. (II, 334 et suiv.), qu'il se soit inquiété de connaître les vrais sentiments des personnages marquants de l'époque sur la monarchie traditionnelle et sur les origines de celle de Juillet. La notice de Guizot sur le duc de Broglie est pourtant instructive à cet égard; et nous savons maintenant qu'il refusa d'assister aux obsèques de la duchesse d'Orléans parce qu'il désapprouvait les idées de la princesse contre le rapprochement des deux branches.

naissance familière du pays, ni les soins les plus méticuleux, ni le concours gracieux des gens les mieux informés ne peuvent, dans un ouvrage comme celui-ci, garantir contre les risques d'erreur... On ne saurait éviter de se laisser influencer par l'opinion de ses guides; et, si l'on tient à garder son sentiment, on se croit obligé de le modifier pour ne point heurter trop brutalement l'avis de ses hôtes, qui, sans le vouloir, vous font part d'impressions plus ou moins en désaccord avec leurs convictions réelles » (I, xij, 21). On n'imagine pas, en effet, quand on ne s'est point livré à des enquêtes de ce genre, à quel degré les hommes se trompent sur eux-mêmes, et combien facilement, aujourd'hui surtout que les idées générales courent les rues, l'interlocuteur s'entête à vous offrir comme le résultat de son expérience une formule tirée de son journal ou inspirée du courant de l'époque. En un mot, suivant la remarque de Chamfort, il ne faut pas croire que les hommes ont telles idées ou tels principes, ni qu'ils aboutissent naturellement à telles conclusions, parce qu'on le leur a entendu dire, mais se bien persuader qu'ils ont seulement « l'habitude de dire telles ou telles choses. » On ne remédie à cet inconvénient qu'en rappelant au témoin, quand on le connaît personnellement à fond, toutes les circonstances de sa vie, les événements de son milieu qui démentent son opinion présente. Mais on conçoit aussi que ce mode de correction ne soit pas à la portée d'un étranger de passage. M. B. a vainement la sage précaution de ne vouloir émettre aucun jugement défavorable qui ne soit, à la fois, confirmé par son expérience propre et celle d'un Français impartial (I, 47); nous continuons de nous méfier que ces deux expériences combinées, l'une superficielle et d'occasion, l'autre conventionnelle et influencée par la phraséologie courante, nous éclairent fort peu sur la réalité des choses. Notre vue distincte ne va pas au delà d'un rayon limité. Tout ce qui tient aux qualités morales d'un peuple ou d'une époque, — moralité sexuelle proprement dite, probité, activité laborieuse, — échappe ainsi presque toujours à la possibilité d'une appréciation rapide et catégorique[1].

Un autre inconvénient est que l'auteur, trop absorbé dans son enquête immédiate, ainsi qu'un historien dont l'horizon est trop sou-

1. C'est ainsi qu'on admet d'ordinaire, — et M. B. le croit lui-même, sans doute pour l'avoir entendu dire dans le pays, — que les populations bretonnes restent prolifiques parce qu'elles demeurent soumises aux influences religieuses (II, 446). L'action de l'Église peut entrer pour une petite part dans ce mouvement de la population; mais la moralité sexuelle est, en certains cantons de la Bretagne, fort au-dessous de ce que l'on prétend, et les naissances naturelles n'y sont évidemment pas dues à l'influence du clergé. La vérité serait plutôt que la pauvreté engendre l'insouciance et par la suite la prolificité, ainsi que l'ont souvent constaté les économistes. — En général, les vertus et qualités des Français sont d'une honnête moyenne, et cela suffit. M. B. essaie de tenir la balance exacte (I, 187, 195, etc.); mais il penche un peu trop dans le sens optimiste.

vent borné par ses dossiers, perd le contact, pour ainsi dire, des autres pays, et ne se rend plus un compte suffisant des différences ou ressemblances que nos phénomènes sociaux offrent avec ceux de l'étranger. On a pu justement objecter à M. B. qu'il fait le procès de la démocratie universelle quand il se figure n'intenter que celui de la démocratie française. A de certains moments, on croirait lire une page de revue américaine sur les dangers et mécomptes de la démocratie d'Outre-Atlantique[1]. C'est, du reste, le même reproche que l'on peut adresser aux adversaires et critiques de notre ancienne monarchie, de ne s'être pas non plus demandé suffisamment si ses défauts l'écartaient, autant qu'ils le supposent, des autres gouvernements de l'époque.

Quoi qu'il en soit, de cet effort patient, consciencieux, soutenu, résulte un livre dont nous ne pouvons que souhaiter vivement la continuation, où les faits matériels sont assez exactement observés, — plus exactement qu'en aucun autre que nous sachions, — où les mobiles d'action qu'on nous prête sont plus discutables, mais dont les conclusions pourraient bien être, selon nous, complètement fausses. Parfois, d'ailleurs, dans son désir profond de nous comprendre, de nous marquer sa sympathie, M. B. dépasse le but. Il cherche à nous justifier en des occasions où une excuse serait tout au plus admissible. Mais c'est le sort fréquent des amis neufs et fervents de tomber dans le zèle des néophytes. Les Anglais, aussi bien, sont les premiers à mettre une sourdine aux éloges des anglophiles qui entreprennent, comme MM. Taine et Demolins, de nous révéler une trop opulente, trop vertueuse et trop admirable Angleterre.

Indiquons rapidement le plan et les idées de l'auteur. Nous marquerons ensuite nos réserves[2].

Après avoir exposé les conditions dans lesquelles il écrit son livre et tracé l'itinéraire de ses voyages, qui ont duré sept années, pendant lesquelles il ne s'est pas absenté sept semaines hors de France (I, 6), M. B. résume l'histoire du pays depuis cent ans. La Révolution, dit-il,

1. P. 34, 43, etc. : indifférence du public à l'égard des corps délibérants et des gaspillages financiers. Pourquoi, soit dit en passant, M. B. veut-il qu'un Français se dérange pour assister aux séances de son conseil général, plutôt qu'un Américain de la Nouvelle-Angleterre pour se rendre en spectateur à une assemblée de *Township*, dont il lira le compte-rendu dans son journal du lendemain? Dans tous les cas, si l'on veut entrevoir, par un petit détail, les affinités naturelles de notre société politique avec celle des États-Unis, qu'on ouvre le roman célèbre de *Democracy*, paru en 1882; on y trouvera d'avance tout l'équivalent de notre affaire, désormais historique, de Panama, sans en excepter le cas de M. Floquet, dont M. B. se montre si scandalisé (II, 286-7), et le cas encore plus typique du corrupteur scrupuleux qui rapporte à la Compagnie financière l'argent qu'il n'a pu semer dans les couloirs du Parlement.

2. Deux petites erreurs à signaler : I, p. 82, lire *Buchez* pour *Bouchez*, et, p. 308, *Philipon* au lieu de *Gavarni*, comme auteur de la fameuse caricature de Louis-Philippe sous la forme d'une poire.

a eu des causes multiples; cependant, elle était inévitable (I, 93), et elle a été provoquée, en dernier ressort, par le malaise financier; sans quoi l'on s'expliquerait difficilement la rapidité avec laquelle elle se répandit par toute la France (I, 93-95). Néanmoins, seule, elle n'eût point produit d'effet durable (I, 92, 96, 244). Le progrès des sciences, le développement de l'industrie et l'emploi de la vapeur ont contribué bien plus gravement à transformer la société moderne (I, 3), opinion que nous croyons fort juste et sur laquelle on ne saurait trop insister. C'est ainsi qu'aux États-Unis la véritable intronisation de la démocratie ne date, on peut dire, que des environs de 1830 et non de l'émancipation nationale, en 1783. Toujours est-il, ajoute M. B., que la Révolution a eu l'heureuse fortune d'être obligée de combattre l'étranger pour sauver son existence. Ses crimes et ses fureurs, dont elle eût quand même offert le scandale si la paix eût continué de régner autour d'elle, lui permettent d'invoquer au moins l'excuse assez douteuse de la nécessité et lui valent, aux yeux de ses admirateurs, le pardon de fautes qu'on ne saurait pallier autrement. Par où l'on voit combien M. B. se sépare des apologistes, pour qui les crimes de la Terreur ont été provoqués par la seule crainte de l'étranger. D'ailleurs, l'auteur admet volontiers la théorie du « bloc » à l'égard de la Révolution (I, 87); il estime que, si les hommes de 89 n'ont ni voulu ni prévu 93 (I, 98-99), toutefois, 93 est sorti logiquement de 89; et l'enchaînement doit, en effet, s'admettre, car, dans les crises politiques, les gens qui ont des idées sont constamment dépassés par ceux qui n'en ont point. Enfin, Napoléon vint, pour donner figure humaine à la Révolution, pour la tirer du chaos. On peut disputer de la durée du mouvement révolutionnaire, prétendre qu'il n'est point à son terme, que même il semble loin d'avoir dit son dernier mot. Cependant, tout le travail de destruction démagogique et de reconstruction césarienne s'est opéré en vingt ans, de 1789 à 1809, de la prise de la Bastille à la bataille de Wagram (I, 93). Depuis lors, nous vivons dans l'édifice napoléonien, dont la forte organisation administrative englobe « tout ce que respecte la foule honnête, de la Légion d'honneur à la Banque de France et à la Comédie française » (I, 108). Et l'esprit public s'en accommode si naturellement que les régimes les plus divers, se succédant sous les titres les plus disparates, ont eu soin de n'en rien rabattre d'essentiel (I, 109, 117, 120, 232). Malheureusement, tandis que ce système répondait aux aspirations du public, les classes dirigeantes, par un engouement irréfléchi, se sont éprises du gouvernement parlementaire à la mode anglaise et se sont obstinées à le greffer sur la centralisation française, quoiqu'il n'y eût au monde rien de plus contradictoire (I, 85, 233, 244). De là, tout le mal dont souffre la France contemporaine, un conflit perpétuel entre l'esprit gouvernemental et la machine administrative. Le pays n'est pas en décadence, mais il est mal gouverné; il l'est, du moins, contre son tempérament et son inclination naturelle.

A l'heure présente, après quatre-vingts ans d'assemblées plus ou moins délibérantes et trente ans de République officielle, la fière devise *Liberté, Égalité, Fraternité* semble une amère raillerie. Les Français ne jouissent d'aucune liberté certaine, hors la licence de s'injurier par le moyen de la presse; et ici, comme dans la plupart des faits qu'il cite, M. B. s'appuie sur des extraits probants du *Temps* et des *Débats,* afin d'éviter le risque d'exagération systématique (I, 142)[1]. Mais il s'empresse de convenir que le citoyen paisible, obéissant, n'a pas trop à se plaindre d'être tracassé par une administration aussi tutélaire que despote (I, 156; II, 374)[2]. Pas davantage, le Français n'a le sentiment vrai de l'égalité. Il est extraordinaire que la République ait encouragé la manie des décorations et laissé pulluler les faux titres de noblesse (p. 158 et suiv.); mais notre auteur, — on voit aussitôt qu'il est Anglais, — ne s'irrite pas comme le ferait un Français, piqué au vif de son amour-propre, de ce que ces titres vrais ou faux contribuent à maintenir la séparation des castes, chose dont un Anglais se soucie ou se froisse moins que nous. M. B. leur reproche seulement d'entretenir une vanité nobiliaire qui croit déroger en acceptant une carrière industrielle ou commerciale, ce qui nuit d'autant à la vitalité du pays. — Enfin, pour la fraternité, M. B. constate que le Français ne déteste personne au monde plus que le Français (I, 27-28, 209-210, 236-245), et, très finement, il observe que notre patriotisme s'attache à la terre de France plutôt qu'à nos concitoyens (I, 221). — Suit une esquisse de notre constitution et de ses organes[3]; après quoi, M. B. passe en

1. « Les jeunes Français, sortant du collège, s'aperçoivent bientôt que les belles théories qu'on y enseigne sur la liberté n'ont pas plus d'utilité réelle dans le monde que la géographie de l'*Odyssée* ou l'agriculture des *Géorgiques* » (I, 126). « La France, sous la République, est gouvernée avec les mêmes institutions, les mêmes restrictions à la liberté que les républicains dénonçaient énergiquement sous le second Empire » (II, 424; cf. encore II, 368-9, 377, 424, 443).

2. C'est exactement ce qui avait frappé le jeune et intelligent *reporter* américain, W. Gr. Steevens, qui est allé mourir au Transvaal après avoir publié deux livres curieux, l'un sur la Campagne du Soudan, *With Kitchener to Khartum*, l'autre sur le Procès de Rennes, *The Tragedy of Dreyfus*. Avec cette absence de garanties pour la liberté individuelle, disait-il, « croit-on que le Français réfléchi cultivera spontanément l'indépendance d'esprit, le courage civique, l'honnêteté politique? Non, certes. Il s'empressera de rechercher une obscurité salutaire, et se hâtera, s'il y est obligé, de crier avec la foule. » — D'ailleurs, il serait juste d'observer que, même sous l'ancien régime, les étrangers qui venaient si fréquemment et si volontiers voyager ou vivre en France, les Anglais surtout, ne paraissent pas avoir eu à se plaindre de l'administration, et la plupart d'entre eux, Hume, Gibbon, Horace Walpole, Adam Smith, auraient plutôt raisonné comme M. B. s'ils eussent entrepris une enquête semblable à la sienne. — La remarque peut s'étendre à la plupart des pays où un gouvernement autoritaire refuse aux citoyens les libertés publiques.

3. Autre petite erreur : II, 94, les scrutins de ballottage pour la Chambre ont

revue nos divers partis politiques. Ainsi qu'il convient à un Anglais, il déplore que nous ne soyons pas rangés en deux camps, prêts à monter alternativement au pouvoir, au lieu de nous diviser en factions, qu'il juge tour à tour assez sévèrement. Les conservateurs, d'abord, absolument incapables (les mots *ineptitude, incapacity, folly* reviennent fréquemment, sous sa plume, à leur adresse); puis, les ralliés, qui représentent assez exactement l'adhésion, moins enthousiaste que résignée, du peuple au régime républicain; la France, dit-il même, n'est qu'un peuple de ralliés; de sorte que, si les chances tournent, les ralliés en titre pourront abandonner la République sans scrupule, car des millions de républicains sincères les accompagneront (II, 391). Viennent ensuite le centre-gauche, qui incarnerait la sagesse politique s'il n'avait le tort d'être défunt; les opportunistes, qui ne sont que des radicaux honteux et déguisés (II, 416); les radicaux mêmes, qui sont les seuls à posséder un programme, composé d'ailleurs de vieilleries impraticables et pour la montre, « si bien que l'on ne voit pas en quoi le respectable M. Brisson, qui se dit radical, serait plus dangereux pour l'État que le respectable M. Loubet, qui se dit modéré » (II, 423, 429, 431, 436). Finalement, nous avons les socialistes, dont il est impossible de savoir ce qu'ils veulent ni ce qu'ils pensent[1]. Sur ce dénombrement, à la façon d'Homère, se termine le second volume de M. B. Les suivants étudieront, chapitre par chapitre, nos institutions. Mais déjà les conclusions de l'auteur sont que la France honnête, paisible, laborieuse, est mieux faite pour le césarisme que pour la vie parlementaire. Ses misères ne tiennent qu'à l'insuffisance, à la sottise systématique de son gouvernement.

Nous ne saurions, on le conçoit, discuter en détail les opinions contestables d'un ouvrage de pareilles dimensions et prétentions. Nous pourrions demander à l'auteur si le parlementarisme s'est comporté d'une façon plus brillante en des pays comme l'Espagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, — qui s'en défend par le *referendum*, — où n'a point pénétré la centralisation napoléonienne. Nous lui demanderions aussi

lieu au bout de quinze jours et non huit jours après le premier scrutin, comme pour les élections municipales.

1. Une remarque singulière : « Il n'existe aucun lien naturel entre le sentiment anticlérical et la doctrine socialiste. Celle-ci est aussi abondante dans le Nouveau Testament qu'absente de la Déclaration des Droits de l'homme » (II, 456). — Le socialisme abondant dans l'Évangile? Les socialistes chrétiens peuvent le soutenir pour se faire bien venir du peuple; mais il importe de ne pas laisser se répandre leur interprétation dangereuse par les espérances folles qu'elle entretient. Le Nouveau Testament prêche le Décalogue, la justice envers tous et la charité envers les indigents : rien de plus. Le renoncement complet aux biens de ce monde n'est qu'une épreuve d'exception proposée à ceux-là seuls qui rêvent de devenir parfaits; et nous ne voyons guère, malgré l'opinion courante, de livre moins socialiste et moins démocratique que l'Évangile, dont on dénature trop souvent le texte et l'esprit.

bien si les haines de classes et de partis n'ont pas eu en Angleterre et ailleurs la même intensité aux époques de crise, de transition comme celle où nous vivons en France[1]. Personne n'a mieux montré que M. Lecky, parlant de l'Angleterre au siècle dernier, comment l'esprit de parti devient mortel pour le patriotisme. Les Français, nous persistons à le croire, subissent les lois ordinaires de l'humanité, ni plus ni moins; et les différences apparentes que l'on signale chez eux sont le résultat de circonstances extérieures à leur caractère et à leur tempérament. Que le parlementarisme ne semble guère leur convenir, nous l'accordons sans peine; mais il ne convient pas davantage à la plupart des autres peuples, et son inévitable transformation se fera peut-être à bref délai. Nous n'oserions même assurer qu'elle ne s'étendra pas jusqu'à l'Angleterre. Toutefois, c'est ici le secret de l'avenir, et nous ne voulons insister que sur deux ou trois remarques d'une portée plus immédiate.

M. B. fait honneur aux Français de leur indifférence pour la politique (I, 55-6, 130, 155, 296; II, 78-79, 296, 389, 401, etc.); la *Quarterly Review*, rendant compte de son livre, a bien voulu déclarer que nos aptitudes sur ce terrain valaient celles des indigènes de Tombouctou.

1. M. P. G. Hamerton, dont il est utile de relire le livre à côté de celui de M. B., a parfaitement posé la question. « Les critiques anglais, dit-il, prennent ordinairement la France dans sa crise révolutionnaire pour la comparer à l'Angleterre actuelle sortie de la Révolution et qui en est à sa période de réformes. Il serait plus juste de prendre l'Angleterre de 1630 à 1730 et la France de 1780 à 1880. On retrouve alors entre elles tant d'analogies que l'histoire semble presque se répéter (*French and English*, éd. Tauchnitz, t. I, p. 149). Les rapprochements sont, en effet, des plus curieux (cf. Mackinnon, *Hist. of Civilisation*. Londres, Longmans, 1846, II, 31-32). — Mais M. B. ne veut pas que l'on compare les révolutions des deux pays et n'y trouve que des ressemblances décevantes (I, 70-71, 76; II, 249-252, 323-325, 337). — Tous les deux ont raison, chacun en son genre. Les événements décisifs, dans ce rapprochement bizarre des deux peuples, sont de part et d'autre accidentels, et, parce que Louis XVI avait été décapité comme Charles Ier d'Angleterre, rien n'obligeait Charles X à provoquer le même exil que Jacques II. Les libéraux de 1830 ont donc eu tort de croire tout d'abord que la dynastie d'Orléans deviendrait leur dynastie d'Orange. Mais, les événements une fois produits, les mêmes impressions, les mêmes scissions, les mêmes tendances sociales et politiques devaient s'ensuivre dans les esprits. C'est pourquoi le rapprochement des deux pays est des plus instructifs pour l'étude philosophique de l'histoire. La seule comparaison que se permette M. B. est le traitement de l'amiral Byng après la défaite de Mahon et le renversement de M. Jules Ferry après l'échec de Lang-Son (I, 228-9). Mais, où il ne voit, chez les Français d'aujourd'hui comme chez les Anglais d'alors, qu'une susceptibilité maladive d'amour-propre, M. Hamerton, plus justement, remarque surtout l'antipathie que la France éprouvait encore, en 1885, pour les aventures lointaines et l'expansion coloniale (I, 138); un échec devait ici d'autant plus l'irriter. — Dix ans plus tard, elle s'était résignée à suivre le mouvement d'expansion générale; aussi, les fautes douloureuses commises dans l'expédition de Madagascar ont-elles passé presque inaperçues.

La comparaison est galante. Mais, à supposer qu'elle eût sa bonne part de justesse, s'ensuit-il qu'à l'ordinaire, et dans les troubles surtout de l'état présent, nous puissions nous désintéresser de l'avenir du pays autant que le feraient chez eux des Touaregs, qui, du moins, ont l'excuse du fatalisme musulman? Sans doute, on a fort exagéré le rôle de la politique dans la vie des peuples, sauf aux heures de crise; et les révolutions, qui obligent tous les citoyens de descendre sur l'agora pour y participer aux disputes et aux échanges de horions, ne sont pas plus de l'ordre normal que les cataclysmes de la nature, les tremblements du sol, par exemple, qui les forcent de camper en plein air. La cause de cette exagération est l'importance des affaires publiques pour les classes libérales et lettrées, qui font l'opinion et pour qui la politique est, en quelque sorte, le commerce privé où les esprits de leur trempe cherchent l'emploi de leurs facultés et leurs chances de fortune (II, 374-5). Mais l'auteur imagine-t-il que, même en temps régulier, la masse des citoyens puisse échapper totalement à l'action politique, heureuse ou maligne? L'État, tel que le conçoit et l'organise notre civilisation d'Occident, n'intervient-il pas dans tous les actes importants de notre vie avec une indiscrétion que les Orientaux eux-mêmes ne supporteraient point sans d'énergiques protestations? — Les Anglais peuvent s'en apercevoir dans l'Inde, qu'il s'agisse de réglementer les mariages infantiles ou d'imposer des mesures prophylactiques contre la peste et le choléra. Sans doute encore, chez nous, les effets des lois ne se font d'habitude sentir qu'à longue échéance, souvent au bout d'une ou deux générations; l'hérédité politique, comme l'hérédité physiologique, familiale, punit ou récompense les enfants des vices ou des vertus de leurs pères. Mais cela déjà devrait nous pousser à réagir, nous que l'on accuse de tant aimer les nôtres. M. B., lisant en wagon les articles enfiévrés de l'*Autorité*, de la *Libre Parole*, de l'*Intransigeant*, se rassure pour le sort de la France en regardant les cultivateurs paisiblement courbés sur leurs sillons (I, 214-5; II, 439). Les grandes batailles du Palais-Bourbon ne lui semblent point émouvoir la campagne laborieuse et fertile. C'est d'un optimisme trop facile. Un jour, l'effervescence éclatera jusqu'au fond de la province, et ceux-là seuls croiront à un cas d' « anarchie spontanée » qui auront oublié les diatribes incessantes de la presse. Un autre jour, on apprendra que le pays se dépeuple, que sa fortune s'épuise à vue d'œil, et cet appauvrissement de sang et d'argent aura sa source dans quelque bévue commise par les bruyants législateurs du Palais-Bourbon. Mais leurs erreurs, on le comprend, ne se traduisent pas en caractères visibles, du matin au soir[1].

1. M. B. diminue trop l'action de la presse, en général, dans son calcul des mobiles de la politique. « Toute la doctrine de Rousseau et des philosophes, » dit-il à propos du mouvement de 89, « n'aurait pu propager l'insurrection au delà des murs de Paris et des grandes villes, sans la misère brutale que la fiscalité avait répandue par toute la France » (I, 96). C'est un point délicat à

M. B. s'étonne, en outre, comme tous les Anglais, — nous l'avons dit, — que nous n'ayons pas accepté de fondre nos divergences d'opinions en deux camps, ainsi que l'exige la théorie du vrai parlementarisme, quoique, d'ailleurs, lui-même s'empresse de déclarer qu'il est désormais chimérique d'espérer cette fusion (I, 167; II, 321, 328)[1]. Oserai-je avouer que cette théorie me semble absolument contraire à la vraie conception démocratique? Comment supposer un instant que dix ou douze millions d'électeurs puissent réduire leurs intérêts, abdiquer leurs sentiments propres, — constitutionnels, religieux, économiques, financiers, — de façon à simplifier le problème autant que les docteurs constitutionnels souhaiteraient qu'il le fût ici? La théorie des deux partis, comme celle des deux Chambres, tient au succès éventuel du parlementarisme en Angleterre, succès où l'on a cru découvrir le triomphe et la révélation d'une loi fondamentale de la politique. Mais, au XVIIIe siècle, quand la théorie s'est formulée, quand elle a pris corps apparent, il n'existait, entre whigs et tories, aucune des divergences capitales qui nous séparent en France. La constitution, la religion, la famille, la propriété n'étaient point battues en brèche. Ce n'était qu'une lutte d'influence politique, une concurrence de patronage entre les deux camps également dirigés par des grands seigneurs qui, suivant le mot connu de M. de Rémusat, entendaient « jouer le même air de flûte, tout en le jouant différemment, » — encore n'était-ce pas bien sûr. Mais, aujourd'hui, essayez de faire comprendre à un négociant libre-échangiste du midi et à un cultivateur protectionniste du nord l'axiome de Lord Melbourne : « Peu importe que l'on établisse ou non

traiter, et l'on incline trop peut-être à croire la misère d'alors excessive pour expliquer un mouvement qu'il semble absurde d'attribuer à la haute littérature des philosophes. Lorsque parut le premier volume de l'ouvrage de Taine, certains critiques déclarèrent que la province, en 1789, devait ignorer les philosophes à peu près autant qu'elle ignore aujourd'hui Taine et ses livres. L'erreur est complète. Nous pouvons confirmer, par notre expérience personnelle, la justesse d'une réponse qui fut faite à cette objection, savoir que même, et surtout au fond de la province, on peut suivre la transformation des esprits par les livres qu'on y retrouve. Nos aïeux, vers 89, lisaient Voltaire, Rousseau, Diderot, Helvétius, les conteurs obscènes ou grivois, maintenant relégués au grenier; la génération suivante a lu Guizot, Thierry, Villemain, classés aujourd'hui respectueusement sur les rayons supérieurs des bibliothèques; la génération actuelle lit Taine, Babeau, les sociologues pessimistes et ne manquera pas d'y joindre M. Bodley. Et, cependant, les écrivains de Paris continuent de se demander avec surprise comment il se fait qu'en un siècle la vieille bourgeoisie française semble avoir complètement changé d'opinions!

1. Il regrette d'autant plus de renoncer à cet espoir qu'il ose écrire ce qui suit : « Le régime des partis est probablement le plus fort désinfectant parlementaire sous un système de suffrage étendu » (II, 297). Quand on sait avec quelle rigueur les partis sont enrégimentés aux États-Unis et combien, nonobstant, la corruption gouverna le pays, on accordera que la thèse est extraordinaire.

des droits sur les blés, l'essentiel est que nous soyons d'accord. » Et si, d'aventure, le paysan s'entend avec son voisin, l'ouvrier du Nord, sur la question du protectionnisme, se figure-t-on qu'ils vont aussitôt faire cause commune, entre clérical et libre-penseur, sur le chapitre de la religion? Ce sont ici, pourtant, des considérations de quelque importance. Comment veut-on que les citoyens s'attachent au régime parlementaire, qui n'a d'autre but que de défendre leurs intérêts, s'il commence par leur demander le sacrifice de leurs sentiments les plus chers et de leurs besoins les plus urgents[1]?

Puis, toujours suivant l'habitude anglaise, M. Bodley nous reproche d'être un peuple trop amoureux des principes et de la logique. Pour être fréquent, le reproche n'est pas plus compréhensible. Que sont les principes, après tout, sinon l'expression d'une vérité substantielle? Et quelle politique peut-on fonder en dehors de la réalité des choses? Si les Français se trompent souvent pour tenir trop aux principes, cela vient uniquement de ce que leurs principes, imaginés *a priori,* ne sont point de vrais principes, ou que, si les prémisses en sont correctes, les conséquences en demeurent vicieuses. Il est clair que notre vue des choses et de leurs rapports change à mesure que nous les connaissons mieux; mais, dans l'énoncé des principes nouveaux que nous formulons ensuite, on doit sentir, à proportion de notre savoir et de notre expérience, l'honnête intention d'appliquer la même règle et mesure à tout venant. C'est justement ce que l'on ne sent jamais dans la politique anglaise, avec son prétendu sens pratique, où nous ne voyons, pour notre part, qu'un égoïsme froidement affiché. On accuse souvent les Anglais de machiavélisme, de perfidie longuement calculée. C'est une erreur grande. Les Anglais sont plutôt capricieux, instables et brutaux jusqu'au cynisme dans leurs convoitises du moment. Il est même curieux qu'avec une monarchie solidement assise, une chambre aristocratique héréditaire, ils n'aient pas plus de suite dans les desseins, sinon l'envie de s'agrandir à tout prix ou de contrarier, à tout hasard, le développement des autres peuples, sans jamais se référer à un principe qui serve de règle internationale et dont ils acceptent le retour contre eux-mêmes. C'est pourquoi le prince de Bismarck avait amplement raison de conclure qu'il est impossible de faire alliance durable avec l'Angleterre ou de compter sur son appui désintéressé[2].

1. C'est ainsi qu'en Belgique, — à la grande surprise, paraît-il, des hauts diplomates du Vatican, — les catholiques ne peuvent former un parti stable, compact, divisés qu'ils sont sur le protectionnisme, le Congo, les écoles, le service militaire, etc. On remarquera que les partis, dès qu'ils votent en bloc, ne facilitent pas la tâche des gouvernements démocratiques. Le président Mac-Kinley a difficilement pu découvrir, dans les dernières élections, qui se sont faites à la fois sur toutes les questions pendantes aux États-Unis, les indications qu'il souhaitait pour l'orienter dans sa politique aux Philippines.

2. Le point de vue de M. B., qui est celui de tous ses compatriotes, s'explique

Le dernier point important que soulève le livre de M. B. est le césarisme dont il nous menace. Que le césarisme soit une éventualité toujours réalisable en France, nous ne songeons pas à le nier. Nous ne serions même pas fort étonnés qu'il fût le terme probable de la démocratie, non seulement en France, mais presque partout ailleurs, le régime démocratique courant le risque de se détruire aussi bien s'il s'arrête que s'il avance. Entre l'indifférence qui sortirait toujours du *statu quo* et la crainte qu'éveilleraient des progrès trop aventureux, la démocratie ne peut qu'entrevoir un avenir difficile. Mais, précisément, le danger même du césarisme, toujours imminent et trop souvent prédit, tient les gouvernants, sinon les peuples, en alerte. Les problèmes de la politique ressemblent aux équations mathématiques à plusieurs racines, qui comportent autant de solutions déterminées; les conditions extérieures, le hasard, les circonstances fixent le choix, l'avènement de l'une aux dépens des autres. Les peuples peuvent ainsi écarter une guerre, — à force de la craindre et de la prévenir, — nous l'avons vu dans ce dernier quart de siècle pour la France et l'Allemagne. Pourquoi ne préviendraient-ils pas de même une révolution despotique? Assurément, les circonstances peuvent césariser la France avant dix ans; mais si, de par cette conviction même, elle se gardait du césarisme et si l'aube du XXIe siècle la trouvait encore en République, sans que cette République fût d'ailleurs plus brillante ni plus sage, l'histoire ne devrait point autrement s'en montrer surprise.

par l'habitude des Anglais de traiter de la politique à la façon d'une affaire commerciale. En bons *shopkeepers*, — nous employons le mot sans intention blessante, — ils n'admettent que les entreprises à court terme et les calculs à brève échéance. Si les événements contraires, annoncés par les politiques à vue longue, se réalisent un jour, la génération d'alors se débrouillera. Elle ne fera pas difficulté d'avouer les fautes commises et raisonnera comme nous raisonnons nous-mêmes, avec une franchise, une sincérité que l'on ne rencontrerait pas en France. — Après avoir applaudi à la Révolution, après l'avoir encouragée, les Anglais la jugent exactement comme les royalistes actuels, dont ils se moquent par ailleurs, et tel article de la *Quarterly* ou de l'*Edinburgh* sur le centenaire de 89 aurait pu être signé d'un jésuite, sauf quelques lignes qui trahissaient la main d'un protestant sincère. — Dans la guerre de Cuba, l'Angleterre n'a voulu voir que la possibilité de s'assurer le concours des Américains en Chine, et, pour défendre cette attitude, elle s'est retranchée derrière des sentiments vagues de fraternité de race, d'identité de langue, dont elle sera la première à montrer un jour la ridicule inanité aussitôt qu'elle n'en aura plus besoin, ainsi que le fait déjà M. Bodley (I, 57). Bien entendu, les principes ne comptent pour rien; le *Times*, à l'occasion de cette guerre, nous a prévenus que les Anglais ne s'estiment pas obligés de soumettre leurs navires à la visite ni aux règles internationales sur la contrebande de guerre s'ils les trouvent gênantes (21 avril 1899). « Les Anglais ne font jamais grande cérémonie quand leur intérêt est en jeu » (*Edinb. Rev.*, janv. 1896, p. 249). Aussi, lorsqu'ils reprochent au prince de Bismarck d'avoir trop négligé les principes qu'ils négligent eux-mêmes, ils sont assurément dans la logique de leur inconséquence égoïste; mais ils nous offrent un spectacle de haute comédie.

Toutefois, il est malaisé de se soustraire à la conviction que de grands changements se produiront dans l'esprit public, ne fût-ce que par le contre-coup de l'expansion coloniale. Le développement de l'industrie, en favorisant les agglomérations ouvrières, a singulièrement aidé au triomphe de la démocratie. Mais ce développement continu, en exagérant la surproduction, en exigeant des débouchés nouveaux, en nous obligeant à des conquêtes, des annexions jusque parmi les peuples les moins aptes à s'assimiler notre civilisation politique, va se retourner contre les principes égalitaires, que l'on ne saurait exporter sous les tropiques, et menace d'en soumettre la logique à de rudes épreuves. La vapeur, qui est un prodigieux agent de transformation économique et sociale, travaille en ce moment à détruire son œuvre politique du dernier demi-siècle. Aussi convient-il de se montrer réservé sur l'avenir. Et la démocratie ne doit ni s'étonner ni s'irriter que parmi ses amis, — et, plus naturellement encore, parmi ses adversaires de naissance, — les esprits réfléchis gardent à son propos l'attitude loyale, mais expectante, de certains Anglais comme Fairfax, il y a deux cent cinquante ans, envers la *Commonwealth* d'Angleterre, dont le sort a si pleinement justifié leur hésitation.

R. DE KERALLAIN.

H.-P. QUACK. **De Socialisten, personen en stelsels.** (Les Socialistes, hommes et systèmes.) 2e édition, 6 volumes. Amsterdam, Van Kampen, 1899-1901.

L'auteur de ce grand ouvrage, dont la deuxième édition vient de paraître en Hollande, a été professeur d'économie politique aux universités d'Amsterdam et d'Utrecht. Actuellement, il est l'un des directeurs de la Banque royale d'État à Amsterdam. C'est donc à la fois un homme de science et d'affaires, connaissant et le monde de la théorie et la vie pratique. C'est de plus un artiste, un excellent prosateur.

Toutes ces qualités réunies font de l'ouvrage de M. Quack un livre admirable, aussi neuf et aussi savant par le fond qu'attrayant par la forme. Un économiste de grande valeur, bien connu en France, Émile de Laveleye, qui lui-même avait écrit un volume sur le *Socialisme contemporain,* l'a proclamé « le meilleur livre sur les socialistes » en l'opposant à l'*Histoire du socialisme* de Benoît Malon. Tous les spécialistes qui lisent le hollandais ratifieront à coup sûr ce jugement d'Émile de Laveleye. Espérons que sous peu une traduction française, allemande ou anglaise mettra le grand public international à même d'apprécier cet ouvrage, dont la seconde édition a suivi de près la première, tant son succès a été grand dans son pays d'origine.

M. Quack embrasse l'histoire entière du socialisme, mais il glisse plus rapidement sur les temps qui précèdent le XIXe siècle, car c'est là son véritable sujet. C'est ainsi que le tome Ier n'est qu'une sorte d'in-

troduction où il passe en revue les théories et les mouvements sociaux de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Même là, il y a cependant des parties tout à fait neuves, telles que les pages consacrées aux curieuses tentatives socialistes qu'il a découvertes dans la République des Provinces-Unies au XVIIe siècle.

Le tome II est consacré au comte de Saint-Simon, à Fourier, à Robert Owen, à Fichte et au socialisme vers 1830.

Le tome III traite des Saint-Simoniens, des Fouriéristes, des socialistes de 1848 et spécialement de Louis Blanc.

Le tome IV étudie en France les collectivistes, les socialistes de sentiment et Proudhon; en Angleterre, les Chartistes, et, en Allemagne, les premiers socialistes.

Le tome V nous parle de Karl Marlo (Winkelblech), Rodbertus-Jagetzow, Ferdinand Lassalle et Karl Marx.

Enfin, le tome VI et dernier met en lumière Michel Bakounine et trace le tableau du socialisme à la fin du XIXe siècle aux États-Unis, en Russie, en Allemagne, en France, en Belgique, en Angleterre, etc.

L'ouvrage se termine par un excellent *Index* de 116 pages de petit texte, qui constitue une sorte de dictionnaire des socialistes et de leurs théories, très commode à consulter pour lui-même.

L'ouvrage de M. Quack, étant essentiellement objectif, est d'une impartialité sereine, qui a été reconnue par tous les partis. Quoique très convaincu de la nécessité de profondes réformes sociales, l'auteur n'est pas enrôlé parmi les socialistes; mais il a essayé de les comprendre, eux et leurs idées, et il y a parfaitement réussi.

Après s'être constitué avec des peines inouïes une bibliothèque contenant les opuscules socialistes les plus minimes, souvent des plaquettes rarissimes, M. Quack n'a pas seulement pénétré l'esprit des écrits; il a voulu connaître à fond chaque homme pour bien comprendre son système. Et de tous les socialistes il nous a donné un portrait, tantôt en pied, tantôt en buste ou en simple profil crayonné rapidement, mais toujours vivant, réel, parfois inoubliable. La vie des socialistes les plus marquants a été fouillée dans ses moindres recoins. On en lit le récit comme on lit un roman attachant. Et que de lumière ces biographies et ces portraits jettent sur les théories et les actes publics des grands chefs du socialisme au XIXe siècle ; que de choses presque inexplicables, qui s'expliquent tout naturellement par la réalité la plus simple, patiemment et nettement reconstituée !

Au lieu des esquisses hâtives et provisoires, mais si précieuses à leur apparition du *Socialisme contemporain* d'Émile de Laveleye; au lieu du fouillis érudit, mais trop confus de l'*Histoire du socialisme* de Benoît Malon, M. Quack nous a donné un ouvrage d'une clarté lumineuse, d'une érudition sûre, d'un charme unique dans une matière aussi austère. C'est que l'auteur s'est passionné pour son sujet et que, tout en

restant d'une objectivité sereine, il a senti battre son cœur d'artiste et d'homme. De là, ce style vibrant et coloré, qui fait la conquête du lecteur et l'entraîne à travers les six volumes, sans que l'intérêt faiblisse.

Il y a peu d'ouvrages d'érudition et de longue haleine dont on puisse en dire autant. Pendant qu'on est sous le charme de ce style, qui fait oublier toutes les aridités du sujet, on songe involontairement aux grands maîtres de l'histoire, aux Macaulay, aux Mommsen, aux Michelet, qui excellent à donner la vie et la réalité à tout ce qu'ils touchent. Qu'on prenne, par exemple, certaines pages merveilleuses des chapitres consacrés à Proudhon, à Marx et à Bakounine, et qu'on dise si c'est exagérer que de comparer ces morceaux de M. Quack aux portraits des grands historiens.

Le premier volume de la première édition a paru en 1875, alors que l'auteur était professeur à l'université d'Utrecht. Depuis lors, M. Quack n'a cessé de travailler à son grand ouvrage pendant vingt-cinq ans, et il n'a pas perdu son temps. En les replaçant chacune dans son milieu étudié minutieusement, l'auteur a fait revivre les figures, grandes et petites, souvent si énigmatiques, de tous les socialistes du siècle qui vient de se clore, et il a montré que leurs systèmes découlent tout naturellement des nouvelles conditions économiques, politiques, intellectuelles et morales des hommes de notre temps. Il nous a donné ainsi une histoire, on peut dire définitive, de ce qui constitue l'un des traits distinctifs de la physionomie si complexe du XIXe siècle.

C'est un livre que doivent lire tous ceux qui ne veulent étudier l'histoire générale contemporaine que dans les ouvrages de première main ; car on peut affirmer qu'il n'en existe d'équivalent dans aucune autre langue. Puisse-t-il être traduit bientôt dans un idiome plus répandu que le hollandais !

Paul FREDERICQ.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. 1900, septembre-décembre. — Élie Berger. Le titre de régent dans les actes de la chancellerie royale (ce titre n'apparaît pas avant 1316, date à laquelle Philippe le Long reçut par délégation l'autorité royale. Quand il n'y avait pas de roi, le régent plaçait son nom en tête des actes; quand le roi était présent dans le royaume, c'est lui qui se nommait le premier; mais le régent apparaissait au cours de l'acte comme ayant dirigé par son avis la volonté royale). — Fr. Delaborde. Notice sur le registre de Pierre d'Étampes (garde du Trésor des chartes de 1307 à 1324; ce registre est un recueil analogue aux premiers cartulaires royaux). — Jules Viard. Le titre de roi de France et de Navarre au xive siècle (ce titre fut porté seulement par Louis X, Philippe V et Charles IV; jamais par Philippe IV ni par Philippe VI). — L. Delisle. Note sur un ms. des poésies de Pétrarque rapporté d'Italie en 1494 par Charles VIII (en appendice : une liste de mss. copiés par Antonio Sinibaldi). — L. Le Grand. Tableau d'une léproserie en 1336 : Saint-Denis de Léchères, au diocèse de Sens (analyse un registre qui contient la situation exacte de cette léproserie). = Bibliographie : *Battiglia*. La difesa nei giudizi sotto la monarchia dei Franchi (beaucoup de vues justes, sinon toujours nouvelles). — *H. Doniol*. Serfs et vilains au moyen âge (remarquable). — *L. Salembier*. Le grand schisme d'Occident (bon résumé. N. Valois relève un assez grand nombre d'inexactitudes). — *A. Eckel*. Charles le Simple (L. Levillain discute les conclusions de l'auteur sur le pacte de Saint-Clair-sur-Epte; le territoire concédé à Rollon en 911 ne comprenait que le Talou, le Caux, le Roumois, la partie du Vexin située sur la rive droite de l'Epte, le Lieuvin et l'Évrecin; le Bessin et le pays du Mans ne furent donnés aux Normands qu'en 924; le Cotentin et l'Avranchin seulement en 933. Le texte de Dudon doit être absolument écarté). — *J. Viard*. Les journaux du Trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'*Ordinarium thesauri* de 1338-1339 (publication très soignée). — *M. Boudet*. Thomas de la Marche, bâtard de France (bon; mais voir l'article de G. Paris dans le *Journal des Savants*, déc. 1900). — *R. Rey*. Louis XI et les États pontificaux de France au xve siècle (excellent). — *V. de Swarte*. Un intendant, secrétaire d'État au xviiie siècle : Claude Le Blanc, 1669-1728 (curieux et instructif). — *P.-M. Du Pré*. Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, traduites et publiées par MM. Janvier et Bréard. — *Abbé A. Ledru*. La cathédrale de Saint-Julien du Mans, ses évêques, son architecture, son mobilier (remarquable). — *Abbé Angot*. Diction-

naire historique, topographique et biographique de la Mayenne (excellent; beaucoup de faits nouveaux et sévèrement critiqués). — *Dom Plaine.* La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires (sans valeur). — *A. Houtin.* La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle (utile bibliographie). — *Mgr Bellet.* L'âge de la vie de saint Martial (n'a pas réussi à prouver que cette vie soit antérieure à l'an 587). — *J. l'Hermite.* Une charte relative à la maison de Comborn, en Limousin. — *Jos. Brassinne.* La première histoire de Huy; l'œuvre de Maurice de Neufmoustier. — *A. Bayot* et *A. Cauchie.* Les chroniques brabançonnes. — *Hans von Voltelini.* Die Südtiroler Notariats-Imbreviaturen des 13 Jahrh. (utile traité de droit privé et de procédure, au moins pour le Tirol).

2. — Revue des Études anciennes. T. III, 1901, n° 1. — Ph. Fabia. La préface des *Histoires* de Tacite (explique pourquoi Tacite a pris pour point de départ des *Histoires* la date du 1er janvier 69; compare les principes de méthode historique exposés par Tacite dans cette préface, comparée à celle des Annales. Montre qu'à tous égards la pensée de Tacite n'est que spécieuse. Le morceau n'est pas bon). — C. Jullian. A propos des « Pagi » gaulois avant la conquête romaine (notes sur ces *pagi* d'après Tite-Live et César. Leur histoire « est en partie celle des migrations des tribus celtiques. Elle nous montre la circulation incessante des populations gauloises, même entre les Pyrénées et le Rhin, circulation qui commence des siècles avant l'ère chrétienne, qui dure encore au temps de César et que la domination romaine arrêtera en fixant, enfin, le *pagus* dans un cantonnement municipal. » Quant à leurs origines primitives, ces *pagi* représentent sans doute les familles ethniques qui ont constitué la nation gauloise. Ce sont eux, plutôt que les cités, qui furent les subdivisions naturelles du peuple celtique).

3. — Revue des Études historiques. 1901, mars-avril. — Fr. Funck-Brentano. La captivité, le procès et la mort de Marie-Antoinette (M. F. s'est imaginé qu'on avait fait la barbe à la reine sur l'échafaud. Ignore-t-il que l'on appelait la guillotine le *rasoir national?*). — G. Lacour-Gayet. Préliminaires de la guerre de Sept ans. — Louis Batcave. Commentaire historique d'un passage de Montaigne (comment Montaigne devint, avec le baron de Caupenne, co-patron de Notre-Dame de Lahontan en Béarn). — Henri Courteault. Souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve d'Arifat; suite. = Comptes-rendus : *A. Bouillet* et *L. Servières.* Sainte Foy, vierge et martyre (bonne biographie très richement illustrée). — *H. Chamard.* Joachim du Bellay, 1522-1560 (remarquable).

4. — Bulletin hispanique. T. III, n° 1. — M.-R. de Berlanga. Alhaurin-Iluro? (Alhaurin-el-Grande, situé non loin de Malaga, ne saurait être identifié avec le *Lauro* dont parle Florus à l'année 44 av. J.-C.; peut-être ce nom rappellerait-il celui d'*Iluro,* conservé dans

Ilurensium, que donnent des inscriptions). — C. Jullian. Observations relatives à l'inscription d'El Villar (inscription publiée dans l'article qui précède). = Bibliographie : *J. Miret y Sans.* Investigación sobre el vizcondado de Castelbó (très sérieux et plein de faits; indispensable aux historiens futurs de la Catalogne féodale). — *Id.* Los vescomtes de Bas en la illa de Sardenya (prouve que les Baux de Provence n'ont pas régné en Sardaigne; la dynastie sarde de Basso doit être rattachée à la maison catalane des vicomtes de Bas). — *Abbé R. Couzard.* Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605 (utile; mais par trop incomplet).

5. — **Revue d'histoire et de littérature religieuses.** T. V, 1900, novembre-décembre. — Ch. Michel. Religions des peuples classiques avant le christianisme : 1° Histoire générale des religions et folk-lore; 2° Bibliographie commune aux religions grecque et romaine. = T. VI, 1901, janvier-février. J. Croulbois. La religion de Chateaubriand (ce qu'en a dit Sainte-Beuve se rapproche beaucoup plus près de la vérité que ce qu'en a dit l'abbé Bertrin). — J. Turmel. Le dogme du péché originel avant saint Augustin; 2e art. — Fr. Novati. Le duel de Pépin le Bref contre le démon; contribution à l'histoire de l'épopée française (le moine de Saint-Gall, à qui l'on doit la fable ridicule de ce duel, n'a fait qu'appliquer à Pépin un épisode d'une ancienne saga germanique, celui par exemple de Grendel dans le Béowulf). — Henry Cochin. Le frère de Pétrarque et le livre du *Repos des religieux* (de la vie que les deux frères menèrent à Carpentras jusqu'en 1336, époque où, après des chagrins d'amour, ils se retirèrent tous deux dans la solitude de Vaucluse).

6. — **Revue de l'histoire des religions.** T. XLVIII, n° 1, janv.-févr. — I. Goldziher. Islamisme et parsisme (montre combien l'influence persane a été forte sur les origines de l'islamisme; c'était une théorie chère à J. Darmesteter qu'a reprise après lui et développée M. Blochet). — Goblet d'Alviella. Des rapports historiques entre la religion et la morale. — Fr. Cumont. Zeus Stratios. — Jean Réville. La situation actuelle de l'enseignement de l'histoire des religions.

7. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** 1900, sept.-oct. — Sir Fred. Pollock. Le droit comparé. Prolégomènes de son histoire (rapport au Congrès international de droit comparé). — R. Bouchardon. Les consuls au moyen âge (six pages pour résumer le livre de G. Salles). = Nov.-déc. Ch. Appleton. Le droit dans Plaute et dans Térence. = 1901, janv.-févr. Garofalo. Les lois de Dracon; fin. — R. de la Grasserie. Des régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et les peuples slaves. 1er art. : en Allemagne.

8. — **Annales de géographie.** 1901, 15 janvier. — S. Mehedinti. La géographie comparée, d'après Ritter et Peschel. = 15 mars,

A. Woeikof. De l'influence de l'homme sur la terre. — L. Gallois. Le Bassigny; étude d'un nom de pays.

9. — Le Bibliographe moderne. 1900, mai-août. — A. Vidier. Les bibliothèques au xixe s.; étude bibliographique (1re partie : notice sur les répertoires bibliographiques et sur les recueils périodiques et les collections relatifs aux bibliothèques; 2e partie : histoire des bibliothèques en général dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes). — Henri Stein. Le fonds des « Affaires étrangères » aux Archives royales de la Haye pour la période de 1796 à 1810. — A. Claudin. L'atelier de Pierre Caesaris et Jean Stoll, imprimeurs à Paris au xve s. — H. Stein. Bibliographie de l'impôt sur le revenu.

10. — Revue des bibliothèques. 1900, nos 7-9. — Émile Picot. Des Français qui ont écrit en italien au xvie s.; suite aux nos 10-12. — H. Omont. Mémoire-journal de Jean Buvat, écrivain de la bibliothèque du roi, 1697-1729; fin aux nos 10-12. — E. Blochet. Inventaire et description des miniatures des manuscrits orientaux conservés à la Bibliothèque nationale; fin. = Nos 10-12. Émile Chatelain. Le catalogue annuel des thèses françaises (réfute les critiques de Wilhelm Altmann).

11. — Revue militaire. 1900, octobre. Archives historiques. — Historique de la campagne de 1809. Armée d'Italie; suite. — La guerre de 1870-1871; suite. — Journée du 29 juillet 1870; suite en novembre; fin en décembre. = Novembre. Les campagnes du maréchal de Saxe; suite. = Décembre. La bataille des Pyramides.

12. — Journal des sciences militaires. 1900, octobre. — A. G. Comment quitter Metz en 1870? fin. — Général X. L'Annam, du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886; suite en mars. — M. de Valicourt. Le siège de Tarragone en 1811; fin. — Capitaine Moineville. Deux campagnes de César (étude de stratégie); fin. — La guerre de la Succession d'Autriche, 1740-1748. Campagne de Silésie, 1741-1742; suite en novembre; fin en décembre. = Novembre. Capitaine Grange. Une brigade allemande d'infanterie au combat (Borny, Noisseville, Villers-Bretonneux, Saint-Quentin); suite en janvier. = 1901. Janvier. Commandant Camon. Essai sur Clausewitz (étude critique sur la campagne de 1796 en Italie); fin en mars. — Capitaine Armengaud. Lang-Son (journal des opérations qui ont précédé et suivi la prise de cette citadelle). = Février. Colonel Bourdeau. Le grand Frédéric; suite en mars. — Lieutenant-colonel Petetin. La bataille d'Adoua, 1er mars 1896 (étude tactique). — Capitaine Mordacq. Pacification du Haut-Tonkin (histoire des dernières opérations militaires. Colonnes du Nord, 1895-1896). = Mars. La légion Klapka (un épisode de la guerre de 1866).

13. — Journal des Savants. 1901, février. — G. Boissier. Essai sur Suétone (critique la thèse de M. A. Macé; beaucoup trop d'hypothèses gratuites et des parties fort incomplètes. Livre d'ailleurs sérieusement fait). — J. Arren. Les superstitions populaires en Allemagne (sur le remaniement de l'ouvrage de Wuttke, par E.-H. Meyer). —

Émile Picot. L'entrée de François Ier, roi de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel (par Georges Guigue, 1899). — H. Omont. Inscriptions mérovingiennes de l'ivoire Barberini (donne la liste des noms inscrits sur ces ivoires, liste qui contient environ 150 noms de personnes. C'est un des plus anciens monuments aujourd'hui subsistants de l'usage de la prière pour les morts dans l'Église chrétienne). — Babelon. La silique romaine, le sou et le denier des Francs saliens (constatations importantes pour l'appréciation des comptes, des tarifs et des compositions dans les lois romaines et barbares).

14. — Bulletin critique. 1901, 25 février. — *A. Delaire.* Saint Jean-Baptiste de La Salle (biographie très substantielle). — *G. Bonet-Maury.* Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'en 1870 (groupement presque toujours impartial des faits; peu de nouveau, sauf « le ton libéral, qui recommande cet exposé, d'ailleurs complet »). = 5 mars. *Wiesener.* Le régent, l'abbé Dubois et les Anglais; t. III (ouvrage considérable et avec lequel il faut compter). = 25 mars. *J. Guiraud.* Les registres d'Urbain IV; t. II, fasc. 2 (relatif aux années 1263-1264). — *G. Daumet.* Lettres des papes d'Avignon se rapportant à la France. Benoît XII, 1334-1342; 1er fasc. (publication intéressante, mais un peu étriquée). — *Jobbé-Duval.* Mémoires du baron de Bonnefoux (sur les campagnes maritimes de 1799 à 1830; détails fort intéressants sur le séjour de l'empereur à Rochefort en 1815). — Storia del regimento di Susa e suo ingresso a Nizza, in avanguardia austriaca, sotto il comando del conte Cais de Pierlas, 11 maggio 1800 (très intéressant). — *H. Francotte.* L'industrie dans la Grèce ancienne; t. I (bon). — *O. Criste.* Rastatt. L'assassinat des ministres français le 28 avril 1799; trad. par le commandant Weil (l'auteur a pu mettre à profit des papiers secrets tenus sous scellé jusque dans ces derniers temps. Ces papiers, pour M. C., innocentent complètement les hussards de Szekler; tout semble démontrer que les domestiques des ministres français furent sinon les auteurs directs, du moins les complices du crime; un de ces domestiques était un émigré, ancien soldat de l'armée de Condé). — Cette thèse est des moins vraisemblables. (N. de la R.)

15. — Polybiblion. 1900, décembre. — *P. Allard.* Julien l'Apostat; t. I (remarquable). — *Ch. Hamel.* Histoire de l'église Saint-Sulpice (bonne monographie où sont utilisés de nombreux documents). — *Abbé Poirier.* Metz. Documents généalogiques, d'après les registres des paroisses (excellent). = 1901, janvier. Un siècle. Mouvement du monde de 1800 à 1900 (ouvrage de grand luxe dont le but est de montrer « comment Dieu a fait son œuvre au milieu des révolutions »). = Mars. *Jos. de la Servière.* De Jacobo I, Angliae rege, cum cardinali Roberto Bellarmino super potestate cum regia tum pontificia disputante, 1607-1609 (curieux). — *Abbé Mosnier.* Les saints d'Auvergne

(excellente critique). — *J. Viard.* Les journaux du Trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'*Ordinarium thesauri* de 1338-1339 (remarquable). — *Abbé Ch. Signerin.* Histoire religieuse et civile de Saint-Rambert en Forez; t. I (ouvrage d'édification). — *Fr. Fabrège.* Histoire de Maguelone; t. II : les évêques, les rois (excellent). — *Kirchmayer.* Ragusa (intéressant et bien documenté, bien que l'auteur ne cite pas ses sources).

16. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1901, n° 7. — *Comparetti.* Iscrizione arcaica del foro romano, edita ed illustrata (c'est le meilleur essai qu'on ait sur le sujet. Importante analyse par P. Lejay). = N° 8. *D. Lacroix.* Publications de l'École française d'Extrême-Orient. — L'Afrique septentrionale au XIIe s. de notre ère. Description extraite du *Kitab el Istibçar* et traduite par *E. Fagnan* (bonne traduction). — *Hünerwadel.* Forschungen zur Geschichte des Königs Lysimachos von Trakien (travail important, mais un peu vain par l'absence de documents). — *G. P. Gooch.* The history of english democratic ideas in the seventeenth century (très intéressant; montre que la Révolution de 1688 a été une copie mutilée de celle de 1648, que ses principes ont été repris par les Américains du XVIIIe siècle et qu'enfin la Révolution française est comme l'aboutissant des efforts tentés en Angleterre au milieu du XVIIe siècle pour substituer un régime démocratique au gouvernement aristocratique de droit divin). = N° 9. *A. Macé.* Essai sur Suétone (livre mal écrit, encombré de détails par endroits, incomplet en d'autres, mais précieux et qui restera longtemps utile). — *G. Witte.* De Nicholai Damasceni fragmentorum romanorum fontibus (thèse ingénieuse, subtile et fragile sur les sources de la vie de César Auguste). — *H. Hauser.* L'or (critiques par S. Reinach). = N° 10. *Pontremoli* et *Collignon.* Pergame. Restauration et description des monuments de l'acropole (remarquable). — *Gloth* et *Kellogg.* Index in Xenophontis Memorabilia (utile). — *Fabia.* Onomasticon Taciteum (rendra de grands services). = N° 11. *O. Kern.* Die Inschriften von Magnesia am Meander (important; article à consulter de B. Haussoullier). = N° 12. *O. Houdas.* Tarik es-Soudan; texte arabe et traduction française (Histoire du Soudan ou mieux Chronique du Songhaï par Abderrahman ben Abdallah ben Imran ben Amir es-Sadi, qui naquit à Tombouctou le 28 mai 1596; son œuvre va de 1010 à 1656, mais elle n'a de valeur que depuis l'arrivée du pacha Djouder en 1591). — Histoire de l'Algérie par ses monuments (belles photographies accompagnées de notices, dont quelques-unes, par Cat, Cagnat, R. Basset, sont instructives). — *Henry Gauthier-Villars.* Le mariage de Louis XV (n'a guère fait que démarquer les ouvrages de MM. de Raynal et P. Boyé; érudition de pacotille et de contrebande).

17. — Le Correspondant. 25 février 1901. — P. DE LA GORCE. La France après Sadowa; t. I. — E. LAMY. La femme et les penseurs (le christianisme a libéré et exalté la femme; la Renaissance l'a avilie et

asservie; brillante esquisse plus spécieuse peut-être que solide). — André. L'impératrice Augusta (d'après la biographie d'H. von Pétersdorf. Femme supérieure, l'impératrice a lutté en vain pour soutenir contre M. de Bismarck la cause de la justice, de la paix et de l'humanité. Elle a du moins exercé toujours le ministère de la charité). — Lanzac de Laborie. L'opposition académique sous le second Empire (d'après le t. VIII des Mémoires et correspondances du baron de Barante. Peinture fidèle du noble groupe d'amis qui entouraient Barante : Guizot, Molé, Pasquier, Salvandy, Saint-Aulaire, Broglie). — Lettres inédites de Th. Jouffroy, publiées par Lair ; fin (ces charmantes lettres décèlent en Jouffroy un esprit singulièrement hésitant et faible). — P. Pierling. L'empereur Alexandre Ier est-il mort catholique? (d'après des récits oraux, le général aide de camp Michaud de Beauretour, envoyé en 1825 à Rome par Alexandre Ier, aurait été chargé de reconnaître Léon XII, au nom de l'empereur, comme chef de l'Église. Si cette mission n'était pas une de ces comédies diplomatiques où excellait Alexandre, si l'expulseur des Jésuites a été conduit par l'illuminisme au catholicisme, le P. Pierling a tort de regretter pour la Russie qu'Alexandre n'ait pas eu le temps de ramener son Empire à l'obédience de Rome. Les souverains russes savent bien que l'Église orthodoxe, dont le tzar est le chef, est un instrument de règne; que l'Église catholique serait en Russie une force révolutionnaire plus redoutable que toutes les autres sectes religieuses ou politiques).

18. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901, 20 févr. — F. Prat. Les historiens inspirés et leurs sources (étudie en quel sens et jusqu'à quel point on doit tenir la Bible pour inspirée, dans quel cas son témoignage s'impose nécessairement à notre foi et dans quelles limites la critique reste libre. Dans la composition des livres saints, il y a lieu de distinguer l'*auctor*, qui est Dieu, du *scriptor*, qui ne l'est pas. Curieux). — H. Fouqueray. Claude Laporte; une victime des journées de septembre (c'était un prêtre de Brest, curé de Saint-Louis, insermenté). — P. Dudon. Le Concordat et les congrégations. — A. Wetterwald. En Chine. Une armée chrétienne improvisée; défense de Wei-Tsuen (notes journalières du 25 juin 1900 au 20 octobre). = 20 mars. G. Brucker. Le prétendu décret d'Innocent XI contre le probabilisme.

19. — Revue des Deux-Mondes. 1901, 1er février. — E. Daudet. Le prologue du 18 fructidor. 2e art. : le général Pichegru à l'armée du Rhin; 3e art. le 15 février : Pichegru et les émissaires de Condé (Pichegru n'a pas eu d'intelligences coupables avec les émigrés; ce sont Fauche-Borel et ses acolytes qui lui ont fait la réputation que l'on sait. Il a été imprudent; mais, avant le 18 fructidor, il n'a commis ni tenté de commettre aucun acte de trahison); 4e art., 1er mars : la démission de Pichegru (après la conclusion de l'armistice du 31 décembre 1795, Pichegru, fatigué des difficultés toujours renouvelées qu'il ren-

contre auprès du Directoire, donne sa démission et vient à Paris, décidé à faire de l'opposition au gouvernement. Jusque-là, aucune preuve de trahison contre lui; désormais, il sera un homme, un chef de parti; mais, même alors rien ne vient justifier l'accusation que ses ennemis politiques ont fait peser sur lui). — F. Brunetière. La pléiade française. 3e partie : Joachim Du Bellay, 1525-1560. = 15 février. E. Faguet. L'Encyclopédie (l'Encyclopédie est la représentation exacte de la France, pensante ou croyant penser, de 1750 environ; elle est comme l'opinion moyenne de la France émancipée et curieuse de nouveautés. C'est un document historique unique en son genre). — A. Lebon. Un conflit de races : Américains et Philippins. = 1er mars. René Pinon. La colonie de Mozambique et l'alliance anglo-portugaise. — Vicomte M. de Vogüé. Deux hommes de la Révolution (Fouché d'après l'ouvrage de Madelin et d'Andigné d'après ses Mémoires). = 15 mars. Comte Charles de Mouy. Souvenirs d'un diplomate; le blocus d'Athènes en 1886 (lors du blocus de la Grèce par l'escadre combinée des grandes puissances, sauf la France. Souvenirs personnels, l'auteur étant à cette époque ministre de France en Grèce). = 15 avril. Pierre de Ségur. Un allié de Louis XIV (biographie bien documentée de Christophe-Bernard de Galen, prince-évêque de Munster, élu en 1650 et mort en 1678 après une vie de luttes et de pillages qui fit de lui un des princes les plus redoutés de l'Allemagne, un des plus utiles alliés de Louis XIV au début de la guerre de Hollande). — René Pinon. La résurrection d'un État africain. I : l'Éthiopie historique. — Vicomte de Vogüé. Regards français sur l'Angleterre (à propos des ouvrages récents de Boutmy, V. Bérard, A. Chevrillon).

20. — La Revue de Paris. 1901, 15 février. — Fr.-G. de Bray. Mémoires sur la France en 1803 (chevalier de l'ordre de Malte, Bray fut envoyé au congrès de Rastadt en 1797 pour y défendre les intérêts de l'ordre menacés par les projets de sécularisation; il devint ensuite ministre de Bavière à Londres. Il était à Amiens en 1803 et eut avec le premier consul des entretiens concernant l'exécution du traité de Lunéville. C'est alors qu'il écrivit la « lettre au baron de Mongelas, » publiée dans cette livraison); suite le 1er mars (mémoire du même sur l'état politique, social et économique de la France. C'est le témoignage d'un homme très optimiste et peu perspicace). — Fr. Funck-Brentano. Le collier de la reine; fin. = 1er mars. Amiral Jaurès. Le 21e corps; novembre-décembre 1870 (l'auteur résume en termes excellents la prompte organisation de ce corps et les services qu'il rendit à l'armée de la Loire en avant de la forêt de Marchenoir et de Vendôme). = 15 mars. Pierre de Ségur. Un héros de roman au grand siècle (il s'agit d'Armand de Madaillan, marquis de Lassay, qui épousa d'abord Marianne Pajot, fille d'apothicaire, dont le duc Charles IV de Lorraine avait avec tant d'insistance demandé la main, puis Julie de Chateaubriand; il mourut en 1738, âgé de quatre-vingt-sept ans). — Edmond Seligmann. L'affaire des Trois roués (histoire du procès en revision

d'une sentence prononcée en 1785 par le bailliage de Chaumont contre trois paysans accusés de vol et de sévices graves sur la personne de leurs victimes. Ils étaient probablement coupables; mais leur cause fournit à leur défenseur, Dupaty, l'occasion d'attaquer la procédure criminelle qui était alors en vigueur. Il gagna son procès et eut l'honneur de préparer par là l'ordonnance criminelle de 1788). = 1er avril. Billot. La Triple-Alliance. 1er art. : conclusion et premier renouvellement de la Triple-Alliance, 1881-1887. — C. Jullian. Vercingétorix; 2e partie (ses talents d'administrateur et de chef d'armée; pourquoi finalement il échoua).

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1900. Bulletin de novembre-décembre. — M. Bréal. Notice sur Max Müller. — H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux d'Edmond-Frédéric Le Blant. — Fr. Cumont. Inscription de Vézir-Keupru (cette inscription donne le texte d'un serment de fidélité à l'empereur Auguste; elle établit que Vézir-Keupru occupe l'emplacement de la ville de Phazimon). — Th. Homolle. Inscription d'Angora (elle est de l'année 114-115 ap. J.-C. et contient une allusion à la guerre des Parthes).

22. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 6 février 1901. — M. de Manteyer présente l'empreinte d'un sceau matrice provenant d'une collection italienne et qu'il attribue à Foulque le Jeune, comte d'Anjou, roi de Jérusalem. — M. Omont communique un recueil d'anciennes écritures formé en vue de constituer une sorte de traité de paléographie et dû à Pierre Hamon, maître d'écriture de Charles IX et plus tard secrétaire de la chambre du roi. — M. Monceaux étudie la relation martyrologique ordinairement, mais improprement, appelée *Acta consularia Cypriani*. = Séance du 13 février. M. Durrieu étudie les inscriptions tracées sur les vêtements par les peintres et miniaturistes français du xve et du début du xvie siècle. — M. Marquet de Vasselot signale un portrait d'enfant du xvie siècle conservé au Musée de Versailles et qui paraît être celui d'Éléonore, fille de Philippe le Beau, plus tard reine de France. — M. Pallu de Lessert commente une inscription latine du ive siècle qui semble devoir être attribuée au consul Lollianus-Marvotius. = Séance du 20 mars. M. Michon fait une communication sur une tête de bronze du musée de Belgrade, qui est sans doute un portrait de l'empereur Constantin. — M. Ulysse Robert entretient la Société d'un tombeau disparu de Philibert de Chalon, prince d'Orange, et de quelques portraits de ce personnage. = Séance du 27 février. M. Poinsot commente quelques inscriptions latines de Kon-Hovitza (Médie Inférieure). — M. Delaborde signale un diplôme, aujourd'hui perdu, par lequel Philippe-Auguste confirme en 1179 un accord entre Hebes de Charenton-sur-Cher avec l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges. — M. Monceaux étudie la *Vita Cypriani* du diacre Pontius et montre que cette relation est indépendante des *Acta*

Cypriani. — M. Toutain fait la critique des textes sur lesquels on s'appuie d'ordinaire pour établir l'existence des druidesses dans la Gaule romaine. = Séance du 6 mars. M. Tardif communique la photographie d'une inscription du moyen âge trouvée à Saint-Pacé (Manche). — M. Blanchet signale un dessin ancien du sceau de Foulque le Jeune reproduit dans une publication de M. Marchegay. = Séance du 13 mars. M. Lafaye communique des photographies représentant des mosaïques romaines découvertes à Villelaure, arrondissement d'Apt (Vaucluse). — M. Monceaux signale un texte daté du début du ve siècle et qui permet de préciser l'emplacement du tombeau de saint Cyprien. — M. Maurice montre d'après des légendes de monnaie à quelle époque l'empereur Constantin construisit la forteresse de Constantiniana Daphnè à la frontière du pays des Goths.

23. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1900, 15 février. — L. Bastide. L'Église réformée d'Orléans à la Révocation; ses biens, son pasteur. — H. P. François de la Gaulcherie a-t-il été persécuté par ses coreligionnaires en 1562? (non. M. de Ruble a fait preuve sur ce point de peu d'esprit critique). — N. W. Un catholique, Étienne Texier, converti par la persécution, 1680-1714. — Fonbrune-Berbinau. Le duc de la Force et les protestants de Bergerac, 1700. — D. Benoit. Un état des livres défendus en 1686, à Montauban. = 15 mars. J. Bonzon. La direction des pauvres réfugiés français de Nyon. — H. Patry. Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet, en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frèrejean, 1541-1564. — G. Bonet-Maury. Trois lettres inédites de J. Cameron.

24. — Annales de Bretagne. 1901, janvier. — E. Dupont. La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes et leurs vœux à la veille de la Révolution; suite (les paysans et l'administration royale et provinciale). — Ch. Bellier-Dumaine. L'administration du duché de Bretagne sous le règne de Jean V, 1399-1422; suite (le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'instruction publique et Jean V). — J. Loth. Les Cornovii; la patrie de saint Brieuc (réfute l'opinion de M. Baring-Gould). = Comptes-rendus : Le diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire. T. III : le doyenné de Lamballe.

25. — Revue de Champagne et de Brie. 1900, livr. 10-11. — L. Moulé. Étude sur les *Pagi Camsiacensis* (Changeois) et *Pertensis* (Perthois) (étude critique appuyée d'assez nombreux documents). — N. Goffart. Le livre de raison de Jean Tobie. — A. Prévost. L'ancienne collégiale de Lirey; suite dans la livr. 12. = Livr. 12. Du Pin de la Guérivière. Les ascendants maternels du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle; suite en janvier-février. = 1901, janvier-février. E. M. Ma campagne à Saint-Domingue, 1802-1804 (relation écrite par Jacques Mopinot, qui fit la campagne comme officier de santé mili-

taire. Il mourut en 1839, âgé de soixante-six ans). — A. DE MAUROY. Les noms propres troyens (noms terminés en *at*).

---

26. — Ons Hemecht. 1900, n° 1. — J. GROB. Eustach von Wilthejms historische Werke (jurisconsulte luxembourgeois du XVIIe siècle auteur d'une histoire du duché depuis 963 jusqu'à 1648). — J. GROB. Luxemburg unter der Herrschaft des Direktoriums (d'après des sources inédites). — J. VANNERUS. Les procès portés en appel du Conseil provincial de Luxembourg au Conseil souverain du Hainaut, 1707-1709 (avant 1707 et après 1709, le Conseil de Luxembourg releva du grand Conseil de Malines. A la suite de la bataille de Ramillies, il fut rattaché provisoirement au Conseil de Hainaut. Relevé minutieux des détails intéressants pour l'histoire que contiennent les dossiers de ces procès). — A. KÖNIG. Biographische Notizen zur Geschichte der Stadt Vianden (notices de mérite fort inégal). — A. LEFORT. La maison française de Luxembourg (première partie d'un important travail).

27. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1900, n° 1. — G. LECOINTE. Aperçu des travaux scientifiques de l'exploration antarctique belge. — H. ARCTOWSKY. L'hydrographie dans le détroit de la *Belgica* et les observations astronomiques et magnétiques dans la zone australe. — G. LECOINTE. Géographie physique de la région antarctique visitée par l'expédition de la *Belgica*. — E. RACOVITZA. La vie des animaux et des plantes dans l'antarctique. = N° 2. A. DUBOIS. Le réveil de la tendance des Belges à s'expatrier (histoire des tentatives faites au XVIIIe siècle pour créer à la Belgique des débouchés commerciaux). = N°s 3-4. P. BURE. Tien-Tsin (au point de vue commercial). = N° 5. A. DE GERLACHE. Note sur les expéditions qui ont précédé celle de la *Belgica* aux régions circumpolaires voisines du méridien du cap Horn. — ID. Relation sommaire du voyage de la *Belgica*.

28. — Le Muséon. Nouvelle série, 1900, n° 1. — Comptes-rendus : *A. V. Williams Jackson*. Zoroaster, the prophet of Ancient Iran (érudition minutieuse et complète). — *L. Lallemand*. La Révolution et les pauvres (cherche à démontrer que la bienfaisance légale doit céder le pas à la charité privée; n'est pas suffisamment objectif). — *P. Largent*. Saint Jérôme (recommandable). = N° 2. TOSTIVINT. Esdras et Néhémie (étude de chronologie biblique; l'auteur, se basant sur le texte même de la Bible, la confrontation du récit biblique avec l'histoire profane et l'historien Josèphe, place Néhémie en 385 et Esdras en 351). = Comptes-rendus : *Rudolf Hoernle*. A collection of antiquities from Central Asia (d'une haute importance pour l'histoire religieuse, la numismatique et l'archéologie). — *Mabel Bode*. A Burmese historian of Budhism (bon).

29. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1900, n° 3. — G. MORIN. L'origine des canons d'Hippolyte. — La liste épi-

graphique des travaux de saint Hippolyte au musée du Latran. — U. Berlière. La congrégation bénédictine de Chezal-Benoît (Benoît III. Lutte contre la commende. Charles et Jean Fernand de Bruges). — M. Besse. La congrégation bénédictine espagnole dite des Claustrales (cette congrégation, dont l'histoire est fort peu connue, limitait son action au Roussillon, à l'Aragon et à la Catalogne). = Comptes-rendus : *J.-I. Valenti.* Los Benedictinos de San Mauro (étude sur les principaux écrivains de la congrégation de Saint-Maur). — *D. Türnan.* Rabanus Maurus, der praeceptor Germaniae (beaucoup d'érudition). — Œuvres inédites de *Grandidier.* Ordres militaires et mélanges historiques (bonne contribution à l'histoire littéraire et religieuse de l'Alsace). — *J.-H. Albanès.* Gallia christiana novissima; t. I (Aix; bien documenté). — *C. Landry.* La mort civile des religieux dans l'ancien droit français (recherches patientes). — *H. Marucchi.* Éléments d'archéologie chrétienne. Itinéraire des catacombes; t. II (bon). = N° 4. U. Berlière. Les moines d'Orient (d'après D. Besse). — U. Baltus. L'essence du christianisme (discute les appréciations récentes de Harnack). = Comptes-rendus : *M. Douceval.* Saint Benoît et son action sociale et économique. — *Puyol.* L'auteur du livre *de Imitatione Christi* (important). — *A. Marignan.* Études sur la civilisation française (livre de valeur, mais qui commande certaines réserves). — *Barnabé d'Alsace.* Notices historiques sur le mont Tabor (assez complet). — *J. Nikel.* Die Wiederherstellung des Jüdischen Gemeinwesens nach dem Babylonischen Exil (très soigné). — *P. Allard.* Julien l'apostat; t. I (ouvrage très complet).

30. — Revue de l'Université de Bruxelles. T. V, n° 1. — Comptes-rendus : *F. Magnette.* Joseph II et la liberté de l'Escaut (complet et impartial). = N° 4. *L. Van der Kindere.* Richilde et Hermann de Hainaut (beaucoup de critique). — *P. Fredericq.* L'enseignement supérieur de l'histoire (plein d'intérêt). = N° 5. J. Capart. Esquisse d'une histoire du droit pénal égyptien. — A. Kleefeld. Bologne, son Université et ses étudiants (détails sur l'organisation des études et des laboratoires). = Comptes-rendus : *M. Huisman.* Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière (beaucoup d'érudition). — *H. Pirenne.* Discours sur l'histoire de Belgique (démontre la fausseté de l'opinion qui voit dans la Belgique une œuvre artificielle et récente de la diplomatie européenne). = N° 7. Goblet d'Alviella. Les « Gifford Lectures » et le cours de M. Tiele à Édimbourg (discute l'ouvrage de Tiele : *Inleiding tot de Godsdienstwetenschap.* Leyde, 1897-1899). = Comptes-rendus : *M. Ansiaux.* L'industrie armurière liégeoise (importante étude d'histoire économique). — *E. Hubert.* Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II (documents édités avec beaucoup de soin). = N° 8. H. Pergameni. Le sens de l'histoire (insiste sur les tendances morales). = Comptes-rendus : *René Vauthier.* Le Congo belge (étude coloniale faite sur place). — *Goblet d'Alviella.* Les rites de la moisson et les commencements de l'agricul-

ture (discute les travaux de Grant Allen). — *E. Lameere.* Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (solide dissertation basée sur les documents des archives). — *H. Pirenne.* Histoire de la Belgique (ouvrage de premier ordre). = N° 9. Goblet d'Alviella. Les mystères de Mithra dans l'Empire romain (d'après l'ouvrage de Cumont). — G. des Marez. Les luttes sociales en Flandre au moyen âge (bien documenté). = T. VI, n° 1. Compte-rendu : *G. Perrot.* L'histoire de l'art dans l'enseignement secondaire (excellent).

31. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. T. IV, nos 4-5. — F. Nau. Les croisés Henry et Godefroy du château de Ascha (d'après les historiens occidentaux et deux notices syriaques du xiie s.). — L. Stroobant. Sceaux des familles de Looz, de Looz-Corswarem et des échevins de Looz (d'après des documents des archives). — C. Bamps. Notes sur la justice répressive au pays de Lummen (documents curieux relatifs à la procédure criminelle usitée dans le comté de Looz à la fin du xviiie siècle). — P. Daniels. Les Augustins de Hasselt (relevé chronologique du xviie et du xviiie siècle). — Swennen. Une bulle originale du pape Boniface IX pour l'église de Bocholt (le 17 novembre 1390, le pape accorde des indulgences spéciales à cette église). = Nos 6-7. C. Bamps. Le testament de Georges-Frédéric de Renesse et d'Anne-Marguerite de Bocholt (établissant le majorat de la maison d'Elderen, 1681). — P.-J. Maas. Actes relatifs à l'administration de la ville de Beeringen au xviie siècle (1° mesures prises pour assurer la sécurité de la ville et des habitants ; 2° ordonnances et prescriptions pour prévenir les incendies ; 3° moyens pour éviter et combattre les épidémies et principalement la peste). = Nos 8-9. Baron de Chestret de Haneffe. Les premiers seigneurs d'Esch sur la Sure (intéressante identification). — C. Bamps. Les recteurs de l'ancienne Université de Louvain d'origine limbourgeoise ou lorraine (entre autres, C.-J.-M. de Lambrechts, qui fut ministre de la Justice sous la Convention). = Nos 10-11. C. de Borman. Hasselt jadis (curieux traits de mœurs du xve siècle). — P.-J. Maas. Le droit de monnaie à Cassal. — C. Bamps. La date de la naissance de F. Titelmans (célèbre théologien né à Hasselt en 1502). — P.-J. Maas. Recherches historiques sur la peste dans l'ancien pays de Looz (documents concernant la peste qui dévasta Beeringen et Zonhoven au xviie siècle).

32. — Revue d'histoire ecclésiastique. 1900, n° 2. — A. Camerlynck. La question johannite (exposé et discussion des principales opinions émises notamment par Ad. Harnack et Th. Zahn). — A. Bondroit. Les « precariae verbo regis » avant le concile de Leptines. — D.-G. Morin. Deux écrits de polémique antijuive du ive siècle (d'après le cod. cas. 247). — J.-P. Kirsch. L'administration des finances pontificales au xive siècle (aperçu sommaire des principaux organes de cette administration et de leur fonctionnement). = Comptes-rendus : *Sommervogel.* Bibliothèque de la Compagnie de Jésus (œuvre de premier

ordre). — *E. de Faye*. Clément d'Alexandrie (étude minutieuse et approfondie; quelques réserves). — *L. Duchesne*. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. L'Aquitaine et les Lyonnaises; t. II (ouvrage capital). — *M. de Wulf*. Histoire de la philosophie médiévale (bonnes vues d'ensemble; défaut de renseignements bibliographiques). — *H. Quentin*. Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires (oriente bien le lecteur dans la littérature du sujet). — *C. Van Duerm*. Correspondance du cardinal Hercule Consalvi avec le prince de Metternich (contribution de premier ordre à l'histoire de Pie VII). — *F. Klein*. L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges (solidement documenté; a donné trop de place au récit du siège de 1870). — *E. Driault*. Les problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle (beaucoup d'erreurs pour ce qui concerne les questions religieuses). — Chronique. — Bibliographie. = N° 3. U. Berlière. Les origines de Cîteaux et l'ordre bénédictin au XIIe s.; 1re partie (fondation, organisation et développement de Cîteaux). — A. Van Hove. Étude sur l'histoire des exemptions (les difficultés sous le pontificat de Léon X et d'Adrien VI. Aléandre et les tentatives diplomatiques. Échec subi par Érard de la Marck. Ce prince avait des idées nobles, mais il ne respecta pas toujours la légalité). = Comptes-rendus : *A. Michiels*. L'origine de l'épiscopat (il résume tout le travail de l'érudition moderne sur la question. Quelques réserves sur la méthode et sur des points spéciaux). — *P. Allard*. Julien l'apostat (œuvre de grande valeur scientifique). — *D.-I.-M. Besse*. Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine, 451 (résumé soigneux de ce que les textes latins et grecs rapportent sur les moines d'Orient). — *F. Diekamp*. Die origenistischen Streitigkeiten im sechsten Jahrhundert und das fünfte allgemeine Concil (beaucoup d'érudition et de critique). — *A. Dufourcq*. Étude sur les « Gesta martyrum » romains (immenses recherches, critique vigoureuse). — *C.-A. Bernoulli*. Die Heiligen der Merowinger (beaucoup de patience et d'érudition; quelques lacunes). — *L. Bréhier*. Le schisme oriental du XIe siècle (remarquable). — *J. Haller*. Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel (bonne édition de documents). — *A. Lebey*. Essai sur Laurent de Médicis dit le Magnifique (sans valeur). — *A. Van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 1506-1538 (beaucoup de renseignements nouveaux et d'esprit critique). — *G. Kurth*. L'Église aux tournants de l'histoire (l'Église plane au-dessus de toutes les contingences historiques et n'a jamais voulu lier sa cause à celle des collectivités éphémères. Réserves sur certaines appréciations). — Chronique. — Bibliographie. = N° 4. A. Camerlynck. La question johannite; suite et fin (réfute la théorie de Harnack et défend l'opinion traditionnelle). — J. Flamion. Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges (il existait à Rome, dans la deuxième moitié du second siècle, une liste d'évêques romains employée par des écrivains de ce temps; l'auteur compte examiner la valeur de cette pièce). — Th.-I. Sahan. L'histoire de l'Église catholique aux États-

Unis (intéressante esquisse bibliographique). — A. DE RIDDER. La question romaine en 1862 (bon résumé des travaux récents). = Comptes-rendus : *E. Sachau*. Verzeichniss der Syrischen Handschriften der königlichen Bibliothek zu Berlin XXIII (catalogue descriptif et analytique conçu selon toutes les exigences de la science moderne). — *A. Schœne*. Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus (excellente préface à une nouvelle édition de la Chronique). — *J. Friedrich*. Der geschichtliche heilige Georg (soutient la même thèse que Döllinger). — *H. Koch*. Pseudo-Dionysius Areopagita in seinen Beziehungen zum Neoplatonismus und Mysterienwesen (puissante contribution à l'histoire des origines de la mystique). — *U. Chevalier*. Bibliothèque pédagogique. Apringius de Béja. Son commentaire de l'Apocalypse (très important). — *H. Bergner*. Grundriss der kirchlichen Kunstaltertümer in Deutschland von den Anfängen bis zum XVIII Jhh. (excellent). — *C. Douais*. La procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe s. (révèle une évolution intéressante vers la liberté de la défense). — *H. Denifle*. La guerre de Cent ans (plein d'intérêt). — *F.-A. Gasquet*. The eve of the Reformation (travaux très sérieux. L'auteur cherche à détruire les légendes qui ont cours sur les vices dont aurait souffert l'Église d'Angleterre avant la Réforme). — *J. de la Servière*. De Jacobo I, Angliae rege, cum cardinali Roberto Bellarmino super potestate cum regia tum pontificia disputante, 1607-1609 (contribution solide à l'histoire des théories politiques et des doctrines de droit public ecclésiastique). — *G. Bonet-Maury*. Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes (évident souci d'impartialité; pèche par une concision extrême; nombreuses réserves sur les appréciations).

33. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1900, n° 3. — Comptes-rendus : *G. Bardot*. La question des dix villes impériales d'Alsace (solide et méthodique). — *Blok*. Biographie de K. Fruin (très complet). — *J. Simonis*. L'art du médailleur en Belgique (beaucoup d'idées neuves). — *J.-F. Demarteau*. Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale (étudie les analogies que présente l'histoire de ces divers pays). = N° 5. V. FRIS. Le Chronicon trunchiniense (l'éditeur, J.-J. de Smet, n'a pas vu que l'auteur de cette compilation est J.-G. Groenincx, qui la rédigea entre 1625 et 1640). = Comptes-rendus : *F. Lohmann*. Die staatliche Regelung der englischen Wollindustrie von XV bis zum XVIII Jahrhundert (contribution scientifique très utile). = N° 6. Comptes-rendus : *A. Delescluse* et *D. Brouwers*. Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège (très méthodique). — *E. Lameere*. Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (étude très fouillée des institutions centrales de la Belgique au XVe siècle). — *P. Fredericq*. Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae (très grand nombre d'importantes pièces inédites). — *G. von Below*. Territorium und Stadt. Aufsätze zur deutschen Verfassungs- Verwaltungs und

Wirthschaftgeschichte (beaucoup de précision et de clarté; à remarquer la critique de la théorie de Bücher). — *J. Hansen.* Zauberwahn, Inquisition und Hexenprozess im Mittelalter (très important).

34. — Revue belge de numismatique. 1900, 3e livr. — L. Forrer. Les monnaies de Cléopâtre VII Philopator, reine d'Égypte; suite et fin (52-30 av. J.-C.). — B. de Jonghe. Tiers de blanc anonyme, ou bon, frappé à Herpen. — N. Papadopoli. Les plus anciens deniers, ou corzie, frappés par les Vénitiens pour Chypre, 1515-1518. — M. de Man. Les dutes zélandaises à la légende *Luctor et Ementor.* — P. Bordeaux. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815 (détails peu connus sur « l'armée des princes » pendant le séjour de Louis XVIII à Gand). — Baron de Chestret de Haneffe. La médaille des hommes de feu de la cité de Liège, 1752 (curieux insigne des pompiers liégeois du XVIIIe siècle). — Comte Th. de Limburg-Stirum. Jeton du seigneur de Vichte, maréchal de Flandre (dissertation intéressante sur les fonctions de ce personnage). — A. de Witte. Biographie de Jules Iversen (numismate russe, † 1900). = Comptes-rendus : *A. de Witte.* Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain; t. III (remarquable). — *P.-C. Strœhlin.* Répertoire général de médaillistique (plan original). — *Diegerick.* L'atelier monétaire gantois au XVIe siècle (d'après les archives). = 4e livr. L. Maxe-Werly. Tiers de sou d'or inédits (spécimens trouvés à Naix, à Verdun et à Meuvy). — A. de Witte. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens, 1717-1794; suite (règne de Léopold II). — E. Van den Broeck. Numismatique bruxelloise (jetons de présence de la Société de médecine). — Ed. Van Even. Quelques observations sur trois médaillons attribués à Quentin Metsys. — De Ghellinck. Biographie de C.-A. A., comte de Marsy (numismate français, † 1900). = Comptes-rendus : *L. Van den Bergh.* Monnaies, méreaux, jetons et médailles frappés à Malines ou ayant trait à son histoire (a coûté de laborieuses recherches). — *C.-A. Stuckelberg.* Le collectionneur de monnaies (bon). — *J. de Chestret de Haneffe.* Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances. Supplément (excellent). — *G. Bigwood.* Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens (étude historique de législation financière de haute valeur). = 1901, 1re livr. M. Bahrfeldt. Deux depôts de deniers consulaires romains (il s'agit d'Ossero en Istrie). — F. Aloin. Numismatique et sigillographie bruxelloises. Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons. — P. Bordeaux. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815; suite et fin. — J. Simonis. Les médailles de Constantin et d'Héraclius (utilise les travaux de Guiffrey, Frœhner et Von Schlösser). — R. Richebé. Rectification à Van Loon (au sujet de médailles relatives à la famille de Croonendael). — A. de Meunynck. Le musée de numismatique de Lille (description de ces collections très complètes pour l'histoire de la Flandre).

35. — Revue de Belgique. 1900, n° 12. — H. Pergameni. Le voyage de Joseph II en Belgique (d'après le récent ouvrage de E. Hubert).

---

36. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. X, Heft 1-2, 1901. — P.-N. Papageorgios. Les temples byzantins de Thessalonique et leurs inscriptions. — E. Patzig. Rapport de Jean d'Antioche avec Jean Malalas (montre que celui-ci a puisé dans celui-là d'une façon d'ailleurs assez indépendante). — C. de Boor. Genesios (il y eut au xe s. deux personnes de ce nom, l'un fils, l'autre petit-fils de Constantin l'Arménien; l'historien doit être probablement identifié avec le second). — Th. Buettner-Wobst. Le Cod. Bruxellensis 11317-21; contribution au « Corpus excerptorum historicorum » de Constantin Porphyrogénète. — C. de Boor. La chronique de Logothète; nouvelles observations (collation nouvelle du ms. de Messine). — J. Dræseke. Le jugement de Cantacuzène sur Gregoras (étudie le jugement porté par l'empereur sur l'historien et sur son œuvre). — P. Batiffol. Le *Synodikon* de saint Athanase (le *Synodikon* est une collection de documents dont les plus anciens nous ramènent à l'épiscopat de saint Pierre d'Alexandrie; les plus récents sont contemporains du pape Damase. Elle a été formée au début de l'épiscopat de Théophile, vers l'an 385. On lui aura donné le nom d'Athanase, parce que la plus grande partie des pièces de la collection avait Athanase pour sujet ou pour auteur). — P.-N. Papageorgios. Sur la *Vita* de sainte Theodora de Thessalonique (d'après un ms. de Moscou). — P.-G. Zerlentès. Sur la valeur de la vie de sainte Théoctiste (elle nous apprend un certain nombre de renseignements nouveaux sur la première moitié du ixe siècle). — E. von Dobschuetz. Le chambellan Théophane et le discours prononcé par Constantin Porphyrogénète lors de la translation de l'image du Christ d'Édesse à Constantinople en 944 (étude sur plusieurs mss. contenant le texte de ce discours). — A. Papadopoulos-Kerameus. Théodore Eirènikos, patriarche œcuménique de Nicée, 1192-1214. — S. Krauss. La sibylle de Tibur (la prédication de cette sibylle se rapporte à l'empereur Héraclius et à une persécution dirigée contre les Juifs pendant qu'il était maître de la Palestine, 629-641). = Comptes-rendus : *Al. van Millingen.* Byzantine Constantinople (c'est la meilleure description que l'on possède des anciens murs de Constantinople). — *Chr. Buondelmonti.* Description des iles de l'Archipel, version grecque traduite par *E. Legrand* (traduction très soignée). — L'Annuaire de la Société d'histoire et de philologie de l'Université d'Odessa. Section byzantine. — *H. Bourier.* Ueber die Quelle der ersten vierzehn Bücher des Jo. Malalas (dissertation très digne d'attention, mais dont les conclusions sont loin d'être toutes assurées). — *A. Heisenberg.* Studien zu Georgios Akropolites (K. Præchter dispute sur le classement des manuscrits). — *A.-D. Kyriakos.* Ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία (manuel sans originalité et sans critique). — *Hamilton* et *Brooks.* The Syriac chronicle known as that of Zachariah of Mitylene, translated into english (bon). — *W. Koch.* Kaiser Julian der Abtrün-

nige, 331-361 (bon). — *A. Vassilijev*. Byzance et les Arabes (bon récit, en russe, des rapports de l'Empire avec le caliphat d'après les sources arabes, trop souvent négligées). = Notes bibliographiques (beaucoup de renseignements).

37. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1900, n° 9. — *Achelis*. Lehrbuch der praktischen Theologie (2e édition entièrement remaniée et augmentée de plus de 300 pages). — Strena Helbigiana sexagenario obtulerunt amici 1899 (recueil de travaux sur l'archéologie grecque et romaine). — Zwingliana. Mittheilungen zur Geschichte Zwinglis und der Reformation; nos 1-6. — *Egli*. Analecta reformatoria : I. Dokumente und Abhandlungen zur Geschichte Zwinglis und seiner Zeit (excellent). — *Escher* et *Schweizer*. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich; Bd. IV, 1265-1276. — *M. Immich*. Zur Vorgeschichte des Orleansschen Krieges, 1685-1688 (documents importants; à noter surtout les correspondances des deux nonces à Paris et à Vienne, Ranuzzi et Buonvisi, avec le cardinal Cylo). = N° 10. *Henzlow*. Medical works of the fourteenth century. — *J. Grimm*. Deutsche Rechtsalterthümer (4e édition très augmentée de cet ouvrage, toujours utile et très consulté, par A. Heusler et Rud. Hübner). — *Searle*. Onomasticon anglo-saxonicum (compilation très soignée, et, malgré des erreurs, très utile). — *H. d'Arbois de Jubainville*. Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne (Schrœder : ouvrage regrettable et dont les romanisants devront se méfier autant que les germanisants). — *E. Fœrstemann*. Altdeultsches Namenbuch (1er fasc. d'une nouvelle édition entièrement remaniée). — *Jecklin*. Calvenfeier 1499, 1799, 1899. Der Anteil Graubündens am Schwabenkrieg (étude minutieuse et richement documentée sur les événements militaires de l'année 1499). — *Eug. Tatarinoff*. Die Beteilung Solothurns am Schwabenkriege bis zur Schlacht bei Dornach, 22 julii 1499 (autre ouvrage important sur la même guerre). = N° 11. *Lehmann*. Zwei Hauptprobleme der altorientalischen Chronologie (longue discussion par J. Jensen, qui se continue et se termine dans le numéro suivant). — *Souchon*. Die Papstwahlen in der Zeit des grossen Schismas (ouvrage rempli d'erreurs et qui, dit Haller, ne mérite pas le long compte-rendu qu'il en donne). — *A. Bouché-Leclercq*. L'astrologie grecque (remarquable; les textes grecs sont généralement bien compris, mais combien mal imprimés!). = N° 12. *Puntschart*. Herzogseinsetzung und Huldigung in Kærnten (l'auteur s'est gravement mépris sur plusieurs points intéressants pour l'histoire constitutionnelle de la Carinthie). — *G.-C. Knod*. Deutsche Studenten in Bologna, 1289-1562. Biographischer Index zur den Acta germanicae universitatis Bononiensis. — *R. Koldewey*. Die Lettische Inschrift gefunden in der Königsburg von Babylon. = 1901, n° 1. *Seeberg*. Lehrbuch der Dogmengeschichte. 2e partie : die Dogmengeschichte des Mittelalters und der Neuzeit (excellent). — *Grenfell, Hunt* et *Hogarth*. Fayum towns and papyri. — Rikskansleren Axel Oxens-

tiernas Skrifter och brefvexling (important, en particulier pour l'histoire de l'Électeur palatin en 1624-1625).

38. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. XV, 1900, Heft 4. — J. Bœhlau. Les résultats des fouilles de Pitigliano au musée de Berlin (objets trouvés à l'ouest du lac de Bolsena; ils montrent le développement de la poterie étrusque primitive sous l'influence des importations grecques. Si, contre toute attente, le sol grec ne devait pas nous apporter de nouvelles découvertes, l'histoire de ces importations deviendrait la mine la plus abondante de renseignements où nous aurions à puiser pour connaître la métallurgie post-mycénienne du IXe au VIe siècle). — H. Græven. Les Indiens représentés dans des œuvres d'art antiques (de quelques objets où sont figurées les victoires de Bacchus dans l'Inde).

39. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. XXI, 1901, Heft 2. — Ad. Nuglisch. Les finances de l'empire d'Allemagne sous l'empereur Sigismond (suite à l'ouvrage de l'auteur sur les finances de l'empire sous Charles IV. Chap. I : administration financière; chap. II : revenus provenant des biens-fonds de l'empire, des monastères, des droits régaliens, des émoluments de chancellerie et de justice, des hypothèques, des dîmes pontificales; chap. III : les dépenses de l'empire).

40. — Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum, Geschichte und deutsche Litteratur. Bd. VII, 1901, Heft 1. — Alfred Gercke. L'analyse considérée comme le fondement de la critique supérieure (explications sur la méthodologie philologique). — Ernest Devrient. Hermundures et Marcomans (cherche surtout à mettre en valeur les renseignements fournis par Ptolémée).

41. — Philologus. Bd. LX, 1901. — Aug. Mommsen. Pour s'orienter dans la chronologie delphique. — W.-H. Roscher. La signification du E à Delphes et les autres γράμματα δελφικά. — Fr. Reuss. Pour servir à l'histoire de la première guerre punique (Hiéron devint roi des Syracusains en 270; mais c'est seulement en 265-264, après la victoire sur les Mamertins, qu'il devint roi de la Ligue; seul cet arrangement est d'accord avec la tradition. Polybe et Zonaras, qui reproduisent Dion, ne se contredisent pas dans les renseignements qu'ils nous donnent sur la cause de la guerre; Philinos est leur source commune. Le naufrage des consuls M. Aemilius et Ser. Fulvius eut lieu dans l'été de 254. La bataille de Panormos fut livrée en juin 251. Fabius et Philinos sont les sources de Polybe pour l'histoire des années 250-248. La bataille des îles Ægates fut livrée en 242, non en 241. Polybe n'a pas utilisé les *Origines* de Caton. Attribution à Philinos et à Fabius des passages empruntés par Polybe dans son histoire de la première guerre punique). — W. Schmidt. Cratippe, pour la troisième fois (défend contre Susemihl, *Philologus*, LIX, que Thucydide et Cratippe sont contemporains. Cratippe bien compris nous apprend que Thucydide

est mort en Thrace, non comme banni; il revient à Athènes en 403; plus tard il s'est remis à travailler à son Histoire). — P. Grœbe. La désignation des fonctionnaires élus avant leur entrée en charge (le titre additionnel de « designatus » est indispensable, s'il s'agit d'un fonctionnaire qui n'est pas encore entré en charge).

42. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XXI, 1901, Heft 1. — Bernhard Luther. Les tribus d'Israël (1° origine, caractère et importance des tribus; 2° origines de la généalogie d'Israël et de Judas; 3° le système des douze tribus; 4° les figures de femmes de la légende dans leurs rapports avec la généalogie; 5° les noms de Jacob et d'Israël. L'insertion des légendes dans le plan généalogique se produit en sens inverse. D'abord on crée les éponymes des tribus, qu'on fait ensuite descendre d'une figure légendaire).

43. — Centralblatt für Bibliothekswesen. Jahrg. XVIII, 1901, Heft 1-2. — Henry Harrisse. Christophe Colomb et la typographie espagnole, avec un épilogue de K. Haebler (étude bibliographique). — Johannes Wegener. Contributions à la bibliographie des incunables (décrit certains incunables qui sont restés inconnus à tous les bibliographes ou qui ont été cités sans description suffisante). — Kohfeldt. Bibliothèques publiques au xviie siècle (d'après un ancien journal de la bibliothèque universitaire de Rostock). = Heft 3. E. Wolter. Catalogues et collections de livres en Russie. — G.-A. Crüwell. La bibliothèque d'All Souls College à Oxford (Codrington Library). — F.-W.-E. Roth. Pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Eltville, 1467-1476.

44. — Deutsch-evangelische Blætter. Jahrg. XXVI, N. F. I, 1901, Heft 1. — G. Kawerau. Histoire de la fête du nouvel an (réponse à la question de savoir pourquoi et comment la date du 1er janvier a été assignée à cette fête). = Heft 2. G. Kawerau. Le pèlerinage de Luther à Rome (1° le motif; 2° le terme; 3° la route de ce voyage; 4° les souvenirs de Luther aux églises et sanctuaires de Rome; 5° diverses observations et impressions). — H. Ellger. Le couvent des Bénédictins de Cava de' Tirreni (d'après l'ouvrage de P. Guillaume : *Essai historique sur l'abbaye de Cava*). = Heft 3. G. Kawerau. Les tentatives faites pour ramener Melanchthon au catholicisme.

45. — Beihefte zum Militær-Wochenblatt. 1901, Heft 1. — Friederich. La situation stratégique de Napoléon à la fin de l'armistice de Poischwitz (discours, avec une carte). — Wolf. Où étaient situés les ponts jetés par César sur le Rhin? (contre H. Nissen, *Bonner Jahrbücher*, Heft 104, qui croit que César a passé le Rhin près d'Urmitz; montre qu'il a jeté ses ponts près de Cologne). = Heft 2. Duvernoy. Les opinions de Frédéric le Grand sur la guerre de siège avant la guerre de Sept ans (d'après des travaux préparatoires de l'état-major général et des documents tirés des archives de la guerre;

avec une carte). — Balck. Plan et direction de batailles napoléoniennes (discours, avec une carte et un croquis).

46. — Neue Militærische Blætter. Bd. LVI, 1900, Heft 1. — Le 4e corps de l'armée française, le 16 août 1870. = Bd. LVI et LVII. B. Wohlfahrt. Tableaux de l'ancienne armée prussienne pendant les années de paix de 1763 à 1806; suite. = Bd. LVII, Heft 1. Une lettre de Goeben sur le combat de Dermbach, le 4 juillet 1866 (dans cette lettre, du 6 avril 1867, Goeben fait savoir à A. Mels, qui écrivait alors une histoire de la guerre de 1866, qu'il n'aurait pas attaqué les Bavarois près de Kaltennordheim s'il n'avait pas eu les mains liées; mais qu'il aurait attaqué la division Hartmann près de Rossdorf). = Bd. LVIII, 1901, Heft 1. Le général Fransecky (d'après sa biographie écrite par W. de Bremen, 1901). = Heft 1-2. W. Stavenhagen. Quelques remarques sur les armées et les formations techniques de l'Autriche-Hongrie autrefois et aujourd'hui (avec un mémoire inédit du général Vaquette de Gribauval, 1760). = Heft 3. Saldern (notes littéraires et biographiques sur ce général).

47. — Zeitschrift für Sozialwissenschaft. Jahrg. IV, 1901, Heft 1. — A. Vierkandt. La propagation de l'esclavage et ses causes. = Heft 1-2. Otto Ammon. L'origine des instincts sociaux (ceux-ci ne tirent pas leur origine des instincts familiaux, mais du combat des hordes, sociétés, États et peuples, de la concurrence vitale. Les talents sociaux sont d'autant plus grands et développés que le combat était plus dur). = Heft 2. Richard Lasch. De l'origine des métiers. = Heft 3. A. Buchenberger. Les impôts en Allemagne pendant le xixe siècle.

48. — Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 1901, no 22. — Georg Polonsky. L'école sociologique russe. = Nos 28-29. Ξένος. Considérations centenaires; II et III (le protestantisme allemand au xixe s. est caractérisé par deux grands théologiens, l'un au commencement et l'autre à la fin de ce siècle : Schleiermacher et Harnack). = No 29. P. Albert. Les inventaires des archives et les recherches historiques (l'édition des *Inventare des grossherzoglich badischen General-Landesarchivs,* Karlsruhe, 1901, inaugure d'une façon remarquable le travail d'inventaire qui s'impose aujourd'hui aux archives allemandes). = No 35. La légion de Klapka, 1866 (d'après le livre d'A. Kienast. Vienne, 1900). = No 37. Monuments de l'art d'écrire au moyen âge (d'après la publication d'A. Chroust, *Monumenta Palaeographica,* Ser. I, Liefg. 1, 2. Munich, 1900). = No 38. W. Kroll. Le roman grec d'Alexandre (histoire littéraire de ce roman intéressant). = No 39. Ernst Mayer. Le développement de la propriété. — La conservation des monuments publics en Prusse (mesures intéressantes prises par le gouvernement prussien à cet égard). = Nos 40-41. F. Thudichum. Tournée historico-juridique à travers la Bohême du Nord. = Nos 42-43. Otto-Helmut Hopfen. Le comte Paul de Hœnsbrœch et sa lutte contre Rome (critique de son livre : *Das Papstthum in seiner sozial-kulturellen Wirksamkeit,* 1900). =

Nos 43-44, 46-47. Paul Bojanowski. Le grand-duc Charles-Alexandre de Saxe (fait ressortir les services rendus par ce prince à l'art, aux sciences et à la politique). = No 44. Paul Horn. Une réforme du parsisme (d'après le livre de B.-F. Billeinosia, *Warning Word to Parsees*, p. I-II, Bombay, 1900, qui propose de restaurer la religion des Gâthâ). = Nos 48, 54-55. H. Singer. L'exploration géographique de l'Afrique en 1900. = No 49. Emil Rechert. Éloquence politique. = No 50. Ξένος. Considérations centenaires; IV (le protestantisme du XIXe s. en Suisse : Alex. Vinet, et en France : Edm. Scherer, Colani, Guizot, Sabatier). = No 53. Bruno Petzold. La réorganisation de l'armée française. = No 55. Karl Dieterich. Religion et Église dans l'Orient grec (d'après H. Gelzer, *Geistliches und Weltliches aus dem türkisch-griechischen Orient*, 1900). = No 57. Sigmund Riezler. Flux et reflux des sentiments allemands en Bavière (discours). = No 58. F. v. Reber. Les commencements des tendances artistiques dans la maison de Wittelsbach (discours). = Nos 59-61. Paul Holzhausen. La fête séculaire des aïeux; III. = No 65. Juppiter Pœninus (aperçu historique sur les découvertes faites à l'occasion de l'exploration du plan de Jupiter ou plan de Joux, situé sur l'ancienne route romaine, où passait le commerce entre l'Italie, l'Allemagne et la France). = Nos 66 et 67. Eberhard Gothein. L'origine et le développement du procès des sorcières (d'après l'ouvrage de J. Hansen, *Zauberwahn, Inquisition und Hexenprozess im Mittelalter*, 1900).

49. — Wissenschaftliche Beilage zur Germania. 1901, no 1. — G. Ihm. Thomas de Kempen et les frères de la vie commune; V (le sous-prieur d'Agnetenberg). — A. Zimmermann. S. J. Cromwell considéré comme soldat (d'après le livre de T.-S. Baldock paru sous ce titre en 1899). = No 2. Benkert. Le comte Frédéric-Léopold de Stolberg (esquisse biographique et littéraire). = No 3. Nicolaus Hilling. Considérations sur la procédure violente contre les hérétiques dans les brefs des papes Grégoire IX et Innocent IV (d'après les sources). = No 5. E.-G. Görigk. Enwald Schinkel, le dernier abbé des Cisterciens d'Eldena (1510-1535). = No 7. Wilh. Engelkemper. Le rétablissement de la communauté juive après l'exil babylonien (critique de l'étude publiée par Joh. Nikel sous ce titre dans les *Biblische Studien*, Bd. V, Heft 2-3, 1900). = No 8. Schnettler. Restes d'une union forestière des temps les plus reculés (dans la forêt de Thuringe, près de Georgenthal, où était autrefois un couvent de Cisterciens, fondé en 1142). = Nos 9-10. Josef Hermann. Le *Thesaurus linguae Latinae* (son origine, son importance et son système). = Nos 10-11. Gottlob. Littérature nouvelle sur l'histoire du commerce au moyen âge. = No 12. Le « Göttinger Bullarium » (analyse les publications de documents pontificaux connues sous ce titre).

50. — Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung. 1901, nos 1-2. — Leo Berg. La superstition (d'après un discours de M. Steinschneider, 1900). = Nos 1, 3-4. Heinr.-Hub. Houben. Quelques souvenirs sur les

jours de jeunesse de Gutzkow (expose ses rapports avec Wolfgang Menzel et publie quelques lettres de Gutzkow pendant les années 1831-1834). = N° 1. G. Hoffmann. Bordeaux à l'époque romaine. = N°s 2-4. Julius v. Pflugk-Harttung. Le passé de la Prusse (pour la fête du second centenaire; esquisse historique du développement de l'État prussien depuis Frédéric Ier). = N° 2. Julius-R. Haarhaus. Corona Schröter (pour le 150e anniversaire de sa naissance, le 14 janvier 1901). = N°s 3-4. F. Mewius. Un siècle d'explorations vers le pôle arctique. = N°s 5-6. Julius Franz. La première reine de Prusse. = N° 5. La reine Louise à la cour d'Alexandre Ier (d'après le journal de la reine sur son voyage à Saint-Pétersbourg en 1809, publié par P. Bailleu dans les *Publicationen aus den k. Preussischen Staatsarchiven,* Bd. LXXV, p. 538-553). = N°s 5-8. J. Haller. Pétrarque. = N° 7. L'accroissement du peuple américain (depuis 1790 à 1900). — Julius-R. Haarhaus. Jean-Henri Voss (pour le 150e anniversaire de sa naissance, le 20 février 1901). = N° 8. Siegfried Fitte. Le premier Hohenzoller en Prusse (aperçu historique sur la vie du duc Albrecht de Brandebourg). = N° 9. Le bourgmestre Henri Toppler de Rothenbourg (mort en 1408; un épisode de la ville libre de Rothenbourg, sur la Tauber). = N° 10. M. Blumenthal. Pour servir à l'histoire des mémoires de Hardenberg (c'est le conseiller Schœll, un des plus capables collaborateurs du chancelier d'État depuis 1814, qui a élaboré des mémoires). — Stephan Kekule v. Stradonitz. Une académie de la langue allemande (projet). = N°s 11-12. Paul Holzhausen. Le tzar Paul Ier (étude psychopathique). = N° 11. Richard-M. Meyer. L'histoire primitive de la civilisation (critique du livre publié par Schurtz sous ce titre en 1901). — Arend Buchholtz. « Die neue Zeit, » une gazette populaire illustrée de l'année 1848 (description de cette gazette très rare). = N° 12. Karl-Bertram Stueve (d'après des lettres et souvenirs personnels publiés par Gustave Stueve, 1900).

51. — Die Grenzboten. Jahrg. LX, 1901. Band I, n°s 3-4. — Le commerce allemand-italien au moyen âge (d'après l'ouvrage d'A. Schulte: *Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs,* t. I-II, 1900). = N° 5. Antiochia (description de cette ville d'après l'*Antiochikos* de l'orateur Libanios). = N°s 6-7. Bismarck dans sa période de développement (contient un aperçu de la valeur historique, politique et personnelle des lettres du prince à sa fiancée et sa femme, publiées par son fils Herbert, 1900). = N° 6. Carlyle (son caractère et sa vie). = N° 7. Otto Kæmmel. Politique universelle ancienne et moderne (discours). = N° 10. Quelques remarques sur le gouvernement et la police de l'empire romain au temps de la décadence (d'après les discours de Libanios). = N°s 10-11. Hugo Bartels. L'Église anglaise (esquisse historique).

52. — Monatsschrift für Stadt und Land. Jahrg. LVII, 1900, Band I, Heft 1-2. — Spanuth-Pöhlde. Pour servir à l'histoire des mœurs des étudiants en Allemagne. — Ulrich von Hassell. Mouve-

ments évangéliques dans les pays romans (I, la France; II, l'Italie; III, l'Espagne). = Heft 4-5. H. Freiherr von Hadeln. En captivité chez les Turcs il y a 200 ans (d'après les notes du capitaine impérial de dragons Mathaeus Wickert, sur les années 1674-1724). = Heft 5. F. Büttner. Zinzendorf et ses services rendus à l'Église. = Heft 6. C. v. Zepelin. Le général feld-maréchal Steinmetz (d'après ses journaux et ses lettres, publiées par H. de Krosigk, 1900). = Band II, Heft 7. Wilhelm Busch. Ulrich Braeker, tisserand suisse du XVIIIe siècle. = Heft 8-10. C. v. Zepelin. La position de la Russie et de l'Angleterre au commencement du XXe s. = Heft 12. L. Ey. Cérémonies et légendes de la Saint-Jean en Portugal. = Jahrg. LVIII, 1901, Band I, Heft 2. J. Pentzlin. Un homme d'État anglais apologiste du christianisme (James Balfour). = Heft 2-3. C. v. Zepelin. Pour servir à l'histoire de Gneisenau (d'après l'ouvrage d'A. Pick, *Aus der Zeit der Not 1806 bis 1815*, 1900).

53. — Deutsche Revue über das gesamte nationale Leben der Gegenwart. Jahrg. XXVI, 1901, Band I. — Werner. L'empereur Guillaume et le développement de la marine. — Adelheid von Asten-Kinkel. Jeanne Kinkel en Angleterre (lettres et mémoires recueillis par sa fille). — H. Vambéry. Nos relations avec la Chine et avec le monde d'Islam. — J. Grant Wilson. Le plus grand général de l'Amérique (caractéristique de Grant, sans traits individuels). — Lettres écrites de Saint-Pétersbourg en 1806 (extraits de trois rapports du plénipotentiaire bavarois à Saint-Pétersbourg, d'Obry, écrits entre décembre 1805 et mai 1806, qui contiennent des notes très importantes sur la politique d'Alexandre Ier et sur la cour de Russie). — Heinrich von Poschinger. L'agent secret et Bismarck. Deux lettres inédites de Bismarck (au ministre de Manteuffel, en 1856, sur l'espion Hassenkrug, qui avait apporté à l'ambassadeur auprès de la diète de Francfort des rapports terrifiants sur Paris). — G.-M. Fiamingo. Le Vatican et ses relations avec la France et l'Allemagne (après 1890).

54. — Hohenzollern-Jahrbuch. Forschungen und Abbildungen zur Geschichte der Hohenzollern in Brandenburg-Preussen, Jahrg. IV, 1900 (Festausgabe zur 200 jährigen Jübelfeier der Preussischen Königskrone). — Koser. Le jubilé de la couronne royale de Prusse (esquisse générale). — Grossmann. Histoire de la jeunesse de Frédéric Ier, premier roi « en » Prusse. — Berner. La politique extérieure de l'électeur Frédéric III de Brandebourg, roi Frédéric Ier « en » Prusse (n'étudie que le côté de Brandebourg-Prusse et commet quelques erreurs). — Krauske. La reine Sophie-Charlotte (excellent). — Seidel. La fondation de l'ordre de l'Aigle-Noir et le couronnement royal des 17 et 18 janvier 1701 à Kœnigsberg. — Jaehns. Les affaires militaires sous le roi Frédéric Ier (résumé de ses propres travaux sur cet objet). — Harnack. La vie intellectuelle et scientifique en Brandebourg-Prusse vers l'année 1700 (prend pour point de départ la Société des sciences à Berlin et l'Université de Halle). — Thouret. L'entrée des Muses et des Grâces

dans la Marche (montre comment on s'y passionna pour la poésie et la musique; décrit la vie splendide et joyeuse dont le centre était la reine Sophie-Charlotte). — Les arts plastiques sous le roi Frédéric Ier : I. Von Œttingen. L'Académie royale des arts à Berlin ; II. Seidel. L'art et les artistes à la cour). — Hintze. État et société sous le premier roi (excellent). — Friedlænder. Contributions à l'histoire de la triangulation en Brandebourg-Prusse sous le Grand Électeur et sous Frédéric III. — Koser. Les monuments historiques dans la « Sieges-Allee » du « Tiergarten » à Berlin; suite : groupes V-XIV. — Grossmann. Le burgrave Frédéric Ier de Nuremberg (mort en 1200). — Granier. Le roi Frédéric Ier et le comte de Wartenberg. — Dœbner. Trois lettres relatives au roi Frédéric Ier. — Schuster. Pour servir à l'histoire de la possession personnelle du prince électoral Frédéric de Brandebourg.

55. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte, 1901, nos 1-2. — Th. Mommsen. Inscription de Julius Severus provenant d'Ancyre (cette inscription, découverte en 1900, complète les données fournies par deux autres inscriptions (*C. I. G.* 4033, 4034) relatives au même personnage. Son « cursus vitae, » connu maintenant dans tous ses détails, montre comment les anciennes familles illustres de la moitié grecque de l'empire entrèrent au service impérial. Au temps des Adriens et des Antonins, la cité romano-hellénique se substitue à la cité nationale italienne). = No 4. Waldeyer. Discours pour l'anniversaire de naissance de l'empereur (bienfaits des rois de Prusse à l'Académie). = No 4. Paul Scheffer-Boichorst. La *Vita Bennonis, Osnabrugensis episcopi*, de Norbert, est-elle fabriquée? (non; elle est authentique; réfute les objections présentées par F. Philippi dans le *Neues Archiv*, t. XXV. Cette *Vita* ne nous est point, il est vrai, parvenue dans sa forme originale, mais les additions n'ont pas été faites dans un but mensonger).

56. — Bonner Jahrbücher. Heft 106, 1901. — G. Schwalbe. Le crâne du Neanderthal (recherches anthropologiques concernant le « pithecanthropus erectus » de Dubois, 72 p.). — B. von Toll. Fouilles à Rodenbach (dans le cercle de Neuwied, près de la tour hexagonale du Limes. Objets de l'âge récent du bronze pouvant se placer entre 1000 et 800 av. J.-C.). — Const. Kœnen. Un monument sculpté pré-romain trouvé dans la région rhénane (obélisque de Saint-Goar. La date de ce monument peut être rapportée au temps de la domination gauloise sur une partie de l'Italie, où par conséquent il y avait des rapports directs entre les peuples civilisés de la Méditerranée et les peuplades gauloises. On n'avait guère l'idée jusqu'à présent qu'un pareil monument de pierre pût être élevé dans la région rhénane vers l'an 400 av. J.-C. C'est peut-être un vestige du culte du feu pratiqué avant l'époque romaine). — R. Schultze. Habitations romaines à Bonn (l'activité des bourgeois pour les constructions fut modeste; Bonna et Colonia Agrippinensis ont été construites à grands frais; mais leur développement pos-

térieur n'a pas rempli les espérances de leurs fondateurs. Les détails sur la direction probable de la voie romaine à travers l'ancienne ville de Bonn sont intéressants en ce qui concerne le développement des routes au moyen âge). — H. Lehner. Un nouveau gouverneur de la Germanie intérieure (parle d'une inscription romaine trouvée à Remagen qui n'est pas antérieure à la seconde moitié du IIe s., qui appartient plutôt à la première moitié du IIIe. Le gouverneur Claudius Agrippa ne peut d'ailleurs être déterminé avec certitude). — Fried. Kœpp. Sur Frontin, *Stratagem.*, II, 11, 7 (à l'ancienne leçon « in finibus Cubiorum, » il faut substituer « in finibus dubiorum »). — Rapports sur les travaux du Comité provincial pour la conservation des monuments dans la province du Rhin et sur les musées de la province du 1er avril 1899 au 31 mars 1900.

57. — Freiburger Diœcesan-Archiv. Bd. XXVIII, 1900. — C. Krieg. Le Dr Joseph König (notice nécrologique sur ce professeur de Fribourg, qui avait beaucoup publié sur l'histoire ecclésiastique et locale des anciens pays alémanniques et souabes). — Ludwig Baur. La propagation des ordres mendiants dans le diocèse de Constance (cherche à déterminer l'époque et les circonstances de la fondation des différents monastères). — Hermann Œchsler. Les souvenirs du P. Ildefons d'Arx, curé d'Ebrigen en B., d'après ses notes journalières, 1789-1796. — Konrad Burger. Chronique du couvent de femmes de l'ordre de Citeaux à Wonnenthal, publiée pour la première fois par Jul. Mayer (cette chronique va jusqu'en 1669). — Karl Reinfried. Le ci-devant monastère de Capucins de Baden-Baden. — Max Straganz. Pour servir à l'histoire des frères mineurs dans la région du Haut-Rhin. — Hugo Ehrensberger. Pour servir à l'histoire des contributions pour la guerre contre les Turcs, surtout en Franconie, et le « subsidium charitativum » du chapitre de Taubergau.

58. — Zeitschrift des Harz Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXXIII, 1900, 2e Hæfte. — Ed. Jacobs. La chasse dans le Harz, surtout autour de Wernigerode et d'Elbingerode, dans la première moitié du XVIe siècle (cette histoire a plus qu'un intérêt local, parce qu'ici, dans leurs possessions isolées, les empereurs allemands de race saxonne et franconienne s'y livraient à l'art de la vénerie. L'organisation de la chasse chez les comtes de Stollberg est décrite presque exclusivement au moyen de lettres et de comptes tirés des archives de Wernigerode). — Otto Gerland. Pourquoi le siège de l'évêché a-t-il été transporté à Hildesheim ? (cherche à rattacher ce fait au culte que les Saxons païens rendaient à leurs dieux en cet endroit). — K. Zellmann. Les temps difficiles. Journal de J. Phil-Zellmann à Herzberg du Harz, au temps de la guerre de Sept ans. — Fr. Schmidt. La famille de Morungen en Haute-Saxe (famille du minnesinger Henri de Morungen. 156 p.). — Albert Barth. Les fonctionnaires épiscopaux au moyen âge, surtout dans les diocèses de Halberstadt, Hildesheim,

Magdebourg et Mersebourg. — R. Dœbner. La situation de la ville de Goslar dans les années 1802 et 1803; détails statistiques (détails approfondis sur la décadence économique de l'ancienne ville impériale).

59. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. Bd. XXIV, Heft 1, 1900. — Carl von Stamford. La défense de Rheinfels en 1692 par les Hessois. — Aug. Heldmann. La ville, l'église, le chapitre de Wetter et la citadelle de Mellnau. = Heft 2, 1901. O. Zaretzky. Une brochure inconnue sur le combat de Hessisch-Oldendorf en 1653 (victoire décisive remportée par les Évangéliques sur les Impériaux). — Jul. Pistor. Biographie de Wigand Lauze (chroniqueur hessois du xvie s.). — Hugo Brunner. Un procès-verbal de la colonie française de Helmarsch en 1700.

60. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. XV, 1900, Halbband 1. — Johann Kvačala. D.-E. Jablonsky et la Grande-Pologne (les relations de Jablonsky avec Lissa et avec l'Église et la politique polonaise sont racontées d'après des matériaux inédits des archives). — Heinrich Kleinwaechter. Les inscriptions de cloches dans la province de Posen. — Louis Lewin. Histoire des Juifs à Inowrazlaw (1447-1848).

---

61. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXII, Heft 1. — Jul. Ficker. Le droit lombard et le droit scandinave (Kier, dans son étude sur l'*Edictus Rothari*, s'efforce de montrer que le droit lombard se rapproche le plus du droit danois; Ficker pense au contraire qu'il est apparenté de plus près avec le droit norvégien, celui de Gulathing). — Max Dvořak. Les falsifications du chancelier impérial Kaspar Schlick (Kaspar Schlick, chancelier sous l'empereur Sigismond, a mis à profit les facilités que lui donnaient ses fonctions pour fabriquer une série de documents utiles pour lui et pour les siens. Biographie du faussaire et preuves des faux; avec des fac-similés). — Hanns Schlitter. Retour des archives, bibliothèques et collections d'art enlevées de Vienne par les Français en 1809. — A. Sitte. Une relation de Ferdinand II sur sa proclamation comme roi de Hongrie, 15 mai 1618 (publie une lettre de Ferdinand de Styrie à l'empereur lui annonçant qu'il vient d'être proclamé roi à Presbourg). — E. Guglia. Bibliographie relative à Gentz. = Comptes-rendus critiques : *Giov. Oberzinner*. Le guerre di Augusto contro i popoli alpini (excellent). — *L.-M. Hartmann*. Geschichte Italiens im Mittelalter : II, 1 : Römer und Langobarden bis zur Theilung Italiens (bon). — *E. Hauviller*. Analecta Argentinensia; Bd. I, 1316-1334 (textes importants; l'identification des noms de lieu laisse à désirer). — *O. Meinardus*. Der Katzenelnbogische Erbfolgestreit, 1518-1538 (bon recueil de documents). — Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och briefvexling. = B. Bretholz. Revue des publications périodiques concernant l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie autrichienne en 1898-1899.

62. — Zeitschrift des d. Vereines für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. V, 1901, Heft 1. — Berthold Bretholz. Nouveaux documents pour servir à l'histoire de la guerre suédoise en Moravie et en Silésie (1° le colonel Miniati et la reddition d'Olmutz aux Suédois, le 14 juin 1642. 2° Récits sur le combat de Jankau, le 6 mars 1645. 3° Fortification et défense du pas de Jablonkau contre Georges Rakoczy à travers le duché de Teschen en 1642-45; relation sur la guerre de Hongrie contre Rakoczy, adressée à la duchesse Élisabeth-Lucretia de Teschen. 4° Prise de Teschen par les Suédois. 5° Attaque de fuyards silésiens et moraves, par les Suédois de Wrangel, à Mödritz, le 11 juin 1642). — Karl Lechner. Additions au Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae; suite.

63. — Századok (les Siècles). Décembre. — M. Wertner. L'ancêtre de la famille Korogyi (ce serait Gottfried de Hersfeld, 1130-1166, émigré de Hesse en Hongrie; ses descendants fondèrent les familles de Gut-Keled et de Korogyi). — D. Angyal. Relations politiques de la Transylvanie avec l'Angleterre; fin (rôle de Georges Stepney, ambassadeur anglais à Vienne, pendant le soulèvement de François II Rakoczy, 1703-1711). = Comptes-rendus : *J. Krsnjavi.* Zur Historia Salonitana des Thomas, archidiaconus von Spalato (montre beaucoup d'esprit critique dans la discussion de cette source historique, qui a fourni anciennement aux historiens croates des armes contre la domination hongroise). — *M. Pirhalla.* Histoire du prieuré de Szepes (forme le tome IV des publications de la Société historique du comitat Szepes. Renferme des documents très précieux sur l'histoire du comté de Scépuze). — *B. Major.* Histoire de la commune de Tisza-Nagy-Rév. = Variétés : Une ambassade turque chez Nicolas Zrinyi, le poète (J. Karácson). — Pie VI à Vienne (Srs.). = 1901. Janvier. A. Por. Le pèlerinage de la reine Élisabeth à Aix-la-Chapelle en 1357 (la mère de Louis le Grand, de la maison d'Anjou, entreprit ce pèlerinage pour que la guerre que son fils avait entreprise contre Venise ait une issue heureuse. Elle visita à Marbourg le tombeau de sainte Élisabeth, à Cologne les reliques des trois rois et pria à Aix-la-Chapelle. Les sources hongroises ne disent rien de ce pèlerinage, mais Henri Diessenhofen, chanoine de Constance, Henri Rebdorf et les chroniques des évêques de Trèves et de Mayence en parlent. C'est d'après ces sources que Por a retracé ce voyage). — A. Aldasy. Le roi Sigismond et la république de Venise; suite et fin en février et mars (retrace l'histoire des négociations diplomatiques qui furent entamées entre le roi hongrois et Venise en 1433 et qui aboutirent à l'alliance conclue le 31 août 1435 à Nagyszombat-Tyrnavie, alliance dirigée contre le duc de Milan. Les documents utilisés sont ceux du tome XI des *Deutsche Reichstagsacten* paru récemment). — T. Györy. Quelques dates de l'histoire de la médecine hongroise (détails sur sainte Élisabeth et les lépreux, mentionnés également dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière* de H. Meige; sur les études médicales à l'Université de Veszprém au moyen âge;

sur l'eau de la reine de Hongrie; sur Paul Bagellardus : Libellus de infantium aegritudinibus ac remediis, 1472; sur les jumeaux de Szöny et sur Semmelweis, le propagateur de l'antisepsie avant Lister). = Comptes-rendus : *Z. Beöthy*. Histoire de la littérature hongroise; 2 vol. (cette seconde édition de l'ouvrage illustré contient plusieurs nouveaux chapitres). — *W. W. Rockhill*. The journey of William of Rubruck to the eastern parts of the world (1253-55), with two accounts of the earlier journey of John of Pian de Carpine (ces deux voyages ont été publiés dans le Recueil d'Avezac en 1839 avec des notes; Rockhill ne donne que la traduction anglaise). — *J. Palmay*. Les familles nobles du comitat d'Udvarhely. = Variétés : Voyage sur le Danube de Linz à Bude et retour (J. Bleyer, d'après Reisebilder aus dem XVII Jahrhundert de Lehner). — Quand Jean Hunyad devint-il *ban* de Szörény? (J. Karácsonyi fixe la date au 27 septembre 1439). = Février. A. Por. L'orpheline du seigneur Étienne; fin en mars (le seigneur Étienne était le fils de Charles-Robert, roi de Hongrie. Il épousa Anne de Bavière. Sa fille Élisabeth, restée veuve de très bonne heure, était duchesse de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie. Elle épousa Philippe, duc de Tarante, et mourut à l'âge de vingt ans). — J. Stessel. Le prieuré de Marcz et le monastère de Horpacs. = Comptes-rendus : *A.-D. Xénopol*. Magyars et Roumains devant l'histoire. — *M. Darvai*. La Hongrie et ses premiers vassaux roumains (la première brochure est une réponse au livre de M. de Bertha; la seconde est une communication faite au Congrès d'histoire comparée en 1900). — *L. Dézsi*. La traduction hongroise des Règles de saint Augustin faite par Grégoire Coelius (Bánffy) en 1537 (réimpression d'un de ses plus anciens imprimés hongrois). — *K. Révész*. Œuvres d'Émeric Révész de 1859 à 1860 (le grand prédicateur protestant se montra ardent patriote pendant la réaction qui suivit la révolution de 1848). — Le comitat Szaboles (œuvre de plusieurs savants du comitat; fait partie de la collection : *les Comitats et les villes de Hongrie*, dirigée par S. Borovszky). = Variétés : Lettre de faire part de 1607 (E. Berzeviczy). = Mars. P. Toth-Szabó. Joseph Mallyo (biographie de cet historien de l'ordre de Prémontré en Hongrie, né à Hlinik, comitat de Trencsén, le 10 août 1744, mort à Mindszent le 17 octobre 1818. Il a recueilli pendant quarante ans les documents concernant son ordre). = Comptes-rendus : *A. Tyukics*. L'organisation du district de navigation à Titel pendant la révolution de 1848-49 (en langue serbe; mériterait d'être traduit en hongrois). — *K. Firtinger*. Cinquante ans de l'histoire de l'imprimerie hongroise (œuvre d'un imprimeur; retrace l'histoire de 1848 jusqu'à nos jours). — *M. Zsilinszky*. Histoire du comitat de Csongrád; t. III (fin de cet ouvrage intéressant; traite les événements de 1825 jusqu'à 1896).

64. — Budapesti Szemle. 1900, décembre. — A. Acsay. Études sur la Renaissance (influence de Dante, de Macchiavel et de Savonarole sur les idées modernes; l'enseignement de Chrysoloras). =

Comptes-rendus : *M. Nemes* et *G. Nagy*. Histoire du costume hongrois (ouvrage illustré, publié avec l'appui du ministère de l'instruction publique. Les planches, au nombre de 111, sont dues à M. Nemes, le texte est de G. Nagy; excellent sous tous les rapports). = 1901, janvier. A. Vambéry. Les rapports de l'Europe avec la Chine et le monde musulman (considérations sur le rôle de l'Europe dans les événements récents. Les puissances trouveront dans l'Extrême-Orient beaucoup plus de difficultés que dans le pays de l'Islam). — H. Marczali. Les commencements de la conversion au christianisme en Asie (retrace, d'après les documents les plus anciens, le rôle de saint François-Xavier). = Comptes-rendus : *J. Forster*. A la mémoire du roi Béla III (ouvrage de luxe dû à plusieurs savants et dont la *Revue historique* rendra prochainement compte). — *G. Istoczy*. Traduction de Josephus Flavius (le chef des antisémites hongrois a traduit la guerre des Juifs et la destruction de Jérusalem d'après la traduction latine de Rufinus. Les fautes sont nombreuses; les notes sont inspirées par la haine du judaïsme). — *S. Apponyi*. Hungarica; t. I (description bibliographique des œuvres des xve et xvie siècles parus à l'étranger et où l'on parle de la Hongrie. Les 657 livres décrits font partie de la riche collection Apponyi). — *F. Hirth*. Ueber Wolga-Hunnen und Hiung-nu (éloge). = Février. O. Keleti. Le comte Gustave Kalnoky; fin en mars (biographie de l'ancien ministre des affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise. Quelques rectifications à l'étude de Friedjung parue dans le *Biographisches Jahrbuch und deutscher Nekrolog* de 1899). — A. Berzeviczy. Rimini et Saint-Marin (suite des études italiennes de l'auteur, dont le premier volume a paru récemment en traduction allemande). — G. Haraszti. La vie des grands seigneurs à Versailles; fin en mars (étude détaillée sur le duc de Saint-Simon d'après les dernières publications françaises). = Comptes-rendus : *T. Szana*. Cent ans de l'histoire des beaux-arts en Hongrie, 1800-1900. Peinture et sculpture (l'ouvrage, orné de 235 illustrations, est le premier essai hongrois de ce genre). — *A. Lehmann*. Superstitions et sortilèges depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (traduction hongroise de cet ouvrage danois faite par P. Ranschburg). = Variétés : L'éducation d'un czar (d'après l'ouvrage de Schilder sur Alexandre Ier). = Mars. Esquisses de Dalmatie (l'auteur anonyme consacre un grand article à l'ouvrage croate d'Isidore Krnsjavi, *Iz Dalmacije*, paru à Zagreb en 1900. L'ouvrage fait honneur à la jeune école historique de la Croatie). — L. Stromp. Jean-Baptiste (étude théologico-historique à propos de la pièce de Sudermann : Johannes). = Comptes-rendus : *Bodley*. France (la traduction hongroise de cet ouvrage, due à M. Darvai, a paru dans les publications académiques). — *B. Alexander*. Études sur Diderot (remarquable; le même écrivain a traduit en hongrois un choix des œuvres philosophiques de l'écrivain français). — *G. Paris*. Poèmes et légendes du moyen âge (à lire).

---

65. — The Athenæum. 1900, 8 décembre. — *L. Stephen.* The english Utilitarians (excellent et fort bien présenté). — *J. H. Round.* Calendar of documents preserved in France; vol. I, 918-1206 (remarquable; beaucoup de faits nouveaux). = 1901, 2 février. *J. H. Round.* Studies in peerage and family history (excellent; l'auteur a su découvrir et dénoncer maints méfaits commis par des généalogistes peu scrupuleux). — *A. H. Inman.* Domesday and feudal statistics (ingénieux, mais d'une lecture et d'une intelligence difficiles). = 9 février. *M. Harland.* John Knox (biographie pour le grand public). — *Sœderhjelm.* Le régime de la presse pendant la Révolution française (excellent résumé du gros ouvrage de Hatin sur l'Histoire de la presse en France). = 16 février. *G. Le Strange.* Baghdad during the Abbaside Caliphate (important). — *Cheyne* et *Black.* Encyclopædia Biblica; vol. II (ce tome II marque un sérieux progrès sur le précédent, mais il est encore très inégal). — *S. P. Lambros.* Catalogue of the greek mss. on Mount Athos; vol. II (fin de ce très méritoire catalogue). — *W. Rye.* A calendar of the feet of fines for Suffolk. = 2 mars. *W. H. Fitchett.* Wellington's men : some soldier autobiographies (très intéressant). = 9 mars. *Ch. L. Stainer.* The speeches of Oliver Cromwell, 1644-1658 (excellent; l'éditeur publie 55 discours contre 18 qu'avait donnés Carlyle. Quelques défauts de méthode, mais l'ensemble est remarquable). = 16 mars. *S. R. Gardiner.* History of the Commonwealth and Protectorate; vol. III, 1654-1656 (ouvrage digne d'admiration). — *B. Bickley.* The little Red book of Bristol (publie le texte d'un des registres des archives municipales, registre où vers 1344 ont été transcrites les ordonnances municipales et qui a été continué jusque vers le milieu du xve siècle). = 23 mars. *W. Cunningham.* An essay on western civilization in its economic aspects; mediæval and modern times (excellent résumé). — *Lord Ed. Fitzmaurice.* Charles-William-Ferdinand, duke of Brunswick, 1735-1806 (brillante étude, mais point complète, sur le vaincu de Valmy et d'Iéna). — *L. Courtney.* The working constitution of the United Kingdom and its outgrowths (manuel très consciencieux). — Documents récemment découverts sur les périodes d'Élisabeth et de Jacques Ier : lettres et documents de George Chapman.

66. — Edinburgh Review. Vol. CXCII, juillet-octobre 1900. — Le Royaume-Uni de M. Goldwin Smith (sorte d'aperçu philosophique, mais qui ne pouvait être écrit que par un professeur d'histoire, et qui passe en revue toute l'évolution politique de l'Angleterre, depuis les origines jusqu'à nos jours. L'auteur prêche encore les idées pacifiques d'autrefois. Ses opinions, souvent discutables, sont toujours intéressantes à connaître et donnent fréquemment à réfléchir). — L'Histoire de la marine française du commandant Chevalier (le dernier volume paru, qui comprend l'époque de 1815 à 1870. L'ouvrage, éminemment impartial malgré les circonstances troublées qui entourent son apparition, sera une révélation pour beaucoup d'étrangers, en leur montrant le rôle fort honorable qu'a joué la marine française au milieu du siècle.

Mais, sur les quatorze chapitres de cette histoire, onze se rapportent à des opérations poursuivies avec le concours plus ou moins formel de l'Angleterre. Si les Français y voulaient bien réfléchir, « ils ne tarderaient pas à voir combien l'amitié ou l'hostilité de l'Angleterre importe à leur influence et à leur prospérité »). — Les Chevaliers du Temple : soldats, moines, hérétiques (article singulièrement arriéré, où l'ouvrage le plus récent mis à contribution est celui d'Addison, paru en 1842. Il est vrai que l'auteur cite, en outre, le *Satanisme* de M. Jules Bois). — Le progrès en Irlande (manifeste, si l'on considère les changements opérés seulement entre les deux visites de la reine, de 1861 à 1900. Elle n'a pas obtenu pourtant un accueil aussi enthousiaste que le roi George IV. Mais le calme se rétablit dans les faits, sinon dans les esprits. L'anglicisation se poursuit; le vieux costume disparaît; les noms changent, le clergé se montrant plutôt hostile à la langue indigène; la population s'est réduite au point où la terre peut la nourrir et n'a plus besoin d'émigrer; enfin l'agriculture, encouragée, instruite par des sociétés de tout genre, promet de meilleurs résultats). — La vie de Wellington (le livre de Sir Herbert Maxwell est le meilleur qui existe pour les gens du monde. Mais « il est regrettable que Sir Herbert n'ait pas consacré à l'étude de son sujet autant d'années qu'il y a consacré de mois. » Wellington a fait de son mieux pour empêcher qu'on écrivît l'histoire de Waterloo, du moins de son vivant et durant sa génération. Les Prussiens ne se souciaient pas davantage d'avouer la vérité et de révéler au public les dissentiments des alliés, notamment l'antipathie violente de Gneisenau contre Wellington, qu'il regardait comme un fourbe). — Une histoire du Northumberland (suite et refonte de la grande histoire de ce comté entreprise par le Rév. Hodgson en 1819. Un comité, formé sous la direction du duc de Northumberland, a déjà publié cinq gros volumes de la nouvelle édition, suivant un plan nouveau qui procède paroisse par paroisse. Renseignements instructifs sur la vie rurale et l'agriculture au XVIe siècle). — La Compagnie de la baie de Hudson (d'après les livres récents de Beckles Willson, George Bryce, Archer Martin, etc. Montre comment la France a perdu l'occasion de s'assurer un riche territoire; mais oublie de rappeler que, pendant la guerre de Sept Ans, il y eut quelques propositions, et, pendant la guerre d'Insurrection d'Amérique, quelques tentatives pour s'en emparer. Ce sont deux Français, Chouart des Groseillers, — et non des Grosseilliers, — et Radisson qui ont amené la création de la célèbre compagnie, dont il est intéressant de noter l'opposition égoïste à toute espèce de colonisation pouvant entraver le commerce des fourrures. Relève, en terminant, le caractère indolent et « essentiellement peu colonisateur » du Canadien français). — La guerre du Sud-Afrique et ses critiques (réponse assez vive aux observations du général de Schmeling dans le *Berliner Lokal-Anzeiger*). — Fédération coloniale et impériale (demande qu'à l'expression courante de « métropole et colonies, » quand on parle de l'empire britannique, on substitue celle de « nations

sœurs »). — La guerre du Sud-Afrique (autre article, mais dirigé cette fois contre l'incurie et l'imprévoyance du gouvernement anglais. « Au début de la campagne, on manquait dangereusement de munitions, pour l'artillerie comme pour les armes de petit calibre... Si, en octobre dernier (1899), la guerre avait éclaté entre l'Angleterre et une puissance européenne, un désastre national eût été inévitable... C'est l'habitude des Anglais de se fier trop à l'improvisation pour remplacer la préparation méthodique, et, sous ce rapport, l'armée n'est pas mieux partagée que les autres institutions du pays »). — L'achèvement de l'unité italienne, 1861-1871. — La conquête romaine de la Gaule (à l'occasion du livre de M. Rice Holmes. Étudie surtout le caractère général de la conquête, au point de vue des rapports entre vainqueurs et vaincus, les Romains ayant envahi la Gaule pour l'exploiter, de même que nous essayons maintenant de coloniser et d'exploiter des territoires lointains. Il s'agissait alors, comme dans le Transvaal d'aujourd'hui, de soumettre des Européens frustes à d'autres Européens civilisés). — La Chine et le problème international (ignorance complète de la vraie situation, où vivent d'ordinaire les diplomates étrangers de Pékin. Ce sont les gens les moins renseignés, obligés qu'ils sont de s'en rapporter aux consuls et aux missionnaires qui, eux-mêmes, comprennent difficilement les Chinois, parce qu'ils n'entrent point en contact avec les hautes classes). — La Restauration en Écosse (à propos de la réimpression de l'*Histoire* de Burnet, qui vaut mieux que sa réputation courante. Comment la Restauration s'est aliéné l'Écosse. Ce sont les prétentions de l'Église presbytérienne, le manque d'institutions vraiment représentatives et la détestable administration du pays qui ont précipité la crise). — Les malades et les blessés dans le Sud-Afrique (insuffisance absolue des premiers secours. Le service médical dans l'armée abandonné aux éléments inférieurs de la profession; lors du dernier examen précédant la guerre, il n'y avait que 14 candidats pour 28 places vacantes. Le 4 octobre seulement, on ordonnait la formation des hôpitaux nécessaires pour lesquels l'administration réclamait quatre mois de préparatifs, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de déclarer qu'il ne lui manquait que « quelques brosses à ongles. » La vérité est que, sans le concours des médecins civils et des ambulances volontaires, il eût été dans un formidable embarras. Même il a dû dépêcher en Afrique certains chirurgiens éminents recrutés moyennant un traitement annuel de 5,000 livres sterling par tête). — Les élections générales (critique les jeunes écrivains libéraux qui exaspèrent l'opinion publique en se moquant du chauvinisme britannique, et refuse de croire aux accusations financières portées contre M. Chamberlain).

67. — The Nineteenth century. 1900, novembre. — Samuel WADDINGTON. Le berceau de la race humaine (c'est la Sibérie). = Décembre. Lady PONSONBY. Le rôle des femmes dans la société : 1° en France au XVIIIe siècle; 2° en Angleterre au XIXe. = 1901, janvier. Dr JESSOPP. Les paysans en Angleterre; autrefois et aujourd'hui (considérations

très générales). — L. Oppenheim. Thornycroft et son infanterie montée à la bataille de Spion Kop (récit très circonstancié et dramatique de ce combat). = Mars. Giacomo Boni. Les différentes couches du forum romain. — Sidney Low. La monarchie au xixe siècle.

68. — Quarterly Review. Vol. CXCII. Juillet-avril 1900. — Le Dr Theal et l'histoire du Sud-Afrique (le savant historiographe de la colonie du Cap vient de publier cinq gros volumes de documents, empruntés aux archives de Londres, et qui vont de 1795 à 1806. Le critique lui reproche de professer aujourd'hui des sentiments d'afrikandérisme que ne semblent guère justifier ses précédents ouvrages. Soutient que le grand *Trek* des Boërs, en 1837, a eu pour cause réelle, moins leur volonté patriotique de vivre indépendants que leur désir de se soustraire aux lois anglaises qui abolissaient l'esclavage et de molester sans contrôle les indigènes). — La littérature japonaise (peu d'œuvres historiques, pour lesquelles les Japonais n'ont point témoigné jusqu'ici d'aptitudes bien marquées. Sauf les livres de Rai Sanyo, écrits au xixe s., qui couvrent l'époque du viie s. avant J.-C. au xviie s. de notre ère et se rapprochent de nos modèles, on ne trouve guère que de sèches et maigres compilations chronologiques. Mais l'influence européenne se fait sentir de plus en plus chez les écrivains japonais; elle déplace l'influence chinoise; elle modifie même la langue, et, sans doute, éveillera l'esprit critique). — Rome et Byzance (à l'occasion des travaux récents de Dill, Millingen, Harrison, etc. Insiste sur la dépopulation de l'empire romain, qui fut moins le symptôme de sa décadence, comme le prétend M. Hodgkin, que la cause de sa chute, suivant l'opinion préférable de Seeley. Le transfert de la capitale à Byzance, excellent pour surveiller les deux frontières perse et danubienne, facilita le démembrement, en abandonnant aux invasions barbares les provinces occidentales, moins vigoureuses et moins prospères). — Une École anglaise à Rome (explique aux lecteurs de la *Quarterly*, « qui probablement ne les connaissent même pas de nom, » le fonctionnement des Écoles d'Athènes et de Rome, créées par la France, l'Allemagne et les États-Unis. L'Angleterre, qui déjà possède une École d'Athènes, se dispose à fonder également une École de Rome, dont les recherches, suivant le programme des autres Écoles, se poursuivront à travers les manuscrits du Vatican aussi bien qu'à travers les ruines du Forum). — Partis domestiques et gouvernement impérial (nécessité pour l'Angleterre de se préparer à des éventualités menaçantes et qui risquent de la mettre en situation plus dangereuse qu'à aucune autre époque de son histoire, même à l'époque où elle perdit ses colonies d'Amérique. Affirme qu'il existe, en France, une faction toute disposée à provoquer la guerre, si elle espère y rencontrer l'occasion de renverser le gouvernement. Ajoute qu'une triple ligue entre la France, l'Allemagne et la Russie n'a rien d'invraisemblable, « quoique les Anglais en trouvent l'idée odieuse et même, devant l'histoire, contraire à la nature. » Malheureusement, l'Angleterre est mal préparée,

par son égoïsme, à chercher des appuis au dehors. « Les Anglais ont une aversion profonde pour toute alliance formelle, pour toute combinaison diplomatique qui pourrait les amener à se battre dans une querelle où leurs intérêts personnels ne seraient pas directement en jeu. » C'est un sentiment très naturel, mais auquel on ne peut se livrer, si l'on veut vivre en sécurité, sans payer à proportion des risques qu'il entraîne). — Le Maroc, autrefois et aujourd'hui (simple résumé de son histoire). — La science et les institutions politiques à la fin du XIXe s. (la philosophie politique a renoncé aux formules absolues; l'introduction du relatif a transformé son esprit. Quant aux institutions, on doit reconnaître que, si la démocratie gagne chaque jour du terrain au point de vue constitutionnel, cependant elle déconcerte ses amis et perd chaque jour de son prestige aux yeux des penseurs. Surtout elle n'a pu réussir à se donner jusqu'ici l'aristocratie gouvernementale dont elle a besoin). — Le sport sous le règne d'Élisabeth (les mœurs et la propriété rurales. La chasse et la pêche). — L'histoire ancienne de l'Écosse (depuis dix ans une étonnante quantité d'ouvrages paraît sur l'Écosse ancienne, mais sans rien apporter de substantiellement neuf sur l'époque qui s'étend de la conquête romaine à la mort de Jacques V. A citer cependant le premier volume de M. Hume Brown et le premier volume de M. Andrew Lang, qui se complètent heureusement, quoique le récit de M. Lang soit le plus vif et le mieux pénétré de l'esprit critique). — La prochaine élection présidentielle aux États-Unis (escompte d'avance la réélection de M. Mac-Kinley, dont l'Angleterre désirait le succès dans l'intérêt de l'impérialisme britannique. Se moque des idéalistes qui ne veulent point de l'impérialisme américain aux Philippines, pour rester fidèles aux principes de la constitution; regrette cependant que les citoyens des États-Unis laissent violer ces mêmes principes à l'égard des nègres, de sorte que l'on ne voit pas bien pourquoi l'application des règles serait chose ridicule aux Philippines et désirable dans les États sudistes. Refuse d'admettre que les Américains aient un fond d'hostilité latente contre l'Angleterre; mais a dû reconnaître le contraire dans le numéro suivant, à propos de la façon dont ils ont mené l'affaire du canal de Nicaragua). — La crise chinoise (reproche aux puissances européennes, surtout à la France, de s'être mises en quête de colonies principalement pour contrecarrer l'Angleterre, puisqu'elles n'ont pas un aussi grand excès de population ni un aussi vif besoin d'aventures. — Ce point de vue est absolument faux, car la plupart des colonies anglaises sont des colonies d'exploitation plutôt que de peuplement. La France a les mêmes raisons d'occuper l'Indo-Chine, Madagascar et le Sénégal, pour employer ses capitaux et l'humeur aventureuse de ses enfants, que l'Angleterre de s'attribuer l'Inde, la Rhodésia et la Nigérie).

69. — Transactions of the royal historical Society. Vol. XIV, 1900. — C.-H. Firth. La bataille de Dunbar (refait tout le récit de la bataille à l'aide des sources anciennes et en particulier d'un plan

retrouvé de la bataille; mémoire très richement documenté). — Miss Kate NORGATE. La prétendue condamnation de Jean Sans-Terre par la cour de France en 1202 (cette condamnation de 1202 sur l'appel des barons poitevins n'a pas eu lieu, pas plus que celle de 1203 pour le meurtre d'Arthur. Les sources contemporaines, d'accord pour parler de citations adressées par Philippe-Auguste à Jean Sans-Terre, ne s'entendent plus quant à la condamnation. La plupart la passent sous silence; seul Raoul de Coggeshall en parle comme d'un fait avéré; mais son témoignage n'est pas recevable, parce que ses moyens d'information étaient médiocres. Le silence de contemporains, mieux informés à l'ordinaire, parle plus haut que son affirmation précise. Ainsi argumente Miss Norgate; mais il est plus commode que raisonnable d'écarter le témoignage de Coggeshall. Ne peut-on pas supposer avec plus de raison encore que, si les autres chroniqueurs, après avoir énuméré les citations, ont cependant omis le fait même de la condamnation, c'est que la chose allait de soi et que la suite naturelle du refus de répondre à des citations régulièrement faites était la confiscation à main armée des fiefs du vassal défaillant?). — W. Fr. LORD. Le développement des partis politiques pendant le règne de la reine Anne (ce développement ne laisse pas d'être par moments mystérieux. C'est qu'on néglige l'élément capital : la reine était torie de sentiments, mais avant tout elle était reine et n'hésita pas à sacrifier même ses sympathies au bien de l'État. Elle laissait d'ordinaire les partis se disputer le pouvoir, mais, au moment critique, elle savait imposer sa volonté et avec intelligence). — Miss Frances G. DAVENPORT. Le déclin du villainage dans l'Est-Anglie (d'après les archives inédites du manoir de Forncett, comté de Norfolk, depuis 1272. Insiste sur la désertion des « bondmen » qui émigrèrent à partir du XIVe siècle; c'est leur départ qui explique en grande partie l'extinction du servage). — Mrs D'ARCY COLLYER. Notes sur la correspondance diplomatique entre l'Angleterre et la Russie dans la première moitié du XVIIIe s. (d'après les papiers, récemment retrouvés, de John Hobart, second comte de Buckinghamshire, qui fut ambassadeur à la cour de Russie de 1762 à 1765). — C. Raymond BEAZLEY. La plus ancienne relation de voyage écrite par un Russe (relation par l'archimandrite Daniel de Kiev sur son voyage en terre sainte vers 1106-07. Brève analyse de cet intéressant document). — W. J. CORBETT. De la répartition du nombre des hides dans les tribus anglo-saxonnes (étudie les listes de répartition qui nous sont parvenues et que Maitland a étudiées sous le nom de « Tribal hidage; » identifie les noms donnés par celle de ces listes qui a été écrite en anglo-saxon et dresse la carte de l'Angleterre divisée en royaumes ou en tribus et ceux-ci en hides; compare ces divisions avec celles en hundreds que fournit le Domesday book. Observations intéressantes, bien que souvent établies sur des bases très hypothétiques). — Edwin F. GAY. Les enquêtes sur la dépopulation en 1517 et le « Domesday of Inclosures » (les documents publiés par M. Leadam et ceux qui

ont été découverts depuis ne confirment pas la théorie de M. Leadam quant à la pratique d'enclore les terres arables; ses tables n'ont pas la signification qu'il leur attribue). — Réponse de M. LEADAM et réplique de M. GAY.

---

70. — The American historical Review. Vol. VI, n° 2, janvier 1901. — Charles F. ADAMS. Bonne semence et sélection (montre comment s'est formé l'esprit public, surtout en Wisconsin; comment la théorie de Darwin sur la sélection naturelle s'applique aussi à la vie des nations et peut être vérifiée par l'histoire). — R. M. JOHNSTON. La mission secrète de Mirabeau à Berlin (analyse très élogieuse de la récente publication de Welschinger). — James B. ANGELL. Les capitulations conclues par la Turquie avec les puissances étrangères. — Carl BECKER. Les élections à New-York avant la guerre de l'Indépendance (étudie quels étaient les éléments essentiels de la vie politique dans la province de New-York dans les premières années du XVIIIe s., quand y dominait le régime aristocratique; la transition au régime démocratique; le mode et l'esprit des élections faites sous ces divers régimes). — Edward G. BOURNE. La légende de Marcus Whitman (comment M. Whitman assura l'Orégon aux États-Unis, 1842-1843). — Documents : le Journal de Samuel Cooper, 1775-1776. Lettre de John Quincy Adams, 1811. = Bibliographie : *Bury*. A history of Greece to the death of Alexander the Great (insuffisant). — *E. Abbott*. A history of Greece; vol. III, 445-403 (compilation consciencieuse, mais sans originalité). — *J. Rhys* et *Br. Jones*. The welsh people (très intéressant). — *W. C. Hazlitt*. The Venetian republic; its rise, its growth and its fall, 421-1797 (excellent). — *Doniol*. Serfs et vilains au moyen âge (remarquable; « Doniol est un des plus grands historiens de la France »). — *Th. W. Page*. The end of villainage in England (bon). — *Th. M. Lindsay*. Luther and the german Reformation (bon). — *M. Christy*. The Silver map of the world, a geographical essay, including some critical remarks on the Zeno narrative and chart of 1558 (excellent). — *W. Graham*. English political philosophy from Hobbes to Maine (judicieux et utile). — *H. M. Bowman*. Preliminary stages of the peace of Amiens (bon travail critique). — *N. Brooks*. Henry Knox, a soldier of the Revolution (l'auteur n'a su tirer qu'un ouvrage « populaire » de précieux matériaux). — *S. M. Hamilton*. The writings of James Monroe; vol. III. — *J. B. Mac Master*. A history of the people of the United States, from the Revolution to the civil war; vol. V, 1821-1830 (excellent). — *Ch. H. Farnham*. A life of Francis Parkman (portrait vivant et ressemblant).

---

71. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XXIII, fasc. 3-4. — P. EGIDI. La fraternité des « Disciplinati » de Viterbe (ces « Disciplinati » se rattachent aux « Battuti », qui furent en grande faveur au milieu du XIIIe s. La première mention est

de 1315. Leurs statuts, approuvés en 1345, ont un caractère exclusivement religieux, ce qui explique le peu d'influence exercée par la confrérie sur la vie communale. Les documents permettent d'en suivre l'histoire jusqu'au XVIIe s.). — P. HERMANIN. Une fresque de Pietro Cavallini à S. Cecilia du Transtévère. — V. FEDERICI. Régeste du monastère de S. Silvestro de Capite; fin (n°s 164-194, de 1279 à 1299). — F. POMETTI. Études sur le pontificat de Clément XI, 1700-1721; suite (rôle du pape pendant la campagne de 1717; sa politique à l'égard des Turcs. Jugement d'ensemble sur le caractère du pontife qui a été jugé trop sévèrement). — V. FEDERICI. Santa Maria Antiqua et les dernières fouilles du forum (la destruction de l'église de S. Maria Liberatrice a permis de retrouver d'une façon certaine l'église de S. Maria Antiqua qui existait au VIIe s. Plan et description des fouilles, ainsi que des importantes mosaïques qu'on y a découvertes). — G. GRIMALDI. Un épisode du pontificat de Jules II (rébellion des cinq cardinaux sujets du roi de France et déposition du cardinal San Severino, 1511). — F.-S. CARDOSI. Origine païenne de deux églises de Rome (celles de S. Maria Maddalena et de la Pietà, place Colonna). = Bibliographie : *P. Villari*. Le invasioni barbariche in Italia (excellent manuel). — *P. Bacci*. Vita di Benvenuto Cellini; testo critico con introduzione e note storiche (première édition vraiment critique de cette Vita). — *Br. Albers*. Consuetudines monasticae; vol. I : Consuetudines Farfenses (bonne édition, d'après un ms. du Vatican qui remonte aux premières années du XIe s.). — *D. Tamilia*. Il sacro monte di pietà di Roma (excellent).

72. — Archivio storico siciliano. Anno XXV, 1900. — G. BECCARIA. Vincenzo Colocasio, humaniste sicilien du XVIe s. — Fr. POLLACI-NUCCIO. Les papes et la Sicile au moyen âge (conférence qui est en partie une critique des opinions d'Amari et dont la conclusion est que, si les papes ont appelé parfois les étrangers, c'était pour chasser d'Italie des étrangers pires encore). — P.-M. ROCCA. Documents relatifs aux églises d'Alcamo fondées aux XVIe et XVIIe s. — G. PAOLUCCI. Giovanni Corrao et son bataillon de Milazzo au combat (26 mai 1860; c'est ce combat qui livra l'entrée de Palerme à Garibaldi). — Dr V. LABATE. Ugo Bassi en Sicile; avec des lettres et des documents inédits, 1836-1848. — C.-A. GARUFI. Mélanges de paléographie (publie un texte des *Constitutiones Cluniacenses* d'après un ms. de la seconde moitié du XIIe s. conservé dans le « Tabulario » de S. Maria Nuova à Monreale). — G. DE GREGORIO. Les « Colonies lombardes » en Sicile; réplique à l'ouvrage de L. Vasi (études de linguistique).

73. — Bullettino dell' istituto storico italiano. N° 22. Rome, 1901. — C. CIPOLLA. Miettes de l'histoire de la Novalèse (à signaler plusieurs chartes relatives à l'abbaye de S. Giusto de Suse, abbaye qui eut d'étroites relations avec celle de la Novalèse). — ID. Documents anciens provenant du monastère des saints Pietro et Teonisto à Trévise (publie dix-neuf chartes et diplômes de 710 à 897, avec trois fac-

similés. Important). — A. Gaudenzi. Le monastère de Nonantola, le duché de Persiceta et l'église de Bologne (1° les chartes fausses de Nonantola et de Bologne; la lutte entre les Romains et les Lombards aux frontières de l'exarchat. Les origines du monastère de Nonantola et l'Église romaine. 2° Le duché de Persiceta et son histoire durant la domination lombarde. 3° Le territoire de Persiceta jusqu'au temps d'Otton Ier et la réunion de l'exarchat au royaume d'Italie. 4° Les controverses entre l'évêque de Bologne et le monastère de Nonantola pour les dimes et les chartes fausses qui s'y rapportent. 5° Chartes fausses ayant pour but d'assurer l'indépendance spirituelle et temporelle du monastère. 6° Les dernières transformations du territoire de Persiceta et l'Université de Bologne. L'authentique *Habita* et le privilège faux de Théodose. 7° La seigneurie des évêques de Bologne sur ce territoire; droits régaliens, etc. Les documents paraîtront dans le prochain fascicule).

74. — Miscellanea di storia italiana. (R. Deputazione sovra gli studî di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia.) 3e série, t. V. Turin, Bocca, 1900. — Ant. Manno. Le baron Gaudenzio Claretta, notice bibliographique. — J. Camus. La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie (recherches sur la naissance et les premières années de Valentine; son mariage; contribution et dépenses faites par le comte de Savoie pour la recevoir; son voyage. Article très documenté. L'inventaire des joyaux contient 229 articles). — D. Carutti. Le mariage et l'assassinat de Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, 1767-1792. — C. Cipolla. Le texte original sur parchemin du traité conclu en 1188 entre Béranger Ier, marquis de Busca, et la commune d'Asti (étude diplomatique et paléographique; texte de cet acte d'après l'original, fort mutilé. On ne le connaissait que par deux copies défectueuses transcrites dans le *Cod. Astensis Malabayla*. Fac-similé). — Id. Clément VI et la maison de Savoie. Documents tirés des archives vaticanes et copiés par Fr. Cerasoli (publie 78 pièces de 1342 à 1352. Additions et corrections en appendice). — D. Carutti. Mgr Jacopo Bernardi, 1813-1897. — G. Rossi. Les Grimaldi à Ventimiglia; histoire et documents (publie 21 documents de 1251 à 1502, plus une lettre de 1743 et un tableau généalogique de la famille des Grimaldi, seigneurs de Monaco depuis le xie s.). — V. Poggi. La bataille navale de Malaga, 24 août 1704, d'après le récit d'un témoin oculaire (publie le journal du voyage et des opérations accomplies par l'escadre des galères génoises, dite des « Particolari, » laquelle, sous les ordres du duc de Tursi, fit partie de l'armée navale commandée par le comte de Toulouse, dans la campagne contre les Anglo-Hollandais; l'auteur était médecin au service de l'escadre). — L. Vaccarone. Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, à la cour de Charles-Quint, 1545-1551 (publie en appendice des extraits du compte du trésorier du Piémont sur les déplacements et les dépenses du prince. L'éditeur a omis d'identifier

les noms de lieux). — F. Gabotto. Inventaire et régeste des archives communales de Moncalieri jusqu'à l'année 1418 (avec une brève histoire de ces archives. La série des documents commence avec le XIIIe s. Le régeste comprend 3,344 numéros et est complété par une table des noms de lieux, de personnes et de matières). — C. Cipolla. Le prof. Carlo Markel; notice nécrologique (analyse des travaux publiés par ce jeune savant, mort à l'âge de trente-sept ans, après avoir commencé seulement à tenir les belles espérances qu'on avait justement fondées sur lui).

75. — Rivista storica italiana. Vol. VI, fasc. 1, 1901, janvier-février. — E. Pais. Gli elementi italioti, sannitici e campani nella più antica civiltà romana (important mémoire). — *Gius. Speranza.* Il Piceno dalle origini alla fine di ogni sua autonomia sotto Augusto (deux volumes où il y a plus de bonne volonté que de méthode). — *Barbagallo.* Una misura eccezionale dei Romani : il « Senatus consultum ultimum » (origine et histoire du « videant consules... »). — *C. Pascal.* L'incendio di Roma e i primi Cristiani (l'auteur s'efforce d'infirmer le témoignage de Tacite qui accuse Néron d'avoir fait mettre le feu à Rome; il n'y a pas d'autres coupables que les chrétiens eux-mêmes). — *P. Villari.* Le invasioni barbariche in Italia (excellent manuel). — *G. Salvioli.* Sullo stato e la popolazione d'Italia, prima e dopo le invasioni barbariche (étudie les causes diverses qui amenèrent et accélérèrent la dépopulation de l'Italie depuis Auguste jusqu'après l'an 1000). — *H. Grisar.* Analecta Romana (très intéressant volume de mélanges). — *Colonna de Cesari Rocca.* La réunion définitive de la Corse aux états de la commune de Gênes en 1347 (l'auteur a cru découvrir des documents que Caro avait déjà utilisés dans son *Genua und die Mæchte am Mittelmeer*). — Id. Notes critiques sur Gênes et la Corse, 1347-1360 (sans valeur). — *Assereto.* Genova et la Corsica, 1358-1378 (ce n'est pas en 1347, mais en 1358, que les Corses demandèrent leur réunion à Gênes). — *A. Rossi.* Francesco Guicciardini e il governo fiorentino, 1527-1540; vol. II (très bien étudié). — *A. Agostini.* Pietro Carnesecchi et il movimento Valdesiano (travail bien conduit sur un individu peu intéressant). — *A. Segre.* Carlo II, duca di Savoia, e le guerre d'Italia tra Francia e Spagna, 1515-1525 (bon). — Id. Appunti sul ducato di Savoia, 1546-1550 (beaucoup de faits nouveaux). — Travaux relatifs au Risorgimento.

76. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XXI, 1900, fasc. 1-3. — Giovanni Baviera. L'histoire du droit et sa fonction dans la jurisprudence de nos jours. — Giuseppe Bonelli. Les impôts indirects de la Rome antique (l'administration financière, le *portorium*, la *vicesima manumissionum*); suite et fin dans le fasc. 4 (la *vicesima hereditatium*, le *vectigal rerum venalium*; le *salinarum vectigal*; l'inscription de Palmyre de l'an 137). — Giovanni Semeria. Le christianisme de Boèce (Boèce fut chrétien, non seulement de nom, mais de conviction; une

analyse impartiale du *De Consolatione Philosophiae* fait tomber les objections qu'on a élevées contre cette opinion, et celle des opuscules théologiques la confirme). — P. Brand. Innocent VII et l'attentat commis par son neveu Ludovico Migliorati (massacre ordonné et exécuté par Migliorati lors des troubles de Rome et des attaques des gens de la ville contre le Vatican, août 1405; discute les opinions émises par Ignazio Giorgi et s'efforce de montrer que le pape n'eut aucune part, directe ni indirecte, à ce crime). = Fasc. 4. Alberto de Gasparis. Situlus argenteus. Considérations sur le § 96 des *Fragmenta juris romani vaticana* « de re uxoria ac dotibus » (le « Situlus argenteus » n'est pas, comme on l'a dit, le vase destiné à recevoir les dons faits à la fiancée par son futur époux; il représente uniquement les « arrha sponsalitia »). — C. Cipolla. Pour servir à l'histoire du procès de Boèce (pense que Boèce, comme Symmaque, fut victime et des soupçons politiques et de la haine religieuse du roi). — Gina Ruva. Trois lettres inédites de Muratori conservées dans les archives secrètes du Vatican.

77. — Studi storici. Vol. IX, fasc. 4. — A. Crivellucci. L'Église de Rome et l'Empire dans la question du monothélisme; suite (le concile de Constantinople en 680 fut un triomphe pour l'Église romaine; l'empereur ne fit que mettre à son service son autorité et celle du concile). — G. Coggiola. Les Farnèse et le conclave de Paul IV; chap. II (élection du pape Paul IV Caraffa, 1555; appui que lui donnent les Farnèse et avantages qu'ils en retirent. Rapports de la cour de France avec le nouveau pontife). — G. Pardi. Le docteur Pietro d'Albano appelé en consultation au lit de mort d'Azzo VIII d'Este, 1308. = Comptes-rendus critiques : *A. Sorbelli.* Le croniche Bolognesi del sec. XIV (important). — *A. Agostini.* Pietro Carnesecchi e il movimento valdesiano (bonne biographie de ce partisan de la Réforme, qui fut décapité sur le pont Saint-Ange le 10 oct. 1567). — *V. Lazzarini.* Storia di un trattato tra Venezia, Firenze e i Carraresi, 1337-1399 (bon).

---

78. — Boletin de la Real Academia de la Historia. 1900, t. XXXVI, janvier-juin. — Marquis de Monsalud. Nouvelles inscriptions romaines d'Extremadure. — G. Llabrès. Les Juifs mayorquins. Documents diplomatiques de 1247 à 1387. — F. Fita et G. Llabrès. Privilèges des Hébreux mayorquins réunis dans le codex Pueyo (six articles reproduisant 114 documents, le dernier en date de janvier 1390). — M. Lafuente et A. Fernandez Guerra. Libia et Segasamunclo. — Fr. Salazar. Mémoire sur l'emplacement des cités romaines de Libia et de Sagasamunclo. — A. de los Rios y Rios. Comment et pourquoi Pierre le Cruel fut appelé Pero Gil. — J.-M. Asensio. Compte-rendu du recueil de monographies publiées sous le titre : *Hommage à Menéndez y Pelayo. Études d'érudition espagnole.* — Fr.-R. de Uhagón. Compte-rendu du nobiliaire et armorial général de Navarre par D. J. Argamasilla de la Cerda y Bayona. — C. Fernandez Duro. Note addition-

nelle sur les origines de la carte géographique d'Espagne. — Fr. P. Garofalo. Sur l'administration des Espagnes. — E. Almaraz, évêque de Palencia. Le monastère royal de San Andrés del Arroyo (Palencia). — V. Vignau. Documents sur le monastère de San Andrés del Arroyo conservés aux Archives historiques nationales. — F. Fita. Les Juifs mayorquins et le concile de Vienne. — A. Muñoz y Gómez. Municipalités de Cordoue, Séville et Jerez de la Frontera. Charte inédite de *Hermandad* (confraternité) entre elles, en 1296. — V. Vignau. Alfonso de Castro et la science pénale. — Fr. Codera. Mohamed Atauil, roi maure de Huesca. — E. Hübner. Nouvelles observations sur la géographie ancienne de l'Espagne (identification de quelques noms de lieux espagnols relevés sur les débris d'amphores du *Mons Testaceus* à Rome). — J. Santos y Egay. Antiquités romaines de Alcuéscar. — Fr. Codera. Monographies sur l'histoire de la Catalogne. = Comptes-rendus : Lo Castell Bisbal del Llobregat, par Carreras y Candi. — Investigacion histórica sobre el Vizcondado de Castellbó, par Miret y Sans. — Cartoral dels Templers de les Comandes de Gardeny y Barbens, du même. — Noticia histórica del Monestir de Alguayre, du même. — J. de la Rada y Delgado. Mosaïque de Hylas découverte récemment au lieudit Los Villares, près la Bañeza, province de Leon (Hylas entraîné par deux nymphes. Reproduction médiocre. Indication de quelques autres antiquités, bustes et inscriptions, trouvées au même endroit). — M. Danvila. Une lettre de D. Leandro Fernández de Moratin (adressée à Godoy, de Bologne, 1793, sur ses voyages en France, en Angleterre, etc.). — F. Fita. Inscriptions romaines de Mérida et de Nava de Ricomalillo. — J.-M. Asensio. Sur quelques incunables espagnols relatifs à Christophe Colomb, par M. K. Haebler (examen des dates et lieux d'impression des deux exemplaires de la lettre de Christophe Colomb de 1493). — J. Botet y Sisó. Nouvelles découvertes dans les ruines d'Ampurias (inscriptions et menus objets). — F. Fita. Inscriptions inédites de Marchamalo, Caceres, Palencia et Lugo. — Marquis de Monsalud. Nouvelles inscriptions romaines d'Extremadure et d'Andalousie. = *Variedades* : A. Rodriguez Villa. Documents relatifs à Madame Barbara de Blombergh. — Discours de réception de l'académicien honoraire Domingo Mariano de Traggia. — F. Fita. Fragments d'un rituel espagnol-hébreu du xve s. — M. Kaiserling. La treizième synagogue de Tolède. — C. Fernandez Duro. Traité de paix entre la Castille et le Portugal, signé à Tolède le 16 mars 1480, relatif à la possession et propriété de la Guinée, des côtes, mers et îles d'Afrique. — Compte-rendu de D. Lorenzo Diéguez sur le discours sur les illustres auteurs et inventeurs de l'artillerie, par D. Vicente de los Rios. = Dans les *Noticias*, quelques inscriptions romaines et diverses indications bibliographiques. = T. XXXVII. Juillet-décembre. C. Fernandez Duro. L'Académie pendant l'année 1899-1900. Rapport, acquisitions, publications, prix, etc. Notices sur les écoles fondées par D. Andrès Manjon sur le Sacro-Monte à Grenada et sur les écoles de l'*Ave-Maria*

à Sargentes, prov. de Burgos (fondations charitables). — Index des avis demandés par le gouvernement à l'Académie (de 1800 à 1899. Avis sur des restaurations, conservations d'antiquités, examens d'ouvrages, etc.). — C. Fernandez Duro. Biographie maritime. = Compte-rendu : Trabalhos Nauticos dos portuguezes nos seculos xvi e xvii, par *Sousa Viterbo*, contenant plus de 400 notices biographiques, dont beaucoup intéressent l'Espagne pour la période de Philippe II à Philippe IV. — L. Tramoyeres Blasco. Antiquités romaines de Valence. — M. Serrano. Vie du capitaine Alonso de Contreras, chevalier de Saint-Jean, originaire de Madrid, écrite par lui-même, 1582-1633 (très curieuse autobiographie d'un aventurier, d'une tournure très alerte, 142 pages). — M. Serrano. Deux lettres inédites du P. Andrès de Rada, à propos des *réductions* du Paraguay, 1666-1667 (documents intéressants sur l'organisation et la vie intérieure de ces colonies religieuses). — F. Fita. Description de la Palestine (compte-rendu d'un livre de A. B. de O'Reilly). — Marquis de Monsalud. Nouvelles inscriptions romaines d'Extremadure (deux articles). — A. del Arco y Molinero. Tortose, nouvelles inscriptions romaines. — G. Vicente. Privilèges de Ampudia (prov. de Palencia. Quatre diplômes de 1282, 1296, 1330, 1333). — C. Fernandez Duro. Épigraphie des Antilles (inscription relative à un naufrage en 1791). — N. Hergueta. Fueros inédits de Viguera et de Val de Funes, octroyés par Alphonse le Batailleur (très détaillés. Un véritable code en 482 articles, avec un appendice en 81 articles). — F. Fita. Nouvelles inscriptions romaines de Alcorrucén, Écija, Denia, Turis et Abia de las Torres. — C. Fernandez Duro. Inscriptions au Nouveau-Mexique (en espagnol, 1629, 1716, 1736, 1737). — R. Ramirez de Arellano. Nouveaux documents relatifs à Beatriz Enriquez de Arana et aux Arana de Cordoue (Beatriz fut la maîtresse de Christophe Colomb et la mère de son fils Fernand. Réserves à faire sur la lecture de la signature Bartolomé Colom González). — J. de la Rada y Delgado. La grande synagogue de Tolède (avis sur un projet de restauration). — F. Fita. Épigraphie chrétienne d'Espagne (sur l'ouvrage de Hübner : *Inscriptiones Hispaniae Christianae* et son supplément. Discussion critique à propos de quatre épitaphes). = *Variedades :* C. Fernandez Duro. Inscriptions relatives à la domination espagnole relevées à Naples. — F. Fita. Notes sur Renall de Barcelone (cf. Patrologie latine de Migne, t. CCXVIII). = Dans les *Noticias :* Inscriptions latines et ibériques; notices bibliographiques.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire, est mort à Angers, le 4 mars, à l'âge de soixante-douze ans.

Sorti de l'École des chartes en 1852 avec une thèse remarquée sur l'*Histoire du commerce maritime de Narbonne,* qui obtint l'année suivante une médaille au concours des Antiquités de la France, et attaché d'abord pendant quelque temps à la continuation des *Diplomata, Chartae,* etc., il fut nommé en 1854 archiviste du département de Maine-et-Loire. Il est mort dans ce poste, après quarante-sept ans de services, ayant refusé, pour se consacrer à l'histoire de la province qui était devenue comme sa seconde patrie, les offres tentantes qui lui furent faites, d'abord des fonctions d'archiviste de la Gironde, et, un peu plus tard, d'une chaire à l'École des chartes, que Quicherat, son ancien maître, demeuré pour lui l'ami le plus cher et le conseiller le plus sûr, ne put, malgré ses insistances, le décider à accepter.

La carrière de Célestin Port peut être proposée en exemple aux élèves de l'École des chartes qui s'imaginent qu'on ne peut faire œuvre scientifique qu'à Paris et qui croient tout perdu s'ils n'ont pu réussir, à leur sortie de l'École, à se faire attacher aux Archives nationales ou à quelqu'une des bibliothèques de Paris. L'œuvre de Port peut, en effet, soutenir la comparaison avec celle de n'importe lequel de ses contemporains d'école. Sans avoir jamais rien sacrifié de ses devoirs professionnels, comme l'attestent les six volumes d'inventaire des archives de Maine-et-Loire, l'*Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers* et l'*Inventaire sommaire des archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu,* il a su élever, en vingt-cinq ans, à la province qui lui avait confié la garde et la mise en valeur de ses archives, un monument tel qu'aucun autre département ne peut encore, à l'heure actuelle, se flatter d'en posséder un semblable. Par l'abondance et la nouveauté d'une information puisée aux sources mêmes, par la sûreté d'une critique en sage défiance des légendes qui, en tout pays, encombrent et défigurent si souvent l'histoire locale, et de quelques-unes desquelles il a fait si bonne justice dans ses piquantes *Questions angevines,* par la sobriété et en même temps la vivacité de la forme, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* constitue le résumé à la fois le plus complet, le plus sûr et le plus attrayant de l'histoire d'une région envisagée aux points de vue les plus divers : histoire des événements et histoire des institutions, histoire des personnages, histoire et description des monuments, histoire littéraire, histoire artistique. L'ouvrage reçut, d'ailleurs, l'accueil qu'il

méritait : avidement lu par les Angevins à l'apparition de chaque livraison mensuelle, il fut apprécié à sa valeur en dehors même des limites de la province qu'il intéressait directement et valut à son auteur le premier prix Gobert en 1877 et son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme correspondant d'abord en 1876, puis comme membre libre en 1887.

Après un pareil effort, Célestin Port aurait eu le droit de considérer son œuvre angevine comme terminée. Il eut un moment la pensée de consacrer les années d'activité qu'il avait encore devant lui à la mise en train d'un répertoire dont l'absence constituait à ses yeux, comme à ceux de bien d'autres, une des plus regrettables lacunes de notre littérature historique, un dictionnaire biographique de la France. Il avait eu tant de fois, au cours de la rédaction de ses notices angevines, l'occasion de constater l'insuffisance, et bien souvent la nullité, des répertoires généraux de bibliographie, sitôt que l'on sort des personnages de tout premier plan, pour ne pas avoir eu la pensée de combler ce vide. Il est, assurément, regrettable pour l'histoire générale qu'il n'ait pas donné suite à ce projet, à l'exécution duquel il eût apporté, avec sa puissance de travail et son entrain, son sens critique et ses rares facultés de mise en œuvre.

Ce n'est pas à l'Anjou de lui savoir mauvais gré de ne pas avoir persévéré dans ce dessein, car il a continué à travailler pour son pays d'adoption jusqu'à sa dernière heure, et c'est en allant visiter des fouilles archéologiques à quelques lieues d'Angers qu'il a trouvé la mort. A partir de l'achèvement de son *Dictionnaire,* c'est du côté de l'histoire de la Révolution en Anjou qu'il a surtout dirigé ses travaux. Du classement patiemment poursuivi de l'immense amas de documents de la période révolutionnaire que renferment les archives de Maine-et-Loire, il a tiré, outre un inventaire dont tous les matériaux sont dégrossis et à pied d'œuvre et auquel son successeur n'aura qu'à donner la dernière main, deux ouvrages d'un vif intérêt sur les origines de la *Vendée angevine* et sur la *Légende de Cathelineau.* Bien qu'il eût apporté dans la composition de ces deux ouvrages la même conscience critique et le même souci d'impartialité que dans son *Dictionnaire,* il ne pouvait s'attendre à rencontrer pour ces œuvres nouvelles le même concert de louanges unanimes. Cet érudit, qui avait passé cinquante ans au milieu des parchemins du moyen âge, en relations quotidiennes et d'ailleurs courtoises avec les descendants des *blancs* de la Vendée, avait conservé, au seuil du XXe siècle, la foi républicaine d'un *bleu* et toutes les ardeurs d'un volontaire de 92. Quelques-unes de ses conclusions ne pouvaient manquer de rencontrer des contradictions et de susciter des polémiques : elles ne firent pas défaut.

J'ai déjà dit quelle était, à côté de l'œuvre de l'historien, l'importance du labeur de l'archiviste. Mais ce n'est pas seulement de quelques excellents volumes d'inventaires que les études historiques sont redevables à Célestin Port. Elles doivent encore lui être reconnaissantes

d'avoir contribué pour une large part à libérer les archivistes et les travaux d'archives des entraves qui les enchaînaient, il n'y a guère plus de trente ans. Un régime qui ne tolérait aucune liberté, pas même celle des inventaires, avait imaginé d'imposer à l'analyse de tout article le même nombre de lignes, quelle que fût l'importance ou l'insignifiance des documents à inventorier. Il avait, de plus, interdit toute date dans l'intérieur des analyses d'un article : deux dates extrêmes en tête de chaque article, les documents inventoriés fussent-ils distants de plusieurs siècles, voilà tout ce que permettaient les circulaires ministérielles. Pour échapper à ces prescriptions ridicules, Célestin Port avait dû faire paraître en dehors de la collection officielle son *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, et quand il voulut s'y soustraire dans l'*Inventaire sommaire des archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers* il faillit perdre sa modeste situation. Un inspecteur général, chargé particulièrement des exécutions sommaires, fut envoyé pour le mettre à la raison. L'orage s'apaisa cependant, et les archivistes y gagnèrent de ce moment un peu de liberté scientifique. C'était vers le même temps qu'un jeune élève de l'École des chartes, qui donnait d'assez belles espérances que l'avenir n'a point tout à fait démenties, exigeait que son nom fût rayé en tête d'un inventaire d'archives communales rédigé par lui selon les règles du bon sens, mais remanié dans les bureaux du ministère suivant la formule officielle.

Les archivistes de notre temps, qui jouissent à l'heure actuelle, sous une administration paternelle qui règne plus qu'elle ne gouverne, des douceurs d'une sage liberté, doivent quelque reconnaissance à ceux de leurs aînés qui, dans des temps plus durs, ont contribué, non sans quelques risques pour eux-mêmes, à leur procurer ce bienfait. Ils devront, entre tous, conserver le souvenir et rendre hommage à la mémoire d'un de ceux qui auront le plus honoré les fonctions qu'ils exercent et l'École dont ils sont sortis par le travail, le talent et la dignité de la vie. E. Lelong.

— Un des plus fervents adorateurs de l'antiquité hellénique, Louis Ménard, est mort le 11 février, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il avait débuté par une sorte de pamphlet : *Prologue d'une révolution : janvier-février 1848* (publié en 1849 sous le pseudonyme de Louis de Senneville), qui le fit condamner à la prison. Plus tard, il publia comme thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De sacra poesi graecorum ;* 2° *De la morale avant les philosophes* (1860). Ce dernier ouvrage fut réédité sous une forme plus complète, en même temps qu'il publiait son brillant aperçu sur le *Polythéisme hellénique* en 1863. Il donna encore en 1866 une traduction d'*Hermès Trismégiste,* puis rentra dans le silence jusqu'à la publication de son *Histoire grecque* (1887), où l'on trouve, « avec une connaissance approfondie de l'antiquité grecque sous toutes ses faces et des vues originales sur le rôle de la race, des idées grecques, un enthousiasme qui en illumine toutes les pages » (*Revue historique,* XXXIII, 226).

— M. Auguste Sabatier, mort le 12 avril dernier à l'âge de soixante-deux ans, professait la dogmatique à la Faculté de théologie protestante de Paris et la littérature chrétienne à l'École des hautes études. Ses ouvrages sur l'*Apôtre Paul*, sur les *Sources de la vie de Jésus*, ses nombreux articles d'histoire et de critique dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et la *Revue critique*, et surtout son *Esquisse d'une philosophie de la religion*, l'avaient placé au premier rang parmi les théologiens et les historiens des dogmes chrétiens. Sa théorie sur l'évolution du dogme marquera une date dans l'histoire de la théologie. Il donnait depuis vingt-cinq ans, au *Journal de Genève*, des articles de critique littéraire d'une haute valeur et qui auraient mérité d'être réunis en volume.

— M. R. de Maulde vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences de Stockholm.

— L'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens a décidé d'ouvrir un concours sur la question suivante : « Étendues successives et comparatives des pays de langue picarde, de la province et du gouvernement de Picardie, du XIIe au XVIIIe siècle. » On demande d'étudier quels étaient les pays de langue picarde avant la conquête de Philippe-Auguste; ce qu'ils deviennent sous son règne et celui de ses successeurs jusqu'à la Révolution, par suite des modifications apportées par les différents traités; quels étaient notamment les pays de langue picarde lors de la nomination de Charles de Bourbon à la charge de gouverneur général de Picardie (1519-1537); les changements successifs qu'ils subissent jusqu'à l'époque de la séparation de l'Artois et l'état géographique des pays de langue picarde à cette époque (1754). L'Académie décernera, s'il y a lieu : 1° un prix de cinq cents francs; 2° une médaille d'or de la valeur de cent francs. Les ouvrages des concurrents devront parvenir au secrétaire perpétuel avant le 1er novembre 1902 au plus tard; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

— Aux cours qu'elle avait institués, pendant les quatre dernières années scolaires, à la Sorbonne, l'Union coloniale française a substitué cet hiver une série de conférences sur une seule de nos colonies, sur Madagascar. Indiquer exactement quel est, à la fin de l'année 1900, l'état de nos connaissances sur la grande île africaine de l'Océan Indien, voilà ce que se sont attachés à faire, en quinze conférences, M. le professeur Raphaël Blanchard, qui a eu l'idée de cet enseignement, et ses collaborateurs. M. Guillaume Grandidier a, au début de la première de ces conférences, parlé de l'histoire de la découverte de Madagascar, et trois autres leçons ont été exclusivement consacrées à l'histoire de sa colonisation. Le 9 février, M. Henri Froidevaux a parlé de la colonisation avant la conquête française; les 14 et 16 février, M. Clément Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar, a étudié la

colonisation de la grande île depuis 1895 jusqu'en 1900. Cette série de conférences, organisées avec le concours de l'Union coloniale et du Comité de Madagascar, a obtenu un plein succès; aussi est-il question d'en organiser un nouveau cycle, relatif à une autre colonie française, pour l'hiver prochain.

— Si l'on compare la nouvelle édition du *Manuel de bibliographie historique* que vient de donner M. Ch.-V. Langlois (Hachette, 1901, xi-239 pages, fasc. 1) à la première parue en 1896, on constatera que le plan primitif a été en partie remanié, que beaucoup d'articles ont été récrits et que tous ont été mis au courant des plus récentes publications. Malgré d'assez nombreuses suppressions, l'ouvrage a été augmenté d'un bon tiers. La première édition était consacrée exclusivement aux « Instruments bibliographiques. » Dans la nouvelle, M. Langlois commence une seconde partie du *Manuel* sur l'histoire et l'organisation des études historiques; il en donne aujourd'hui seulement le chapitre préliminaire (guides analytiques et descriptifs, histoires des études historiques). Il faut souhaiter que la suite ne se fasse pas attendre, d'autant que ce fascicule 1 ne contient pas même une table provisoire des chapitres et qu'il faut recourir au cadre fourni par la première édition, et qui n'est plus un guide tout à fait sûr. La faveur avec laquelle le nouveau *Manuel* ne peut manquer d'être accueilli sera un encouragement pour l'auteur, dont l'activité est si féconde et si efficace.

— A la librairie E. Leroux viennent de paraître : *la Description topographique et historique de l'Égypte,* par Maqrîsi, traduite en français par U. Bouriant, 2e partie (Mémoires publiés par les membres de la mission archéol. fr. au Caire, tome XVII, 2e fasc.); le 3e fascicule du *Corpus inscriptionum Semiticarum,* par Max Van Berchem, consacré au Caire (idem, tome XIX, 3e fasc.); *le Livre de la Création et de l'Histoire,* d'Abou Zeid Ahmed ben Sahl el-Balkhi, publié et traduit, d'après le ms. de Constantinople, par Cl. Huart, tome II (publication de l'École des langues orientales vivantes, 4e série, tome XVII); *le Quatrième évangile, son origine et sa valeur historique,* par Jean Réville (publication de l'École des hautes études. Section des sciences religieuses, tome XIV); *les Premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord,* par Maurice Caudel, 641-697 (Bibliothèque d'archéologie africaine, tome III).

— Le *Livre de l'ascension de l'esprit, sur la forme du ciel et de la terre,* rédigé en 1279 par Grégoire Aboulfarag, dit Bar-Hebræus, est un traité d'astronomie et de géodésie composé à l'aide de l'*Almageste* de Ptolémée (connu par une traduction arabe) et des ouvrages de Nassir Eddin Attousi, collègue d'Aboulfarag à Maraga, et qui fut lui-même un traducteur de Ptolémée. Il reproduit donc les théories mêmes de Ptolémée et leurs résultats. Une traduction en français de ce texte important a été donnée par M. F. Nau dans la Bibliothèque de l'École des

hautes études, section d'histoire et de philologie, n° 121 (Bouillon, 1900, XVI-200 p.).

— Le beau travail sur *le Royaume de Provence sous les Carolingiens,* qui a valu à M. René POUPARDIN le titre d'élève diplômé de l'École des hautes études, vient de paraître (Bouillon, 1901, XXXIV-472 p., n° 131 de la Bibliothèque de l'École). Outre une introduction et la bibliographie, il contient sept chapitres : Charles de Provence et ses frères (855-870); Boson comte, puis roi de Provence (869-887); Louis de Provence, de 887 à 905; les dernières années de Louis l'Aveugle; Hugues d'Arles et Charles Constantin (905-933); les Sarrasins. L'appendice contient treize dissertations sur des points de détail. L'auteur publie enfin un diplôme de Louis le Bègue pour l'église de Lyon (12 sept. 878), un diplôme de Louis de Provence pour le prêtre Drogon (895) et le texte d'une « Missa pro persecutione paganorum » donné comme preuve de l'importance des incursions des Sarrasins avant 900. Ce volume se termine par une très copieuse table alphabétique.

— L'ouvrage de M. F. LOT sur Hugues Capet doit paraître avant la fin de la présente année.

— Le tome II des *Rôles gascons,* publiés par M. Ch. BÉMONT (collection des documents inédits), vient de paraître. Il se rapporte à la première moitié du règne d'Édouard Ier (1273-1290); le tome III comprendra la fin du règne, la table générale des matières et une introduction historique. La plupart des documents qu'on vient de publier sont inédits; sur 1,844 numéros, moins de 150 en effet avaient déjà été édités; c'est dire qu'ils apportent un contingent appréciable de faits intéressant l'histoire de la Guyenne sous la domination anglaise.

— Le livre de M. DEJOB sur *les Femmes dans la Comédie française et italienne du XVIIIe siècle* (Fontemoing) est intéressant pour l'histoire comparée des mœurs comme pour celle des littératures.

— Le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* (deuxième année, 1899) est, cette fois, un volume fort de 229 pages, c'est-à-dire double du tome I; il comprend 3,638 articles contre moins de 2,000 mentionnés dans le volume de la première année. Ces chiffres suffisent pour montrer la somme de l'effort donné par MM. Gaston BRIÈRE et Pierre CARON. On ne saurait d'ailleurs trop louer l'intelligence critique, le souci de donner des renseignements complets et exacts qui donnent une si haute valeur à ce *Répertoire* et en font un instrument de travail indispensable. Il est à désirer que, soutenus par la faveur des érudits et du public lettré, les auteurs fassent mieux encore et puissent nous fournir sans retard le produit de leurs dépouillements (Georges Bellais, 1901. Prix : 10 fr.). Le *Répertoire* est servi gratuitement aux abonnés de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*

— M. Ch. Pfister continue à nous donner d'excellentes monographies sur la vie ecclésiastique et religieuse de la Lorraine au xvie et au xviie siècle. Son étude sur *l'Émergumène de Nancy, Élisabeth de Ranfaing et le couvent du Refuge* (Nancy, Berger-Levrault, 1901, 82 p. in-8°) nous initie à l'un des plus lamentables procès de sorcellerie nés sur cette terre féconde en superstitions grotesques et horribles, illustrées par Nicolas Rémy, en même temps qu'elle raconte les singulières vicissitudes dans l'existence de cette jeune fille de quinze ans, qui, mal mariée à un gentilhomme de cinquante-sept ans, puis veuve hystérique et folle, finit par devenir la fondatrice du Refuge nancéen, et presque une sainte, grâce à l'admiration pieuse de certains Pères de la Compagnie de Jésus. Le savant historien a exposé ce curieux cas psychologique avec son impartialité ordinaire, et, s'il a montré une sympathie bien naturelle pour le malheureux médecin Poirot, l'innocente victime des accusations folles d'Élisabeth de Ranfaing, il n'a pas été moins équitable pour la pauvre hallucinée elle-même. R.

— Le R. P. Joseph de la Servière nous raconte, dans son volumineux ouvrage, *Un professeur d'ancien régime* (Paris, Oudin, 1899, xxxii-489 pages in-8°), la vie et les travaux du P. Charles Porée (1676-1741), qui fut pendant de longues années professeur au collège Louis-le-Grand, et dont le nom, célèbre au xviiie siècle dans le monde des lettrés et des pédagogues, n'est pas entièrement oublié de nos jours, grâce surtout à certains de ses élèves, dont Voltaire est le plus connu. Écrite par un confrère, cette biographie ne pouvait guère être qu'un panégyrique; l'auteur s'exagère singulièrement les mérites de son héros en l'appelant un « semeur d'idées, » alors qu'en un autre endroit il déclare plus justement que les meilleures pages du P. Porée ne sont que « le développement ingénieux de lieux communs. » Mais il sut les développer avec une abondance facile, en un latin qu'on trouvait alors exquis; sa bonté souriante à l'égard de ses innombrables élèves qu'il ne fatiguait pas de doctrines, mais pour lesquels il composait de charmants ballets, en fit le maître préféré des hautes couches sociales, l'orateur officiel des cérémonies académiques, où il s'étendait avec une égale éloquence sur la persécution de l'hérésie ou les raffinements de la cuisine française; à sa mort, un autre confrère de la Société s'écriait : « Virgile eut les regrets d'Auguste Et Porée eut ceux de Louis ! » Sans les admirer peut-être autant que l'auteur, on trouvera réunis dans son volume de nombreux et curieux renseignements sur les méthodes d'enseignement et d'éducation des Révérends Pères dans la première moitié du xviiie siècle; racontés non sans agrément, ils fourniront plus d'un détail, utile à connaître aujourd'hui, et puisé à des sources qu'on ne pourra dire suspectes. R.

— M. Émile Garnault, ancien secrétaire de la chambre de commerce, vient de publier le cinquième et dernier volume de ses études

sur le *Commerce rochelois au XVIIIe siècle,* d'après les documents formant les anciennes archives de cette chambre (Paris, Challamel, 1900, VII-456 pages in-8°). Il embrasse l'histoire des entreprises maritimes, courses de corsaires et commerce colonial, depuis la fin de la guerre de Sept ans jusqu'à la Révolution, mais avec des retours en arrière et des additions relatives à des temps postérieurs (comme par exemple le chapitre XI sur la Louisiane, depuis les origines de cette colonie jusqu'en 1803). On y trouvera une foule de détails économiques utiles à connaître et pouvant intéresser l'histoire générale, surtout à l'époque de la guerre d'Amérique et de l'insurrection de Saint-Domingue. Les dernières pages se rapportent à l'histoire du commerce de La Rochelle au XIXe siècle, à peu près ruiné pendant le premier Empire, et aux grands travaux entrepris récemment pour rendre à ce port quelque chose de son ancienne splendeur. R.

— Dans son ouvrage sur *les Idées politiques et l'esprit public en Pologne à la fin du XVIIIe siècle* (Paris, F. Alcan, 1901, in-8°), M. Charles DANY, docteur en droit et élève diplômé de l'École des sciences politiques, a voulu démontrer que la Pologne n'était pas incapable de mener à bonne fin sa régénération sociale au moment où le second partage de ce malheureux pays allait la rayer virtuellement de la liste des États de l'Europe. En nous parlant des réformateurs économiques et politiques qui s'appliquaient alors à cette tâche difficile, en nous exposant leurs théories et leurs efforts généreux, efforts qui aboutirent à la Constitution du 8 mai 1791, l'auteur fournit en effet la preuve que la Pologne aurait pu se transformer peut-être, si elle n'avait eu le malheur d'être la voisine de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et si elle avait eu des frontières naturelles et une armée. C'est la première fois qu'on raconte avec une pareille abondance de détails topiques, d'après des sources peu accessibles au public français, cette tentative ultime de Stanislas-Auguste et du parti réformateur modéré, d'arracher la république à l'anarchie de la tourbe nobiliaire des *Schlachziz,* comme à l'influence dépravatrice de la haute noblesse, en essayant d'organiser une bourgeoisie indépendante et en reconnaissant aux paysans eux-mêmes leur droit à une existence humaine. Mais il ressort du travail de M. Dany lui-même que des réformes de ce genre improvisées à la veille des catastrophes suprêmes, alors que la sève vitale d'une nation est empoisonnée depuis des siècles par l'anarchie, l'intolérance et les pires abus oligarchiques, ne peuvent créer ou refaire les forces nécessaires au maintien de l'État, et que ces réformes elles-mêmes, conçues et réalisées trop tard, ont hâté la fin de la Pologne, en fournissant le prétexte de la Confédération de Targovice et d'un nouveau démembrement du pays. R.

— On trouvera un récit très vivant des faits relatifs à la grande panique qui, d'un bout de la France à l'autre, envahit les bourgs et les

campagnes à la fin de juillet 1789, ainsi qu'une explication très ingénieuse des causes qui l'ont produite, dans la brochure de M. François Mège, *la Grande peur* (Clermont-Ferrand, A. Bouy, 1901, 103 p. in-8°); il y raconte plus spécialement ce qui se passa en Auvergne, et il montre comment de cette surexcitation des esprits, amenée par des appréhensions en partie du moins imaginaires, naquit l'armement spontané des populations, la formation des gardes civiques et tout le mouvement qui aboutit à la Fédération de 1790. Il faut ajouter pourtant que, si dans beaucoup de provinces on cria : « Voici les brigands ! » en croyant seulement les voir au loin, il y en eut d'autres (en Alsace, par exemple) où on put les voir arriver en effet et se livrer, plus ou moins longuement, à des dévastations et à des actes de violence nombreux. R.

— L'histoire financière de la Révolution n'est toujours pas encore écrite avec toute l'exactitude et la précision exigées en pareille matière, ni surtout avec des détails suffisants pour la rendre compréhensible à d'autres qu'à des hommes du métier. Cette abstention des historiens s'explique en partie par l'absence de sources facilement accessibles ou des documents les plus nécessaires pour asseoir un jugement solide. C'est ce que vient de montrer, un fois de plus, M. Maurice Minoret, dans l'introduction de son volumineux travail sur la *Contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution* (Paris, Rousseau, 1900, 720 pages in-8°), où il a essayé de suivre dans ses évolutions doctrinales, comme dans le domaine des chiffres et des faits, les modifications successives d'un des principaux impôts établis par la Constituante, en remplacement de ceux de l'ancien régime, par la loi du 18 février 1790. L'auteur nous conduit dans son exposé historique jusqu'à la loi du 3 nivôse de l'an VII, qui, après des tâtonnements multiples, fixe enfin pour près d'un siècle la physionomie de la contribution personnelle et mobilière, en prenant pour base de l'impôt le loyer de chaque contribuable. C'est un travail très consciencieux, sinon d'une lecture très facile, et d'autant plus méritoire que M. Minoret a eu bien de la peine à retrouver les documents nécessaires à son travail (et n'y a pas réussi toujours), soit dans les rapports qui ne furent pas toujours imprimés, dans les comptes-rendus des discussions parlementaires fort incomplets, dans les dossiers des Archives nationales, les comptes des Archives départementales, où bien des fascicules de pièces à l'appui ont été détruits déjà comme inutiles pour l'usage pratique, si tant est qu'on ait songé à les conserver jadis durant la tourmente révolutionnaire. R.

— Un des actes les plus vivement reprochés au général Bonaparte par les historiens modernes a été l'anéantissement de la république de Venise, abandonnée par un abus de force, mêlé de perfidie, à la maison d'Autriche. M. Maxime Kovalevsky, dans son ouvrage *la Fin d'une aristocratie* (trad. du russe par Casimir de Krauz. Turin, Bocca frères;

Paris, Girard et Brière (1900), X, 349 p. in-8°), a voulu prouver qu'il n'y a point eu là un acte de violence amené par les exigences de la politique ni une transaction égoïste pour assurer la prépondérance de la république française, mais que Bonaparte agissait au contraire conformément aux idées générales de la Révolution en supprimant les oligarchies et en abolissant les privilèges « pour faire triompher l'égalité, même au prix de l'autonomie locale. » C'est peut-être chercher bien loin l'explication des causes qui guidèrent Bonaparte (que l'auteur s'obstine à appeler Napoléon), et l'on peut ne pas adhérer aux thèses politiques de l'auteur, qui écrit et raisonne partout en économiste plutôt qu'en historien, sans se laisser émouvoir le moins du monde par le spectacle de l'agonie lamentable de la plus ancienne des républiques d'Europe. Mais il a soigneusement étudié son sujet; il nous fait connaître en détail l'état politique, économique et social de Venise à la fin du XVIIIe siècle, d'après des sources sûres et en partie inédites, et il nous montre assez facilement que l'oligarchie faible et corrompue de Saint-Marc n'a point mérité de bien vifs regrets. Mais M. Kovalevsky, à qui sa situation personnelle permettait de juger en toute liberté cette question délicate, n'a pas assez montré peut-être que la façon d'agir insidieuse et brutale de Bonaparte et la lâcheté du Directoire vis-à-vis de son subordonné forment le digne pendant des faiblesses et de l'incapacité du sénat de Venise. De quelque jour nouveau qu'on essaie d'éclairer cet épisode des campagnes d'Italie, la conduite du général français à l'égard de Venise et son abandon final à François d'Autriche resteront toujours une des pages les moins honorables de notre histoire moderne. R.

— Une biographie de Joseph Garat, le conventionnel et le sénateur de l'Empire, aurait été certes plus appréciée par les historiens que celle de son neveu Pierre, le chanteur de *Bouton de rose* et de *Plaisirs d'amour*, publiée par M. Paul LAFOND (*Garat, 1762-1823*. Paris, Calmann Lévy, 1900, XI-363 p. in-8°). Mais, enfin, il a été « la coqueluche des femmes de tous les mondes » de son temps, de Marie-Antoinette à Mme Tallien, avant de tomber dans ce profond oubli, qui est le partage fatal de tous les amuseurs de générations disparues, et si le virtuose, inventeur du zézaiement des Incroyables, n'a rien fait qui mérite plus particulièrement qu'on l'exhume aujourd'hui, il a passé par des milieux si divers et vécu à une époque si tourmentée de contrastes que sa biographie, retracée par une plume habile, n'en présente pas moins un certain intérêt historique. L'auteur, en réunissant de nombreuses données éparses, en les groupant en un ensemble vivant, animé par une admiration très sincère, encore qu'elle nous semble bien exagérée, nous offre un tableau du monde artistique dans les dernières années de l'ancien régime, pendant la Révolution, sous le Directoire et le Consulat, et par suite un chapitre spécial de l'histoire des mœurs et de la civilisation de cette période de notre histoire. Certains chapitres four-

niront même une lecture affriolante aux amateurs de scandale, car, parmi toutes les conquêtes de ce personnage vaniteux et vantard, à la « figure de singe, » nous trouvons, à côté de nombreuses actrices, des comtesses et des duchesses, et même une prophétesse, Mme de Krudener, avant qu'elle se fût convertie. R.

— M. Georges Bertin a eu l'heureuse idée de recueillir dans l'immense littérature des dernières campagnes de Napoléon une série de « morceaux choisis » écrits par les acteurs eux-mêmes du grand drame militaire et qui donneront aux lecteurs une impression vivante, plus immédiate, des « choses vues » que ne pourrait le faire un récit d'ensemble (*la Campagne de 1812 d'après des témoins oculaires*. Paris, Flammarion, 1900, IV-338 p. in-8°. — *La Campagne de 1813*. Ibid., XVI-300 p. — *La Campagne de 1814*. Ibid., XVI-351 p.). Beaucoup éprouveraient sans doute quelque fatigue à étudier le tableau complet des faits et gestes de la Grande Armée, depuis le passage du Niémen jusqu'à la capitulation de Paris, qui seront captivés par la narration tantôt éloquente et tantôt naïve des généraux, des officiers subalternes et même des simples soldats, que M. Bertin appelle à comparaître devant nous. Il a fait son choix d'une manière impartiale, en ne donnant pas seulement la parole à des Français admirateurs à outrance de celui qu'il place au centre même de son sujet, mais encore à des étrangers belges, suisses, hollandais, italiens et même quelques Russes. La valeur scientifique de ces récits est naturellement très inégale, et l'on voit bien que le compilateur n'a pas poursuivi un but scientifique, mais patriotique; certains fragments sont de purs *racontars*, d'autres sont empruntés à des ouvrages rédigés longtemps après les événements, et, comme il faut s'y attendre, à force de voir passer devant ses yeux de nombreux petits détails pittoresques, le lecteur qui ne serait pas orienté d'ailleurs risquerait de ne pas comprendre toujours la marche générale des événements et ne se doutera pas, par exemple, des nombreuses fautes politiques commises par Napoléon de 1812 à 1814 et dont on ne lui parle jamais. Il ne pourra aussi que deviner vaguement le grand élan national des peuples, las enfin de la tyrannie impériale et qui se lèvent partout pour prendre leur revanche. Des cartes, au moins sommaires, auraient dû être jointes aux trois volumes, dont le dernier n'a même pas été pourvu d'une table des matières. R.

— Nous avons reçu la 1re livraison du *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, qui vient de se fonder par l'inspiration et sous la présidence de l'évêque de Quimper et de Léon (Quimper, impr. de l'évêché, 1901. Prix : 5 fr. par an). La Commission sera chargée de veiller à la conservation de tous les monuments ayant un caractère religieux; le Bulletin, paraissant tous les deux mois, s'occupera surtout des monuments écrits, cartulaires ou pièces d'archives, ayant trait à l'histoire des églises, chapelles, monas-

tères et lieux de pèlerinages. — La 1re livraison contient un plan de statistique monumentale dressé par l'abbé Abgrall, aumônier de l'hôpital de Quimper; une note sur le Cartulaire de l'église de Quimper, avec la lettre de l'évêque Alain prescrivant la confection de ce cartulaire et une liste des évêques de Cornouailles; un rôle des décimes payés par tous les bénéfices du diocèse en 1574; une enquête de 1698 touchant l'union des sept vicariats du Minéhy Léon en une seule paroisse.

— Sous le titre de : *Méthode d'interprétation et sources du droit privé positif* (Paris, Marescq, 1899), M. F. Geny, professeur à l'Université de Dijon, a publié un ouvrage qui est essentiellement une étude sur la méthode des sciences juridiques, mais que les historiens liront aussi avec le plus grand profit. Sa pensée maîtresse est que le droit est un ensemble de règles, issues de la nature des choses, et qu'il faut dégager, plus que ne le font nos professeurs de droit, des faits sociaux. L'auteur estime que la foi superstitieuse en l'omnipotence de la loi a puissamment contribué à la formation de cet « esprit juridique » si étroit, qui a valu aux légistes tant de critiques. Il montre excellemment comment on s'est engagé dans cette voie fausse en cherchant à faire de la science juridique un chef-d'œuvre de logique, oubliant qu'elle doit être avant tout une science pratique, une science en mouvement. C'est à tort que tant d'interprètes et de magistrats se sont acharnés à rechercher la volonté du législateur primitif. On croit faire merveille en le prenant, ce législateur idéal, « non pas tel qu'il était en 1804, mais tel qu'il serait aujourd'hui. On en fait une sorte de personnalité imaginaire, mystique et permanente qui viendrait rectifier en 1900 ses décisions de 1804, » et on s'efforce alors de donner aux articles du code une interprétation plus conforme aux exigences de la conscience moderne. Pure fiction que tout cela, et fiction dangereuse, aboutissant à enfermer les situations juridiques dans « un nombre limité de catégories logiques, immuables dans leur fond, régies par des dogmes inflexibles et ne pouvant par suite se plier aux exigences si variées de la vie. » Si donc un contrat que le législateur de 1804 n'a pas prévu, tel que le contrat d'assurance sur la vie, prend naissance, il faudra le faire rentrer de force dans une des catégories déjà existantes, telles que la stipulation pour autrui ou la gestion d'affaires, ce qui forcément restreint ou déforme ses développements naturels.

Est-il besoin de dire que, pour combattre notre méthode traditionnelle qui a contribué à enserrer la science du droit dans les « lisières d'une scolastique étroite et d'une caractéristique froide et stérile, indigne du nom de science, » M. Geny a fait de larges emprunts aux travaux allemands ? Il s'est par exemple maintes fois inspiré de Jhering qui, après avoir fidèlement suivi dans sa jeunesse la piste ouverte par les vieux maîtres, s'éleva ensuite avec une ardeur, poussée parfois jusqu'à l'âpreté, contre le procédé des constructions *a priori* et des déductions géomé-

triques. L'*Esprit du droit romain* a eu sur la méthode des sciences juridiques un profond contre-coup; il a suscité en Allemagne, en faveur du rajeunissement des méthodes, un mouvement d'idées que personne en France n'avait jusqu'ici analysé comme M. Geny vient de le faire, mouvement d'idées fécond qui sans doute prémunira les juristes allemands dans l'application du nouveau code civil contre ces dangers de la codification que Savigny entrevoyait jadis avec beaucoup de perspicacité.

Un des meilleurs chapitres de l'ouvrage est celui où l'auteur envisage la coutume comme source formelle du droit privé objectif et montre comment elle travaille, concurremment avec la loi, sur le tissu complexe de la vie sociale. La coutume apparaît dans l'ensemble de l'histoire juridique comme une préparation indispensable du droit écrit. C'est sous l'empire, fâcheux à tant d'égards, du droit romain, que les codifications modernes ont fait le rôle du droit coutumier si petit. Les Allemands ne sont pas tombés dans cette exagération, et on peut estimer avec M. Geny qu'il est « regrettable que le gros de notre doctrine française en soit resté, au sujet de ce problème, à un système insuffisant, bâti sur une conception superficielle, alors que la science allemande faisait prévaloir des idées plus fécondes et plus variées, pénétrant jusqu'au fond la puissance de la coutume et arrivant à lui faire sa juste place. » Les Hugo, les Möser, les Savigny, les Puchta, élargissant l'horizon juridique, ont vu avec raison dans le droit coutumier la révélation de cette commune conscience du peuple, envisagé comme une entité idéale et formant une unité continue. Le droit coutumier leur est apparu, avec raison, comme supérieur à la loi en ce sens du moins que la conscience populaire se mire directement dans les règles coutumières, tandis qu'elle ne trouve qu'une interprétation étrangère, par conséquent qu'une reproduction imparfaite dans les textes légaux. La coutume apparaît comme occupant dans la formation ou l'affermissement du droit objectif la même place qui appartint à la prescription pour l'établissement ou le maintien des droits subjectifs. Les canonistes et les scolastiques avaient vu juste en signalant l'analogie des deux institutions.

Nous ne pouvons suivre M. Geny dans son étude si pénétrante sur les effets et la portée du droit coutumier à l'heure actuelle. Bornons-nous à signaler les pages lumineuses où il montre l'état actuel de la question du droit coutumier en Allemagne. Le législateur, en élaborant le nouveau Code civil, a reconnu qu'il fallait laisser un certain jeu à l'action de la coutume. Et déjà la science allemande, profitant d'un silence voulu, s'efforce d'ouvrir, dans le nouvel état de choses juridiques, une large place au droit coutumier. Peut-être, malgré les différences politiques et sociales qui nous séparent de nos voisins, aurions-nous les mêmes raisons fondamentales de maintenir chez nous la coutume comme une source vive du droit objectif. Nous aurions plus de raisons encore que les Allemands, car notre centralisation, depuis longtemps achevée, est assez forte pour défier le danger des

coutumes locales, et, d'autre part, nous avons comme source génératrice de droit coutumier une forte jurisprudence bien capable de former, à côté de la loi et pour la compléter, un courant puissant de vie juridique.

A ce livre si plein de pensée et de science du meilleur aloi, dont nous ne donnons ici qu'une idée très imparfaite, M. Saleilles a ajouté une fort belle préface, où, mettant en relief les pensées maîtresses de son collègue, il montre à son tour que le droit n'est plus une science isolée, qui puisse se renfermer dans des textes et des formules, mais que c'est avant tout une science de faits puisant dans la nature des choses ses éléments premiers de formation et d'interprétation. Il faut que toutes les observations de l'expérience, toutes les découvertes en matière sociale trouvent dans le droit un aboutissant. Le livre de M. Geny ne peut manquer d'avoir une influence féconde sur l'enseignement de nos facultés. Il aura dans le monde savant, à l'étranger comme en France, un grand et légitime retentissement. G. B.

Livres nouveaux. — Documents. — *Abbé Ch. Métais*. Cartulaire de l'abbaye cardinale de Vendôme, t. IV. Vannes, Lafolye, viii-507 p. in-4°. — *Abbé A. Gosselin*. Les Normands au Canada. Journal d'une expédition d'Iberville. Évreux, impr. Odieuvre, 87 p. — *J. Lochard*. Législation du Parlement de Navarre touchant les tavernes, cabarets et hôtelleries en Béarn aux xviie et xviiie siècles. Pau, impr. Empéranger, 244 p. Prix : 3 fr. 50. — *O. de Poli*. Cartulaire de l'église d'Apt. Vannes, impr. Lafolye, 29 p. — *Ernest Martin*. Cartulaire de la ville de Lodève. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 498 p. — *P. de Farcy*. Aveux de la baronnie de Château-Gontier aux xve et xviie s. Laval, impr. Lelièvre. — *Ch. de Robillard de Beaurepaire*. Inventaire sommaire d'archives départementales. Seine-Inférieure : Archives ecclésiastiques; série G, t. VII. Rouen, impr. Lecerf.

Histoire locale. — *J. Artières*. Récits, documents et études sur l'histoire de la ville de Millau et de sa contrée. Millau, impr. Artières et Maury, xxiii-395 p. in-8° à 2 col. — *L. Jarry*. Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry. Orléans, Herluison, xxxii-430 p. — *J. Cardouat*. Monographie de la commune de Gironde. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 96 p. — *Decaux-Lagoutte*. Notes historiques sur la commune de Trélissac. Périgueux, impr. de la Dordogne, 143 p. (Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord). — *R.-M. Jouan*. Essai sur l'histoire de la commune de Carnoët. Saint-Brieuc, impr. Guyon, 127 p. — *J. Viénot*. Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1524-1573; t. I. xx-365 p. — *Cousin-Henrart*. Étude historique sur Warmeriville et ses dépendances. L'auteur, à Lavannes, par Vitry-lès-Reims, 392 p. — *Ernest Martin*. Histoire de la ville de Lodève, 2 vol. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, x-393 et 503 p. — *J. Trévédy*. Le connétable de Richemont (le duc de Bretagne Arthur III). Rennes, Plihon et Hervé, 393 p.

Allemagne. — Le 23 février est mort à Tubingue le Dr Lothar de Heinemann, professeur ordinaire d'histoire à l'Université; il était né le 19 février 1859 à Bernburg, en Anhalt. Son principal ouvrage est *Die Geschichte der Normannen in Italien und Sicilien*, dont le 1er vol. parut

à Leipzig en 1894. Il fut longtemps collaborateur des *Monumenta Germaniae historica*. — Le 1er mars est mort à Heidelberg le Dr Bernhard Erdmannsdœrffer; né le 24 janvier 1833 à Altenburg, il étudia à Jena et à Berlin, travailla en 1857 à la bibliothèque Saint-Marc de Venise, fut nommé professeur extraordinaire à Berlin en 1869, professeur ordinaire à Greifswald (1871), puis à Breslau (1873) et à Heidelberg (1874). Son principal ouvrage est une *Deutsche Geschichte vom westfælischen Frieden bis zum Regierungsantritt Friedrichs des Grossen* (Berlin, 1890).

— Les Drs Karl Hampe et Martin Spahn ont été nommés professeurs extraordinaires pour l'histoire du moyen âge et des temps modernes à l'Université de Bonn. — Le Dr Meinardus a été nommé directeur des archives municipales de Danzig, dont l'administration est passée à l'État.

— Les questions de critique franciscaine éveillent un peu partout un sympathique écho. A Leipzig, le Dr W. Goetz vient de consacrer deux semestres de son cours à l'étude du *Speculum Perfectionis* et de la *Legenda Trium Sociorum*. Il a résumé ses conclusions dans un très bel article des *Neue Jahrbücher* (Ilberg et Richter, 1900, p. 611-628). D'autre part, nous avons sous les yeux le programme de l'Université de Cardiff, où M. Little étudie en ce moment les sources de la vie de saint François. Le plan du cours comprend les Règles et le Testament de saint François, le *Speculum Perfectionis*, la *Legenda Trium Sociorum*, les *Legendae Thomae de Celano*.

Autriche-Hongrie. — M. Alexandre Budinsky, ancien élève de l'École nationale des chartes à Paris et ancien professeur à l'Université de Czernowitz, est mort le 15 mars 1900, âgé de cinquante-six ans. Sa thèse de l'École des chartes (*les Étrangers à l'Université de Paris au moyen âge*, traduite en allemande en 1876 : *Die Universitæt Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*) fut remarquée. Obligé de quitter l'enseignement en 1884, après avoir pris une part active à l'agitation qui avait pour but de transférer l'Université de Czernowitz à Brünn, il s'établit à Vienne, où il fut d'abord « conseiller dramatique » du Burgtheater, puis directeur des archives et de la bibliothèque du ministère des Finances. Il réorganisa ces archives et en dressa le catalogue, qui parut en 1898 en un gros vol. de 700 pages. Entre-temps, il songeait toujours à reprendre et à compléter ses recherches sur le trafic et le vol des reliques au moyen âge, qu'il avait ébauchées dans deux articles donnés dans les « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung* (1887-1890); mais la mort laisse ce travail inachevé (*Mittheil. d. Instituts f. æsterr. Geschichtsforschung*, XXII, 190).

— Le Dr Samuel Steinherz a été nommé professeur extraordinaire pour les sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université allemande de Prague, le Dr Raimund Kaindl professeur extraordinaire d'histoire autrichienne à Czernowitz.

Pologne. — Le travail de M. Heinrich Ulmann sur les *Mémoires du prince Adam Czartoryski* (dans les *Wissenschaftliche Beilage* de l'Université de Greifswald) offre beaucoup d'intérêt. En dépit de l'apparente singularité de cette carrière d'un noble polonais au service de la Russie après la destruction de sa patrie, on en remarque au contraire la parfaite unité et l'incontestable grandeur; Czartoryski, sentant l'impossibilité de refaire une Pologne indépendante, rêva de restaurer l'unité de la Pologne par la Russie, d'accomplir ainsi l'union de la race slave et peut-être de conduire les destinées du grand empire slave ainsi fondé. Il put compter quelque temps sur l'amitié et les velléités libérales d'Alexandre Ier, sur l'avidité conquérante des Russes consacrée de la sorte à la noble cause de la liberté des nations à la fois contre les violences de la Révolution française et plus tard contre la tyrannie des Turcs. Il y a dans ces conceptions comme les premiers traits encore vagues du panslavisme. — Du moins, Czartoryski peut affirmer dans ses *Mémoires* son constant dévouement à sa patrie, la persistance indomptable de son « polonisme. »

Mais ce Polonais était mal vu, jalousé des Russes de l'entourage du tsar, et ses *Mémoires* témoignent de quelque irritation, parfois injuste, contre quelques ministres d'Alexandre, contre Panin, contre les généraux vaincus à Austerlitz. Selon lui, ils auraient dû refuser la bataille pour attirer Napoléon vers le nord, le détacher du Danube et le perdre sûrement. — Surtout, les *Mémoires* ont été écrits à la fin de la carrière de Czartoryski, quand son grand dessein s'était écroulé sous les coups d'Alexandre lui-même, puis de Nicolas Ier, quand la Pologne n'excitait plus de sympathies qu'en France. C'est pourquoi les *Mémoires* passent trop légèrement sur les événements considérables des années 1804 et 1805, qui marquèrent pourtant le point culminant de l'activité politique de Czartoryski. Et M. Ulmann les précise, se réservant d'ailleurs d'en traiter plus complètement. Il établit sur de solides références la constante haine de Czartoryski contre Napoléon; il fut l'âme, la substance essentielle, « die Seele, die dauerhafte Substanz, » du parti de la guerre en 1804, l'agent de la formation de la troisième coalition entre l'Autriche et la Russie. Cela fut encore l'expression de son polonisme. Il fit tout ce qu'il put pour que la guerre éclatât entre la Russie et la Prusse; il voulut forcer la Prusse à se déclarer tout de suite pour ou contre la France, pensant la dépouiller de ses provinces polonaises et de Varsovie, si elle prenait le parti de la France; la forcer à prendre à l'ouest des compensations, si elle entrait dans la coalition; ressusciter de toute façon le royaume de Pologne sous l'autorité d'Alexandre. Le tsar ne voulut pas le suivre jusque-là, et l'exécution du grand dessein de Czartoryski fut reculée de quelques années. Deux appendices, un exposé des dispositions particulières du grand-duc Constantin et une lettre de Czartoryski à Razoumowski témoignent des intentions de Czartoryski contre la Prusse. J. Driault.

Italie. — Nous avons reçu de M. G. Kirner, tirés à part, deux articles, que nous avons déjà analysés, des *Studi storici,* t. IX; le premier sur deux vies inédites de saint Marcel, évêque de Die; le second sur quelques documents du xiie siècle concernant les églises de France, d'après un manuscrit de la bibliothèque universitaire de Bologne, no 1232, qui donne de nombreux extraits d'un manuscrit publié par A. Duchesne et aujourd'hui perdu.

— M. Bragagnolo vient d'ajouter à la collection des manuels Hoepli une *Storia di Francia* (Milan, 1900, xv-417 p., tableaux chronologiques et généalogiques). C'est un résumé honnête, fait surtout d'après Prutz, Duruy et l'*Histoire générale.* Certains chapitres d'histoire de la civilisation (par exemple la Renaissance) sont vraiment faibles. L'auteur oublie (p. 381) de nous avertir que l'annexion de Nice et de la Savoie a été ratifiée par un plébiscite. Sur l'affaire de Tunis, le ton ne dépasse point celui de la simple acrimonie. Ne pas croire Malherbe contemporain de Rabelais (p. 179), ne pas faire d'Henri IV le père du *grand dessein* (p. 197), ne pas prendre la place Maubert pour une ville (p. 181) et ne pas écrire à trois reprises Wumser pour Wurmser (p. 294).

Grande-Bretagne. — La librairie Nimmo (Londres) commence une « Semitic series, » ou manuels sur les Babyloniens, les Assyriens et les autres races sémitiques de l'histoire ancienne. Les t. I et II, qui viennent de paraître, sont *Babylonians and Assyrians*, par le prof. A.-H. Sayce et *The social life of the Hebrews,* par le Rév. Edward Day. D'autres volumes traiteront de l'histoire et du gouvernement, de la morale et de la religion des Hébreux, de la religion babylonienne et assyrienne, de l'Arabie avant Mahomet, de la Phénicie, de la Palestine et de la Syrie, de l'influence exercée par l'art et la mythologie sémitiques sur les nations occidentales, etc.

— Les *Annals of Politics and Culture* (1492-1899, Cambridge, Univ. Press, 1901, in-8o, ix-530 p.), par M. G.-P. Gooch, l'auteur des *English democratic Ideas in the XVIth century,* sont une excellente table chronologique des quatre derniers siècles, divisée en deux parties : la page de gauche consacrée à la *politique,* celle de droite à la *culture.* Divisions assez factices, d'autant qu'il est souvent difficile de dater avec précision les faits de la page de droite. Le xixe occupe à lui seul près de la moitié du volume, de plus en plus détaillé à mesure qu'on se rapproche de nos jours. C'est pour les périodes voisines de nous que ce volume sera le plus utile, surtout grâce à son index. Il est complété par des tableaux généalogiques et des bibliographies sommaires.

— M. l'abbé Joseph Cardon a traduit en français l'intéressant ouvrage de M. Wilfrid Ward sur le *Cardinal Wiseman, sa vie et son temps, 1802-1865* (Lecoffre, 2 vol. in-12, xii-627 et 602 p.), mais en l'allégeant, comme il dit lui-même, d'un certain nombre de documents et de pièces justificatives peu intéressantes pour les lecteurs français; il n'a rien

retranché, avec raison, des longs développements sur le Mouvement d'Oxford qui paraîtront peut-être fastidieux à des lecteurs peu familiers avec les idées théologiques, mais qui mettent en bonne lumière les origines de la « Renaissance catholique » en Angleterre. L'occasion sera bonne pour relire le *Cardinal Manning* de Fr. de Pressensé.

Danemark. — M. Johannes Steenstrup vient de faire paraître à l'occasion de l'anniversaire du roi Christian IX et de l'anniversaire de la Réforme deux travaux importants sur l'ancienne histoire du Danemark. Le premier, intitulé : *Danemarks Sydgrænse og Herredæmet over Holsten ved den historiske Tids Begyndelse,* 800-1100 (les Frontières et la domination du Danemark en Holstein dans les premiers temps historiques), prouve que la domination allemande ne dépassait pas l'Eider, qui est certainement l'*Ægidora*. La *Sillende,* terre normannique au nord de l'Eider, est le pays (lendi) des *Sycg*. Le second mémoire, intitulé : *Venderne og de Danske fœr Valdemar den Stores Tid* (les Vendes et les Danois avant Valdemar le Grand), étudie la diffusion des Danois et de leur influence jusqu'au xiie siècle le long des rives de la Baltique. Des mariages unirent les princes vendes avec les princes danois, et les Vendes prirent part aux expéditions normandes en Angleterre. L'auteur a étudié dans une série de chapitres très documentés les questions suivantes : i. Le peuple vende au commencement de l'époque historique (*a*. Régions occupées par les Vendes sur les côtes de la Baltique; *b*. Développement de leurs relations commerciales et de leurs entreprises maritimes). ii. La fondation et l'histoire primitive de Jomsborg (*a*. Relations des Danois et des Vendes au temps des incursions des Vikings; *b*. Création des villes de Jullin et Jomsborg; *c*. Organisation de la forteresse de Jomsborg, institutions et usages en vigueur; *d*. Souvenirs divers se rattachant à cette ville; *e*. Les chefs des Vendes). iii. Les guerres soutenues par les Vendes au xie siècle (*a*. Attitude des Allemands et des Danois vis-à-vis des Vendes; *b*. Bataille livrée sur la lande de Lyskov; *c*. Svend Estridssön et Erik Eiegod). iv. Le siècle de Knud Lavards et des guerres civiles (*a*. Les Vendes au temps du roi Niels; *b*. Le pillage de Konghelle en 1135; *c*. La croisade de 1147; *d*. But et particularités des expéditions vendes. Leur défaite finale). Les Danois n'avaient pour les Slaves ni les mépris ni les duretés des Allemands. Du reste, ce qui distingue encore aujourd'hui les Scandinaves des Allemands, c'est le caractère d'humanité qui domine chez eux et n'est point, comme chez beaucoup d'Allemands, étouffé par le nationalisme ou l'individualisme brutal.

Pays-Bas. — Dans les dernières livraisons du t. I, 4e série des *Bijdragen tot de Vad. Geschiedenis*, M. Van Wickevoort-Crommelin a publié une étude sur Abraham de Wicquefort, l'agent politique et le publiciste bien connu du xviie siècle. Quoique l'auteur n'ait pas voulu donner une biographie complète, son article, composé à l'aide de notes

prises dans diverses archives et bibliothèques, offre un vif intérêt. M. Bussemaker a exposé les relations entre les Provinces-Unies et le roi George Ier; dans les négociations sur le traité de la Barrière et dans les affaires du Nord, la République fut sacrifiée à la politique hanovrienne du roi de la Grande-Bretagne. M. Knuttel a consacré une étude à Ericus Walten, pamphlétaire d'une grande activité pendant les années 1688-1693. — Dans la première livraison du t. II, se trouve une étude de M. Pynacker-Hordyk sur le rôle des châtelains à Utrecht au XIIe siècle. Un article de M. P.-L. Muller sur l'expédition militaire du duc d'Anjou aux Pays-Bas en 1581 et l'arrivée de ce prince à Anvers en janvier 1582 résume les résultats d'une partie du t. IV des documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, publication bien connue que l'auteur a entreprise avec M. Diegerick. — Le zèle et le dévouement infatigables de Constantin Huygens au service de la maison d'Orange-Nassau pendant une grande partie du XVIIe siècle sont exposés par M. Blok.

— Le rapport annuel de la Société d'histoire à Utrecht, publié en 1900, contient entre autres une collection importante de documents concernant les tentatives, faites à Amsterdam de 1629 à 1632, pour fonder une compagnie d'assurance, qui protégerait le commerce Néerlandais contre les corsaires, surtout ceux de Dunkerque (par M. Blok); un récit de voyage de Jacob van Neck, qui commandait en chef une expédition vers les Indes-Orientales de 1598-1599 (par M. Colenbrander); un mémoire sur l'état de la compagnie des Indes-Occidentales en 1633 (par M. de Boer).

— Les articles de M. Van der Kemp sur l'histoire des Indes-Orientales Néerlandaises au XIXe siècle, publiés assez régulièrement dans le bulletin de l'Institut des Indes Néerlandaises, présentent toujours beaucoup d'intérêt. Je signale dans le t. VII l'étude importante sur Palembang et Banka de 1816-1820, accompagnée de nombreuses pièces justificatives.

— Dans le t. IV, 4e série, des publications de l'Académie royale, M. Muller met en lumière la politique du prince Guillaume d'Orange depuis 1681 jusqu'à la trêve de Ratisbonne.

— M. Bannier, dans une thèse de Leyde, étudie la formation des frontières continentales des Pays-Bas, spécialement des provinces de Groningen, de Drente, d'Overyssel et de Gueldre; c'est une œuvre solide (*De landgrenzen van Nederland*).

— L'importante publication des comptes de la ville de Deventer se continue régulièrement. La dernière livraison du t. V embrasse les comptes des années 1380-1381.

— M. S. Muller a publié, sous le titre : *Geschiedenis der Fundatien der vereenigde gods-en gasthuizen te Utrecht*, une collection de documents

relatifs aux hospices d'Utrecht, qui sont d'une grande importance pour l'histoire de l'assistance des pauvres depuis la seconde moitié du XIVe siècle.

— La thèse de M. VAN RIJSWYK, intitulée : *Geschiedenis van het Dordtsche Stapelrecht*, traite l'histoire du droit d'étaple de la ville de Dordrecht, d'après les documents des archives municipales.

— Une nouvelle édition du traité intitulé : *De cura rei publicae et sorte principantis*, dont l'auteur, Philippe de Leide, clerc de la chancellerie des comtes de Hollande, expose les principes nouveaux du droit public, qui, vers la seconde moitié du XIVe siècle, allaient supplanter les conceptions et les institutions féodales, est due à la collaboration de feu M. FRUIN et de M. MOLHUYSEN. La mort a empêché M. Fruin, comme il l'avait projeté, d'y ajouter un commentaire.

— M. DE HULLU a publié le t. I des documents concernant la Réformation dans la province d'Overyssel (*Bescheiden betreffende de Hervorming in Overysel*. Deel I. 1522-1546); une introduction claire et des annotations savantes augmentent la valeur de cet important recueil.

— La vie de Paullus Merula (1558-1607), savant distingué, accusé à tort de plusieurs impostures littéraires, a été étudiée dans une thèse de doctorat par M. HAAK.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

PHILIPPE BUONARROTI

(1761-1837).

Philippe Buonarroti, qui est connu surtout par son histoire de la conjuration de Babeuf, a joué un rôle notable dans les origines du parti démocratique français. Nul n'a contribué davantage à transmettre les traditions de la Montagne au nouveau groupe républicain formé sous Louis-Philippe; les témoignages de plusieurs membres de ce parti, Trélat, Hauréau, Louis Blanc, nous montrent son influence. L'ouvrage sur Babeuf servit de bréviaire aux nouveaux communistes, ancêtres du socialisme contemporain. De plus, Buonarroti figure au premier rang parmi les conspirateurs qui ont travaillé avant 1859 à l'affranchissement de l'Italie. Sa vie est encore mal connue : on l'a racontée surtout d'après la notice que publia Trélat en 1838; Trélat s'était servi des récits faits devant lui par Buonarroti, et les souvenirs d'un vieillard de soixante-dix ans risquent toujours d'être vagues et inexacts. Son dernier biographe, M. Romano-Catania, donne sur sa jeunesse en Italie quelques indications nouvelles, tirées des archives de Florence. Je voudrais apporter un certain nombre de renseignements exacts sur toute sa carrière, en me servant d'ouvrages imprimés, que j'indiquerai chemin faisant, et surtout de nombreux documents inédits qui se trouvent aux Archives nationales[1].

Philippe Buonarroti naquit à Pise le 11 novembre 1761. Son père, qui appartenait à la famille de Michel-Ange, était noble, riche, bien vu du grand-duc de Toscane, le futur empereur Léopold II. Buonarroti, l'aîné des fils, fut élevé comme les jeunes nobles de son temps; aussi, a-t-il dit plus tard : « Je fus superstitieux et mal élevé jusqu'à l'âge de douze ans. » Seules les

1. Ulysse Trélat, *Buonarroti*. Épinal, 1838, in-8°. — Romano-Catania, *Filippo Buonarroti*. Palerme, 1898, in-8°. — Tous les documents que je citerai sous les cotes F^7, AF_{II}, W^3, se trouvent aux Archives nationales.

mathématiques lui inspirèrent un goût très vif; il reçut en même temps l'éducation musicale qui devait plus tard lui fournir un gagne-pain. A dix-sept ans, le jeune homme alla étudier le droit à l'Université de Pise, où deux professeurs eurent sur lui une grande action : Sarti, disciple de Locke et de Condillac, lui enseigna la philosophie sensualiste, et Lampridi, professeur de droit public, lui fit connaître les idées politiques des écrivains français. Conseillé par eux, l'étudiant lut Mably, Helvétius, Hume et surtout Rousseau, qui devint pour toujours son maître préféré. Reçu docteur en droit au bout de quatre ans et revenu à Florence, il épousa une jeune fille noble; bien apparenté, nommé page du grand-duc, pourvu depuis quelque temps déjà du cordon de Saint-Étienne, il avait devant lui une carrière brillante à la cour de Toscane[1].

Mais la lecture des ouvrages français l'avait éloigné définitivement de l'ancien régime et du catholicisme. Il recevait les livres satiriques publiés à Paris contre l'Église. Le gouvernement florentin fit faire une perquisition chez lui en 1786 et confisqua un certain nombre d'ouvrages antireligieux[2]. La faveur de son père semble lui avoir épargné un autre châtiment. D'après ses souvenirs, il aurait même rédigé en 1787 un journal libéral écrit en français, puis fait au début de 1789 l'éloge de la Révolution dans un journal italien. Le gouvernement paternel du grand-duché finit par s'émouvoir, et le jeune homme, invité à partir, se rendit en Corse vers octobre 1789[3].

La Révolution avait éveillé dans ce pays des passions diverses, haines héréditaires des familles ennemies, ardeur de certains démocrates contre les nobles, amour traditionnel des Corses pour l'indépendance ou tout au moins pour l'autonomie. Buonarroti prit aussitôt parti pour les démocrates les plus avancés; il comptait se fixer en Corse, puisque sa femme, avec ses trois filles,

1. Pour tout ce qui précède, voy. surtout l'article de Hauréau sur Buonarroti dans le *Journal du Peuple*, 1er octobre 1837.

2. En voici la liste : « *Le Compère Mathieu. — La Cruauté religieuse. — La Fausseté des miracles. — Le Grand grimoire avec la grande clavicule de Salomon. — Histoire de Dom Bougie, portier des Chartreux. — Petit traité philosophique sur la religion. — Le Pour et le contre. — La Pucelle d'Orléans. — Le Parnasse libertin. — Recueil ou mélange de pièces sur la religion. — Réflexions sur les Évangiles. — Le Système de la nature.* » — Cette liste et les documents officiels florentins signalés plus loin sont tirés de Romano-Catania, p. 7, 9, 12.

3. Hauréau.

vint le rejoindre à Bastia, où naquit son fils Cosme. En juillet 1790, le héros corse Paoli débarqua dans cette ville, acclamé par tous les partis; Buonarroti, qui rédigeait un journal à Bastia, le harangua au nom des Toscans établis dans le pays. Son attitude politique était surveillée par le gouvernement de Florence; le Conseil de régence, par un arrêté du 28 octobre 1790, déclara que le cavalier Buonarroti paraissait être l'auteur d'un écrit séditieux, le discours au général Paoli, et passait pour rédiger, sous le nom d'Abramo Levi, un journal contenant des attaques nombreuses contre les autorités grand-ducales; en conséquence, on lui ferait dire par son père de ne pas rentrer dans le pays avant de s'être justifié de pareilles imputations. Buonarroti s'inquiéta peu de cet arrêté; il rédigeait maintenant sous son nom un *Giornale patriottico*, très vif contre les aristocrates et les prêtres; le Directoire du département le nomma, vers la fin de 1790, chef du bureau traitant les affaires ecclésiastiques et les biens nationaux. Buonarroti s'était lié avec plusieurs familles corses, notamment avec les Bonaparte : Joseph le voyait beaucoup, donnait des articles à son journal, lui empruntait parfois de l'argent sans se presser de le rendre; Napoléon le fréquentait aussi et trouvait en lui un secours précieux pour les projets de son frère aîné[1].

Cependant, Bastia, ville très dévote, s'irrita des attaques dirigées par le journaliste contre la religion et les prêtres réfractaires. Le 2 juin 1791, dans une réunion tenue à l'église Saint-Jean, on prend la résolution de ramener l'évêque réfractaire, Mgr de Verclos, et d'expulser Buonarroti; celui-ci, voyant sa vie en danger, s'était réfugié dans la prison de la citadelle; la nuit suivante, il est saisi par une troupe violente, ainsi que le procureur général syndic Arena et le secrétaire général Panattieri; le lendemain matin, on les jette dans un bateau qui va les déposer à Livourne[2]. La population de ce port voulut le lapider comme « ennemi du Christ, » et la police le sauva en l'arrêtant[3]. Le 10 juin, sur les sollicitations de son père, le nouveau grand-duc le fit mettre en liberté, leva même la peine antérieure du

1. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon. La Révolution*, p. 102. Napoléon reproche à sa mère et à Joseph de n'avoir pas encore rendu les douze écus empruntés à Buonarroti, qui les lui a réclamés plusieurs fois (*Ibid.*, p. 149).

2. Chuquet, *Ibid.*, p. 233.

3. Hauréau.

bannissement, tout en le prévenant qu'à la prochaine récidive on l'abandonnerait à toute la rigueur des lois. Quant au conseil général de la Corse, mécontent de l'émeute de Bastia, il vota à l'unanimité, le 23 juillet, une indemnité de 400 francs à Buonarroti[1]. Celui-ci revint bientôt dans l'île, reprit sa place dans les rangs du parti « patriote » et sa fonction dans les bureaux. Désirant être naturalisé Français, il demanda au conseil général une attestation favorable. Le 12 février 1792, le conseil, après avoir examiné les titres de Buonarroti, « commis principal de l'administration départementale, » prit l'arrêté suivant : « ... le président du conseil testifiera au sieur Buonarroti sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus avec zèle et activité à la cause de la liberté, et lui fera, au nom du conseil général, des remerciements solennels. Le pouvoir législatif sera vivement prié de récompenser le sieur Buonarroti en lui accordant le droit de cité française. » Buonarroti, aussitôt introduit, reçut communication de ce vote et répondit par des remerciements chaleureux[2]. Trois mois plus tard, il partit pour Florence afin de chercher sa famille qui était retournée sur le continent; le gouvernement grand-ducal, déjà mal disposé pour lui, apprit qu'il faisait de la propagande révolutionnaire en Toscane et prescrivit de l'envoyer prisonnier à Porto-Ferrajo, dans l'île d'Elbe, jusqu'à nouvel ordre; Buonarroti, arrêté, put s'évader, ce qui fit lancer contre lui un décret de bannissement perpétuel. Réfugié à Gênes, il fut expulsé par la République dans un délai de trois jours, partit pour Toulon et regagna la Corse[3].

Il menait toujours de front ses diverses occupations, travaillant dans les bureaux du département, rédigeant son journal et des écrits de propagande, consacrant beaucoup de temps à organiser partout des clubs, des sociétés populaires; fidèle aux espérances qui le soutinrent jusqu'à la fin, il voyait déjà le mouvement révolutionnaire parti de France prêt à gagner l'Italie, à la transformer. Cette année 1792 fut, a-t-il dit plus tard, la plus

1. Communication de M. l'archiviste de la Corse, qui n'a pas trouvé dans les Archives d'autres renseignements sur Buonarroti.

2. Cet extrait des procès-verbaux du conseil général se trouve dans une note sur Buonarroti, rédigée par l'administration autrichienne, en 1823, après l'arrestation d'Andryane; cette note, envoyée à Paris avec la copie des papiers d'Andryane, a pour objet de prouver que Buonarroti a rompu tout lien légal avec la Toscane (F^7 6685).

3. Documents cités par Romano-Catania; Hauréau.

belle époque de sa vie. C'est alors aussi qu'il se lia de plus en plus avec Napoléon Bonaparte; le jeune officier fut parfois son compagnon de chambre et même de lit; Buonarroti le racontant dans la suite se vantait d'avoir deviné dès ce moment l'ambition insatiable de Napoléon[1]. Le conseil général, par un arrêté du 11 septembre 1792, réclama de nouveau la naturalisation pour lui[2]. C'est probablement alors que Buonarroti écrivit à ses amis de Toscane pour leur montrer comment on était récompensé dans le pays de la liberté[3]. Il reçut bientôt une nouvelle fonction, celle

1. « Mes rapports secrets au Comité de Salut public, disait-il, pourraient en faire foi. Pendant six mois et plus que nous courûmes les mêmes dangers, que nous partageâmes les mêmes demeures et souvent le même lit, j'avais étudié son caractère et lu jusque dans les derniers replis de son cœur. » Andryane, *Souvenirs de Genève* (Paris, 1839, in-8°), II, p. 197.

2. « Le conseil général considérant que les écrits et le zèle du citoyen Philippe Buonarroti lui ont mérité depuis longtemps l'estime et l'amour des citoyens de ce département;

« Considérant que, par ses écrits et par ses discours, il a beaucoup contribué à répandre les principes les plus purs de liberté et d'égalité;

« Considérant que le conseil général, dans sa séance du 12 février dernier, a remercié le citoyen Buonarroti de son zèle et de ses services, et qu'il a supplié le Corps législatif de le naturaliser français;

« Considérant enfin que le citoyen Buonarroti a manqué d'être la victime de son patriotisme;

« Vu dans les feuilles publiques le décret par lequel l'Assemblée nationale a accordé le titre de citoyen français à plusieurs philosophes étrangers qui ont servi la cause de la liberté;

« Ouï le procureur général syndic, arrête ce qui suit :

« Art. 1er. Le conseil général déclare que Philippe Buonarroti, natif de Toscane, établi dans ce département depuis la Révolution, a bien mérité de la patrie; qu'il a, par ses écrits et par ses discours, servi puissamment la cause de la liberté et de l'égalité, et qu'il mérite à tous égards d'être compris dans le nombre des philosophes étrangers que l'Assemblée nationale vient de décorer du titre de citoyen français.

« Art. 2. Le conseil général renouvelle au Corps législatif et à la Convention nationale la prière de naturaliser français au plus tôt le sieur Philippe Buonarroti;

« Invite particulièrement les députés de Corse soit au Corps législatif, soit à la Convention nationale, à demander en son nom un décret qui lui accorde le titre de citoyen français » (F7 6331).

3. Cette lettre est insérée dans la note autrichienne citée plus haut, jointe aux papiers d'Andryane; elle est datée de l'an II (1792), sans indication plus précise, et qualifiée de lettre-circulaire. La voici : « Cher ami. Vous devez être informé de mon émigration. J'ai quitté la Toscane et je me suis rendu dans la Corse pour servir la cause de la liberté, depuis les premiers instants de la Révolution française. Vous n'ignorez peut-être pas mes efforts pour combattre l'hypocrisie et le despotisme et les mauvais traitements que cette conduite

de commissaire national près le tribunal du district de Corte. Le maire de cette ville, Arrighi, et les officiers municipaux lui décernèrent un certificat daté du 16 décembre 1792 : Buonarroti, disent-ils, a rédigé « un journal formé sur les principes les plus purs de liberté et d'égalité, » a failli perdre la vie dans l'insurrection de Bastia, « a donné dans cette ville (Corte) avec beaucoup de profit un grand nombre de leçons de droit public; » il y a fondé aussi la société populaire, et, devenu commissaire près du tribunal, « s'est distingué par sa fermeté pour l'exécution de la loi[1]. »

On préparait alors une expédition vers la Sardaigne, sous les ordres de l'amiral Truguet. Buonarroti fut appelé à l'accompagner pour gagner les Sardes en leur expliquant les principes de la Révolution. Les habitants de l'île Saint-Pierre le reçurent bien, se déclarèrent pour la France et le chargèrent de leur rédiger une constitution ; il composa en bon disciple de Rousseau une charte humanitaire qui était, selon sa propre expression, un code de la nature[2]. En janvier 1793, Truguet fit voile vers la Sardaigne : arrivé devant Cagliari, l'amiral, qui n'avait pas encore reçu les transports amenant des soldats, envoya au viceroi un canot parlementaire où se trouvaient deux délégués officiels accompagnés par Buonarroti; mais le canot, reçu à coups de canon, dut revenir, et l'on abandonna bientôt l'expédition[3]. Truguet conserva un bon souvenir de Buonarroti et certifia que « dans toutes les occasions il avait reconnu en lui le courage d'un véritable républicain[4]. »

m'a valus de la part de quelques habitants de Bastia, poussés par une religion mal entendue. Je connais votre cœur et je me flatte que mon zèle aura obtenu votre approbation. Dans cette persuasion, je vous transmets une copie de la détermination prise en ma faveur par le conseil général du département de la Corse; faites-la voir aux personnes que vous honorez de votre confiance. Elles verront que j'aime l'humanité et que les amis de la liberté sont dignement récompensés dans le royaume de la liberté. Votre ami tout dévoué, Philippe Buonarroti. » Cette lettre peut se rapporter soit à l'arrêté du 12 février, soit à celui du 11 septembre 1792.

1. F[7] 6331.

2. Hauréau.

3. Jollivet, *la Révolution française en Corse*, 1892, in-8°, p. 150.

4. « Nous ne pouvons, » dit encore Truguet, « donner trop d'éloges au zèle, au civisme et à toutes les peines qu'il s'est données pour propager en Sardaigne les principes sacrés de la liberté et de l'égalité. C'est lui qui, dans l'île Saint-Pierre, a éclairé et instruit les habitants et les a disposés à une organisation qu'ils ont adoptée et qui est absolument conforme à celle de la République

Peu de temps après, Buonarroti se rendit en France; le motif principal de ce voyage était de présenter à la Convention la requête de l'île Saint-Pierre demandant sa réunion au territoire français; en même temps, il voulait dénoncer Paoli, devenu l'ennemi des patriotes, des démocrates, de tout le groupe qui reconnaissait comme chef le représentant Saliceti. Ce fut alors, à son passage dans le Midi, que la Société populaire de Toulon vota une adresse à la Convention contre Paoli. Lucien Bonaparte avait contribué à ce vote et se glorifia d'en être le principal auteur[1]; Buonarroti, nous le savons par son témoignage public, provoqua également cette dénonciation et marcha ainsi encore une fois d'accord avec les Bonaparte[2]. L'adresse des Jacobins toulonnais décida la Convention à rendre le décret du 2 avril, qui invitait Paoli et Pozzo di Borgo à comparaître devant elle. Buonarroti, arrivé à Paris vers la fin d'avril, compléta son œuvre en publiant les *Grandes trahisons de Pascal Paoli*. Le 27 mai, un décret de la Convention le proclama citoyen français. Il avait réalisé ainsi une de ses plus chères ambitions[3].

française. » Certificat donné à bord du *Tonnant*, le 9 mars 1793 (F7 6331). — Avant de partir pour la Sardaigne, Buonarroti avait écrit à la Convention, le 17 décembre 1792, pour lui recommander sa famille au cas où il serait tué : « Je pars pour la Sardaigne, disait-il, l'épée d'une main, la Déclaration des Droits de l'autre. J'abattrai les grands, j'éclairerai les Sans-Culottes... » En signant, il ajoutait : « Envoyé en Sardaigne, en qualité d'apôtre de la liberté, par la Société du peuple de Corse » (*Nouvelle Revue rétrospective*, t. X, p. 369).

1. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon. Toulon*, p. 114.

2. « Ce fut sur une dénonciation de la Société de Toulon, que j'avais provoquée, que le décret d'arrestation et de traduction à la barre fut rendu contre Paoli et Pozzo di Borgo » (*la Conjuration de Corse entièrement dévoilée*, p. 6, note 3).

3. C'est le 28 avril qu'il avait présenté sa demande à la Convention, comme nous l'apprend le *Moniteur* : « Beccanoroti (*sic*), député extraordinaire de l'île de la Liberté, ci-devant Saint-Pierre, dans la Méditerranée, présente le procès-verbal de la séance dans laquelle les habitants de cette île ont voté leur réunion à la république française. » Le pétitionnaire dit ensuite : « Hommes libres, je suis né en Toscane. Dès mon adolescence, un instituteur, ami de Jean-Jacques et d'Helvétius, m'inspira l'amour des hommes et la liberté. J'agis, je parlai, j'écrivis conformément à ces préceptes et j'en reçus la récompense. Les grands me décrièrent comme scélérat; les imbéciles me traitèrent de fou. Les Français se souvinrent qu'ils étaient hommes; aussitôt, je volai en Corse avec toute ma famille. Les bons sans-culottes de Corse vous diront si j'y ai rempli les devoirs de citoyen; ils m'ont regardé comme Français, mais, pour mon malheur, je ne le suis pas... Je viens demander aux représentants de vingt-cinq millions d'hommes un décret de naturalisation, qui me permette d'exercer parmi eux les droits inhérents à tous les êtres de notre espèce » (*Réimpression*

Quelques jours après, la Montagne écrasa les Girondins au 2 juin, puis elle rédigea cette Constitution de 1793 qui établissait le suffrage universel. Buonarroti, émerveillé de l'activité avec laquelle les Jacobins préparaient la lutte contre l'Europe, se prit d'une passion durable pour la Montagne et ses idées; surtout, il voua désormais un culte à la Constitution de 1793, qui devait rester à ses yeux l'idéal d'un bon gouvernement.

Le nouveau citoyen français poursuivit auprès des pouvoirs publics sa campagne contre Paoli. Grande fut sa colère quand la Convention, à la requête de deux députés extraordinaires envoyés par la Corse, Constantini et Ferrandi, suspendit, le 5 juin, l'exécution du décret du 2 avril. Aussitôt, il remit à Barère, pour le Comité de Salut public, des observations sur la Corse, indiquant les mesures nécessaires. Il y a là des mesures politiques, châtiment de Paoli, envoi de commissaires munis de pleins pouvoirs, distribution gratuite d'un bulletin périodique écrit en italien; il y a aussi des projets pédagogiques, l'organisation d'écoles primaires donnant l'enseignement en français, avec un délai au bout duquel tout fonctionnaire public devra savoir cette langue; enfin, l'auteur mentionne les travaux publics et les études hydrographiques utiles pour faire prospérer ce pays et gagner ainsi les habitants[1]. Buonarroti présenta aussi au Comité de Salut public, d'accord avec les représentants Casabianca et Moltedo, un mémoire tendant à partager la Corse en deux départements; ce fut réalisé par un décret du 1er juillet 1793.

On chargea Buonarroti d'aller répandre en Corse les idées de la Révolution, « d'éclairer le peuple et de le ramener aux principes de l'égalité; » nommé commissaire du Conseil exécutif, il partit en juillet. A Lyon, le parti girondin et royaliste, qui commençait alors sa révolte, le retint quelques jours prisonnier avec

de l'ancien Moniteur, t. XVI, p. 256). — La copie du décret se trouve aux Archives nationales (F^7 6331).

1. Ces observations, ainsi que *les Grandes trahisons de Pascal Paoli* et la pétition du 21 brumaire, ont été publiées par Buonarroti à la suite de sa brochure, *la Conjuration de Corse entièrement dévoilée* (Bibl. nat., Lb^{41} 945). Voici la fin des observations : « Que la tête de Paoli tombe; que les prêtres et les moines récalcitrants aillent en Afrique; que les chefs s'humilient ou disparaissent; qu'on instruise et vivifie les sans-culottes, et la Corse, favorisée par l'état de ses propriétés et par les vertus de ses habitants, sera le pays le plus libre de la terre. »

deux conventionnels, puis on le relâcha[1]. Sur l'œuvre accomplie par lui en Corse, nous ne savons rien; d'ailleurs, l'autorité bien établie de Paoli sur l'île presque entière devait réduire à néant les efforts du missionnaire montagnard. Sur ces entrefaites, un décret de la Convention rappela tous les commissaires du Conseil exécutif; Buonarroti obéit et, revenu en Provence, y trouva son ami Saliceti[2]. Le 20 septembre, celui-ci et son collègue Gasparin écrivirent au Comité de Salut public pour annoncer le retour de Buonarroti et demander qu'on lui confiât une fonction nouvelle[3]. L'ancien commissaire ne tarda point à regagner Paris pour y mener une nouvelle campagne contre Paoli. Le 21 brumaire an II, une pétition signée par lui, Santelli et Stephanopoli fut présentée à la Convention; ils demandaient qu'on mît à prix la tête de Paoli, qu'on organisât dans l'île un tribunal révolutionnaire et une armée révolutionnaire, qu'on y appliquât les lois contre les suspects. « La Corse, ajoutaient-ils, a besoin, grand besoin d'une grande purgation. » Un mois plus tard, Buonarroti publia une brochure virulente, *la Conjuration de Corse entièrement dévoilée*[4]. Les patriotes, y compris lui-même, ont été d'abord, dit-il, trompés et séduits par Paoli; bientôt ce personnage laissa deviner ses projets, ses ambitions royales, faisant croire aux Corses que la France voulait rendre l'île aux Génois, déléguant à Paris Constantini et Ferrandi pour amuser la Convention et retarder l'envoi des troupes; enfin, les rebelles ont jeté le masque dès qu'ils se sont crus assurés de l'impunité.

Tout en publiant cet écrit, Buonarroti se préparait à retourner en Corse, nommé de nouveau commissaire par le Conseil exécutif. A ce propos, les conventionnels Luce Casabianca et Moltedo adressèrent au Comité de Salut public une longue lettre,

1. *Actes du Comité de Salut public*, publiés par Aulard, t. V, p. 319. — *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XVII, p. 260.

2. D'après Hauréau, il ne serait même pas allé en Corse, ayant connu ce décret au moment de s'embarquer.

3. *Actes du Comité...*, t. VI, p. 387. Saliceti parle quelques jours plus tard d'une lettre écrite à Buonarroti par Masséna (*Ibid.*, VII, p. 82).

4. Paris, 3e mois de la 2e année républicaine, in-8°. Il déclare l'avoir écrite surtout pour réfuter Constantini. Ailleurs, il parle des accusations lancées contre lui par les Paolistes et ajoute : « Le jugement rendu à ce sujet par le tribunal du deuxième arrondissement de Paris, la rétractation même de Constantini, une infinité de pièces rapportées dans ce jugement... répondent complètement à ces calomnies » (p. 18, note 2). Je ne sais pas de quel procès il s'agit.

datée du 15 frimaire an II. Buonarroti, disent-ils, est chargé surtout de purifier en Corse les principes de l'égalité, de surveiller les malveillants et d'encourager les patriotes :

Connaissant parfaitement le bien que le citoyen Buonarroti a fait et peut faire encore en Corse, nous demandons qu'il soit muni d'une commission expresse du Comité de Salut public; en qualité de votre commissaire, il aura beaucoup plus de facilité à faire le bien. Secondement, nous demandons que vous preniez une mesure pour qu'il soit fourni par le payeur général aux frais d'impression des écrits italiens et révolutionnaires qu'il sera chargé de répandre dans l'île avec l'autorisation des représentants du peuple. Buonarroti a rendu souvent dans ce genre les services les plus importants dans notre département...

Enfin, comme il pourrait arriver que le voyage de Buonarroti en Corse fût retardé par la mer ou par les escadres ennemies, nous croyons bien faire en proposant au Comité de lui donner des pouvoirs pour le département des Alpes-Maritimes, où il est très avantageusement connu, où il a beaucoup de bien à faire et où nous ne doutons pas qu'il soit très utile. Le mauvais esprit des départements méridionaux a beaucoup contribué à l'égarement des Corses; le bon esprit de ces mêmes départements contribuera puissamment à leur régénération[1].

Buonarroti partit donc en décembre pour le Midi; comme la présence de la flotte anglaise rendait le passage en Corse impossible, il s'arrêta au camp devant Toulon, retrouva là Saliceti, revit probablement aussi le capitaine Bonaparte, et pénétra dans la ville avec les troupes républicaines. Alors se passa un épisode que le vieillard aimait à conter plus tard. Les galériens avaient aidé les soldats à éteindre l'incendie de la ville et du port : comment les décider sans violence à rentrer au bagne? Buonarroti les réunit, les félicita de leur courage et leur montra la nécessité de se réhabiliter d'une façon complète en respectant la loi, en reprenant leurs fers; tous obéirent[2]. Il demeura quelques mois à Toulon, attaché au conseil de la marine, pour activer les armements[3]. En avril 1794, l'armée d'Italie s'em-

1. AFII, 152, plaquette 1231. Le même jour, un membre du Comité ordonnait d'écrire à Lacombe-Saint-Michel, représentant en Corse, qu'on avait visé le passeport de Buonarroti (*Actes du Comité...*, t. IX, p. 204).

2. Andryane, *Souvenirs de Genève*, t. I, p. 281.

3. Ce conseil lui délivra, sur sa demande, un certificat constatant que, « chargé

para d'Oneille. Buonarroti fut presque aussitôt nommé commissaire national dans le pays conquis et garda ces fonctions jusqu'en mars 1795, pendant dix mois environ[1].

La lecture des registres tenus par le commissaire national nous le montre occupé des tâches les plus diverses, mais surtout de ces deux missions, surveiller les suspects ou les espions ennemis et fournir à l'armée ce qui lui manque. De nombreuses lettres sont échangées avec les généraux, par exemple Masséna, Scherer, Serrurier. Il surveille de près son personnel, qui en a besoin; à plusieurs reprises, il doit renouveler aux agents nationaux et à leurs secrétaires la défense de quitter leur poste sans permission. Des soins variés l'occupent : un jour, c'est un ordre de couper les foins dans telle propriété pour que l'ennemi ne puisse en user; un autre jour, comme Oneille est sale et sent mauvais, un arrêté prescrit aux habitants de la nettoyer d'une manière « prompte et révolutionnaire; » ou bien une lettre adressée à l'envoyé français près la république de Gênes lui dénonce les réunions d'émigrés tenues sur le territoire génois et leurs « propos révoltants. » Aux fonctions du commissaire national, les représentants du peuple ajoutent le 28 messidor celles d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire créé dans le territoire d'Oneille. L'activité de Buonarroti suffisait à ces nombreuses besognes, non sans l'amener parfois à des conflits avec les autorités militaires. Il s'en explique dans une lettre du 5 thermidor adressée au représentant Ricard. On l'accuse de rigueur, dit-il, à cause de sa lutte contre les vols immenses commis à l'armée; on l'accuse d'usurpation parce qu'il a fait améliorer la qualité du pain; on l'accuse de jouer au chef militaire parce qu'il a fait comparaître devant lui un officier soupçonné de rapports coupables avec un émigré. A l'exemple des conventionnels, le commissaire national payait quelquefois de sa personne dans les combats : ce fut un souvenir glorieux pour lui que sa participation à l'engagement de Loano, dans lequel plusieurs milliers de paysans piémontais prirent la fuite devant quelques pelotons de soldats français[2].

par les représentants du peuple de presser et surveiller les armements, » il s'était bien acquitté de ses fonctions (F^7 6331).

1. Les Archives nationales ont cinq grands registres contenant la copie de ses arrêtés et de sa correspondance pendant ces dix mois (F^7 4626). Ils furent saisis et envoyés à Paris lors de son arrestation.

2. Sur ce combat du 3 juillet 1794, voy. Krebs et Moris, *Campagnes dans*

L'ancien journaliste se proposait d'ailleurs toujours ce but principal, gagner les habitants du pays conquis à la cause révolutionnaire pour qu'ils voulussent devenir Français. Ainsi, un arrêté du 13 messidor charge Étienne Sarzana de parcourir les communes « pour y instruire familièrement le peuple sur les principes de la Révolution française... Il s'attachera surtout à faire sentir au peuple que la Révolution soulage les pauvres et les malheureux; il tâchera d'inspirer par tous les moyens la haine des rois et des grands et des nobles... Il aura le plus grand soin de ne pas heurter de front les préjugés religieux du peuple et ne se mêlera en rien d'aucune sorte d'autorité, sa mission étant simplement instructive et apostolique. » Au bout de quelques mois, Buonarroti jugea la propagande suffisamment avancée; une circulaire du 17 pluviôse indiqua aux agents nationaux du territoire comment les habitants pourraient demander la réunion à la France : « Il est doux pour les agents du peuple français d'être les spectateurs des élans des habitants de ce pays vers la liberté. C'est la récompense de leurs pénibles travaux. » Les suffrages devront être libres; mais on encouragera la convocation des assemblées disposées à examiner cette question : « C'est aux agents nationaux à leur donner l'impulsion dont le résultat doit être le bonheur du peuple. Nous serons sans doute satisfaits lorsque nous verrons terminer par l'installation des autorités républicaines ces fonctions que nous avons trop longtemps exercées. » Bientôt le commissaire national put annoncer que les habitants d'Oneille demandaient la réunion à la République.

Buonarroti était arrivé au comble de ses vœux, gagnant des partisans à la France républicaine et préparant le triomphe des idées nouvelles en Italie; mais son œuvre fut tout à coup interrompue. A titre de Montagnard, ami des Robespierristes, il ne pouvait échapper plus longtemps à la réaction thermidorienne. Quelques dénonciations venues d'Oneille contribuèrent à sa chute; lui-même la précipita en rédigeant, au nom de la Société populaire d'Oneille, une adresse à la Convention[1]. Le 1er ventôse

les Alpes, 1794-96, p. 140. Il assista aussi au combat de Dego le 21 septembre (Botta, *Storia d'Italia*, cité par Romano-Catania).

1. Cette adresse, « très répréhensible, » attira sur lui l'attention du Comité de sûreté générale (les représentants près l'armée d'Italie au Comité, 20 floréal an III, F7 6331). Le ministre français à Gênes avertit le gouvernement génois qu'on réparerait les dommages commis envers ses nationaux et « que Buonar-

an III, le Comité de sûreté générale le décréta d'arrestation, « comme partisan du système de terreur et de dépopulation, soupçonné d'intelligence avec les ennemis de la République et d'avoir attenté aux personnes et aux propriétés de quelques citoyens de la Suisse et de la république de Gênes, alliées de la République française[1]. » Le conventionnel Turreau, conformément à ces ordres, le fit arrêter à Oneille; le chef d'escadron de gendarmerie, chargé d'examiner ses papiers, s'acquitta de cette mission avec deux membres du comité de surveillance de Nice; d'après leur procès-verbal, on ne trouva rien de suspect[2]. Là-dessus, les représentants du peuple, voulant lui donner le moyen de « mettre sa conduite au plus grand jour, » décident « que ledit citoyen Buonarroti sera conduit sous la garde d'un gendarme à Paris près les Comités de Salut public et de sûreté générale, que les deux mille deux cents livres restant des trois mille livres qui lui ont été payées par le receveur principal d'Oneille pourront être employées aux frais de son voyage, et il sera tenu d'en rendre compte[3]. » L'accusé arrive à Paris le 4 floréal; le 5, le Comité de Salut public arrête qu'il « sera conduit par devant le Comité de sûreté générale pour y être d'abord entendu, sauf à en être ensuite référé, s'il y a lieu, aux deux Comités réunis[4]. » Mais Buonarroti, ne pouvant arriver à obtenir une audience du Comité de sûreté générale, finit par lui adresser la requête suivante[5] :

Depuis sept mois, j'ai demandé continuellement et en vain au Comité de Salut public et aux représentants du peuple à l'armée d'Italie ma démission et la permission de me rendre auprès du gouvernement pour lui donner des renseignements essentiels à l'intérêt de la patrie.

Le représentant Turreau accéda enfin à ma demande. Je me disposais au départ lorsqu'un mandat d'arrêt du Comité de sûreté générale vint me récompenser de mille dangers courus pour la

roti, commandant de Loano, serait puni pour avoir osé confisquer le fief du marquis de Palestrino, piller son château et lui écrire en termes injurieux » (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XXIII, p. 401).

1. F[7] 4626.
2. F[7] 6331.
3. AF[II] 60, plaq. 441.
4. AF[II] 60, plaq. 441.
5. F[7] 6331.

liberté et des blessures reçues en la défendant. On visita mes effets, qu'on avait sans doute représentés comme ceux de Crassus : on y trouva quelques chemises, un habit et quelques paires de bas.

Quoique mille moyens d'évasion m'aient été présentés, j'ai bravé la calomnie et j'ai été traduit dans la maison d'arrêt de Nice. Le résultat de la vérification scrupuleuse de mes papiers et registres a été *qu'il ne s'est rien trouvé de suspect et qu'il est constant que je me suis toujours conduit d'après les ordres des représentants du peuple...*

Parti de Nice le 5 germinal, je suis arrivé à Paris le 4 floréal, après trente jours de la liberté la plus absolue. Cinq fois je me suis présenté au Comité de sûreté générale, cinq fois j'en suis parti sans pouvoir y être admis. La sixième fois, enfin, on m'a envoyé *provisoirement en la maison d'arrêt du Plessis* sans m'entendre, ni sur les motifs de mon arrestation ni sur les nombreux renseignements que j'ai à donner au gouvernement. Je demande :

1° Qu'on s'instruise de ma probité et des nombreux services que j'ai rendus à la République.

2° Qu'on m'entende et me mette en liberté.

3° Que, si l'on ne peut pas s'occuper tout de suite de mon affaire, on me permette de travailler chez moi sous la garde d'un gendarme à la reddition de mes comptes et à gagner ma subsistance.

Les représentants Casabianca, Moltedo, Derbez, Turreau et Arrighi connaissent bien ma pureté; le contre-amiral Truguet, sous lequel j'ai servi en Sardaigne, peut donner des renseignements exacts sur mon compte.

On finit par communiquer à l'accusé, le 11 messidor, les motifs de son arrestation; il écrivit le lendemain une réponse indignée en demandant instamment à être confronté avec son accusateur[1]. Vaine requête! Buonarroti resta captif quelques mois encore. La prison du Plessis était celle qui renfermait le plus de Jacobins; les émeutes du 12 germinal et du 1er prairial y avaient trouvé des inspirateurs. On y accueillit par un vote

1. Dans cette réponse (F7 6331), il prend un à un ces motifs. Loin d'être partisan du système de terreur, il a rassuré et fait rentrer beaucoup d'habitants fugitifs, puni les agents militaires qui les pillaient et les maltraitaient, laissé à chacun la liberté de son culte, décidé les habitants d'Oneille à demander la réunion de la France; au soupçon d'intelligence avec l'ennemi, ses services antérieurs peuvent répondre suffisamment; quant aux attentats contre des neutres, il demande des faits et une confrontation avec son dénonciateur.

négatif la Constitution de l'an III[1]. C'est là, pendant les longues heures d'inaction et de colère, que s'unirent les principaux acteurs de la future conspiration babouviste; c'est là peut-être que Buonarroti, absorbé auparavant par les questions politiques et nationales, se prit d'un intérêt particulier pour les questions sociales[2]. Bientôt arriva le 13 vendémiaire; les Jacobins soutinrent la Convention contre l'émeute royaliste; elle les récompensa en donnant la liberté à leurs amis prisonniers. Le 17 vendémiaire, le Comité de sûreté générale arrête « que le citoyen Philippe Buonarroti, détenu dans la maison du Plessis, sera mis sur-le-champ en liberté et les scellés levés si aucuns ont été apposés[3]. »

Au commencement du Directoire, Buonarroti était âgé de trente-quatre ans. Depuis quelques années, il avait cessé toute relation avec sa famille florentine; celle-ci, après une dernière tentative en 1796, le considéra comme disparu pour elle[4]. Buonarroti s'était lié, nous ne savons à quel moment, avec une femme appelée Marietta, Italienne ou Corse, qui avait quitté une famille et une situation honorables pour vivre avec lui; Marietta fut désormais la compagne fidèle des bons comme des mauvais jours, lui témoignant un dévouement récompensé par un amour passionné[5]. En abandonnant sa famille, Buonarroti renonçait

1. « Je m'empressai de remplir les devoirs d'homme et de citoyen en motivant mon refus d'acceptation que je transmis, revêtu de ma signature et de celle de plusieurs de mes compagnons de captivité, à l'assemblée primaire de la section dans laquelle notre prison était située » (Buonarroti, *Discours devant la Haute-Cour*. Bibl. nat., Lb[42] 1360).

2. Voy., sur cette vie en prison, Buonarroti, *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*, t. I, p. 52.

3. F[7] 6331.

4. Cette tentative est indiquée par la mention suivante, datée du 18 brumaire an V : « Buonarroti, Élisabeth (Toscane), implore la clémence du Directoire en faveur de son mari et prie de lui accorder son pardon; à sa pétition est jointe une lettre pour son mari, qu'elle prie de lui faire parvenir » (AFIII *83). Seize ans plus tard, Capelle, préfet du Léman, racontait avoir connu à Pise la famille de Buonarroti, « une femme aussi vertueuse que recommandable, un fils et deux filles dignes de leur mère; » on n'avait plus aucun rapport avec l'ancien conspirateur et l'on rougissait de lui (Capelle à Pelet, 23 avril 1812. F[7] 6331). Cependant, Buonarroti, envoyant Andryane en Italie, en 1822, lui donna une lettre pour son frère.

5. Andryane, *Souvenirs de Genève*, t. II, p. 199 et 205. D'après la note rédigée par la police autrichienne sur Buonarroti en 1823 (F[7] 6685), il aurait épousé Marietta, conformément à la loi française, et aurait eu d'elle des enfants. Ces deux assertions paraissent inexactes.

aussi à la fortune qui lui appartenait en Italie; indifférent à l'argent et au confort, il s'était mis à gagner sa vie en donnant des leçons de musique. L'année suivante, on dressa de cette manière son signalement : « Taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bruns, gros nez un peu ouvert, bouche moyenne, menton rond, front élevé, visage ovale[1]. »

Remis en liberté, Buonarroti entra aussitôt dans les conciliabules jacobins qui devaient aboutir à la conspiration de Babeuf. Celle-ci est trop connue, Buonarroti lui-même en a exposé trop complètement les origines et les détails pour qu'il soit nécessaire d'indiquer son rôle. Rappelons seulement qu'on l'arrêta le 21 floréal an IV avec Babeuf dans la chambre où tous les deux avaient passé la nuit à préparer l'insurrection. Le portefeuille saisi sur lui contenait un passeport pour l'Italie, délivré par le ministère des relations extérieures, et des lettres de recommandation adressées par des Italiens de Paris à des patriotes de la péninsule. Averti, en effet, depuis une semaine qu'on allait l'arrêter, il s'était caché tout en préparant son départ. On trouva également sur lui de l'opium; il déclara l'avoir sur lui depuis cinq ans pour se tuer « lorsqu'il serait las de vivre[2]. » Bientôt commença le procès devant la Haute-Cour de Vendôme, pendant lequel Buonarroti subit plusieurs interrogatoires[3]. Sa défense, qu'on imprima, est empreinte de la sensibilité naïve habituelle aux hommes de ce temps; il souhaite de « sécher les larmes de la tendre amitié qui sème des fleurs sur ses cicatrices saignantes; » il expose ses idées formées par Rousseau, résume sa carrière politique et présente une apologie passionnée de la Constitution de 1793[4]. Condamné à la déportation, Buonarroti

1. W³ 559.

2. W³ 559. Buonarroti a raconté plus tard qu'au début du Directoire on lui avait rendu un poste officiel à Loano, mais que des intrigues l'avaient fait rappeler presque aussitôt (Andryane, II, p. 199; Trélat). Je n'ai rien trouvé à ce sujet.

3. W³ 559 et 564. Advielle, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I, p. 279, 282, 284, 292, 316, 323.

4. *Discours devant la Haute-Cour...*, in-8° (Bibl. nat., Lb⁴² 1360). Pendant le procès, l'accusateur public Bailly loua la décence et la politesse de Buonarroti. « Cet accusé, » dit un journaliste, « a inspiré un grand intérêt, auquel ajoutait encore la présence de son épouse, qui ne paraît respirer que pour lui... Ses manières sont celles d'un homme qui a reçu une excellente éducation... »

fut envoyé au fort de l'île Pelée, devant Cherbourg, avec Moroy, Germain et Blondeau. On les y conduisit dans des cages en fer; à Falaise, à Caen, à Valogne, on les insulta, tandis que le conseil municipal de Saint-Lô vint en corps les féliciter[1].

Alors commença une pénible captivité, un peu adoucie toutefois pour Buonarroti par le dévouement de sa compagne, qui l'avait suivi après de vains efforts pour le faire évader. Les prisonniers eurent un instant d'espoir après le 18 fructidor, quand le Directoire invita les Conseils à prescrire la revision des jugements rendus contre les républicains depuis un certain temps; tous les quatre envoyèrent aux Conseils une pétition qui énumérait les illégalités commises lors du jugement[2]. La pétition demeura sans effet : une loi interdisait tout recours en cassation contre les arrêts de la Haute-Cour. Ils restèrent à l'île Pelée, durement traités, mal nourris, car le Directoire leur faisait attendre les fonds alloués pour leur entretien; une surveillance rigoureuse n'empêcha point Buonarroti de continuer là son métier de conspirateur[3]. Survint le 18 brumaire, qui déplaisait à leurs idées républicaines, mais leur offrait l'espoir d'être mieux traités. Le 9 ventôse an VIII, les quatre condamnés demandèrent la revision du procès de Vendôme[4]. Le nouveau gouvernement se plaisait à mettre en relief les erreurs ou les iniquités du régime qui l'avait précédé; aussi, le ministre de la police adressa-t-il aux consuls un rapport plein de sympathie pour les demandeurs. « Il reste encore dans les fers, écrivait Fouché, quelques victimes dont tout le délit fut de se tromper sur la nature et les limites de la liberté... Il est pénible de penser qu'un jugement s'oppose à ce que vous fassiez pour ces détenus tout ce que vous désirez. Ce jugement est inique sans doute; on ne peut en déguiser ni en voiler les motifs;

(*Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. XXVIII, p. 682 et 702). Cf. Charles Nodier, cité par Ranc dans son édition de la *Conspiration pour l'Égalité*... (1869, p. 190).

1. Hauréau.

2. *Pétition des condamnés à la déportation au Corps législatif*, in-8° (Bibl. nat., Lb[42] 2347).

3. Andryane, t. II, p. 204 : « Je parvins à me remettre en correspondance avec les principaux membres des anciens clubs patriotiques. » Sur les mauvais traitements subis à Cherbourg, voy. AFIII *102 (plainte des condamnés à qui l'on doit trois mois d'arriéré), F[7] 6331 (Buonarroti se plaint qu'on empêche sa femme d'aller à terre librement), F[7] 6217 (plainte sur la dureté du commandant du fort).

4. AFIV 204.

mais la sagesse ne vous permet pas de vous dissimuler les conséquences où le gouvernement serait entraîné s'il annulait un seul acte du pouvoir judiciaire. Vous ne pouvez donc qu'adoucir la rigueur de ce jugement; il ordonne la déportation; les lois et les circonstances vous autorisent à en désigner le lieu. Je vous propose l'île d'Oléron ou l'île de Corse; là, du moins, ces infortunés respireront librement l'air de leur patrie. » Un arrêté conforme des consuls, daté du 23 ventôse, ordonne que les quatre condamnés, plus Cazin, seront transférés à Oléron et mis sous la surveillance du préfet de la Charente-Inférieure[1].

Buonarroti put jouir là d'une vie plus heureuse et se créer avec ses leçons de musique une situation convenable en complétant ainsi les trois francs alloués quotidiennement à chaque déporté. Ce furent trois années paisibles. Si les récits postérieurs du condamné sont exacts, le premier consul lui fit offrir en 1801 sa grâce complète avec une fonction publique; Buonarroti[2] refusa pour ne pas servir un gouvernement quasi-monarchique. Subitement, un arrêté du 16 frimaire an XI le transféra, sans aucune explication, de l'île d'Oléron à l'île d'Elbe; cette décision eut peut-être pour motif un autre arrêté du même jour qui établissait à Oléron deux brigades de gendarmerie[3]. Ce fut un coup terrible pour lui que l'envoi dans un territoire de cette Toscane qu'il avait abandonnée pour la France, au milieu de gens qui lui témoigneraient probablement une hostilité personnelle. Sur ses réclamations, le gouvernement remplaça l'île d'Elbe par Sospello, petite ville des Alpes-Maritimes, où le condamné se rendit avec sa femme. Ce pays « fanatique et antifrançais, » où il ne trouvait point de leçons, lui déplut vite; la résidence à Mendovi, qu'on lui offrit, ne pouvait lui convenir davantage. Son désir était d'obtenir Genève, et il écrivit dans ce but à Réal, directeur de la police générale (ventôse an XII)[4] : « Je voudrais, dit-il, m'éloigner d'un pays habité par des fanatiques

1. AFIV, plaq. 38. Le rapport et l'arrêté parurent au *Moniteur* du 24 ventôse.

2. Andryane, t. II, p. 205. Il y a sûrement une erreur de date dans le récit prêté par Andryane à son ami, qui n'était pas dans les Alpes-Maritimes en 1801. Andryane a aussi, par une singulière inadvertance, placé le séjour à Grenoble avant le séjour à Genève.

3. AFIV, plaq. 449. Trélat et Hauréau se sont trompés en voyant là une faveur de Bonaparte au condamné; il en fut désolé.

4. Pour cette lettre et toutes les pièces inédites suivantes jusqu'en 1815, voy. F[7] 6331.

et des émigrés sur lesquels je fus autrefois chargé d'appesantir le bras de la justice; je préfère Genève, car on y est Français, calviniste, éclairé. » Au bout de quelques mois, requête semblable à Fouché (5 thermidor an XII) : « Qu'il me soit permis d'aller cacher mon existence dans la patrie de Jean-Jacques, au milieu d'hommes moins superstitieux et plus tolérants que les habitants des Alpes-Maritimes; » j'aurais pu m'enfuir, ajoute-t-il, mais je veux rester Français; « où trouver la douceur, les lumières et le bon cœur de mes concitoyens? » — Buonarroti renouvela plusieurs fois sa demande sans succès[1]; enfin, le 6 mai 1806, on lui permit d'aller s'installer à Genève, en restant sous la surveillance de la police[2].

Le nouvel habitant fut mal accueilli par le préfet du Léman, Barante, qui jugeait très lourde pour le département l'obligation de lui payer trois francs par jour. Dès le 21 février 1807, il écrivit à Paris pour demander son éloignement : « Aucune plainte formelle, dit le préfet, ne m'a été portée contre lui, » mais le maire de Genève réclame son départ à cause des nombreux éléments révolutionnaires qui se trouvent dans la ville, et « ses liaisons dans ce pays paraissent légitimer les craintes du maire. » On ne donna pas suite à cette demande; Buonarroti put vivre quelques années en paix et trouver plusieurs leçons de musique et d'italien. Seulement, le ministre de l'Intérieur Montalivet, cédant aux instances de la préfecture, finit par inviter le ministre de la police, le duc de Rovigo, à payer l'indemnité de trois francs sur les fonds de son département (6 novembre 1810); Rovigo fit alors proposer à l'empereur (18 décembre 1810) de supprimer la surveillance, puisque Buonarroti se tenait tranquille depuis longtemps et n'aurait plus ainsi droit à aucune allocation. Ce rapport n'ayant pas eu de résultat, Montalivet adressa, le 27 avril

1. Nouvelle lettre à Fouché, le 3 messidor an XIII : il ne peut assurer à Sospello son existence et celle de « la compagne fidèle de ses malheurs; » une maladie récente a nécessité une opération chirurgicale onéreuse; qu'on l'envoie donc à Genève, en lui permettant d'accepter, s'il le juge bon, les offres que lui adresse l'institut Pestalozzi, près de Berne. — Il revient à la charge le 8 nivôse an XIV, demandant à fuir « les chrétiens romains de ce département, aux yeux desquels il n'y a d'honnête que ce qui ravale la sainteté de la morale jusqu'à lui préférer des pratiques puériles et des opinions peu sociales. »

2. Le préfet des Alpes-Maritimes annonce qu'il est parti le 28 juin et que, d'après le témoignage du maire de Sospello, il n'a donné lieu à aucune plainte pendant son séjour.

1811, à Rovigo de nouvelles réclamations, qui semblent avoir fait supprimer l'indemnité.

Précisément alors, la politique vint de nouveau troubler le repos de Buonarroti. Le fidèle disciple de la Montagne était trop heureux d'habiter une ville aux tendances républicaines pour se contenter d'y gagner sa vie. D'après le rapport d'un commissaire de police au préfet du Léman (18 mars 1811), il était devenu, sous le nom de Camille, vénérable de la loge maçonnique des Amis sincères, qui servait à grouper des hommes ayant participé à la Révolution. « Il m'est dit, continuait le commissaire, que cette loge célèbre chaque mois une des fêtes périodiques qui furent établies par les Jacobins, comme la *Liberté*, l'*Égalité*, la *Sagesse*, etc., qu'à chacune d'elles il est fait un discours analogue et presque toujours par Buonarroti; » un jeune adhérent de la loge avait dit qu'elle combattait le despotisme, et les autres loges de Genève déclinaient toute liaison avec celle-ci. Le 12 avril, le préfet du Léman, Capelle, annonça au conseiller d'État Pelet qu'il en avait ordonné la fermeture, sans éclat ni publicité, sans faire aucune arrestation.

Les soupçons contre Buonarroti devinrent beaucoup plus sérieux l'année suivante. Le 16 janvier 1812, le baron de Melun, commissaire spécial de police à Genève, envoya au ministère de la police un rapport détaillé sur les renseignements que venait de lui fournir un employé du tribunal civil, Ducimetière; celui-ci, ancien terroriste, prétendait recevoir les confidences d'un membre du groupe secret qui avait survécu à la suppression des Amis sincères. D'après lui, un complot se préparait ayant Paris comme centre : on devait tuer Napoléon, faire Moreau dictateur, gagner le peuple en abolissant la conscription et les droits réunis, rétablir la Constitution de 1793. Les chefs étaient presque tous militaires; le général Le Courbe, par exemple, servait d'intermédiaire entre le groupe genevois et le comité central. On adoptait comme mot d'ordre l'anagramme de Philadelphie et comme signe de ralliement le pouce de la main droite passé dans l'habit. Les conspirateurs possédaient plus de 20,000 francs disponibles. « Buonarroti, en disant qu'il serait gouverneur de Strasbourg et en promettant de bonnes places aux membres de la loge, leur avait fait espérer que les généraux Masséna et Augereau se réuniraient aux mécontents. » On ajoutait que Mme de Staël ne serait pas étrangère au complot.

Ce rapport, où l'on sent l'ardeur du fonctionnaire qui tient à faire du zèle, fut confirmé par le préfet Capelle à son retour de Paris. « C'est vraiment plus sérieux que je n'aurais pu croire, » écrivit-il à Savary le 5 mars 1812; il y a ici « une poignée de factieux, tous *Jacobins* et presque tous étrangers à la ville, » au nombre de huit ou dix, « dont le plus fou est Buonarroti. » Peu dangereux à Genève, ils prétendent appartenir à une grande association générale, celle des Philadelphes; avant de les arrêter, il convient de les surveiller pour obtenir de nouveaux renseignements. Le 20 mars, nouveau rapport du préfet au duc de Rovigo. Les conspirateurs, dit-il, avertis par une indiscrétion commise à Genève ou à Paris, se tiennent en ce moment sur leurs gardes. Ils avaient rétabli sous le nom de « Triangle » la loge des Amis sincères; Buonarroti, qui ne figure plus parmi les membres, en est secrètement le trésorier. Les chefs de la loge sont en même temps ceux des Philadelphes; cette association use de la franc-maçonnerie sans se confondre avec elle. On fait des recrues surtout parmi les officiers; à l'un d'eux, on a proposé de jurer haine à la tyrannie, rétablissement de la république et fidélité à un chef présent (dont le nom est tenu secret), Moreau demeurant le chef absent. Ils disent n'être qu'une vingtaine par département et croient quand même au succès, la foule devant se rallier à eux dès que le premier coup sera frappé. A la tête de ce groupe se trouvent Terray, Villard et Buonarroti. Villard, secrétaire du commissaire des guerres, a fait partie de la municipalité révolutionnaire de Lyon et laissé de bons souvenirs; Terray, ancien officier, légionnaire, maire de Versoix, très intelligent, a donné sa démission par haine du gouvernement, a voté contre le Consulat à vie et demeure un admirateur fanatique de Moreau : « Buonarroti est encore aujourd'hui ce qu'il fut lorsqu'il conspira avec Babeuf. Les leçons de musique et d'italien qu'il donne à Genève lui ont procuré une existence aisée. Mais, depuis six ans qu'il est en surveillance dans cette ville, il n'a cessé d'y fomenter haine au gouvernement. Il cherche à inspirer cet esprit à ses élèves. Il y réussit d'autant plus facilement que le républicanisme est la maladie de ce pays. » Le préfet conclut en proposant l'arrestation des trois conspirateurs et des mesures énergiques.

A Paris, le ministère de la police montra beaucoup de scepticisme et l'avertit que c'était peu grave, que l'éclat d'une triple

arrestation ferait du mal; on l'engageait cependant à continuer la surveillance. Capelle ne se relâcha pas; il écrivit à Rovigo le 9 avril pour lui annoncer que Marat, frère du conventionnel, forcené jacobin, ami intime de Buonarroti, était parti pour Paris[1]. Quelques jours après, le 23 avril, nouvelle lettre adressée à Pelet : Buonarroti, après avoir abandonné sa famille, vit depuis longtemps avec une fille et donne ses leçons tout en conspirant; « il ne fréquente que des hommes dont les mœurs et les opinions sont tout à fait en harmonie avec les siennes. Il loge dans la même maison avec son ami intime Marat... » L'arrestation des trois conspirateurs est nécessaire. — Sur un nouveau refus du ministère, Capelle et Melun demandèrent du moins qu'on les éloignât tous les trois de Genève, mais sans obtenir plus de succès. La conspiration de Malet vint bientôt changer les choses.

Buonarroti a déclaré plus tard que, tenu au courant du complot, il allait se rendre à Paris quand on apprit subitement la tentative et l'échec de Malet[2]. Comme le préfet du Léman s'en doutait, il renouvela ses instances auprès du ministre de la police. L'émotion causée par le coup de main de quelques audacieux rendit celui-ci moins sceptique. En décembre 1812, une note rédigée dans les bureaux sur la demande de Savary déclara que les trois conspirateurs étaient peu dangereux, isolés à Genève, où l'on n'aimait guère les étrangers, mais qu'il conviendrait de les éloigner pour donner satisfaction au préfet. Le ministre adopta cet avis et en avertit Capelle le 22 décembre; Buonarroti devait être envoyé en surveillance dans une petite ville de l'intérieur choisie par lui, mais placée à cent trente lieues au moins de Paris et des résidences impériales. Le préfet annonça, le 10 février 1813, que Buonarroti avait choisi Grenoble et s'y était rendu; j'ai obtenu de lui, ajoutait-il, des promesses de tranquillité; « mais, pour qu'elles se réalisassent entièrement, il faudrait que sa tête se réorganisât. Il se considère d'un côté comme un Spartiate et de l'autre comme un martyr politique. » Cinq jours plus tard, le préfet de l'Isère écrit à Paris que Buonarroti, arrivé

1. Le ministère communiqua cet avis au préfet de police Pasquier : celui-ci, après avoir fait surveiller Marat, répondit, le 15 mai, qu'il travaillait dans sa chambre pour des horlogers, se montrant peu communicatif et passant une partie de ses nuits dans les maisons de jeu du Palais-Royal.

2. Andryane, t. II, p. 206 et suiv. Le rôle des Philadelphes de Genève est indiqué par Guillon, *les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, p. 196.

depuis trois semaines, « enseigne sa musique » et se conduit bien. Après ce nouveau coup, le condamné demeura en repos jusqu'à la fin de l'Empire; alors, il revint à Genève, qui se trouvait désormais séparée de la France. Le retour de l'île d'Elbe, le retour du drapeau tricolore fit passer du côté de Napoléon ses anciens ennemis les Jacobins. Buonarroti fit de même, témoin cette lettre qu'il adressa, le 26 mai 1815, à Fouché, redevenu ministre de la police :

Monseigneur le duc,

Si je n'avais pas lieu de craindre que mes précédentes lettres ne vous soient pas parvenues, je ne prendrais pas la liberté d'ajouter cette troisième aux deux que je vous ai déjà écrites[1].

L'objet de mes démarches auprès de vous est *d'obtenir de Sa Majesté l'Empereur l'annulation de cet inique jugement de la Haute-Cour qui me condamna à la déportation*, afin de rentrer à l'abri de toute proscription et de toute surveillance dans le sein de la patrie, dont la voix impérieuse retentit plus que jamais dans mon cœur au moment où elle fait un appel à tous ses enfants dévoués.

Au retour des Bourbons, je fuis, le désespoir dans l'âme, Grenoble, où j'étais en surveillance, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine que j'obtins un asile dans cette ville (Genève), où je suis d'une manière précaire et où je ne puis plus me souffrir depuis que Napoléon est venu rendre à la France l'indépendance et la liberté. Mon plus vif désir est d'associer mon sort à celui des bons citoyens qui ne craignent pas de tout risquer pour sauver d'un naufrage général la cause des esprits sains et des âmes généreuses.

Permettez donc, Monsieur le duc, que je m'adresse à vous pour solliciter de l'empereur la garantie que je lui demande et de vous le passeport nécessaire pour remettre les pieds sur le sol sacré de la France, à laquelle j'ai fait le sacrifice de mon existence depuis qu'elle daigna me ranger au nombre de ses enfants.

Recevez, Monsieur le duc, la promesse que je fais d'être soumis et fidèle à la Constitution sanctionnée par la nation et au chef qu'elle a si énergiquement proclamé. Y a-t-il rien de plus national et de plus solennel que le vœu dont le retour de Napoléon est la preuve parlante?

Je suis, Monseigneur le duc, avec le plus profond respect, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

BUONARROTI, professeur de musique.

1. Ces deux lettres ne se trouvent pas au dossier F⁷ 6331.

Les Cent-Jours s'achevèrent sans que Buonarroti eût reçu de réponse[1]; il resta donc à Genève.

Depuis la seconde Restauration, Buonarroti s'occupa de l'Italie plus que de la France. Devons-nous croire qu'il en était de même auparavant et qu'à Bastia comme à Oneille l'ardent missionnaire ne songeait qu'à l'Italie? Quoi que son confident lui ait fait dire à ce sujet[2], son langage et sa conduite jusqu'en 1815 prouvent que la France alors l'intéressait bien davantage. Désormais, il voulut travailler à délivrer l'Italie de ses rois et de l'étranger; pour cela, c'étaient toujours les complots et les sociétés secrètes qui lui paraissaient convenir. Il aimait les règlements écrits en chiffres, les comités dirigeant leurs affiliés sans être connus d'eux, les signes cabalistiques de reconnaissance, tout le symbolisme venu de la franc-maçonnerie et tout le mystère habituel aux conspirateurs italiens : cela lui paraissait utile pour frapper l'imagination des associés et nécessaire pour déjouer les recherches de la police. Qu'il s'agît de la France ou de l'Italie, une organisation internationale des révolutionnaires européens pouvait seule, dans sa pensée, assurer le triomphe de la démocratie; cette organisation devait toujours avoir Paris comme centre. Il tâcha de l'établir dans la Société des Sublimes-Maîtres-Parfaits.

Sa vie nous échappe jusqu'en 1819. A cette date, un escroc italien nommé Giacomini fit de prétendues révélations sur les sociétés secrètes au gouvernement français pour en obtenir quelque argent; il parla de ses entretiens avec plusieurs conjurés de Genève, entre autres Buonarroti. Le sous-préfet de Gex, consulté à ce sujet par le ministère de la police, envoya sur Buonarroti des renseignements rétrospectifs, inexacts en partie, et finit par ces mots : « Le sieur Buonarroti est aujourd'hui extrêmement prudent et circonspect dans ses propos et dans ses relations. Je doute cependant que ses opinions aient changé, mais j'ai lieu de penser que c'est plutôt vers l'Italie que vers la France que se portent en ce moment ses vœux et ses espérances[3]. » L'année suivante, Buonarroti fit la connaissance d'Andryane, jeune Français d'origine belge qui, après avoir mené joyeuse vie à

1. Il renouvela sa demande le 4 juin 1815.
2. Andryane, t. II, p. 199, 201, 205.
3. Lettre du 5 août 1819 (F^7 6685).

Paris, venait à Genève pour se remettre au travail et aux études sérieuses. Le nouveau venu donnait à sa famille, dans une lettre du 5 juillet 1820, sa première impression sur le vieux jacobin : « Un chapeau à larges bords couvre sa blanche chevelure; son front est large et bombé; ses yeux, surmontés de sourcils touffus, sont vifs et brillent souvent au milieu des larges verres de ses lunettes de fer; sa figure caractérisée lui donne un aspect vénérable, et, quoique sa tête soit inclinée sur sa poitrine et que ses épaules soient voûtées, on voit à son col nerveux, à sa charpente osseuse que la vigueur et la force furent un jour l'apanage de cet homme que les traverses de la vie doivent avoir usé plus que l'âge. Été comme hiver, il porte le même habit, le même gilet à la Robespierre, les mêmes culottes noires que ne joignent pas tout à fait ses demi-bottes à l'écuyère; costume assez étrange par lui-même et qui suffirait seul pour le faire remarquer, si quelque chose de fier et d'original ne vous forçait à jeter les yeux sur ce sexagénaire qui vous croise à chaque instant dans les rues étroites de Genève, un livre de musique sous le bras, en passant près de vous d'un air grave, préoccupé et mystérieux. » Andryane apprenant son nom, sachant qu'il était généreux et charitable, essaya d'entrer en rapports avec lui, car il connaissait le vieux conventionnel Forestier, ami de Buonarroti; celui-ci, d'abord défiant et glacé, changea d'attitude en voyant l'ardente sympathie du jeune homme pour les révolutionnaires italiens et vint un jour lui annoncer le soulèvement de Naples. « Sa figure, toujours si sombre, était radieuse; sa tête s'était redressée, et dans ses yeux brillait une superbe joie lorsqu'il s'écria : *Italia mia! Italia mia!* l'heure de ton affranchissement serait-elle donc enfin sonnée[1]? »

Andryane le prit comme maître d'italien, puis de musique, et ne tarda point à subir son ascendant[2]. La révolution de Turin

1. Andryane, t. I, p. 137 et 139.

2. « Le fier et rude langage du descendant de Michel-Ange, ses brèves sentences si pleines de portée, ses étranges révélations, tantôt claires et précises comme s'il était acteur dans les événements actuels, tantôt mystérieuses comme les oracles de la sibylle, font une telle impression sur mon esprit que je le considère souvent comme une puissance occulte dont les ténébreuses ramifications s'étendent et agissent sur une partie de l'Europe... Rien ne lui est étranger : sciences, histoire, littérature, tout cela vient à flot dans ses discours, quand on peut l'arracher à son idée fixe, la république de 93... » (t. I, p. 154 et 170).

fut encore une grande joie pour eux, mais bientôt les défaites commencèrent, et le flot des révolutionnaires fugitifs se dirigea vers Genève. Les plus empressés à les accueillir furent Sismondi et Buonarroti, ce dernier surtout. « A toute heure du jour et de la nuit, écrivait Andryane, il est à leur disposition, les reçoit, les encourage, les rallie autour de lui. Son dernier sou, son dernier morceau de pain est pour ceux qui en manquent... Vainement sa pauvre vieille femme proteste et se débat contre cette ruineuse hospitalité; il lui répond : quand nous étions dans l'infortune on nous a secourus. C'est un prêt qu'on nous a fait, je suis trop heureux de pouvoir le rendre[1]. » Buonarroti, après avoir longtemps observé son élève, le jugea mûr pour l'action politique et le fit entrer dans une société secrète, probablement celle des Sublimes-Maîtres-Parfaits.

La réception eut lieu le 9 octobre 1821. D'abord, dans une salle d'attente, on le fit répondre par écrit à différentes questions, par exemple à celle-ci : « Quel est le gouvernement qui offre au peuple le plus de garanties pour la liberté et la prospérité publique? » Puis on le mena, les yeux bandés, à la salle du conseil, où le président (c'était Buonarroti) lui posa une série de questions et lui indiqua les devoirs de tout adepte : « Se taire, obéir et travailler sans cesse et par tous les moyens, dans la sphère d'action que le sort lui assigne, à propager l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie, aimer et soutenir ses frères. » A une question sur ses opinions religieuses, Andryane répondit en se déclarant catholique, ce qui souleva les critiques de Buonarroti et les protestations de quelques assistants. Néanmoins, le président, abrégeant pour lui les épreuves imposées au candidat, le fit admettre dans la Société. On lui ôta son bandeau; le nouvel affilié vit là environ soixante personnes, entre autres quelques-unes des plus honorables de Genève, qui portaient les insignes de la franc-maçonnerie. Buonarroti lui dit que ces insignes avaient leur utilité; si un candidat était refusé, on les lui faisait voir avant son départ, afin de lui laisser croire qu'il s'agissait uniquement d'une réunion maçonnique. Andryane assista désormais

1. Tome I, p. 225-26. Un jour, Andryane trouva Mme Buonarroti pleurant, se plaignant de cette passion pour la politique, qui ne faisait que croître avec l'âge; mais au milieu de ses plaintes on devinait l'amour et la fierté que lui inspirait son compagnon (t. I, p. 302).

aux réunions de la Société; il vit Buonarroti à l'œuvre, dirigeant l'association, recrutant des membres nouveaux, correspondant avec les affiliés, animant tout de son activité[1]. Un jour, en mai 1822, le vieux conspirateur emmena Andryane à Nyon pour se rencontrer avec les principaux révolutionnaires du département du Jura; c'est là que, tout en les attendant, il lui raconta sa vie, ses efforts continuels en faveur de la démocratie et de l'indépendance italienne, ses espoirs toujours renaissants.

Buonarroti, qui traitait sans ménagements son jeune élève, l'envoya en mission à Lyon, puis à Paris, pour tâcher de sauver les quatre sergents de la Rochelle. Fatigué de cette impérieuse tutelle, Andryane résolut de partir pour l'Italie; son maître, dont l'énergique volonté dominait cette nature faible, obligea le voyageur à se charger de lettres et de documents pour les frères italiens. Les sociétés secrètes se préparaient à ce moment pour le cas où la prochaine intervention française en Espagne causerait une conflagration générale. Parti le 18 décembre 1822, Andryane fut averti à Lugano des périls de sa mission par un vieil affilié qui ajouta : « Mon camarade Buonarroti est moins prudent sans doute. Je parierais qu'il vous a chargé d'un tas de papiers, plus inutiles, plus dangereux les uns que les autres, qui suffiraient pour compromettre la moitié de l'Italie[2]. » La réalité confirma bientôt ces avertissements; la police autrichienne arrêta Andryane à Milan le 18 janvier 1823 et mit la main sur ses papiers.

Andryane avait fait disparaître auparavant les documents compromettants pour certaines personnes désignées par leur nom; mais ses papiers fournirent des renseignements nombreux sur l'organisation de la société secrète; lui-même d'ailleurs, malgré ses affirmations postérieures, faiblit devant les juges, révéla ce qu'il savait, donna la clef du chiffre à lui confié par ses amis. Le gouvernement de Milan put ainsi reconstituer l'histoire des

1. Andryane, t. II, p. 1 et suiv., 60, 141. La société repoussait à la fois le catholicisme et l'athéisme : un jour un néophyte se déclara catholique et, sur les réclamations violentes de quelques vieux républicains, partit plutôt que d'abjurer; une autre fois, un jeune professeur de mathématiques s'étant déclaré athée, il y eut un frisson d'indignation, et l'on écarta sa candidature (t. II, p. 146). D'ailleurs, Buonarroti a écrit que les bonnes mœurs sociales peuvent s'accommoder avec la religion de Jésus plutôt qu'avec le matérialisme (*Conspiration pour l'Égalité...*, t. I, p. 89).

2. Andryane, *Mémoires*, t. I, p. 43. — Les *Souvenirs de Genève* s'arrêtent au moment où Andryane quitte Genève; il faut chercher le récit de sa mission en Italie et de son arrestation dans les *Mémoires d'un prisonnier d'État*, 1837.

Sublimes-Maîtres-Parfaits[1]. Cette association avait pour devancière celle des Philadelphes, créée d'abord pour restaurer la monarchie en France. Les Philadelphes considéraient comme leur maître le colonel Oudet, tué à Wagram, assassiné selon eux par ordre de Napoléon. Leur société fut plusieurs fois dissoute et reconstituée; Buonarroti disait à Andryane en faire partie depuis 1806. Enfin, le groupe des Philadelphes et l'Adelphie se fondèrent dans la Société des Sublimes-Maîtres-Parfaits, dirigée par le Grand-Firmament, qui résidait à Paris; étendant ses ramifications dans plusieurs pays, cet ordre « protéiforme » usait surtout en France de la franc-maçonnerie, en Italie de la charbonnerie, en Allemagne du Tugend-Bund. Il se proposait de républicaniser l'univers, et, pour l'Italie en particulier, de lui assurer l'indépendance avec l'unité. Les pays où agissait l'association étaient divisés en « cercles; » on confiait la direction de chaque cercle à un « diacre territorial, » correspondant avec le Grand-Firmament, qu'il ne connaissait point, par l'intermédiaire d'un « diacre mobile. » Buonarroti, qui portait dans l'association le nom de Polycarpe, était diacre mobile à Genève; il y dirigeait aussi, d'après Andryane, un congrès de réfugiés italiens préparant une nouvelle révolution. En somme, les Sublimes-Maîtres-Parfaits ne paraissent pas avoir possédé une grande puissance; Buonarroti, avec ses illusions de conspirateur, exagérait devant ses disciples et s'exagérait à lui-même l'importance de pareilles sociétés secrètes[2].

1. Le cabinet de Vienne envoya à Paris une copie de ces papiers, avec une table pour les déchiffrer et divers renseignements fournis par Andryane dans ses interrogatoires. Tout cela se trouve aux Archives nationales (F^7 6685, au nom d'Andryane). Voy. aussi un mémoire sur la même société fait par la police parisienne d'après les révélations d'Andryane et divers autres renseignements (F^7 6684). Jean Witt de Dœring, dans ses révélations au gouvernement bavarois (F^7 6684) et dans ses livres imprimés (par exemple, *les Sociétés secrètes de France et d'Italie*, 1830, in-8°), a parlé aussi de cette association, mais sans nommer Buonarroti. Charles Nodier a donné des détails en partie romanesques sur les Philadelphes et sur Oudet (*Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, 1815; *Souvenirs, épisodes et portraits*, t. II, 1831, p. 257).

2. Voici le texte du diplôme chiffré qui fut remis à Andryane (F^7 6685) : « Le Grand-Firmament confie pour un an les pouvoirs de diacre extraordinaire en Italie au frère Andryane ou Platon, qui est chargé d'exercer les fonctions de diacre territorial dans les anciens départements et dans les provinces napolitaines où il n'y en a pas en activité réelle et où il résidera effectivement; de diriger, régulariser et activer les travaux des diacres autres que les diacres mobiles et ceux des ateliers à eux soumis; d'organiser la correspondance de

Quoi qu'il en soit, Buonarroti subit les conséquences de l'arrestation d'Andryane. En 1823, le gouvernement de Genève, qui lui donnait asile depuis neuf ans, l'expulsa et lui remit un passeport pour l'Angleterre. Le vieillard se dirigea vers le royaume des Pays-Bas. Le 24 mars 1824, la police française, qui tenait à le surveiller, fit demander au gouvernement des Pays-Bas et à l'ambassade française de Londres où il s'était fixé[1]. Le baron Fagel, envoyé des Pays-Bas, répondit le 2 juin par une note remise à Franchet Desperey, directeur général de la police : Buonarroti, dit-il, est à Bruxelles avec un passeport où « on lui a donné le nom de Jean-Jacques Raimond, citoyen de Genève, y né et domicilié et âgé de soixante-trois ans; » il est recommandé à Bruxelles à un sieur Anspach « qui s'est rendu caution pour lui. » Cette ville lui plait mieux que Londres comme séjour, parce que le climat de l'Angleterre est trop rude et le voyage coûteux; il compte chercher des leçons de musique. Fagel ajoute que la police le surveillera. Buonarroti recommençait donc là une nouvelle vie; bientôt il trouva des leçons et tâcha sans doute comme auparavant d'inculquer les idées démocratiques à ses disciples, car les républicains français rencontrèrent quelques années plus tard un bon accueil chez le Bruxellois Félix Delhasse, élève politique de Buonarroti[2]. Quelques années s'écoulèrent ainsi pendant lesquelles le vieux démocrate, ne pouvant plus conspirer, voulut servir sa cause par la plume et tenir la promesse faite à Babeuf et à Darthé, celle de venger leur mémoire.

En 1827, Buonarroti eut le désir de revoir la France. Une requête datée du 24 septembre fut adressée par lui à Villèle, président du Conseil; après avoir résumé sans déguisement son rôle dans la conspiration de Babeuf et l'arrêt de Vendôme, il ajoute « que son attachement pour sa patrie adoptive, ses intérêts et le soin de sa santé lui font vivement désirer depuis longtemps de rentrer en France pour y finir ses jours. Que, quoique la charte, qui a prescrit l'oubli des votes et des opinions, paraisse avoir

manière qu'elle vienne aboutir aux diacres mobiles qui résident à Genève par la voie des diacres dans les cantons du Tessin et des Grisons, et de désigner les frères choisis pour les diaconats territoriaux qui sera (*sic*) soumis aux diacres mobiles; il correspondra avec le diacre mobile Policarpe, à qui il rendra compte de ses opérations qu'il fera aussi connaître, autant que possible, aux diacres mobiles Cincinnatus, Émile et Ptolomès. »

1. F[7] 6331.

2. Saint-Ferréol, *les Proscrits français en Belgique*, t. I, p. 40.

anéanti le jugement susdit, rien ne le rassure à cet égard d'une manière positive. D'après toutes ces circonstances, il prie Votre Excellence de lui faire connaître authentiquement s'il peut rentrer librement en France, y vivre où il voudra et y exercer sans restriction les droits que les lois accordent aux citoyens français. » Cette requête fut renvoyée à Franchet[1]. Un rapport de police constata qu'il n'était plus soumis à aucune peine; mais, comme on ne se gênait guère avec un ancien jacobin, ce rapport reçut les annotations suivantes : « Sa position paraît éclaircie, et l'on ne s'opposera pas à son retour; mais il n'y a pas de réponse à faire. — Point de suite à donner. Ce n'est pas à nous à l'inviter à venir. »

Buonarroti, n'ayant pas reçu de réponse, renouvela bientôt sa demande au nouveau ministère de Martignac. Cette fois, on prit des informations plus sérieuses; le ministre de l'Intérieur consulta le ministre de la Justice. Le garde des sceaux Portalis envoya cet avis daté du 21 juin 1828 : « Le sieur Buonarroti n'ayant été l'objet d'aucune grâce ni commutation et se trouvant maintenant encore hors du territoire français en exécution de l'arrêt qui le condamne, il subit réellement sa peine, et par conséquent il n'a pu la prescrire. Il ne pourrait donc rentrer en France sans encourir la peine portée par l'article 17 du code pénal. » On transmit cette note au ministre des Affaires étrangères pour qu'il avertît l'exilé. Celui-ci envoyait cependant un de ses amis, nommé Froussard, au ministère de l'Intérieur pour renouveler sa requête; Froussard reçut communication de la réponse qui lui interdisait le territoire français (22 juillet 1828). Si l'on songe que la *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf* parut à Bruxelles, à la « Librairie romantique, » en 1828, il est permis de supposer que l'auteur, en demandant à rentrer en France, avait l'intention de publier son ouvrage à Paris.

Deux ans plus tard, ce fut la révolution de 1830 qui lui rouvrit les portes de son pays; Buonarroti vint à Paris. L'arrêt de la Haute-Cour qui le frappait de mort civile subsistait toujours; comme d'ailleurs le mystère lui plaisait, ce fut sous le nom de Raimond qu'il vint se fixer rue Saint-Lazare, dans une maison d'ouvriers[2]. Ses idées n'avaient pas changé; il demeurait toujours

1. F[7] 6331. La requête porte cette note au crayon : « N'est-ce pas un fou que nous connaissons? Vérifier. »

2. Hauréau.

l'admirateur de la Montagne. Un Italien, Mamiani, vit alors à Paris ce beau vieillard, maigre et sec, aux yeux étincelants, et l'entendit un jour faire l'éloge de Robespierre. Personne, disait-il, ne juge Robespierre d'une manière impartiale; on songe aux têtes qu'il a fait tomber, on oublie la grandeur de ses projets et les obstacles qui s'y opposaient. Il voulait accomplir la réforme sociale et ne pouvait y arriver qu'en écrasant les classes adverses par une répression énergique et rapide. « Les peuples, concluait Buonarroti, s'acheminent vers cette fin (l'égalité sociale), mais je ne la verrai sûrement pas. Qu'il me suffise d'avoir gardé toujours ma foi vive et inaltérable, et que personne ne puisse m'accuser d'incohérence[1]... »

L'infatigable démocrate reprit l'œuvre révolutionnaire en s'unissant étroitement avec deux Français qui partageaient ses idées communistes : l'un, Voyer d'Argenson, appartenait à une famille noble et riche; l'autre, Charles Teste, ressemblait à Buonarroti par son culte pour la Montagne, sa préférence politique, ses mœurs simples et austères, et vivait comme lui en donnant des leçons[2]. Buonarroti, avec leur aide, réorganisa la Charbonnerie, association universelle qui devait s'étendre à tous les pays, sans distinction de nationalité. Buonarroti, qui la dirigeait, correspondait avec les sociétés secrètes d'Allemagne[3], mais réservait surtout ses efforts pour la France et l'Italie. Parmi les recrues françaises figura un avocat lorrain, Mathieu (d'Épinal), qui se chargea de trouver des adhérents dans l'est; c'est chez lui que le gouvernement de Louis-Philippe saisit, en 1834, les statuts de la Charbonnerie[4]. Dans la Péninsule, Buonarroti avait aussi la

1. Mamiani, *Parigi or fa cinquant' anni* (*Nuova Antologia*, 15 octobre 1881).

2. D'après Saint-Ferréol (*les Proscrits français en Belgique*, t. I, p. 32), Charles Teste, banni par la seconde Restauration, se retira en Belgique, y fit plus tard la connaissance de Buonarroti, et c'est à Bruxelles qu'ils s'entendirent pour propager le communisme.

3. Mazzini, *Scritti editi e inediti*, t. III, p. 312.

4. Girod (de l'Ain), rapporteur du procès d'avril devant la cour des pairs, a reproduit (*Rapport*, t. IV, annexes nos 77 et 77 *bis*) les « lois générales de la charbonnerie démocratique universelle. » D'après ce document, « elle a pour objet de rattacher à un centre commun tous les amis de l'égalité, quels que soient leur pays et leur religion. » La Vente suprême, qui la dirige, se recrute elle-même parmi les charbonniers des divers pays et ne se manifeste que par ses agents; sa résidence et les noms de ses membres demeurent inconnus à tous les autres affiliés. Dans chaque nation, il y a une Vente directrice, com-

direction d'une société purement italienne, celle des *Apofasimèni*, avec une organisation militaire, des rites et des serments solennels, des grades multipliés[1].

Le patriarche de la démocratie révolutionnaire trouva bientôt un émule indocile dans le jeune Mazzini. Le désaccord entre eux portait sur plusieurs points. Buonarroti ne croyait une révolution possible que par l'initiative de la France et au signal venu de Paris; Mazzini apportait une ardente passion à soutenir que l'initiative révolutionnaire peut appartenir à l'Italie comme à un autre pays, qu'il n'y a pas de peuple-roi créé pour diriger les autres[2]. Buonarroti développait la Charbonnerie, association cosmopolite, ne connaissant pas de nation, mais seulement des individus et l'humanité; Mazzini fonda la Jeune-Italie, association purement nationale, et réserva plus tard dans la Jeune-Europe l'indépendance de chaque nationalité[3]. Néanmoins, leur désir commun d'affranchir la Péninsule de l'Autriche et de la royauté les fit d'abord amis; quelque temps ils vécurent, dit Mazzini, dans des rapports réguliers et fraternels[4]. Mazzini demanda au vieillard sa collaboration pour le journal *la Jeune Italie* et publia un article que Buonarroti avait signé de son ancien nom maçonnique de Camille. Cet article a pour titre : *Del governo d'un popolo in rivolta per conseguire la libertà*. D'après l'auteur, il faut, pendant la révolution, un gouvernement provisoire, muni de pouvoirs extraordinaires, tout différent du gouvernement définitif et régulier qui reposera sur la liberté : ce gouvernement provisoire devra détruire les obstacles extérieurs et intérieurs, préparer la Constitution définitive à soumettre au vote du peuple et créer les institutions politiques, économiques, militaires et péda-

posée d'hommes de cette nation; ces Ventes, qui n'ont pas le droit de communiquer entre elles, reçoivent les ordres de la Vente suprême et les transmettent aux Ventes intermédiaires dont elles ont la direction. Celles-ci dirigent les Ventes, qui sont composées d'apprentis et de maîtres (au moins trois maîtres), et les Montagnes, qui ne sont composées que de maîtres. — Les annexes suivantes (nos 78-91) contiennent encore des documents sur la charbonnerie.

1. Cette association, répandue en Romagne, avait pour chef Carlo Bianco, sous la haute direction de Buonarroti (Mazzini, *Scritti*, t. I, p. 83; t. III, p. 311).

2. Mazzini, t. I, p. 84, 387 et *passim*. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. IV, p. 192.

3. Mazzini, t. V, p. 13.

4. « Buonarroti si poneva con me in contatto regolare e fraterno » (t. III, p. 312).

gogiques nécessaires à un État organisé. Détruire les obstacles, c'est combattre les rois au dehors, surveiller les suspects au dedans; cela ne peut se faire qu'avec une autorité forte, illimitée, remise à un petit nombre d'hommes énergiques, peut-être même à un seul pour assurer la complète unité d'action. Buonarroti résumait ainsi l'œuvre du Comité de Salut public, présentée comme un exemple nécessaire aux futurs auteurs de révolutions. Mazzini accompagna l'article de deux notes, où il formulait ses réserves : la Terreur, dit-il, sera inutile dans la Péninsule, puisque les Italiens n'ont pas d'ennemis intérieurs à craindre; la dictature ne devra jamais être confiée à un seul homme, qui pourrait trop facilement devenir un maître[1].

Les deux démocrates, impérieux et autoritaires l'un comme l'autre, ne devaient pas marcher longtemps d'accord. Buonarroti, ordinairement défiant à l'égard des hautes classes, reprochait à Mazzini ses liaisons avec Ciani, Belgiojoso et d'autres riches Lombards qu'il appelait dédaigneusement les banquiers. Surtout, il combattit le projet de tenter avec les ressources de la Jeune-Italie une expédition en Piémont; cette association lui semblait dépourvue de force, et le coup de main ne pouvait pas réussir tant que Paris ne bougerait point. Il finit par formuler contre Mazzini une excommunication en règle, « excommunication puissante, dit Mazzini, puisque tous les éléments suisses qui m'étaient indispensables se trouvaient affiliés à la Charbonnerie[2]. » Mazzini réorganisa quand même son parti et tenta l'expédition qui aboutit, comme l'avait prévu son rival, à un désastre complet.

Le souci de l'Italie ne faisait pas négliger à Buonarroti la démocratie française. Peu connu dans le gros du parti républicain, il exerçait une action personnelle notable sur les jeunes gens qui l'approchaient : Trélat, Hauréau l'écoutaient avec admiration raconter ses souvenirs; Raspail venait le voir[3]; Louis Blanc, qui lui dut peut-être quelques-unes de ses idées sociales, nous a laissé de lui un portrait apologétique. « La gravité de son maintien, dit-il, l'autorité de sa parole, toujours onctueuse quoique sévère, son visage noblement altéré par l'habitude des

1. *La Giovine Italia*, 1833, 2e trimestre, 2e fascicule, p. 36-49.
2. Mazzini, t. III, p. 347 et 348.
3. Il parle d'un entretien avec Buonarroti dans les *Lettres sur les prisons de Paris*, t. I, vingt-cinquième lettre.

méditations et une longue pratique de la vie, son vaste front, son regard plein de pensées, le fier dessin de ses lèvres accoutumées à la prudence, tout le rendait semblable aux sages de l'ancienne Grèce. Il en avait la vertu, la pénétration, la bonté. Son austérité même était d'une douceur infinie[1]. » Buonarroti prodiguait les conseils aux jeunes démocrates français ou italiens qui venaient le voir : la carrière des conspirations, leur disait-il, est la plus difficile, mais la plus méritoire de toutes, et l'on doit bien se tâter avant d'y entrer; à ceux qui lui paraissaient résolus, il indiquait les moyens de se mettre en relations avec les foules, de les diriger, de les lancer en avant, et de nombreux exemples d'histoire ancienne ou moderne venaient à l'appui de ses préceptes. Surtout, le vieux conspirateur demandait la prudence, le secret, l'absence de toute négligence et de toute précipitation[2]. La Société des Droits de l'homme lui paraissait quelque peu bruyante et brouillonne; quand les républicains lyonnais voulurent prendre les armes en 1834, il leur écrivit une lettre signée Maximilien (le prénom de Robespierre) afin de les en détourner[3]. L'émeute éclata quand même, fut vaincue, et le procès d'avril arriva : les accusés mirent le nom de Buonarroti sur la longue liste des défenseurs. A cette occasion, la police le rechercha pour l'expulser, car on le croyait Italien; il montra le décret de la Convention qui l'avait proclamé citoyen français[4]. Le nouvel échec de ses amis lui donna d'ailleurs sur eux une influence inattendue. Buonarroti avait essayé vainement de faire accepter par les chefs des Droits de l'homme ses idées communistes, et il avait distribué parmi eux plusieurs exemplaires de la *Conspiration pour l'Égalité;* ces livres, apportés à Sainte-Pélagie par les prisonniers républicains et prêtés à leurs compagnons de captivité, contribuèrent à la renaissance du babouvisme en France[5].

Buonarroti menait toujours une vie simple et frugale; ses leçons d'italien et de mathématiques, surtout les leçons de

1. *Histoire de dix ans*, t. IV, p. 195. Louis Blanc signale aussi chez lui la défiance, la « clairvoyance qui touchait au soupçon. »

2. Lettre de Cannonieri, exilé italien, qui vit souvent Buonarroti à Paris, insérée par Vannucci, *I martiri della libertà italiana*, t. II (7e édition illustrée, 1887, p. 241).

3. Louis Blanc, t. IV, p. 258.

4. Hauréau, Trélat.

5. Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, 3e édition, II, p. 377.

musique données par lui à quinze sous le cachet sur son vieux clavecin suffisaient à ses modestes besoins. Il était trop jaloux de son indépendance pour accepter les secours d'autrui; ainsi, deux républicains, possesseurs d'un grand commerce de bois, Bastide et Charles Thomas, durent le tromper sur le prix et la qualité du combustible vendu par eux pour le mettre en état de se chauffer suffisamment[1]. Son intérieur lui plaisait toujours puisque sa chère Marietta le partageait avec lui. Quand elle mourut, le vieillard, qui avait supporté sans faillir tant d'épreuves, se sentit brisé par ce coup et tomba dans une mélancolie incurable. Son ami Voyer d'Argenson, à force de prières, lui fit alors abandonner ses leçons et l'installa dans une petite maison de la rue du Rocher, où l'on prit soin de lui[2]. Mais Buonarroti survécut peu de temps à sa compagne, et, le 17 septembre 1837, le *National* écrivit : « Philippe Buonarroti, ancien commissaire général de la Convention, est mort ce soir chez M. Voyer d'Argenson, son ami, après une existence consacrée par soixante-dix-sept ans de vertus. » Les funérailles, qui eurent lieu le 18, furent une manifestation démocratique; environ 1,500 personnes suivirent Charles Teste, qui conduisait le deuil, et Trélat, rédacteur en chef du *National*, prononça au cimetière une oraison funèbre. Puis un ouvrier déposa sur le cercueil une couronne de chêne en disant : « Buonarroti, grand citoyen, ami de l'égalité, le peuple te décerne cette couronne; l'histoire et la postérité consacreront cette ovation[3]. » Ainsi finit la vie agitée de ce démocrate ardent, conspirateur infatigable, ancêtre du socialisme, qui ne sépara jamais dans son apostolat révolutionnaire ses deux patries, la France et l'Italie.

Georges WEILL.

1. Saint-Ferréol, *les Proscrits français*, t. I, p. 32.
2. Lettre de Cannonieri.
3. *National*, 19 septembre 1837.

UN HOMME D'ÉTAT AFRIKANDÉRISTE

JAN HENDRIK BRAND

On a souvent parlé des Afrikanders, de l'*afrikandérisme*, surtout depuis la guerre des Boers; mais le vrai sens de ces expressions ne semble pas toujours bien compris. Tâchons, par conséquent, de les définir. Ce sera la meilleure manière d'introduire ici Jan Hendrik Brand, un mort trop vite oublié qui siégea vingt-cinq ans au fauteuil présidentiel de l'Orange. Il fut l'afrikandérisme incarné. Cela empêchera ainsi de confondre, comme on le fait parfois, deux choses absolument distinctes : une politique toute d'apaisement et de prudente diplomatie, née dans la colonie du Cap, propagée ensuite dans l'Orange et le Transvaal par des hommes du Cap, le président Brand, le président Burgers, et la politique plus hardie, mais en ce moment moins heureuse, qui a prévalu au Transvaal depuis l'avènement du président Kruger, dans l'Orange depuis l'élection du président Stijn[1].

Qu'est-ce, dans l'acception la plus stricte du terme, qu'un Afrikander? Un membre de la société politique dite *Ligue des Afrikanders, Afrikander-Bond.*

L'idée première de cette association germa au Cap et ne pouvait germer que là, puis elle jeta des racines dans les républiques de Boers, sans y trouver un terrain également favorable; très vite implantée entre le Vaal et l'Orange, elle parut d'une acclimatation plus difficile au nord du Vaal. De quoi s'agissait-il donc? Que signifiait au juste, pour les Afrikanders, leur nom de baptême? Évidemment un Africain dans le sens spécial du Sud-Africain; mais alors, pourquoi ce mot qui constituait une sorte de néologisme, même dans le patois des Boers?

Il faut appeler à son aide, pour le savoir et pour comprendre

1. Prononcez Stein.

l'intention de ce choix, une autorité littéraire qui ne sera récusée par personne.

Les Sud-Africains de langue néerlandaise, répandus comme on sait à travers la colonie du Cap, celle du Natal et les républiques aujourd'hui annexées, appellent leur dialecte l' « africain » pour le distinguer du hollandais pur, du hollandais d'Europe. De là, naturellement, leur habitude de dire aussi « les Africains » pour désigner ceux qui parlent cet idiome. C'est ainsi que M. Reitz, dans ses vers patois, emploie le mot, et cela sous deux formes : *Afrikaners* ou *Afrikane*, avec ou sans redoublement de l'*a*.

Nous sera-t-il permis de citer des exemples? Cette petite discussion orthographique nous semble utile pour fixer les idées. Ainsi on lit, dans les stances sur la *Bataille de Madjouba :*

Waar regte *Afrikaners* woon,
Van Kaap tot in Transvaal.

C'est-à-dire : « Partout où demeurent de vrais Africains, du Cap au Transvaal. »

Dans le *Chant des Vortrekkers du Natal :*

Op, dappre *Afrikane!*
Kom, vat nou hand an hand!

Ce qui doit se traduire : « Debout vaillans Africains! Venez, tenez-vous maintenant la main par la main. »

Dans la *Prière au Roi des rois pour la députation du Transvaal :*

Skenk die begeerte van ons hart,
En van elk *Afrikaan.*

Cela signifie : « Accorde-nous ce que nos cœurs désirent, ce que désire tout Africain. »

Mais quand le poète boer se sert d'une troisième forme, *Afrikander*, ce qui lui arrive une seule fois, il n'entend plus dire seulement un Sud-Africain hollandais; il parle alors des adeptes d'une certaine politique, il fait allusion à des Sud-Africains ayant une certaine façon d'envisager les besoins, les intérêts et l'avenir de l'Afrique du Sud. C'est dans la pièce intitulée *Alles sal reg Kom*, et ce titre n'est que l'abréviation d'un adage favori du président Brand : « Patience, seulement patience, et tout viendra

à point. » Voici le passage; on y trouve, en quatre lignes, toute la théorie de l'afrikandérisme :

Met *Afrikanders* werk ik saam :
Is Hollans of is Brits sijn naam,
Is Frans of Duits sijn afkom ook,
Dit is geen saak om o'er te spook.

Lisez : « Je travaille d'accord avec les Afrikanders : que leur nom soit hollandais ou anglais, que leur origine soit française ou allemande, ce n'est pas une affaire qui vaille la peine d'en parler. »

Voilà de la poésie purement politique, et l'auteur dédie ses vers, en terminant, à Brand, homme politique :

Sé compelimente ver Jan Brand,
Die groote staatsman van ons land;
« Lang mog hij leve! » dis die wens
Van hier die *Afrikaander* mens.

« Mes compliments à Jan Brand, le grand homme d'État de notre pays. Puisse-t-il vivre longtemps! Tel est le vœu des Afrikanders d'ici. »

Et maintenant a-t-on saisi la nuance? Du substantif applicable à une race, les Afrikanders avaient tiré un nom de parti. Le *credo* de ce parti excluait justement toute question de race. Ce parti adoptait pour se nommer lui-même, il anoblissait ainsi une légère déformation du mot « africaner » due... à qui? Aux Hottentots de la colonie du Cap. Il y avait eu un chef de bandes hottentot vers 1820, Jan Afrikander, grand voleur de bétail, converti ensuite par le missionnaire Moffat. Lui prendre son état civil, ni anglais ni hollandais en somme, c'était mettre d'accord des frères ennemis. Que de choses dans une consonne, dans ce petit *d* qui n'a l'air de rien!

I.

Avant la grande guerre qui nous a révélé la république de l'Orange comme l'égale en bravoure de sa sœur transvaalienne, ce faible État passait chez nous pour un pays presque sans histoire, heureux et insignifiant. Sa lutte d'un quart de siècle avec les Bassoutos n'était connue que dans un petit cercle, dans le

monde protestant, par les rapports et lettres de quelques Français établis au Lessouto, ou Bassoutoland, pour le compte de la Société des missions évangéliques de Paris. Sa grande querelle avec l'Angleterre, au sujet des droits de juridiction sur les mines de diamants du Griqualand West, avait passé inaperçue par la simple raison qu'elle avait coïncidé avec la fin de l'année terrible. Après la transaction qui dénoua ce litige, l'État libre n'avait plus fait parler de lui. Il coulait des jours uniformes dans la sérénité d'une paix sans nuages, en sorte que non seulement on l'ignorait, mais même on le supposait moins indépendant que le Transvaal, et c'était tout le contraire. Seul des deux États républicains, il avait toujours possédé, depuis sa création, la plénitude de l'indépendance; mais ce devait être, pensait-on, quelque chose comme un vague prolongement du Cap, une sous-colonie anglaise avec un faux nez boer. Hors des cercles diplomatiques, on pouvait se demander si le président, maintes fois réélu, de cette communauté champêtre n'était pas un Anglais, puisque M. Brand, toujours « l'oncle Jan » pour ses compatriotes, était devenu à Londres, sur la fin de sa vie, sir John Brand.

Eh bien! en ces temps idylliques, malgré son air de pâtre assoupi qu'une mouche à peine, quelquefois, dérange et fait se retourner sur l'herbe avec un léger bâillement, l'Orange eut ses jours d'activité féconde. Son habile chef en avait fait vraiment la citadelle de l'afrikandérisme, citadelle point hérissée de canons, bien défendue cependant, ayant, pour se garder, les meilleurs remparts du faible : fermeté souple, finesse exquise alliée à une parfaite loyauté. Les succès de sa diplomatie valurent des exploits plus bruyants, moins solides peut-être. Après Madjouba, vive escarmouche où 155 Boers battirent 420 soldats britanniques, mais qui ne donnait évidemment pas la mesure des forces en jeu, il contribua beaucoup à sauver le Transvaal d'un écrasement inévitable. La paix, alors, fut moins le prix d'une victoire que le triomphe d'une politique, et cette politique, forte des sympathies du libéralisme anglais, était celle du parti afrikandériste, une doctrine dont la Mecque n'était ni le Cap, ni Prétoria, mais Bloemfontein. Brand fut, en effet, l'indispensable auxiliaire de Gladstone pour faire rendre au Transvaal une indépendance qu'après tout ce pays avait perdue par sa faute en appelant les Anglais à son aide quand il allait être obligé de se reconnaître

en pleine banqueroute et peut-être succomber sous les coups de ses ennemis noirs, debout de trois côtés à la fois. Il ne disposait pas alors des abondantes ressources qui lui furent apportées plus tard par l'industrie étrangère et qu'il allait mettre en œuvre contre l'étranger.

Comme Gladstone, comme plusieurs générations d'hommes d'État britanniques, le président Brand professait à son point de vue particulier d'Africain hollandais et de chef d'un gouvernement libre cette maxime qui demeure, malgré tant de fautes commises, la solution de l'avenir : l'Afrique du Sud aux Sud-Africains. Il prouvait sans difficulté que, si les populations sud-africaines ont le droit de s'administrer, l'intérêt de la Grande-Bretagne est de se mêler fort peu, le moins possible, de leurs affaires. Réduit à cette formule, l'afrikandérisme devient une simple manifestation du besoin d'autonomie qui travaille les colonies adultes; il se réclame d'un principe général depuis longtemps proclamé, consacré par l'Angleterre elle-même dans plusieurs de ses possessions; au Cap, son programme pouvait paraître épuisé par l'introduction du régime parlementaire avec des ministres responsables. Mais pour Brand ce terme signifiait naturellement quelque chose de plus. Président d'une république, il mettait, cela va sans dire, l'indépendance fort au-dessus de l'autonomie, et son idéal suprême, c'est encore M. Reitz qui se chargera de nous l'indiquer dans la pièce dédiée au champion émérite des franchises sud-africaines, déjà citée plus haut :

Een republiek is Afrika,
Van Grootrivier tot Tugela.
Een anglo-hollans nasie vrij,
Een Afrikaner brœdren rij
Bewakt, bestuut sijn dierbar strand :
Dan groei, dan bloei ons Vaderland.

« L'Afrique devient une seule république, de la Grootrivier à la Touguéla. Une libre nation anglo-hollandaise, une phalange de frères africains garde, défend son précieux littoral : alors prospérera, fleurira notre patrie. »

On peut donc nettement définir le but de cet afrikandérisme à longue portée, à échéance problématique : une grande république sud-africaine qui renfermerait la colonie actuelle du Cap et celle du Natal, puisque le cours d'eau appelé en hollandais Grootrivier

et la Touguéla traversent ces deux pays. Bien entendu, d'ailleurs, ce n'étaient point là des limites dans l'esprit du président Brand; ce ne sont que des jalons pour le poète traduisant sa pensée. Vaste et noble conception, assurément, dépassant de beaucoup, en hauteur comme en largeur, celle d'un État exclusivement hollandais par la langue et boer par les traditions, d'un État condamné par nature à n'être jamais qu'un morceau disparate et une faible portion de cet ensemble, car la race anglaise s'est trop fortement installée au Sud-Afrique, elle s'y entremêle trop intimement avec la descendance des premiers colons pour qu'on puisse encore rêver de l'éliminer ou de la subordonner partout. Non, cette vision étroite ne fut pas celle de Brand; sa république devait être anglo-hollandaise, et M. Reitz le dit en propres termes; ce maître éleveur prétendait créer un type de citoyens anglo-hollandais comme d'autres créèrent des chevaux anglo-arabes et anglo-normands.

L'objet même de sa politique allait en fixer la méthode.

Il y avait d'abord à éteindre un feu toujours latent, toujours prêt à se réveiller, vieux brandons de discorde qui, remués d'une main téméraire, raviveraient infailliblement les passions rivales de deux races appelées à vivre confondues : par la plume, la parole et l'action, nul ne travailla plus assidûment que le patriarche de Bloemfontein, ni avec plus de bonheur, pour l'avancement du millenium qu'il entrevoyait dans une réconciliation nécessaire, dans la fusion des éléments nationaux en présence, dans la formation d'une nouvelle nationalité n'ayant plus qu'une âme et qu'un cœur. Il fallait ensuite se faire une règle souveraine de ne jamais défier ouvertement la puissance dominante; l'emploi des moyens belliqueux était en principe banni de ce programme pour deux raisons : la trop évidente légèreté des armures que deux républiques, encore très pauvres, auraient pu opposer, dans ce temps-là, aux coups de la Grande-Bretagne, et l'effet désastreux d'un conflit sanglant, bon seulement à retarder l'œuvre de pacification morale qu'on avait entreprise.

Il importait aussi de demander aux intérêts matériels l'appoint de leur force agglutinative pour cimenter la réunion de peuples que la distance et l'histoire avaient séparés : industrie, commerce, chemins de fer, tout cela seconderait un afrikandérisme bien compris. Surtout on devait se dire que, pour entrer dans ce concert, les États boers auraient à se transformer, à sacrifier

peut-être quelques préjugés, quelques chères habitudes, à ne pas s'entêter dans le maintien d'institutions surannées, sans quoi les frêles barrières dont ils auraient prétendu entourer leur indépendance céderaient tôt ou tard sous l'effort d'une poussée irrésistible.

Cette doctrine était d'un sage; elle fut en même temps celle d'un homme de progrès. Personne n'hésitera donc à reconnaître que Jan Hendrik Brand, chef d'un petit pays, mérita le laurier, que lui décerne M. Reitz, de grand homme d'État.

Jugeons l'ouvrier aux fruits de son travail.

II.

Brand exerçait la profession d'avocat dans la colonie du Cap quand les électeurs de l'Orange vinrent lui offrir la présidence de leur république en 1863.

Il n'était pas né dans le pays qui l'adoptait en lui conférant sa plus haute magistrature. Mais c'était un Sud-Africain d'origine hollandaise; cela suffisait, et cette élection, franche de tout esprit de clocher ou de terroir, donnait un gage à l'esprit de solidarité entre Afrikanders coloniaux et Afrikanders républicains. Jan Hendrik Brand n'était pas un *boer*, c'est-à-dire un paysan, un fermier[1]. En d'autres termes, il n'appartenait pas à cette classe sociale que nous avons pris l'habitude de confondre tantôt avec une race tantôt avec une nationalité. Élevé dans les villes, juriste de premier ordre, resté d'ailleurs en parfaite communion d'idées, de goûts et d'usages avec ces campagnards dont le sang généreux coulait dans ses veines, il avait l'âme d'un *boer* et la culture d'un citadin frotté de civilisation anglaise. Plus de deux mille suffrages, sur trois mille et quelques, allèrent à lui; ce fut en signe d'adhésion à sa propagande afrikandériste, pour rendre hommage à cette autorité faite de savoir et de talent, comme aussi de haute raison et d'un sentiment inné animant tout cela de son souffle, l'amour du sol natal, du peuple dont le cœur palpitait en lui. L'Orange, alors, ne ressemblait pas précisément à une pépinière d'intellectuels. En prenant celui-là, on gagnait un excellent patriote. Les braves paysans de l'État libre avaient

1. Prononcez *bour*. Le mot français « tambour » s'écrirait en hollandais *tamboer*.

franchi leur Danube. Ils eurent désormais un président capable de les administrer avec méthode et de tourner avec art des notes diplomatiques, en les rehaussant d'une orthographe moderne. Cela les changeait de certains autres.

Cette république était née d'une étrange façon. Les enfants viennent généralement au monde sans qu'on leur ait demandé s'ils désirent y occuper une place. On avait consulté celui-ci, et tout ce qu'un embryon peut faire pour s'épargner le malheur de naître, il l'avait fait. Cette fille du caprice et de l'inconséquence aurait pu fournir un sujet de comédie sous un titre imité de Molière : la République malgré elle. Tour à tour, l'Angleterre avait surveillé, annexé, désannexé les émigrés du Cap qui lui attachaient au flanc une Mésopotamie turbulente et onéreuse d'entre Orange et Vaal; elle avait fini par ne plus vouloir s'occuper d'eux, et maintenant elle émancipait, tout à coup, ces mêmes hommes dont la mise en tutelle lui avait coûté une petite expédition. Mais l'indépendance, avec ses charges inévitables, ses risques certains, ses limitations nécessaires, ne leur souriait déjà plus. Ils l'auraient voulue en tout cas plus largement assurée par un ensemble d'avantages matériels qu'ils réclamaient en ne s'inspirant que de leur sens pratique. L'État libre, institué en 1854 par une proclamation de la reine, n'aurait ni sou ni maille; il n'héritait que de dettes; comme sources de revenu, un faible impôt foncier et quelques droits de patente; pas de système douanier possible aux dépens du commerce britannique sur une frontière entièrement terrestre, fort vaste, difficile à fermer; pas même une quote-part dans les droits d'entrée que prélevaient les ports du Cap et du Natal sur toute marchandise en transit; la population, celle d'une ville de second ordre dans la grande colonie voisine. Comment vivrait cette poignée de blancs, isolée au milieu des noirs? Touché par ces considérations, le Parlement anglais crut devoir déposer dans une écuelle la pâtée absolument indispensable au jeune oiseau qu'on sommait de voler sans plumes après avoir cassé un peu vite et cependant couvé l'œuf : 1,200,000 francs; c'était encore un joli denier, la rançon convenable d'une erreur qu'il ne faudrait pas prendre pour un de ces pièges où l'égoïsme, parfois, s'attrape lui-même, car ce n'avait été que l'illusion désintéressée d'un don quichottisme philanthropique fort à la mode vers 1848; à ce prix, l'Angleterre se disculpait galamment d'avoir naguère assumé une

tâche aussi ingrate que difficile, dans l'intérêt des nègres et aussi des blancs, d'avoir prétendu gouverner paternellement 15,000 Boers désaffectionnés, perdus au fin fond des steppes et toujours en querelle avec les sauvages. Cependant, la majorité des habitants de l'État libre avait protesté avec la dernière insistance contre cet acte soi-disant libérateur, qualifié de cynique abandon. L'agent officiel envoyé tout exprès pour les délier de leur serment d'allégeance les trouva récalcitrants. Il dut prendre un bâton, comme Valère, pour vaincre l'obstination du Sganarelle boer qui se défendait d'aimer la république, comme l'autre de connaître la médecine : ou plutôt cet Anglais sans préjugés ne craignit pas de déterrer tout au fond de la malle où il gardait dans le camphre, avec son uniforme, quelques vieux accessoires diplomatiques, un manteau couleur de muraille, et de s'en couvrir les épaules à la nuit tombée pour conspirer sournoisement avec d'anciens insurgés dont l'anglophobie connue lui garantissait le concours.

Brand, dix ans après, trouvait à Bloemfontein un trésor vide et une guerre interminable à soutenir. Rien de plus naturel.

Les Boers étaient des conquérants comme nous le sommes quand nous colonisons; mais, admirables par le courage, par une rare endurance, supérieurs aux noirs par la tactique et l'armement, ils manquaient au plus haut point des ressources qu'une grande nation peut engager dans ces sortes d'entreprises. Ils s'étaient heurtés à un robuste peuple d'agriculteurs, les Bassoutos, jadis refoulés par des Attilas cafres sur la lisière des monts Maloutis, puis rassemblés par le Pélage de ces Asturies sud-africaines, le fameux Mochech, habile chasseur d'élans et de springboks. Ces tribus avaient autrefois ensemencé toutes les terres pouvant porter moisson dans l'immense prairie, couverte d'antilopes et de gnous, qui forme le haut plateau de l'Orange. Naturellement, elles disputaient aux nouveaux venus, aux visages pâles, les débris de leur patrimoine, et l'on se battait surtout pour la meilleure portion de cette plaine, le grenier de l'État libre, une large bande de champs cultivables sur la rive droite du Calédon, de Fiksburg à Rouxville.

Or, jusqu'à présent, les Boers avaient cueilli dans cette patrie des plantes épineuses bien plus d'épines que de lauriers. Sous l'égide de l'Angleterre, leurs commandos, mêlés en nombre égal avec des troupes de ligne britanniques, avaient partagé l'humilia-

tion d'une défaite, la déroute de Viervoet. Plus tard, ils avaient assisté en spectateurs au combat de Bérée, où 6,000 cavaliers bassoutos avaient failli détruire les 2,500 réguliers du général Cathcart et donner un précédent au désastre de lord Chelmsford, surpris par Cétivayo à Isandlovana. Guerroyant pour leur compte, ils avaient vite éprouvé la force de leurs adversaires; on les avait vus implorant tour à tour l'appui de leurs frères du Transvaal et une médiation anglaise, sollicitant un armistice, venant même demander la paix dans une posture peu glorieuse.

Dès son installation, Brand résolut d'en finir et de rejeter les Bassoutos dans leurs montagnes.

Pour cela, il fallait de l'argent. On ne jouissait d'aucun crédit au dehors; Brand fit du papier-monnaie; 750,000 francs pour commencer, une misère, gros chiffre néanmoins pour l'État libre de ce temps-là.

Mais ce n'était pas le plus difficile. On pourrait vaincre. Le hic était qu'avec tous ses privilèges d'État souverain la république aurait cependant les bras liés : rien ne se ferait sans le consentement et l'approbation de la grande puissance qui, en retirant son épingle du jeu, n'avait pas entièrement abdiqué son droit de contrôle. Il y aurait à manier le rifle d'une main, la plume de l'autre, à triompher dans une joute double; il y aurait aussi à tenir en bride la bête de sang qu'enfourchait l'ancien avocat pour la conduire au but sur une piste semée d'obstacles. Car ce noble animal, un peu farouche, était prompt à s'emballer; sous la peau brunie du Boer fermente, avec les sèves du Nord, le vieux sang français, vif et batailleur, du huguenot Pierre Rétif, qui eut le caractère de son nom.

Et voilà où Brand montra toute la valeur d'un esprit sain affiné par l'éducation, éclairé par une étude rationnelle de l'histoire de son peuple et de celle des autres, mariant à l'expérience des hommes les connaissances qu'on puise dans une lecture variée, aussi complètement équilibré que meublé.

Pour un œil averti comme celui-là, les brumes dont s'enveloppe toute perspective de hasards à courir n'empêchaient pas d'apercevoir, à travers tant d'écueils, le chenal qui mènerait un bon pilote jusque dans les eaux sûres du mouillage désiré. Il suffisait d'avoir médité avec fruit un passé très récent et surpris le secret même des incohérences de la politique anglaise dans ce coin du continent noir. Ce n'avait été qu'une longue suite de

tâtonnements, un mélange curieux d'abstention systématique et d'ingérences non souhaitées, de coups d'autorité soudains et de brusques défaillances, d'orgueil britannique, jugeant que noblesse oblige, et de timidité calculatrice absolument bourgeoise. Mais on pouvait en dégager un trait permanent et tirer de là une règle de conduite.

Foncière envie d'éviter toute dépense qui ne serait pas strictement obligatoire, tout accroissement de responsabilité qui engagerait sans profit l'honneur de la Grande-Bretagne, — sainte horreur des agrandissements superflus, — sentiment juste d'un intérêt impérial fort étroitement lié au maintien d'une solide position maritime sur la route des Indes, mais cessant hors d'une zone littorale assez restreinte en somme; comme conséquence, prédisposition intime à laisser les Boers en paix et maîtres de leurs actes, pourvu qu'ils ne fussent pas trop gênants; au total, quelque chose comme la soif bouddhique, rapportée des monastères hindous, du non-être, du non-agir, tel était le fond, telle la substance de cette politique décousue, et c'est ce que Jan Brand comprenait à merveille.

De l'audace pour créer des faits accomplis, de la prudence pour ne pas offusquer un gardien ami de son repos et pourtant ombrageux, avec cela on irait de l'avant.

On allait, du reste, toucher à l'endroit le plus sensible cette carapace d'inertie où l'Angleterre s'enfermait volontiers chaque fois qu'à son grand déplaisir quelqu'un ou quelque chose la pressait d'intervenir dans les conflits sud-africains. Pour deux motifs, toute guerre sérieuse entre les Boers et un nombreux peuple noir devait causer des appréhensions au Cap comme à Londres. D'abord, il y avait dans la métropole un certain parti négrophile très puissant, dit d'Exeter Hall; il ne manquerait pas de harceler le gouvernement pour obtenir quelques garanties de protection en faveur des Bassoutos. Ensuite, la sécurité des populations placées sous l'autorité immédiate de la reine dans ses colonies du Cap et du Natal était toujours à la merci des remue-ménage qui s'opéraient au delà des frontières. Dans ce monde barbare, taillé sur le patron de l'Europe du IVe siècle, la victoire d'une nation déterminait ordinairement l'émigration du vaincu, et les vaincus, alors, se jetaient sur leurs voisins. Figurez-vous une masse énorme de terres et de rochers s'éboulant dans un lac; il se produit un rejaillissement, et, à l'entour, de cercle en cercle,

un reflux : le lac déborde ; les plantations riveraines sont noyées. Quel caillou dans la mare aux Cafres que les Boers, cette tribu blanche tombée dedans des nuages, un beau soir, comme un aérolithe, fragment de colonie européenne devenu un astre erratique et coupant, brisant, brouillant tous les orbites, comme un hanneton interstellaire ! Si maintenant les Boers avaient le dessous, c'en était fait du prestige des blancs ; si les Bassoutos succombaient, ils retomberaient sur des pays limitrophes ; ce choc mettrait en branle d'autres tribus. Par conséquent, le haut commissaire de la reine pour l'Afrique du Sud, en résidence à Capetown, aurait négligé son devoir s'il n'eût pas suivi d'un regard vigilant les péripéties de cette lutte : tel, dans les Gaules, le préfet du prétoire, en résidence à Trêves, aurait dressé l'oreille en apprenant que les Burgondes, anciens colons romains établis en Germanie par Drusus, au témoignage d'Ammien Marcellin et d'Orose, venaient de se précipiter sur les Vandales.

Deux guerres séparées par un intervalle de répit mirent en jeu toutes les énergies du peuple orangien, toute la persévérance et dextérité de son chef. Dans ces pénibles campagnes, le sort des armes ne fut pas toujours propice aux Boers ; ils ne purent jamais s'emparer de Thaba-Bossiou, le refuge de Mochech, une de ces montagnes en forme de table qui sont les forteresses naturelles du pays. Là, dans un assaut malheureux, tombait le brave commandant Louw Wepener, dont la mémoire a inspiré de beaux vers à M. Reitz :

Hij leg op Thaba Bosigo ;
Gên graafsteen sal hij verge :
Sijn monument het God gebou,
Die Bouheer van die berge.

« Il repose à Thaba-Bossiou ; il peut se passer de pierre tombale : son monument, Dieu l'a bâti, Dieu, l'architecte des montagnes. »

Néanmoins, le pouvoir des Bassoutos était rompu lorsque la médiation anglaise, offerte quinze mois plus tôt et poliment déclinée, parut décidément inévitable. Sir Philip Wodehouse, gouverneur du Cap et haut commissaire, tenait à empêcher l'anéantissement complet d'une nation d'ailleurs intéressante, laborieuse, partiellement civilisée par les missionnaires ; certains enrôlements pratiqués dans l'État libre, l'organisation de volontaires étran-

gers que le pillage dédommageait du manque de solde, une guerre locale dégénérée en croisade des blancs contre les noirs et des noirs contre les blancs, tout cela lui donnait des inquiétudes qui se traduisaient par un langage de plus en plus comminatoire dans sa correspondance avec Bloemfontein. Mais il n'était pas franchement soutenu par les ministres qui, à Londres, se suivaient en se ressemblant. M. Cardwell avait repoussé net sa proposition d'arrêter les hostilités par une annexion du Bassoutoland. Lord Carnarvon ne consentait même pas à nommer un résident britannique auprès de Mochech. De grâce, disait-il, pas trop de diplomatie; cela mène loin. Très informé, connaissant comme pas un les principes et habitudes du Colonial office, Brand laissait gronder, menacer; il répondait doucement et tenait bon.

Il fallut bien, cependant, mettre l'arme au pied quand sir Philip Wodehouse, fort du blanc-seing qu'on lui accordait à contre-cœur, avec des *si* et des *mais*, lança une proclamation métamorphosant les Bassoutos en sujets de la reine Victoria. Alors, le président, de sa meilleure plume, rédigea une protestation solennelle, motivée avec force, avec éloquence; il invoquait la foi des traités, le droit de vivre, le contrat fondamental, sans lequel personne, dans l'État libre, n'aurait voulu d'une liberté chargée de chaînes; il rappelait des engagements explicites, une promesse formelle de l'Angleterre, celle de n'avoir plus d'alliés indigènes au nord de l'Orange, moins une seule exception. En même temps, il faisait décider par son Volksraad l'envoi d'une mission diplomatique pour conférer directement avec le gouvernement impérial. L'essentiel était pour lui de calmer ses concitoyens; beaucoup de ces braves gens voulaient tout simplement déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, que dans leur naïveté ils croyaient régie par le Conseil d'administration de la Société des missions de Londres. Or, la circulation fiduciaire avait atteint le chiffre de 2,725,000 francs, et les recettes annuelles, absorbées par les dépenses, étaient de 1,400,000; la banknote de 5 livres sterling en valait 3; on devait, de plus, à la Standard Bank et au commerce du Cap 16,000,000! Brand savait donc fort bien qu'en réalité cette intervention pouvait sauver son pays de la faillite, à la condition pourtant de négocier une paix avantageuse, et il finit par y réussir. Après une discussion de onze mois, le traité d'Aliwal North, conclu en 1869 entre M. Brand, sir Philip Wodehouse et Mochech, sanctionna les seules conquêtes sérieuses

de la république en lui abandonnant tout l'ancien territoire bassouto de la rive droite du Calédon; il rendait à Mochech, par charité, un morceau perdu sur la rive gauche, pour ne pas le réduire à la plus extrême détresse.

Les Bassoutos échappèrent ainsi à un entier effacement de la carte; mais ils ne gardèrent que le pays qu'ils occupent aujourd'hui encore.

III.

Tels furent les débuts de ce président importé du Cap, né sujet britannique, devenu le vigoureux champion d'un État infantile dont l'indépendance, encore à démontrer, trouvait une sérieuse consécration dans le droit de faire la guerre et de marchander la paix. Des envieux et quelques vieilles barbes pouvaient le regarder de travers; une très forte majorité le réélut à l'expiration de son terme de cinq ans.

Sa maîtresse qualité, le bon sens, l'avait admirablement servi dans une circonstance délicate : l'expulsion des missionnaires français décrétée en un jour d'aveugle colère par le Parlement de Bloemfontein. Impuissant à l'empêcher, il tâcha de l'adoucir; puis il s'empressa de la réparer autant que possible par de justes compensations. Cette conduite lui valut en Europe une notoriété, une estime dont ses concitoyens, comme lui-même, devaient profiter ensuite.

L'épisode est curieux. On s'étonne d'abord de ce profond antagonisme entre les Boers, fervents calvinistes, et des missionnaires non seulement protestants, mais protestants de la même nuance, Français par-dessus le marché, fils d'une contrée indifférente, alors, aux agitations sud-africaines, d'un pays, par surcroît, où l'exode huguenot du XVIIe siècle avait jeté son contingent encore reconnaissable dans l'origine française d'une foule de noms de famille. En y regardant de plus près, tout s'explique par une aversion générale et réciproque de missionnaire à colon, une antipathie comparable à celle qui divise les chiens et les chats.

Le colon sud-africain avait besoin d'espace, de beaucoup d'espace, parce qu'il s'adonnait à l'élevage du gros et du petit bétail dans une région de pâturages maigres et de longues sécheresses. Il lui fallait, en outre, de la main-d'œuvre à bon marché

pour quelques travaux agricoles, des serviteurs nombreux; l'affranchissement des noirs le ruina et de là vint son mécontentement, puis son émigration. Le missionnaire avait besoin, pour ses prosélytes, des mêmes terrains; il prétendait aussi faire des hommes libres, des citoyens avec ces nègres et sang-mêlés, hier voués à l'esclavage, toujours guettés par une demi-servitude qui revêtait des formes diverses, apprentissage, comme on disait le plus souvent, domesticité forcée, colonage renouvelé de l'antiquité ou vassalité renouvelée du moyen âge. C'est ce qui avait rendu si odieux aux Boers les missionnaires de toute nationalité, de toute confession. Les colons émigrés, qui n'évangélisaient guère, se passèrent fort bien de pasteurs pour eux-mêmes, douze ans de suite; l'absolue gravité de leur foi imprimait au chef de famille un caractère sacerdotal très suffisant pour assurer le prestige du culte quotidien; quant aux offices publics, on se contentait de faire lire des prières et des versets de la Bible par quelque vieil instituteur, entouré des diacres de la congrégation. Or, là, évidemment, où le premier laïque venu peut s'improviser ministre du culte, on respecte encore moins qu'ailleurs des professionnels suspects de vues intéressées. Mais les missionnaires, de leur côté, n'aimaient pas les Boers, cela se conçoit; ils les contrecarraient partout et les dénonçaient fréquemment au monde civilisé comme oppresseurs, flibustiers, accapareurs de terres et voleurs d'hommes.

Chacun plaidait pour son troupeau : les uns réclamaient pour leurs moutons et pour leurs bœufs la place que les autres voulaient réserver à leurs ouailles.

Si, parmi ces missionnaires, les Français ne furent pas les moins sévères dans leurs jugements, les moins ardents à la lutte, s'ils s'attirèrent ainsi une animadversion particulièrement vive, c'est parce qu'ayant entrepris de convertir et de policer les plus redoutables ennemis des Boers, ils soutenaient en toute occasion l'intérêt de leurs clients. On leur reprochait à Bloemfontein de faire de la politique; on les en accusait aussi à Capetown du temps où l'Angleterre marchait avec les émigrés contre Mochech, et on leur prêtait alors je ne sais quelles rêveries de protectorat français, ce qui était absurde; en réalité, ils faisaient juste autant de politique qu'il leur en fallait faire pour conserver quelque influence sur les noirs, et aucun missionnaire n'aurait pu se dispenser d'en faire un tant soit peu.

Durant l'une des trois guerres de l'État libre avec les Bassoutos, en 1858, avant la présidence de Brand, cette rancune des fermiers s'était déjà enflammée au point qu'un commando saccagea la station du missionnaire Rolland, à Berséba, sans motif plausible; un autre, à Morija, pillait et brûlait la maison du missionnaire Arbousset, qui se réfugiait avec sa famille dans des grottes voisines. On ménageait, au contraire, les Wesleyens anglais. Plainte fut portée au consul de France de Capetown; mais cet agent n'était pas accrédité à Bloemfontein, et le haut commissaire britannique lui déclara tout simplement que ceci ne regardait pas l'Angleterre puisque l'Orange était une république indépendante. En désespoir de cause, notre diplomatie aurait pu citer le prophète Abdias au livre I, versets 13 et 15 : « Tu ne « devais pas entrer dans la porte de mon peuple et ta main ne « devait pas avancer sur son bien, car la journée de l'Éternel est « proche sur toutes les nations; comme tu as fait il te sera ainsi « fait et ta récompense retournera sur ta tête. » Abdias ne se serait pas trompé, attendu que les Bassoutos se chargèrent de lui donner raison en ravageant l'État libre, et je ne parle pas d'une histoire plus récente : il ne pouvait pas se tromper; autrement, à quoi bon avoir été prophète en la vingtième année du roi Nébucadnetsar? Sans même avoir médité ce passage de l'Écriture, qu'il lisait beaucoup, Brand comprit la nécessité d'un dédommagement et d'excuses.

En 1866, pendant la troisième guerre, le Volksraad, surexcité par quelques revers dont la responsabilité n'incombait certainement pas aux missionnaires français, vota leur expulsion en bloc du territoire conquis. Leurs stations disparurent momentanément; quarante-six personnes prirent le chemin du désert, comme le bouc Hazazel, et de l'exil. Le sage Brand s'était opposé de tout son pouvoir à cette mesure violente et injuste; il montrait avec raison qu'elle produirait en Europe un déplorable effet. Le gouvernement de Napoléon III fit appuyer à Londres les protestations de nos compatriotes. Il fallut encore délier les cordons de la bourse pour payer des dommages-intérêts.

IV.

Le deuxième grand succès de cette présidence fut le dénouement apporté à une longue et périlleuse controverse, avec les

gouverneurs du Cap, sur la souveraineté des territoires diamantifères où a grandi la ville de Kimberley.

Un spirituel écrivain comparait la politique anglaise, vis-à-vis des Boers, avec celle du chercheur de truffes qui suit d'un œil attentif tous les mouvements de sa « truie » (ce féminin doit valoir un euphémisme sous la plume bienveillante de M. Valbert) et qui, au moment où l'animal découvre une truffe, l'écarte en lui assénant un grand coup sur le nez. La truie, c'est le peuple boer; nous lui demandons humblement pardon de cette image, car nous ne l'aurions pas trouvée. On lui jette en guise de consolation quelques glands qu'elle dévore, faute de mieux. L'apologue a du sel; mais ce qui suit met en défiance le lecteur scrupuleux : « Les Boers, » continue M. Valbert, « ont dû subir la « loi commune, qui veut qu'au Zoulou succède l'éléphant, à « l'éléphant le Boer, au Boer l'Anglais. Le Zoulou ravage, l'élé- « phant se repaît, le Boer défriche, et, quand il a défriché, l'An- « glais lui dit : tu es chez moi. » Eh bien! non, vraiment, tout cela sonne trop fin et lance de trop jolis feux par chaque facette pour être tout bonnement exact. Loi commune, c'est vite écrit : d'abord, les éléphants n'ont pas succédé aux Zoulous; il y a encore des Zoulous qu'il n'y a déjà plus d'éléphants. Les éléphants ravagent aussi pour se repaître. Puis le Boer ne défriche pas; ce sont les noirs qui, partout, cultivent; grand seigneur nonchalant, propriétaire d'immenses troupeaux, le Boer se sert des noirs pour cultiver, cela change les choses; il leur fait semer du maïs, du blé, du mil, planter de la vigne, cultiver des légumes sur des champs autrefois à eux après leur avoir dit : « Vous êtes chez « moi. » Et enfin, si par truffes nous devons entendre les diamants de Kimberley, l'or de Johannesburg, ce ne sont pas les Boers qui découvrirent ces richesses imprévues ni eux qui auraient jamais fondé les grandes industries extractives dont l'essor prodigieux allait transformer l'Afrique du Sud!

Examinons un peu, donc, cette histoire des mines de diamants.

Le Vaal, après avoir reçu les eaux de la Hart, traverse, jusqu'à son point de rencontre avec l'Orange, une aride région dont la géographie nous est familière depuis les rudes combats livrés sur la Modder : on l'appelle Griqualand occidental, pays des Griquas ou sang-mêlés de l'ouest. C'est la Golconde africaine. Or, tout le monde admettait vers 1830 qu'elle appartenait aux Griquas catéchisés du capitaine Andries Waterbœr, chef d'une

agglomération de métis parlant hollandais, issus de Hottentotes, que les missionnaires de la Société de Londres avaient installée à Klaarwater (aujourd'hui Griquatown). Même, par traité, l'Angleterre avait reconnu l'entière souveraineté de Waterbœr sur les deux rives de la Hart, par conséquent au nord de l'Orange, entre deux points, est et ouest, marqués sur l'Orange même; toutefois, sans fixer les lignes qui, tirées de là vers le septentrion, limiteraient cette réserve indigène. Étaient-ce des lignes droites, obliques, courbes, sinueuses? Où se terminaient-elles? Où aboutissait notamment, sur le Vaal, la ligne est? On ne s'en inquiétait pas; ce pays n'avait aucune valeur; on le croyait du moins. Or, il se trouva plus tard que la ligne est, en la supposant droite et menée jusqu'au Vaal, laissait à gauche, du côté des Griquas, les mines de diamants les plus importantes. Ces gisements pouvaient ainsi être entrés dans la succession de Waterbœr, mort depuis quelque temps.

Oh! que non pas, s'écriait ici l'État libre. Ces mines m'appartiennent. Et voici les bases de sa prétention.

Certains colons hollandais du Cap, pas des mécontents, eux, mais des transhumants, c'est-à-dire des gens en quête d'herbe fraîche quand la campagne, le *veld,* se desséchait au sud de l'Orange, avaient progressivement peuplé ce pays dont les Griquas ne faisaient rien. Cependant, ils avaient payé des redevances à un sous-chef griqua, celui de Campbell, plus ou moins dépendant de Waterbœr, et, en principe, son vassal. Puis, le gouvernement de Bloemfontein avait séparé par un adroit *distinguo* deux choses pourtant toujours confondues dans le droit public des peuplades primitives, propriété du sol et souveraineté; dorénavant, le chef de Campbell pouvait encore être considéré, à la rigueur, comme un grand propriétaire, mais ni lui ni Waterbœr comme des souverains. D'où avait résulté la nomination de magistrats boers. Si bien que l'État libre exerçait depuis quinze ans des droits de juridiction dans la contrée où parurent, en 1870, les mines de diamants. Nous a-t-on bien suivis? Un dernier effort. La république avait racheté d'un troisième chef, héritier du second, — voilà qui s'embrouille, — une souveraineté dont l'étendue était maintenant contestée par le vendeur, mais qui, d'après l'acheteur, englobait les mines. Deux ou trois autres candidatures brochant, comme on dit en termes de blason, sur le

tout du tout, parfaisaient excellemment cette magnifique bouteille à l'encre.

C'était épouvantable.

Alors aussi, le capitaine Nicolas Waterbœr, fils d'Andries, exhiba ses titres à l'héritage paternel. Il était conseillé par un M. Arnot, de Colesberg, habile homme qui faisait de la banque et lançait des prospectus au nom de son Altesse.

La seule clarté pouvant jaillir de si belles ténèbres, c'est que théoriquement il avait toujours existé une ligne jamais tracée sur le terrain, et vaguement acceptée autrefois par les Boers eux-mêmes, en deçà de laquelle leurs droits de propriété, voire de souveraineté, semblaient au moins douteux. Mais toute la question n'était pas là. On n'aurait guère pu soutenir que les Boers, cette fois-ci, avaient découvert la truffe, puisque truffe il y avait. Sans doute, le premier diamant, ramassé d'ailleurs dans la colonie du Cap, et nullement au Griqualand, avait été trouvé par les enfants d'un fermier hollandais en jouant au bord de l'eau; seulement, il avait fallu un traitant irlandais pour en soupçonner la valeur, un consul de France, fils de lapidaire, pour la confirmer, et un Anglais, gouverneur du Cap, pour la réaliser. C'étaient eux le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Quant aux premiers chercheurs, ils vinrent du Cap et du Natal. On les vit s'abattre, comme une nuée de sauterelles, sur les bords de l'Orange et de la Hart. Après eux accoururent des Anglais d'Angleterre, des Américains, des Australiens, des Allemands, des Norvégiens et Suédois, des Italiens, des Suisses, des Français, des Juifs russes. Dix mille hommes fouillaient les sables alluviaux ou mines mouillées, les dépôts solides d'hydromagnésite siliceuse ou mines sèches, vivant sous des tentes, bousculant les propriétaires fonciers. Leur droit valait tout juste celui de Nicolas Waterbœr, passablement nuageux; mais ils prononçaient le « Sésame, « ouvre-toi, » de cette nouvelle caverne des quarante voleurs; ils sauraient juger la nature du sol, disposer des chemins de fer aériens, creuser des galeries souterraines, manier les explosifs, perfectionner les méthodes de tri et de lavage. Et après, qui se chargerait de maintenir l'ordre dans cette population hétéroclite, tumultueuse, de mineurs, d'aventuriers, de cabaretiers, de petits débitants, de spéculateurs, de joueurs et d'aigrefins, dont la tonalité formait une gamme des couleurs allant du blanc de céruse au

noir de suie, en passant par le gris de plomb et le vert de bouteille des sang-mêlés?

L'Orange avait maintenant ses *uitlanders*, sa question des étrangers aussi formidable que vingt-cinq ans après au Transvaal. Elle devint aiguë quand le gouvernement de Prétoria, voulant lui aussi une part du gâteau, s'avisa d'annexer toute la rive gauche de la Hart. Une république d'*uitlanders* fut proclamée à Klipdrift sous la présidence de l'anglais Parker, et l'Orange, sans troupes permanentes, sans police organisée, sans ressources pécuniaires, se voyait dans l'impossibilité la plus complète de faire respecter ses lois, ordonnances et règlements.

Brand eut, à ce moment, une inspiration de génie. Il brusqua tout, soulevant le conflit par l'annexion inattendue d'un territoire resté en dehors de ces querelles. C'était lier partie dans les conditions, en apparence, les moins favorables, obliger le haut commissaire britannique à intervenir comme défenseur de Waterbœr et ensuite comme substitué dans les droits de ce chef par un contrat de vente. Mais, en agissant ainsi, le président avait des idées de derrière la tête, une fort bonne, notamment. Il voulait se ménager une chance de transaction par voie de troc. Il ne conçut jamais la folle résolution d'aller aux extrêmes, de jeter le gant à une grande puissance. Il voulait seulement que son pays tirât quelque avantage du titre de premier occupant, et là, il devait déployer une vigueur de dialectique, une ténacité, une souplesse assurément remarquables. Assiégé de pétitions, le haut commissaire fit garder les mines par la police montée du Cap et provoqua l'éloignement des autorités orangiennes. Parker avait rendu son tablier de chef d'État impromptu. Cependant, l'annexion directe du Griqualand à l'empire britannique n'était pas encore décidée. Londres n'en voulait point entendre parler. On n'y admettait qu'une prise de possession intermédiaire par le Cap, et si le Cap, colonie autonome, supportait la dépense. Fort de ses relations personnelles dans la contrée d'où il sortait, de son influence sur les députés et sénateurs de Capetown, Brand parvint à retarder indéfiniment un vote approbatif des Chambres. Huit ans s'écoulèrent dans ce provisoire, car l'acte d'annexion date de 1880.

Avant cela, il s'était embarqué pour l'Angleterre, l'esprit tranquille, sinon le cœur à l'aise. Ses compatriotes, toujours faciles à émouvoir et ne doutant de rien, avaient fait mine de

prendre leurs fusils; il les avait chapitrés, sûr lui-même de réussir autrement. Il savait par cœur son ministère anglais des affaires coloniales. Bientôt après, il revint avec une indemnité de 2,250,000 francs, de quoi restaurer des finances publiques en plein désarroi. C'était bien là, si l'on veut, une poignée de glands jetée à l'intéressante victime de certaines défraudations, mais une belle poignée. On avait obtenu justice dans la mesure du raisonnable et du possible. On pouvait aisément se consoler d'avoir perdu l'administration du Griqualand, car les frais mangeaient la rente; par contre, ce nouveau marché de consommation enrichissait les fermiers d'alentour; l'or et l'argent, si rares jadis, tintaient dans leurs poches. On avait remporté une victoire diplomatique et gagné un beau sac d'écus. Avec une légère portion de cette somme, la reconnaissance enthousiaste des Orangiens érigea pour « oncle Jan » le joli hôtel, d'architecture séduisante, qu'on s'étonnait de rencontrer en 1890 au fond des pampas, quand le président Reitz me fit le grand honneur d'y offrir, au représentant de la France, un superbe banquet.

Brand avait une fois de plus justifié son dicton : patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.

Huit années encore après l'entrée finale du Griqualand West dans la colonie du Cap, « oncle Jan » habita sa coquette résidence de Bloemfontein. Il avait accepté avec résignation le titre de « sir, » ce qu'on ne lui pardonna jamais à Prétoria. Sa fine bonhomie souriait de ces critiques et maintenait doucement l'utilité d'un prédicat qui lui valait des sympathies anglaises sans nuire à la cause des Africains hollandais, comprise comme celle même de tous les Sud-Africains sans distinction de race.

Il voyait dans l'établissement d'une grande union douanière le premier pas vers la fusion de ces races sous un seul drapeau, en une seule république.

On ne peut dire ce qu'aurait fait Jan Hendrik Brand s'il eût encore vécu lors du raid Jameson. Cet attentat aurait mis sa patience à une bien forte épreuve; mais un homme tel que lui n'aurait pas été de trop pour aider de ses conseils, de son expérience, de son admirable pondération ses amis des deux républiques.

Charles DE COUTOULY.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'AMBASSADE DE LA FOREST ET DE MARILLAC

A CONSTANTINOPLE.

(1535-1538.)

Les relations directes entre François Ier et Soliman ne paraissent pas avoir commencé avant l'année 1525, et elles furent tout d'abord intermittentes[1]. La première mission envoyée à Constantinople dont il nous soit resté des traces officielles est celle d'un gentilhomme hongrois au service de la France, le comte Jean-François Frangipani. Parti à la fin de 1525, Frangipani rapporta une lettre amicale de Soliman vers le milieu de 1526[2]. En 1528, Antonio Rincon, à la suite de son voyage en Hongrie, se rendit auprès du sultan. C'est sans doute à cette mission que se rattachent la nouvelle confirmation des conventions commerciales conclues autrefois entre les Mamelucks, les Catalans et les Français[3], et la lettre de Soliman[4], datée de septembre 1528, relative à une église de Jérusalem dont François Ier avait demandé la restitution aux chrétiens. Quelle était au juste la charge de Frangipani et de Rincon? Nous l'ignorons. François Ier sollicitait-il du Turc une intervention en Hongrie ou en Autriche pour occuper Charles-Quint et Ferdinand en Orient, tandis que lui-même opérerait en Italie? Il se peut. Ce qui est sûr, c'est

1. Ces relations ont fait l'objet d'études importantes de Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I (1848); de E. Maron, *François Ier et Soliman le Grand* (1853); de J. Zeller, *Quae primae fuerint legationes a Francisco I in Orientem missae* (1524-1538) (1881). Le recueil de documents essentiel est celui de Charrière rectifié sur certains points et complété par des renseignements empruntés à des sources qui seront au fur et à mesure indiquées en notes.

2. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I, 116-119.

3. Charrière, *Ibid.*, 121-129.

4. Charrière, *Ibid.*, 129-132.

que la mission de Frangipani fut suivie d'une invasion turque en Hongrie et de la bataille de Mohacz (26 août 1526); après celle de Rincon, le Turc vint mettre le siège devant Vienne. Ce fut dès lors un lieu commun, parmi les Impériaux, d'affirmer la complicité de François Ier avec le sultan. Pourtant, l'intérêt du roi de France était plutôt de retenir le Turc que de le pousser dans l'Europe centrale. François devait entretenir l'anarchie allemande, et la conséquence immédiate du péril turc était de grouper les princes sous l'autorité de l'empereur. Il fallait utiliser le Turc en le détournant de l'Allemagne. C'est ce dont fut chargé Rincon en 1532; mais il arriva trop tard. Il rencontra Soliman à Belgrade; il fut triomphalement reçu, mais il n'obtint rien[1]. L'armée turque continua sa marche. Ce qui avait été prévu arriva : les princes allemands, malgré leurs dissensions et leur jalousie contre la maison d'Autriche, fournirent à Charles-Quint les secours nécessaires pour repousser l'envahisseur. L'expédition du sultan se termina presque par un désastre.

Ces faits comportaient un enseignement qui ne fut pas perdu. Il apparaissait clairement que l'intérêt de Soliman, comme celui de François Ier, était de rechercher un autre champ d'action commune. Le point sur lequel l'empereur était le plus facilement vulnérable était l'Italie; c'était aussi sur l'Italie que se portaient les prétentions et les convoitises de François Ier. Briser la puissance de l'empereur dans la péninsule et dans le bassin de la Méditerranée occidentale, tel est le but que vont poursuivre François et Soliman à partir de 1533. Les relations entre la cour de France et la Porte deviennent plus étroites et plus régulières, en même temps qu'apparaît le principal agent de cette nouvelle politique : Kheïr-ed-Dine Barberousse.

Depuis 1518, Barberousse était vassal du sultan; il avait lutté sans cesse contre les Espagnols, maîtres d'une partie des côtes barbaresques; en mai 1529, il avait réussi à les chasser d'Alger, et, peu à peu, il avait établi fortement son empire sur le nord de l'Afrique. L'expédition infructueuse de Doria contre Cherchell, en juillet 1531, avait encore accru sa puissance. En mai 1533, Barberousse fut mandé à Constantinople et nommé par Soliman *capitan-pacha*, c'est-à-dire chef de l'armée de mer du sultan. Avec ce nouveau titre et une flotte, il débarqua à Bône en août et s'empara des alentours. En 1534, il reprit la série de ses conquêtes, qui se terminèrent par la prise de Tunis (16-18 août 1534). Mouley-Hassan, détrôné, se réfugia auprès de Charles-Quint. Cette fois, toute l'Afrique du Nord était dans la main de Barberousse et sous la domination du Turc[2].

1. Voir Charrière, *op. cit.*, I, 207 et suiv.
2. Pour le détail de ces conquêtes, voir E. Mercier, *Histoire de l'Afrique*

Barberousse n'avait pas attendu cette dernière victoire pour se mettre en rapports avec François Ier. Dès le début des opérations, il avait envoyé en France un ambassadeur, qui rencontra le roi au Puy en juillet 1533. François allait à Marseille, où il devait avoir, en octobre, une entrevue avec Clément VII[1]. Si nous en croyons les témoignages des Impériaux, il se trouvait des agents français jusqu'auprès du roi de Tlemcen, allié de Barberousse. L'opinion commune était que la France avait sollicité et appuyé l'expédition de 1534[2]. L'alliance devint évidente lorsque l'on vit arriver à Châtellerault, au milieu de novembre 1534, une importante ambassade de Barberousse[3]. On ne s'efforça plus de cacher les relations avec l'Infidèle. Des envoyés de Barberousse accompagnèrent le roi à Paris, au milieu de la curiosité générale. L'ambassadeur de Charles-Quint, plein d'appréhensions, tâchait de pénétrer le secret des négociations qui se poursuivaient activement. Le but et le résultat avoués de la mission étaient la conclusion d'une trêve marchande entre la France, Barberousse et le sultan; mais on ne doutait pas qu'il n'y eût autre chose, rien moins qu'une alliance effective entre Soliman et François Ier,

septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830), III, 34-36.

1. Relation de Marino Giustiniano, dans Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, I, 54, 64.

2. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, II, 79, 170-171. Certains documents tendraient même à faire croire qu'une première trêve de trois ans fut conclue avec Barberousse au début de 1534. Cf. B.-N. Dupuy 44, fol. 30 et suiv., lettre de l'évêque de Mâcon à François Ier (Rome, 15 février 1537), et *Calendar of State Papers, Spanish*, V, II, 327, ce que dit Cifuentès du renouvellement de la trêve de trois ans (Rome, 22 février 1537).

3. *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Lalanne), 440; Tommaseo, *op. cit.*, I, 64; Weiss, *op. cit.*, II, 246. Le Bourgeois et Giustiniani donnent la date de décembre; mais, comme il en est question dans une lettre de Charles-Quint répondant à une lettre de Hannart du 18 novembre, il faut placer avant cette dernière date l'arrivée des ambassadeurs de Barberousse. — Ces ambassadeurs avaient débarqué à Marseille dans la première quinzaine d'octobre 1534, comme en témoigne la note suivante dressée le 14 octobre par François Huc, trésorier général de la cité de Marseille : « Segui la despensa per lo present que la villa ha fach a lo enbaxador et gualera del turch : Et primo per pan fresch, 1 florin; et plus per seys moltons, 16 florins; et plus per dotze gualinas, 7 florins 3 gros; et plus per pomes coston, 10 gros; et plus per migranes [grenades] coston, 12 gros; et plus per hortolaya [herbages], 7 gros; et plus per la fatiguo de dos portofays et guarchons per portar la chausas susd., 1 florin 4 gros 1/2. » Le total se monte à un peu plus de 28 florins qui furent remboursés à Huc par mandat du dernier jour d'octobre, dans lequel il est dit qu'ils ont été employés par commandement de la cité, « *per lo present fach a la gallera del Turc que a portat lembassador al Rey Signor nostre...* » (archives de Marseille, série CC, mandats 66).

suivie d'une coopération prochaine des forces turques et françaises[1].

Depuis le traité de Cambrai, François Ier n'avait cherché qu'à en détruire les clauses, surtout celles qui l'excluaient de l'Italie. Reprendre pied en Italie, ravoir ce Milanais où l'attiraient à la fois de prétendus droits de famille et le souvenir glorieux de ses premières victoires, tel fut l'objet constant de ses efforts. Mais, au lieu de faire appel aux armes, ce qui lui avait peu réussi jusqu'alors, il eut recours à la diplomatie. Il tâcha de paralyser l'action de l'empereur, de l'isoler, pour l'amener ainsi à composition. Sûr de Henri VIII, dont il soutenait à Rome les projets de divorce, il avait gagné à Marseille Clément VII en introduisant Catherine de Médicis dans la famille royale (octobre 1533), cependant que ses agents en Allemagne favorisaient la rentrée du duc Ulrich en Wurtemberg, la dissolution de la ligue de Souabe dévouée à l'Autriche (janvier-juin 1534) et s'assuraient du duc de Gueldre (octobre). Au milieu de 1534, précisément lorsque Barberousse s'emparait de Tunis, François Ier semblait près de réaliser son rêve. Charles-Quint se sentait tellement menacé qu'il envoya le comte de Nassau en France pour négocier, ou tout au moins amuser le roi par de fallacieuses promesses, tandis qu'il préparait une expédition contre les Barbaresques.

L'excellente situation de François Ier fut à ce moment compromise par une série d'événements imprévus : le 25 septembre, la mort enleva Clément VII; son successeur, Paul III, quoique bien disposé pour le roi, n'avait pas les mêmes obligations envers lui. Henri VIII, de plus en plus impatient de voir la cour de Rome se prononcer contre lui, rompait avec la papauté et s'engageait dans une voie où le roi très chrétien ne pouvait le suivre. Enfin, l'affaire des *placards* fut l'occasion de rigueurs contre les protestants qui eurent le plus fâcheux retentissement en Allemagne. Le système diplomatique, laborieusement combiné durant les années précédentes, se disloquait. S'il ne voulait pas perdre le fruit de ses efforts, François Ier, à ce moment plus que jamais, devait se fortifier du côté de l'Italie et de la Méditerranée. L'alliance turque était à ce point de vue tellement utile, indispensable même, qu'il faudrait s'étonner, si, offerte ou non, elle ne s'était pas produite. Dès le début de décembre, peu après l'arrivée de « l'homme de Barberousse, » Hannart annonce qu'il est question d'envoyer un gentilhomme auprès du Turc[2]. L'ambassade était déjà officiellement décidée, et celui qui devait la conduire et être le premier résident français à Constantinople ne tarda pas à être désigné : ce fut un notaire et secrétaire du roi, Jean de La Forest.

1. Tommaseo, *op. cit.*, I, 64-66; Weiss, *op. cit.*, II, 278, 283, 286.
2. Weiss, *op. cit.*, II, 278. Charles-Quint à Hannart, en réponse à une lettre de celui-ci du 7 décembre 1534.

I.

Nous avons très peu de renseignements sur ce Jean de La Forest. Nous savons qu'il était originaire d'Auvergne. Il était né très probablement dans les dernières années du xve siècle. Comme beaucoup d'autres jeunes gens de l'époque, il vint de bonne heure en Italie et se fortifia dans la connaissance des lettres anciennes. Il résida successivement à Rome, à Florence, à Venise, où il fut l'élève de Lascaris. En août 1524, La Forest revint en France muni d'une lettre du célèbre humaniste pour Guillaume Budé[1]. Lascaris y faisait le plus grand éloge de son protégé, qui connaissait, disait-il, le grec ancien et moderne aussi bien que l'italien et le recommandait à son ami comme précepteur de grec des enfants de France. La Forest n'était pas totalement un inconnu pour Budé. De Florence, il lui avait autrefois écrit, et, dans une lettre, qui est peut-être la réponse, nous voyons que Budé était en relations d'amitié avec un oncle maternel de La Forest, qui tenait à celui-ci lieu de père et jouissait d'une charge élevée dans la vénerie royale[2]. Cet oncle venait justement de mourir lorsque La Forest arriva en France, à Lyon, où était la cour. L'appui de Budé fut d'autant plus précieux au nouveau venu[3]. L'élève de Lascaris n'obtint pas l'éducation des enfants de France : c'était Theocrène qui en était chargé. Mais Budé réussit à le faire entrer dans la maison du chancelier Duprat, originaire d'Auvergne comme La Forest et même un peu son parent.

Secrétaire de Duprat, il fut rapidement très apprécié de son maître. Au milieu de 1526, il fut envoyé à Rome pour obtenir, avec le concours du comte de Carpi, ambassadeur de France, de Nicolas Raince, secrétaire de l'ambassade et protonotaire apostolique, et de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, pour obtenir de Clément VII la promotion du chancelier au cardinalat[4]. Il fit preuve dans ces négociations particulièrement délicates de beaucoup d'activité et d'intelligence; il fraya avec les humanistes, avec Aléandre en

1. Budé, *Epistolae Graecae* (éd. Pichon), 1674, 146-147. Lascaris à Budé, de Venise, 2 août [1524].

2. Budé, *Ibid.*, 158-160. Budé à Jean de La Forest, de Lyon, 20 septembre (sans année, probablement 1523). On sait que Budé a composé dans le second livre du *De Philologia* un véritable traité de la vénerie. Cf. E. de Budé, *Vie de G. Budé*, 1884, 110-114.

3. Budé, *Ibid.*, 147-150. Budé à Lascaris, de Lyon, 14 octobre [1524]. Le même recueil contient (154-155) une autre lettre de Budé à Jean de La Forest datée de Paris, 8 février, sans année, mais évidemment postérieure à 1524.

4. Bibl. nat., f. fr. 2984, 70. Raince à Montmorency, 12 septembre 1526.

particulier[1]. Finalement, lorsqu'il revint au début de décembre[2], s'il ne rapportait pas le chapeau, il avait du moins obtenu de sérieuses promesses qui se réalisèrent l'année suivante. A partir de ce moment, La Forest nous échappe à peu près complètement[3]. Nous ne trouvons son nom que quatre ou cinq fois mentionné dans les registres des comptes[4]; son existence semble s'être écoulée tranquille et unie comme celle des autres secrétaires de Duprat, de Barrillon, son compatriote, en particulier[5]. Comme celui-ci, La Forest passa du service du chancelier à celui du roi, si tant est que l'on fît une distinction réelle entre ces deux services désignés sous le nom commun de chancellerie royale[6].

C'est sans doute à sa connaissance des langues italienne et grecque, surtout du grec moderne, et à la confiance dont l'honorait Duprat, que La Forest dut d'être choisi pour aller dans le Levant.

1. H. Omont, *Journal du cardinal Jérôme Aleandre*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, XXXV (1896), 50. A la date du 20 août : « Visitavit me Langius [Guillaume du Bellay], et Forestius, Κελτοί ». A la date du 17 septembre : ἐπεσκέψαντό με Λαγγεῖος καὶ Φορέστιος, καὶ ἐλέξαμεν περὶ τοῦ δουλεύειν τῷ B.

2. Bibl. nat., f. fr. 2984, 121. Raince à Montmorency, 7 décembre.

3. En 1530, La Forest traduit de l'italien un opuscule de Bartolomeo Cavalcanti intitulé : *Oratione fatta alla militare ordinanza fiorentina il di iij di febraro M D XXIX* et la publie dans ce titre : *la Tres elegante oraison de Barthelemy Calvalcanty, bourgeois florentin, nouvellement recitée a Florence en grande assemblée..., translatée en langue françoyse par maistre Jehan La Forest, protonotaire du Saint-Siège apostolique.* Paris, Galliot du Pré, 1530. — En octobre 1534, La Forest obtint l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif-lez-Sens. Ce bénéfice, à sa mort, passa à un agent secret de la France à Venise, Gian-Francesco Valiero. Cf. *Gallia christiana*, XII, 144; *Chronique du roy Françoys Ier*, 133; A. Tausserat-Radel, *Correspondance de Guillaume Pellicier*, 107, note 2.

4. Arch. nat., *Acquits sur l'Épargne*, J 960[1] 23; J 960[3] 39 [1531]; J 960[3] [7 février 1532]; J 960[6] [22 avril 1533]; J 961[9] 15 [5 mars 1533, *vere* 1534].

5. Cf. *Journal de Jean Barrillon*, éd. de P. de Vaissière (pour la Société de l'Histoire de France), II, Introduction, VI.

6. Nous trouvons encore le nom de Jean de La Forest dans un recueil de vers de Ducher, son compatriote, et protégé, comme lui, de Duprat.

Ad D. Joannem Forestanum
Quod legatus obis tam multa negotia rite,
Magnaque pro magnis regibus illa quidem,
Inde Forestanus vocitari desinis, inde
Uno te ore omnes Mercurium vocitant
Quando persuades scita omnibus omnia lingua
Quae Pitho assidue manat ab ore tuo.

Cette pièce est en tête du second livre de l'ouvrage intitulé : *Gilberti Ducherii Aquapersani (d'Aigueperse) epigrammaton libri duo.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1538.

Les apprêts de la mission se firent au grand jour[1]. Le temps était passé où François Ier niait ses relations avec le Turc. Maintenant, il les proclamait hautement, et, tout en en déguisant les caractères, il essayait une justification de sa nouvelle politique. Devant Hannart, dans sa lettre du 1er février aux princes allemands, il revendiquait avec tant de force son droit de conclure trêve ou paix avec le Turc que l'empereur lui-même était obligé d'en convenir et de cesser ses protestations[2]. D'ailleurs, à son dire, rien n'était plus pur que ses intentions : outre « la trêve marchande, » il voulait conclure avec le Turc une paix dont toute la chrétienté se trouverait bien; il ne voyait pas d'autres moyens d'arrêter, sans effusion de sang, un si puissant ennemi. Mais ces belles protestations ne trompaient personne. On était sûr que la trêve dont on parlait n'était qu'une « couleur » destinée à couvrir des demandes d'un autre ordre et d'une plus grande importance. Derrière les conventions commerciales, les Impériaux soupçonnaient des conventions militaires et leurs soupçons étaient fondés.

Nous avons les instructions qui furent données à La Forest[3]. Datées du 11 février 1535, elles furent rédigées par le chancelier Duprat, dont ce fut le dernier acte politique important. La Forest devait d'abord se rendre auprès de Barberousse, le remercier de son ambassade et de ses offres, dont le roi lui savait « merveilleusement bon gré, » et l'assurer que les trêves « traictées et accordées pour asseurer le traffiq et navigaige » entre les Français et les Turcs seraient publiées. Puis, — et c'était le point important, — La Forest lui ferait entendre les projets de François Ier. Le roi se proposait, l'été prochain, d'attaquer les Génois par terre, en traversant les États du duc de Savoie, qui lui détenait injustement une partie de son héritage. Il priait en conséquence Barberousse d'agir en même temps, par mer, et de « courir sus à l'isle de Corsegue (Corse), autres pays, places, villes, navires et subgectz » des Génois, jusqu'à

1. *Calendar of State Papers, Spanish*, V, I, n° 130. Hannart à Charles-Quint, 31 janvier 1536, p. 394.

2. Voir la minute de la rédaction française de la lettre aux princes allemands, avec corrections de la main de Guillaume du Bellay, dans Dupuy 99, fol. 52-57, et le texte latin dans le volume intitulé : *Exemplaria literarum quibus et christianissimus Galliarum Rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur et controversiarum causae ex quibus bella hodie inter ipsum et Carolum quintum Imperatorem emerserunt, explicantur...*, chez Robert Estienne, 1537, 183-194. Le 25 février, Charles-Quint écrit à Hannart : « ... Nous ne voulons empescher ne contredire ses intelligences avec ledict Turcq ou aultres infideles, moiennant qu'elles ne soient au prejudice de la chrestienté et nostre... » (Weiss, *op. cit.*, II, 294.)

3. Charrière, *op. cit.*, I, 255-263.

l'entière soumission de ces derniers. Il promettait d'équiper, outre l'armée qui opérerait par terre, une flotte de cinquante voiles, « pour le moyns, » qui pourvoirait au ravitaillement de la flotte de Barberousse. La réduction de Gênes en l'obéissance du roi consolidérait le royaume de Tunis et d'Alger et serait du plus grand secours pour les entreprises futures du sultan. Il s'agissait donc de conclure avec le maître de l'Afrique du Nord une alliance à des conditions bien déterminées, pour un but précis, de régler un programme d'action commune dans un délai de temps très rapproché. Enfin, Barberousse était prié de favoriser le voyage de La Forest à Constantinople.

A Soliman, après les remerciements accoutumés, La Forest devait exposer la situation de la France et le vif désir qu'avait François Ier d'assurer la paix universelle. La paix aurait l'avantage de permettre au sultan de « joyr en repos de l'honneur et du fruict de ses grandes et memorables victoires et conquestes » et aussi « d'entretenir toute la chrestienté en tranquilité sans la susciter contre luy à la guerre, dont les fortunes et hazards sont incertains. » Dès à présent, François se faisait fort de l'adhésion du pape, des rois d'Angleterre, de Portugal et d'Écosse, de Venise. On y laisserait une place à Charles-Quint, à la condition expresse que celui-ci, « dans le temps à ce préfix, » donnerait satisfaction au roi de France, en lui restituant « l'estat et duché de Milan, la conté d'Ast, la seigneurie de Gennes, le ressort et souveraineté de Flandre et Arthoys » et en laissant le roi Jean (Zapolya) paisible possesseur de la Hongrie. Dans ces revendications perpétuelles du roi de France résidaient « toutes racines d'inimitié et discorde. » On voulait espérer que Charles se mettrait à la raison et ferait ce sacrifice pour assurer la paix générale. — Au cas où il n'y consentirait pas, il ne resterait plus qu'à l'y contraindre par « le moyen de guerre. » La paix entre les autres princes et potentats serait d'autant plus nécessaire et l'appui de Soliman. La Forest devait détailler au sultan les forces de François Ier en troupes et en alliances, les dépenses considérables qu'il avait faites et celles qu'il était prêt à faire. Le meilleur moyen pour Soliman d'aider François Ier à « vifvement conduire et executer une bonne et grosse entreprinse contre ledit roy des Espaignes » serait de lui donner « secours d'argent. » « A ceste cause, priera et persuadera icelluy de La Forest le Grand Seigneur de subvenir audit sr roy... d'ung million d'or. » En outre, tandis que le roi de France attaquera Charles par terre, le sultan devra l'attaquer aussi par mer; il ordonnera à Barberousse de « courir sus et entrer premierement en la Secille et Sardaigne et y etablir pour roy et seigneur le personnage que ledit de la Forest a charge de nommer, » lequel

payera un tribut convenable à Soliman et sera à sa dévotion. — Au cas où Soliman refuserait de contribuer en argent, La Forest tâchera d'obtenir de lui qu'il entame la guerre « au temps qu'il luy a esté commandé, » par mer et par terre. Mais, au lieu de diriger son armée de terre vers la Hongrie, ce qui aurait pour résultat inévitable de grouper les Allemands et de fortifier Ferdinand, Soliman devra concentrer tous ses efforts contre le royaume de Naples et la Sicile, où l'armée de terre et la flotte pourront se prêter un mutuel concours.

Ces deux instructions révèlent le vrai caractère de la mission de La Forest et permettent d'en mesurer la portée[1]. Les considérations commerciales y tiennent fort peu de place : quelques lignes dans la première, pas même une allusion dans la seconde. C'est qu'en effet elles ne sont que le prétexte : elles fournissent seulement l'entrée en matière pour une démarche plus hardie et plus importante. Conclure une trêve marchande avec l'Infidèle, avec le Turc, cela n'avait rien de nouveau ni d'extraordinaire; des traités de ce genre avaient depuis longtemps été signés avec les Mameluks d'Alexandrie et renouvelés par Sélim, puis par Soliman. Ce que l'on voulait cette fois, ce n'était plus seulement pénétrer chez le Turc, c'était l'introduire dans les affaires de la chrétienté et lui faire jouer un rôle politique dressé d'avance et soigneusement réglé. Là réside l'originalité de la charge de La Forest. L'ambition de Charles-Quint, empereur et roi, qui réunit entre ses mains l'héritage espagnol et le domaine autrichien, qui dispose de la puissance germanique et aspire à réaliser le rêve impérial de monarchie universelle, l'ambition de Charles-Quint compromet le bon équilibre de l'Europe et menace le libre développement du royaume de France. Dès que ce danger est apparu, dès 1522, François Ier a vu le contrepoids qui pourrait balancer la trop puissante maison d'Autriche : il s'est tourné vers l'Orient[2]. Avec des tâtonnements, sans trop de suite, comme cela était naturel, il a opposé à Charles et à Ferdinand d'abord des États chrétiens : la Pologne, la Hongrie. Mais la Pologne s'est trouvée trop éloignée et occupée ailleurs. La Hongrie, faible et divisée, a perdu son indépendance; une partie du pays a passé à la maison d'Autriche; le roi national est devenu vassal du sultan. Alors, c'est à ce dernier que François Ier s'est adressé. Le roi très chrétien a hésité pendant plusieurs années à mettre sa main dans celle du chef des croyants, à lui demander ouvertement une coopération effective :

1. G.-J. Zeller, *Quae primae fuerint legationes*, etc., 55-56.

2. Cf. la *Première mission d'Antonio Rincon en Orient* (1522-1523), dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, II, 13-44.

il fallait une préparation à cette chose inouïe, sacrilège, l'association de la croix et du croissant. Il s'y décida enfin, sans trop s'engager, avec l'idée de bientôt se reprendre peut-être comme un joueur qui, voyant une occasion favorable, risque un coup de partie. Ce qu'il demande cette fois à Soliman, ce n'est plus seulement une diversion, c'est une action commune, concertée : des subsides, le scandale serait moins latent, ou, à défaut, l'appui d'une flotte puissante et d'une armée dont les victoires avaient répandu la terreur dans toute la chrétienté. S'assurer des forces musulmanes, en disposer, les canaliser en quelque sorte, les faire servir dans l'intérêt de la France, de toute la chrétienté peut-être, en lui donnant la paix, cela était hardi et pouvait être décisif. C'était une manière de résoudre la question d'Orient, la meilleure peut-être, puisqu'elle consistait non seulement à maîtriser en le contenant dans certaines limites un élément jusque-là furieusement déchaîné, mais encore à le faire servir au maintien de l'ordre et au bien général. Surtout, aux yeux des ministres du roi qui recherchaient un avantage immédiat, la nouvelle alliance devait ramener la lutte, jusque-là confusément engagée sur toutes les frontières, dans le bassin de la Méditerranée, dans cette Italie, enjeu du combat et aussi point faible de la puissance impériale. Les alarmes de Charles-Quint au printemps de 1535 prouvent qu'ils virent juste; jamais son empire ne fut aussi sérieusement menacé. Comment réussit-il à parer le danger? Sa victoire de Tunis y contribua fortement, mais aussi les vicissitudes de l'alliance franco-turque. Voyons donc comment La Forest s'acquitta de sa mission et quels en furent les résultats.

II.

Dès le 13 janvier[1], les sommes nécessaires aux frais de l'ambassade avaient été ordonnancées. Les instructions sont datées du 11 février. La Forest dut partir vers le milieu de ce mois, en compagnie des envoyés de Barberousse, « environ douze hommes[2]. » Il emmenait avec lui, en qualité de secrétaire, un de ses parents, son cousin, Charles de Marillac, avocat au Parlement, que ses relations avec les

1. Bibl. nat., Clairambault 1215, *Extraits des comptes de l'Épargne*, fol. 73 v° : « A M. Jehan de La Forest, notaire et secretaire du Roy, 11,260 l. t., par lettres à Paris du 13 janvier 1534 [1535], pour sa depense de 563 jours quil pourroit vacquer en lestat et charge dambassadeur du Roy devers aucuns princes et seigneurs du pays doultremer, à commencer du 13 janvier 1534 [1535]. » Cf. la lettre citée *supra* de Hannart, 31 janvier 1535.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Lalanne), 440; *Cronique du roy Françoys Premier*, 133.

partisans des nouvelles doctrines alors persécutés avaient rendu suspect[1]. Un autre personnage, un exilé sicilien, autrefois employé dans le sud de l'Italie et qui, depuis plusieurs années, vivait à la cour de France d'une pension royale, César Imperator ou Impérial, suivit aussi La Forest[2]; c'est lui sans doute que l'ambassadeur devait désigner au sultan pour l'établir comme roi et seigneur en Sicile et Sardaigne, où il avait « credit et intelligence. »

Conformément à ses instructions, La Forest se rendit d'abord auprès de Barberousse; il le renseigna sur ce qu'il pouvait savoir des préparatifs de Charles-Quint et lui conseilla de fortifier ses ports, en particulier la Goulette. Nous ignorons si le traité spécial, pour lequel La Forest était envoyé, fut signé; mais les relations entre la France et Barberousse continuèrent plus étroites que jamais, au grand mécontentement de Charles-Quint, qui réussit à intercepter quelques émissaires et les lettres qu'ils portaient[3].

La Forest se dirigea ensuite vers Constantinople. Il n'y trouva point le sultan. Soliman était en Perse, où il dirigeait une expédition contre le sophi. Il ne semble pas que La Forest soit allé en personne le rejoindre. Il lui envoya sans doute un de ses agents, qui atteignit le sultan à Azerbeïdjan à la fin de mai 1535[4] et lui exposa les projets de Charles-Quint et ses préparatifs formidables contre Barberousse. Soliman devait se hâter de terminer la guerre qu'il avait entreprise et retourner au plus tôt vers sa capitale pour mettre son empire en état de défense.

A Constantinople, cependant, on apprenait non sans appréhension les succès de l'empereur[5]. Après avoir concentré ses forces à Cagliari,

1. Cf. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, 1896, 10.

2. Hannart à Charles-Quint, 31 janvier, *loc. cit.* En compagnie de Marillac partit aussi très probablement Guillaume Postel, qui devint plus tard lecteur ès lettres grecques, hébraïques et arabiques au Collège de France. Cf. A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 187, 403.

3. Charrière, *op. cit.*, I, 265, n. 2, et Rawdon Brown, *Calendar of State Papers... Venice*, V (1534-1554), n° 70.

4. Charrière, *op. cit.*, I, 284.

5. Parmi les agents dont, indépendamment de La Forest, François Ier se servit dans ses relations avec la Porte, il en est un qui mérite une mention spéciale, c'est un seigneur de Raguse, Séraphin de Gozo. Il était venu à la cour de France au début de 1535 apporter au roi un présent d'Ibrahim-pacha, trois chevaux turcs. Le 24 février, il lui est accordé 500 écus pour sa peine, plus 500 autres écus « pour ung voyage quil va presentement faire pour led. sr Roy devers led. sr Abrahin [Ibrahim-pacha] et pour son retour. » (Bibl. nat., f. fr. 15632, n° 15.) L'ambassadeur de Charles-Quint à Venise, Lope de Soria, signale le passage de notre Ragusain en mars. (*Calendar of State Papers, Spanish*, V, II, n° 199, lettre du 21 avril 1538; corrigez 1535.) La mission de Séraphin de Gozo aurait consisté à prévenir le sultan des armements de l'empe-

en Sardaigne, Charles s'était dirigé sur l'Afrique. Il avait pris la Goulette, Tunis (21 juillet), mis en fuite Barberousse et rétabli Mouley-Hassan. Ces victoires eurent un retentissement considérable dans toute la chrétienté, et lorsque, le 22 août, l'empereur débarqua en Sicile, l'anxiété fut très vive de savoir quel parti il allait prendre. Chercherait-il seulement à s'assurer de l'Italie, du pape, et se bornerait-il à faire convoquer, pour régler tous les conflits, ce concile général depuis si longtemps promis et toujours ajourné? Ou bien, comme le pape et les Vénitiens, tremblants, l'y encourageaient[1], poursuivrait-il la série de ses victoires sur l'Infidèle, pousserait-il jusqu'à la Grèce, frémissante sous le joug et prête à la révolte, jusqu'à Constantinople, privée de troupes et comme désemparée? Le coup de main de Barberousse sur Port-Mahon et ses audacieuses razzias, au moment même où on le croyait abattu, montraient que la puissance musulmane était toujours redoutable. Charles ne s'arrêta pas à l'idée d'une croisade contre Constantinople. Un événement fortuit, la mort du duc de Milan, François Sforza, vint rouvrir, avec plus d'acrimonie que jamais, la question de Milan. Charles allait voir fondre dans les intrigues italiennes le prestige de ses récentes victoires, pendant qu'à François Ier s'offrait, avec l'espoir de reprendre pied en Italie, la nécessité de tirer de l'alliance turque tous les avantages qu'elle comportait.

Soliman était rentré à Constantinople vers la fin de 1535[2]. Il y

reur et à l'aviser de veiller sur Constantinople et de renforcer la flotte de Barberousse; François Ier serait allé jusqu'à lui offrir l'appui des ports de son royaume en cas de besoin. Soria se promettait de surveiller le retour de l'agent du roi et, si faire se pouvait, de s'assurer de sa personne. C'est, en effet, ce qui arriva. Au mois d'août, en traversant l'Adriatique, Séraphin de Gozo fut pris, avec la complicité du duc d'Urbin, par les Impériaux, qui lui enlevèrent ses lettres et les présents qu'il portait à François Ier, où l'on disait « y avoir une turquoise d'inusitée grandeur, » et l'enfermèrent à Sinigaglia. Avertis, Jean du Bellay et l'évêque de Mâcon, qui étaient alors à Pérouse auprès du pape, envoyèrent le sieur de Morette au duc d'Urbin. (Bibl. nat., f. fr. 5499, fol. 227-230, les instructions de Morette et la lettre des ambassadeurs, 17 septembre.) Le duc d'Urbin fit une réponse embarrassée. (Ibid., fol. 231.) Le prisonnier avait été dirigé sur Naples, où les représentations énergiques de Dodieu de Vely, notre ambassadeur auprès de l'empereur, le firent remettre en liberté. (Cf. Weiss, *op. cit.*, II, 392, 416, 419.) L'affaire de Séraphin de Gozo est instructive, car elle ressemble fort, sauf dans son épilogue, au guet-apens dont, le 2 juillet 1541, Antonio Rincon et César Frégose devaient être les tristes victimes.

1. Voir, en particulier, *Calendar of State Papers, Spanish*, V, I, n° 197, la lettre de Lope de Soria à Charles-Quint, Venise, 22 août 1535.

2. Voir, dans le *Lettere di Principi*, III, fol. 35 v°-36, la lettre de Soliman, *ai Rettori et Governatori della Città di Ragugia*, 18 octobre 1535 (reçue à Raguse le 28 novembre). — Le 15 février 1536, Hemard de Denonville, évêque de Mâcon, ambassadeur de France à Rome, écrit au chancelier Ant. Dubourg : « Le Turcq

trouva, non seulement La Forest, mais aussi Barberousse, qui avait été reçu avec les plus flatteuses distinctions[1]. Très certainement alors, entre Soliman et ses ministres, Barberousse et La Forest, s'élabora un plan d'action commune sur lequel malheureusement les documents nous font à peu près totalement défaut. Nous n'en possédons qu'un seul, très important il est vrai, mais dont il faut déterminer la signification exacte : c'est le traité de commerce signé entre La Forest et le sultan en février 1536[2]. Si l'on compare le texte de ce traité aux conventions précédemment conclues et plusieurs fois renouvelées, notamment à la convention de septembre 1528, on voit que le traité de 1536 est en partie la répétition, en termes plus précis, plus larges, plus complets, des clauses déjà accordées[3]. Les privilèges commerciaux dont jouissaient auparavant les Catalans et les Français à Alexandrie sont confirmés au profit des Français et étendus à tout l'empire du sultan. Il n'y a de nouveau, sur ce point, que cette extension même. Mais le traité contient d'autres articles qui montrent que la nouvelle convention reposait sur des rapports plus étroits : d'abord la mise en liberté de tous les prisonniers ou esclaves de l'une et l'autre nation qui se trouveraient entre les mains de chacun des deux princes ou de leurs sujets ; ensuite les démonstrations que devront faire les navires français ou turcs en cas de rencontre, le traitement dont ils devront jouir dans les ports. Sans doute, ce traité ne répondait pas exactement aux termes de l'instruction de La Forest. Est-ce à dire qu'il y en ait eu un autre, réglant les conventions pécuniaires ou militaires de l'alliance ? C'est peu probable. Le texte que nous possédons suffit à prouver que le rapprochement était déjà étroit entre la France et la Turquie. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ce traité devait ou pouvait être soumis au pape, aux rois d'Angleterre et d'Écosse, auxquels on laissait la faculté d'y adhérer s'ils le ratifiaient dans les huit mois ; une certaine réserve était donc nécessaire pour ne pas effrayer ces alliés éventuels. Enfin,

arriva à Constantinoble le 24e du moys de decembre, et est chose certayne, car de ce y a icy plusieurs lettres du 24e dud. moys dud. lieu. » (Dupuy 303, fol. 44 ve.)

1. Bibl. nat., f. fr. 5499, fol. 270 ve. « Aussy se prent bon signe que Barberousse ayt emmené quant et soy sa femme, filz et bagage, laissant seulement garnison en Argere [Alger] et ceux de la ville d'Alfricque en leur foy. Mais les aultres craignent quil ayt mené cest equipaige pour se monstrer et son menage pour servir de seurté ou hostage aux futures entreprises. Tant y a que le vilain a esté fort accaressé en Constantinoble et a eu troys jours de feste. » Jean du Bellay au roi. Rome, 22 décembre 1535.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 283-294.

3. Cf. J. Zeller, *Quae primae fuerint legationes*, etc., 51-52.

pour établir et poursuivre un plan d'action concertée, la présence de La Forest auprès des conseillers du sultan pouvait autant servir qu'un traité formel aux clauses précises; la résidence prolongée de notre ambassadeur à Constantinople était une preuve certaine, plus qu'aucun instrument diplomatique, des liens nouveaux qui existaient entre Soliman et François Ier.

III.

Les conséquences de ce rapprochement ne se manifestèrent pas tout de suite. François Ier fut absorbé par les négociations dilatoires qu'il poursuivait avec Charles-Quint. Celui-ci, qui remontait lentement de la Sicile vers l'Italie du Nord, l'amusa par de fallacieuses promesses jusqu'au jour où il eut terminé ses préparatifs. Lorsqu'il fut prêt, les pourparlers furent rompus et la Provence fut envahie. La tactique de Montmorency, les escarmouches, les maladies eurent raison des troupes impériales (août-septembre 1536). Le royaume fut sauvé sans le secours de la diversion turque.

Elle se produisit cependant, mais quand il n'était plus temps. On s'y était pris trop tard pour commencer les préparatifs. Au milieu de juin, c'est à peine si Barberousse avait rassemblé sa flotte à Nègrepont : 60 galères et 35 à 40 galiottes et fustes. Son lieutenant, le Judeo, avec ses 30 galères, n'était pas encore arrivé[1]. Les vaisseaux plats ou palandres, que l'on construisait à Avlona pour passer les chevaux, n'étaient pas prêts. Cependant, l'épouvante régnait dans l'Italie du Sud, en Sicile et jusqu'en Sardaigne. Barberousse se contenta d'opérer une descente en Calabre au début de septembre; il s'empara d'une place forte, le Castel, qu'il saccagea, pilla et brûla « sans y riens laisser, » puis se rembarqua presque aussitôt[2]. Il se

1. Charrière, *op. cit.*, I, 310-311.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 312-313. La lettre est adressée au chancelier Ant. Dubourg et non à Montmorency, comme l'indique Charrière. (Cf. Dupuy 303, fol. 36.) La correspondance de l'évêque de Mâcon pour cette époque est conservée dans les manuscrits suivants : les lettres à Jean du Bellay (nov. 1534-oct. 1537) dans Dupuy 265; celles à Montmorency (mars 1536-avril 1537) dans f. fr. 3053; celles à Ant. Dubourg (août 1535-oct. 1537) dans Dupuy 303. Ces deux dernières séries se retrouvent en copies dans f. fr. 5145. C'est d'après ces copies, parfois fautives, que Charrière a fait ses extraits, et il ne semble pas avoir remonté aux originaux, d'où, par suite, un certain nombre d'inexactitudes de dates et d'attributions. Ainsi, lire : p. 253, le 11 janvier, au roi (Dupuy 265, fol. 114 v°-115); p. 277-278, à Ant. Dubourg (Dupuy 303, fol. 19, 15); p. 294, le dernier mars (Dupuy 265, fol. 170-171); p. 323-324, à Ant. Dubourg (Dupuy 303, fol. 24); p. 329, 336, 339, 353, à Ant. Dubourg (Dupuy 303, fol. 60, 64 v°, 67, 72-73); p. 357, le 17 novembre, à Ant. Dubourg (Dupuy 303, fol. 59). — Sur la

retira à Constantinople avec son armée. L'expédition se terminait sans grands résultats. Mais ce n'était que partie remise, et l'on s'attendait en général à de graves événements pour l'année 1537.

Les relations de François Ier et du sultan étaient plus étroites que jamais. Le 6 août 1536, Jean de Monluc avait été envoyé de Rome vers Barberousse « pour luy declairer la voulenté du roy[1]. » Après l'avoir ouï, celui-ci « tint conseil s'il debvoit retourner, et, voyant qu'il n'avoit que trente-six voyles, le prya l'excuser vers le roy et venir à Constantinople pour veoir les appareilz pour l'année qui vient. » Monluc put ainsi passer comme en revue, dans les ports où ils touchèrent, les forces militaires du sultan. Il fut « très honnorablement traicté » et put rapporter à son maître des données précises sur ce qu'il avait vu. Pendant ce temps, Marillac était venu en France chercher probablement la ratification du traité de février[2]. Il repartit de Lyon, où résidait le conseil du roi, le 14 septembre, et, non loin de Constantinople, il rencontra Soliman, qui venait à Andrinople surveiller en personne les préparatifs[3]. Enfin, si nous en croyons les quelques textes qui nous renseignent indirectement sur ces négociations, la trêve avec le Turc fut renouvelée au début de 1537, pour trois ans, et une nouvelle ambassade turque envoyée par Barberousse est signalée à la cour de France en février[4].

Pour que l'intervention du Turc portât tous ses fruits, c'est-à-dire

retraite de Barberousse, voir Charrière, *Ibid.*, 317, 322, et l'évêque de Mâcon à Montmorency, 16 septembre. (Bibl. nat., f. fr. 3053, fol. 32.)

1. Charrière, *op. cit.*, I, 327-329.

2. P. de Vaissière, *op. cit.*, 11.

3. L'évêque de Mâcon écrit à Dubourg le 22 décembre 1536 : « Nous n'avons pour ceste heure autres nouvelles par deça, si n'est des preparatifs du Turcq, qui sont telz que mess. de Roudez et Lavaur m'ont escript avoir amplement faict entendre au Roy mesmes comment Marrillac, secretaire de La Forest, avoit trouvé led. Turcq à XXX ou XL mil deça Constantinople, venant à Andrinopoly, où il arriva le IIe du passé, ainsi que je vous ay dernierement escript. L'on tient pour certain qu'il veult venir en personne en la Pouille, qui est en grant dangier pour l'Empereur, dont led. Sainct Pere a une merveilleuse peur... » (Dupuy 303, fol. 53.)

4. Bibl. nat., f. fr. 3053. Lettre de l'évêque de Mâcon, cardinal depuis décembre 1536, à Montmorency, le 9 février; la lettre est presque entièrement chiffrée, le début est fol. 77, la suite fol. 16-19 : « Il y a ici lettres de Gênes du IIIIe et, à ce que j'ay sceu de bon lieu, led. Dorye est adverty tant de Marseilles que de Lyon quil estoit arrivé aud. Marseilles ung Turcq avec grosse compaignye, lequel estoit passé aud. Lyon et mené à la court par le baron de Sainct Blancard, et que led. Dorye l'esperoit prendre au retour..., » fol. 18 v°. Cf. *Letters and Papers*, XII, I. d'après la correspondance de l'évêque de Faenza, nonce du pape, p. 148, 222, 293, 333. — Nous n'avons pu trouver aucun détail sur cette ambassade.

forçât l'empereur à signer la paix aux conditions proposées par François Ier, il fallait attirer à soi les Italiens, les empêcher de se tourner vers Charles-Quint, prodigue de promesses, à tout le moins les maintenir dans la neutralité. Ce n'était pas chose aisée. A Rome, le cardinal Hémart de Denonville, évêque de Mâcon, s'efforçait de rassurer le pape, qui voulait réconcilier le roi et l'empereur contre le Turc. Il lui expliquait la vraie nature des rapports de François Ier avec Soliman et rejetait sur Charles-Quint toutes les responsabilités[1]. Mais cela n'empêchait pas Paul III de faire ses préparatifs et de confier des galères à André Doria. — C'était surtout Venise qu'il importait de détourner des Impériaux. Les Vénitiens, comme d'habitude, étaient partagés entre la crainte et le souci de leurs intérêts. Les besoins de leur commerce les poussaient vers le Turc, avec qui ils étaient liés par des capitulations. Mais ils n'osaient manifester leur inclination, car ils redoutaient la puissance de l'empereur. Durant l'année 1536, tant que Charles fut en Italie, leur attitude fut très embarrassée. Notre ambassadeur, Georges de Selve, évêque de Lavaur, accoutumé à ces « mutacions de voulentez, » les soutenait de son mieux[2]. Quand on apprit la retraite de Provence, il tâcha d'amener Venise à la France. Sur son conseil et celui de J.-J. de Passano, sieur de Vaulx, François Ier obtint du sultan qu'il envoyât un ambassadeur à Venise[3]. Ce fut Yuniz-bey. Il avait charge d'inviter la République à entrer dans la ligue projetée contre l'empereur. Mais la seigneurie ne voulut pas répondre d'une façon catégorique et refusa de s'engager[4]. Elle hâtait ses préparatifs dans

1. Le pape ayant protesté vivement contre la trêve conclue entre François Ier et Soliman, l'évêque de Mâcon prit la défense du roi : « Je repondis, écrit-il, que ce n'estoit chose nouvelle que lad. trefve que avez faicte avecques led. Turcq, car du temps du pape Clement vous en feistes une qui s'en alloit expirer, et que l'avez seulement prorogée pour troys ans, esperant cependant avoir paix par amour ou par force avecques led. Empereur; aussi que Sa Saincteté devoit considerer... que au moyen de lad. trefve vous pourriez divertir led. Turcq de faire les maulx quil auroit pourpensez en la chrestienté, et à tout le moings seriez adverty de ses concepts et dessaings, à quoy secretement et soubz main pourriez obvier, et que partant Sa Saincteté ne vous devoit blasmer de lad. trefve... » (Dupuy 44, fol. 33. L'évêque de Mâcon au roi, Rome, 15 février [1537].) — Au même moment, François Ier défendait sa politique et les conditions de paix offertes par le sultan dans une lettre adressée aux Allemands, 22 janvier 1536 [1537]. Cf. *Exemplaria*, etc., 167-174.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 267, 309-310.

3. Charrière, *op. cit.*, I, 317 et suiv.

4. Sur cette mission de Yuniz-bey (janvier-février 1537), cf. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, VI, 23; Charrière, *op. cit.*, I, 324; Bibl. nat., f. fr. 3053, fol. 6 v°, l'évêque de Mâcon à Montmorency, 29 janvier 1537; Ibid.,

l'Adriatique, tout en recommandant au capitaine général Pesaro d'éviter soigneusement toute occasion de conflit avec le Turc. D'autre part, si les armements du sultan l'effrayaient, les prétentions de François Ier sur le nord de l'Italie ne la laissaient pas sans inquiétude. Le voisinage du roi de France lui agréait aussi peu que celui de l'empereur. On comprend que, dans ces conditions, François Ier ait entamé en 1537 une campagne vers le nord de la France, ne laissant en Piémont que les forces strictement nécessaires pour l'occuper et tenir en respect les Impériaux. En agissant ainsi, il pouvait maintenir dans la neutralité Venise hésitante; mais il risquait fort d'indisposer le sultan, son allié.

La conciliation de tant d'intérêts divers rendait d'autant plus difficile la tâche de La Forest. Il devait d'abord assurer au sultan que la campagne d'Artois et de Picardie ne détournerait pas François Ier de l'Italie; il devait aussi défendre l'attitude du pape, et, ce qui était plus délicat, empêcher une rupture entre Soliman et Venise, rupture dont la conséquence immédiate aurait été l'union, sous l'autorité de Charles-Quint, de toute l'Italie. L'échec de la mission de Yuniz-bey fut très vivement ressenti par Soliman, et il n'était pas loin de voir une provocation dans les armements de Venise. Mais La Forest réussit à le calmer et à retarder le conflit.

Cependant, les préparatifs militaires se poursuivaient formidables[1]. Ils avaient commencé dès le mois d'octobre et le sultan les pressait activement; « deux foyz le jour il alloit en personne à l'arsenac et au lieu où il faict fondre l'artillerye..., pour haster et eschauffer la

fol. 67-68, copie de la lettre de MM. de Rodez et de Lavaur au cardinal de Mâcon, Venise, 9 février 1537 : « Ces seigneurs, écrivent-ils, mectent peine plus que jamais de pourveoir à leurs affaires, lesquelz ils consultent si souvent qu'on les trouve la plus part du temps en leur pregay, et, comme nous cuydons, ilz vouldroient fort gaigner Janus bey à ce que, à son retour, il portast bonne parolle d'eulx au Grant Seigneur. Mais encores qu'ilz luy [en chiffre] *en ayent donné occasion par autre endroict que de la verité, parce qu'il est facille à corrompre*, si est-ce que led. Janus bey ne sçauroit varier, actendu *que la responce est entendue d'autres qui en sçauront* bien donner raison. Le partement dud. Janus bey sera, comme il dict, lundy prochain, et ne sejournera en lieu quil ne soit avec son seigneur... » — Ibid., fol. 22, l'évêque de Mâcon à Montmorency, le 15 février [1537], sur les armements de Venise.

1. Charrière, *op. cit.*, I, 321-322, 324, 326, 327-328; Dupuy 303, fol. 53; f. fr. 3053, fol. 67-68, copie de la lettre de MM. de Rodez et de Lavaur au cardinal de Mâcon, 9 février 1537 : « Nous avons aujourdhuy reçu une lettre de M. de La Forest, du IIIe du passé, en Adrianopoly, lequel nous confirme les preparatifz du Grant Seigneur et nous dict que l'entreprise d'Italie est si connue que les enffans vont disans par les rues que c'est contre l'Empereur qu'elle se faict... »

besongne. » Il était assisté par Barberousse, avec lequel il conférait ordinairement. Il envoyait Soliman-pacha à Alexandrie pour en ramener des pièces d'artillerie et cinquante galères. A Andrinople, à Constantinople, partout il faisait régner une activité fièvreuse, usant de toute diligence « à mectre ses forces de mer et de terre en ordre, » enrôlant des soldats, levant des vaisseaux de transport, rassemblant des vivres et des munitions. Exagérés encore par l'imagination, ces apprêts avaient répandu l'épouvante en Sicile, à Naples, à Rome. Le pape avait eu un moment l'idée de quitter Rome; mais il s'était ressaisi et prenait activement des mesures de défense. Le vice-roi de Naples faisait fortifier les villes et les forteresses maritimes. Malgré tout, le sud de l'Italie était « en une merveilleuse peur[1]. »

Ce fut bien pis encore lorsqu'on apprit que l'armée turque s'ébranlait[2]. Le 7 mai, le sultan remit l'étendard à son beau-frère, Lotfy-pacha, qui, le 13 mai, sortit de Constantinople avec cent soixante galères. A quelques jours d'intervalle, Barberousse, demeuré en arrière « pour faire charger suz soixante gros vaisseaulx artillerye et munitions tant pour terre que pour mer, » devait le suivre avec ses galères et « ung monde de fustes et galliottes des corsaires turquesques. » Les deux flottes se joignirent à Gallipoli et de là cinglèrent sur Avlona, à l'entrée de l'Adriatique. Soliman lui-même, après avoir mis ordre aux frontières du côté de la Perse et de la Hongrie, quitta Constantinople le 17 mai, et, après un arrêt à Andrinople, se mit en route avec son armée à travers la Thrace, la Macédoine et l'Albanie.

Au début de juillet, toutes les forces turques étaient rassemblées à Avlona. La Forest avait suivi l'armée de Soliman. La présence de

1. Charrière, *op. cit.*, I, 323, 324; Bibl. nat., f. fr. 3053, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, à [M. de Humières, lieutenant général du roi en Piémont], Venise, 27 avril 1537, fol. 48 v°-49 : « Ceulx de Naples se tiennent à demy desesperez et du tout habandonnez pour les petites provisions que l'Empereur a faictes aud. lieu contre la venue du Turcq, et ad cela leur aydent bien les signes de mauvais pronostiq qui y sont apparuz, comme flesches ardantes, tremblemens de terre et grandes fortunes de mer qui ont faict submerger ung grant nombre de vaisseaulx. Les gens de l'Empereur faisoient fortiffier la ville du cousté du chasteau et avoyent faict de grosses exactions sur le peuple et sur tout le royaulme, dont led. peuple se trouvoit grandement estonné, et avoit esté cryé que nul des habitans eust à sortir du pays ny de la ville qu'il habitoit sur grosse peyne. Domp Ferrand de Gonzague avoit escript avoir fortiffié et rendu Messine inexpugnable et s'en alloit de l'autre cousté de l'isle, sur les galleres de la religion, pour faire le semblable en la cité d'Auguse... [Agosta ?]. »

2. Charrière, *op. cit.*, I, 330-331, 332, 333; Bibl. nat., f. fr. 17357, fol. 43, 44.

l'ambassadeur de France au camp du sultan était la preuve manifeste de l'accord entre le roi très chrétien et l'Infidèle. Par bonheur, une lettre, — la seule à notre connaissance que nous possédions de La Forest, — nous a été conservée. Écrite d'Avlona, le 13 juillet 1537, et adressée à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, ambassadeur de France à Venise, elle nous présente un vivant tableau du camp de Soliman en même temps qu'elle nous permet de nous faire une idée de l'activité de notre ambassadeur. Pour ces raisons, nous la reproduisons intégralement[1].

IV.

Jean de La Forest à [Georges d'Armagnac, évêque de Rodez[2]*].*

Monseigneur, ma dernière depesche double adressant tant au Roy que à vous vous fut envoyée de Salonic[3] le XIIIIe du passé par la voye accoustumée, duquel lieu de Salonic, ainsi qu'on me disoit, je pensoys arriver en dix journées en ceste ville et le grant seigneur en douze. Toutesfoys, il y en mectra plus de vingt-quatre, et je y en ay mis à cause de la longueur du chemin et asperité des montagnes des Albanoys plus de dix-huict, de sorte que n'arrivay en ceste pouvre petite malsaine et malplaisante bourgade, sinon le quatriesme du présent, en santé, grace à Dieu, et toute ma compaignie.

Monseigneur, depuis mond. partement de Salonic jusques à cejourduy troys, divers messaigiers m'ont sur le chemin apporté de voz lettres dont les premières estoient du XXIIIe may, avec ung dupp^ta de voz deux

1. Elle se trouve Bibl. nat., f. fr. 17357, fol. 30-35.

2. Georges d'Armagnac, né en 1500, évêque de Rodez en 1529, fut nommé ambassadeur à Venise en juin 1536 ; il exerça ces fonctions d'abord en compagnie de Georges de Selve, évêque de Lavaur, puis, après le départ de celui-ci pour Rome (27 avril 1537; Bibl. nat., f. fr. 3053, fol. 48-49), seulement avec J.-J. de Passano. Il resta à Venise jusqu'au début de 1539. Cf. Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac* (1874), et P. Maruéjouls, *Étude biographique sur le cardinal d'Armagnac* (1500-1585), dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1896.

3. Les évêques de Mâcon et de Lavaur écrivent de Rome, le 6 juillet, qu'ils « ont entendu par ung marchant venant de Turquie que, le XIIII de juing, il avoit laissé La Forest à Salonichy, et que là et ès environs estoit l'armée du Turcq. Il y a en lad. armée deux cens cinquante galleres avecques plusieurs menuz vaisseaulx de remme et quelques barques, XXIIII galleres grosses portans artillerye et munition... Ledict marchant dict que, au partir de Salonichy, il s'en vint à Scopia [aujourd'hui Ouskoub], où il veit grant partie de l'armée de terre, qui sera, selon son dire, de bien deux cens cinquante mil chevaulx... Ledict grant seigneur devoit partir de là troys ou quatre jours après et devoit estre à Valonne en XIIII journées... » (Bibl. nat., f. fr. 17357, fol. 43.)

precedentes depesches et des lettres pour faire tenir en Pera, comme j'ay faict depuys ma venue en ce lieu. Le mesme jour de la reception de voz susdictes lettres envoyay par escript au grand seigneur et aux bassas ce qu'il y avoit de nouveau, ainsi que Aiax bassa[1] m'avoit mandé que je feisse en m'adresant le messaigier qu'on avoit amené devers luy, comme il est icy de coustume. Au regard de ce que par la mesme lettre m'escripvez en faveur et recommandation envers ces seigneurs des benefices que monseigneur le Revme de Gady[2] possede au Royaume de Naples, vous le pourrez asseurer que, pour les mesmes causes qu'il m'est recommandé et d'autres particullieres en temps et lieu, je feray en cela mon devoir, qui luy proffictera si lesd. lieux prestent obeissance ou qu'ilz s'advouent au Roy; autrement ce seront parolles perdues pour dire la verité à l'amy. Et touchant Mons. de Raguze[3], je suys bien ayse qu'il ne scait riens de l'accusation qu'on disoit avoir esté faicte contre luy à Rome pour le service qu'il faict au Roy et au grant Seigneur, combien que, si ce n'est à Rome, soyez certain que en assez d'autres lieux par envye de noz adversaires luy, moy et d'autres sommes assez blasonnez. Mais je prie à Dieu, comme il a faict jusques à maintenant, ainsi par cy apres, luy plaise nous preserver de leur mal tallant et leur laisser tousjours matiere d'eulx plaindre et nous porter envye et nous de faire vertueusement noz affaires en nous riant d'eulx.

Le second messaigier, avec lettres de M. de Juilly, Marillac[4] et d'autres mes amys m'apporta les letres du vie du passé faisant mention d'unes autres que m'avez envoyées du iiie d'icelluy passées soubz couverture du sire Mapheo Bernardo[5], qui seront allées droict en Pera, en maniere que ne les ay encores receues comme je le desiroys, de tant plus que me mandiez qu'elles contenoient ample advertissement de toutes nouvelles. Toutesfoys, de ce que j'avoys de nouveau par celles du vie, je donnay advis au Grant Seigneur en la sorte que dessus. Estant au surplus tres aise d'avoir entendu l'arrivée de Marillac à Venize[6], par le moyen duquel j'attens aussi de brief nouvelles de la

1. Ayas-pacha avait, en 1536, remplacé comme grand vizir Ibrahim-pacha, disgracié et mis à mort. Il mourut en 1539 et eut pour successeur Lotfy-pacha.

2. Niccolo de Gaddi, issu d'une illustre famille florentine, cardinal en 1527, était évêque de Sarlat, de Fermo (au sud d'Ancône) et de Cosenza, en Calabre.

3. Filippo Trivulzio, évêque de Raguse (1521-1543), frère de Pomponio Trivulzio, le gouverneur du Lyonnais, et d'Agostino Trivulzio, dit le cardinal Trivulzio, client et partisan dévoué de la France auprès du Saint-Siège.

4. Charles de Marillac, cousin et secrétaire de La Forest, qu'il remplaça après sa mort. Cf. P. de Vaissière, *Charles de Marillac* (1896).

5. Maffeo Bernardo, riche armateur vénitien trafiquant avec le Levant et utilisé pour la transmission secrète des lettres qu'échangeaient les agents français de Venise et de Constantinople. Sur son rôle et son sort dans la suite, cf. Rawdon Brown, *Calendar of State Papers... Venice* (1534-1554), 48, 74, 75, 176, etc.

6. Dans les premiers jours de juin. Cf. Charrière, *op. cit.*, I, 330.

Court. Quant à ce que faictes mencion de la seigneurie de Venize et pareillement de ce que en ay à dire davantaige, le tout sera comprins en ung article à part pour garder l'ordre des chozes. Reste à respondre à ce qui concerne le faict de Mapheo Bernardo, lequel a esté terminé à la mode du pays, ainsi que moy et ses gens avons plus d'une foys escript, tellement qu'il n'y a remede de deffaire ce qui s'en est ensuivy, non moings à mon deplaisir pour les considerations que me mandiez que au prejudice dud. sire Mapheo, duquel neantmoins, si l'homme qu'il a ordonné à suyvre ceste Court y comparoist, non seullement le retireray avec bon traictement en mon logis, comme me requerez, mais aussi luy donneray en ses affaires toute l'aide et faveur quil me sera possible. Mesme ayant entendu que l'affaire touchoit pareillement à Mons. de Vaulx[1] que j'ay tousjours reputé en lieu de pere et de tel amy qu'il n'y a plaisir ne service que ne luy voulsisse faire. — Le troysiesme messaigier arrivant devers moy led. quatriesme de ce moys, qui fut le jour que j'arrivay en ceste ville, me bailla son pacquet où estoient lectres du Roy escriptes à Tournan[2] le premier du passé, unes de Mons. de Villandry[3] et les vostres du trez^me^ dud. passé, par où à mon grant contantement je fuz pertinamment informé de ce qui se faisoit en tous endroicts, servant à mieulx pouvoir conduire le faict de ma charge et à satisfaire au desir que ces seigneurs avoyent tant d'ouyr telles nouvelles comme d'estre asseurez de la perseverance du Roy à l'entreprinse contre le commung ennemy. Pourtant, le lendemain cinq^me^ du present, partant d'icy sur chevaulx de poste, en une journée en arryere, me rendiz au camp du Grand Seigneur, qui lors arryvoit en son pavillon, dressé en forme d'un chasteau spatieux et merveilleusement enrichy de tapisserye, broderye et draptz dor figurez par le dedans. Et après d'un lieu emynent me monctrerent la grande estandue du pays que tenoit le merveilleux et infiniz nombre de leurs pavillons.

Ce faict, longuement et benignement escoutterent tout ce que je vous ay dict tant du contenu aux lettres du Roy, des vostres que d'ailleurs, dont ilz demeurerent asseurez de leurs doubtes, et me confirmerent en general tout ce qui avoyt esté conclud, tres ayses de comprandre que

1. Jean-Joachim de Passano, sieur de Vaulx, Génois passé au service de la France, successivement maître d'hôtel de Louise de Savoie, chargé de missions en Angleterre (1525-1527), en Italie (1527-1529), en Angleterre (1530-1533), à Venise (1534-1539), à Constantinople (première moitié de 1540). A partir de ce moment, il disparaît de la scène politique et l'on perd complètement sa trace. Cf., sur ses premières missions en Angleterre, G. Jacqueton, *la Politique extérieure de Louise de Savoie* (1894). Un certain nombre de lettres de ce personnage se trouvent à la Bibliothèque nationale, fonds français (recueillies en grande partie par Molini, *Documenti di Storia Italiana*, 2 vol., 1836-37), et aux Archives nationales, J 966, 23.

2. Tournan-en-Brie, où François Ier, retour de Picardie, s'arrêta les 1er et 2 juin.

3. Jean Breton, seigneur de Villandry, secrétaire des finances.

les chozes aillent ainsi d'accord et à souhaict. En oultre, me feirent plusieurs interrogatoires mesmes de ce que pensoit faire N^re^ Sainct Pere le Pape, avec le secours qu'ilz entendent qu'il donnoit au Roy d'Espaigne et si N^re^ Sainct Pere estoit en amytié avec vous. Je respondiz que pour aucunes siennes consideracions Sa Saincteté se contenoit en neutralité entre vous et le Roy d'Espaigne, et quant au surplus que vous m'aviez faict et faisiez encores de present interceder envers le Grant Seigneur pour la dignité et estatz de Sa Saincteté, ce qu'on m'avoit aussi auparavant accordé, moyennant que Sad. Saincteté prinst vostre party ou pour le moings ne bougeast pour une part ne pour l'autre, comme l'on peult dire que Sa Saincteté [faict], ainsi que je maintenoys, actendu que, jaçoit qu'elle eust peu faire assez plus grant effort, neantmoins ne aydoit à Charles que de cinq ou six galleres et de certaine petite somme de deniers que j'ay faicte encores moindre qu'elle n'est, payable en quatre moys, lequel peu de subvention Sa Saincteté, tant pour le lieu qu'elle tient, que pour craincte de Charles, n'avoit peu denyer, avec d'autres propoz tendant à la preservacion du Sainct Siege, en quoy toutesfoys je presume le semblant qu'ilz m'en ont monstré en vostre faveur estre meilleur que leur voulloir et pensée plus tost beaucop irritée que en riens reffrenée par si peu de resistance, laquelle Dieu par sa grace veuille rendre à la fin aussi peu perilleuse à l'estat de Sa Saincteté, comme elle est convenable à sa dignité.

Davantage, Monseigneur, me demanderent iceulx bassas si j'extimoys que les Venitiens, voyans maintenant le grant seigneur grossement armé par mer et par terre, envoyeroient devers luy pour eulx reconcillier. Je feiz responce que partie parce que m'escripviez, partie par autres argumens, l'on congnoissoit evidemment qu'ilz se repentoyent d'avoir faict telle responce à Janus Be[1]. Neantmoings, que si la craincte de ce qui leur en pourroit advenir, avec le peu d'esperance qu'ilz commancent d'avoir en Charles, leur interest et l'inutile et grosse despence qu'ilz font cependant les contraignoit, comme il est vraysemblable, à prandre les armes contre led. Charles, ilz s'adresseroient plus tost au Roy que au Grant Seigneur, pour monstrer entre autres raisons qu'ilz le feroient à la requeste dud. s^r^ Roy et non pour craincte d'icelluy Grant Seigneur. Toutesfoys que, avant que venir à cela, ilz taschoient d'appaiser le Grant Seigneur et eulx asseurer de luy par le moyen que j'avoys descouvert. Sur quoy leur ay racompté ce que pourrez en partie avoir entendu, c'est ce que les jours passez, dont je fuz marry, mons. l'arcevesque de Raguze, picqué des propoz que iceulx Venitiens tenoient de luy et de la retention qu'ilz luy faisoyent d'aucunes lettres (qu'il envoyoit pour nous ou qui venoient à luy) et meu de l'affection qu'il a au service du Roy, exhorté aussi par certains sien[s] amy[s] Raguzoys

1. Janus ou Yuniz-bey, corfiote, premier drogman de la Porte. Avant sa mission de janvier 1537, il avait déjà été, à plusieurs reprises, à Venise, notamment en 1529, en 1532; il devait y retourner encore en 1542.

à leur rendre la pareille, et soubdainement adverty de l'occasion d'ung messaigier venissien passant par le territoire de Raguze pour porter lettre de lad. seigneurye de Venize à leur nouveau baille[1], qu'ilz envoyoient en Pera, apposterent gens qui prindrent et leur apporterent le pacquet, lequel avec toutes les lettres y estans, dont celles de creance s'adressoient au grand seigneur, aux bassas, les commissions et autres lettres dud. baille furent ouvertes et veoyant partie d'icelles en chiffre me les envoyerent secretement et en dilligence sur le chemin d'entrecy et Salonicq. Quoy voyant, fuz tellement desplaisant de l'acte que je ne vouluz riens payer ne respondre au messaigier; et neantmoins les trouvans ouvertes commançay à lire dedans ce que je peuz et sur l'heure arriva ung autre courrier par lequel ceulx qui m'avoient envoyé lesd. lettres me pryoient de les leur renvoyer incontinant. Ce que je feiz sans autre responce par escript ne de bouche, comme non contant ne consentant de telle choze. Toutesfoys j'ay dict à iceulx bassas comme j'avoys veu par icelles lettres que le baille estant à present à troys journées par deçà Raguze actendant nouvelles lettres de la Seigneurie au lieu des interceptées, avant que d'aller en Pera à son office viendroit faire presens au Grant Seigneur et à eulx et tascheroit de leur faire trouver bonne la responce rapportée par Janus Be, et, pour s'asseurer de la volunté du Grant Seigneur, luy demanderoyt nouvelles confirmation des convenances que lad. seigneurie a avec icelluy Grant Seigneur, dont les articles estoient dedans led. pacquet. Sur quoy je leur ay mys en avant que cependant que vous, Monseigneur, par requisitions et remonstrances joueriez bien vostre roolle par delà pour les faire declairer qu'il seroit aussi expedient que de leur part tenant ung peu royde, sans toutesfoys venir à effectz ny parolles de rompture, quant led. baille excuseroit la susd. responce, que iceulx bassas luy disent et monstrent que en ceste entreprinse le Grant Seigneur se passera mieulx de sa seigneurye de Venize quelle n'avoit faict autresfoys de luy en luy demandant secours et luy promectant beaucop plus d'amityé quil n'avoit à ce coup trouvé en eulx mesmes en choze qui leur touche d'aussi pres que à luy et quant led. baille demanderoit confirmation des anciennes convenances, que lesd. bassas luy respondent doulcement que les escriptures d'une part et d'autre sont encores saines et entières et que les convenances sont observées par le Grant Seigneur comme l'on veoyt, mays enfrainctes par iceulx Venitiens, lesquelz, entre autres griefz, encores qu'ilz ayent de rechef promys à Janusbe de ne faire choze contraire au Grant Seigneur ne nuysible à ses armées de terre et de mer, neantmoings donnent vivres et passaige voluntaire aux Allemans souldoyez par Charles, son ennemy, pour venir contre luy en Ytalye. D'autre part, combien que les Ragusoys soient tributaires et subgectz d'icelluy Grant

1. Baile (du latin « bajulus »). C'était le nom que portait le représentant de Venise auprès de la Porte. Cf. A. Baschet, *la Diplomatie vénitienne*, 215 et suiv.

Seigneur et non en riens de lad. seigneurye de Venize et comme à telz le Grant Seigneur ayt commandé de retirer leurs navires et vivres en leur destroict pour s'en servyr au besoing de ses guerres, ce neantmoins les galleres d'iceulx Venitiens ont prins naguieres tout aupres de Raguze et retenu d'auctorité privée plusieurs navires et grosse quantité de bledz d'iceulx Ragusoys, leur disant qu'ilz aillent querir leur payement à Venize, ensemble d'autres raisons que lesd. bassas ont trouvez à propoz, bien deliberez de s'en ayder avec ce qu'ilz ont deffendu le traicté des grains de tout leur pays et donnerent charge aux cappitaines de mer de retenir en payant tous navires qu'ilz trouveront chargez de bledz venans de Secille et d'Itallye pour aller à Venize, et finablement parce que lesd. bassas disoient que le Grant Seigneur n'accepteroyt maintenant iceulx Venissiens à son party, quant ores ilz se y joindroyent. Je les ay priez et persuadez du contraire, remonstrant que, d'autant plus tost on les auroyt de nostre costé, tant plus d'utillité tireroit on de leur unyon, et que ce seroit au Grant Seigneur plus de reputation de les avoir des le commancement par auctorité que à la fin par force. Et pour autant que lesd. Venissiens, n'ayans pouvoir que de la langue sur l'arcevesque de Raguze, avoient tellement menassé les Ragusoys à cause de l'interception de leursd. lettres qu'ilz misrent en prison l'amy dud. arcevesque, l'un de leurs bourgeoys, avec ceulx qui avoient executé l'entreprinse, esquelz ilz eussent faict souffrir pugnicion et partant espouvanté les autres de nous oser faire service, ay remonstré ausd. bassas l'entencion et merite dud. arcevesque tellement que non seullement ilz luy en savent tres bon gré, mais le prennent et retiennent en leur amityé et protection contre ceulx qui le vouldroyent offenser. Et pour la delivrance des prisonniers ay impetré unes patentes du Grant Seigneur adressans à la seigneurye de Raguze contenans que led. Grant Seigneur ayant esté adverty que, à cause de l'interception de certaines lettres qu'on dict estre à luy adressans, ilz tiennent aucuns des leurs en prison, qui est ung cas reservé et qui touche aud. Grant Seigneur, et pourtant ne veult que lad. seigneurye de Raguze en preigne cognoissance, ains ayt à delivrer les prisonniers et ne s'entremectre de lettres allans et venans et en temps et lieu en ordonner ce que bon luy semblera.

Lesd. patentes furent en ma presence depeschées et envoyées à Raguze, et ne feront les bassas, comme les ay priez, aucune mencion ne semblant que je saiche riens de ce que dessus. Quant aud. arcevesque, j'entends quil a clairement confessé avoir esté aucteur de lad. interception et qu'il rendroyt lesd. lettres quant on luy rendroit les siennes. Si vous, Monseigneur, en oyez parler par delà, vous scaurez maintenant encores mieulx que respondre, divertissant qu'on ne preigne cy apres occasion d'interrompre le cours de noz lettres, qui nous porteroyt quelque destourbier, mais seroit aussi ausd. Venissiens commancement de guerre par le Grant Seigneur si j'estoys contrainct de m'en plaindre.

Monseigneur, finiz les propoz que dessus, il me fut ordonné par les bassas de faire le tout, mesmement la teneur des lettres du Roy translater en turcquesque pour presenter au Grant Seigneur, comme il est de coustume, en quoy fut consumé tout le second jour. Et le troysiesme, estant le Grant Seigneur pour marcher des le matin, me fut dict par iceulx bassas que je m'en remisse devant en ceste ville et que le soir ilz bailleroient l'escripture au Grant Seigneur, qui savoit ma venue et luy arrivé en ced. lieu, où il esperoit aussi trouver les cappitaines de son armée de mer, le tout seroit plus amplement communicqué par ensemble; cependant que je me tinsse certain de toutes leurs promesses et que j'excusasse la tardité que je trouvoys en eulx et que, ayant aussi une foys encommancé, ilz ne sont pour habandonner l'œuvre jusques à en avoir le bout. Sur ce, Monseigneur, je men retournay en ce lieu, où le lendemain matin arriverent tous les vaisseaulx de rame de l'armée du Grant Seigneur, hors mys quinze ou dix huict galleres demourées en arriere pour escorte des nefz et gallions chargez de vivres venans de Constantinople lentement à faulte de vent. Toutesfoys, maintenant, ilz sont, à ce que l'on m'a dict, à cent cinquante mil pres d'icy; oultre lesquelz sont pareillement arrivez les cinquante navires chargés de vivres que j'ay par cy devant escript qu'on faisoit venir du Quaire, cinquante galleres de Venissiens estoient autour de leur ysle de Corfu, en sorte que le bruict couroyt que c'estoit pour prohiber ce passaige à l'armée de mer du Grant Seigneur, mais ce a bien esté le contraire, car des l'heure qu'ilz descouvrirent les voilles turquesques ilz se retirerent cent mille en arriere dedans le goulfe, et dud. Corfu envoyerent salut et force presens aux cappitaines du Grant Seigneur, lesquelz aussi ont faict severe pugnicion d'aucuns turcqs descenduz en terre pour faire dommaige. Je fuz incontinant visiter sur les galleres le s^r Lotfy bassa[1], lieutenant general, et Barberousse, chacun à part, lesquelz avec tres bonne chere me receurent et escouterent longuement ce que je voulluz dire et me demanderent plusieurs chozes concernans l'entreprinse et en substance consumerent troys ou quatre jours en consultation avec le Grant Seigneur, avec moy et d'autres, pour dedans autant de jours apres commancer à embarquer la premiere boutée de gens de pié et de cheval pour aller descendre aupres de Brondiz[2], qu'ilz se daliberent de combattre; et ne veoy choze les retardant qu'ilz ne partissent d'icy dedans quatre ou cinq jours, sinon trente galleasses à passer chevaulx des cinquante ordonnées estre faictes de neuf en ceste ville, lesquelles trente restent encores à calafatter et donner le suyf, le surplus de leur equip-

1. Lotfy-pacha, vizir et beau-frère de Soliman, grand vizir à la mort d'Ayas-pacha (1539-1542). Cf., sur sa carrière, J. Zeller, *la Diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la Correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise* (1539-1542), 1880, *passim*.

2. Brindisi.

paige est tout prest à mectre sus, et cela pourra estre parachevé dedans cinq ou six jours. Le Grant Seigneur hersoir arriva en son pavillon, assis à ung mil pres d'icy, sur ung coustau dont il veoit son armée de mer, faisant trembler la terre à force de coups d'artillerye et soubdainement apres toute arrengée en longueur et couverte de chandelles ardentes avec fuzées et autres feux artificielz pour donner joye au maistre, lequel ce matin les cappitaines sont allez salluer. Incontinant après le premier embarquement, je depescheray homme pour advertir de toutes responces, conclusions et particularitez necessaires. Cependant ne vous ay voullu laisser en plus longue expectation des nouvelles de par deça. Ains vous escript la presente avec expresse priere de l'envoyer incontinant au Roy, après que l'aurez veue, affin de satisfaire audict sieur qui m'a commandé de promptement l'advertir de la reception de sesd. lectres du premier du passé esquelles, pour les causes que dessus, n'ay peu à present faire autre responce, et sans cela n'avoys que rescripre aud. sieur sinon le contenu en cestes, lesquelles, après m'estre recommandé de très bon cueur à vostre bonne grace, je finiray par supplicacion au Createur de vous donner, Monseigneur, l'accomplissement de voz bons desirs. A la Vallonne[1], le XIIIe jour de juillet mil Vc XXXVII.

(*Et au dos :*) Deschiffrement des lettres de mons. de La Forest du XIIIe jour de juillet mil Vc XXXVII.

V.

Toute l'Italie était dans l'attente et le tremblement. Contre qui le Turc porterait-il ses coups? Où aborderait-il? Venise équipait cinquante nouvelles galères outre les cent déjà prêtes[2]. Le pape mettait à contribution les Romains, les marchands étrangers, les cardinaux pour défendre Rome; il envoyait à Stefano Colonna dix mille écus pour lever des troupes et pourvoir à la garde d'Ancône[3]. Pour défendre la Sicile, Fernand de Gonzague disposait de 10,000 hommes; mais, n'ayant aucune provision d'argent, il « estoit en grant peur de perdre Messine[4]. » Seul, l'empereur ne paraissait point partager la crainte générale. Voyant que la flotte française

1. Avlona, ville et baie sur le canal d'Otrante, un peu au sud de l'embouchure de la Voioutsa, en face de Brindisi.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 333.

3. Bibl. nat., f. fr. 17357, fol. 38, extraits de lettres de MM. de Mâcon et de Lavaur, Rome, dernier juin 1537; Dupuy 265, fol. 215, M. de Mâcon à Jean du Bellay, 2 juillet 1537; Dupuy 303, fol. 61-62, M. de Mâcon à Dubourg, 8 juillet; fol. 64 v°, 6 août.

4. Bibl. nat., f. fr. 17357, fol. 44, extraits de lettres de MM. de Mâcon et de Lavaur, 9 juillet.

demeurait à Marseille, il comprenait que Français et Turcs, cette fois encore, ne combineraient pas leurs coups. Il se préoccupait seulement d'assurer ses frontières des Pyrénées contre une attaque des Français et ses ports d'Espagne contre une incursion possible des Barbaresques. En Italie, il laissait carte blanche à Doria[1].

Le plan d'André Doria consistait à diriger une partie des galères impériales et italiennes vers le golfe d'Otrante, où elles inquiéteraient et occuperaient les Turcs, et à tenter pendant ce temps, avec le reste de ses forces, une diversion vers Alger. De ce plan, il ne réalisa que la première partie. Vers le milieu de juin, il quitta Gênes avec vingt-six galères et se dirigea rapidement vers Messine. La flotte turque s'était mise en mouvement. Quelques escarmouches se produisirent. Doria s'empara de quatre galères et d'un galion; mais ses équipages furent décimés, et, pour réparer ses avaries, il fut contraint de se réfugier à Messine[2]. La mer était libre. Les Turcs arrivèrent dans le golfe de Tarente; ils débarquèrent à Castro, au sud d'Otrante, et s'en emparèrent. C'était l'invasion qui commençait; on voyait déjà toute l'Italie du Sud sous la domination du sultan[3].

Brusquement, la situation changea et le Turc se porta contre un autre ennemi, contre Venise. Malgré ses armements et ses alarmes, la Seigneurie n'avait pas pris parti : le capitaine général, Girolamo Pesaro, avait reçu l'ordre de se borner à la garde du golfe (Adriatique), d'éviter avec soin toute rencontre pour ne donner aucune prise aux soupçons, aucun prétexte à rupture. L'évêque de Rodez à Venise entretenait tant bien que mal ces dispositions à garder la neutralité[4]. De son côté, La Forest à Avlona faisait tous ses efforts pour écarter les motifs de conflit. Mais, en août, La Forest tomba

1. Cf. *Calendar of State Papers, Spanish*, V, II, n° 149, instructions de Charles-Quint à Antonio de Hijar, envoyé en Italie, 2 juin, et *Ibid.*, n° 156, instructions à Juan Mosquera de Molina, envoyé auprès de Doria et du marquis del Vasto, 19 juin.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 336-337.

3. Charrière, *op. cit.*, I, 337-338.

4. Dupuy 303, fol. 88. L'évêque de Rodez au cardinal du Bellay, Venise, 15 juillet 1537. Après avoir exposé ses négociations, il écrit : « Ainsi je me conduictz avec eulx et y adjouste tout ce qui m'est possible pour les garder de se precipiter, comme, je vous asseure, ilz ont esté quasi sur le point depuys dix jours encza. Je vous laisseray penser, s'il vous plaist, en quelle ballance ilz se tiennent par la sollicitation d'ung si grant Roy, d'ung si puissant Empereur et d'ung si fort voysin comme le Grant Seigneur, duquel, parlant selon le vray, ilz ont plus grand doubte que des autres deux, quelque asseurance que leur ayt donnée led. Grant Seigneur en la personne de leur ambassadeur, retourné icy depuys deux jours, de voulloir demeurer leur confederé et de persister ès cappitulacions et traictez qu'il a avecques eulx. »

malade, et bientôt son action cessa de se faire sentir. De plus, avec un tel rassemblement de navires à l'entrée de l'Adriatique, il n'était guère possible d'éviter les rencontres entre Turcs et Vénitiens. Enfin, Doria eut l'habileté de faire tomber entre les mains du sultan des lettres compromettantes de Pesaro : c'était une manœuvre destinée à brouiller les Vénitiens et les Turcs[1]. Elle réussit. Le 25 août, la flotte turque apparut devant Corfou et commença le siège. La grande expédition si laborieusement préparée par Soliman et La Forest contre Charles-Quint déviait de son but et allait contre son objet; entreprise pour ruiner la puissance de l'empereur, elle finissait par la fortifier en lui procurant l'alliance de Venise et de la papauté.

La Forest assista à ce changement de front qui devait compromettre le résultat de tous ses efforts; il en prévit sans doute les conséquences, mais il ne les vit point; il mourut dans les premiers jours de septembre[2]. C'était à son successeur, à son secrétaire, Marillac, qu'il était réservé d'en éprouver les premiers effets.

Marillac, parti de Constantinople le 7 mai, au moment même où toutes les forces du sultan se mettaient en mouvement, était allé en France, sans doute pour instruire François Ier des dispositions prises par Soliman et concerter cette action commune dont dépendait tout le succès de l'expédition. Il repartit de France lorsque la campagne en Piémont eut été décidée, et, le 15 août, il s'embarqua à Marseille sur la flotte de Saint-Blancard[3]. Le 10 septembre, Marillac et Saint-Blancard arrivèrent en vue de Corfou, près du camp de Soliman. La réception fut brillante et tout de suite après l'on tint conseil. La délibération se poursuivit les jours suivants; nous ignorons ce qui fut dit dans ces entrevues, car nous n'avons pas le rapport de Marillac. Mais le résultat fut que, le 15 septembre, le siège de Corfou fut levé et que l'armée turque se retira. Soliman reprit la route de Constantinople accompagné de Marillac, chargé de gérer l'ambassade de France en attendant le successeur de La Forest. Quant à Saint-Blancard, après avoir vainement essayé de revenir en France,

1. Cf. Ed. Petit, *André Doria* (1887), 169-171.

2. Le 9 septembre, d'après la *Gallia christiana*, XII, 144. Charrière, *op. cit.*, I, 340. — En souvenir des services de Jean de La Forest, le roi fit, dans la suite, don à Madeleine de La Forest, veuve de Gilbert de Mâcon, sieur de Poyet, et sœur de Jean, d'une somme de 100 écus d'or soleil. (Arch. nat., J 962[14] 38, 25 avril 1538.) Cf. Ibid., J 962[14] 33, l'attribution de 246 l. 11 s. 6 d. à Jacques de Bailleux, receveur des aides de Lyon, pour le port de plusieurs caisses envoyées de Constantinople par feu Jean de La Forest et confiées à la garde dudit de Bailleux (26 juillet 1538).

3. P. de Vaissière, *op. cit.*, 12.

rejeté par la tempête sur les côtes de Grèce, il se décida à hiverner dans le Levant; il suivit Barberousse, mais en évitant avec soin de seconder ses attaques contre les établissements vénitiens, et vint se réfugier dans l'île de Chio[1].

Comme il était facile de le prévoir, l'agression turque décida Venise; la Seigneurie se tourna vers l'empereur et vers le pape. Dès la fin de septembre, elle jeta les bases d'une ligue contre le Turc avec Charles-Quint et Paul III[2]. Elle fit même appel au roi d'Angleterre et aux princes allemands[3]. Mais bientôt la retraite et les bonnes paroles du Turc, l'occupation du Piémont par les troupes victorieuses de François Ier la firent retomber dans ses hésitations accoutumées. Le pape prit alors en main les négociations. Dans l'intérêt de la chrétienté et dans le sien, il poursuivait le rapprochement de l'empereur et du roi de France. Tout l'y encourageait : la trêve de Bomy avait mis fin à la guerre d'Artois; elle fut suivie de celle de Monçon, qui termina les opérations du Piémont et prépara le congrès de Leucate. Profitant de ces dispositions pacifiques, Paul III proposa l'entrevue de Nice. Le 8 février, la ligue entre l'empereur, Venise et le pape avait été officiellement publiée. A Nice, l'œuvre serait complétée; la chrétienté pacifiée pourrait alors tourner toutes ses forces contre le Turc.

Ces menées n'échappèrent pas à Soliman, et l'attitude de François Ier n'était pas pour le satisfaire. La position de Marillac devint assez difficile. On le laissait sans argent et sans nouvelles. Quoique bien traité par le sultan, il se sentait suspect. Il avait demandé son congé, et, le 15 décembre, on lui avait annoncé son rappel[4]. Mais Soliman ne lui avait pas permis de partir, le considérant peut-être comme une manière d'otage. Tous ceux qui connaissaient les habitudes de la Porte étaient pleins de sinistres appréhensions. Marillac supportait de son mieux sa mauvaise fortune. Ne pouvant partir lui-même, il dépêchait en France la plupart des auxiliaires de La Forest et attendait l'arrivée de son successeur, Antonio Rincon. Un billet, le seul document qui nous soit connu de cette ambassade, nous laisse

1. Voir dans Charrière, *op. cit.*, I, 340-353, 371-383, le récit de la croisière de Saint-Blancard, écrit par un témoin oculaire, Jean de Vega.

2. Charrière, *op. cit.*, I, 339.

3. *Calendar of State Papers... Venice*, V, n° 159, le doge à Henri VIII, 11 octobre 1537; n° 160, le doge et le collège à Zuccato, secrétaire vénitien en Angleterre, 11 octobre; — Dupuy 303, fol. 68, M. de Mâcon à Dubourg, Rome, 3 octobre 1537.

4. Charrière, *op. cit.*, I, 370-371.

voir son état d'esprit à ce moment et ses inquiétudes : c'est celui qu'il écrivit au chancelier, Antoine Dubourg, le 4 mars 1538, et que voici[1] :

Monseigneur, pour ce que je ne puis obtenir congé de ce Grant Seigneur, soubz couleur de dire qu'il n'a homme avec qui il puisse traicter les affaires, je me suis resolu d'envoyer ceulx qui estoient en la compagnie du pouvre deffunct, tant pour avoir souffert en ce pays l'espace de trois ans tant de travaulx, maladies, ennuys et fascheryes avec ceste barbare nation qu'il leur seroit trop grief en endurer davantaige, que aussy pour n'avoir moyen de les pouvoir entretenir, me treuvant reduict en telle necessité d'argent que si par vostre moyen, ayde et faveur, Monseigneur, où j'ay ma seulle esperance, le Roy n'ordonne quelque pension m'en estre faicte, je me trouveray estre en ce pays longtemps retenu, et, à la fin, tant s'en fault que je puisse fournir aux depesches necessaires qu'il convient faire à la journée, et maintenant pour m'expedier de ceste compagnie il m'a semblé debvoir commancer par le porteur de cestes[2], qui est ung gentilhomme voisin et parent dudict deffunct, ayant tousjours residé auprès de la personne de son feu maistre, qui l'avoit en singuliere recommandation, tant pour le congnoistre avoir acquis reputation au faict de la guerre en toutes les emprinses et journées que par le passé se sont faictes en Lombardye, Florence, Naples et autres lieux, que pour le voyr homme plein de bonne volenté et diligence, digne d'estre employé en quelque bon affaire, pour avoir, entre aultres vertus, la congnoissance des langues italienne et grecque, qui me meult, Monseigneur, vous supplyer très humblement ayant esgard à ce qu'il merite et qu'il a icy enduré au service du Roy, qu'il vous plaise faire que par vostre moyen il sente quelque recompense de tant de peines, pour obliger à jamais et luy et moy à pryer Dieu pour vostre santé et prosperité et nous donner grace d'avoir occasion en laquelle puissions monstrer le desyr qu'avons de vous faire service. Et pour autant, Monseigneur, que le personnage vous pourra dire, s'il vous plaist, en quelle disposition sont les affaires de par deça, de quoy aussy j'en escris au Roy bien amplement, je n'estendroy plus avant la presente à vous en faire aultre redicte, ains seulement vous supplyeray, Monseigneur, pour le grand service du Roy vouloir tenir la main à ce que au plustost j'aye responce, mesmement sur la lettre qu'il ma semblé soubz correction estre très à propos estre escripte de la part dudict sieur à ce Grand Seigneur.

Monseigneur, après m'estre recommandé tant et si très humblement qu'il m'est possible à vostre bonne grace et souvenance, je pryeray le

1. Arch. nat., J 965 11[3].

2. Sans doute le sieur de Baulx, dont l'évêque de Rodez signale le passage à Venise au début d'avril. (Charrière, *op. cit.*, I, 369.)

Createur vous donner en santé et prosperité très longue vie. De Constantinoble, le IIIIe jour de mars 1537 [1538].

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Charles MARILLAC.

(*Et au dos* :) A Monseigneur, Monsr le Chancellier.

Enfin, Rincon parut. Dépêché de France dans les premiers jours de janvier 1538, il passa par Venise; nous le trouvons au milieu de mars à Raguse[1]. Il dut arriver à Constantinople dans les premiers jours d'avril, vers le 10[2]. Sur l'ordre du roi, Marillac avait, après bien des retards, fait partir pour la France Saint-Blancard et sa flotte. Lui-même demeura encore deux mois à Constantinople, sans doute pour mettre Rincon au courant des affaires. Au milieu de juin, il put enfin se mettre en route pour la France; il portait avec lui des lettres du nouvel ambassadeur, dont les éloges ne devaient pas être sans influence sur sa future fortune[3].

Avec le retour de Marillac s'achevait véritablement la mission de La Forest. On a vu quelle fut l'œuvre du premier ambassadeur français à Constantinople. Les résultats qu'il obtint permettent de le ranger parmi les meilleurs serviteurs du roi et de la France. Il apposa son nom au bas du premier traité de commerce et d'alliance conclu avec le sultan, d'un traité qui sans doute reproduisait beaucoup de dispositions anciennes, mais qui, sous sa forme nouvelle, devait être confirmé souvent dans la suite et servir de base aux relations de tous les États chrétiens avec les Turcs. Il réussit en outre à tirer de Soliman les secours militaires qu'on attendait de lui, et, tant qu'il vécut, il sut empêcher que ces forces fussent détournées de leur destination, la lutte contre l'empereur. Le conflit du sultan avec Venise n'éclata qu'au moment où, terrassé par la maladie, il lui fut impossible d'assister aux conseils. Et si enfin l'intervention sollicitée des Turcs ne justifia pas toutes les espérances qu'elle avait

1. Cf. Clairambault 1215, fol. 78 v°. Sa charge d'ambassadeur part du 5 janvier 1538. (Charrière, *op. cit.*, I, 368.)

2. Il fallait une vingtaine de jours ordinairement pour aller de Raguse à Constantinople. Cf. A. Tausserat-Radel, *Correspondance de Pellicier* (1899), 21.

3. Charrière, *op. cit.*, I, 384-385. Rincon à M. de Villandry, 15 juin. — Sur l'ambassade de Rincon et la suite de la politique française dans le Levant, voir J. Zeller, *la Diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la Correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise* (1539-1542), 1880, et la *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise* (1540-1542), publiée par A. Tausserat-Radel, 1899.

fait concevoir, la responsabilité en retombe, indépendamment des circonstances, sur les coteries de cour qui se disputaient le roi, sur Montmorency, dont les tendances favorables à l'empereur et à l'Espagne l'emportèrent à la suite de ses succès de 1536; sur le roi enfin, qui, de caractère trop versatile et d'esprit trop léger, était incapable de persévérer dans une même idée, de suivre longtemps la même ligne de conduite, et qui, en 1543, lorsqu'il eut à sa disposition la flotte turque sur les côtes de Provence, ne sut pas plus en tirer parti qu'en 1537.

V.-L. Bourrilly.

CORRESPONDANCE.

L'ORDONNANCE SUR LA DIME DE CROISADE DE 1184.

Monsieur le Directeur,

Les lecteurs de la *Revue historique* se rappellent la divergence d'opinion qui existe entre M. Luchaire et moi relativement à la date de l'ordonnance de Philippe-Auguste sur la dîme de croisade[1]. M. Luchaire s'est prononcé pour l'année 1185, tandis que j'ai essayé de défendre l'année 1184 donnée par le document, tel qu'il est imprimé dans le tome X des *Concilia* de Labbe qui parut en 1671. M. Luchaire ne voulait pas accorder confiance à cette édition, parce que Labbe lui paraissait n'avoir eu entre les mains qu'une copie assez défectueuse. Aujourd'hui, je crois être à même de faire avancer la critique du document dont l'importance a été nettement établie par l'article de M. Luchaire.

La source de Labbe n'est pas un manuscrit, mais, selon toute probabilité, le second volume des *Concilia* de Spelman, publié en 1664[2]. Le texte de Spelman est notamment caractérisé par la même erreur grossière que celui de Labbe : le roi de France est appelé « Jean » au lieu de « Philippe. » En 1737, l'ordonnance fut éditée de nouveau dans le premier volume des *Concilia* de Wilkins[3]. Ce savant, qui se proposait de refaire le recueil de Spelman, affirme[4] en général avoir consulté des manuscrits d'Oxford, de Cambridge et de Londres; il parle aussi de la *Bibliotheca Cottoniana*[5], et effectivement il donne un texte corrigé, mais sans indication de source. Un autre texte encore, défiguré par des fautes de lecture assez appa-

1. Voir Cartellieri, *Philipp II. August von Frankreich*. Erster Band. Leipzig, 1899-1900, p. 146, n. 4. Compte-rendu de M. Luchaire (*Rev. hist.*, t. LXXII, 1900, p. 183). Lettre du même (*Ibid.*, p. 334 et suiv.). Ma lettre (*Ibid.*, t. LXXIII, 1900, p. 61 et suiv.). Réponse de M. Luchaire (*Ibid.*, p. 64).

2. *Concilia, decreta, leges, constitutiones in re ecclesiarum orbis Britannici*..., congesta opera Henrici Spelmanni. Londini, 1639-64, t. II, p. 115-116.

3. *Concilia Magnae Britanniae et Hiberniae*..., a Davide Wilkins collecta. Londini, 1737, t. I, p. 490.

4. P. II.

5. P. III.

rentes, se trouve dans le second volume des *Munimenta Gildhallae Londoniensis*[1], qui contient le *Liber Custumarum*[2] et des extraits du Cottonian Ms. Claudius D. II, à la page 653 : « Quaedam ordinatio de contributione facienda in subsidium Terrae sanctae. » D'après M. Liebermann[3], le manuscrit Cottonien a été écrit vers 1310. Voici la mention de la date telle que la donne l'éditeur, M. Riley : « Anno millesimo C^mo^ LXXX^mo^ IIII^to^. »

Aucun de ces textes ne répond aux exigences de la critique moderne. On devra même dire que le plus récent est le plus mauvais. Ce n'est pas ici que nous avons à entrer dans une discussion détaillée que je réserve, s'il y a lieu, à l'histoire des préparatifs de la troisième croisade. Le manuscrit de Londres étant désormais signalé à l'attention des historiens, il faut espérer qu'une édition définitive de l'ordonnance verra bientôt le jour. Jusqu'à nouvelle information, je conclus que la date est bien *1184* et qu'il n'y a rien à changer au n° 112 du *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* de M. Delisle, auquel j'avais renvoyé dans mon livre.

Alexandre CARTELLIERI.

1. Rolls Series. London, 1860.

2. Le *Liber custumarum* est mentionné, mais avec une brièveté presque énigmatique, par M. Stubbs dans les *Select Charters*, seventh edition (London, 1890), p. 195, à propos de la dîme saladine.

3. *Ueber die Leges Anglorum*. Halle a. S., 1894, p. 102, n° 57, 2 a. Voir aussi *Ibid.*, p. 78, n° 39.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ANTIQUITÉS NATIONALES (GAULOISES ET GALLO-ROMAINES).

I. Ouvrages généraux. — La fin du XIXe siècle a provoqué l'apparition d'un certain nombre d'Histoires de France. Une seule mérite d'être étudiée de près dans une revue d'ordre scientifique, c'est celle de M. Lavisse, dont le premier volume a été confié à M. Bloch.

Le livre de M. Bloch[1], sur la Gaule celtique et romaine, rendra de grands services à ceux qui s'intéressent à la vie de notre passé : c'est un résumé très clair, très méthodique, très bien proportionné de tous les travaux parus sur l'histoire primitive de la France. Il commence aux temps préhistoriques; il finit à Théodose. L'histoire proprement dite y est racontée brièvement, sobrement. Une part plus considérable, et à juste titre, est faite aux institutions. La description des villes occupe des pages pleines d'intérêt. Sur tous les points qu'il touche, M. Bloch dit l'essentiel et le dit avec agrément. La bibliographie est riche[2], les textes les plus importants sont intelligemment cités. Il y a, sur l'organisation municipale et provinciale, des relevés nouveaux et des indications suggestives.

Un livre de M. Bloch étant de ceux qui appellent l'attention du monde savant, il est de mon devoir de ne taire aucun des regrets qu'il m'a fait éprouver.

1. T. I de l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse. *Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine.* Paris, Hachette, 1900, in-4° de 456 p. L'impression du volume, justification et caractères, est d'une très belle venue.

2. Nous faisons maintes réserves. P. 12, la brochure de Mehlis n'est qu'un commencement et fournit peu de chose sur les Ligures de Gaule. P. 34, pourquoi, avec l'*Atlas de monnaies gauloises*, ne pas citer le *Catalogue* de Muret et Chabouillet, dont les tables, dressées par M. H. de la Tour, sont un des plus utiles répertoires d'antiquités celtiques que je connaisse? Je trouve cités, côte à côte (p. 22), le livre de M. d'Arbois de Jubainville sur les *Premiers habitants de l'Europe* et son article sur l'*Empire celtique* (1886); mais ce dernier article a été refondu dans le premier livre, etc.

1° Sur bien des points, je n'ai pu accepter la manière dont il expose les faits, ce dont je suis parfois tenté de me faire un grief à moi-même. Voici, pris dans l'histoire physique, religieuse et politique de la Gaule, trois exemples des façons différentes dont l'auteur et moi jugeons cette histoire.

M. Bloch, au début de son livre, nous dit quelques mots de l'état physique de la Gaule (p. 33), et il a raison : l'aspect du sol gaulois a amené chez ses habitants une certaine manière de vivre, des conditions sociales déterminées, des croyances particulières. Il parle assez longuement des forêts qui le couvraient; il en montre bien l'étendue et l'importance. — Mais « ce qui frappait dans la Gaule, » ce n'était pas seulement « l'immensité des forêts. » Sans doute, Desjardins, Thierry, M. Mommsen et bien d'autres ont insisté sur les forêts; mais, en lisant César, on a l'impression qu'elles n'étaient pas le seul obstacle à la vie humaine; il y avait aussi une immense étendue de marécages, dont le rôle fut tout aussi important dans l'histoire primitive de la Gaule. Comme les bois, les marais servaient d'abri aux peuples et de défense aux camps; les bois étaient souvent salutaires, les marécages, une cause de périls variés. L'histoire du sol de la Gaule n'est pas seulement celle du défrichement des forêts, elle est aussi celle du desséchement des marécages; à côté du livre de Maury, il y a celui de Dienne. C'est une conquête sur les marécages qui a fait en grande partie Paris, Bordeaux, Marseille même. Négliger d'en parler, c'est s'exposer à méconnaître le caractère de certains faits militaires, de l'existence matérielle du pays, de la formation de nos grandes et petites cités françaises.

César nous dit que le principal dieu gaulois était Mercure. M. Bloch signale, en la regardant « comme plausible, » l'hypothèse qui identifie ce dieu avec le héros irlandais *Lug*. Je lui sais gré de n'avoir pas accepté plus complètement cette hypothèse, sur laquelle je suis à peu près seul à éprouver encore une certaine inquiétude. Mais je ne vois pas mentionnée dans son livre celle qui a eu cours longtemps et dont il reste encore quelques partisans, que Mercure, ou le grand dieu gaulois, ne serait autre que Teutatès, « le dieu du peuple » celtique, gardien de ses sentiers et friand de victimes humaines. Je cherche même (p. 52) le nom de Teutatès et je ne le trouve pas. J'en suis, pour mon compte, aussi surpris que si je ne trouvais pas chez Grimm le nom de Wuotan ou d'Odin, qui, lui aussi, s'est appelé Mercure, qui a été un dieu de nation, de grands chemins et de hauts sommets. Je me borne, bien entendu, à indiquer mon opinion à côté de celle de M. Bloch. — Dans le même ordre d'idées, je me demande encore, mais avec moins de scrupules,

pourquoi il ne cite pas, parmi les grands dieux de la Gaule, Bélénus. Celui-là a été le premier après Mercure, à ce que je crois, et il a eu la vie très dure si on en juge par le mal qu'il a donné aux convertisseurs. Sans doute, pendant longtemps, on a refusé à Bélénus la nationalité celtique; mais des études plus minutieuses et d'heureuses découvertes lui ont rendu sa place dans le Panthéon gaulois, là où César mettait Apollon. — Que M. Bloch m'excuse si je lui dis combien j'ai été dérouté, en lisant ses pages (du reste vivantes d'allure) sur la religion gauloise, de ne voir ni Teutatès ni Bélénus. Je ne peux me résoudre, en dépit des hypothèses modernes, à les sacrifier.

M. Bloch distingue, dans l'histoire de la Gaule impériale (second livre), trois groupes de faits bien détachés : 1° ceux qui vont de 69 à 285 (p. 241-267); 2° l'organisation depuis la réforme de Dioclétien (p. 268-319); 3° ceux qu'il appelle « l'échec de la réforme dioclétiano-constantinienne » et l'histoire de 285 à 395 (p. 320-332). En d'autres termes, l'œuvre de Dioclétien, la tétrarchie et ses conséquences, pèse de tout son poids sur la manière dont il envisage l'histoire de la Gaule. — J'ai souvent eu l'occasion de signaler le danger que ces divisions à l'emporte-pièce font courir à la méthode historique et à la vérité sur l'histoire romaine. M. Bloch le dit lui-même (p. 389) : « Il ne faut pas être dupe des divisions introduites après coup dans l'histoire. » Mais ce danger est beaucoup plus grand encore quand on étudie, non pas l'histoire générale de l'Empire, mais celle d'une province déterminée, et surtout d'une province comme la Gaule, dont la vie était moins dépendante de Rome que celle de l'Italie, de l'Illyricum, de l'Afrique même. Je ne vois pas (et le texte même de M. Bloch dément souvent ses divisions, cf. p. 320) que la Gaule ait vu se produire, en 285, un bouleversement dans sa manière de vivre, de penser, d'obéir; je ne crois pas non plus que l' « échec de la réforme dioclétiano-constantinienne » ait amené de tels changements qu'il faille marquer là (p. 320) une ère nouvelle. Il y a certes un abîme entre les villes et les âmes du temps de Julien et du temps de Septime; mais la transition s'est faite peu à peu, et je doute que la Gaule ait éprouvé une secousse avec la création et la chute de la tétrarchie. Comme il serait souhaitable que le passé ne fût pas ainsi encadré dans « des divisions après coup, » pour parler comme M. Bloch!

Je tiens à dire que, sur ces différents points comme sur bien d'autres, je me sépare de M. Bloch sans être convaincu qu'il a tort. L'histoire, après tout, ne peut que gagner à ce que les faits soient envisagés de deux façons opposées.

2° Il y a, dans ce livre, un assez grand nombre d'inadvertances ou

d'à peu près qu'un examen plus minutieux ou plus direct des textes aurait permis d'éviter. Je me borne à prendre mes exemples dans le récit de la campagne de 52.

Ce n'est pas (p. 96) la Seine que Labiénus ne put passer près de Corbeil, mais les marais de l'Essonne ou de la Bièvre (VII, 57 et 58). — Litavicus (p. 65) n'est pas un Arverne[1], mais un Éduen, et son armée ne fut pas défaite, mais se donna sans combat (VII, 40). — Il n'y a pas de différence sensible (p. 98) entre la manière dont Vercingétorix comprit la défense à Gergovie et à Alésia, et nous retrouvons, en avant de l'enceinte de l'une et l'autre ville, le même mur de six pieds (VII, 46 et 69[2]). — Je ne crois pas que les célèbres dangers courus par César se soient produits à Gergovie (p. 95), mais dans la bataille devant Alésia (Plutarque, XXIX). — On dirait, en lisant l'auteur (p. 94), que le recul de Vercingétorix vers le sud, au début de la campagne, « ouvrit une brèche » entre César et son armée; mais la vallée de la Saône et le plateau de Langres étaient toujours demeurés ouverts (VII, 9). — L'armée de César n'était pas toute dans le nord, sur le théâtre de la dernière campagne (p. 93); il y avait six légions à Sens et deux chez les Lingons (VI, 44). — « Pour le plus futile incident, Vercingétorix était accusé de trahison » (p. 95). Il ne l'a été qu'une fois, et dans une circonstance étrange et très importante, la première fois que César essaya d'attaquer son camp (VII, 20). — Dans le récit de la reddition de Vercingétorix (p. 100), le mot que lui prête Florus (I, 45) : *Habes... Vicisti*, n'est pas exactement traduit (p. 100) par « tu as en ta présence. » — M. Bloch dit : « Suivant Dion Cassius, Vercingétorix aurait *invoqué* une ancienne amitié. » Je lis chez Dion (XL, 41) : Εἶπε μὲν οὐδέν. — Ces nombreux faux pas m'ont un peu gâté le plaisir que j'avais à faire la lecture de ce livre.

1. P. 65, Ambiorix n'est pas un Trévire. P. 66, l'affaire eut lieu en 52, non en 51.

2. M. Bloch ne fait ici que reprendre la pensée et presque les phrases de M. Réville (*Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1877, p. 58). Bloch : « Gergovie avait montré que (la guerre de sièges) pouvait être conduite avec succès, à condition de pratiquer *la méthode qui avait si bien réussi là-bas :* s'établir, non dans la ville assiégée, mais au dehors pour la mieux soutenir d'abord et la mieux abandonner ensuite. » Réville : « (Vercingétorix) eût de beaucoup préféré s'en tenir *à la méthode qui lui avait si bien réussi à* Avaricum, surtout à Gergovie, camper au dehors de la ville assiégée, tout en communiquant avec elle, et conserver la liberté de ses mouvements pour en user selon l'issue du siège. » Mais M. Réville a mentionné plus loin le boulevard extérieur d'Alésia, dont M. Bloch ne tient pas compte. — En réalité, la grande différence entre les deux sièges vient *uniquement* de la différence de la position stratégique des positions de Gergovie et d'Alise. Et on serait fort embarrassé si on voulait expliquer en quoi le succès de Vercingétorix à Gergovie est dû à sa méthode.

3° M. Bloch a trop souvent, dans ses résumés, manqué d'initiative. Il se borne maintes fois à reproduire, sans rien changer, les idées et les faits de l'auteur qu'il choisit pour guide : des interversions de pensées, des changements d'épithètes, et rien de plus. Son étude sur le caractère et la survivance de l'art gaulois est très habilement faite à l'aide de deux pages d'une préface de M. Reinach[1]; son étude sur Nantes est inspirée de M. Maitre[2], etc.

Cela, assurément, est fort légitime, surtout dans un livre qui n'a voulu être qu'un sommaire des travaux antérieurs. Mais à deux conditions : d'une part, que M. Bloch indiquât d'une manière plus immédiate l'auteur dont il a accepté l'influence; d'autre part, que cette influence fût moins absolue et moins tyrannique sur sa pensée et sur ses expressions[3]. — Car il y a toujours plus de danger dans la timidité que dans l'audace. A vouloir trop s'appuyer sur l'opinion ou la parole d'un autre, on court d'ordinaire le risque de dire autre chose que ce qu'il a voulu dire, et de transformer une locution exacte en une expression fort contestable. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver à M. Bloch. Là où Desjardins a écrit « modifié singulièrement[4], » M. Bloch écrit « changer pour toujours, » ce qui est, on le voit, une déclaration infiniment plus catégorique. Là où M. Hirschfeld a dit « il est probable, » M. Bloch affirme. Et lorsqu'une hypothèse venue d'ailleurs se présente sous les yeux de l'auteur, elle devient d'ordinaire sous sa plume une doctrine péremptoire[5].

1. Bloch, p. 413-414 (*Survivances gauloises*), et Reinach, *Bronzes figurés*, p. 1-5.

2. Je ferai deux remarques à ce propos : 1° M. Maitre (*les Villes disparues*, p. 509) disait qu'il y avait à Nantes « des tombeaux semblables » à ceux de la voie Appienne, mais il ne disait pas qu'il n'y en eut pas d'autres (et il y en a d'autres, M. Maitre le dit lui-même); M. Bloch (p. 374) se borne à dire : « Les tombeaux ressemblent, » ce qui est beaucoup trop général. 2° M. Maitre écrivait (p. 511) : « Sur dix-huit inscriptions, nous n'avons qu'un seul nom gaulois, celui d'Agédovir et celui de sa fille, Toutilla » [c'est l'inscr. XIII, 3101], ce qui fait deux et ce qui était vrai. M. Bloch ne profite pas de la correction de M. Maitre et laisse « un seul nom, » ce qui était erroné. Pourquoi, du reste, s'en est-il tenu, sur ce point, aux conclusions de M. Maitre alors que le *Corpus* lui eût permis des relevés plus complets et plus exacts?

3. Par exemple, Brunot, *Histoire de la langue*, t. I, p. XXXIX : « C'est à ce moment surtout que la victoire du latin devint définitive. Il paraîtra étrange de croire que la langue de Rome triomphe complètement alors que sa puissance va succomber. Mais il importe de se défier des idées fausses que les divisions classiques de l'histoire ont introduites dans nos esprits. » Bloch, p. 389 : « Par une sorte de paradoxe, c'est quand elle va succomber que Rome remporte ce dernier triomphe. Mais le fait n'est paradoxal qu'en apparence. Il ne faut pas être dupe des divisions introduites après coup dans l'histoire. »

4. Desjardins, *Gaule romaine*, t. III, p. 58; cf. Bloch, p. 334.

5. Bloch, p. 199 : « La ville de Bordeaux commence par être une sorte de

— Malgré les incontestables mérites de ce livre, je ne saurais y reconnaître cet effort d'une pensée originale et cette précision d'une doctrine sûre que j'avais loués jadis chez M. Bloch dans ses *Origines du Sénat romain.*

Tandis que M. Bloch refaisait l'histoire politique et sociale des habitants de la Gaule, M. Lenthéric achève de refaire l'histoire de son sol, de ses fleuves et de ses rivages. — Malgré la profonde estime que j'ai pour les recherches, le talent littéraire, l'activité féconde de M. Lenthéric, je suis obligé, cette fois, de me séparer complètement de lui. Il y a certes, dans son nouveau livre sur les *Côtes et ports français de l'Océan*[1], beaucoup de charme, de l'art dans le style, un grand nombre de faits fort bien présentés, d'excellentes considérations et de bons conseils, toutes les qualités coutumières de l'auteur. Mais, sur la théorie maîtresse qu'il développe, — la profonde perturbation de nos rivages entre l'ère chrétienne et le xxe siècle, — je ne saurais, un seul instant, être d'accord avec lui. Partout où on a pu, sur ces questions, raisonner avec des textes et des témoignages authentiques, on a constaté que, à quelques centaines de mètres près, la côte de l'Océan, il y a quinze ou vingt siècles, avait le même aspect qu'aujourd'hui. Des recherches de M. de La Borderie, il résulte que, « lors de la venue de César, le littoral de la Bretagne ressemblait, à peu de choses près, à celui d'aujourd'hui[2]. » M. Lenthéric transforme le rivage de la Gascogne en une ligne sinueuse et dentelée, dont les baies et les golfes correspondaient aux étangs actuels. Qu'il en ait été ainsi dans un recul géologique très lointain, cela n'est pas impossible; mais, pour les temps historiques, je partage sans hésiter l'opinion de M. Saint-Jours[3], que « nos côtes landaises ont été à peu près immuables. » J'ai revu chez M. Lenthéric, avec éton-

pagus urbain. » Hirschfeld, XIII, p. 76 : *Pagi tantum condicione usam esse Burdigalam probabile est, etsi, etc.* Sur ce point, du reste, nous ne sommes pas de l'avis de M. Hirschfeld : l'inscription 604, qui est son seul argument, n'est pas aussi ancienne qu'il le croit et ne concerne peut-être pas Bordeaux.

1. Paris, Plon, 1901, in-18 de viii-402 p., 11 cartes et plans.

2. *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 6 et suiv. Bien entendu, La Borderie ne nie pas (cf. La Monneraye, *Géographie ancienne de la péninsule armoricaine*, 1884) les phénomènes bien constatés d'immersion ou d'érosion; mais il en restreint l'importance, surtout à l'époque historique. Lenthéric, p. 311 : « Le Morbihan ne date pour ainsi dire que d'hier; » La Borderie, p. 7 : « Le golfe du Morbihan existait au temps de César. » Et je suis d'accord avec ce dernier.

3. *Port d'Albret et le littoral des Landes.* Perpignan, Latrobe, 1900, in-8° de 414 p. Du même, *État ancien du littoral gascon*, dans le *Bull. de la Soc. de géogr. commerciale de Bordeaux*, 21 janv. et 4 févr. 1901.

nement, la théorie qui rattache Cordouan au Bas-Médoc, et qui fait de ce dernier, jusqu'au XVIe siècle, une très grande île entre deux bras de la Gironde, un véritable delta analogue à la Camargue du Rhône; cette théorie, avoue M. Lenthéric, est contraire aux idées reçues chez les géologues (p. 82); mais alors, s'il ne l'appuie que sur des considérations historiques, il ne trouvera pas un seul texte sérieux qui la justifie, et il en trouvera de formels qui s'y opposent[1]. — Jusqu'à nouvel ordre, et sauf sur des points déterminés pour lesquels nous avons des renseignements[2] (comme l'embouchure de l'Adour), il faut, dans une carte de la Gaule ancienne, s'en tenir aux tracés de la géographie actuelle[3].

Les antiquités religieuses de la Gaule[4] ramènent périodiquement les noms de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et de M. REINACH. Celui-là, suivant cette méthode dont il a su tirer un merveilleux parti, retrouve le mythe de Cúchulainn sur les bas-reliefs du musée de Cluny[5]. — Ce n'est pas aux légendes néo-celtiques, c'est aux théories de la sociologie contemporaine que s'adresse M. Reinach pour mieux comprendre le monde gaulois : de là sont sorties ses études sur le totémisme, qui ont causé, dans le monde savant, une certaine agitation[6]. On l'a combattu vivement[7], et il est certain que le totémisme n'explique pas tout ce que nous savons de la Gaule. Mais c'est un fait trop universel pour ne pas chercher en lui une solution à quelques-uns des problèmes de l'antiquité celtique ou romaine.

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 258.

2. Pareilles transformations du littoral avaient été affirmées autrefois pour la région de Marseille. Lorsqu'on a voulu examiner de près les textes qui étaient censés les prouver, ils n'ont pas résisté une minute à la critique (cf. Clerc, *le Développement historique de Marseille*, 1898, p. 7 : « Que les caps se soient émoussés, que les anses aient diminué de profondeur, cela va de soi; mais que ces changements aient été tels qu'ils empêchent de reconnaître la ville de Marseille telle que la décrivent César et Strabon, c'est ce que je nie absolument. » C'est parfait). De la même manière, la théorie qui approchait d'Arles, à l'époque romaine, le littoral de la Camargue, a dû s'incliner devant l'examen des inscriptions et des chartes des Saintes-Maries.

3. Sur l'histoire primitive de l'Irlande, si étroitement unie à celle du monde celtique, voir les articles de M. S. Reinach sur les *Croissants d'or irlandais*, dans la *Revue celtique* de 1900, nos 1 et 2. — Sur l'histoire militaire de la Gaule sous Marius, cf. *Rev. hist.*, mai 1901, p. 100; sous Gallien, *Ibid.*, p. 102; sous Julien, *Ibid.*, p. 105.

4. Sur la diffusion du culte d'Epona : Gsell, *Revue archéologique*, sept. 1900 (bas-relief trouvé en Afrique); Gassies, *Revue des ét. anc.*, 1901, p. 143.

5. *Revue archéologique*, janv. 1900.

6. *Revue celtique*, 1900, n° 3, p. 269 et suiv. : *les Survivances du totémisme chez les anciens Celtes*.

7. Cf. *Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 320, 362, 382, 425.

Un des travaux d'ensemble les plus urgents dans le domaine des antiquités nationales est une enquête sur le culte des principaux saints français[1], leur origine, leur histoire et leur diffusion. Dans un livre que je n'ai point vu, MM. Bouillet et Servières ont fait ces recherches pour sainte Foy[2]. Il serait à désirer que pareille chose fût tentée, par exemple pour sainte Reine, saint Lazare, saint Romain, saint Seurin, etc., et je ne puis que m'associer au désir émis par M. Thédenat[3], que l'on constitue « un atlas hagiographique, » où chaque saint aurait sa carte d'extension. Un recueil de ce genre profiterait, non seulement aux études religieuses, mais aussi à l'archéologie païenne, étant données les relations qui ont pu s'établir entre certains cultes gallo-romains et certaines traditions chrétiennes.

J'ai applaudi un des premiers aux efforts faits par M. Ducrocq pour détruire la légende du « coq gaulois, » symbole de la race celtique[4]. Et c'est bien une légende. Maintenant, songeant qu'après tout le coq est figuré d'ordinaire comme attribut du grand dieu national de la Gaule, Mercure, je m'inquiète beaucoup moins de la diffusion de cette légende, et je n'en veux plus à M. Chaplain de l'avoir consacrée sur nos pièces d'or.

Enfin, dans le domaine de la linguistique[5], il faut signaler la

1. Analogue à celle que vient de terminer Mgr Duchesne pour les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (t. II, Paris, Fontemoing, 1900, in-8°).

2. *Sainte Foy, vierge et martyre*. Rodez, 1900, in-8°. — Cf., dans le *Bulletin de la littérature chrétienne* de juin 1899, Saltet, *Étude critique sur la passion de sainte Foy et de saint Caprais*. — En décembre 1898, M. Babut a présenté au diplôme d'études historiques, à l'École normale, un mémoire sur saint Martin : ce sera évidemment le plus gros chapitre de l'enquête que nous demandons. — J'ai été fort séduit, dans la *Revue de Gascogne* de 1901, par le travail de M. Saltet sur la *Passion de saint Vincent*. — Voir encore Boudet, *la Légende de saint Flour et ses fables* (Clermont-Ferrand, Bellet, 1897, in-8° de 162 p.).

3. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 195. — La leçon de M. Dufourcq sur la *Christianisation des foules* (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1899, t. IV) renferme, au sujet de ces études hagiographiques, des vues fécondes et qui se trouveront confirmées par l'histoire des cultes locaux de la Gaule; M. D. a raison de dire que « c'est moins l'histoire des martyrs que l'histoire de leur culte qui doit retenir notre attention. »

4. *Le prétendu Coq gaulois*, dans la *Revue générale de droit* de 1900.

5. M. Duvau a écrit *sur la prononciation du gaulois* (*Revue celtique*, 1901, p. 79) quelques pages dont j'accepterai volontiers les conclusions. Il a raison, en particulier, d'admettre l'existence en gaulois d'un son intermédiaire entre *v* et *m* de l'alphabet latin. Comme lui, et contrairement à l'opinion de M. Thomas (*Essais de philologie française*, p. 1 et suiv.), je crois que les *Convenae*

suite des audacieuses et profondes études de M. Mohl sur les *Origines romanes*[1].

II. Narbonnaise. — M. Clerc a commencé dans la *Revue historique de Provence*, à laquelle nous souhaitons la bienvenue[2], une série d'études minutieuses et précises sur les plus anciens temps de la région marseillaise. La première est consacrée aux Ligures[3], les véritables ancêtres historiques de la Provence : c'est un résumé fort clair de l'état de la question. Je souhaite davantage. Il serait bon, et la chose est faisable à l'aide des cartulaires[4], qu'on nous donnât la liste de tous les noms de lieux (de sources, de ruisseaux et de montagnes en particulier) relevés dans la toponomastique primitive de la Provence et qu'on étudiât l'un après l'autre chacun de ces noms; je n'hésite pas à dire que la très grande majorité révéleraient une origine ligure[5]. — La seconde des études de M. Clerc[6], plus personnelle et plus critique, est relative aux établissements phéniciens antérieurs à la fondation de Marseille. Notre ami

étaient des Celtes, et je ne serais pas étonné qu'on trouvât aussi la forme *Commenae* (cf. *Comenua*, *Corpus*, XIII, 533).

1. *La première personne du pluriel en gallo-roman*. Prague, Rivnac, 1900, in-8° de 152 p. — Comme études, trop hardies, provoquées par la langue gauloise, citons *la Tablette de Poitiers*, par M. Ricochon (Paris, Picard [1901], in-8° de IV-12 p.). — Le livre de M. Chabert sur *Marcellus de Bordeaux et la syntaxe française* (Paris, Fontemoing, 1901, in-8° de 107 p., cf. *Revue historique*, mai 1901, p. 108) n'est décidément pas un bon livre (Bourciez, *Revue critique* du 9 avril 1901).

2. Le premier numéro a paru en janvier 1901. — M. Clerc vient de faire paraître (*Revue internationale de l'enseignement*, 1901) une courte histoire du *Musée archéologique du Château-Borély* à Marseille.

3. *Les Ligures dans la région de Marseille*, *Revue historique de Provence*, janvier et février 1901. M. Clerc a raison de dire (p. 77) que « l'archéologie demeure impuissante à éclaircir (dans notre Midi) la question des Ligures. »

4. A cet égard, l'admirable *Gallia christiana novissima*, inaugurée par Albanès, complétée par M. Chevalier, peut rendre de grands services. Nous signalons le dernier volume, relatif au diocèse d'*Arles* (1900, Valence, de Chaléon, in-4°, 1436 col.). Et nous nous associons, pour la continuation de cette grande œuvre, aux vœux de M. Degert (*l'Œuvre du chanoine Albanès et la refonte du Gallia christiana*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, avril 1901) : vœux, hélas! qui ont contre eux toutes les prévisions humaines et pour eux toutes les sympathies de ceux qui ont l'amour du travail utile.

5. Par exemple : *Almahiae*, nom de source (*Corpus*, XII, 330); *Giarinus*, nom de ruisseau (332); *Gerudatiae*, nom de source (505), sont beaucoup plutôt ligures que celtiques.

6. *Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs*, *Revue historique de Provence*, avril 1901. Lire aussi, sur ce sujet, les très intelligents *Mémoires* de M. Bérard cités et discutés par M. Clerc (notamment *Annales de géographie*, t. IV et V, 1894-96).

souscrit très volontiers, en y apportant de bons et nouveaux arguments, à la doctrine qui donne une étymologie phénicienne au nom de *Massalia*[1], et je n'hésiterai plus à l'adopter le jour où ce nom ne figurera ni comme nom de source ni comme nom de montagne dans une nomenclature à peu près complète des vocables géographiques d'origine ligure[2].

M. Héron de Villefosse et M. Bizot nous ont donné[3] de nouveaux détails sur la mosaïque de Sainte-Colombe, représentant une scène moitié musicale et moitié bachique : « Sur toute l'étendue des communes de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Galle, le sol est pavé de mosaïques : il suffit de creuser quelques mètres pour en rencontrer. C'est certainement le coin de la Gaule qui a fourni les plus beaux et les plus nombreux spécimens en ce genre[4]. »

MM. Marteaux et Le Roux ont étudié avec le plus grand soin[5] une

1. *Massalia* viendrait, d'après M. Derenbourg, de *Mazzal*, τύχη, dans le sens de ἀγαθὴ τύχη (nom d'Agde), la Bonne Fortune, p. 208.

2. Dans le même ordre d'idées, sur les influences orientales en Narbonnaise, mais sans aucun doute à une époque bien postérieure à la fondation de Marseille, cf. Guimet, *les Isiaques de la Gaule*, étude d'objets égyptiens trouvés à Vaison, Orange, Arles, etc. (*Revue archéologique*, janvier 1900; cf. *Acad. des inscr., c. r.*, 1896, p. 155). — Il y a d'utiles renseignements d'archéologie romaine dans le livre de M. Chaillan, *Promenades historiques dans la vallée de l'Arc* (1899, Aix, Barthélemy, in-8° de 108 p.). Sur la bataille d'Aix, voir *Rev. historique*, mai 1901, p. 100. — M. de Gérin-Ricard nous a donné, outre des *Monographies des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque* (Avignon, Seguin, 1900, in-8° de 68 p., étude en particulier sur les célèbres *fines* des territoires d'Arles et d'Aix), une bonne *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône* (Marseille, Barlatier, 1899, in-8° de 34 p.). Cette région de Trets dans la vallée de l'Arc, où tous les âges historiques et préhistoriques ont laissé de si étranges monuments, a dû être une des plus anciennes et plus constantes demeures d'hommes dans tout le Midi. Je ne serais plus éloigné d'y placer le Τροϊζήν d'Étienne de Byzance. — Sur l'inscr. des *navicularii marini* d'Arles, cf. Espérandieu, *Revue épigraphique*, 1900, p. 113. Sur Favorinus d'Arles, cf. *Revue historique*, mai 1901, p. 102, n. 3. — Nous venons de recevoir de l'*Académie de Vaucluse* la *Table des Mémoires*, de 1882-1900; elle est faite par M. Méritan et bien faite. — Dans l'inscr. *Corpus*, XII, 1359 (près de Malaucène), M. Héron de Villefosse lit *praefectus f(luminis) O(vidis)*, l'Ouvèze chez les Voconces (*Acad. des inscr., c. r.*, 1900, p. 458).

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1900, p. 258.

4. Sur l'inscription romaine à la déesse Vienne, cf. Héron de Villefosse, *Inscr. lat. en l'honneur de la déesse Vienna* (1900, extrait du *Journal de Vienne*).

5. *Voie romaine de Boutae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy*. Annecy, Abry, 1901, in-8° de 48 p., nombreuses grav. Extrait de la *Revue savoisienne*, 1900, 4.

des routes romaines de la Savoie[1]; je dirais volontiers avec trop de soin, puisqu'ils y ont inséré bon nombre de descriptions de monuments figurés qu'on chercherait plutôt dans un inventaire archéologique; mais abondance de bien ne nuit pas[2].

III. Lyonnaise. — En Lyonnaise, il ne reste plus, des deux vieux maîtres de l'archéologie, Allmer et Bulliot, que le patriarche du Beuvray. Grâce à M. Bulliot, ce sont les antiquités autunoises qui font maintenant le plus parler d'elles dans la région[3], et vraiment ces inscriptions de deux *gutuater*, prêtre du dieu Anvallus[4], cette statuette « panthée » d'Anost en Morvan[5] sont des choses singulières et précieuses. Elles nous confirment de plus en plus dans la conviction que le pays éduen était en Gaule, par excellence, la terre des menus dieux, que la divinité y était morcelée comme la montagne et comme les eaux[6]. — A Lyon, les découvertes sont moins saisissantes, et le principal événement de l'année dernière me paraît être la polémique entre MM. Devaux[7] et Steyert sur les noms de *Lugdu-*

1. A la fois sur les lieux et dans les documents du moyen âge.

2. Les dessins sont d'ailleurs excellents et tout à fait dans le ton de l'antiquité. Signalons, pl. III, 5 et p. 31, un petit bronze soi-disant « de style égyptien. » — Une inscr. d'Aps (*Revue épigraphique*, 1901, p. 148) nous fait connaître un nouveau *pagus* gaulois, *pagus Arec*. On retrouvera le nom de ce *pagus*, j'en ai la conviction, en recherchant parmi les anciens noms des rivières ou des montagnes du Vivarais. Je n'ai pas vu, sur cette inscription, la publication de M. Vallentin (*Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1900). — Sur l'architecture du Pont-du-Gard, lire les très intéressantes remarques de E. B. dans les *Annales du Midi*, 1901, p. 127. — Impressions exactes et heureuses de M. Hanotaux sur *la Maison Carrée*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1901. — Cazalis de Fondouce, *l'Hérault au temps préhistorique*, 1900, Montpellier, in-8°, *non vidi*. Mais *la Cachette de fondeur de Launac*, que j'ai vu dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1900, est un bon travail.

3. Nous avons parlé déjà (*Revue historique*, mai 1900, p. 107) de la polémique au sujet des bas-reliefs de Mavilly. M. Reinach a maintenu son opinion (*Revue archéologique*, 1899, t. XXXV, p. 467). M. Bulliot vient de défendre la sienne à nouveau (*Mémoires de la Société éduenne*, n. s., t. XXVIII, 1900), en rapprochant du bas-relief de Mavilly une sculpture de la Meuse, qui représente une opération d'oculistique à comparer à la scène du bas-relief discuté.

4. Bulliot, *Mémoires de la Société éduenne*, n. s., t. XXVIII, 1900.

5. Voir l'étude très minutieuse, très exacte de Graillot, *Mercure panthée*, *Revue archéologique*, septembre 1900.

6. Sur l'*Inscription autunoise de l'Ichthys*, cf. *Mémoires de la Société éduenne*, n. s., t. XXIX, 1901, p. 1.

7. Devaux, *Étymologies lyonnaises*, réponse à M. Steyert. Lyon, Mougin-Rusand, 1900, in-8° de 160 p.; cf. *Nouvelle histoire de Lyon, appendice* de 98 p., *q. n. v.*; Allmer, dans la *Revue épigraphique*, 1900, p. 87.

num et autres lieux[1]. Pauvre grand dieu Lug, que de méfaits commis et que de science dépensée en ton nom[2]!

L'exemple de M. Gassies, à Meaux, montre ce qu'un chercheur précis et patient peut arriver à trouver en fouillant avec conscience le sol d'une moindre ville gallo-romaine[3]. — M. du Chatellier, le maître de l'archéologie bretonne et un des fouilleurs les plus intelligents de France, devrait bien appliquer son activité à reconstituer enfin la carte gallo-romaine de l'Armorique[4]. — M. Liger continue, avec son bonheur habituel, l'exploration de la « Cénomanie » et nous donne une description fort étendue des ruines de Sargé, où il place la ville de Varacia, détruite (comme tant d'autres), vers 275, mais relevée un instant au IVe siècle[5]. — M. Coutil, presque son voisin, poursuit ses inventaires archéologiques du pays des Eburovices et de ses alentours[6]. Chaque province a son protagoniste dans le passé[7].

1. Le nom de Gier, *Jaris, Jarensis*, doit être d'origine ligure et rapproché de *Giarinus* (cf. ici p. 395, n. 5). Je ne connais pas Vachez, *Études historiques sur l'ancien pays de Jarez; Chagnon, son inscription antique*, etc., 1900, Lyon, in-8° de 42 p. — Autres travaux sur les pays éduen et sénon : *le Plateau et les grottes de Basseville à Surgy* (*Nièvre*), par M. Poulaine (*Bulletin archéol. du Comité*, 1901, p. 394); sur le Diadumène de Vauluisant (Yonne), Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1900, p. 254.

2. Voir, sur l'état actuel de la question, la note de M. d'Arbois de Jubainville, *Académie des inscriptions, c. r.*, 1900, p. 415. — Nous aurons sans doute l'occasion de reparler ici de la monnaie relative à la fondation de Lyon.

3. *Revue des Études anciennes*, 1900, nos 1 et 2, et 1901, n° 2.

4. De lui, *le Bronze dans le Finistère*, extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (Quimper, Leprince, 1899, in-8° de 56 p.). Autres mémoires dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie* (1899). — Je n'ai pas vu, de M. Quilgars, *les Monuments mégalithiques et le culte des pierres dans le folklore guérandais* (Baugé, 1899, in-8°). — *Les Sarcophages* [chrétiens] *du pays nantais*, par M. Maitre (*Bulletin archéologique du Comité*, 1901, p. 406) : « S'il y a eu des églises avant le IIIe siècle, où sont les cimetières? » ce à quoi on peut répondre que les troubles et les reconstructions des villes, au IIIe et au IVe siècle, ont pu parfaitement faire disparaître églises et cimetières; c'est par d'autres arguments qu'il faut combattre « les partisans de l'apostolicité. »

5. Liger, *Découverte de la ville de Varacia à Sargé* (Loir-et-Cher). Paris, Champion, 1900, in-8° de 88 p., grav. — Du même, je n'ai pas vu : *les Voies militaires dans le Maine* (Paris, Champion, 1899, in-8° de 242 p.). Cf., sur cette biographie, Heurtebize, *Revue historique du Maine*, 1899, p. 240.

6. *L'Age du bronze en Normandie*, etc. (Louviers, 1899, in-8° de 72 p. et pl., séries intéressantes); *les Figurines en terre cuite des Eburovices, Véliocasses et Lexovii* (Évreux, Hérissey, 1899, in-8° de 88 p., atlas de 17 pl.; études spéciales sur les Vénus à gaine et sur le dieu accroupi de Quilly (cf. Maitre, *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 16 mars 1899).

7. *Étude sur les aqueducs de l'époque romaine en Touraine*, par M. Bousrez (*Bulletin archéologique du Comité*, 1899, p. 425).

IV. Belgique et dépendances[1]. — La Belgique est, comme toujours, la moins représentée de nos provinces dans le mouvement archéologique. Il semble cependant que l'on commence enfin à découvrir d'intéressantes inscriptions à Reims[2] et que nous aurons le plaisir de voir s'achever les petits *corpora* épigraphiques de la région avant l'apparition de celui de Berlin[3].

V. Aquitaine. — Le Congrès archéologique de Bourges n'a pas amené de publications bien considérables sur les antiquités gauloises[4] et latines du Berry : on n'a que trop senti l'absence de MM. de Kersers et Vallois. L'antiquité romaine de la région a été représentée surtout par un mémoire de M. Mater sur les routes du pays biturige[5], mémoire où il y a beaucoup de bonne volonté, mais qui ajoute assez peu aux recherches antérieures.

1. A Savoisy (Côte-d'Or), monument relatif aux sept jours de la semaine (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 67, par M. Héron de Villefosse). — A Mirebeau, un des coins les plus riches de la Côte-d'Or, trouvaille d'épées gauloises de l'âge de la Tène (Rey, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 196); des fouilles à Mirebeau devraient être encouragées et subventionnées. — *Note sur le cimetière burgonde de Chevigny* (*Jura*), par M. Feuvrier (*Bulletin archéologique du Comité*, 1901, p. 401).

2. *Revue épigraphique*, 1901, nos 1381 et suiv. — Sur les cachets d'oculistes de la collection Habert (dont le catalogue s'imprime en ce moment), voir Guelliot, *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. CVII, 1900, p. 183 et suiv. — Je n'ai pas vu le livre de M. Bazin sur Reims. — Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* en est à son 10e fascicule (1900, in-8° de 393 p. et 25 grav.).

3. Seymour de Ricci, *Répertoire épigraphique des départements de l'Aisne et de l'Oise* (1899, extrait de la *Revue archéologique*). Je n'ai vu ni l'*Histoire d'Amiens*, de M. de Calonne, ni les *Inscriptions romaines du département des Ardennes* (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. VIII, 1900). Mais la *Revue historique* pense plus aux érudits de province qu'ils ne pensent à elle. — Je n'ai pas vu les livres récents de M. Boulanger sur les antiquités mégalithiques et autres de la Somme (parus chez Leroux). — L'inscription de Gordien III, à Thérouanne, a été étudiée par M. Espérandieu (*Revue épigraphique*, 1900, p. 119). — A Tournai, vases à inscriptions bachiques (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 126, par M. Soil). — Dispater de Cologne (Déchelette, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1900, p. 221). — Nous espérons bien que M. Merlin, quoique à l'École de Rome, n'abandonnera pas le travail qui lui a servi de thèse de diplôme (en décembre 1899, à l'École normale, sur le camp et la ville de Mayence).

4. M. de Goy s'est borné à un « court exposé » sur *les Ages du bronze et du fer en Berry* (*Congrès archéologique de France*, t. LXV, 1898; volume paru en 1900), p. 141 et suiv. — M. de Genouilly (p. 160 et suiv.) recule avant l'ère chrétienne la date des inscriptions gauloises de Genouilly; je ne suis pas encore convaincu.

5. *Les Voies romaines dans le département du Cher, Congrès archéologique*

Colbert fera en grand deux cents ans plus tard. C'est déjà l'ère de l'industrie d'état, de la corporation fermée, de la réglementation. Le moule est créé et dans ce moule se développera désormais l'industrie française; qui oserait affirmer que ces habitudes, plus que quatre fois séculaires, encore fortifiées par la politique protectionniste de Louis XIV au second Empire, ont entièrement disparu, et le rêve pour toute la classe des producteurs n'est-il pas toujours l'État-Providence réglant les transactions et entravant le libre jeu de la concurrence?

Le tome XXIX des très utiles *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* renferme le texte d'un inventaire des titres du comté de Taillebourg, conservé dans les archives de M. le duc de la Trémoïlle; l'éditeur est M. Gaston Tortat. Ce répertoire, rédigé vers 1717 et tenu à jour jusque vers 1758, renferme une foule de détails très utiles, les auteurs ayant longuement analysé les différents actes. Les documents sont bien entendu rangés par localités et par layettes. Dans une courte préface, l'éditeur décrit le manuscrit et fournit quelques indications sur la répartition de ces documents par siècles : rien avant le XIIe, très peu de chose avant le XIVe. Le chartrier ne devenait un peu riche qu'à dater du XVe. Ces analyses étendues, qui peuvent dans une certaine mesure tenir lieu des originaux aujourd'hui perdus, fourmillent de renseignements sur l'administration et la vie d'une grande principauté féodale durant trois siècles. Rien n'autorise à en mettre en doute la fidélité, et ces documents existeraient-ils encore aujourd'hui, on ne pourrait songer à publier des aveux immenses, des pièces de procédure interminables. On en retrouvera tout au moins la substance dans ce vieux répertoire.

Il existe encore un assez grand nombre de documents manuscrits relatifs à l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle; beaucoup sans doute ont disparu depuis l'an 1552, date à laquelle on dressait l'inventaire des archives du fameux tribunal à Carcassonne; mais il en reste encore assez pour retracer l'histoire de la terrible répression qui fit disparaître l'hérésie albigeoise. Ces registres sont, d'autre part, extrêmement précieux pour l'étude des doctrines hétérodoxes, doctrines que les apologistes catholiques du temps n'ont pas toujours exposées avec beaucoup de critique et qu'ils ont jugées avec un parti pris visible. Enfin, pour l'histoire politique et sociale, ils abondent en détails utiles et qu'on ne saurait trouver ailleurs. L'inventaire critique et détaillé de ces documents avait été fait il y a une vingtaine d'années par M. Ch. Molinier; le même avait depuis donné la description étendue d'un certain nombre de manuscrits analogues conservés en Italie. De son côté, M. l'abbé

MOYEN AGE.

Textes et documents. — M. G. Fagniez vient de publier, dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*[1], le tome II des *Documents* touchant l'industrie et le commerce en France (xive et xve siècles). Signalons la très intéressante introduction dont l'éditeur a enrichi ce nouveau volume. C'est une revue rapide de l'histoire économique de la France durant ces deux siècles; on y voit comment l'industrie et le commerce subissent le contrecoup de la politique générale du pays. M. Fagniez est extrêmement sévère pour Philippe le Bel, et montre sans peine comment ce prince a sacrifié à l'expansion de la dynastie capétienne la prospérité matérielle du royaume. L'un de ses fils, Philippe le Long, suit une politique intérieure plus éclairée, et, au moment où s'ouvre la guerre de Cent ans, la France jouit d'une prospérité, d'une aisance qui en font l'un des pays les plus riches de l'Europe. M. Fagniez parle des relations commerciales avec l'extérieur, insiste sur le rôle éminent des voies fluviales à cette époque, énumère les fabriques existantes. Il parle sommairement des corporations, du crédit, des banques juives et lombardes, etc. C'est en somme un tableau en raccourci de la situation matérielle de la France aux environs de l'an 1330. La guerre de Cent ans ruine cette prospérité d'un jour; l'auteur expose brièvement les principales conséquences de cette longue lutte : les transactions deviennent difficiles et instables; beaucoup de centres de fabrication et de places de commerce sont ruinés par les gens de guerre; les charges publiques, chaque jour accrues, gênent les transactions et appauvrissent le consommateur. Le luxe, il est vrai, est de jour en jour plus grand dans les hautes classes; mais un grand État ne vit pas seulement de luxe, et ce n'est là qu'une façade trompeuse qui voile à peine une profonde misère; l'auteur remarque que c'est sous le règne de Charles VI, au moment où la France est le plus bas, que ce luxe atteint dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie le développement le plus extraordinaire. La guerre finie sous Charles VII, le pays se reprend à vivre; M. Fagniez énumère les grands travaux publics entrepris sous ce prince, les mesures prises pour faire renaître le commerce et ranimer l'industrie; puis Louis XI porte sur ce terrain son activité un peu inquiète et parfois brouillonne; il réglemente à outrance et tente pour certaines industries ce que

1. Paris, Picard, 1900, in-8°.

Colbert fera en grand deux cents ans plus tard. C'est déjà l'ère de l'industrie d'état, de la corporation fermée, de la réglementation. Le moule est créé et dans ce moule se développera désormais l'industrie française; qui oserait affirmer que ces habitudes, plus que quatre fois séculaires, encore fortifiées par la politique protectionniste de Louis XIV au second Empire, ont entièrement disparu, et le rêve pour toute la classe des producteurs n'est-il pas toujours l'État-Providence réglant les transactions et entravant le libre jeu de la concurrence?

Le tome XXIX des très utiles *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* renferme le texte d'un inventaire des titres du comté de Taillebourg, conservé dans les archives de M. le duc de la Trémoïlle; l'éditeur est M. Gaston Tortat. Ce répertoire, rédigé vers 1717 et tenu à jour jusque vers 1758, renferme une foule de détails très utiles, les auteurs ayant longuement analysé les différents actes. Les documents sont bien entendu rangés par localités et par layettes. Dans une courte préface, l'éditeur décrit le manuscrit et fournit quelques indications sur la répartition de ces documents par siècles : rien avant le XIIe, très peu de chose avant le XIVe. Le chartrier ne devenait un peu riche qu'à dater du XVe. Ces analyses étendues, qui peuvent dans une certaine mesure tenir lieu des originaux aujourd'hui perdus, fourmillent de renseignements sur l'administration et la vie d'une grande principauté féodale durant trois siècles. Rien n'autorise à en mettre en doute la fidélité, et ces documents existeraient-ils encore aujourd'hui, on ne pourrait songer à publier des aveux immenses, des pièces de procédure interminables. On en retrouvera tout au moins la substance dans ce vieux répertoire.

Il existe encore un assez grand nombre de documents manuscrits relatifs à l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle; beaucoup sans doute ont disparu depuis l'an 1552, date à laquelle on dressait l'inventaire des archives du fameux tribunal à Carcassonne; mais il en reste encore assez pour retracer l'histoire de la terrible répression qui fit disparaître l'hérésie albigeoise. Ces registres sont, d'autre part, extrêmement précieux pour l'étude des doctrines hétérodoxes, doctrines que les apologistes catholiques du temps n'ont pas toujours exposées avec beaucoup de critique et qu'ils ont jugées avec un parti pris visible. Enfin, pour l'histoire politique et sociale, ils abondent en détails utiles et qu'on ne saurait trouver ailleurs. L'inventaire critique et détaillé de ces documents avait été fait il y a une vingtaine d'années par M. Ch. Molinier; le même avait depuis donné la description étendue d'un certain nombre de manuscrits analogues conservés en Italie. De son côté, M. l'abbé

Douais, aujourd'hui évêque de Beauvais, avait publié un certain nombre de textes sur l'institution, et des travaux comme ceux de M. Tanon sur la procédure et de M. Lea sur l'histoire même de l'Inquisition avaient renouvelé les notions jusque-là reçues. Mais l'intérêt de ces documents est si grand qu'en dépit de tous ces travaux la publication des meilleurs d'entre eux n'en restait pas moins désirable. Pour répondre à ce désir, M. Douais vient de donner, dans la collection de la Société de l'histoire de France, deux volumes de *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France*. Il est vrai que de ces deux volumes un seul est réservé aux textes proprement dits, et la composition de ce mince recueil n'est peut-être pas de nature à satisfaire entièrement le public. La Société de l'histoire de France n'ayant voulu consacrer au sujet que deux volumes, il eût semblé logique de donner le plus possible de textes originaux et surtout de faire entrer dans le recueil des textes variés et d'époques différentes. Or, de ces deux tomes, le premier tout entier est occupé par une longue introduction historique, dont la place n'était pas indiquée en tête d'un court recueil de textes, et le second est composé de si singulière façon que les textes réunis ne sauraient donner une idée suffisante de l'histoire de l'Inquisition. On y trouve d'abord un registre des années 1244-1248, renfermant les sentences de Bernard de Caux et de Jean de Saint-Pierre; de ce registre, il n'y a rien que de bon à dire; il est fort curieux et méritait à tous égards de prendre place dans le volume. Le registre du greffe de Carcassonne, de 1250 à 1267, est également fort intéressant; mais la majeure partie et la plus curieuse en a déjà été publiée, et l'ensemble a été longuement étudié par MM. Ch. Molinier et Tanon[1]. Enfin, pour le XIVe siècle, l'éditeur donne en tout et pour tout le procès-verbal de la commission apostolique, chargée en 1306 de réparer quelques-uns des excès commis par l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, et par l'inquisiteur Geoffroi d'Ablis. Il n'a rien tiré du volume de la bibliothèque Vaticane, renfermant les poursuites contre les églises albigeoises du pays de Foix, rien non plus de celui de la bibliothèque de Toulouse; enfin, il n'emprunte qu'un petit nombre de pièces aux copies de la collection Doat, à la Bibliothèque nationale. Pour conclure, ce recueil ne saurait donner une idée exacte de l'activité des juges d'Inquisition durant tout un siècle, et il serait impossible, à l'aide de ces seuls textes, de faire l'histoire du tribunal. Il n'y est guère question que des

1. Dont, il est vrai, M. Douais ne cite les ouvrages que le moins souvent possible.

Cathares ou Albigeois, alors qu'au XIVe siècle il poursuivit avec tout autant de rigueur les Vaudois, les fratricelles ou spirituels, les Béguins et les sorciers.

Cette lacune, dont l'éditeur n'est peut-être pas seul responsable, est d'autant plus fâcheuse qu'on aurait pu réserver à des textes originaux une bonne part de la place prise par la vaste introduction qui forme tout le tome I; elle compte en tout 300 pages et renferme une étude sur les sources de l'histoire de l'Inquisition. Ce n'est ni une histoire complète de l'institution (elle eût été d'ailleurs actuellement peu utile après le beau livre de M. Lea), ni une simple notice sur les documents publiés au tome II. L'auteur effleure beaucoup de sujets différents; mais la place lui manque pour en approfondir aucun; c'est en somme avant tout un amas de remarques et de réflexions sur chaque point particulier. Parfois, l'information n'est pas absolument complète; ainsi, touchant les manuels de procédure, M. Douais en cite en tout deux; il aurait pu y ajouter ceux que Martène a jadis publiés et dont M. K. Müller a étudié l'un, fort important; l'excellent ouvrage de ce dernier lui aurait fourni de précieuses indications sur l'une des sources de la *Practica* de Bernard Gui, et il y aurait vu mentionné un formulaire de l'Inquisition de Carcassonne d'environ 1245, aujourd'hui à la bibliothèque de Wolfenbüttel. Ajoutons enfin qu'on ne saurait étudier la procédure des tribunaux d'Inquisition à l'aide des seuls manuels rédigés dans le midi de la France; il faut y joindre les traités analogues composés dans les pays voisins, Italie et Espagne, sans surtout oublier le plus complet et le plus parfait de tout, le *Directorium* du catalan Nicolas Eymeric. Sur plusieurs autres sources, notamment sur les copies de la collection Doat, d'autant plus précieuses qu'elle représentent des originaux définitivement perdus, M. Douais fournit d'utiles détails; c'est ainsi qu'il classe ces nombreux actes par inquisiteurs, traçant de la sorte un tableau intéressant de l'activité judiciaire de chacun de ces religieux; on doit aussi noter de bons renseignements sur le manuscrit des archives de la Haute-Garonne et sur celui de la bibliothèque de Toulouse, jusqu'ici incomplètement étudiés. Par contre, certaines parties du travail auraient pu sans aucun inconvénient être fortement abrégées; il était peu nécessaire d'analyser longuement toutes les bulles des papes du XIIIe siècle relatives à l'Inquisition; pour beaucoup, qui se répètent, une simple mention suffisait. Encore moins nécessaires sont les pages consacrées aux relations entre le tribunal, les princes séculiers et les ordinaires; ces longs développements, naturels dans une histoire de l'Inquisition, ne sont pas à leur place dans un travail bibliographique. On doit ajouter que si cette partie renferme

d'utiles indications, l'auteur n'a pas tout connu; il aurait pu consulter utilement la correspondance d'Alfonse de Poitiers, les comptes et actes administratifs de ce prince encore inédits et certains registres des enquêteurs de saint Louis, publiés il y a quelque vingt ans.

Le ton de l'ouvrage est en général modéré; mais on a le droit de trouver certaines des appréciations de l'auteur bien indulgentes. On ne saurait sans doute juger d'après les idées modernes une institution aussi singulière; la plupart des inquisiteurs du XIIIe siècle furent des religieux fanatiques, mais absolument sincères, qui crurent, en appliquant à des délits d'opinion des peines atroces, remplir leurs devoirs envers Dieu et l'Église. Ce sont là sentiments qu'on aurait peine à trouver aujourd'hui, sauf peut-être chez un petit nombre d'imbéciles ou de déments; en dépit de certaines défaillances passagères, la mentalité générale s'est fort heureusement modifiée. Mais, parmi tous ces fanatiques dangereux, bien que sincères, il y eut bien quelques brebis galeuses; sans parler d'excès de cruauté qui révoltèrent même les gens du XIVe siècle, peu tendres assurément (nous pensons, entre autres, au fameux Foulques de Saint-Georges), certains des hauts personnages qui se mêlèrent des procès d'inquisition commirent de véritables crimes. Tel ce Bernard de Castanet, évêque d'Albi, objet de la haine de la plupart de ses ouailles; curieuse figure, sans doute, un vrai politique, intelligent d'ailleurs et lettré; mais il dépassa vraiment la mesure, et son odieuse conduite fut en somme condamnée par le Saint-Siège, qui dut intervenir. Tirant profit des confiscations prononcées à sa requête, il aurait volontiers fait incarcérer tout son troupeau pour satisfaire ses goûts de luxe et son amour des constructions somptueuses. Vanter la fermeté de ce triste personnage à l'égard des hérétiques, c'est là vraiment recourir à un singulier euphémisme. Sur un autre point, les arguments de M. Douais nous paraissent bien peu convainquants. Il s'agit de la torture : qu'elle ait été en usage dans les tribunaux d'Inquisition, le fait ne parait pas douteux; l'auteur affirme d'abord qu'elle était rarement appliquée; mais qu'en sait-il? Ce sont là détails qui ne figuraient pas nécessairement dans les procès-verbaux. M. Douais cherche bien à excuser les inquisiteurs en rappelant qu'en tout cas la torture ne pouvait être ordonnée par les inquisiteurs eux-mêmes, sous peine d'irrégularité, mais par des juges laïques délégués à cet effet. L'excuse peut passer pour misérable, l'inquisiteur, premier auteur des poursuites, devant être estimé moralement responsable de tous les actes qui suivaient l'arrestation par ses ordres d'un malheureux prévenu. Bien mieux, pour arracher l'aveu, les inquisiteurs, sans parler de la torture, employaient

la prison et les souffrances de la faim, et nous savons par l'un d'eux quel parti ils savaient tirer de ces moyens de contrainte; écoutons ce que dit David d'Augsbourg dans un passage rapporté par M. Douais lui-même (p. CCXL) : « Si l'accusé se refuse à avouer, qu'on l'enferme en prison et qu'on lui fasse concevoir la crainte que l'on a des témoins à sa charge, que, s'il est convaincu par le dire de ces témoins, il ne lui sera fait aucune merci et il subira la mort; que cependant on lui donne peu de nourriture pour le soutenir (*tenuis victus*); cette crainte l'humiliera, et qu'aucun de ses complices ne puisse l'entretenir, qui pourrait le réconforter. » Inutile de commenter ce texte significatif. D'autre part, nous savons qu'en dépit des canons de l'Église défendant aux clercs, sous peine d'irrégularité, de verser le sang, la torture était d'un usage courant dans les cours d'église, y compris les officialités; il suffira de rappeler le texte péremptoire emprunté par M. Tanon au formulaire de Guillaume de Paris. Au surplus, ce ne sont là, à notre sens, que des détails sans grande importance; du jour où l'Église chrétienne, oublieuse des leçons de l'Évangile, se fit persécutrice à son tour, elle dut nécessairement recourir aux lois cruelles de la société laïque, alors encore passablement barbare. Il suffit de constater la chose, mais qu'au moins on ne nous représente pas comme de parfaits disciples de Jésus tous ces juges sanguinaires qui, pendant plus de cent ans, ont poursuivi et torturé de pauvres visionnaires que le doux Maître se fût contenté de plaindre et d'exhorter[1].

Le troisième et dernier volume de l'édition, par M. LONGNON, de *Méliador*, poème de Froissart, vient de paraître (Société des anciens textes français). Il renferme la fin du texte, le glossaire et les tables. L'éditeur y a joint une notice sur l'Armorial de la Table ronde et les blasons décrits par Froissart; il prouve qu'il n'y a entre eux aucune ressemblance; il démontre en même temps que l'auteur de l'Armorial, dédié au XVe siècle à un prince de Vienne, est le célèbre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et que le destinataire, étant qualifié de *prince*, ne peut être un dauphin de Viennois, mais le prince de Viane. Il donne également le blason des écus attribués par le poète à ses personnages et répond aux objections de M. Kittredge

1. Quelques remarques en terminant sur divers points de détail. Pourquoi M. Douais appelle-t-il *Henricus de Chamayo* « *Henri Chamayou?* » Pourquoi aussi fait-il de Guillaume Arnaud un Allemand en l'appelant *Willem?* A la table générale, l'éditeur n'a pas donné les formes latines des noms de lieux; la précaution eût été utile. Enfin, dans la transcription du manuscrit de Carcassonne, il y a quelques erreurs dans l'orthographe de ces mêmes noms de lieux.

touchant la date de composition de *Méliador*. Le savant anglais estimait que la première rédaction, dont on n'a plus qu'un débris, était antérieure à 1388, et que la seconde avait été écrite après cette date. M. Longnon persiste à croire que le poème était sur le chantier dès avant 1369 et expose succinctement ses arguments.

Ouvrages généraux. — M. le vicomte Charles de la Lande de Calan vient de consacrer un volume aux *Personnages de l'épopée romane* (Paris, Bouillon, 1900, in-8°); dans un avant-propos, il explique comment, ayant toujours eu un goût très vif pour la littérature du moyen âge, l'idée lui est venue de publier le résultat de ses remarques sur les chansons de geste; il a, dit-il, lu les poèmes originaux, consulté les ouvrages de MM. L. Gautier et G. Paris, l'*Histoire littéraire* et feuilleté la collection de la *Romania*. C'est avec ce bagage scientifique qu'il s'est lancé dans cette périlleuse entreprise. A vrai dire, l'objet que l'auteur s'est proposé n'apparait pas très nettement; a-t-il voulu étudier les rapports entre la fable et l'histoire? A-t-il voulu simplement dresser la généalogie de ces familles poétiques et montrer les points de contact entre les différentes gestes et les différentes branches de chaque geste? A notre sens, il a fait fausse route; l'étude critique de ces innombrables poèmes, dont beaucoup n'existent plus sous la forme originale, dépasse les forces d'un homme, et longtemps encore il faudra procéder par monographie. Le jour où on aura étudié d'une façon critique chacun de ces vieux poèmes, où on en aura des éditions soignées avec introductions étendues, on pourra tenter la synthèse; jusque-là, l'entreprise parait téméraire. La date même de composition de certains de ces vieux poèmes est encore mal déterminée; les rapports entre les rédactions sont mal connus; on n'a pu enfin faire le départ exact entre ce que chaque trouvère a emprunté à la tradition et ce qu'il a ajouté lui-même au thème primitif. Essayer de déterminer ces rapports et ces dépendances à l'aide de simples ressemblances des noms est donc bien difficile; ajoutons que l'honorable auteur rapproche parfois des formes onomastiques bien éloignées et qu'il fait par compensation au texte des poèmes des corrections que certains pourront trouver aventureuses. Mais en voilà assez sur cet ouvrage, qui ne rentre qu'à demi dans le cadre de ce bulletin.

Charles de Valois, frère de Philippe IV, mort en 1325, joua de son vivant un rôle politique de première importance; ambitieux et brouillon, il cherche un peu partout en Europe un trône à sa convenance, et, rebuté dans toutes ses entreprises, doit se contenter d'exercer une certaine influence sur les affaires du royaume. On n'avait point encore écrit la biographie de ce cadet de France; les histoires

générales se contentent de noter son rôle dans le procès d'Enguerrand de Marigny et de mentionner en passant son expédition en Toscane ou sa vaine tentative de restauration de l'Empire latin de Constantinople. M. Joseph Petit, ancien élève de l'École des chartes, vient de consacrer à ce personnage un volume entier (Paris, Picard, 1900, in-8°); le travail est considérable, et l'auteur a consciencieusement dépouillé les ouvrages imprimés, aussi bien que les collections manuscrites de Paris, de la province et de l'étranger. Il s'est attaché plutôt à mettre en lumière la part prise par Charles de Valois à la politique de son temps qu'à apprécier le caractère du prince, et l'ouvrage manque de conclusion. C'est donc une biographie un peu terre à terre, où les faits se suivent généralement dans l'ordre chronologique, mais qui n'en rendra pas moins des services et qui permet dès maintenant de juger le rôle joué par ce personnage de second plan.

Charles de Valois n'avait pas treize ans quand une décision fantasque du Saint-Siège lui conféra la couronne d'Aragon, royauté *in partibus;* il prend donc une part, sans doute peu active, à la désastreuse campagne de 1285, et ne trouve pas auprès de ses nouveaux sujets un accueil bien enthousiaste; il se contente de distribuer à ses courtisans les fiefs et les dignités du royaume à conquérir. Il devra, en 1295, renoncer définitivement pour le bien de la paix à ce vain titre de roi; mais déjà attentif à soigner ses intérêts personnels, il sait faire autrement sa fortune; époux de Marguerite, fille de Charles II de Naples, il ajoute dès 1290, à son mince apanage du Valois, deux riches provinces, l'Anjou et le Maine. C'était pour lui une excellente affaire et une chance inespérée; il n'en restera pas moins besogneux sa vie entière et la passera à extorquer de l'argent à son frère, à ses neveux, à l'Église et à ses sujets sous des prétextes parfois bien étranges. C'est la première fois qu'on voit à l'œuvre un de ces cadets de France, dont l'établissement et la fortune coûtèrent parfois si cher au pays et dont la plupart lui rendirent si peu de services. L'avidité de Charles de Valois était notoire; elle lui fit commettre parfois des actions peu honorables, et Enguerrand de Marigny, qui connaissait bien son ennemi, put lui en faire en public de sanglants reproches. Il est vrai qu'il fallait à ce prince des ressources considérables pour mener à bien toutes les entreprises plus ou moins inconsidérées que lui suggérait son ambition. D'abord nous le voyons guerroyer en Aquitaine et en Flandre pour le compte de son frère, Philippe le Bel, puis, le jour où il a épousé Catherine de Courtenay, héritière nominale de l'empire de Constantinople, il conçoit l'espoir chimérique de rétablir la domination latine en Orient. Mais

il lui faut des alliés et de l'argent; pour ce dernier point, il s'adresse au Saint-Siège, et Boniface VIII oblige les églises de la chrétienté à se saigner à blanc pour permettre l'accomplissement de ce sage projet. De son côté, Charles de Valois accepte, rôle peu honorable pour un prince français, pour un petit-fils de saint Louis, d'aller en Italie se faire l'exécuteur des vengeances du parti guelfe; en 1301, il occupe Florence et autorise par sa présence les persécutions odieuses et les massacres dont les Gibelins sont victimes. On sait comment Dante, en quelques vers terribles, a vengé son parti. Cette triste équipée à laquelle le pape Boniface VIII lui-même met fin, une campagne misérable dans le sud de l'Italie n'amènent aucun résultat, et, comme le roi Picrochole, Charles de Valois rentre bientôt au logis, léger d'argent et déçu de ses espérances. Mais il n'est pas guéri de ses folles ambitions; quelques années après, en 1308, il sera candidat à la couronne impériale, et, encore plus tard, à la veille de mourir, il rêvera de se faire créer roi d'Arles et de Vienne. Entre-temps, il a exercé une influence sensible sur les affaires intérieures du royaume; sous le faible Louis X, il est le vrai maître, le promoteur des poursuites contre les anciens ministres de Philippe le Bel, et, bien plutôt pour assouvir une haine personnelle que pour punir un ministre prévaricateur, il fait condamner Marigny; lui-même, plus tard, avouera son crime. Sous Philippe V, il est moins en faveur et moins influent; actif et intelligent, ce prince n'est pas d'humeur à se laisser dominer; Charles IV, au contraire, paraît avoir volontiers eu recours aux conseils de son oncle. Enfin, le comte de Valois meurt en 1325, laissant un fils, ce Philippe qui, pour le malheur de la France, devait devenir roi trois ans plus tard.

Voilà, convenons-en, une existence bien remplie; mais tous ces rêves de grandeur, toutes ces entreprises incohérentes semblent dénoter chez Charles de Valois plus d'ambition que de bon sens. M. Petit n'a point tenté de faire l'apologie de son héros, et de cette réserve on ne saurait que le louer. Dans la seconde partie de l'ouvrage, il montre ce prince dans sa famille et sur ses domaines, administrant son apanage et cherchant par tous les moyens possibles à accroître ses revenus, toujours inférieurs à ses besoins; on sait qu'il mourut insolvable. Cette administration est loin d'être parfaite, et plus d'une fois ce fils de France doit se défendre contre l'ingérence des agents royaux, plus soucieux, il est vrai, d'affirmer la suprématie de la couronne que de corriger des abus. On est déjà bien loin du règne de saint Louis, et à l'ancienne féodalité militaire et chevaleresque va succéder cette féodalité fiscale qui laissera si mauvais renom.

Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe le Bel, avait su

gagner la confiance et l'affection de son élève, qui, devenu roi, le combla de charges, de pensions et de bénéfices. Notaire et clerc du roi, chanoine de Laon, de Senlis et de Noyon, prébendé à Reims, il devint encore plus tard archidiacre de Thiérache; il semble avoir cherché avant tout la tranquillité et vécu sagement à l'écart, administrant avec un soin méticuleux ses revenus assez importants, et tout occupé d'embellir et d'achever la chapelle qu'il avait fait élever à Ercuis, son village natal. Il a fréquenté souvent la cour, accompagné les rois dans leurs expéditions militaires; mais il ne paraît pas s'être mêlé des affaires publiques; il a beaucoup d'amis, dont il met sans doute le crédit à contribution; mais il se tient aussi loin que possible de la politique et s'occupe surtout des membres de sa famille, qu'il élève et qu'il case. C'est un homme instruit; il a fait ses études à Paris et y a obtenu le titre de *magister;* il achète des livres, fait construire un manoir à Ercuis et dépense largement. En mourant (1314), il lègue sa chapelle et sa maison à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui y fonde un prieuré. Il serait difficile, on le voit, d'imaginer existence plus simple et plus sage. Guillaume était par dessus tout un homme ordonné et méthodique, et il tenait un livre de raison, l'un des plus anciens que l'on ait pour la France; le manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Connu et signalé dès le XVIIe siècle, ce curieux document a été tout récemment analysé par M. Delisle au tome XXXII de l'*Histoire littéraire;* M. J. Petit vient à son tour de l'étudier et d'en publier le texte[1]. On sait quel intérêt présente ce genre de recueils, dont divers savants poursuivent l'étude depuis un certain nombre d'années; c'est en somme une mine presque inépuisable de renseignements sur la vie sociale en France au temps passé, et celui de Guillaume d'Ercuis peut compter parmi les plus précieux. L'auteur y a noté quelques faits historiques, la mort de certains grands personnages; il y donne également le détail de ses recettes et de ses dépenses; il y mentionne les baux passés par lui, les achats faits, les marchés conclus pour ses constructions (prix de la main-d'œuvre et frais de matériaux). Enfin, en homme soigneux, il prend copie de quelques chartes intéressant ses propriétés ou d'actes dont les formules pourront plus tard lui servir. C'est, pour conclure, un excellent répertoire de faits touchant la vie quotidienne, l'existence intime d'un modeste bénéficier à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle.

Le culte de saint Lambert de Liège fut importé en Westphalie dès le IXe siècle, lors de l'organisation religieuse de la Saxe; d'autre

1. *De libro rationis Guillelmi de Erqueto.* Paris, Picard, 1900, in-8°.

part, au XVIe et au XVIIe siècle, les princes-évêques de Liège et ceux des grandes cités de l'Allemagne du Nord eurent les uns et les autres à lutter contre la Réforme. S'autorisant de ces deux faits, M. DEMARTEAU vient de publier un ouvrage de composition un peu bizarre intitulé : *Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale, étude d'histoire comparée* (Liège, Gothier, 1900, in-8°). Il y raconte brièvement l'histoire interne et externe de villes telles que Münster, Minden, Verden, Halberstadt, Hildesheim, etc., en insistant principalement sur les ressemblances entre cette histoire et celle de la cité liégeoise; puis il parle longuement des villes rhénanes, avec lesquelles Liège entretenait des relations commerciales : Cologne, par exemple, et Aix-la-Chapelle, et termine par un exposé des luttes intestines entre les princes-évêques de Liège et leurs bourgeois et par quelques pages sur la destruction de la principauté à la fin du XVIIIe siècle. Tout cela, bien qu'un peu abrégé, est intéressant, mais on ne voit pas bien à première vue comment l'auteur a pu être amené à rapprocher des sujets aussi différents. Sauf que dans toutes ces villes régnaient des princes-évêques et que dans certaines d'entre elles il existait une église dédiée à saint Lambert, il n'y a que bien peu d'analogie entre le développement municipal de ces cités allemandes et l'histoire intérieure de Liège. Partout, il est vrai, il s'est formé avec le temps une bourgeoisie riche et active, et l'autorité épiscopale s'est trouvée contestée; mais ce sont là simples coïncidences, et M. Demarteau n'a pu indiquer aucun trait de ressemblance entre la constitution urbaine des villes de Westphalie et celle de Liège. On pourrait tout aussi bien comparer en France les échevinages du Nord et les consulats du Midi. Pour conclure, on ne trouve dans ce volume ni une histoire complète du développement intérieur de Liège ni une étude approfondie des rapports commerciaux entre cette ville et les cités allemandes, mais une suite de réflexions générales et de rapprochements parfois un peu forcés entre les destinées des deux pays.

Le tome second de la *Faculté de théologie de Paris à l'époque moderne*, par M. l'abbé FERET (Paris, Picard, 1901, in-8°), est tout entier rempli par des notices sur les principaux docteurs et écrivains qui ont illustré la corporation au XVIe siècle. Le nombre en est grand, et l'auteur, faute de mieux, les a classés en sorbonnistes, navarristes et religieux d'ordres divers. C'est là classification un peu factice, mais acceptable, du moment que l'auteur procédait par notices biographiques; le plus grand défaut qu'elle présente est de mêler l'ordre des temps. Parmi tous ces docteurs, il en est sans doute beaucoup de parfaitement inconnus aujourd'hui; mais d'autres ont

joué jadis un rôle éminent dans l'Église et dans l'État, tels le fameux Noël Beda, René Benoist ou le converti Palma Cayet; beaucoup aussi ont pris une part active aux querelles religieuses et ont argumenté avec ardeur contre les réformés; enfin, d'autres ont fait preuve de savoir et d'érudition et publié de vieux textes théologiques ou historiques. En un mot, si la plupart ne méritent guère qu'une courte mention, il en est d'autres qui ont marqué dans l'histoire intellectuelle de la France, et si la Faculté de théologie ne peut citer durant ces cent ans des noms qui vaillent ceux de Pierre d'Ailly ou de Gerson, elle tient encore suffisamment sa place dans le monde. A un autre point de vue, ce fragment d'histoire littéraire présente également un réel intérêt; tous ces docteurs sont des catholiques fervents et appartiennent au parti contre-réformiste le plus exalté. Beaucoup, après avoir longtemps prêché contre les novateurs, deviendront de fougueux ligueurs et prendront une part directe aux guerres civiles de la fin du siècle. Leurs ouvrages sont le plus souvent des œuvres de polémique pleines de violence et d'âcreté. La lecture de ces innombrables volumes, difficiles à trouver, est particulièrement pénible et fastidieuse; en les décrivant, en les analysant, M. l'abbé Feret a rendu un grand service dont on doit lui être d'autant plus reconnaissant que la matière était plus ingrate. De tous ces écrivains, bien peu ont quelques talents littéraires; la plupart, surtout quand ils emploient le français, oublient de sacrifier aux Grâces, et leur latin rappelle trop souvent celui des anciens scolastiques. A cet égard, leur infériorité est patente; aucun d'eux n'écrit le français comme Calvin, et en latin peu atteignent l'élégance d'un Érasme ou d'un Théodore de Bèze. Ils n'en ont pas moins travaillé et écrit, et, quelque jugement qu'on porte sur leurs œuvres, il faut les étudier pour connaître tout le mouvement intellectuel de leur temps.

La Vie et les œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris, par M. Maurice Dumoulin (Paris, Picard, 1901, in-8°), est une bonne contribution à l'histoire de la librairie parisienne au XVIe siècle. Morel était noble, champenois et d'après certains indices des environs de Châlons-sur-Marne; comme la plupart de ses confrères d'alors, ce n'était pas un simple entrepreneur de librairie, il était lui-même lettré consommé. Né en 1523, il vient à Paris entre 1540 et 1545 suivre les cours publics, peut-être au Collège royal, et débute quelques années plus tard comme correcteur chez Charlotte Guillard; c'est grâce à ses soins que paraît le *Lexique* grec de Toussain; il y ajoute une préface latine, où il explique comment il a remanié et complété l'ouvrage primitif. Devenu gendre de Michel de Vascosan,

il fonde en 1557 une imprimerie rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans une maison appartenant à son beau-père. Il a très vite d'illustres clients, dont Joachim du Bellay, puis des savants, des théologiens; dès 1559, la cour lui confie des impressions; il obtient le privilège pour les œuvres poétiques du chancelier de l'Hospital; enfin, il imprime pour Philibert de l'Orme, Claude d'Espence, Adrien Turnèbe. En 1570, à la mort de Robert II Estienne, il obtient le titre d'imprimeur du roi, titre qui lui confère certains privilèges personnels et honorifiques, et le droit d'employer les caractères dits de Garamont. Dès lors, il édite une foule d'actes officiels, dont M. Dumoulin a dressé un long catalogue, et c'est à lui qu'on s'adresse pour imprimer les relations de fêtes et de cérémonies publiques. En 1579, il va occuper l'ancienne maison des Vascosan, rue Saint-Jacques; puis il meurt en 1583, léguant à son fils une maison célèbre et une excellente réputation. Fédéric Morel a laissé quelques écrits; ce sont des traductions, des préfaces à ses éditions, des vers grecs et latins. Ses descendants continuèrent pendant plusieurs générations à exercer la profession d'imprimeurs, et la marque du mûrier figure sur un grand nombre de volumes jusqu'au milieu du XVIIe siècle. La deuxième partie de l'ouvrage de M. Dumoulin est consacrée à l'étude technique des travaux de Morel : caractères (ce sont ceux de Garamont); lettres grises, dont certaines fort jolies et bien gravées; marques, elles changèrent plusieurs fois; culs-de-lampe, etc. A la suite, on trouve le texte des privilèges obtenus par lui et une liste étendue des ouvrages sortis de l'officine de 1557 à 1583, liste fort intéressante et dont la confection a dû prendre beaucoup de temps et nécessiter de longues recherches.

Le sujet qu'a voulu traiter M. Henri Sée est des plus difficiles, et jusqu'ici, en France, il a été peu étudié dans son ensemble[1]. On a publié beaucoup de textes sur la condition des classes rurales au moyen âge; on a examiné la question pour quelques provinces, pour certaines périodes déterminées; mais personne n'a encore eu le courage d'esquisser un tableau complet de la fin de l'époque romaine à l'aurore des temps modernes. Les textes sur la matière sont innombrables, extrêmement dispersés, beaucoup encore manuscrits, et il est matériellement impossible à un seul homme de prétendre les connaître tous; d'autre part, la condition des classes rurales à un moment déterminé varie de province à province, le mouvement d'af-

1. *Les Classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge.* Paris, Giard et Brière, 1901, in-8°, XXXVII-638 p.

franchissement ayant été plus rapide ici, plus lent ailleurs; enfin, les formes de la servitude, de la liberté et de la demi-liberté sont très différentes, suivant qu'on passe du nord au midi, de l'est à l'ouest. Ajoutons-y la multiplicité, la variété des redevances et des charges qui pèsent sur ces mêmes classes; cataloguer tous ces droits aux noms divers, les grouper en catégories bien déterminées est toujours difficile, les usages ayant varié de localité à localité et beaucoup de ces droits onéreux ayant changé de nom et de nature au cours des ans. Toutes ces difficultés n'ont point arrêté M. Sée, et, en somme, il a eu grandement raison de ne point les estimer insurmontables. A qui ne veut pas descendre dans le dernier détail, il suffit de réunir sur chaque province et sur chaque siècle un nombre suffisant de textes pour que du rapprochement de ces textes se dégagent des lois particulières, puis générales. Enfin, cherchant surtout à rendre sensible à l'esprit du lecteur le mouvement ininterrompu qui transforme l'esclave en serf attaché à la glèbe, puis en vilain, et enfin en tenancier libre, M. Sée n'avait pas à rechercher toutes les exceptions à la règle, exceptions qui ne font que la confirmer; la rareté de serfs en Languedoc et en Bretagne au moyen âge, par exemple, est une anomalie, au même titre que l'existence de serfs en Franche-Comté en plein XVIIIe siècle, et l'historien ne doit tenir compte que des faits les plus généraux, sans s'attacher aux anomalies. C'est le seul moyen de rendre l'érudition utile et d'en faire sortir l'histoire.

Le plan que M. Sée s'est tracé est extrêmement vaste; il embrasse l'histoire de la classe agricole depuis les origines jusqu'à la fin du moyen âge; sur l'époque romaine et mérovingienne, il a pu naturellement être assez bref; il était parfaitement inutile de récrire à nouveau l'histoire de la transformation, sous l'influence de causes économiques, aujourd'hui bien connues, de l'esclavage rural en servage. On a montré comment le colonat avait dans une grande mesure amené cette transformation, comment l'intérêt même avait obligé les grands propriétaires à rendre moins précaire la condition de leurs travailleurs ruraux. Mais ce n'était point encore là l'émancipation, bien que ce changement marquât déjà un certain progrès; au contraire, l'autorité du grand propriétaire foncier ne fait dès lors que s'accroître. L'État s'affaiblit de jour en jour, et les hommes libres de petite condition sont bien faibles en face de leurs puissants voisins, dont bientôt ils deviendront les clients; ils perdent en partie leur indépendance et forment une classe innombrable placée entre la liberté et la servitude. En un mot, s'il y a une ascension des esclaves vers la liberté, il y a aussi des libres qui descendent vers la servi-

tude; le fait était inévitable dans une société purement aristocratique comme celle qui éclot à la fin de la période carolingienne. Dans les campagnes, la classe moyenne devait disparaître.

Vers le IXe siècle apparaissent des textes, grâce auxquels nous allons mieux connaître la condition des cultivateurs. Des chartes nombreuses, des pouillés, tels que ceux de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Remi, nous expliquent dans le détail l'organisation du domaine rural, la situation des paysans, très variée et très changeante, les charges et redevances dues pour chaque tenure, les rapports que les tenanciers ont entre eux, avec le maître et avec les agents du maître. Le pouvoir de ce dernier s'est accru et une partie des impôts publics est devenue la propriété du seigneur, qui les perçoit à son profit; il est à la fois propriétaire foncier, chef politique et justicier de tous ceux qui habitent sur le domaine. Situation singulière qui va se prolonger plusieurs siècles.

C'est sur cette période, laquelle dure plus ou moins longtemps suivant les provinces, que M. Sée s'étend avec le plus de complaisance. Ici, en effet, les textes surabondent, et le point difficile est de savoir se borner. L'auteur étudie successivement les sources du servage, la manière dont on peut en sortir, par affranchissement ou rachat, la situation des demi-libres, hôtes et vilains; l'affranchissement s'octroie par piété et aussi par intérêt; en thèse générale, il n'est point gratuit et délivre la personne, mais non la terre. Il deviendra ensuite plus fréquent, et la pratique s'en généralisera lors de l'établissement des communes et de la multiplication des villes neuves et des bastides.

Le servage était en somme un progrès sur l'ancien esclavage; le *servus* n'est plus une chose, mais un homme; il a une famille et peut dans son humble case se créer une existence en partie indépendante. Mais que de siècles il a fallu pour que cette amélioration donne tous ses fruits! Les droits domaniaux qui pèsent sur le cultivateur sont énormes, et surtout à l'origine ils sont arbitraires; ils frappent toutes les formes du travail, et le taux peut en varier dans des proportions étonnantes. Le premier point sera de les fixer, de les rendre réguliers; ici, le progrès fut lent et capricieux, suivant que la résistance des seigneurs fut plus ou moins prolongée et les tenanciers plus ou moins tenaces et patients. Si ceux-ci parvinrent souvent à gagner leurs procès, ils le durent à leur heureuse tactique, à ce fait qu'ils surent intéresser le seigneur lui-même au succès de leur cause. Le grand propriétaire foncier ne se préoccupe guère que de ses intérêts matériels les plus immédiats; s'il consent à fixer le taux d'une redevance, à supprimer une corvée accablante, c'est qu'il

compte bien sur des revenus plus assurés, sur un travail plus productif. En un mot, et à part quelques honorables exceptions, la condition des classes agraires reste durant toute la période féodale extrêmement misérable. Les guerres civiles rendent la vie incertaine, les procédés de culture sont encore enfantins et l'ordre social pèse d'un poids extrêmement lourd sur les habitants des campagnes. Toutes les déclamations de l'école néo-catholique ne changeront rien aux faits, et le spectacle de la Russie moderne permet de juger en toute connaissance de cause l'exploitation seigneuriale et le servage.

Cet état de choses se prolonge à peu près jusqu'au XIIIe siècle, plus ou moins longtemps suivant les provinces, puis une amélioration se produit; le servage personnel disparaît, les droits et redevances deviennent réels. La terre commence à passer de main en main; des bourgeois, de simples paysans peuvent être propriétaires, le fermage et le métayage apparaissent; aux anciens serfs succèdent les vilains. Le régime domanial, battu en brèche par l'autorité centrale, de jour en jour plus forte, se dissout lentement. Enfin on voit naître les communautés de paysans, première forme des municipalités rurales. Ce mouvement remplit les derniers siècles du moyen âge si troublés par la guerre civile et étrangère. Mais le régime féodal, trop respecté par la royauté, qui ne s'occupe guère que de politique extérieure, subsistera dans ses grandes lignes jusqu'à l'aurore des temps modernes, et de là la condition misérable et précaire de la classe agricole jusqu'à la Révolution, car il faudra une révolution pour balayer les restes de ces vieilles institutions. Mais cette révolution ne sera que le dernier terme, l'aboutissement du mouvement évolutioniste, qui a fait de l'esclave romain le serf, puis du serf le vilain; il n'est peut-être point d'institution sociale dont on puisse plus aisément suivre durant près de mille ans les lentes transformations.

Dès le milieu du XIIe siècle, afin de ranimer le zèle des chrétiens pour la délivrance des lieux saints, le pouvoir pontifical octroya aux croisés des privilèges et des exemptions. Placés dès lors sous la protection spéciale de l'Église, ils ne furent justiciables que des tribunaux ecclésiastiques et on leur accorda des délais pour payer leurs dettes. C'est cette condition juridique, créée par la papauté et longtemps explicitement acceptée par le pouvoir civil, que M. E. Bridrey vient d'étudier dans un ouvrage fort intéressant[1]. Ces privilèges,

1. *La Condition juridique des croisés et le privilège de croix.* Paris, Giard, 1900, in-8°.

qui nous paraissent aujourd'hui exorbitants, furent en usage pendant plus d'un siècle, bien que l'autorité séculière ait essayé souvent de les restreindre et de les réglementer, puis ils disparurent naturellement quand il n'y eut plus de croisades, non sans laisser des traces dans les formules des actes privés. L'auteur étudie d'abord l'action de ces privilèges sur la condition juridique des croisés et les effets judiciaires de ces mêmes privilèges. Il montre quel sens étendu on donne au terme de croisade dès le début du XIIIe siècle; ce nom désigne dès lors non seulement les expéditions contre les hérétiques et les schismatiques, mais encore celles contre les princes qui n'acceptent pas l'autorité ou les prétentions de la cour pontificale (par exemple Frédéric II et Pierre III d'Aragon). Bien plus, chaque année partent pour la Terre-Sainte de petits contingents de volontaires ou de soudoyers qui vont servir en Orient; certains particuliers témoignent à intervalles réguliers l'intention de partir et prennent la croix, qui n'ont aucunement l'intention de tenir leur promesse. A d'autres enfin, le pèlerinage en Palestine est imposé à titre de pénitence canonique ou de châtiment. De là une foule de faux croisés contre lesquels la cour romaine elle-même est obligée de sévir; de là aussi de graves abus reprochés par les contemporains aux agents de la papauté, qui vendent à beaux deniers comptants le rachat du vœu de croisade. Mais il fallait régler la condition juridique du croisé comme vassal, comme mari, comme fils; le vassal absent ne peut desservir le fief; que va faire le suzerain? Le mari ou le fils aîné parti, que deviendra la famille? Autant de difficultés que n'avaient point prévues les papes et qui surgirent le jour où il y eut beaucoup de personnes à invoquer le titre de croisé. M. Bridrey expose dans le détail les moyens imaginés par les jurisconsultes et par les tribunaux du XIIIe siècle pour parer à tous ces inconvénients. On prévoit tous les cas possibles pour l'administration des biens, le régime entre époux, la succession des croisés morts en Orient. Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur étudie le privilège de croix proprement dit, les avantages que le fait de porter ce précieux insigne concède aux gens dans leurs relations avec des tiers. Leurs personnes et leurs biens sont placés sous la protection spéciale de l'Église; ils ne relèvent que de la juridiction ecclésiastique, et on ne peut leur intenter aucune action civile ou criminelle. Touchant le privilège de juridiction spéciale, il y eut dès le XIIIe siècle, chez le pouvoir laïque, beaucoup de résistance; dès lors, les tribunaux royaux fonctionnent et tendent à substituer leur action à celle des cours ecclésiastiques; on devine aisément combien de conflits durent naître à cette occasion. Quant à l'*essoine* ou excuse de croix, elle

constituait également un privilège exorbitant; il suffisait à un mauvais payeur, à un homme violent, de prendre la croix pour être à l'abri de toute action pour dettes et pour n'avoir point à subir les conséquences des actes les plus criminels. C'était, en résumé, une occasion de troubles et de querelles, surtout en un temps où la croix chargeait trop souvent pour la forme la poitrine de beaucoup de laïques. Sur ce point encore, on dut réglementer; l'Église, suivant sa louable coutume, mit à ses résistances une ténacité extraordinaire, mais elle avait affaire à forte partie, et, à dater du milieu du XIIIe siècle, la plupart des contrats privés renferment une petite clause ruinant toute cette législation compliquée; les contractants déclarent renoncer à tout privilège de croix prise ou à prendre. Au reste, l'énormité des privilèges accordés par l'Église aux croisés n'avait fait que nuire à ces derniers, qui ne trouvaient plus de prêteurs ou devaient subir des conditions léonines; plus sage et mieux inspiré, le législateur civil, en ménageant les intérêts des créanciers, rendit service à ces mêmes croisés et leur assura un crédit moins coûteux.

C'est également une question de droit historique que M. Pierre Dubois a pris pour sujet de sa thèse de doctorat : *les Asseurements au XIIIe siècle dans nos villes du Nord, recherches sur le droit de vengeance*[1]. Très intéressant, l'ouvrage se compose de deux parties; l'auteur étudie d'abord les origines, la *faida* ou droit de vengeance privée chez les races germaniques; combattu vigoureusement par Charlemagne, il reparaît plus tard aux temps féodaux. La composition ou *wergeld* était un premier adoucissement du droit primitif; les lois barbares interdisent déjà la *faida*, sauf pour les crimes atroces; enfin, dès l'époque mérovingienne, l'action publique, grâce à l'influence des lois romaines, apparaît, et, pour couper court aux guerres privées, dans certains cas la société prend la vengeance à son compte. Charlemagne interdit expressément la *faida* et oblige, sous peine d'exil, la partie offensée à s'en tenir à la composition : tentative inutile, ces pratiques sauvages vont bientôt reparaître. L'Église, seul pouvoir universellement respecté, institue dès la fin du Xe siècle la paix, puis la trêve de Dieu, adoucissement temporaire, réglementation du fléau des guerres privées. M. Dubois étudie sommairement les différentes formes revêtues par l'institution, tant dans le nord que dans le midi du royaume, et montre que ce fut là un palliatif bien insuffisant. La royauté reprendra la tâche au XIIIe siècle avec plus de suite et d'énergie. — L'usage de la *faida* était universel chez les populations germaniques et pratiqué aussi bien par les

1. Paris, Rousseau, 1900, in-8°.

roturiers que par les nobles; les échevinages du nord se donnent pour tâche d'y mettre un terme; ils cherchent moins à punir le coupable qu'à prévenir les suites de l'acte criminel, à empêcher les parents de la victime de prendre fait et cause pour elle. Mais ce n'est pas du premier coup qu'ils arrivent à faire prévaloir leur autorité, et l'épanouissement du régime est précédé comme d'une longue gestation; il se forme des associations, des ghildes ou corporations, entre les membres desquelles la paix règne, et qui s'engagent à défendre leurs membres. De ces ghildes sortira plus tard la commune jurée. Dès lors paraît la pratique de l'asseurement; on fait jurer à l'offensé et aux parents de l'offensé de ne point tirer vengeance de l'injure reçue; l'usage existe dès la seconde moitié du XIIe siècle. La commune reposant sur l'association fraternelle de tous les membres, celui qui trouble la paix est exclu de l'association, puni de l'exil, sa maison est brûlée ou abattue. La lutte fut longue, et M. Dubois voit la cause de ce long insuccès dans les mœurs du temps, rudes et grossières, dans le sang chaud de ces populations à demi germaniques, enfin dans les rivalités entre familles patriciennes. Toute cette analyse des règlements municipaux est fort intéressante; c'est à la fois une bonne étude juridique et un curieux chapitre de l'histoire des mœurs dans le nord de la France.

Histoire locale. — L'ancien cartulaire de la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire a depuis longtemps disparu; mais, pour le reconstituer, on possède des ressources très variées, de nombreuses copies des XVIIe et XVIIIe siècles. Ce sont ces copies que MM. Prou et Vidier ont utilisées dans leur *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*[1]. Le premier fascicule, seul paru jusqu'ici, renferme le texte ou la notice de soixante-dix-neuf documents, du VIIe siècle à 1070, et compte 208 pages; il permet de dire d'ores et déjà ce que sera l'ouvrage. Les difficultés à vaincre étaient nombreuses; de tous ces anciens diplômes ou chartes, il n'existe plus guère que des copies parfois assez incorrectes; il s'agissait, par une comparaison attentive de ces transcriptions modernes, par une application judicieuse des règles de la diplomatique, de reconstituer les originaux disparus. Chacun des actes a donc été traité à part; il a fallu déterminer le degré de correction ou d'incorrection et l'origine de chaque copie. Une fois le texte primitif ainsi rétabli scientifiquement, les éditeurs se trouvaient en face d'une foule de problèmes délicats à résoudre; pour les noms de lieux, par exemple, le choix

1. *Documents inédits publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*, V. Paris, Picard, 1900, in-8°.

entre les différentes leçons était souvent malaisé, l'abbaye de Saint-Benoît ayant possédé des domaines dans des *pagi* fort éloignés de la maison mère. De plus, les dates avaient été particulièrement altérées; il fallait, à l'aide de corrections prudentes et méthodiques, rétablir la formule originale; tout érudit qui a eu à se servir d'actes anciens se fera une idée de la quantité de remarques et de déductions qu'il fallait faire avant d'obtenir une solution acceptable. Enfin, comme presque tous les chartriers monastiques, celui de Saint-Benoît renferme beaucoup d'actes faux ou altérés; il fallait donc soumettre chaque texte, une fois ainsi vérifié, à une critique minutieuse pour en déterminer la valeur intrinsèque. Ce sont là recherches longues et difficiles qu'on ne saurait mener à bonne fin, sans connaître à fond l'histoire de l'établissement et les règles de la diplomatique royale, pontificale et privée. Les deux éditeurs étaient l'un et l'autre fort bien préparés pour la tâche; M. Prou est aujourd'hui professeur de diplomatique à l'École des chartes et prépare la publication des diplômes de Philippe Ier dans les recueils de l'Académie des inscriptions; de son côté, M. Vidier a soutenu à la même École une thèse fort remarquable, encore inédite malheureusement, sur l'école historique de Saint-Benoît-sur-Loire. La collaboration de deux savants aussi bien outillés a produit des résultats excellents, et les dissertations qui accompagnent les actes altérés, suspects ou faux, sont claires, bien conduites et convaincantes. Citons seulement celle qui a pour objet le fameux acte ou *testamentum* de Léodebod, abbé de Saint-Aignan (651); c'est une donation à la nouvelle abbaye de Fleury. Les éditeurs rejettent certaines corrections proposées par leurs devanciers, mais ils estiment que le texte primitif a été arbitrairement corrigé et modifié par des copistes, soit négligents, soit grammairiens puristes; à leurs yeux, d'ailleurs, le document présente des signes indéniables d'antiquité, et ils le tiennent pour authentique ou tout au moins pour rédigé à une époque très voisine des faits rapportés; il est certain, au surplus, qu'il existait longtemps avant la fin du IXe siècle. Ces conclusions, avec les réserves prudentes qu'elles comportent, nous paraissent devoir être entièrement acceptées.

Le tome VII de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par M. E. Petit (Dijon, Darantière, 1901, in-8°), renferme les années 1306-1345, soit le règne d'Hugues V et en partie celui d'Eudes IV. Dès lors, les ducs sont de grands vassaux, mais le plus souvent des vassaux obéissants de la couronne; la régente en Bourgogne, durant la minorité du jeune Hugues, est une princesse de France, Agnès, fille de saint Louis, et en général la politique du

pouvoir central ne rencontre point dans la province de résistance bien opiniâtre. La Bourgogne prend, il est vrai, part au soulèvement féodal à la mort de Philippe le Bel; de nombreux seigneurs, dont M. Petit donne la liste, se liguent pour faire abolir certaines pratiques du dernier souverain; mais cette résistance est bien éphémère, et les progrès du pouvoir central n'en seront qu'à peine retardés. A peine cette échauffourée a-t-elle pris fin que le jeune Hugues meurt, âgé seulement de vingt-deux ans, et le titre de duc passe à son frère Eudes IV. Celui-ci est de santé plus solide et va régner près de trente-cinq ans; il paraît aussi avoir été de caractère plus énergique que son prédécesseur; dès 1316, à la mort de Louis X, il se met à la tête du parti hostile à Philippe V et ne reconnaît ce prince qu'après d'assez longues négociations et moyennant beaucoup d'avantages et de faveurs; il épouse la fille aînée du roi et obtient la comté de Bourgogne. Désormais, il restera en bons rapports avec la cour de France; il se ligue avec le comte de Savoie contre le dauphin de Viennois, prend part à la campagne de Cassel, séjourne souvent à Paris et prend part à toutes les fêtes, à tous les tournois. Plus tard, il hérite de l'Artois, légué par la comtesse Mahaut, puis il a fort à faire pour s'établir en Franche-Comté, province passablement turbulente, et est réduit à réclamer l'appui du nouveau roi, Philippe VI. Cette guerre féodale, longue et difficile, se prolongera jusqu'au delà de 1340. Pour prouver sa gratitude, Eudes prend une part active à la campagne de Flandre de 1340, puis à celle de Bretagne. Grand ami de Jean de Normandie, il l'accompagne à Avignon en 1342 et fait de riches présents au nouveau pape Clément VI; l'entrevue entre ce dernier et les deux princes était jadis représentée dans un tableau conservé à la Sainte-Chapelle, copié pour Gaignières, et dont M. Petit donne une fort ingénieuse explication. Il montre que nous avons là un nouveau portrait du futur roi Jean et ceux du duc Eudes et du pape Clément. Familier de l'héritier de la couronne, Eudes le suit dans ses voyages en France et prend part à toutes les fêtes qui font alors de la cour des Valois la plus brillante de l'Europe; il accompagne notamment le prince en Languedoc (1344-1345), et les comptes de la maison ducale ont permis à l'auteur de faire un récit fort intéressant de cette excursion princière. En un mot, Eudes, à ce moment, est bien certainement l'un des personnages les plus importants du royaume et le premier des grands feudataires. Comme les précédents, ce tome VII est accompagné de nombreux appendices; tout d'abord, un copieux catalogue des actes les plus importants, puis, à chaque chapitre, des extraits de comptes, des listes de feudataires, des

lettres missives, etc. Notons également la suite des épitaphes de la province; plusieurs de ces monuments sont reproduits en gravures, soit d'après les pierres originales, soit d'après les copies figurées de Gaignières. Enfin, M. Petit a poussé le scrupule jusqu'à donner les écussons des principales familles nobles citées dans l'ouvrage. Ces quelques notes suffisent pour montrer combien ce nouveau volume, avant-dernier de l'ouvrage, présente d'intérêt pour l'histoire générale de France comme pour celle de la province de Bourgogne.

Le *Pays de Gévaudan au temps de la Ligue* (1585-1596)[1], de M. J. Roucaute, étudie dans une des provinces les plus isolées de l'ancienne France le mouvement d'apaisement et de réconciliation qui marqua la fin des guerres de religion. L'ouvrage s'ouvre par un exposé fort intéressant de la situation sociale du Gévaudan au XVIe siècle; il est resté absolument féodal; le tiers état n'y joue aucun rôle et le maître incontesté du pays est l'évêque-comte; il rend la justice de concert avec les officiers royaux; il est le président né des États. Tout le pays, à part quelques villes royales, dont Marvéjols est la principale, dépend de quelques hauts barons. La réforme vint mettre un terme à cette situation; tandis que les habitants des Causses, du Haut-Gévaudan restent catholiques, le voisinage du Bas-Languedoc gagne au protestantisme les Cévenols, plus actifs, moins indolents que les habitants du Nord. L'unité du pays se trouve ainsi brisée, et, suivant leur humeur, suivant leurs intérêts, les différents barons embrassent l'un ou l'autre des deux partis. Dès 1563, la guerre civile commence; à la tête des réformés est le célèbre capitaine Merle, qui a pour adversaire Saint-Vidal; en 1579, il occupe Mende, et à sa mort, en 1584, la cause du protestantisme semble triomphante. Mais Henri III, désireux de rétablir l'autorité royale dans la province, intervient; en 1586, son général, l'amiral de Joyeuse, reprend Mende, saccage Marvéjols, et, cette fois, le pays tout entier paraît soumis. Il se trouve alors dans une situation lamentable : ruiné par la guerre, parcouru par des bandes de partisans dirigées par une tourbe de petits hobereaux besogneux, écrasé d'impôts. L'évêque lui-même est menacé dans ses prérogatives par les agissements du gouverneur royal nouvellement institué; un sénéchal siège à Mende, fait jusque-là inouï, et Henri III accueille par une fin de non-recevoir les doléances du malheureux pays aux États de Blois en 1589. C'est alors que la Ligue tente de gagner le Gévaudan pour relier ses terres de Provence au Languedoc; elle prend pour chef le

1. Paris, Picard, 1900, in-8°.

gouverneur Saint-Vidal, qui a rompu avec Henri III, et la majeure partie du nord du pays s'associe au mouvement que l'avènement du calviniste Henri IV ne fait que rendre plus rapide; les protestants ont reconstitué leur parti dans le sud et s'attachent naturellement au nouveau roi. D'autre part, la région centrale est restée royaliste avec Adam de Heurtelou, évêque de Mende depuis 1586, et c'est là que se forme et se recrute le parti des politiques qui pacifiera la province. Étroitement lié avec Montmorency-Damville, l'évêque reconnaît Henri IV dès septembre 1589 et s'entend avec les Cévenols; les progrès de la Ligue sont du coup arrêtés, et, dès 1592, elle commence à perdre du terrain. La conversion d'Henri IV achève la défaite du parti; Adam de Heurtelou et le gouverneur royaliste, Montmorency-Fosseuse, achètent la défection des principaux barons ligueurs, et, en septembre 1594, tout le pays reconnaît le souverain légitime. Le travail de M. Roucaute est une bonne contribution à l'histoire des guerres de religion; il montre bien qu'en Gévaudan cette guerre eut un caractère tout particulier, qu'elle fut avant tout une lutte d'influence entre régions différentes et familles féodales, et que la Ligue n'y eut jamais le caractère démagogique qu'elle revêtit dans les villes du nord. Il a également mis en bonne lumière la figure de cet Adam de Heurtelou, prélat gallican et royaliste, qui osa, presque seul du haut clergé, reconnaître dès 1589 le roi légitime, tout huguenot qu'il fût.

Le deuxième volume de l'*Histoire de Maguelonne,* par M. Frédéric Fabrège (Paris, Picard, 1900, in-4°), vient de paraître; il embrasse le XIIIe siècle et le début du XIVe. On peut adresser à ce nouveau volume les mêmes éloges et les mêmes critiques que du précédent; l'information est étendue; l'auteur aime son sujet et le connaît fort bien. Mais, par contre, il ne nous donne moins une histoire de l'église et des évêques de Maguelonne qu'une histoire du moyen âge à propos de cette île obscure. Au risque de choquer les sentiments de l'auteur, nous lui ferons remarquer qu'il exagère fort le rôle joué par les évêques de Maguelonne au XIIIe siècle; c'est vraiment abuser que nous raconter dans un livre, portant un titre aussi particulier, l'histoire minutieuse des fondations religieuses à Montpellier, du commerce de cette ville, des relations du royaume de France avec la papauté et avec l'Empire. M. Fabrège nous parle longuement du roi d'Aragon, Jayme Ier, et de ses mœurs peu édifiantes, de Frédéric II, des démêlés entre Philippe le Bel et Boniface VIII, de la suppression de l'ordre du Temple, etc. Maguelonne, ses évêques et son chapitre disparaissent dans cet entassement de renseignements et de réflexions,

et le titre de l'ouvrage en devient trompeur; pour être plus exact, l'auteur aurait dû écrire *Remarques sur l'histoire du moyen âge*. Ces excursions hors du sujet sont d'autant plus regrettables, qu'admirablement renseigné sur Maguelonne et Montpellier, M. Fabrège l'est naturellement beaucoup moins bien sur des sujets aussi éloignés de ses études de prédilection. Quelques exemples suffiront; la question de l'innocence ou de la culpabilité des Templiers est encore aujourd'hui débattue et les deux opinions trouvent des défenseurs. M. Fabrège tient pour l'innocence, mais pour des raisons de pur sentiment. Puis, sans que nous ayons le moindre désir de faire l'apologie de Philippe le Bel, il oublie trop que, les croisades finies, les ordres militaires devaient ou disparaître ou se transformer, car ils ne répondaient plus à aucun besoin immédiat. On loue souvent la royauté française d'avoir supprimé impitoyablement tous les organismes gênant son développement; or, il faut bien reconnaître qu'aucun gouvernement n'aurait pu tolérer l'existence d'un ordre comme celui du Temple, qui, sous le couvert de l'habit religieux, se livrait à des opérations de banque et constituait un état dans l'État. De même pour les querelles entre Innocent IV et Frédéric II, entre Boniface VIII et Philippe IV, M. Fabrège prend parti, sans se rendre suffisamment compte des difficultés du problème, sans se douter que beaucoup d'excellents esprits, voire de bons catholiques, se refusent à croire la religion intéressée à ces querelles politiques. D'autres points de détail appelleraient encore quelques réserves; M. Fabrège, par exemple, parle de la mort d'Édouard II, roi d'Angleterre, et affirme, sur la foi d'une notice du cartulaire de Maguelonne, jadis publiée par Germain, que ce misérable prince échappa aux assassins et put se réfugier sur le continent. Mais cette notice n'est ici d'aucune autorité; elle prouve seulement qu'un aventurier jugea bon, au cours de la guerre de Cent ans, de se faire passer pour le dernier roi d'Angleterre. C'est avec regret que nous adressons tant de critiques à M. Fabrège; son travail est méritoire et plein d'utiles renseignements, mais pourquoi n'a-t-il su se borner et nous donner simplement une bonne *Histoire de Maguelonne*, au lieu de nous raconter tout un siècle du moyen âge?

M. E. Maignien a retrouvé à la bibliothèque de Grenoble une copie des *Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban* (1563-1587) et vient de l'imprimer dans la *Revue dauphinoise* (1900). Cette copie est plus exacte et plus complète que la version publiée jusqu'ici. Jacques Pape fut au service des chefs protestants du Dauphiné et du Comtat dès 1563, sous Antoine de Crussol, et fit également cam-

pagne en Saintonge et en Poitou. Il était à Paris en 1572, et n'échappa au massacre qu'en abandonnant tout son équipage à l'un des meurtriers; celui-ci tint du reste assez mal ses promesses, et, pendant de longs jours, Pape fut retenu prisonnier, attendant la mort à tout instant. Délivré vers la fin de l'année par un arrêt du Parlement, il rentre bientôt en campagne et recommence à courir le Dauphiné et le Comtat. Jusqu'en 1587, il prend part à une foule de petites actions, escarmouches, prises de places, etc.; ces mémoires donnent un fort curieux tableau des guerres civiles dans ce coin de la France. Ils s'arrêtent brusquement au milieu d'une phrase inachevée; l'auteur testa en 1594 et dut mourir peu après. Le texte est en somme fort curieux et des plus suggestifs.

A. Molinier.

Une de nos principales tristesses est de constater à quel point les préjugés religieux altèrent aujourd'hui l'impartialité des esprits les plus distingués, les plus capables d'objectivité scientifique. On en a un exemple frappant chez M. G. Goyau, un des plus brillants élèves de l'École normale et de l'École de Rome, qui, tout en préparant son agrégation, avait composé une *Chronologie de l'Empire romain,* modèle de précision, d'information et de critique. Les amis de l'antiquité romaine s'attendaient à voir revenir de Rome un émule de Mommsen, de Bloch et de Jullian. Au lieu de cela, c'est un publiciste religieux qui en est revenu. Il a mis toutes les ressources d'un esprit très avisé, très documenté, qui garde les allures d'un enquêteur calme et impartial, au service de la politique pontificale, du christianisme dit social et des passions religieuses les plus ardentes. Son livre sur le *Protestantisme allemand* était pourtant animé d'un esprit d'impartialité remarquable, mais l'étude sur l'histoire de la papauté contenue dans l'ouvrage *le Vatican* était déjà inspirée par un parti pris outré d'apologie, et ses deux volumes sur l'*École d'aujourd'hui* (Perrin) et sur la *Franc-maçonnerie en France* (Perrin) sont, avec une documentation sérieuse, des livres de polémique très passionnée. On y trouve beaucoup d'utiles renseignements, vérifiés avec soin, mais présentés de telle sorte qu'il en ressort des conclusions non justifiées par les prémisses. M. Goyau veut fournir des armes à ceux qui voient dans la franc-maçonnerie une vaste société secrète exerçant une redoutable action antireligieuse et révolutionnaire par son influence sur le gouvernement. Si on lit pourtant avec un peu d'attention les documents mêmes fournis par M. Goyau, on reconnaîtra que la maçonnerie n'a rien d'une société secrète, qu'elle crie ses secrets sur les toits, qu'elle est une association essentiellement bourgeoise, peu nombreuse, ani-

mée, il est vrai, assez souvent d'un esprit étroit et intolérant, mais composée surtout de braves gens, simplement et même naïvement libres penseurs. Elle a, sur certains points du territoire, une influence électorale réelle; mais l'hostilité de la grande masse ouvrière et d'une partie des paysans contre les partis conservateurs n'est point du tout le résultat de la propagande des 22 ou 23,000 francs-maçons répandus en France[1]. — On trouvera de même beaucoup à prendre dans l'*École d'aujourd'hui;* les citations sont exactes et bien choisies et je sais des lecteurs qui y ont appris à connaître, à admirer et à aimer les éducateurs dont M. Goyau réprouve l'action comme entachée d'étroitesse sectaire, MM. Pécaut et Buisson. Mais ici aussi M. Goyau soutient une thèse absolument fausse. Il semble attribuer à une sorte de conspiration protestante dirigée par trois hommes, MM. Pécaut, Buisson et Steeg, toute l'œuvre de laïcisation de la République, la création de ce que les cléricaux appellent « l'école sans Dieu. » M. Buisson a réfuté très catégoriquement cette opinion dans une des notes de son beau livre : *Religion, science, morale* (Fischbacher). La laïcisation a été l'œuvre de J. Ferry, de Gambetta et de tous les ministres de la République; la première pensée de l'article 7 a été due à M. A. Du Mesnil, le fidèle collaborateur de M. Duruy, et si M. Buisson a eu la tâche difficile de diriger l'œuvre colossale de l'organisation de l'enseignement primaire laïque, si M. Steeg a été le rapporteur de la loi sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, si M. Pécaut a été à Fontenay-aux-Roses un éducateur religieux

1. M. H.-Ch. Lea a rappelé, dans une brochure intitulée : *Léo Taxil, Diana Vaughan et l'Église romaine* (Soc. nouv. de librairie), un des plus amusants épisodes de la lutte de l'Église contre la maçonnerie. Un aventurier de lettres, que la maçonnerie avait refusé d'admettre dans son sein à cause d'une condamnation pour escroquerie et qui avait fait scandale par ses publications anticléricales, s'étant avec éclat déclaré converti, fut accueilli à bras ouverts par l'épiscopat, les cardinaux et le pape lui-même, en reconnaissance des soi-disant révélations sur la maçonnerie qu'il publiait et qui étaient un ramassis d'inventions aussi indécentes que saugrenues. Les plus énormes étaient les prétendus *Mémoires de Diana Vaughan*, une soi-disant maçonne luciférienne d'Amérique convertie elle aussi et réfugiée dans un couvent. Les princes de l'Église auraient pu contrôler la fausseté des inventions de Léo Taxil; ils avaient été, dit-on, avertis par un prélat américain et ils ne pouvaient croire aux absurdités racontées par Léo Taxil sur les orgies maçonniques du palais Borghèse. On préféra se servir de ces inventions pour discréditer la maçonnerie auprès de la foule crédule des fidèles. Le Congrès anti-maçonnique de Trente de septembre 1896, grâce au courage de quelques prêtres allemands, mit fin à cette pieuse supercherie. M. Lea fait remarquer que les écrits de Léo Taxil n'ont jamais été mis à l'index, alors que la Vie de saint François par P. Sabatier y est.

et moral d'une incomparable puissance, rien n'est plus faux que d'attribuer aux protestants et à l'esprit protestant l'inspiration première de la politique scolaire de la République. Je crois pouvoir dire, sans avoir la place de l'expliquer ici, que si les protestants avaient eu une influence prépondérante, on eût suivi une politique sensiblement différente. M. Goyau, comme beaucoup d'écrivains catholiques, ne se doute pas, quand il parle si volontiers de l'esprit sectaire des francs-maçons, des juifs ou des protestants, qu'en réalité l'esprit sectaire se manifeste bien plus violemment chez les catholiques que chez les dissidents de toute dénomination. Qui jamais a eu l'idée d'introduire l'esprit d'exclusivisme religieux dans toutes les relations sociales et jusque dans la science même, sinon les catholiques? N'a-t-on pas vu récemment le pape interdire aux petites sœurs des pauvres de procurer aux protestants recueillis par elles les secours d'un ministre de leur religion? Les catholiques ne sont-ils pas les seuls à réunir des congrès bibliographiques ou historiques d'un caractère confessionnel? Ne créent-ils pas des cercles d'étudiants catholiques, des cercles d'ouvriers catholiques et jusqu'à des usines catholiques? N'ont-ils pas enfin introduit l'esprit sectaire jusque dans l'enseignement supérieur, en fondant des Universités catholiques? Qu'ils tiennent à avoir des écoles primaires et secondaires confessionnelles, on peut l'admettre, car ces écoles donnent l'éducation avec l'instruction, et l'élève ne peut pas y choisir ses maîtres; mais l'essence de l'enseignement supérieur est la liberté et la variété des doctrines : il représente l'ensemble du savoir humain et des doctrines humaines et laisse l'étudiant se faire librement ses opinions personnelles. Cette liberté et cette variété règnent dans les Universités d'État, et il n'est pas une de nos Facultés où l'élément catholique ne soit largement représenté. Cela n'a pas suffi à nos modernes sectaires. Ils ont voulu calfeutrer leur jeunesse dans un enseignement d'où la liberté d'opinion et de conscience soit exclue, où elle soit élevée dans l'ignorance ou la haine des doctrines adverses. Une Université confessionnelle est à nos yeux dangereuse pour la science et la patrie, pour la science parce qu'elle limite la liberté de la recherche, pour la patrie parce qu'elle fait vivre les membres d'une même nation, à l'âge où ils doivent apprendre à se connaître et à s'aimer, comme des étrangers et des adversaires. Si nous nous affligeons de voir des professeurs de l'État aller, dans les instituts catholiques, prêcher l'action catholique ou les raisons de croire aux dogmes catholiques, ce n'est point parce que nous voudrions imposer aux professeurs de l'État une même manière de penser et de croire, car ces mêmes discours prononcés dans une chaire d'une Université nationale nous intéresse-

raient sans nous choquer, mais parce qu'ils apportent l'appui de leur autorité à des institutions nées de l'esprit de secte et destructives de la fraternité nationale[1]. Cet esprit sectaire est le grand danger du catholicisme actuel[2]. Il n'existait pas au même degré chez les catholiques de 1830, et il contribue à développer chez les adversaires du catholicisme un égal esprit d'intolérance, esprit détestable qui veut à son tour imposer l'irréligion comme une orthodoxie et interdire aux catholiques les fonctions publiques. Nous aurions voulu voir un homme d'une intelligence et d'un caractère aussi élevés que M. Goyau employer l'ascendant légitime qu'il exerce sur la jeunesse catholique pour lutter contre cet esprit de secte au lieu de travailler à le fortifier. — Son dernier livre : *Lendemains d'Unité, Rome, Royaume de Naples* (Perrin), a les mêmes qualités et les mêmes défauts que les précédents. On y trouvera un récit très vivant, très spirituel de la fête du 20 septembre 1895 à Rome, une protestation contre l'exclusion du Saint-Siège de la conférence de la Haye et trois chapitres sur la situation économique dans l'Italie méridionale. Tout ce qui est observation dans ce livre est excellent, et en particulier la description des souffrances économiques du midi de l'Italie est l'œuvre d'un homme très bien informé et qui a vu ce dont il parle. Ces pages méritent d'être lues et méditées. J'ajouterai que M. Goyau a encore raison quand il dit que l'Italie a à lutter contre deux difficultés graves : la question romaine et la question du Midi. Mais, avec tout cela, le livre de M. Goyau laisse-t-il une idée juste de la situation actuelle de l'Italie? J'en doute. Le titre même : *Lendemains d'Unité*, renferme une injustice. Il laisse supposer que les maux dont souffre l'Italie sont exclusivement le fruit de l'Unité, d'autant plus qu'il n'y a pas

1. Cette opinion n'est pas nouvelle chez moi. Lorsque l'on commença à parler de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, des membres importants du parti républicain tinrent une réunion chez M. Hérold pour agiter la question de la création d'une université positiviste. J'y pris la parole, malgré ma jeunesse, et combattis avec une extrême véhémence, comme contraire à la science et à la patrie, la création d'une université qui imposerait à ses membres une doctrine, de quelque nature qu'elle fût. Je soutins qu'il ne devait y avoir que des universités nationales, où régnât une absolue liberté d'opinions.

2. On a eu un curieux exemple de cet esprit sectaire dans une conférence faite à Nantes en mars dernier par M. Vincent d'Indy. Cet éminent artiste a soutenu que l'influence du protestantisme avait été funeste à la musique et que l'invasion juive l'achèvera. Comique assertion si elle n'était une triste preuve des effets de l'esprit d'intolérance ! Que l'on se rappelle seulement les noms de Goudimel, de Bach, de Hændel, de Weber, de Schumann, de Wagner. M. Bellaigue, dans un admirable petit article du *Temps* sur Luther musicien, avait très bien indiqué que la musique est le plus religieux et le moins confessionnel de tous les arts.

une ligne dans le livre pour célébrer les avantages du nouveau régime. Il est certain que la déplorable gestion financière du royaume d'Italie entre pour une large part dans la misère qui afflige l'Italie du Sud, mais les plaies économiques que M. Goyau dévoile d'une main si sûre sont antérieures à 1860 et sont le triste héritage du détestable régime des Bourbons. Le nouveau gouvernement les a aggravées par l'exagération de la fiscalité. Et cependant tout le sud-est de la Péninsule avait pris un essor remarquable dans ces dernières années, quand des fléaux divers, la maladie des oliviers, la rupture des relations commerciales avec la France survenue à un moment où on avait follement exagéré la culture de la vigne, ont fait succéder une noire misère à une éphémère prospérité. Mais n'y a-t-il pas d'autres lendemains d'unité que ceux des Pouilles et de la Basilicate? Il y a le magnifique mouvement industriel de la Lombardie, le développement des ports de Gênes, de Livourne, de Naples, même de Venise; les progrès de l'agriculture en Toscane, en Ombrie et dans la campagne romaine, la transformation au profit de la santé publique de Rome et de Naples. M. Goyau, dans sa préface, proteste avec raison contre la manie de traiter comme ennemi de l'Unité italienne quiconque ose adresser quelque critique au nouveau régime. Cela est fort bien, mais il n'eût pas été inutile alors, pour qu'on ne tirât pas de conclusions exagérées de son livre, qu'il se dit ouvertement partisan de l'Unité et de la maison de Savoie, qu'il indiquât au moins dans sa préface ce qu'il y avait d'inévitable dans la chute du pouvoir temporel et les services que l'Unité a déjà rendus à l'Italie. Je sais bien qu'à la fin de l'article sur le 20 septembre, il déplore que l'humanitarisme « dispute le trône à la noble maison de Savoie. » Mais cette sollicitude sonne un peu creux; ce n'est pas l'humanitarisme qui menace le plus la maison de Savoie, et l'article tout entier n'est qu'une critique très amère de l'intrusion des Italiens à Rome. M. Goyau prétend qu'il n'y a à Rome, en face l'un de l'autre, que le catholicisme et l'irréligion. Il sait bien que cela n'est pas et que ce qui est à Rome, en face du pape, c'est l'Italie. Il sait aussi qu'il est inexact de dire que le Parlement italien ne représente pas l'Italie, parce que les catholiques n'y sont pas. Il n'est pas exact que les catholiques s'abstiennent de voter, car le nombre des abstentions n'a rien d'anormal, et si le pape ne donne pas officiellement aux *papalini* le conseil de voter, c'est peut-être parce qu'on serait étonné de leur petit nombre. Est-il vrai de dire que le Parlement représente l'Unité italienne, moins le Midi, quand on a vu les politiciens du Midi exercer une influence si considérable et si néfaste dans les conseils du gouvernement? Il y aurait aussi bien à dire sur le chapitre relatif à la

conférence de la Haye. L'Italie n'a pas seulement soutenu ses droits vis-à-vis de la papauté, mais elle a défendu les droits de tous les États laïques vis-à-vis d'une puissance qui, n'ayant ou ne devant avoir aucun intérêt temporel, n'a vraiment pas qualité pour discuter les questions de paix et de guerre. Si l'on avait appelé les représentants des diverses églises à participer aux travaux de la conférence, le pape y eût envoyé des légats avec eux; mais il est temps que l'Église catholique soit officiellement considérée comme une Église analogue à toutes les autres et non pas comme un État superposé ou coexistant aux autres États, et que son action soit résolument confinée dans le domaine de la conscience individuelle. Il y a toujours chez M. Goyau un habile polémiste à côté d'un très bon historien et d'un écrivain de talent. L'ardeur du polémiste ajoute peut-être au talent de l'écrivain, mais elle nuit certainement à l'impartialité de l'historien.

Nous avons ouvert avec curiosité et lu avec attention un autre livre de polémique, celui de M. Maurice Muret, sur l'*Esprit juif* (Perrin). C'est un livre écrit dans un esprit antisémite, car l'auteur « déplore et déteste » ce qu'il appelle l'esprit juif (p. 309), mais qui, pourtant, est exempt de cet esprit de dénigrement systématique et de mauvaise foi qui caractérise les écrits antisémites.

Son plan est ingénieux. Il examine d'abord s'il y a une race israélite; puis il étudie dans l'antiquité la psychologie de l'Hébreu et prend dans les temps modernes comme types de l'esprit juif Spinoza, H. Heine, Beaconsfield, K. Marx, Brandes et Nordau. Après avoir consacré à chacun de ces personnages une étude sérieuse et bien documentée, quoique toujours un peu malveillante et dirigée par des idées préconçues, il se croit autorisé à donner une conclusion sur l'esprit juif en général. Cette conclusion, c'est que le juif est athée, matérialiste, cosmopolite et révolutionnaire. Sa fonction est la déchristianisation du monde. Quoique Beaconsfield constitue, à quelques égards, une exception aux yeux de M. Muret, il se trouve pourtant englobé dans la démonstration.

Ces portraits de Juifs illustres sont loin d'être sans valeur. Celui de Beaconsfield, en particulier, ne manque pas de finesse et de pénétration. Mais il y aurait bien à dire et à contredire partout ailleurs. Le pauvre Heine est jugé avec une excessive sévérité. Ramener toute la philosophie de Spinoza à la Kabbale est méconnaître sa vraie place dans le développement de la pensée humaine, et préférer sur la vie de Spinoza le témoignage de Stolle, qui ne l'a pas connu, à celui de Meyer et de Colerus, n'est peut-être pas d'une critique très prudente. On se demande ce qui vaut à Max Nordau l'honneur de figurer parmi

les types représentatifs du judaïsme. Le paradoxal auteur de *Dégénérescence* ne représente que lui-même. Pourquoi aucun juif français ne figure-t-il dans cette galerie? Salvador, Franck, Gustave d'Eichthal, Arsène et James Darmesteter auraient pu y prendre place. Il est vrai que M. Muret aurait eu quelque peine à les faire servir à la démonstration de sa thèse.

Si l'on examine le livre de M. Muret, non plus dans ses détails, où l'on trouve beaucoup à louer, mais dans son ensemble et dans les pensées qui l'inspirent, on y trouve beaucoup de légèreté et d'incohérence. M. Muret croit à l'importance de l'idée de race; il croit à une race juive, et il est certain que, s'il est un groupe humain qui paraisse présenter des caractères ethniques, c'est le groupe juif. Mais M. Muret reconnaît qu'il y a deux types juifs au moins tout à fait différents, que les Juifs sont un mélange d'éléments sémites, aryens et mongols, et que d'ailleurs, scientifiquement, il est bien difficile de distinguer les Sémites du reste de la race blanche. Alors! Alors il faut dire que ce qui a produit les caractères particuliers des Juifs d'aujourd'hui, c'est leur religion, leur histoire depuis dix-huit siècles, leur isolement au milieu des chrétiens. Il ne s'agit plus de race, mais de circonstances et de milieu. Ce qui montre bien l'imprécision des idées de M. Muret sur ce sujet, c'est qu'il donne comme preuve de la puissance de la race la permanence de certains traits de caractère chez les peuples de la Gaule et qu'il avoue qu'aucune nation n'est aussi mélangée que la française d'éléments ethniques divers. Et, en effet, un protestant du midi est plus différent d'un catholique du midi que d'un protestant du nord. La race ne joue donc ici qu'un rôle bien secondaire et ce rôle est insaisissable. — Mais, alors, à quoi bon nous faire la psychologie de l'Hébreu? psychologie bien inexacte d'ailleurs, où l'on dénie la faculté épique au peuple qui a écrit la Genèse et le livre des Juges. Cette psychologie risque de plus d'avoir peu de rapports avec celle des Juifs d'aujourd'hui. En effet, il a fallu à M. Muret faire singulièrement violence à la réalité pour assimiler l'une à l'autre. Il fait du cosmopolitisme et de l'athéisme la caractéristique des Juifs actuels. Or, les Juifs d'autrefois n'étaient-ils pas d'un nationalisme étroit et farouche et n'ont-ils pas été le peuple religieux par excellence? Les Juifs sont d'un individualisme outré, nous dit-on. Mais comment se fait-il alors qu'ils aient conservé à travers toutes les vicissitudes de leur orageuse destinée cette indestructible unité dont on leur fait un crime? La vérité est que toute la partie philosophique du livre de M. Muret est l'incohérence même. S'il avait étudié Moïse Mendelssohn au lieu de Spinoza, ne serait-il pas arrivé à des conclusions toutes différentes? Et pourtant Mendelssohn était un juif ardem-

ment attaché à sa religion, tandis que Spinoza s'était rattaché à une secte protestante. Y a-t-il quelque bon sens à déclarer les Juifs ennemis du mariage monogamique à cause des boutades de Brandes et de Nordau, quand on sait que la puissance du lien conjugal et des sentiments de famille est bien plus grande, en général, chez les Juifs que chez les chrétiens? Représenter les Juifs comme des apôtres du socialisme à cause de Karl Marx n'est pas moins absurde. Le socialisme moderne n'a aucune origine juive et la présence d'Olinde Rodrigues parmi les disciples de Saint-Simon ne suffit pas à transformer en Juifs Babeuf, Saint-Simon, Auguste Comte ou Richard Owen. C'est parce qu'Allemand et élève des philosophes allemands, non parce que juif, que Karl Marx a écrit *Das Capital*. Quel dommage que Bakounine et Nietzsche, Blanqui, Proudhon n'aient pas été Juifs ! Quels beaux chapitres M. Muret aurait pu faire sur ces types de l'Esprit juif ! C'est avec eux qu'il aurait été facile de prouver que l'esprit juif est la négation du christianisme et de la morale chrétienne, l'individualisme outrancier, le cosmopolitisme et l'anarchie. Malheureusement pour la thèse de M. Muret, les Juifs, qui sont d'ordinaire des esprits très libres, sont rarement des révolutionnaires violents, parce qu'ils sont réalistes et n'ont pas eu à rompre avec des traditions conservatrices.

M. Muret a voulu refaire sur un autre plan et dans l'esprit du nationalisme antisémite d'aujourd'hui le beau livre de M. A. Leroy-Beaulieu sur *Israël parmi les nations*. Son ouvrage ne pourra pas être mis à côté de cette œuvre de science et de justice. Il aura fourni quelques armes et quelques arguments pseudo-scientifiques aux préjugés contemporains, il n'aura pas fait avancer notre connaissance de l'esprit juif. Il est déjà bien difficile de dire ce qu'est l'esprit français, l'esprit anglais ou l'esprit italien. Qu'est-ce donc quand il faut trouver des traits communs à des hommes vivant dans des conditions sociales et politiques aussi absolument différentes que les Juifs de Pologne ou de Hollande, d'Algérie ou d'Angleterre, ou que Spinoza, Disraeli et Brandes ! On risque fort de ne faire qu'un jeu d'esprit où l'on ne découvre que ce qu'on a décidé d'avance de découvrir.

Si M. Muret avait été animé d'un esprit plus scientifique et moins préoccupé de faire « déplorer et détester » l'esprit juif, il aurait pu dire des choses plus intéressantes sur le point qu'il traite dans sa conclusion : la foi qu'ont les Juifs dans le progrès et la science. Il est inexact de les montrer travaillant à la déchristianisation du monde, eux dont le principal défaut est leur hostilité contre toute propagande. Mais il est très vrai que, par leur seule existence, ils contribuent à cette déchristianisation, simplement en prouvant tous les jours qu'on peut avoir toutes les vertus dites chrétiennes sans croire aux dogmes

chrétiens. Ce qui fait la supériorité des Juifs et leur assure un avantage sur les chrétiens dans la lutte pour la vie, c'est, d'abord, qu'ayant été pendant longtemps exclus des professions libérales, ils n'ont pas cet absurde mépris pour les professions lucratives que nous puisons d'ordinaire dans nos traditions classiques, et que, d'autre part, quand ils se dirigent vers les carrières libérales, ils y apportent l'ardeur, l'orgueil et l'ambition d'hommes récemment affranchis. C'est, ensuite, que leur éducation religieuse ne leur a pas faussé l'esprit et le caractère. Que l'on réfléchisse un instant à ce qu'il y a de démoralisant à voir des parents faire enseigner à leurs enfants des doctrines auxquelles ils ne croient pas, les contraindre à des pratiques qu'ils ont eux-mêmes abandonnées, à voir l'immense majorité des hommes célébrer aux moments les plus solennels de la vie, à ceux où la sincérité devrait être absolue, des rites auxquels ils ne croient plus. Que l'on réfléchisse aussi à ce qu'il y a de funeste pour l'intelligence à enseigner aux enfants, sur les questions les plus graves, sur la religion et la destinée du monde et de l'homme, des notions qui sont la négation de tout ce qui, dans la pratique de la vie et les recherches de la science, est tenu pour raisonnable et vrai. Ce dualisme dans la vie et l'éducation des chrétiens ne peut qu'affaiblir les intelligences et fausser les caractères. La croyance au miracle, l'acceptation docile de formules contraires à la raison pour expliquer des mystères, l'abandon de la conscience entre les mains du prêtre sont autant de causes d'affaiblissement intellectuel qui assurent une supériorité à ceux qui, depuis l'enfance, n'ont entendu parler que de réalité, de bon sens et de raison. M. Muret s'imagine naïvement que ce sont les mariages mixtes qui, peu à peu, abaisseront les barrières entre les Juifs et les nations au milieu desquelles ils vivent. Ce qui abaissera ces barrières, c'est que, peu à peu, les progrès de la liberté et de la sincérité amèneront ceux qui ne croient plus au christianisme à renoncer aux pratiques chrétiennes et que la plupart des Juifs renonceront alors à leurs pratiques sans craindre d'être traités de renégats. Qui sait si les synagogues ne deviendront pas alors, à côté des temples maçonniques, le centre de sociétés éthiques qui réuniront en une église nouvelle ceux qui auront renoncé aux dogmes métaphysiques et auront pourtant besoin d'un lien religieux?

Il y a un vice fondamental dans toutes les théories faites à un point de vue chrétien sur la philosophie ou la psychologie de l'histoire juive : c'est l'opposition artificielle que l'on crée entre le judaïsme et le christianisme ou, du moins, entre le judaïsme et le Christ. Jésus-Christ est un juif et un produit authentique de l'esprit juif. Il serait bien facile de montrer en lui, avec les procédés de M. Muret, un cosmopolite, un socialiste et un révolutionnaire. Tolstoï n'a fait que

prendre ses paroles au pied de la lettre pour prêcher son nihilisme mystique. Quant au christianisme, c'est un mélange de religion juive, de pensée grecque et de gouvernement romain. L'opposition entre les Juifs et les chrétiens vient surtout de ce que les chrétiens sont peu à peu retournés au paganisme et n'ont gardé un fond de monothéisme juif que parce que la philosophie le leur a imposé. Ils ont persécuté les Juifs parce que leur fidélité à leur foi primitive était pour les chrétiens un reproche et une cause de doute. M. Muret dit quelque part que les Juifs ont continué à crucifier Jésus-Christ à travers les siècles. C'est là une amère dérision. Ce sont les chrétiens qui ont continué à crucifier les Juifs pendant dix-huit siècles au nom de l'autorité romaine, comme le Christ avait été crucifié jadis par les Juifs au nom de cette même autorité, et nous avons vu récemment un juif innocent supplicié, comme le Christ, aux applaudissements des prêtres, des soldats et du peuple. Mais, il faut le reconnaitre, l'esprit d'intolérance religieuse, de fanatisme et de tyrannie théocratique, c'est le judaïsme qui l'a en partie infusé au christianisme. Rome y a ajouté la science du gouvernement, de la hiérarchie et du droit, pour créer le plus merveilleux instrument de domination des corps, des esprits et des âmes qui ait jamais été inventé. Le Christ y est pour peu de chose, quoiqu'il soit, comme le judaïsme dont il est sorti, pour beaucoup dans la vie religieuse et morale par laquelle l'Église chrétienne a dû de mériter malgré tout, à bien des égards, l'admiration et la reconnaissance de l'humanité.

Quant aux Juifs actuels, en dehors de la constatation de quelques traits fort répandus parmi eux, tels que l'aptitude aux entreprises commerciales et financières, le goût pour les spéculations philosophiques, la libéralité bienfaisante, la passion du travail et du succès, peu de facultés créatrices et des dons d'assimilation remarquables, il est difficile de porter sur eux des jugements généraux. Leur cosmopolitisme est un résultat tout naturel de leur histoire et pourtant le patriotisme les anime comme d'autres, partout où on leur fait une place égale dans la cité. — En Italie, personne ne songe à la qualité de juif des Luzzatti, des Franchetti, des Sonnino; ce sont des Italiens aussi dévoués, plus dévoués que d'autres à la grandeur de leur pays. Il n'y a pas eu d'Anglais plus orgueilleusement Anglais que Disraeli. Nos Juifs d'Alsace-Lorraine sont autant que les autres Alsaciens-Lorrains imbus d'esprit patriotique et militaire, et ce malheureux Dreyfus, condamné, parce qu'il était juif, pour les crimes d'un chrétien, a au plus haut degré le culte du drapeau et de l'honneur militaire. Même au point de vue financier, est-il vrai de faire des Juifs les types des capitalistes et des brasseurs d'affaires sans scrupules? Que sont les plus riches banquiers juifs à côté des Carneggie, des Gould, des Mackay, des Rockfeller? Les krachs qui ont dévasté nos marchés ont-ils été

causés par eux ou par les Philippart, les Bontoux, les Secrétan, les Lesseps, et n'est-ce pas une injustice que d'accabler les Juifs à propos du Panama, où ils n'ont joué qu'un rôle de courtiers? Entre trois hommes, un corrupteur, un corrompu et leur intermédiaire, pourquoi serait-ce celui-ci qui serait le plus criminel? A côté de cela ne voyons-nous pas les Juifs au premier rang dans toutes les œuvres patriotiques et d'utilité publique? Prenez les listes de souscription de toutes les entreprises d'enseignement ou de charité laïques créées depuis trente ans, vous verrez quelle place y tiennent les Juifs. Combien des explorations qui ont le plus honoré notre pays n'ont pu être poursuivies que grâce à leur libéralité, demeurée anonyme et ignorée de la foule? N'est-ce pas là du patriotisme et du meilleur? Quand viendra le jour béni où les religions seront non plus affaire d'État et de parti, mais affaire de conscience personnelle, où l'on ne s'inquiétera pas plus de savoir quelles sont les croyances d'un individu que de connaître ses idées philosophiques ou ses goûts esthétiques, où l'on jugera les gens sur leur valeur intellectuelle et morale, on s'apercevra que la plupart des théories sur la psychologie des Juifs étaient le fruit de préjugés et de partis pris favorables ou hostiles, et l'on verra que les fonctions qu'ils occupent et le rôle qu'ils jouent, qu'on prétend aujourd'hui disproportionnés à leur nombre, sont en réalité, comme pour les membres des autres cultes, proportionnés à leur intelligence et à leur activité.

On peut lire sur la question juive un très bon petit livre d'un pasteur de Bruxelles, M. Hocart, *la Question juive* (Fischbacher), où tous les préjugés répandus par la propagande antisémite sont réfutés avec autant d'esprit que de bon sens, et réfutés par des faits. M. Hocart y étudie successivement le préjugé ethnographique, le préjugé religieux et le préjugé économique. M. I. Loeb, dans sa brochure *les Juifs dans l'armée* (Cerf), avait déjà montré combien il était faux de refuser aux Juifs les vertus et les aptitudes militaires.

On pourra se rendre compte des défauts de l'enquête à laquelle s'est livré M. Muret sur les Juifs en mettant en regard le livre de M. E. Boutmy : *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle* (Colin). Nous ne faisons que l'annoncer aujourd'hui; mais nous y reviendrons en le rapprochant du livre de M. Fouillée : *la France au point de vue moral* (Alcan). M. Boutmy a procédé d'une manière vraiment scientifique et historique, écartant résolument tout ce qu'il y a de chimérique et de métaphysique dans l'idée de race pour étudier les hommes vivant dans leur réalité. On trouvera dans son ouvrage une analyse d'une merveilleuse pénétration de tous les éléments divers, matériels, intellectuels et moraux qui ont contribué à former le peuple anglais actuel avec ses qualités et ses défauts et son caractère si différent de celui de tous les peuples européens.

Le capitaine Dreyfus, cédant aux sollicitations de ses amis, a consenti à rompre le silence où il croit devoir se renfermer vis-à-vis du public en publiant, sous le titre de *Cinq années de ma vie* (Fasquelle), le journal qu'il écrivit du printemps 1895 à l'automne 1896 à l'île du Diable, accompagné de lettres échangées entre lui et sa femme et de courtes explications pour relier les fragments du journal et les lettres. Ce simple récit, d'où non seulement toute rhétorique, mais toute analyse émue de sentiments ont été volontairement bannies, ne pourra être lu sans remuer jusqu'au fond le cœur de ceux qui sont capables de compatir à la souffrance et de comprendre la grandeur morale. Ces notes écrites, comme au fond de son tombeau, par un homme qui ne comprend rien au malheur qui l'a frappé et aux accusations lancées contre lui sont, à elles seules, la plus éclatante démonstration d'innocence. Ce journal a été enlevé au capitaine Dreyfus en 1896 et, depuis le moment où, sur les ordres venus de Paris, on lui retira, semaine après semaine, toutes les notes qu'il écrivait, il n'eut plus le courage de le continuer. Ce journal a échappé, heureusement, à la destruction commise, au temps du ministère Méline, de toutes les lettres originales de Dreyfus, de sa femme et de son frère conservées au ministère des Colonies. Le capitaine Dreyfus n'a pas cherché à attendrir les cœurs par le récit dramatique des souffrances physiques et morales les plus atroces qui aient jamais été infligées à une victime de l'injustice humaine; il a voulu seulement permettre à tous de se rendre un compte exact des conditions dans lesquelles s'est exécutée la loi inique qui avait rétrospectivement créé pour lui une forme nouvelle de déportation, des raffinements de cruauté par lesquels le ministre, M. Lebon, et son agent Deniel ont aggravé encore les mesures prises envers le condamné, sans réussir à affaiblir la volonté héroïque qui lui donnait la force de triompher de ces tortures homicides. Ce qui est peut-être plus admirable encore que l'énergie avec laquelle il sut tout subir sans jamais élever une réclamation ou une plainte, c'est la foi inaltérable qu'il conserva, au travers de toutes les épreuves, dans le triomphe final de la justice et dans la fidélité des siens. On avait beau tout faire pour le persuader qu'il était oublié ou renié, jamais un doute n'effleura son esprit; il ne cessa même pas de croire, avec une candeur sublime, que ses chefs, et surtout le général de Boisdeffre, cherchaient honnêtement à découvrir des preuves de son innocence. Ce petit livre aidera à comprendre le recueil des *Lettres d'un innocent*, qui avaient surpris certains lecteurs par la monotonie des mêmes protestations incessamment répétées sous la même forme. C'est que, pendant ses quatre ans de captivité, Dreyfus s'est toujours cru à la veille de la reconnaissance de la vérité et de la réhabilitation. Il lui était impossible de penser à autre chose

et, dans l'ignorance où il était de tout ce qui avait pu motiver sa condamnation, de faire autre chose que répéter, comme à la parade de dégradation : « Je suis innocent ; je suis innocent ! »

M. Zola a réuni en volume, sous le titre : *la Vérité en marche*, les diverses lettres qu'il a écrites au cours de l'affaire Dreyfus, lettres dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre d'éloquence et qui, toutes, sont des actes de courage civique. La fameuse lettre *J'accuse* restera un des documents capitaux de cette histoire. Quand elle parut, elle nous révolta par sa violence ; elle nous étonne par sa modération, aujourd'hui que l'on connaît tous les détails des crimes et des intrigues qu'il était le premier à révéler.

M. Anatole France continue, avec *M. Bergeret à Paris* (C. Lévy), cette *Histoire contemporaine* humoristique qui, sous sa forme romanesque, est une des plus fidèles et des plus philosophiques peintures de la vie publique de ces dernières années. On y trouvera, sous le titre : *Le Bureau*, un portrait du colonel Picquart qui est une page d'histoire d'une incomparable beauté. Je ne dirai pas qu'elle est digne de Plutarque, car on ne trouve rien dans Plutarque qui puisse être placé à côté de cette analyse si éloquente dans sa simplicité d'un caractère dont la droiture et le tranquille courage ont été, pour les honnêtes gens, une consolation et une espérance. Pour parler de Picquart, le style exquis d'Anatole France a pris un accent nouveau de virilité et de noblesse ; toute trace d'ironie et de recherche y a disparu ; tout y est simple, limpide et vrai comme en celui dont il retrace l'image. Ces pages honorent à jamais la vie et l'œuvre d'Anatole France. On aime à penser que nos petits-enfants apprendront par cœur ce morceau d'une irréprochable perfection et y apprendront, comme dans le livre de Dreyfus, quels hommes notre noble province d'Alsace donnait à l'armée française.

Les livres d'histoire contemporaine sous forme romanesque se multiplient de nos jours. Après la *Débâcle* de Zola, MM. Paul et Victor Margueritte ont reconstitué d'une manière très émouvante et exacte les péripéties de la guerre de 1870 dans le *Désastre* et les *Tronçons du Glaive* (Plon). M. Barrès a retracé avec talent toute l'aventure boulangiste, *cujus pars parva fuit*, dans l'*Appel au soldat* (Fasquelle). M. Barrès est trop artiste pour n'être pas vrai. Nulle part on n'a mieux mis en lumière la vulgarité sentimentale, la faiblesse de caractère et d'esprit du pitoyable héros de cette aventure, et le féroce arrivisme, la médiocrité d'idées et de cœur de la tourbe de déclassés, de *déracinés* qui l'entouraient et exploitaient le patriotisme au profit de leurs ambitions.

Gabriel Monod.

ANGLETERRE.

MOYEN AGE.

(Suite et fin[1].)

Ouvrages divers. — MM. Stephens et Hunt se sont proposé de tracer le tableau complet de l'histoire de l'Église en Angleterre, depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours. Le tome I, dû à M. William Hunt[2], embrasse la période antérieure à la conquête normande. Ce n'est pas, à dire vrai, un instrument de travail, car les notes sont rares[3] et la bibliographie[4] est résumée en quelques lignes à la fin de chaque chapitre. Mais l'exposé est clair, abondant, instructif. L'auteur est évidemment tout à fait versé dans les questions qu'il traite et l'on a plaisir à les revoir avec un si bon guide. Le tome III, paru avant le tome II (1900), se rapporte aux xive et xve siècles; il commence avec le règne d'Édouard Ier et la prélature de John Peckham pour se terminer avec le règne de Henri VII. L'auteur, M. W. Capes, a résumé cette période d'agitation et de décadence sans grande originalité, sans éclat, mais il est suffisamment précis et complet. Les chapitres sur Wycliffe, sur les « Pauvres prêtres » et les Lollards sont dignes d'attention; peut-être appréciera-t-on davantage les sept derniers, qui présentent un tableau complet de l'organisation ecclésiastique. L'auteur insiste sur la décadence des établissements monastiques au xve siècle; il aurait pu insister plus qu'il ne l'a fait, aussi, sur la décadence du clergé séculier, surtout du haut clergé, qui se rapproche de plus en plus de la haute aristocratie et

1. Voir *Revue historique*, t. LXXVI, p. 133.

2. *The english church, from its foundation to the norman conquest*, 597-1066. Macmillan, 1899, xix-444 p. in-8°.

3. Quelques-unes de ces notes ne sont pas sans utilité, par exemple, p. 151, sur Clovesho (conclusions d'ailleurs négatives); p. 238, sur le synode de Chelsea en 787, qui ordonna que les actes en seraient rédigés en latin et en anglais (theodisce), afin que chacun pût les comprendre; p. 267, sur la question d'Asser (où l'auteur évite de se compromettre); p. 285, sur la date de la mort du roi Alfred-le-Grand (il penche plutôt pour l'année 900).

4. Sous la désignation uniforme d' « Authorities, » M. Hunt place un peu au hasard les sources et les travaux de seconde main.

se compromet avec elle. M. Capes ne paraît pas mettre assez en relief les faits qui, au xve siècle déjà, préparaient la réforme du xvie; mais cet oubli (si c'en est un) sera sans doute réparé dans le tome IV. Attendons [1].

On sait combien l'étude des rapports entre l'Église et l'État à partir du xe siècle, l'histoire des luttes entre le sacerdoce et l'Empire, ont suscité de travaux en Allemagne pendant ces dix ou quinze dernières années. Je rappellerai seulement la publication et la critique des pamphlets suscités par la réforme grégorienne. M. Heinrich Bœhmer s'est proposé d'examiner la même question pour ce qui concerne à la fois l'Angleterre et la Normandie au xie et au xiie siècle [2]. Je n'aime pas beaucoup, je l'avoue, le parallélisme constant établi par l'auteur entre les deux pays; dans chacune des périodes qu'il aborde successivement (avant la conquête, règne du conquérant, conflit sur la question des investitures sous Henri Ier, « tyrannie » d'Étienne), il expose les faits qui se produisirent, les idées qui se manifestèrent et en Normandie et en Angleterre. Je n'ignore pas les étroites relations qui, après 1066, ont rattaché les deux pays l'un à l'autre, l'influence prédominante du clergé normand sur le clergé anglais; mais, en réalité, le champ d'action réciproque n'était nullement limité à ces deux pays. Sans cesse, l'auteur est obligé d'en sortir, soit qu'il expose les origines et les caractères de la politique ecclésiastique de Grégoire VII et de ses successeurs, soit qu'il montre la puissance de la réforme monastique dans la première moitié du xiie siècle. Il y a donc quelque chose d'artificiel et de forcé dans le plan adopté par M. Bœhmer; mais la manière dont il est exécuté rachète ce défaut. Le livre se lit aisément, avec intérêt et avec profit. On n'y trouvera pas sans doute d'idées très originales; c'est plutôt une excellente compilation des travaux antérieurs, faite par un homme qui connaît bien la bibliographie du sujet et qui en a étudié de près les textes. Mais, d'autre part, il ajoute quelque chose aux documents déjà connus. La meilleure partie de son livre est peut-être, en effet, la deuxième, où il examine les écrits composés sur la politique ecclésiastique avant le concordat de 1107 : ceux d'Ives de Chartres et de Hugues de Fleury, de Lanfranc et de saint Anselme,

1. Les indications bibliographiques fournies à la fin de chaque chapitre sont jetées un peu au hasard. Il conviendra dans un autre tirage de noter l'édition de Robert d'Avesbury, qui a été donnée dans la collection de maître des rôles (p. 108), et (p. 364) de corriger le nom de M. Rashdall, deux fois estropié.

2. *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI u. XII Jahrhundert.* Leipzig, Th. Weicher, 1899, xii-498 p. Prix : 12 m.

de Gislebert-Crispin de Westminster et d'Herbert de Thetford-Norwich ; enfin et surtout les traités composés par un théologien anonyme, né en Normandie vers le milieu du XIe siècle, mais qui passa plus tard en Angleterre et vécut probablement auprès de l'archevêque d'York Gérard. On appréciera particulièrement les cent pages (p. 177-269) où l'auteur discute la chronologie de ces écrits[1] et où il expose les idées de l'auteur anonyme sur le célibat, l'ordination des fils de prêtres, les rapports de l'Église et de l'État, la papauté. Il montre combien cet auteur, tout en approuvant les mesures prises par l'Église pour réformer les mœurs corrompues de ses membres, est en réalité hostile à la politique théocratique de Grégoire VII. Il désapprouve aussi bien la subordination de l'État à l'Église que celle de l'Église à l'État et favoriserait plutôt, en dernière analyse, la politique monarchique de Henri Ier. Après la mort de celui-ci, s'ouvre une période de troubles dont l'Église profite pour accomplir sa réforme intérieure et consacrer son indépendance, mais en se gardant bien, cependant, de s'associer aux efforts des chefs féodaux qui travaillaient à briser le pouvoir royal. C'est l'époque de ce que l'auteur appelle « la réception du grégorianisme. » Pour mesurer l'étendue du terrain conquis par l'Église, M. Bœhmer met en parallèle les idées de l'Anonyme d'York avec celles que Jean de Salisbury développa en 1159 dans son *Policraticus*[2]. Mais il fallait ajouter, et ceci me paraît manquer à l'épilogue, que Henri II s'empressa de reconstituer la force du pouvoir monarchique et, tout en restant favorable à la réforme des mœurs ecclésiastiques, sut imposer le respect de l'autorité royale au clergé anglais. La victoire du grégorianisme fut donc incomplète.

Je ne sais si l'on trouverait facilement à lire sur le Domesday book un livre plus confus que celui de M. A. H. Inman[3]. On y parle de beaucoup de choses, mais surtout dans la langue des chiffres ; on soumet à notre appréciation quarante-trois tableaux où s'alignent autant de statistiques concernant l'agriculture, le service féodal, la répartition de la population et du sol cultivé, l'histoire du comté

1. Ce sont trente-cinq traités contenus dans un ms. du collège de Corpus Christi à Cambridge (n° 415), qui avait été signalé par Hampe dans le *Neues Archiv*, t. XXII, p. 669. Le texte de la plus grande partie de ces traités a été publié en appendice, p. 436-497.

2. Un index des noms propres eût singulièrement facilité les recherches. On regrette de ne pas l'y trouver.

3. *Domesday and feudal statistics, with a chapter on agricultural statistics.* Londres, Elliot Stock, 1900, XL-161 p. L'index statistique placé en tête du volume rendra quelques services. Voy. dans l'*Athenæum* du 2 février 1901 un compte-rendu qui pourrait bien être de M. Round.

d'York[1], etc.; mais on n'en tire pas de conclusions nettes. Cependant, l'auteur annonce qu'il est en dissentiment avec la plupart des spécialistes, soit sur le nombre des « liberi homines » et des « sochemanni » dans les comtés de Lincoln et de Norfolk, soit sur le caractère du « charruage, » sur le nombre de fiefs de chevaliers qui existaient en Angleterre après la conquête, etc. Parmi ses remarques, il en est dont sans doute les historiens feront leur profit; mais c'est vraiment un travail pénible de faire des recherches dans ce petit volume, écrit sans méthode et d'une intelligence toujours difficile.

Avec M. J. H. Round, rien de pareil n'est à craindre. Il traite les questions les plus compliquées sans jamais rebuter le lecteur, du moins quand il ne se laisse pas entraîner par son indignation contre les auteurs qui lui paraissent mal comprendre les textes et raisonner mal. Les qualités dont il a fait preuve dans ses travaux antérieurs (*Geoffroy de Mandeville*, 1892, *Feudal England*, 1895) se retrouvent dans un recueil de mémoires qu'il a réunis en volume sous le titre : la Commune de Londres[2]; on y admire également la variété des sujets traités (histoire administrative et surtout financière[3], histoire politique[4] et militaire[5], histoire féodale[6] et municipale[7], critique des sources[8]), la méthode rigoureuse appliquée à l'étude de ces problèmes, l'originalité des solutions que l'auteur y propose. Si l'on veut s'attacher seulement à l'étude qui a donné au volume son titre et qui est peut-être, pour cette même raison, celle dont M. Round est le plus satisfait, on y trouve exposés des faits vraiment nouveaux : c'est l'histoire du mouvement communal à Londres au XIIe siècle. Le mot peut surprendre à première vue, car on ne supposerait pas

1. L'auteur a en préparation une Histoire de la Northumbrie.

2. *The Commune of London and other studies.* Westminster, A. Constable, 1899, XVIII-336 p. Prix : 12 sh., 6 d.

3. L'origine de l'Échiquier (n° IV); l'enquête des shériffs en 1170 (n° VI), l'office de maréchal d'Angleterre (n° XV).

4. Le pape et la conquête de l'Irlande (n° VIII).

5. La tactique des Anglo-Saxons (n° III); Bannockburn (n° XIV).

6. La grande enquête sur le service militaire en 1212 (n° XII); le droit de garde et le « cornage » (n° XIII).

7. Londres sous Étienne (n° V); la Commune de Londres (n° XI).

8. Le couronnement de Richard Ier (n° IX; sur les *Gesta* attribués à Benoît de Peterborough); le différend entre Jean Sans-Terre et l'évêque d'Ely en 1191 (n° X); la Conquête de l'Irlande (n° VII : étude sur le poème *Dermot and the earl* publié par M. Orpen). Le premier article, sur l'établissement en Bretagne des Saxons du Sud et de l'Est, est une étude sur les noms de lieux formés avec les suffixes *ham, ton* et *ing*.

volontiers qu'une révolution communale ait pu se produire dans cette Angleterre, qui, à l'époque anglo-saxonne, se préoccupait si peu de l'organisation urbaine et qui, à l'époque anglo-normande, était soumise à un régime centralisateur et despotique trop puissant pour permettre la création de républiques municipales. En fait, pendant le premier tiers du siècle, Londres n'eut que des institutions élémentaires : à côté d'aldermen, qui sont d'obscurs magistrats de quartier, nous y voyons un « vicecomes, » successeur du « port-reeve » anglo-saxon; c'est un agent royal chargé de lever la « ferme » due par Londres et le comté de Middlesex[1]. Dans la charte donnée par Henri Ier aux bourgeois de Londres[2], il est parlé d'une assemblée populaire, le « folkesmote, » et d'une réunion hebdomadaire, ou « husteng, » dont les attributions sont encore très peu nettes; enfin, ce roi établit un juge (« justiciarius ») pour Londres. Dans tout cela, on ne voit guère, même en germe, d'indépendance communale : rarement les bourgeois obtinrent le droit de nommer le shériff; et, quant au chiffre de leur ferme, qui était légalement de 300 livres par an, sans cesse il fut dépassé et parfois plus que doublé. Cependant, l'idée communale, répandue en Italie, dans la vallée du Rhin, en Flandre, s'infiltrait en Normandie et en Angleterre même. En 1141, il y eut une véritable tentative pour établir à Londres une commune jurée[3]. Henri II réprima le mouvement, qui éclata pendant l'absence de Richard, au moment du conflit entre le frère du roi et son ministre, Guillaume de Longchamp (octobre 1191). Cette fois il triompha[4]. Le comte Jean dut prêter serment à la commune[5]; celle-ci s'organisa avec un maire, des échevins (mentionnés pour la première fois en 1193), un conseil de vingt-quatre bourgeois élus (mentionné seulement en 1205-1206). Nous retrouvons là toute l'organisation des communes jurées qui se sont établies dans le nord de la France, et M. Round a raison de montrer combien elle ressemble à celle qui nous est connue par les *Établissements* de Rouen[6]. Sans doute, le régime insurrectionnel dura peu; le conseil

1. M. Round a parfaitement établi qu'au point de vue financier la cité et le comté ont toujours, à cette époque, été traités solidairement; ils formaient un seul corps (*Geoffrey de Mandeville*, p. 359; *Commune of London*, p. 233).

2. Cette charte, qui n'est pas datée, est placée d'ordinaire à l'année 1101; M. Round croit pouvoir la mettre entre 1130 et 1135 (*Geoffrey de Mandeville*, p. 365).

3. Voy. *Commune of London*, p. 223, 224.

4. *Ibid.*, p. 224, 227, 233.

5. Le texte de ce serment a été retrouvé et publié *ibid.*, p. 235.

6. M. Round pense que ces *Établissements* ont été rédigés au temps du jeune

des vingt-quatre disparut bientôt pour faire place au « commun conseil » de la cité; mais le maire a subsisté, et le serment que prêtent aujourd'hui encore les bourgeois[1] est en substance le même que l'ancien.

C'est à de plus minces sujets que M. Round a consacré son temps et son labeur dans ses Études sur l'histoire des familles nobles inscrites au « Peerage » de la Grande-Bretagne[2]. Du moins trouvera-t-on hors de l'Angleterre assez peu de gens qui prendront un vif intérêt à l'origine des Russel, des Spencer, même des Stuart, à la création du duché de Glamorgan, à la suspension (abeyance) de la baronnie de Mowbray, à la ridicule prétention des Denbigh de descendre des comtes de Habsbourg, etc. Cependant, l'érudition de l'auteur est si abondante, son discernement critique si aiguisé, que l'historien y trouve beaucoup de faits nouveaux à recueillir, d'idées erronées à corriger; et plus d'une fois les conclusions de l'auteur ont une portée générale, quand il montre, par exemple, comment s'est formé « l'honneur » que les comtes de Boulogne réussirent à se constituer en Angleterre au XIIe siècle, comment la conquête de la Galles méridionale fut opérée par des seigneurs d'origine mancelle (de la maison de Ballon), comment Henri VIII, avant la suppression des ordres religieux, sut enlever la majorité dans la Chambre des Lords aux prélats et les empêcher de se livrer à la manœuvre dangereuse de l'obstruction, en créant de nouveaux pairs laïcs. En vérité, l'auteur a bien fait de réunir ces études en volume, ce qui ne l'a pas détourné de plus graves travaux, puisque, dans l'importante collection d'histoires de comtés que vient d'entreprendre la maison Constable[3], c'est lui qui rédige les chapitres réservés au Domesday book. Sur ce domaine, où il est passé maître, son labeur, du moins, ne profitera pas seulement à un petit nombre d'intéressés ou de curieux.

La biographie du célèbre évêque de Lincoln, Robert Grossetête, par M. Francis Seymour STEVENSON, membre du Parlement[4], est sans

roi Henri, entre 1170 et 1183; ses arguments sont tout à fait dignes d'attention. Cf. *Calend. of doc. preserved in France*, p. XXIV.

1. Voy., p. 236, le serment prononcé en 1898 par Lord Kitchener de Khartoum, après qu'il eut été nommé « freeman » honoraire.

2. *Studies in peerage and family history*. Westminster, A. Constable, 1901, XXXI-496 p. Prix : 12 sh. 6 d.

3. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXIII, p. 461.

4. *Robert Grosseteste, bishop of Lincoln; a contribution to the religious, political and intellectual history of the thirteenth century*. Macmillan, 1899, XVI-348 p.

contredit la meilleure qui ait encore été écrite, et, à certains égards, on peut la tenir pour définitive; ainsi, les principaux événements de la vie du savant théologien, du prélat réformateur, éclairé, austère, sont déterminés avec toute l'exactitude que les textes actuellement connus permettent; son activité littéraire, la nature de son enseignement théologique, ses théories morales et politiques, ses rapports avec la royauté d'une part, avec la papauté, surtout au moment du concile de Lyon, d'autre part, ont été mis en bonne lumière. Enfin, l'auteur est généralement bien informé; ses connaissances bibliographiques sont abondantes et variées; il connaît bien les sources imprimées et il a consulté les manuscrits des œuvres inédites ou imparfaitement publiées de Robert Grossetête. Il semble cependant que M. Stevenson aurait pu appliquer une méthode critique plus rigoureuse. Ainsi, il énumère (p. 37) les œuvres que l'on attribue d'ordinaire à l'évêque de Lincoln; il paraît bien qu'il en parle en connaissance de cause, mais il n'a point cherché à déterminer lesquelles de ces œuvres pouvaient lui être sûrement attribuées, lesquelles, au contraire, étaient douteuses; il s'en est tenu à ce qui paraît vraisemblable. D'autre part, il ne sépare pas assez nettement les témoignages contemporains des indications fournies par des chroniqueurs postérieurs; il cite Nicolas Trevet et John Capgrave sur la même ligne que Matthieu de Paris (p. 1); il accepte sans les discuter les indications fournies par Rishanger (p. 270), par Boston de Bury (p. 87), par Ranulf de Higden (p. 230); il ne met pas le lecteur assez en défiance contre les récits de la chronique de Lanercost (p. 314) : en ce qui concerne la première moitié du XIIIe siècle, le témoignage de cette chronique doit être dès l'abord tenu pour suspect; et, parce qu'un acte est cité par Matthieu de Paris, est-ce une preuve qu'il soit authentique? Ce n'est pas à dire que les faits empruntés à des auteurs très postérieurs ou très médiocres soient inexacts, mais il faut que le lecteur sente qu'on les prend seulement pour ce qu'ils valent. On pourrait encore se demander si l'auteur n'a point exagéré par moment la profondeur des connaissances de Grossetête et l'originalité de ses doctrines; est-il vrai, par exemple, qu'il fut aussi versé dans la langue grecque que le dit l'auteur (p. 21)? Quelques omissions[1], de menues erreurs[2] peuvent encore être relevées dans son livre; il n'en

1. M. Stevenson n'a pas connu la thèse de M. Valois sur Guillaume d'Auvergne; chose plus grave, à propos du concile de Lyon, il ne cite nulle part les registres d'Innocent IV ni les remarques critiques présentées par M. Élie Berger.

2. On ne saurait placer les Pauvres de Lyon dans le centre de la France ni

reste pas moins que c'est un ouvrage très consciencieux et, pour reprendre une partie de son titre, que c'est une bonne contribution à l'histoire religieuse, politique et intellectuelle du XIIIe siècle.

Nous avons en son temps annoncé la biographie de Pierre de Gavaston par M. Dimitresco. Un an plus tard, le même sujet a été repris par un avocat anglais, M. Dodge, qui paraît d'ailleurs avoir jusqu'au bout ignoré l'existence du précédent ouvrage[1]. C'est fâcheux, du moins au point de vue bibliographique, car on ne voit pas ce que le livre anglais ajoute au livre français. Les deux auteurs ont puisé à peu près aux mêmes sources; ils ont trouvé aussi peu de faits nouveaux l'un que l'autre[2] (c'est la faute du sujet, bien plus que de leur diligence); ils sont arrivés presque aux mêmes résultats touchant le caractère de Gavaston, son rôle et sa politique, résultats à la fois incomplets et insuffisants. Ils n'ont guère vu dans ce cadet de Gascogne qu'un parvenu habile, aimable, impudent et avide (encore le personnage sort-il plutôt affadi du livre de M. Dodge); n'ont-ils pas remarqué l'épithète *amatorius* que certains textes contemporains[3] appliquent à Gavaston et emploient, non sans insistance, pour définir le genre d'attachement qui unissait si étroitement le favori à son roi? Et l'épitaphe funéraire de Gavaston[4] (à supposer qu'elle soit authentique) ne permet-elle pas d'entrevoir au moins ce qu'on ne saura jamais? Enfin, jusqu'à quel point le supplice du favori a-t-il été à la fois juste et légal? Autre problème délicat et obscur que M. Dimitresco n'avait pas abordé sans courage et que M. Dodge ne résout pas, qu'il pose à peine. Il eût été vraiment mieux inspiré d'attendre, avant de refaire le travail d'un autre, d'avoir trouvé des idées ou des faits nouveaux.

Il n'était pas inutile de récrire la biographie d'Édouard III. L'indigeste compilation de Barnes est très vieillie, et il est certain que,

les Albigeois en Gascogne (p. 61). Le mot de Parlement apparaît plus tôt que ne le dit M. Stevenson (p. 220, note). Adam de Marsh n'est pas mort en 1258, puisqu'il est un des exécuteurs testamentaires désignés par Simon de Montfort le 1er janvier 1259. — A noter les intéressantes remarques de M. Stevenson sur l'authenticité de certains écrits très sévères pour la politique pontificale qui ont été attribués à Robert Grossetête. Il combat les conclusions de M. Jourdain (p. 316) et n'accepte qu'en partie celles du Dr J. Felten (voy. *Rev. hist.*, XXXVIII, 159).

1. *Piers Gaveston; a chapter of early constitutional history*. David Nutt, 1899.

2. L'appendice de M. Dodge est composé surtout d'extraits de chroniqueurs ou d'actes déjà publiés dans Rymer, dans les *Parliamentary writs*, etc.

3. Par exemple, les *Annales de Melsa;* et voy. plus haut la note 1, p. 403.

4. « The minion of a hateful king » (p. 180).

depuis le jour où a paru l'ouvrage, fort estimable d'ailleurs, de Longman, beaucoup de textes nouveaux ont vu le jour ou bien ont été réédités sous une forme plus satisfaisante. L'entreprise de M. James Mackinnon[1] se justifie donc; mais comment l'a-t-il exécutée? Dans les premières lignes de sa préface, il déclare un peu ingénuement qu'il se contentera de rechercher les témoignages contemporains, c'est-à-dire en premier lieu les documents officiels, et secondement les chroniqueurs du temps. Il aurait dû ajouter qu'il entendait s'en tenir exclusivement aux documents publiés et qu'en fait de « documents officiels » il ne voulait connaître que ceux de Rymer[2]. Aussi ne demandez pas à M. Mackinnon un fait nouveau, un document inédit. C'est son droit. Il viendra peut-être un jour un érudit assez courageux pour fouiller dans les archives et les bibliothèques tous les fonds d'archives officielles ou non et jeter une pleine lumière sur ce grand règne; je ne reprocherai pas à M. Mackinnon d'avoir eu des visées plus modestes. Cependant, il serait facile d'établir une liste d'ouvrages imprimés[3] qui auraient pu ajouter un nombre considérable de faits à ceux qu'on peut trouver dans Rymer. De ce côté, les recherches de l'auteur sont donc notoirement insuffisantes. Sans doute répondrait-il que, racontant un règne de cinquante années si pleines d'histoire, il devait négliger un très grand nombre de faits pour ne retenir que l'essentiel; c'est pourquoi il a préféré puiser surtout aux sources d'un caractère narratif. Il les a étudiées avec une louable attention et en a tiré un bon parti, bien qu'il n'ait pas fait de sérieux efforts pour déterminer leur valeur[4] ni les ranger d'après leur importance[5]. Très honnêtement, il a indiqué ces sources dans

1. *The history of Edward the third*, 1327-1377. Longmans, 1900, xx-625 p., in-8°.

2. Qu'il appelle une fois Rhymer (p. vii). Il eût été nécessaire d'avertir que l'édition suivie par M. Mackinnon est la dernière, celle qu'avait commencée l'ancienne *Record Commission*.

3. Par exemple les *Calendars* des lettres patentes et closes; mais il est vrai que, très avancé pour les règnes d'Édouard Ier et d'Édouard II, ce travail n'avait pas encore, quand M. Mackinnon écrivait son livre, dépassé les premières années d'Édouard III.

4. On n'est pas médiocrement surpris de l'entendre dire que la publication des chroniques du xive siècle, entreprise sous les auspices du Maître des rôles, « ne laisse, dit-il, rien à désirer; » sauf deux ou trois, ces éditions sont, au contraire, toutes à refaire.

5. Citer, par exemple, à la suite Walsingham, Wyntoun et Knighton (pour un événement de l'année 1333, p. 63), ou Froissart, Jean le Bel, Murimuth, Avesbury (pour la bataille de l'Écluse, p. 159); c'est montrer qu'on pêche ses renseignements au hasard, sans méthode critique; c'est donner à penser qu'on

les notes mises au bas des pages, et une lecture rapide suffit pour montrer les limites de son information. Assez complète en ce qui concerne les chroniques écossaises et anglaises, françaises et belges, sa bibliographie est plus qu'indigente en ce qui concerne les ouvrages de seconde main. Très rarement il en indique; il aurait même mieux fait de s'interdire absolument ce genre de remarques, car il ne cite guère que des ouvrages surannés[1]. En réalité et en résumé, l'érudition de l'auteur est superficielle et comme à fleur de peau. Le fond vaut-il beaucoup mieux? L'ouvrage est agréable; il se lit avec intérêt d'un bout à l'autre; mais que nous apprend-il? L'auteur se rend à lui-même ce témoignage qu'il a composé ses récits et fondé ses jugements sur l'étude directe et personnelle des sources. Je n'y contredis pas; mais, sauf peut-être en ce qui concerne les affaires d'Écosse, qui n'avaient pas encore été résumées avec autant de clarté et de précision, je ne trouve nulle part rien de bien original. L'auteur n'a pas su dégager toutes les causes de la guerre de Cent ans[2]; il n'a pas vu l'importance capitale du traité de Paris en 1259, dont les conséquences ont cependant pesé d'un poids si lourd sur les rapports entre l'Angleterre et la France avant la déclaration de guerre de 1337 et après même le traité de Brétigny. Il n'a pas montré dans Édouard III le souverain à qui ses peuples doivent en somme d'avoir été affranchis de la tutelle de Rome et de la France. Enfin, il n'a guère traité que le côté politique, parlementaire et militaire[3] du règne, sans donner aux faits économiques et sociaux l'importance qu'ils méritent[4].

attribue une égale autorité aux sources contemporaines et aux sources postérieures et dérivées.

1. Pour les négociations de 1330 à 1336, l'auteur renvoie à Michelet, Sismondi et Henri Martin (p. 103); pour la bataille de Crécy, à Louandre, au baron Seymour de Constant, à M. de Cayrol, à l'abbé Caron, à M. de Pongerville (p. 313). Il ignore la *History of the art of war* de M. Oman, non moins que l'*Histoire de la marine française* de M. Bourel de la Roncière. Dans une nouvelle édition, il faudrait tenir le plus grand compte des documents publiés et mis en œuvre par le P. Denifle dans son beau livre sur la *Désolation des églises de France*.

2. Ce qu'il dit de la Loi salique (p. 37, 140) est inexact et confus.

3. P. 35, Édouard III est qualifié « le Napoléon du XIVe siècle. » A l'ordinaire, les jugements de M. Mackinnon sont plus nuancés.

4. Les critiques d'outre-Manche se complaisent parfois à relever les bévues commises dans les livres français sur les noms de personnes et de lieux anglais. Je relèverai, de mon côté, seulement les lapsus suivants : la Roche-*Periou* (p. 216, 228) ou *Deriou* (p. 349), pour la Roche-Derrien; le gué de la Blanche-*Tague* (p. 300); Philippe de *Chargny* (p. 377); *Bouchicaux* (p. 426) exactement appelé Boucicaut à la p. 461; *Caour* pour le Quercy (p. 462); *Rochemadour* pour Rocamadour (p. 526), etc. — Et qu'est-ce qu'Edward de *Boune, viscount* of Hereford (p. 67)?

Dans l'Histoire de l'armée anglaise entreprise par M. J. W. Fortescue[1], quatre-vingts pages à peine du tome Ier se rapportent au moyen âge. L'auteur n'a donc pu qu'indiquer très brièvement les principaux faits; encore s'est-il exclusivement renfermé dans l'histoire des campagnes où cette armée a été conduite[2]; il ne nous dit presque rien sur sa composition, moins encore sur son recrutement et son instruction. Il a d'ailleurs une grande hâte d'arriver aux temps modernes, où il se sent plus à l'aise et où son livre en effet sera fort utile. D'ailleurs, pour l'époque antérieure au XVIe siècle, n'avons-nous pas l'ouvrage de M. Oman?

L'Histoire de la marine anglaise, publiée sous la direction de M. William Laird Clowes, doit nous arrêter plus longtemps[3]. Disons tout d'abord qu'elle est maintenant complète en cinq volumes; l'ouvrage est bien imprimé, orné, avec une certaine profusion, de cartes et de jolies gravures qui n'ont parfois avec le texte qu'un lointain rapport. Il se recommande en outre de noms considérables, car M. Clowes s'est adjoint plusieurs spécialistes dont les plus célèbres sont le capitaine Mahan, qui est considéré comme une des plus hautes autorités pour l'histoire navale des trois derniers siècles, et M. Roosevelt, vice-président de la république des États-Unis. Quand on regarde les choses d'un peu près, la première impression, qui était très favorable, se modifie. Je ne parle ici, je le déclare expressément, que du tome Ier. A côté de M. Clowes, nous y trouvons les noms de M. H. W. Wilson, à qui sont échus les chapitres III, VI, IX, XII, concernant les voyages et découvertes maritimes jusqu'en 1485, et de M. Clements Markham, qui a résumé les voyages et découvertes de 1485 à 1603. Ce dernier chapitre est un résumé clair, rapide, sans aucun caractère d'érudition. Les chapitres rédigés par M. Wilson, au contraire, contiennent d'assez nombreuses références, utiles à coup sûr, mais auxquelles il y aurait lieu d'apporter des corrections[4] et

1. *A history of the british Army*. Macmillan, Première partie, jusqu'à la fin de la guerre de Sept ans. 2 vol. 1899, XXXII-591 et XIX-629 p. Le tome II se termine par un très copieux index.

2. Corriger les noms de Tenchbrai (p. 9), de Brenville (p. 10), de Roveray (p. 67), la date de la bataille de Patay (p. 69), etc.

3. *The royal navy. A history from the earliest times to the present*. Sampson Low, Marston et Cie, 5 vol. 1897-1900. L'ouvrage est divisé en quinze sections ou périodes historiques; chaque section en chapitres et chaque chapitre a été attribué à différents collaborateurs. Le tome Ier va des origines à l'année 1603.

4. Pourquoi, pour la marine des Bretons, citer Geoffroi de Monmouth, alors qu'on dit soi-même (p. 58, note 1) que sa chronique n'a aucune valeur pour cette période? Et voici, pour un passage de Claudien, un amusant renvoi :

des additions[1]. Les autres chapitres sont l'œuvre de M. Clowes lui-même. Il ne lui ont pas coûté de peine, car il s'est contenté de démarquer l'ouvrage bien connu de sir H. Nicolas, lequel s'arrête en 1442. Sans doute, dans la préface, il rend un juste hommage à ce livre, écrit directement d'après les sources : chroniques et pièces d'archives; il dit qu'il l'a généralement suivi, tout en lui faisant d'importantes additions et quelques corrections; il ose même ajouter que ses notes ont été vérifiées quand cela a été possible. M. Clowes nous trompe : il a ajouté fort peu de chose à Nicolas (du moins jusqu'en 1442) et il n'a rien vérifié. Sa bibliographie s'arrête à l'année 1847, où a paru le volume de Nicolas. Il ignore la collection du maître des rôles, même les publications de la Selden Society sur la marine! Il ne parait pas se douter que les différents dépôts d'archives qui existèrent à Londres jusque vers le milieu du XIXe siècle ont été concentrés dans l'unique établissement de Fetter Lane, et il nous renvoie sans sourciller aux archives de Carlton ride[2]! Ses textes sont tous empruntés à des éditions antérieures à 1847, les seules que Nicolas pouvait connaître, et, si parfois celui-ci commet une erreur, M. Clowes la reproduit religieusement[3]. Au temps où écrivait Nicolas, le Livre noir de l'Amirauté avait disparu; on l'a retrouvé depuis et il a été publié en 1871-76 par sir Travers Twiss; M. Clowes n'en connait que ce qu'en ont dit Selden et Prynne[4]. Et, si l'on veut pousser plus loin, il sera facile de constater que non seulement les citations, les faits, sont pillés dans Nicolas, mais que les jugements mêmes, c'est-à-dire ce qui appartient en propre à

« Claudian, Flinders and (*sic*) Petrie (*sic*), *Mon. Brit.*, p. XCVIII). Confondre feu Petrie avec M. Flinders Petrie, c'est comme si l'on prenait le musée de Boulaq pour le British Museum.

1. L'auteur ne cite nulle part ni l'*Atlas*, ni le *Periplus* de Nordenskiöld, véritables monuments élevés par le célèbre navigateur à la science cartographique.

2. Comme on ne me croirait peut-être pas sur parole, je renvoie à la p. 130 : « Roll of the wages 10 Ed. I in the Carlton ride Repository; » c'est bien en effet ce qu'il y a dans Nicolas (I, 291). Mais cette indication, exacte en 1847, est absurde aujourd'hui.

3. Ainsi, quand Nicolas renvoie à l'ouvrage suivant : d'Ardres, « Histoire des comtes de Guines, » *Rec. des hist. de G.*, t. XVII. Une citation de Mat. de Paris faite par Clowes p. 188 « anductur (*sic*) a tergo irruerunt » est mal reproduite d'après Nicolas qui a fait imprimer correctement *audacter;* mais, un peu plus loin, on cite le poème d'Eustache le Moine avec la même faute qui se trouve dans Nicolas : « An old french romance (édit. Michell, *sic*); » cf. Clowes, p. 188, et Nicolas, I, 257.

4. Il renvoie pourtant (p. 292) à l'édit. de Twiss, mais parce qu'il a pris une note à l'ouvrage de Laughton, *Studies in naval history* (1887), p. 22.

l'historien, reproduisent presque littéralement ceux de Nicolas. Je laisse aux lecteurs, bien avertis, le soin d'apprécier ce procédé, et je me contente de dire que la partie traitée par M. Clowes dans ce premier volume n'a aucune valeur; il sera plus sûr et plus équitable à la fois de se référer uniquement à l'ouvrage de sir H. Nicolas.

L'auteur d'une Histoire politique du Royaume-Uni[1], M. Goldwin Smith, termine sa préface par ces mots : « les amis qui m'ont engagé à entreprendre le présent ouvrage savent qu'il a été écrit à un âge extrêmement avancé[2]. » Constatons simplement le fait et ajoutons aussitôt que cet ouvrage ne porte pas la moindre trace de sénilité. Il est écrit d'une plume rapide et ferme; le style, toujours d'une limpidité parfaite, ne manque ni de trait ni d'éloquence; plus moraliste que philosophe, l'auteur trace d'excellents portraits de souverains et de ministres; mais, quoiqu'il écrive l'histoire politique de son pays, il ne vise à mettre en un relief saillant ni les faits dominants de cette histoire ni les grandes divisions qu'on doit y déterminer. Les chapitres correspondent d'ordinaire aux règnes des souverains anglais. Rien ne ressemble moins, par exemple, à la manière dont J. R. Green concevait l'histoire. Celui-ci a exposé, avec quel éclat, on le sait, la formation et le développement de la nation anglaise; il en a découpé l'histoire en grandes périodes caractérisées par des titres à l'emporte-pièce, de façon à frapper fortement l'esprit ou à l'éblouir. Sans refuser aux individus la part d'influence qu'ils ont pu exercer, il préférait montrer les grands mouvements inconscients et anonymes qui agitent un peuple et le poussent vers ses destinées. M. Smith appartient plutôt à l'ancienne école, à la fois moins prétentieuse et moins profonde, moins féconde aussi, qui fait tourner l'histoire autour des grands noms, heureux ou néfastes, de la politique. Il traitera ainsi en un seul chapitre de tout le long règne de Georges III, comme si l'existence de ce souverain suffisait à donner une unité vraie à cette période, bouleversée par la plus prodigieuse des révolutions européennes. Arrivé au seuil de l'époque à laquelle restera attaché le nom respecté de la reine Victoria, il abandonne en partie sa manière. A peine nomme-t-il la feue reine; il considère évidemment que l'historien ne saurait encore tenter de dire le dernier mot sur les hommes qui ont fait l' « Empire » britannique, et il se contente d'exposer rapidement le tableau de cet empire. Mais l'in-

1. *The United Kingdom; a political history.* Macmillan, 1899, 2 vol., XI-650 et VI-482 p.

2. « The friends who urged the writer to undertake this task, know that it has been performed by the hand of extreme old age. »

térêt ne faiblit pas un instant, moins encore à cause du talent déployé par l'auteur que parce qu'on sent circuler dans tout l'ouvrage une force de conviction qui l'anime et lui donne son unité. L'auteur est un libéral, un laïc de libre esprit. Il est sévère pour l'Église catholique, du moins sous la forme qu'elle reçut des papes politiques, comme Grégoire VII et Innocent III, et il insiste avec force sur cette idée que l'Église, même au temps de saint Anselme et de Thomas Becket, n'a pas été l'amie des libertés publiques. Il applaudit à la réformation religieuse du XVIe siècle, mais sans dissimuler les moyens odieux employés par Henri VIII et par Élisabeth pour la faire triompher. Son appréciation sur ces deux souverains est très caractéristique. Il est l'ennemi des guerres de conquête, parce qu'heureuses ou malheureuses elles sont également menaçantes pour la liberté; aussi considère-t-il comme un des événements les plus fâcheux pour l'Angleterre que ses rois aient eu et tenu à conserver ou bien à agrandir leurs possessions en France; à ses yeux, Henri V est un héros néfaste, et il se réjouit pour l'Angleterre de la perte de Calais. Cette opinion ne lui appartient pas en propre; on sait par exemple qu'elle était chère à J. R. Green. Par ces temps de réaction religieuse et politique, on a plaisir et profit à entendre ces paroles généreuses et éclairées, ce ferme bon sens qui se défend de tout fanatisme et sait rendre justice même aux ennemis.

M. Frederic William MAITLAND vient de rendre un nouveau service aux historiens du droit en traduisant en anglais cette section du tome III du *Deutsches Genossenschaftrecht*, où le Dr Otto GIERCKE a exposé d'une façon magistrale les théories politiques du moyen âge[1]. Il a scrupuleusement reproduit la bibliographie et les notes si substantielles de l'auteur allemand, et, par de minutieuses analyses, il en a rendu l'emploi rapide et facile. Dans une brève introduction, il expose les notions différentes que les mots *societas*, *universitas*, *Genossenschaft*, *Recht*, présentent à l'esprit d'un Anglais et d'un Allemand, parce que les conceptions romanistes sont familières à l'esprit des Allemands, autant qu'elles sont étrangères à celui des Anglais. La traduction est telle qu'on doit l'attendre d'un historien et d'un professeur aussi éminent que M. Maitland; elle sera bien accueillie des Français, et peut-être les Allemands eux-mêmes auront-ils du profit à retrouver les doctrines qui leur sont connues dans une langue aussi limpide que la prose anglaise.

HISTOIRE LOCALE. — Au moment de la Conquête normande, l'An-

1. *Political theories of the Middle ages of Dr Otto Giercke, translated with an introduction.* Cambridge, at the University press, 1900, CXXX-197 p.

gleterre était divisée en comtés, comme elle l'est encore aujourd'hui, et l'organisation administrative reposait sur la base d'une forte centralisation. Il s'en faut cependant que toutes les parties du royaume fussent administrées d'une façon uniforme; certaines même avaient reçu de fort bonne heure une administration tout à fait autonome, très semblable à l'administration royale, mais complètement séparée de celle-ci. Ce sont celles qui, sous le nom de Palatinat, avaient reçu ou usurpé presque tous les droits régaliens : par exemple le diocèse de Durham, les comtés de Chester et de Lancastre. Les origines, l'organisation et l'histoire du Palatinat de Durham ont été étudiées avec beaucoup de soin par un savant américain, élève de M. Ch. Gross, M. Gaillard Thomas Lapsley[1]. Il a justement fait une place considérable à la question des origines : avec pleine raison, il refuse d'admettre, avec Th. D. Hardy, que le Palatinat ait été créé à une époque quelconque par un acte de la volonté royale; c'est une immunité qui se développa peu à peu, surtout au XIIe siècle, où les invasions écossaises, rares en fait, étaient sans cesse redoutées et où il importait qu'une sentinelle vigilante et bien armée fût toujours prête à défendre la frontière menacée. C'est peut-être l'évêque Hugues du Puiset, prélat politique, parent et ami d'Henri II, qui contribua le plus à faire respecter un état privilégié déjà ancien et à fortifier encore ces privilèges; un siècle plus tard, le Palatinat atteignait à son apogée avec Antoine Bek, prélat qui fut longtemps un des principaux ministres d'Édouard Ier. Depuis le XIVe siècle, son importance déclina; mais il continua d'exister jusqu'en 1836. A l'aide de ses archives, où le temps a creusé d'irréparables lacunes, mais qui sont riches encore, M. Lapsley a tracé un tableau complet et exact de son organisation politique et administrative, et de cette façon écrit un excellent chapitre d'histoire constitutionnelle.

Il y avait peut-être une étude du même genre à faire au sujet de cet autre groupement qu'on appelle les Cinq-Ports de la Manche; la monographie de M. M. Burrows[2] ne pouvait avoir la prétention d'épuiser le sujet. Le beau et artistique volume de M. Hueffer[3] est

1. *The county palatine of Durham; a study in constitutional history.* Longmans, 1900. L'ouvrage est divisé en huit chapitres : 1° origine du Palatinat; 2° l'évêque en tant que comte palatin; 3° les officiers du Palatinat; 4° l'assemblée et le conseil de l'évêque; 5° compétence des tribunaux du Palatinat; 6° leurs rapports avec ceux de la Royauté; 7° organisation financière; 8° armée et marine. Les appendices contiennent une étude sur la compétence des évêques de Durham dans les causes d'amirauté; les archives du Palatinat et une liste des ouvrages cités.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. L, p. 140.

3. Voy. plus haut, tome LXXV, p. 250.

un régal pour les yeux ; il fait admirablement connaître le pays, bien qu'il le peigne peut-être avec des couleurs plus romantiques, plus orageuses que nature: mais l'histoire ne nous en est pas présentée de première main et d'après les sources[1]. L'érudit qui saura mener à bien ce travail rendra un notable service à nos études ; mais il est probable qu'il ne saura pas écrire un livre aussi attrayant.

C'est une agréable et instructive histoire que celle du collège de Winchester contée par M. Arthur F. Leach[2], l'éditeur des documents relatifs à l'histoire de Beverley, qui ont été annoncés plus haut. C'est en 1382 que ce collège fut fondé par l'évêque Wykeham. Il avait trois ans auparavant fondé à Oxford le « Collège de sainte Marie de Winchester, » aujourd'hui New College, pour y entretenir à perpétuité soixante-dix « pauvres clercs » destinés à l'étude de la théologie, de la loi civile et canonique, et des arts ; puis, considérant que « la connaissance des lettres fait fleurir la justice et augmente la prospérité de la vie humaine, » et que l'étude du latin est la base de toute autre science, il créa « près de la cité de Winchester » une école de grammaire, préparatoire à l'Université, et lui imposa des statuts qui, remaniés par lui-même en 1394 et en 1400, sont demeurés en vigueur jusqu'aux réformes de 1857. Le collège de Winchester devait comprendre un gardien (« warden »), un principal (« head master »), dix fellows, soixante-dix écoliers, trois clercs de la chapelle et seize choristes ; le but du fondateur était de donner au clergé séculier des prêtres instruits et de combler les vides creusés par la peste noire. Ce n'était pas une innovation ; Wykeham n'avait guère fait qu'appliquer ce qui se pratiquait déjà au collège de Merton ou bien encore au collège plus récemment fondé par Robert d'Egglesfield,

1. L'ouvrage se termine par sept appendices. Dans le premier (p. 373-381), M. Hueffer discute l'origine des Ports ; il n'y accepte pas sans réserve l'opinion de M. Round qui montre l'influence exercée sur leurs institutions par celles des communes de la France septentrionale ; il pense que leur organisation est essentiellement l'œuvre d'Édouard Ier, dont il publie la charte (app. G., p. 392). Page 387 (app. E.), il réédite d'après H. Nicolas une charte nommant Guillaume de Leybourne capitaine des marins des Cinq-Ports en 1294 ; cette transcription contient des lacunes et quelques fautes. Dans l'appendice D. (p. 388) sont réunis quelques textes concernant le rang assigné aux « Barons » des Cinq-Ports dans les grandes cérémonies de la cour d'Angleterre (mariage du souverain, couronnement, etc.).

2. *A history of Winchester College.* New-York, Scribner, 1899, xiv-564 p. Nous ne pouvons qu'indiquer en note, ne les ayant pas eus sous les yeux, quelques autres volumes sur les grandes écoles publiques de l'Angleterre : *Rugby*, par H. C. Bradley ; *Charterhouse*, par A. H. Todd ; *Eton*, par A. Cl. Brock (Bel, 3 vol. à 3 sh. 6 d.)

chapelain de la reine Philippe (« Queen's College »); mais il avait innové en donnant à son école une complète indépendance et en la consacrant exclusivement à ce qu'on pourrait appeler l'enseignement secondaire. C'est par ce trait que le collège de Winchester se distingue des écoles monastiques et autres, dont M. Leach a retracé sommairement l'histoire, tant à Winchester que dans le reste du royaume. Pendant cinq siècles, la fondation de Wykeham est demeurée un centre important et, à certaines époques, un modèle pour l'enseignement secondaire. Il est encore aujourd'hui prospère. Son histoire est donc un peu celle du mouvement intellectuel en Angleterre; un peu seulement, car il faut ajouter qu'on n'y enseigna guère, pendant plusieurs siècles, que les lettres latines, et l'on avait encore fait peu de concession à « l'esprit nouveau » lorsque M. Leach y fit ses études. « Wykehamist » reconnaissant, l'auteur parle de son collège avec une tendresse éclairée; ses souvenirs[1] sont très intéressants. Il n'est que juste d'ajouter que le volume est fort bien imprimé et illustré avec un goût parfait.

Ch. Bémont.

P.-S. — On me permettra d'annoncer en terminant le tome II des Archives municipales de Leicester publié par Miss Mary Bateson[2]. Il se rapporte aux années 1327-1509. Le recueil est des plus intéressants et publié avec le soin le plus méritoire. Dans une substantielle introduction, le savant éditeur nous fait connaître les rapports du bourg avec la royauté et avec son seigneur, deux autorités qui se trouvèrent réunies dans la même personne depuis Henri IV, l'organisation municipale, la condition économique, les guildes, les corporations d'art et de métier. Le même éditeur vient de terminer dans l'*English historical Review* une excellente étude sur les lois de Breteuil et leur diffusion en Angleterre. C'est un double service qu'elle vient de rendre à l'histoire des institutions municipales qui ont rarement fait l'objet de travaux aussi approfondis et aussi bien documentés.

C. B.

1. Le chapitre xxviii est intitulé : « In my time. »

2. *Records of the Borough of Leicester*. Being a series of Extracts from the archives of the corporation of Leicester. Vol. II, 1901. Cambridge, at the University press, lxxxij-523 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Pergame. Restauration des monuments de l'Acropole. Restauration par PONTREMOLI, texte par A. COLLIGNON. Paris, May, 1900. In-folio. Prix : 110 francs.

On sait quelle a été l'importance des fouilles exécutées à Pergame de 1879 à 1885 par MM. Humann, Conze et Bohn. Elles ont eu pour effet de ressusciter « une résidence royale de l'époque hellénistique, une sorte de Versailles asiatique, » créé en peu d'années par une dynastie riche et amie des arts. Ce sont ces découvertes qu'un archéologue, M. Collignon, et un architecte, M. Pontremoli, ont voulu faire connaitre au public français. Le premier s'est chargé de la partie descriptive, le second de la partie technique. Ils continuent ainsi la série si heureusement inaugurée par l'*Olympie* de MM. Monceaux et Laloux et par l'*Épidaure* de MM. Lechat et Defrasse.

Après quelques pages d'introduction sur le site de Pergame, M. Collignon discute les légendes relatives aux origines de la ville et démontre qu'elle n'apparaît dans l'histoire, d'une manière certaine, qu'au début du IVe siècle av. J.-C. Elle dut tout son éclat à la dynastie des Attales. Un chapitre est consacré à ces six princes, qui réussirent à former en Asie Mineure un État puissant, dont M. C. suit les vicissitudes depuis sa fondation, vers l'année 283, jusqu'au jour où Attale III le légua par testament au peuple romain en 133.

Pergame se divisait en deux parties : l'Acropole, située sur la terrasse supérieure, et la ville proprement dite. Celle-ci était fortifiée comme la citadelle, et on peut suivre par endroits le mur d'enceinte qui la défendait. M. C. décrit avec soin tous les monuments qu'elle renfermait : l'Agora, le temple de Dionysos, le grand autel de Zeus et d'Athéna, le sanctuaire d'Athéna Polias, la bibliothèque, le temple de Trajan, le théâtre. Tous ces édifices sont en ruines, et il n'est pas toujours facile de les reconstituer. Les auteurs essaient de le faire en se servant des travaux de leurs devanciers et aussi à l'aide des données qu'ils ont recueillies sur place. Ils insistent beaucoup, comme il convenait, sur les nombreux morceaux de sculpture qui ont été exhumés, notamment sur la célèbre Gigantomachie. M. C. signale tout ce que cette immense composition nous révèle de nouveau : « la puissance du sentiment dramatique, la recherche des contrastes, l'expression de la douleur physique dans ce qu'elle a de plus poignant, la virtuosité de l'exécution, le réalisme dans le détail des accessoires, le style brillant, pittoresque, parfois théâtral, la forte saillie des figures, les partis pris violents

d'ombre et de lumière. » C'est ainsi « qu'à une date où on avait pu croire le génie grec vieilli et épuisé, nous le voyons pousser une floraison exubérante qui est le témoignage d'une robuste vitalité. » La frise de Télèphe, si différente, est appréciée avec la même justesse. A propos des bas-reliefs qui ornaient les balustrades des portiques d'Athéna Polias, M. C. remarque qu'il y a là encore un mode de décoration tout à fait original. Les artistes y ont appliqué « une formule d'art qui, par son réalisme et sa précision, s'imposera à la Rome impériale et passera dans la sculpture moderne, » par exemple dans les trophées de la colonne Vendôme. Les fouilles ne nous ont rien livré du monument triomphal érigé par Attale Ier après ses victoires sur les Galates et sur Antiochos Hiérax. Mais les musées d'Europe contiennent plusieurs copies des statues de bronze qu'on y avait accumulées. Tels sont le Gladiateur mourant du Capitole, le Gaulois Ludovisi, le Gaulois blessé de Dresde, le Gaulois du Vatican. M. C. adopte avec raison l'hypothèse qui rattache toutes ces œuvres à l'école de Pergame et au même ensemble sculptural.

On lira avec intérêt le chapitre qui concerne la bibliothèque. M. C. s'efforce d'en déterminer tout l'aménagement, et la chose est possible, malgré quelques incertitudes qui subsistent. Il calcule qu'on pouvait loger dans les quatre salles environ 166,000 volumes; mais, comme ce chiffre est inférieur à celui qu'indique Plutarque, il pense qu'il y en avait aussi dans d'autres pièces. L'état actuel du théâtre ne permet guère de résoudre les difficultés récemment soulevées par les théories de M. Dœrpfeld; car l'*Orchestra* et la *Skénè* furent profondément remaniées à l'époque romaine.

Pergame était avant tout « une ville de cour, » et M. C. compare à bon droit les Attalides aux Médicis de Florence. De là pour lui la nécessité de définir les caractères de leur gouvernement et de faire revivre leur milieu. Il n'a pas manqué à cette obligation; mais peut-être s'en est-il acquitté d'une façon un peu sommaire. Il est regrettable aussi que les textes ne lui aient pas fourni les moyens de mieux pénétrer dans ce monde de rhéteurs et d'érudits qui se groupaient autour de la bibliothèque. Il dresse une liste assez longue d'artistes qui travaillèrent pour ces princes; quelques-uns étaient indigènes ou originaires des pays voisins; mais il en vint également du dehors, notamment d'Athènes. « L'école de Pergame n'a d'autre unité que celle qui résulte de la communauté d'inspiration, de la collaboration à la même œuvre, et cette œuvre est la glorification de la dynastie. » Enfin, le volume se termine par une appréciation générale de l'art pergaménien envisagé aux différentes étapes de son développement. M. C. n'en méconnaît pas les défauts, mais il en signale fortement les qualités. « Ce n'est pas, dit-il, un mince mérite que d'avoir, après des siècles de production, montré une telle fertilité de ressources, trouvé des formules nouvelles et personnelles, proclamé les droits du réalisme, du pathétique et cherché des sources nouvelles d'émotion. »

Si l'on ajoute que l'ouvrage est édité avec un grand luxe, qu'il est illustré de 143 gravures, toutes bien choisies et presque toutes admirablement exécutées, qu'il offre ainsi un véritable album des meilleures œuvres d'art découvertes à Pergame, on avouera qu'il était difficile de faire mieux, et on saura gré aux auteurs de nous avoir montré avec tant de bonheur l'image exacte d'une ville qui est jusqu'à ce jour le type le plus accompli d'une capitale hellénistique.

Paul GUIRAUD.

C.-P. BURGER Jr. **Der Kampf zwischen Rom und Samnium bis zum vollstændigen Siege Roms, um 312 v. Chr.** Amsterdam, Müller, 1898. Gr. in-8°, 80 pages et 2 cartes.

Dans cet excellent travail, l'auteur refait après Niebuhr et Nissen la critique des récits que fournissent Tite-Live et Diodore sur les deux grandes guerres entre Rome et les Samnites. Pour l'histoire de la seconde guerre, mieux connue et plus authentique, il ne pouvait pas arriver à des résultats vraiment nouveaux ; mais il faudra dorénavant tenir compte de son étude de la première guerre. Il a déterminé, avec plus de précision encore que ses prédécesseurs, les falsifications historiques de l'époque des Gracques. Il rejette avec raison, comme une invention patriotique des annalistes romains, la campagne de revanche des Romains après le désastre et la paix de Caudium et prouve que ce traité, dont la plupart des clauses paraissent authentiques, a été réellement observé pendant un certain nombre d'années. Il élimine la clause du serment des vingt officiers romains ; cependant, les Samnites avaient pu l'emprunter aux villes grecques voisines, qui employaient sans doute des garanties de ce genre. Signalons en outre les chapitres intéressants et souvent neufs consacrés à Alexandre d'Épire, aux rapports de Rome avec Tarente et avec les Lucaniens, à l'extension politique et géographique des Samnites, dont l'auteur réduit avec raison le domaine, contrairement aux hypothèses aventureuses de Beloch et de Nissen.

Ch. LÉCRIVAIN.

Nicolas HERZEN, privat-docent à l'Université de Lausanne. **Origine de l'hypothèque romaine** ; contribution à l'étude des rapports du droit romain avec les autres droits de l'antiquité. Paris, Rousseau, 1899. In-8°, 216 pages.

Ce livre de M. H. est un des travaux les plus substantiels qu'on ait encore écrits sur cette question si controversée des origines de l'hypothèque romaine. Après avoir exposé, dans une introduction très érudite, les théories récentes qui attribuent un rôle plus ou moins considérable

aux législations étrangères, surtout à celles de la Grèce et de l'Égypte, dans la formation du droit romain en général et de l'hypothèque en particulier, l'auteur étudie l'évolution du droit de gage à Rome jusqu'à l'apparition de l'hypothèque; il n'y a de mentions vraiment historiques du gage conventionnel qu'au VIe siècle de Rome, dans le *De re rustica* de Caton; le contrat de gage n'est pas encore sanctionné par l'*actio pigneraticia in personam,* le créancier gagiste n'a aucun droit réel sur la chose engagée, il n'a que le fait de la possession matérielle; le gage n'est qu'un simple moyen de contrainte, il n'a pas encore le caractère d'une institution juridique, mais il n'en est pas moins la forme la plus ancienne de garantie réelle et il est antérieur à la fiducie; nous ignorons absolument les effets de la *praediorum subsignatio* employée dans le droit public; il faut rejeter l'hypothèse, émise récemment par plusieurs auteurs, qu'à côté du *nexum*-prêt il y aurait eu un autre *nexum* consistant en un contrat d'antichrèse.

Avec le titre III, nous arrivons à l'apparition de l'hypothèque; les inconvénients de la fiducie et du gage rendaient nécessaire une autre forme de sûreté réelle; elle eût apparu plus tôt sans la préférence marquée des Romains pour les garanties personnelles; ce fut l'hypothèque établie au profit du bailleur sur les objets introduits par le locataire sur les fonds urbains et ruraux et qui allait être le point de départ de tout le système hypothécaire romain. L'hypothèque romaine est donc ainsi sortie de l'ancien gage, du *pignus,* dont elle garde pendant longtemps le caractère; elle ne vient ni de la fiducie ni de la *subsignatio praediorum.* La date des actions hypothécaires, de l'interdit Salvien et de l'action servienne, est difficile à déterminer; cependant, si d'une part la famille des Salvii n'apparaît qu'au VIIIe siècle de Rome, si d'autre part le jurisconsulte Labéon paraît connaître l'interdit Salvien, on peut et on doit admettre que les actions hypothécaires existaient avant le milieu du Ier siècle ap. J.-C. Quelle a été l'influence du droit grec? C'est lui qui a fourni l'idée d'une garantie réelle, indépendante de la possession du créancier, et qui fournira en outre l'usage du *pactum de vendendo* et de la *lex commissoria.* En ce sens, l'hypothèque romaine est d'origine grecque par son idée fondamentale, mais les jurisconsultes romains en ont fait une institution originale et nouvelle.

Cette rapide analyse montre quels sont l'intérêt et la portée du travail de M. H. Ses discussions, à la fois claires et serrées, nous paraissent aboutir sur la plupart des points, en particulier sur la question de l'influence grecque, aux conclusions les plus vraisemblables. Nous rejetterions encore plus catégoriquement les textes de Tite-Live (2, 6, 24) et de Denys d'Halicarnasse (6, 23, 41), qui sont dénués de valeur historique, ainsi que tous les textes de Plaute et de Térence, qui, à notre avis, parlent bien de l'hypothèque et non du gage, mais qui, étant des traductions de poètes grecs, n'intéressent que le droit grec; en revanche, le texte de Sénèque (*De benef.*, 7, 14) paraît bien faire allusion à l'hypothèque et pouvoir être utilisé pour en fixer la date. Le fermage des

terres est-il d'origine aussi tardive que le prétend M. H.? On ne saurait nier l'existence au moins du colonat partiaire dans Caton.

Ch. LÉCRIVAIN.

E. LAVISSE. **Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.** T. I, 2e partie : *les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine,* par M. G. BLOCH, professeur à l'Université de Lyon, chargé de la conférence d'histoire ancienne à l'École normale supérieure. Paris, Hachette et Cie, 1900, 456 p.

L'histoire de la Gaule indépendante et de la Gaule romaine a été déjà souvent écrite. Mais c'est là un sujet que renouvellent sans cesse les découvertes archéologiques et épigraphiques. Aussi, malgré les travaux de Desjardins, d'Hirschfeld, de Fustel de Coulanges, de Jullian, malgré les pages consacrées à cette période de notre histoire nationale par H. Martin, Michelet, Mommsen, Duruy et d'autres savants, le livre que M. Bloch vient d'écrire sur le même sujet est une œuvre nouvelle. Il diffère des études antérieures, non seulement parce qu'il est mieux documenté et parce que l'auteur est au courant des trouvailles les plus récentes, mais aussi parce qu'il contient à la fois le récit de tous les événements importants et le tableau de la civilisation gauloise et gallo-romaine aux époques essentielles de son développement. M. Bloch était un des hommes de France le mieux préparés à cette tâche.

A vrai dire, le caractère même de la publication, dont son livre fait partie, lui a imposé des limites qu'il a dû bien souvent regretter de ne pouvoir franchir. Certes, la nouvelle *Histoire de France* entreprise par M. E. Lavisse est avant tout une œuvre de science; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur la liste des collaborateurs auxquels il a fait appel. Mais, d'autre part, cette *Histoire* ne s'adresse pas moins au grand public qu'au monde savant. De là, une double obligation, à laquelle M. Bloch n'a pu se soustraire. D'abord, la science doit se dissimuler. Pour qui connaît, même de loin et superficiellement, l'histoire de nos origines, il est évident que M. Bloch a dépensé dans ce livre une érudition aussi complète que sûre, qu'il n'a pas cessé de suivre les règles de la méthode la plus rigoureuse, qu'il a étudié de nouveau, après ses prédécesseurs, tous les problèmes d'ensemble et de détail dont il donne la solution. Nombreuses sont les pages de lecture facile, de physionomie limpide, derrière lesquelles on sent de longues et minutieuses recherches, une étude approfondie des documents, une critique pénétrante des travaux antérieurs. Il est certain que M. Bloch, disciple fidèle du maître Fustel de Coulanges, s'est d'abord adressé aux textes, et qu'il a scrupuleusement contrôlé même les résultats qui lui semblaient le plus sûrement acquis. De tout cet effort, de

cette dépense considérable de science, rien ou presque rien n'apparaît. Les fondements de l'édifice sont partout cachés. Les références aux documents originaux sont des plus rares; les notes bibliographiques placées au début de chaque paragraphe ne peuvent suppléer à cette absence de tout appareil critique.

En second lieu, M. Bloch a senti la nécessité, puisqu'il écrivait aussi pour le grand public, d'introduire dans son livre plusieurs chapitres d'ensemble sur l'organisation de l'Empire romain, soit au Ier et au IIe siècle de l'ère chrétienne, soit au IVe siècle, après la réforme dioclétiano-constantinienne. Ces chapitres interrompent, en quelque manière, l'histoire propre de la Gaule; ils pourraient, sauf un petit nombre de détails, figurer également dans une histoire de l'Espagne ou de l'Afrique du Nord, conçue dans le même esprit et sur le même plan. De plus, ces chapitres, malgré leur concision très sobre, prennent de la place. Et cette place, nous croyons que M. Bloch aurait beaucoup mieux aimé la consacrer à la discussion de problèmes spécialement gaulois et gallo-romains, qu'il a été forcé de passer à peu près complètement sous silence. Ainsi, les questions d'identifications topographiques, posées à propos de la bataille entre Arioviste et César et à propos du siège d'Alesia, ne sont même pas mentionnées dans le texte. La date, à laquelle fut élevé l'arc de triomphe d'Orange, est fixée sans discussion à 21 ap. J.-C. La fameuse plaque de bronze de Narbonne, qui a fourni des détails si intéressants sur le flamine provincial de la Narbonnaise, et l'inscription non moins connue, trouvée également à Narbonne, qui se rapporte au culte municipal de Rome et d'Auguste, sont purement et simplement citées, sans qu'aucun examen critique de ces documents soit institué, malgré les divergences des nombreuses interprétations qui en ont été données. Trois pages seulement sont attribuées au réseau routier et aux voies fluviales de la Gaule : le sujet méritait peut-être plus de développement. La page 162 du livre de M. Bloch traduit, pour ainsi dire, sous une forme matérielle, ce caractère, d'ailleurs voulu, de l'œuvre. Il y est question des douanes, en particulier de l'impôt du *Quarantième des Gaules*. Dans le texte, une douzaine de lignes, très générales, sont consacrées à cet impôt; ce qui concerne spécialement la Gaule est rejeté en note.

Ces réserves portent moins sur le travail personnel de M. Bloch que sur le plan qui lui a été imposé. Nous regrettons pour nous-mêmes et pour la plupart des lecteurs de ce livre que l'auteur ait été ainsi obligé de sacrifier à des résumés généraux de faits déjà connus la discussion scientifique de problèmes intéressants, qu'il a certainement étudiés à fond.

Ce qui appartient en propre à M. Bloch et ce que nous voulons examiner maintenant, c'est la composition même de l'ouvrage et l'exposition du sujet.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie, intitulée :

les Origines, la Gaule indépendante, la Conquête romaine, conduit l'histoire de notre pays depuis l'époque la plus lointaine que l'on puisse atteindre aujourd'hui jusqu'en l'année 70 ap. J.-C., c'est-à-dire jusqu'après l'insurrection fomentée dans le nord-est de la Gaule par Classicus, Tutor et Sabinus. La deuxième partie, intitulée : *la Gaule romaine,* est consacrée au récit des événements dont la Gaule fut le théâtre depuis 70 jusqu'à 395 ap. J.-C. et au tableau de la civilisation gallo-romaine. La matière très abondante de cette seconde partie est distribuée en trois livres : livre I : *le Gouvernement de la Gaule au Ier et au IIe siècle ap. J.-C.;* livre II : *l'Histoire et le gouvernement de la Gaule du IIe au IVe siècle ap. J.-C.;* livre III : *la Société gallo-romaine.*

Cette division de l'ouvrage en parties et en livres ne nous semble pas donner une idée parfaitement nette des grandes périodes que M. Bloch distingue dans l'histoire de la Gaule indépendante et de la Gaule romaine. Si nous ne nous trompons pas, une première période est la période des origines et de la Gaule indépendante, qui s'étend jusqu'au milieu du IIe siècle av. J.-C.; pendant une seconde période, de 154 av. J.-C. jusqu'en 70 ap. J.-C., la Gaule est progressivement conquise, assujettie et organisée par les Romains; de 70 ap. J.-C. jusqu'à l'époque de l'anarchie militaire et de l'empire gaulois (253-273), la Gaule romaine traverse une période de paix et de prospérité, à peine interrompue en 197 par le sanglant épisode de la bataille de Lyon. La fin du IIIe siècle fut en Gaule une époque troublée et malheureuse; mais, avec les réformes de Dioclétien et de Constantin, une période nouvelle s'ouvrit pour ce pays, période assurément moins brillante et moins prospère que le siècle des Antonins, mais d'un haut intérêt pour l'historien, parce que c'est le moment où la Gaule romaine commence à se transformer et parce que l'on y voit poindre déjà quelques-uns des caractères essentiels de la société féodale. Au IVe siècle, comme M. Bloch l'a très bien montré, les villes gallo-romaines changent d'aspect; la société subit une évolution interne; la répartition de la propriété agricole, la condition de la plèbe rurale se modifient. C'est vraiment la fin d'une époque et le début d'une autre. Mais c'est au siècle des Antonins que la Gaule romaine atteint son apogée; aussi, aurions-nous préféré que cette période fût en quelque manière le centre, le cœur même de l'ouvrage et que l'auteur l'eût choisie comme cadre pour son tableau de la société gallo-romaine au lieu de rejeter ce tableau à la fin et en conclusion. Nous aurions alors assisté au plein épanouissement de cette société si vivante, avant qu'elle fût entrée en décadence, ou, si l'on veut, en transformation. Cette décadence, cette transformation auraient seules fourni le sujet des derniers chapitres. En lisant attentivement le livre de M. Bloch, on se rend compte de l'influence considérable que les événements de la fin du IIIe siècle ont exercée sur l'histoire de la Gaule romaine ; or, il nous semble que cette influence disparaît presque complètement si l'on s'en tient aux

grandes lignes, aux divisions principales, au plan général de l'ouvrage. Il y a là, pour ainsi dire, une divergence très sensible entre le fond même de la pensée de M. Bloch et les cadres dans lesquels cette pensée a été enfermée.

Si nous avons cru devoir présenter ici, en toute sincérité, quelques objections sur la composition même du livre, nous abordons maintenant la partie de notre tâche qui est de beaucoup la plus agréable pour nous. M. Bloch a écrit cette histoire de la Gaule indépendante et romaine avec une largeur et une justesse d'idées que nous n'avons nulle part trouvées en défaut, avec une sobriété précise, pleine et vigoureuse qui est, en même temps qu'un régal pour l'historien, un charme pour le lecteur, dans cette langue toujours nette et claire, que l'esprit français estime supérieure à toute autre. Sans doute, le sujet nous est cher; mais, plus encore que le sujet lui-même, la façon dont il est exposé excite au plus haut point notre intérêt. Qu'on lise en particulier les pages consacrées par M. Bloch à l'histoire de la Gaule de 70 à 285 ap. J.-C. (2e partie, liv. II, ch. Ier) et à la société gallo-romaine (2e partie, liv. III tout entier), on comprendra tout ce que le talent si nourri, si probe et si distingué de l'auteur peut répandre de clarté et de vie sur des questions d'érudition pure. Même après la *Gaule romaine* de Fustel de Coulanges, même après les études du maître regretté sur le *Colonat romain,* les chapitres dans lesquels M. Bloch a dépeint cette société du IVe siècle, si curieuse par elle-même et plus curieuse encore peut-être par les germes d'avenir qu'elle recèle, sont d'excellents morceaux d'histoire, soutenus par l'armature d'une érudition solide, développés et présentés avec la méthode d'un savant et le talent d'un écrivain. C'est là une conclusion remarquable, qui clôt dignement une œuvre de tous points méritoire, et dont quelques parties nous paraissent définitives.

Avec MM. Bouché-Leclercq, Guiraud, Cagnat, Héron de Villefosse, Jullian, d'autres encore, M. Bloch appartient à ce groupe de savants français qui s'est consacré à l'étude de l'histoire ancienne. Les élèves de Fustel de Coulanges et de Geffroy sont devenus aujourd'hui des maîtres. Ils sont aussi savants que leurs confrères d'outre-Rhin; aussi bien et parfois mieux qu'eux, ils savent lire dans les textes, dans les inscriptions, dans les ruines, sur les légendes des monnaies, l'histoire du passé, ce qu'ont fait, ce qu'ont voulu, ce qu'ont pensé les Grecs, les Romains et tous les peuples qui ont subi l'influence de la civilisation classique. A une érudition parfaite ils joignent, en outre, ce goût des idées générales, ce besoin d'ordre, de logique, d'harmonie, ces qualités d'exposition, ce souci de la clarté dans l'expression, qui distinguent les vrais historiens de la foule des simples érudits. Leurs œuvres les plus savantes sont, en quelque sorte, aussi des œuvres d'art. On peut en critiquer le plan : du moins ce plan existe, c'est-à-dire qu'il y a de l'ordre dans leurs développements, qu'une pensée maîtresse traverse

tous leurs livres, et que chacun de ces livres est autre chose qu'une salade de notes prises au jour le jour ou un panier de fiches déversées sur la tête du lecteur.

L'ouvrage de M. Bloch prend place, en très bon rang, dans cette bibliothèque d'histoire ancienne qui honore la science française. Nous tenons d'autant plus à rappeler ici les mérites de l'école d'historiens à laquelle il appartient, qu'il y a aujourd'hui, chez quelques jeunes érudits, une tendance à ne se faire, sur les sujets d'histoire ancienne, qu'une bibliographie allemande, et à méconnaître les services rendus à la science par des maîtres dont nous avons le droit et le devoir d'être fiers[1].

J. TOUTAIN.

1. Voici quelques observations de détail sur le livre de M. Bloch :

P. 152. Est-il absolument certain que « l'abolition totale et définitive du droit celtique ne fasse pas de doute, et que ce soit en vain qu'on ait essayé d'en trouver quelques vestiges dans nos usages ruraux? » N'y aurait-il pas lieu de distinguer, à ce sujet, entre les diverses régions de la Gaule? Si cela est vrai de la Narbonnaise, n'est-ce pas excessif de l'Armorique et d'une grande partie du pays compris entre la Loire et la Garonne?

P. 171. M. Bloch constate que les soldats levés en Gaule étaient employés pour la plupart sur leur propre territoire, c'est-à-dire à la défense de la frontière rhénane. Les contingents gaulois servaient aussi en Bretagne. Le fait est prouvé non seulement par la présence en Bretagne d'ailes et de cohortes, qui portent des noms de tribus gauloises, mais aussi par la présence le long des deux retranchements d'Hadrien et d'Antonin de cultes venus certainement de la Gaule, comme le culte des *Matres transmarinae.*

P. 181. Comme beaucoup de savants, M. Bloch croit que le prêtre provincial du culte de Rome et d'Auguste devait avoir passé par toute la filière des magistratures municipales. Sans doute, en fait, il en était presque toujours ainsi, mais quelques exceptions prouvent que ce n'était pas là une obligation.

P. 182. De même, nous n'admettons pas comme démontré que la femme du Flamen de la Narbonnaise ait porté de droit le titre de Flaminica.

P. 191. Ajouter à la liste des *pagi* cités par M. Bloch, note 2, le *Pagus Condrustis* de la cité des Tongres (auj. le Condroz), mentionné sur une inscription trouvée en Bretagne.

P. 369. On pourrait croire, d'après M. Bloch, que les autels déterrés sous le chœur de Notre-Dame de Paris ont été trouvés à la place même où ils étaient érigés dans l'antiquité. Ce n'est pas exact; car tous ces autels, sciés en deux, ont été découverts dans un mur de basse époque. Ils proviennent tous de Lutetia; mais rien ne prouve que le sanctuaire dont ils faisaient jadis partie ait occupé le même emplacement que la cathédrale de Paris.

P. 417. « Le marteau de Taranis s'allongea pour représenter le sceptre du maître de l'Olympe. » Le seul nom de divinité gréco-romaine qui se trouve associé sur les monuments au marteau ou maillet est le nom de *Silvain.* Hors de là, les diverses interprétations présentées par les savants sont, en partie au moins, arbitraires.

Nous nous sommes borné aux points de détail qui concernent spécialement la Gaule. Car ce n'est pas ici le lieu d'instituer des discussions soit sur le

Essai de restitution des plus anciens mèmoriaux de la Chambre des comptes de Paris (*Pater, Noster*[1], *Noster*[2], *Qui es in coelis, Croix, A*[1]), par MM. Joseph Petit, archiviste aux Archives nationales, et Gavrilovitch, Maury et Teodoru, avec une préface de Ch.-V. Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. (Université de Paris. *Bibliothèque de la Faculté des lettres*, t. VII.) Paris, Alcan, 1899. xxii-263 pages.

Il nous manque, pour la Chambre des comptes de Paris, un recueil de documents remontant aux premiers temps de son existence et de nature à constituer comme les solides assises de son histoire, à l'instar des *Olim* pour le Parlement de Paris. Les *Mémoriaux* de la Chambre des comptes ont péri dans un incendie, en 1737. Il est vrai que, depuis cette époque jusqu'à la Révolution, on s'est efforcé de reconstituer les registres perdus; mais l'essai n'a pas été très heureux; l'entreprise est restée inachevée et, malgré son caractère officiel, la reconstitution laisse à désirer, parce qu'on ne s'est servi pour la faire que des expéditions authentiques de ces registres; si logique en apparence que fût cette méthode, elle ne pouvait pas donner d'aussi bons résultats que si on avait utilisé les copies du Trésor des chartes, des archives ministérielles, des collections particulières, copies souvent d'une grande valeur et qui avaient le grand avantage de présenter moins de lacunes. La pensée est venue dès lors aux érudits de notre temps de rétablir plus exactement et plus complètement, sinon l'énorme série des *Mémoriaux* tout entière, — ce qui exigerait trop de temps, — au moins, les plus anciens d'entre eux. Après MM. Marnier, de Boislisle, C. Couderc, qui ont songé à cette œuvre utile, voici M. Langlois qui l'a menée à bonne fin avec quelques étudiants de la Faculté des lettres de Paris, MM. Petit, Gavrilovitch, Maury et Teodoru, travaillant sous sa direction.

L'œuvre personnelle de M. Langlois a été le classement des plus anciens *Mémoriaux*. Il l'expose dans la Préface du livre avec cette sûreté de critique et cette netteté d'exposition qui distinguent tous ses travaux. Il est parvenu à établir que tous les *Mémoriaux* de la Chambre des comptes n'avaient point péri; contrairement à ce que l'on croyait, il en subsiste au moins un, le *Noster*[1], qui s'est trouvé au moment de l'incendie de 1737 à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (latin 12814). Cette heureuse

prétendu dualisme imaginé par Auguste, sur cette dyarchie qui n'est, à nos yeux, qu'une théorie moderne de droit constitutionnel dénuée de toute réalité historique, soit sur l'origine et le véritable caractère des *curatores reipublicae* ou *civitatis*, que l'on généralise beaucoup trop à notre avis, pour le IIe et le IIIe siècle, soit encore sur l'organisation de l'impôt foncier et de l'impôt personnel dans l'empire romain, organisation encore aujourd'hui bien obscure.

découverte est accompagnée d'une démonstration non moins importante; un autre ancien mémorial, le *Noster*[2], qui est perdu, mais dont nous avons la table, peut être considéré comme représenté par le ms. fr. 2833 de la Bibliothèque nationale, car ce dernier a dû être copié sur lui ou sur un registre fort semblable.

Après le classement des *Mémoriaux*, la voie était toute tracée, mais difficile et pénible à suivre; à l'aide d'un effort collectif, on est arrivé au but. Et désormais, comme l'observe M. Langlois, « la restitution de n'importe quel mémorial n'offre plus de difficultés préalables; » on a dû rechercher, en effet, et classer, pour rétablir les plus anciens, toutes les collections, antérieures à 1737, contenant des fragments des *Mémoriaux*.

Ne pouvant reproduire intégralement le texte de tous les documents, M. Petit et ses collaborateurs ont divisé leur travail en deux parties : la première est une analyse, avec renvoi aux sources, de tous les documents, sans exception, qui figuraient dans les plus anciens *Mémoriaux;* la deuxième est la reproduction des plus importants de ces documents. Il est inutile de dire que cette publication est faite avec le plus grand soin. Qu'on nous permette cependant une réserve à propos de l'Index; j'aurais souhaité qu'au lieu d'un seul, on nous en donnât deux; dans l'un se seraient trouvés les noms de lieux ou de personnes; dans l'autre, les matières; en mêlant les deux choses, on est amené, sans le vouloir, à en sacrifier une, et ici, c'est l'indication des matières qui a un peu souffert peut-être; ainsi on ne rencontre pas certains termes intéressants, pour les jurisconsultes tout au moins : four, moulin, merin, saisie, etc.; on n'aura point trop de peine à les retrouver dans le corps de l'ouvrage, mais on en aurait encore moins, s'ils figuraient dans l'Index.

Aux érudits maintenant à tirer parti de cette précieuse publication. Elle servira non seulement à mieux comprendre le rôle de la Chambre des comptes au commencement du XIVe siècle, mais à éclaircir un grand nombre de points de l'histoire des institutions. Les questions de finances touchent à toutes les autres, administration générale, état des fonctionnaires, recrutement de l'armée, établissement de l'impôt, reconstitution du domaine royal, droits féodaux, dîmes et une infinité d'autres problèmes. On voit ce que l'histoire générale peut gagner à la mise en œuvre des pièces éditées pour la première fois ou rééditées plus complètement et avec plus de soin; l'histoire locale n'en bénéficiera pas moins; il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter aux nombreuses références contenues dans l'Index.

J. Brissaud.

Julius Priesack. **Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314 bis 1328.** Göttingen, Vandenhœck et Ruprecht, 1897. In-8°, 196 pages. Prix : 4 m. 80.

L'archevêché de Trèves n'a pas seulement tenu une place considérable dans l'histoire de l'Empire au moyen âge. Il a eu aussi plusieurs fois à sa tête des hommes de valeur qui ont joué un rôle important dans les événements intérieurs de l'Allemagne à cette époque. M. J. Priesack s'est attaché à l'un d'eux, l'archevêque Baudoin, dont la conduite, pendant les années 1314 à 1328, intéresse l'histoire politique générale.

Depuis la mort de l'empereur Frédéric II et l'affaiblissement du pouvoir central, les princes avaient fait de grands progrès dans la voie de la souveraineté; les nobles et les villes s'efforçaient de leur côté de parvenir à l'immédiateté d'empire; tous voulaient être indépendants. Les empereurs, à leur tour, désespérant de rétablir la royauté dans son ancienne grandeur, poursuivaient une politique purement dynastique. Au XIXe siècle, on peut dire que le particularisme est devenu le fondement même de la constitution. C'est à peine si quelques esprits plus élevés comme Léopold de Bebenburg recommandent à leurs compatriotes de considérer avant tout le « bien général où chacun devait trouver son propre profit. » Les idées réformatrices ne rencontraient guère alors d'écho dans les cœurs; il ne faudrait pas en effet s'exagérer la portée pratique des hautes conceptions d'un Gerhard de Eppstein ou d'un Wernher. La politique purement territoriale des princes étouffait dans son germe toute conception désintéressée. Henri VII de Luxembourg, renonçant aux visées étroites de ses prédécesseurs, qui s'étaient restreints au gouvernement de l'Allemagne et avaient abandonné l'Italie, s'était épris d'un grand enthousiasme pour l'ancienne mission dévolue aux empereurs romains d'étendre leur suprématie sur toute la chrétienté. Sa mort prématurée, en faisant monter sur le trône Louis de Bavière, détermina une orientation nouvelle dans l'histoire d'Allemagne; le règne de ce dernier fit évanouir toute espérance de rétablissement de l'ancienne puissance royale.

La bulle d'or n'est pas à proprement parler une réforme, ce n'est au fond que la reconnaissance du système fédéraliste. Louis de Bavière eût été, aux yeux de M. Priesack, capable de mieux faire et aurait eu assez de valeur pour réorganiser l'Empire; mais la haine que se témoignaient les États (*Stände*) paralysa, d'après lui, tous les efforts de ce prince, et la lutte engagée contre la papauté contribua à le rejeter comme ses prédécesseurs dans cette politique dynastique qui, finalement, lui fut fatale. On ne peut nier, cependant, qu'il ait su habilement se maintenir jusqu'à la fin de son règne entre les deux partis rivaux des Habsbourg et des Luxembourg, et la levée de boucliers qui se fit contre lui

fut beaucoup moins le résultat d'une opposition (à laquelle la plupart des historiens se sont jusqu'ici attachés) entre la politique de la royauté et celle des princes, que la conséquence de l'âpreté avec laquelle la maison de Luxembourg défendit ses intérêts de famille.

Le règne si troublé de Louis de Bavière est riche en personnalités remarquables : l'archevêque Baudoin de Trèves, frère de l'empereur Henri VII, qui fut d'après Ranke (*Weltgeschichte,* t. IX, p. 14) un des principaux conducteurs (*Hierarchen*) de l'Empire, est assurément une figure intéressante. A la différence de ceux qui, s'enflammant outre mesure pour le héros dont ils écrivent l'histoire, veulent renchérir sur leurs devanciers, M. Priesack, tout en reconnaissant le haut mérite de Baudoin et sa grande activité, cherche à établir que ce prélat ne se préoccupait nullement d'une réforme dans la politique de l'Empire. Ses efforts eurent un double but : la défense des intérêts territoriaux des princes ecclésiastiques de la région rhénane et l'accroissement de pouvoir de la maison de Luxembourg.

Nous ne pouvons suivre ici dans tous ses détails une dissertation fort étudiée, que son auteur a su parsemer de considérations intéressantes sur l'état intérieur de l'Empire dans la première moitié du XIVe siècle. Il nous montre fort bien quelle était, en 1314, à la mort de Henri VII, l'orientation des esprits dans chacun des partis en présence. Les questions personnelles furent cette fois reléguées au second plan par les questions dynastiques. Baudoin fut de ceux qui se résignèrent à faire de grandes concessions. Ces concessions prouvent à la fois l'indécision des électeurs et l'animosité croissante des villes, indécision et animosité qui favorisèrent singulièrement les influences venues du dehors et l'intervention du pape et du roi de France. Une lettre de Clément V, envoyée aux électeurs ecclésiastiques peu de jours après l'assemblée de Rense, est-elle une pièce suffisante pour permettre à M. Priesack de soutenir que la papauté fit, en 1308, de grands efforts pour faire arriver un prince français à l'Empire? Il est certain, du moins, que la mort de Clément V (le 20 avril) délivra la maison de Luxembourg d'un adversaire redoutable et mit fin à des incertitudes et à des tiraillements sur lesquels nous ne sommes pas encore renseignés avec clarté. La paix de Salzbourg (le 17 avril) avait déjà été pour le parti autrichien une véritable victoire diplomatique. Le comte palatin, trompant la maison de Luxembourg, se tourna vers les Habsbourg, et l'archevêque de Cologne, gagné par de grosses sommes et des concessions considérables, se montra prêt à rompre avec les traditions de ses prédécesseurs pour soutenir les Habsbourg. Ceux-ci espéraient bien aussi gagner les voix de deux électeurs laïcs. L'amitié du comte de Nassau et de la branche cadette de la maison de Sponheim, dont les possessions étaient situées principalement dans la vallée de la Nahe, avait d'ailleurs créé sur le Rhin moyen un puissant parti autrichien, fort menaçant pour les deux archevêchés de Mayence et de Trèves. Aussi jamais les électeurs n'avaient été plus désunis qu'au moment où se réunit l'assemblée

électorale de Rense. Une double élection et son corollaire habituel, une lutte à main armée, semblaient inévitables; des deux côtés, d'ailleurs, on se préparait à la guerre.

M. Priesack nous montre comment l'accroissement de pouvoir de la maison de Habsbourg et les succès qu'elle venait d'obtenir suscitèrent un revirement dans les esprits. Ce revirement amena l'élection du duc de Bavière, qui fit d'importantes concessions et eut l'habileté de renoncer à voir son neveu porter la couronne de son père; Baudoin reçut pour sa part une somme de 8,000 marcs en argent comptant, et, plus tard, un supplément de 4,000 marcs provenant de péages; il reçut en outre 22,000 marcs à titre de prêt; obtint que son droit de péage à Coblentz fût triplé et extorqua une série de concessions importantes, en matière de justice notamment, vis-à-vis des juridictions communales encore libres de son diocèse. Un des principaux intérêts que les débuts du règne de Louis de Bavière présentent pour l'historien est dû à ce fait qu'il eut à la fois l'adresse et le courage d'intercaler en quelque sorte et avec autorité la maison de Bavière entre les deux dynasties puissantes qui dominaient alors l'Allemagne méridionale. C'était peut-être le meilleur moyen de ramener la paix et l'ordre en Allemagne. Louis de Bavière, qui fit preuve de diplomatie et d'énergie, aurait rendu bien plus de service à l'Empire si ces efforts n'avaient été paralysés par la lutte qu'il engagea contre la papauté et qui rendit impossible la réorganisation intérieure du pays. C'est cette lutte qui permet de soutenir que son règne fut en définitif désastreux pour l'Empire; c'est elle qui a ramené la couronne impériale dans la maison de Luxembourg. M. Priesack recherche quel fut, dans cette circonstance, le rôle de Baudoin de Trèves, et nous montre que sa politique ne s'identifia pas complètement avec celle de la maison de Luxembourg; elle conserva toujours un certain caractère d'indépendance à la fois vis-à-vis de Jean de Bohême et de la cour de Rome. Baudoin fut beaucoup moins dévoué à la papauté qu'on ne l'a jusqu'ici prétendu. La mort de l'archevêque Matthias de Buchegg, le 10 septembre 1328, modifia ses sentiments et l'amena à une résistance énergique vis-à-vis de la cour de Rome. Ce sont finalement les rapports de Baudoin avec l'archevêque de Mayence qui tiennent dans sa politique la place la plus considérable.

Le travail de M. Priesack est suivi d'appendices fort instructifs sur le prix auquel fut achetée la voix de l'archevêque de Trèves en 1314, sur la candidature du roi de Bohême en 1323, sur l'assemblée de Rense et la candidature du roi de France, sur quelques documents extraits des registres secrets de la papauté, etc. Il y a là de précieuses recherches pour l'intelligence de la première moitié du XIVe siècle.

Georges BLONDEL.

H. C. MACDOWALL. **Henry of Guise and other portraits.** London, Macmillan and C°, 1898, 344 pages in-16.

Le héros de la Ligue, Henri de Guise, est présenté au public anglais par M. Macdowall dans un livre de vulgarisation qui ne manque pas d'attrait. Le récit est bien enlevé; il contient des portraits heureusement esquissés; il ne manque pas d'exactitude. Il est vrai que parfois le duc de Guise disparaît au milieu des événements de la politique générale, tandis qu'au contraire le récit présente de sérieuses lacunes. La rivalité de Guise et de Montmorency, qui précède celle des Bourbons et des Lorrains, n'est pas indiquée. Il n'y a rien sur la situation des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, ni sur la conjuration de La Molle et Coconat, ni sur l'intervention du palatin Jean-Casimir, ni sur les *Ligues avant la Ligue*. Les grands seigneurs politiques du temps de Charles IX ne sont pas distingués des bourgeois politiques de Paris sous Henri III et Henri IV.

En revanche l'auteur sait se prononcer sur certains points avec une grande netteté. S'il admet la préméditation du massacre de Vassy, il ne croit pas à celle de la Saint-Barthélemy, qu'il explique ainsi : pour prévenir la guerre civile, Coligny pousse à la guerre de Flandre; pour empêcher le conflit de surgir avec Philippe II, Catherine entreprend de se défaire de Coligny, de connivence avec les Guises qui voient dans l'amiral l'instigateur du crime de Poltrot. La maladresse de Maurevel, qui manque l'amiral, oblige la reine à ordonner le massacre de ceux qui s'apprêtaient à venger leur chef. Voilà une suite logique d'événements bien étudiés et notre auteur sait distinguer les temps. C'est ainsi qu'il expose qu'à la mort du cardinal de Lorraine, Henri de Guise, en froid avec l'Espagne, complotait avec don Juan d'Autriche contre Philippe II, puis qu'à la mort de don Juan, il se vendit à l'Espagne pour travailler contre l'Angleterre d'abord, contre Henri III ensuite; la journée des Barricades avait pour but de détourner l'attention de la cour de France de l'expédition de l'Armada. La mort du prince lorrain est racontée d'une façon dramatique, mais pas très complète et l'on regrette de ne pas trouver à la fin du volume une caractéristique plus pénétrante de cet élégant duc de Guise, si hardi au combat et si irrésolu au conseil, si populaire et si peu digne de considération.

Quant aux sources, bien des ouvrages parus récemment en France et riches de renseignements inédits ne sont pas cités, entre autres les *Ducs de Guise* de M. Forneron; et l'auteur, qui était à même de tirer un grand parti des documents anglais, n'en laisse presque rien voir. Du reste son livre n'est pas fondé sur des pièces d'archives et un lecteur français n'y trouvera rien de nouveau à glaner.

Le volume se termine par d'agréables études sur Agrippa d'Aubigné et Catherine de Navarre, où il est un peu trop ajouté foi, dans la première, aux œuvres d'Agrippa, dans la seconde aux *Économies royales* de Sully. Quelques noms sont mal transcrits : *d'Amville* (p. 68) pour *de*

Damville (il faut distinguer une fois pour toutes la vieille baronnie et duché de Damville aux Montmorency du duché plus récent d'Anville aux La Rochefoucauld); *La Mole* (p. 70) pour *La Molle; Laverdin* (p. 221) pour *Lavardin*. Fera-t-on un grand reproche à un auteur anglais de dire, dans une citation française : *la bruit commune* (p. 294, n. 1)? Ce sont des minuties, et, si nous les relevons, nous prouvons ainsi à l'auteur que nous avons lu son livre avec tout le sérieux et l'intérêt qu'il comporte.

De Crue.

Al. Kraushaar. **Bourboni na wygnaniu w Mitawie i Warszawie** (les Bourbons en exil à Mittau et à Varsovie), 1798-1805. Varsovie, Gebethner et Wolff, 1899. In-8°, 233 p.

La *Revue historique* a déjà entretenu ses lecteurs des travaux de M. Kraushaar. Parmi les écrivains polonais contemporains, il est l'un des plus laborieux et des plus habiles. Il s'entend fort bien à choisir des sujets de nature à captiver l'attention. L'épisode dont il s'occupe dans le présent ouvrage n'intéresse pas seulement le public polonais. Il mériterait d'avoir en France des lecteurs; il appartient à l'histoire générale de l'émigration. On s'est beaucoup occupé du séjour de Louis XVIII à Mittau (Beauchamp, Forneron, Daudet, Pingaud, etc.). On connait beaucoup moins les particularités du séjour à Varsovie qui se prolongea de 1801 à 1804.

Varsovie appartenait alors à la Prusse. M. Kraushaar expose tout ensemble les rapports de Louis XVIII avec le gouvernement prussien et avec l'aristocratie polonaise qui se montra fort bienveillante pour les émigrés. Il étudie la vie sociale de cette ville, celle de l'émigration, les agissements de l'espion Boyer chargé par le gouvernement français de surveiller les émigrés; des fac-similés de portraits et d'anciennes gravures illustrent ce curieux volume qu'il serait intéressant de résumer en français.

L. Leger.

Francesco Corridore. **Storia documentata della popolazione del regno di Sardegna.** Turin, Clausen, 1899. In-8°, 124-139 pages.

En se servant, pour la période espagnole, des actes des parlements sardes et, pour la période piémontaise, des recensements, M. Corridore a essayé de faire l'histoire démographique de la Sardaigne. Il a voulu déterminer la progression de la population, sa répartition à travers les siècles dans les différents districts de l'île, sa densité; enfin, à partir du XVIIIe siècle, il a pu souvent la déterminer village par village. Dans un appendice de 139 pages, il donne les documents sur lesquels il s'appuie, et réduit ses observations en tableaux démographiques précis et bien ordonnés.

Une entreprise de ce genre ne va pas sans quelque arbitraire, surtout pour les époques qui ne nous ont pas laissé de recensements réguliers et périodiques. Jusqu'au XVIIIe siècle, la population de la Sardaigne était comptée par feux et non par têtes; mais le feu n'est pas une unité démographique bien déterminée; M. Corridore prend comme chiffre moyen quatre personnes par feu (p. 12); mais c'est là une évaluation approximative. D'autre part, l'auteur fait lui-même remarquer que le feu était une unité d'impôt; quiconque ne payait pas la taille ne figurait pas dans les évaluations : c'est peut-être ce qui explique en partie la faiblesse des chiffres que nous donne M. C. pour la période antérieure au XVIe et au XVIIe siècles. D'ailleurs, il était impossible d'éviter ces inconvénients : puisqu'au moyen âge on ne faisait guère que des recensements par feux, il faut nous résigner à n'avoir sur la population de ces temps-là que des renseignements approximatifs.

M. C. nous paraît avoir eu des visées un peu ambitieuses quand il a tenté de déterminer la distribution de la population dans les différentes circonscriptions de l'île en 1698. Il l'a fait en supposant qu'en 1698 la répartition était dans les mêmes proportions qu'en 1894 (p. 40), mais qui ne voit que c'est là un point de départ tout à fait arbitraire? Des raisons économiques et historiques n'ont-elles pas pu, après deux cents ans, modifier grandement les densités respectives des différentes régions de la Sardaigne?

En terminant, signalons une petite erreur : Louis XIV était le grand-père et non l'oncle (*zio*) de Philippe V (p. 41).

J. GUIRAUD.

Bibliothèque Sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice, par L. BERTRAND, bibliothécaire au Grand Séminaire de Bordeaux. Paris, Alphonse Picard et fils, 1900. 3 vol. in-8°. T. I, XXIII-556 pages; t. II, 612 pages; t. III, 484 pages.

Le savant bibliothécaire du Grand Séminaire de Bordeaux, M. L. Bertrand, s'est presque uniquement consacré, jusqu'à présent, à l'histoire religieuse du sud-ouest de la France. On connaît ses études sur les *Prieurs claustraux* de Bordeaux et de La Réole, sur l'*Oratoire* à Bordeaux, sur l'*Abbaye d'Eysses* en Agenais, et sa grande histoire des *Séminaires de Bordeaux et de Bazas*. On aura bientôt de lui une *Vie d'Henry de Béthune,* archevêque de Bordeaux au milieu du XVIIe siècle, et une *Histoire de la Visitation* de cette même ville, qui continueront une œuvre aussi intéressante pour le passé de la Gascogne catholique que celle de feu M. Tamizey de Larroque pour le passé de la Gascogne littéraire.

Entre temps, M. Bertrand a élargi et varié ses recherches. Revenant à des études biographiques et bibliographiques « sulpiciennes »

auxquelles il s'était essayé, il y a plus de vingt ans (*Vie et écrits de Laurent Josse Le Clerc*, 1878), il a fait pour la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice l'ouvrage que d'autres congrégations possédaient déjà et que toutes devraient avoir : l' « histoire littéraire » de cette Compagnie.

Saint-Sulpice a-t-il donc une littérature et qui vaille la peine d'être inventoriée? M. Bertrand soupçonne que des critiques malicieux pourraient le contester, et j'ai souvenir, en effet, d'avoir trouvé l'expression de « Compagnie peu lettrée, » voire celle de « Sulpicien borné, » sous la plume de quelqu'un de ces journalistes religieux ou même de ces historiens ecclésiastiques[1], dont parfois l'exactitude vaut la charité. Mais, pour ne point commettre cette injustice, il suffit de savoir, ne fût-ce que vaguement, quel rôle considérable a rempli, dans l'Église catholique de France, la compagnie fondée par M. Olier. Sans doute, elle s'est constamment abstenue de sacrifier au « goût de l'esprit et de la science éclatante, » docile, en cette répugnance, et aux intentions de ses fondateurs, et au conseil que lui donnait un jour Fénelon. Elle a visé surtout, comme elle le devait, à *agir*. Mais, dans les sociétés modernes, il est bien difficile d'agir sans écrire, et cela devient impossible lorsque, comme les prêtres de Saint-Sulpice, c'est principalement à l'enseignement que l'on est voué par sa vocation. Aussi, malgré leur éloignement pour la plume, ont-ils été perpétuellement obligés de se faire auteurs. Même, suivant la juste remarque de M. Bertrand, le nombre de ceux qui le sont devenus est « relativement considérable, » puisque des sept cent vingt Sulpiciens « au plus » que comptait, vivants ou morts, la Compagnie en 1790, il y en avait eu environ cent vingt qui avaient écrit, soit à peu près 17 pour 100.

Ce qu'il est vrai de dire, c'est que l'attrait raisonné des Sulpiciens à « travailler pour le clergé d'une manière cachée[2] » s'est satisfait de diverses façons. D'abord, assez souvent, par l'anonymat. On rencontre, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, nombre de leurs livres signés seulement d' « un prêtre du clergé » ou d'un « directeur de séminaire. » — En outre, ils ont écrit beaucoup en latin, et, avec une préférence marquée, sur des matières de théologie, de dévotion, d'administration ecclésiastique, sans « se divertir sur des curiosités profanes, » pas même sur des sujets d'érudition; on en sera frappé au premier coup d'œil donné aux listes de M. Bertrand. — Enfin, lorsqu'ils ont écrit en français et pour le grand public, ils ont, presque toujours, évité les ambitions

1. C'est ainsi que Saint-Sulpice a été violemment attaqué, et à tous les points de vue, par le continuateur de l'abbé Darras, dans le t. XXXVII de l'*Histoire de l'Église* de cet auteur. A ces critiques, fort injurieuses parfois, M. Icard, l'ancien supérieur général de la Compagnie, répondit en 1887 par une brochure intitulée *Observations sur quelques pages d'une histoire de l'Église*. Paris, V. Lecoffre, 1887, in-8° (2e édition).

2. Mot d'un supérieur de Saint-Sulpice cité par M. Icard, *Traditions de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice*, 1886, p. 553.

de la forme, l'esprit, l'élégance, l'éloquence. On pourrait dire, je crois, et sans doute on a dit, qu'il y a un « style sulpicien. » — Les traits distinctifs en sont, ce me semble, la solidité, la clarté, la discrétion du ton, bref la « modestie » tant prêchée par les règlements et les supérieurs. C'est elle qui donne un air de parenté incontestable, malgré la différence des tempéraments et des talents, aux écrits des Sulpiciens les plus connus, soit au XVIIe siècle (Olier, Tronson, Grandet, de Lantages, La Chétardye, Laurent-Josse Le Clerc), soit même au XIXe (Hamon, Faillon, Émery, Frayssinous, Gosselin, Caron, Le Hir, Icard, pour ne nommer que des disparus). Ce qui n'empêche pas, du reste, que cette probité, parfois lourde, cette sagesse un peu froide et cette tonalité volontairement éteinte et grise n'aient leur charme. Avec sa correction puriste, la façon d'écrire des écrivains que nous venons de rappeler a une tenue et une noblesse qui ne manquent point d'originalité de nos jours, où des ecclésiastiques ont trop souvent sacrifié aux grâces à la mode avec plus de coquetterie que de bon goût. Qu'on lise, par exemple, une réponse de M. Icard (en 1887) à des attaques contre Saint-Sulpice. Elle est, — à ce point de vue du style et du ton, — assez typique. J'ajoute encore qu'un au moins des auteurs les plus renommés de Saint-Sulpice, Tronson, mériterait d'être plus connu. Et l'on ne peut que s'associer au vœu formé par M. Bertrand « que la Compagnie donne au public » au moins « un recueil de lettres choisies dans l'immense correspondance » conservée aux archives de la Solitude. Cette exhumation révélerait plus complètement un moraliste religieux probablement digne, par la finesse des aperçus et la précision du style, d'être mis de pair avec les plus grands.

L'ouvrage de M. Bertrand est bien composé, quoique le plan en soit plus large que celui des bibliographies ordinaires. C'est ainsi que M. B. n'a pas cru devoir exclure, comme l'ont fait d'autres bibliographes religieux, les écrivains sortis de sa Compagnie. Il est assurément vrai, dans sa grande rigueur, qu'une fois sortis, « la Compagnie reste étrangère à la responsabilité comme à la gloire de leurs productions. » Mais on peut soutenir aussi que, même séparés d'elle, ils ont gardé son empreinte. C'est sans doute cette raison qui a décidé M. Bertrand à ne pas les proscrire. Tant mieux pour eux, qui auraient pu, sans cela, attendre longtemps un bibliographe exact et abondant. Or, le troisième volume, où M. B. les relègue sans malveillance, contient des noms fort connus, comme ceux de Caulet, Frayssinous, Affre, etc., et d'autres qui mériteraient de l'être davantage. Ces vingt-neuf dernières notices de M. Bertrand, encore qu' « extra-sulpiciennes, » comme il les nomme, apportent une contribution fort utile à l'histoire religieuse du XIXe siècle, en particulier pour cette période du premier Empire dont les acteurs ecclésiastiques importants n'ont pas encore été tous étudiés, il s'en faut. Je n'en donnerai pour exemple que ce Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, né en 1760, mort en 1834, à qui M. Bertrand consacre, d'après un excellent mémoire de l'abbé Ferdinand Saurel, enfoui dans

une revue provinciale, un long article. Personnage curieux, en effet, qui, vers 1800, menait fougueusement une campagne de prédication populaire contre les Théophilanthropes et assistait, dans une maison de la rue Saint-Jacques, à la *Vache noire,* à ces conciliabules où M. Émery préparait la restauration du culte; suspect d'abord au gouvernement de Bonaparte pour son initiative remuante et enfermé à Bicêtre comme « un aliéné qui compromettait l'ordre public; » puis, par un brusque changement de fortune, devenant chapelain de l'empereur, baron de l'Empire, membre de la Commission ecclésiastique chargée de préparer le catéchisme napoléonien; enfin, sous la Restauration, mêlé à toutes les questions de politique et d'enseignement qui intéressaient l'Église, comme le montre la soigneuse bibliographie de ses mandements dressée par M. Bertrand.

La même largeur de plan se manifeste dans la composition de chacun des articles de M. Bertrand, articles qui sont dressés selon la forme des anciennes « histoires littéraires, » c'est-à-dire qu'ils comprennent pour chaque auteur une *notice biographique* avant la *liste bibliographique.* Dans la notice, M. Bertrand s'attache à mettre en lumière les traits caractéristiques de chacun de ces Sulpiciens (directeurs, professeurs, curés, missionnaires), dont les vies, sans doute, ont été généralement vides d'événements et se ressemblent assez uniformément entre elles, mais qui, cependant, ont eu chacun leur physionomie. Si la discipline de Saint-Sulpice rend facile, — à ce que disent du moins les personnes d'église, — de reconnaître à son extérieur un Sulpicien, elle n'a pas pourtant pour effet, quoi qu'en aient prétendu ses détracteurs, d' « effacer chez ses élèves et chez ses membres les reliefs saillants de la personnalité. » Parmi ces générations de « pieuses et discrètes personnes, » il est d'autant plus agréable de se promener, en la compagnie de M. Bertrand, que notre guide ne croit pas devoir se borner à un sec *curriculum vitae.* Il ne se refuse pas à raconter, au sujet même des moins connus, quelques anecdotes (voir, t. I, l'article *Montaigne*), dût-il transcrire (art. *Richard,* t. I, p. 451) un récit un peu long, mais très joli, des mémoires récemment parus de l'abbé Baston (récit qui, du reste, ne s'applique peut-être pas à ce Richard). Nos ancêtres du XVIIe et du XVIIIe siècle se permettaient volontiers ces excursions momentanées dans le domaine des *ana,* et il n'est point messéant qu'une bibliographie sulpicienne ait un peu de cette nonchalance causeuse et de cette bonhomie d'antan. Comme le remarque avec raison, après en avoir toutefois un peu grondé l'auteur, le P. Brücker (*Études religieuses* du 20 octobre 1900), « le lecteur amusé ne s'en plaindra pas. » Ajoutons que, le plus souvent, ces notices sont autre chose que de simples résumés de travaux antérieurs (voir entre autres, t. I, p. 361, art. *Legrand;* p. 138, art. *Montaigne*). M. Bertrand ajoute à ce que disaient avant lui les biographies et les dictionnaires ce qu'il a trouvé lui-même au cours de ses immenses lectures, notamment ce que lui fournissaient les notices manuscrites de MM. Gosselin et

Gamon (Préf., p. IX). Encore que ces additions inégales mettent un peu de disproportion dans ses notices, au profit de celles qu'il a grossies de ses découvertes, il a bien fait. Les historiens religieux de l'avenir lui en seront fort obligés.

Quant à la partie bibliographique, elle n'est pas seulement un catalogue des écrits des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice et de leurs différentes éditions, mais elle indique aussi les jugements qui en ont été portés, les articles auxquels ils ont donné lieu. Dans ces listes, l'exactitude de M. Bertrand paraît aussi impeccable que l'était celle de son ami, M. Tamizey de Larroque. Il est difficile, je le dis pour l'avoir essayé sans succès, de le prendre en défaut[1]. L'énumération des écrits inédits est remarquablement abondante. Non seulement les grands dépôts publics de la France, archives et bibliothèques, mais les archives des congrégations et des séminaires, surtout de la maison sulpicienne d'Issy, ont été mises à profit par M. Bertrand. Dans cette tâche énorme, il a été aidé, en Amérique (où l'on sait combien les missions et maisons sulpiciennes ont été, dès l'origine, et sont encore importantes), par M. Pierre Rousseau, professeur d'histoire à l'Université de Laval; par M. Viger, professeur au séminaire de Saint-Charles à Ellicott-City; en France, par M. Levesque, bibliothécaire du séminaire Saint-Sulpice. Ce dernier, dont on sait les brillantes découvertes dans les inédits de Bossuet et de Fénelon, a inséré dans la *Bibliographie sulpicienne,* au t. I, un catalogue des écrits divers de M. Olier et la liste complète des *licences* des Sulpiciens docteurs en Sorbonne, et il a contribué, comme M. Bertrand en avertit à plusieurs reprises, aux *additions* des trois volumes. M. Monier, autre savant sulpicien, qui prépare une nouvelle vie d'Olier, a enrichi également l'ouvrage de M. Bertrand du *Mémoire* rédigé, en 1682, par Baudrand, sur la *Vie de M. Olier et sur le séminaire de Saint-Sulpice,* et il a accompagné ce mémoire d'un abondant commentaire (t. III, p. 367-472). Et ainsi l'œuvre de M. Bertrand commence déjà d'être ce qu'il souhaite, pieusement et modestement, qu'elle devienne par la suite : « l'œuvre de la Compagnie. »

Mais ce qu'il doit souhaiter aussi, et tout historien avec lui, c'est que les renseignements qu'il donne sur les œuvres inédites des Sulpiciens ou anciens Sulpiciens provoquent des publications et des biographies nouvelles. Les archives de Saint-Sulpice sont, croyons-nous, aussi libéralement ouvertes maintenant que celles du Vatican, mais il est

1. T. I, p. 40. M. Bertrand indique, d'après la *Vie de M. Olier*, le n° 60 pour la cote d'un ms. des *Examens particuliers* que possède la Bibliothèque des membres de l'Institut. C'est 66 qu'il faut lire. — L'article *Frayssinous* est moins riche qu'on ne s'y attendrait. Il eût été bon de mentionner en détail les circulaires et discours du ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, qui ne sont peut-être pas reproduits (je ne peux le vérifier) dans le recueil des *Conférences et discours inédits*. L'*Oraison funèbre de Louis XVIII* a été publiée à part (Impr. royale, 1824, in-4°) comme celle du cardinal de Talleyrand-Périgord que M. Bertrand indique en 1821.

évident que les professeurs sulpiciens se trouvent mieux à même que les laïques d'en exploiter les trésors, et les seuls noms contemporains d'excellents travailleurs que nous venons de citer prouvent qu'ils sont hommes à en faire profiter comme il faut l'histoire de l'Église et l'histoire de France[1]. En étudiant les notices d'œuvres inédites que donne M. Bertrand, on trouvera vingt ouvrages qu'il serait bon, soit de faire paraître, soit d'analyser. Il y aurait grand intérêt, par exemple, à publier la deuxième partie du *projet* de M. Olier *pour l'établissement d'un séminaire,* conservée à la « Solitude, » ainsi que les *Mémoires* du fondateur de Saint-Sulpice. Et, si les nombreux *sermons* et *panégyriques* que ses manuscrits renferment ne semblaient pas pouvoir supporter l'impression, un ecclésiastique aspirant au doctorat ès lettres y trouverait du moins les éléments d'une thèse qui serait appréciée. En outre, ailleurs qu'à Saint-Sulpice, il y a des documents qu'il serait intéressant de publier; tels, ces *Mémoires* de Jean du Ferrier, disciple du P. de Condren, ami et collaborateur de M. Olier, et qui se retira de la Compagnie parce qu'il regrettait de la voir trop mal disposée en faveur des Jansénistes, *Mémoires* dont il existe diverses copies à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, à Sainte-Geneviève, à l'Arsenal. Enfin, pour ne citer que ce qui me revient au hasard du souvenir, cet évêque Fournier, dont nous parlions plus haut, a laissé une réfutation de Lamennais en trois gros volumes conservés au Grand Séminaire de Montpellier. Étant donné le caractère de l'auteur et le rôle du premier plan joué par lui dans le monde politique et religieux d'alors, il ne saurait être inutile de faire connaître cet ouvrage plus complètement que l'abbé Maurel n'a pu le faire. Et si, — ce qui est possible, — cette réfutation ne méritait pas l'honneur d'une étude spéciale, n'y aurait-il pas lieu de grouper, dans une étude d'ensemble, toutes les critiques (et Dieu sait si elles furent nombreuses[2]!) qui tombèrent sur Lamennais de tous les points de l'horizon ecclésiastique de France? — Ne serait-ce pas encore une monographie intéressante que celle de ce moraliste sulpicien, Laurent Chénard (1625-1704), dont les écrits ont paru assez solides et ingénieux à Gosselin, à Migne, à l'abbé Henry pour être réimprimés au XIXe siècle? Disons en passant que ce très oublié Chénard n'est pas, du reste, le seul Sulpicien ou ancien Sulpicien[3] des premières générations dont quelques ouvrages au moins aient survécu ainsi, discrètement, deux siècles et demi, et soient encore « en librairie. » Qui connaît Jean Blanlo, sous-diacre, bachelier en théologie, mort dès 1657? Pourtant

1. Je vois du reste qu'il est inséré de temps en temps des documents inédits dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice.* Limoges, 3, place de l'Ancienne-Comédie, et Paris, Ch. Amat, rue Cassette (1900, 5e année).

2. M. Bertrand en rencontre plus d'une chez ses auteurs sulpiciens (voir t. III, p. 234, 250, 251, 263, 273, 276, etc.).

3. Chénard sortit de la Compagnie en 1671.

on réimprime aujourd'hui l'*Enfance chrétienne* de Jean Blanlo. Je me permets enfin de penser, en considérant les nombreux articles de M. Bertrand relatifs à des sulpiciens ayant professé et écrit au Canada et aux États-Unis (voir t. II, p. 8, 9, 35, 39, 61, 119, 125, 133, et *passim* alibi), qu'une étude générale sur l'œuvre des Sulpiciens à l'étranger (étude qui n'existe pas, que je sache) serait fort intéressante pour l'histoire, sans parler de l'honneur utile qu'elle ferait dans le public à une Compagnie qui, tout en étant aussi attachée au Saint-Siège qu'on peut raisonnablement l'exiger (M. Bertrand, après M. Icard, la défend victorieusement sur ce chapitre), a toujours conservé et manifesté son esprit très français.

En outre des idées de recherche qu'elle suggère, la « Bibliothèque sulpicienne » a encore le mérite, — à mes yeux du moins, — de mêler à la nomenclature bibliographique l'étude de quelques problèmes d'histoire qui se rattachent à certains livres célèbres. Sans doute, il n'est pas rigoureusement « correct » de retenir, pour les étudier au fond, des questions dont le bibliographe ne devrait donner que la mention; mais, comme M. Bertrand a fait ses preuves d'historien, comme, d'autre part, dans ces dissertations surérogatoires, où il cède à son zèle pour la vérité, ce zèle n'a rien d'amer, on accepte très volontiers de s'y attarder avec lui. Il ne hausse le ton et ne s'anime que dans les cas où il rencontre une inexactitude trop suspecte d'être volontaire ou quelqu'une de ces insinuations perfides que l'esprit de parti inspire souvent à des historiens trop convaincus (cf. I, fin de la *Préface*, p. 215; II, 14; III, 20, 23 et *passim*). Mais il ne hait point une polémique sobre, et, quand les occasions se présentent à lui de réfuter les adversaires de Saint-Sulpice ou ses propres contradicteurs, il accepte ces occasions avec une résignation plutôt joyeuse. Je n'oserais même affirmer qu'il ne les fasse pas naître une ou deux fois. Je ne suis pas bien sûr non plus qu'alors il n'abonde pas, lui aussi, quelque peu dans son sens. Sans m'aventurer ici dans des discussions de détail où je sais mon incompétence, je renverrai à l'article du R. P. Brucker dans les *Études* (20 octobre 1900) et à la réponse que M. Bertrand y a faite aussitôt (*Observations sur une critique de la Bibliothèque sulpicienne*. Bordeaux, impr. Riffaud, 1900, 16 p. in-8°). Je me permettrai seulement, sur quelques-unes des questions présentées sous un aspect différent par les deux savants, jésuite et sulpicien, une observation générale que j'ai eu déjà l'occasion d'exprimer ailleurs (*Revue de l'histoire des religions*, 1898, c. r. de *Bossuet et le Jansénisme*, par M. l'abbé Ingold) et à laquelle je tiens assez pour n'avoir pas honte de me répéter. C'est qu'il serait grand temps que les congrégations et sociétés catholiques renonçassent à s'imputer les unes aux autres comme un crime leur jansénisme ou leur molinisme passé. M. Bertrand, dans plus d'un endroit, reconnaît loyalement que plusieurs des auteurs sulpiciens, même restés dans la Compagnie, n'ont pas été défavorables aux Jansénistes, à plus forte raison plusieurs de ceux qui en sont sortis (t. III, p. 19, 152-154). Il a

bien raison. Et ne suffit-il pas qu'il soit prouvé (et M. Bertrand, après M. Icard, dans les *Observations* que j'ai déjà citées, et après bien d'autres, le fait surabondamment) que la Compagnie de Saint-Sulpice, dans l'ensemble de ses membres, dans son esprit général et dans sa conduite pratique, a été au contraire opposée à l'agitation janséniste et docilement soumise aux arrêts de Rome ? On sait le mot de Fénelon, qui n'était pas suspect : *Soli sunt San Sulpitiani seminaristae quibus cordi sit hanc labem (Jansenismum) a se depellere.* Et si, d'autre part, on ne peut raisonnablement soutenir qu'il y ait eu, soit un aveuglement intellectuel honteux, soit une perversion de cœur, soit une absence de sentiments chrétiens à partager les idées ou les tendances des hommes de Port-Royal; si, au contraire, il faut reconnaître de bonne foi que des hommes intelligents, très vertueux et tout à fait chrétiens et catholiques ont pu être touchés de sympathie et d'admiration pour les fautes, maximes et ambitions du jansénisme, surtout à ses débuts, quel besoin y a-t-il de « réhabiliter » soit un Bossuet, comme le faisait naguère M. Ingold, ou, — comme semble vouloir le faire M. Bertrand, — le célèbre évêque de Foix, Caulet[1] ? Je dis qu'il le « semble, » car, dans sa réponse au P. Brucker, M. Bertrand se défend d'avoir voulu « jouer le rôle d'avocat qui défend une cause, » mais seulement celui « d'un juge d'instruction qui compose le dossier d'un procès. » Il ne me paraît pas du moins que les pièces qu'il y introduit ou qu'il y fait rentrer soient très concluantes contre la réputation de jansénisme de Caulet, non pas même le certificat d'orthodoxie que l'abbé Bouix (*Tractatus de Papa,* t. II, p. 95, cité par M. Bertrand, t. III, p. 27) a cru pouvoir lui décerner. De ces paroles de l'abbé Bouix, qui ne sont pas du reste des plus nettes[2], tout ce qu'on peut conclure, c'est que l'attitude de Caulet, très favorable au pape dans la querelle de la Régale, et sa vigoureuse opposition à Louis XIV ont compensé surabondamment, aux yeux des ultramontains, les sympathies jansénistes du prélat. Au fond, cet attachement à la cour de Rome et à ses prétentions, c'était là, entre 1660 et 1695, l'important pour elle et ce qui peut expliquer précisément certains faits curieux que M. Bertrand rapporte ou rappelle (t. III, p. 44 et suiv.) de la conduite d'Innocent XI, certaines complaisances de lui à l'égard des Jansénistes, assez fortes pour qu'on l'ait accusé lui-même d'avoir été un « pape janséniste. » Pour ce qui est de Caulet, comme d'autres théologiens de son temps, si l'on veut vider définitivement la question de leur adhésion au jansénisme, il n'y a qu'une chose qu'il faille avoir le courage de faire : l'examen des écrits[3], mais à la

1. Sur lequel M. Georges Doublet a ramené naguère l'attention dans plusieurs études citées par M. Bertrand, t. III, p. 21.

2. « Non possum, perspectis documentis, quin Apamiensem episcopum ut sanctum orthodoxumque ac FORTISSIMUM pastorem summa VENERATIONE prosequar, dignumque plane existimem cui IGNOSCATUR ac RECTAE INTENTIONI tribuatur SI QUID FORTE NAEVI e contemporaneis disputationibus traxerit. »

3. Malheureusement, Caulet n'a pas écrit grand'chose.

condition que l'on n'y porte point le moindre désir de prouver que Caulet n'a pas partagé une conception de la morale catholique et de la vie religieuse, une théorie des conditions d'existence et des moyens de conquête du catholicisme qui, de son temps, fut au moins aussi légitime que d'autres conceptions qui ont prévalu. De M. Bertrand, se donnant l'air de plaider pour l'évêque Caulet les circonstances atténuantes, j'en appelle à M. Bertrand [1], soulignant avec un sourire (t. III, p. 55) la phrase où Faillon salue, dans la sortie de Caulet de Saint-Sulpice, *une marque visible de la protection de Dieu sur cette Société.* « Que serait devenue [cette Compagnie], — continue, avec tremblement, Faillon (*Vie de M. Olier,* t. III, p. 211-212), — si M. de Foix en eût été membre le reste de sa vie..., » si, surtout, « il eût été choisi pour succéder, comme le plus digne et le plus capable, au fondateur? » Il est probable que « ce malheur » n'eût pas empêché les choses de se dérouler comme elles l'ont fait, très logiquement. Il est même permis de penser, sans irrévérence, que le janséniste Caulet (s'il fut réellement janséniste), devenu supérieur, n'aurait pas été un supérieur janséniste.

Quand, après cela, j'aurai regretté que, dans l'article Olier ou dans les articles Faillon et Icard, il n'y ait pas de renseignements un peu plus circonstanciés sur la *Vie intérieure de la très sainte Vierge* recueillie par Faillon *des écrits de M. Olier* [2]; que, dans l'article Tronson, M. Bertrand n'ait pas indiqué la conduite, pleine de prudence et d'indépendance à la fois que tint cet illustre supérieur de Saint-Sulpice lors de la querelle des quatre articles [3], — j'aurai signalé deux autres exemples de

1. Voir aussi sur la nécessité d'absoudre et de comprendre, dans le passé, les « erreurs » qui ont eu leur raison d'être, les très sages réflexions de M. Icard, *op. cit.*, p. 42.

2. On sait que ce livre a été discuté et déféré à l'Index, mais les examinateurs romains l'ont jugé « irrépréhensible dans ses doctrines. » « Toutefois, — dit M. Icard, *op. cit.*, p. 14, — comme, sur un certain nombre de points, ce livre pouvait donner un prétexte aux ennemis de l'Église, par le sens qu'ils leur attribueraient, de reprocher aux catholiques d'excéder dans le culte qu'ils rendent à la sainte Vierge, la sacrée congrégation demanda avec beaucoup de sagesse qu'il ne fût réimprimé qu'avec des retranchements indiqués, ce que nous nous empressâmes de faire. » Du reste, M. Icard (p. 12-13) fait observer avec raison que « les manuscrits de M. Olier, » d'après lesquels M. Faillon rédigea cet ouvrage mystique, « se composent de réflexions qu'il écrivait sur les mystères et sur tout ce qui se passait en lui, sans intention qu'elles fussent jamais imprimées, qu'il ne relisait même pas et qu'il abandonnait à son confesseur. » Ajoutons enfin que les hardiesses de M. Olier touchant le rôle de la Vierge dans l'œuvre de la Rédemption paraîtraient peut-être moins périlleuses aujourd'hui qu'autrefois.

3. Ce point est marqué dans les *Observations* déjà citées de M. Icard (p. 37) : « Nous n'avons pas à dissimuler toutefois que, demeurant parfaitement soumis au souverain pontife, toujours fidèle aux maximes qu'il avait consignées dans le *Forma cleri*, M. Tronson n'était pas fixé sur les questions agitées de son temps; il les considérait comme des points de doctrine sur lesquels l'Église

cette préoccupation très honorable, excessive un peu, et, à mon avis, mal entendue, chez un Sulpicien fervent, de « l'honneur » de sa Compagnie. Et ces deux omissions me donnent lieu de répéter encore que le point de vue auquel les historiens catholiques doivent se mettre pour juger les opinions des anciens doit être celui, non pas seulement d'une indulgence très bénigne, mais d'une intelligence très sympathique : ayant toujours présente à l'esprit cette idée que la vitalité du catholicisme a pour principale cause son éclectisme interne, son hospitalité accueillante à des idées même très différentes entre elles, à des formes de vie religieuse même très opposées les unes aux autres.

Ces quelques réserves faites, et l'on voit combien elles sont légères, il ne me reste qu'à recommander aux lecteurs une œuvre qui, dans un genre où l'exactitude la plus minutieusement sévère est l'idéal, mais où l'aridité est l'écueil, se distingue par un intérêt réel allié à une précision remarquable. A ce titre, la *Bibliothèque sulpicienne* prendra rang, mais en gardant son caractère propre, auprès des grands ouvrages de Sommervogel, de dom Tassin, du P. Cosme de Villiers et de celui de l'abbé Ingold, quand le savant auteur de la *Bibliographie oratorienne* aura terminé son entreprise. Précieuse aux historiens en elle-même, elle leur rendra encore de nouveaux services par les travaux qu'elle suscitera probablement, ne fût-ce que dans la famille sulpicienne. Et cette fécondité sera sans doute, pour le savant et modeste auteur, la meilleure récompense de vingt-sept années de dur travail.

Alfred Rébelliau.

romaine n'avait jamais rien défini et qui étaient par conséquent abandonnés à la libre discussion des écoles... » M. Tronson écrivait à un directeur du séminaire de Clermont (M. Balza), le 13 janvier 1694 : « Ce que le clergé de France ou plutôt quelques évêques ont témoigné au pape dans la lettre [d'excuses] qu'ils lui ont écrite, ne doit vous donner nul scrupule de ce que vous avez fait. Qu'y a-t-il de plus juste que des enfants, qui ont déplu à leur père, lui en témoignent du regret? *Tout ce qu'ils disent ne touche pas la vérité des propositions et laisse les choses dans l'état où elles étaient avant la déclaration du roi et les propositions du clergé,* etc. »

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue d'histoire diplomatique.** 15e année, n° 2, 1901. — L'éducation d'un diplomate (réédition du petit traité rédigé par le comte d'Hauterive, qui fut garde du dépôt des Archives de 1807 à 1830; ce traité, ou « Conseils à un élève du ministère des Relations extérieures, » n'avait été imprimé qu'en épreuves et n'était destiné qu'à être consulté dans le cabinet du garde. On peut donc le tenir pour inédit. L'auteur parle de la lecture et de l'étude des ms. des Archives, du choix des livres à étudier). — Pierre Flament. Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie, 1619-1641. — Comte Baguenault de Puchesse. Les introducteurs des ambassadeurs, 1585-1900 (annonce l'intéressante publication donnée sous ce titre par MM. Delavaud et A. Boppe). — J. Hora-Siccama. Sir Gabriel de Sylvius; fin (misère de ses dernières années, malgré l'empressement avec lequel sir Gabriel s'était tourné vers Guillaume et Marie; il obtint d'eux une modique pension, la place d'intendant des écuries royales en 1694, et mourut oublié l'année suivante). — P. Coquelle. Le cabinet secret de Louis XV en Hollande (lettres au marquis d'Havrincourt, 1764-1767, à Breteuil, 1768-1769, et au secrétaire Duprat, 1769-1771). — Baron d'Avril. Les hiérarchies orientales (parle des chrétiens séparés de la communion catholique romaine : groupe dit orthodoxe, groupe eutychéen ou monophysite, groupe chaldéo-nestorien).

2. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. II, 1901, mars-avril. — Raymond Guyot. La dernière négociation de Talleyrand. L'indépendance de la Belgique; 1er article (de la part que l'on peut assurer à Talleyrand dans l'avènement de Louis-Philippe; ses vues sur la Belgique, dont il s'efforce de faire reconnaître l'indépendance et la neutralité, mais sans écarter cependant l'arrière-pensée d'un partage). — Ph. Sagnac. Les Juifs et Napoléon, 1806-1808; suite (l'assemblée générale de juillet 1806 et le grand sanhédrin de 1807). = Bulletin historique. = Comptes-rendus critiques : *Jos. Dumoulin.* Vie et œuvres de Frédéric Morel, imprimeur à Paris depuis 1557 jusqu'à 1583 (excellent travail sur l'histoire de l'imprimerie). — *E. Hauviller.* Frankreich und Elsass im 17 u. 18 Jahrh. (étude d'un Alsacien annexé et élevé à l'allemande, qui s'étonne que l'Alsace ait pu devenir française de sentiments, au lieu de rester, ce qu'elle devrait être, une province vraiment alsacienne de l'empire allemand).

3. — **La Révolution française.** 1901, 14 avril. — J. Gros. Les loges maçonniques de Toulouse de 1740 à 1870; fin. — Julien Tiersot.

Le couplet des enfants dans la *Marseillaise* (l'auteur est très probablement Louis du Bois). — Dr G. de Closmadeuc. Débuts de la chouannerie dans le Morbihan, 1793-1794; le capitaine J. Defay, officier des armées vendéennes (publie le journal de ce capitaine, qui contient d'intéressants détails sur les débuts de la chouannerie). — Armand Lods. Quelques notes sur les opinions politiques de Rabaut de Saint-Étienne. — Documents inédits : Impressions de voyage de Robespierre, par A. Aulard. = 14 mai. J. Guillaume. La liberté de l'enseignement, à propos d'un discours de M. de Mun (rectifie certaines assertions émises par l'auteur sur Condorcet, Lepelletier, Saint-Just, Chaptal. De l'idée que les hommes de la Révolution française se sont faite de la liberté de l'enseignement). — Lévy-Schneider. Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre (apologie de l'ancien régicide qui, tout en servant l'Empire, resta le serviteur rude et dévoué de la nation qu'il avait été à la Convention). — A. Aulard. Les archives révolutionnaires de Trouville-sur-Mer.

4. — Bulletin critique. 1901, 5 avril. — *H.-M. Ferrari.* Une chaire de médecine au xve siècle; un professeur à l'Université de Pavie de 1432 à 1472 (ce professeur s'appelait J.-M. Ferrari da Grado, médecin de François Sforza; très intéressante biographie). — *H. Auffroy.* L'évolution du testament en France, des origines au xiiie siècle (monographie savante et complète). = 15 avril. *G. Pariset.* Le conflit anglo-vénézuélien en Guyane (deux brochures très intéressantes et instructives). — *Abbé A. Angot.* Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne; t. I (chef-d'œuvre d'érudition). — *Paul Ruff.* La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudete, 1534-1558 (bon). = 25 avril. *Tannery* et *Clerval.* Une correspondance d'écolâtres du xie siècle (cette correspondance, datée d'environ 1025, peut éclairer d'un jour nouveau les questions qui concernent la date et la composition des géométries attribuées à Boèce et à Gerbert; elle montre qu'à cette date l'*Ars geometriae* n'existait pas encore. Quant à la géométrie de Gerbert, elle est en partie authentique). — *Chalandon.* Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (excellent). = 5 mai. *Abbé R. Couzard.* Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605 (intéressant, mais pas assez précis). = 15 mai. *Salembier.* Le grand schisme d'Occident (ouvrage solide et sérieux, qu'on peut lire en toute confiance). — *A. Dufourcq.* De Manicheismo apud Latinos v-vi saec. (important). — *J. Bert.* Les dunes de Gascogne (bon chapitre d'histoire économique). = 25 mai. *A. Aulard.* Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire; t. I. — *Duc de Rovigo.* Mémoires annotés par *D. Lacroix.* = 5 juin. *A. Waddington.* Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France; vol. XVI, Prusse. — *J. M. Robertson.* Shaftesbury. Characteristics of men, manners, opinions, times, etc. (édition utile par l'étude des idées au xviiie s.). — *V. Serres* et *M. Lasran.* Mechra el Melki (chronique tunisienne, 1705-1771, pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille Husseinite).

5. — **Journal des Savants**. 1901, mars. — WALLON. Les mémoires de Saint-Simon (annonce le t. XV de l'édition Boislisle). — G. PERROT. Les temples grecs dans la Grande-Grèce et la Sicile (à propos de l'ouvrage publié en 1899 par R. Koldewey et O. Puchstein); suite en avril-mai. — H. DERENBOURG. Les mss. arabes de la collection Schefer; suite en mai. = Avril. M. BERTHELOT. Sur les métaux égyptiens; étude sur un étui métallique et ses inscriptions, 1re part.; suite en mai. — Rod. DARESTE. L'ancien droit mongolo-kalmouk. — L. DELISLE. Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite (Blanche, fille de saint Louis, a chargé son confesseur, Guillaume de Saint-Pathus, de l'ordre des Frères-Mineurs, d'écrire la vie de son père. Ce religieux avait été le confesseur de la reine Marguerite, qui le désigna, avec Raoul de Parai, chantre de Meaux, pour être son exécuteur testamentaire. Il a composé en latin une Vie du saint roi, qui ne nous est point parvenue sous sa forme originale, mais dont il existe une ancienne traduction française. Des fragments du texte latin sont entrés dans un sermon de ce même Guillaume, qu'un ms. de Chartres nous a conservé et dont il y a des extraits dans un des portefeuilles de Fontanieu. Le texte latin de Guillaume a été connu d'Yves, moine de Saint-Denis, auteur d'une grande compilation historique dédiée à Philippe le Long).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1901, 1er avril. — *C. Niebuhr*. Einflüsse orientalischer Politik auf Griechenland im 6 u. 5 Jahrhundert (critique à outrance d'Hérodote qu'on veut couvrir de ridicule, sans essayer de le réfuter par de bonnes raisons). — *L. Homo*. Lexique de topographie romaine (rendra de grands services). = 8 avril. *F. Travinski* et *Ch. Galbron*. Guide populaire du musée du Louvre. — Catalogue sommaire des musées de la ville de Lyon. = 15 avril. *W. Ruge* et *E. Friedrich*. Archæologische Karte von Kleinasien (utile). — *E. Haug* et *G. Sexte*. Die römischen Inschriften und Bildwerke Württembergs (ce recueil est un modèle du genre). = N° 16. *N. de G. Davies*. The Mastaba of Phtah-hetep and Akhethetep at Saqqareh (importante étude archéologique). = N° 17. *G. Kroll* et *A. Olivieri*. Catalogus codicum astrologorum graecorum; II. Codices veneti. — *E. Hoffmann*. S. Aurelii Augustini episcopi De Civitate Dei libr. XXII; vol. II. — *A. Jülicher*. Einleitung in das Neue Testament (troisième édition d'un excellent manuel d'introduction au Nouveau Testament). = N° 18. *H. Sutter*. Die Mathematiker und Astronomen der Araber und ihre Werken (important). — *O. Bardenhewer*. Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres. Édition française (utile traduction de la meilleure histoire littéraire des Pères que nous avons; les bibliographes y trouveront beaucoup à reprendre). — *M. Cantor*. Vorlesungen über Geschichte der Mathematik; 1e Abth., 1668-1699 (bon). — *André Pontier*. Histoire de la pharmacie (ce n'est qu'une histoire de l'exercice de la pharmacie depuis le XIVe siècle; le livre n'a guère de valeur originale que pour l'histoire de la pharmacie à Paris depuis Philippe le

Bel). = N° 19. *O. Navarre.* Utrum mulieres Athenienses scaenicos ludos spectaverint, necne (les femmes assistaient certainement aux tragédies; quant aux comédies, rien ne les empêchait d'y assister aussi; mais d'ordinaire elles s'en abstenaient. En fait, on ne sait pas). — *Ph. Monnier.* Le Quattrocento (ouvrage d'érudition patiente et d'excellente vulgarisation). — *Hamy.* Le père de la zoologie française : Pierre-Gilles d'Albi (très intéressant; P.-G. d'Albi mourut en 1555). = N° 20. *Petrie-Quibell.* Hieraconpolis (quarante planches où sont gravées au trait les découvertes faites en 1898 dans les ruines de l'ancienne Hieraconpolis, une des plus vieilles cités de l'Égypte vers le sud. On y a trouvé le « nom de double » de quatre Pharaons des deuxième et troisième dynasties. Analyse, par G. Maspero, des curieux renseignements historiques et archéologiques fournis par ces planches). — *P. Allard.* Julien l'Apostat; t. I (écrit avec talent; beaucoup de réserves à faire sur des points de détail; mais l'appareil critique est réservé pour la fin du t. II, et il convient d'attendre). — *P. Villari.* Le invazioni barbariche in Italia (très bon manuel). — *Dom J.-M. Basse.* Les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon (refonte soigneuse du *Traité des études monastiques* de Mabillon; l'ouvrage rendra des services). = N° 21. Chantilly. Le cabinet des livres; manuscrits; 2 vol. — *Fr. Martin.* Textes religieux assyriens et babyloniens. Transcription, traduction et commentaire (très utile traduction de textes médiocrement publiés par Craig). — *V. Chauvin.* Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes; t. IV : les Mille et une nuits (guide excellent pour tous ceux qui s'occupent du folklore oriental). — *Ch. Hull.* The economic writings of sir William Petty (l'auteur doit être remercié d'avoir donné une édition scientifique des œuvres de Petty, un des fondateurs de la science économique).

7. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). 21e année, fasc. 1-2, janvier-mars 1901. — L. Homo. Le *forum* de Thugga, d'après les fouilles de 1899 et 1900. — J. Luchaire. Le statut des neuf gouverneurs et défenseurs de la commune de Sienne, 1310 (longue analyse de cet important document); 1er article. — M. Pernot. L'inscription d'Henchir-Mettich (présente de notables observations épigraphiques). — A. Merlin. A propos de l'extension du « pomerium » par Vespasien (commente une inscription de l'année 75, où Vespasien et Titus sont consuls désignés; ce sont les conquêtes de Vespasien en Bretagne et en Germanie qui lui ont donné le droit d'étendre le « pomerium »). — R. Poupardin. Étude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne.

8. — **Nouvelle Revue historique de droit.** 1901, janvier-février. — L. Beauchet. De la propriété familiale dans l'ancien droit suédois. 2e art. — P.-F. Girard. L'organisation judiciaire de Rome au temps des rois (chap. I d'un ouvrage sur l'organisation judiciaire des Romains qui paraîtra avant la fin de la présente année). = Mars-avril. A. Esmein. Les

coutumes primitives dans les écrits des mythologues grecs et romains. — G. Cornil. L'évolution historique de la vente consensuelle, et la loi 50 D. *De actionibus empti et venditi*. — G. Espinas. Les finances de la commune de Douai, des origines au xve siècle (livre I : les Origines. Organisation préurbaine au xie siècle; formation de la communauté au xiie). — P. Fournier. Notice sur les écrits d'Édouard Beaudouin (avec une bibliographie). = Comptes-rendus critiques : *Abbé F. Uzureau*. Quelques études d'histoire locale sur la province d'Anjou.

9. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1901, janvier-février. — Garofalo. Les lois de Dracon; fin. — Raoul de la Grasserie. Des régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et les peuples slaves; suite en mars-avril (intéressant). = Mars-avril. E. Vigouroux. Introduction à une nouvelle synthèse complète de la législation et de la jurisprudence françaises.

10. — Revue de géographie. 1901, mars. — G. Regelsperger. Ludovic Drapeyron. — P. Lemosof. Le livre d'or de la géographie. Essai de biographie géographique; suite. = Juin. Général Cuny. La conquête du Touat et le Maroc. — G. François. L'Émyrne industrielle, agricole et commerciale. = Avril. F. Brugière. L'expansion européenne à la fin du xixe siècle, suite en juin. = Mai. Baron de Baye. Chez les Tatars; fin.

11. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1901, 5 avril. — P. Chérot. Bonald, d'après sa correspondance inédite; fin le 5 juin. — X. Moisant. Notes sur quelques travaux de sociologie. = 20 avril. P. Dudon. Napoléon et les congrégations (expose les contradictions de Napoléon à l'égard des ordres religieux, les causes de sa politique et son résultat). = 20 mai. J. Bataille. Siège de Fankia-kata par les Boxeurs, juin-septembre 1900. = 5 juin. A. Brou. L'évangélisation de l'Inde au moyen âge (depuis saint Thomas, dont les voyages sont plus d'à moitié légendaires, jusqu'à saint François Xavier). — H. Bremond. La vocation de l'abbé de Broglie. — J. Bainvel. Un nouvel interprète de saint Augustin (sur le *saint Augustin* de l'abbé Jules Martin, dont le travail laisse fort à désirer). — A. d'Alès. Pline le Jeune et ses héritiers.

12. — La Revue de Paris. 1901, 1er mai. — Jean Morvan. Les Chouans et les Bleus (extrait d'un ouvrage sur *les Chouans de la Mayenne* qui paraîtra prochainement; sinistre peinture des deux armées en 1794-1795, toutes deux composées d'éléments également méprisables et commandés par des officiers indignes d'estime). = 15 mai. Maurice Dumoulin. Les livres de raison (nature assez variée de ces espèces de chroniques privées; de l'intérêt qu'ils présentent pour l'étude de l'histoire sociale). = 1er juin. Ph. Berthelot. Louis Ménard, sa vie et ses écrits.

13. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1901. Bulletin de janvier-février. —

E.-T. Hamy. Sur une miniature de Jacques Le Moyne de Morgues représentant une scène de voyage de Laudonnière en Floride, 1564. — Héron de Villefosse. L'histoire d'une inscription; addition à une note de M. Philippe Berger (il s'agit de l'inscription bilingue de Malte, qui arriva à Paris en 1782, fut déposée d'abord au Louvre, dans la bibliothèque de l'Académie des inscriptions, puis à la bibliothèque Mazarine, pour entrer définitivement au Musée du Louvre en 1864). — Henri Omont. Notice sur la vie et les travaux de M. Arthur Giry. — Lettre de M. Cavvadias (sur les fragments de marbre et de bronze sculptés qui ont été découverts dans la mer Ionienne près de l'île de Cerigotto). — A. Cabaton. Rapport sur les littératures cambodgienne et chame. — E.-T. Hamy. Sur les ruches en poterie de la Haute-Égypte. — Henri de la Tour. Note sur la colonie de Lyon, sa fondation, le nom de son fondateur et son premier nom, d'après sa première monnaie (cette monnaie a été trouvée en Gergovie. Lyon y est désigné sous le nom de *Copia Munatia,* ce qui permet d'établir qu'elle a été fondée avant le triumvirat, et plus précisément de juin à septembre 43, par Munatius Plancus). — Fr. Thureau-Dangin. Le songe de Goudéa (traduction d'un récit gravé sur le grand cylindre A, qui provient de Tello et se trouve au Louvre; c'est le récit d'un songe envoyé par les dieux au patési Goudéa, pour l'avertir de commencer la construction du temple de Nin-Girsou à Shirpourla). — Abbé Thédenat. Note sur trois monuments épigraphiques signalés par M. Émile Pierre (deux cachets d'oculistes et un chaton de bague avec une inscription amoureuse). — C. Enlart. Note sur une nouvelle découverte de monuments gothiques à Nicosie de Chypre.

14. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1901, mars, 3e livr. — G. Fagniez. Deux siècles de l'histoire de l'industrie et du commerce en France, xive-xve s.; suite en avril. = Avril. Glasson. Le rôle politique du Parlement pendant la régence du duc d'Orléans, sous le règne de Louis XV. = Mai. A. Luchaire. La société française sous le règne de Philippe-Auguste; 2e partie : l'Église; le clergé séculier; paroisses et curés. — A. Leroy-Beaulieu. La question du calendrier au point de vue social. — F. Picavet. Le moyen âge; caractéristique théologique et philosophico-scientifique; limites chronologiques. — G. Fagniez. Deux siècles de l'histoire de l'industrie et du commerce en France, xive-xve s.; fin.

15. — Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1901, 15 avril. — J. Pannier. Notes sur l'Église réformée de la Norville. Les origines; un registre de 1671; la disparition. — H. Patry. Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet, en Saintonge, 1541-1564; Pièces justificatives. — N. W. Le temple de Vitré au xviie s. — A. Galland. A Caen; les protestants et la milice bourgeoise en 1742.

16. — Annales de Bretagne. 1901, avril. — J. Loth. M. Arthur

de la Borderie. — E. Dupont. La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes et leurs vœux à la veille de la Révolution; suite. Appendice; documents inédits.

17. — Annales de l'Est. 1901, avril. — A. Collignon. La critique et les querelles littéraires à Rome; leçon d'ouverture. — A. Bergerot. L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont, du XIIIe au XVIIIe s.; suite : dignitaires et officières non électives; les dames chanoinesses. — F. Lot. Herbert le Jeune et la succession des comtés champenois vers 1023 (s'efforce de démêler la généalogie de cet Herbert et de montrer comment Eudes II, comte de Blois, Tours et Chartres, put, vers 1023, recueillir la succession d'Étienne, comte de Troyes et de Meaux). = Bibliographie : *K. Albrecht.* Rappolsteinisches Urkundenbuch, 759-1500 (recueil très précieux pour l'histoire de Ribeaupierre et d'une partie de la Haute-Alsace). — *Abbé C.-A. Hanauer.* Cartulaire de l'église Saint-Georges de Haguenau (important recueil de 1042 documents de 968 à 1792). — *E. Ensfelder.* Graf Heinrich und Graf Georg von Mümpelgart (biographie du comte G. de Montbéliard, fondateur du château de Riquewihr). — *Jos. Knepper.* Nationaler Gedanke und Kaiseridee bei den classischen Humanisten (beaucoup d'observations intéressantes et de chauvinisme). — *J. Viénot.* Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1524-1573 (excellent). — Le vieux Mulhouse; t. II.

18. — Annales du Midi. 1901, avril. — L. Saltet. Étude critique sur la vie de saint Germier (donne une nouvelle édition critique du texte; montre qu'il ne s'y trouve aucune trace d'une rédaction mérovingienne, qu'elle ne peut guère remonter plus haut que la fin du XIe s. Quant à saint Germier, qu'on plaçait au temps de Clovis Ier, il pourrait bien avoir vécu sous Clovis III). — G. Doublet. Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence à la fin du XVIe s. = Comptes-rendus critiques : *Abbé J. Lestrade.* Les huguenots en Comminges (beaucoup d'utiles documents pour l'histoire des années 1560-1632). — *Dr Francus.* Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais (livre de parti, écrit dans un sentiment tout à fait hostile au protestantisme; mais d'utiles documents).

---

19. — Historisches Jahrbuch. Bd. XXII, Heft 1, 1901. — Aloys Schulte. De la formation des États dans le monde des Alpes (surtout en Suisse; intéressantes considérations de géographie historique). — H. Schrœrs. Un discours du pape Hadrien II devant le concile (ce discours se compose de deux parties, que Maassen a sans raison rattachées l'une à l'autre; la première seule, celle qu'a publiée Muratori, peut être attribuée au pape. Elle a pour objet la revision de la sentence qui avait enlevé leurs fonctions à l'archevêque de Cologne et à l'évêque d'Anagni. La seconde, publiée par Maassen, est un recueil de citations pseudo-isidoriennes tendant à prouver que l'évêque de Rome n'est pas un simple métropolitain, mais qu'il possède la primatie sur l'Église

universelle et qu'il pouvait, en conséquence, convoquer des conciles œcuméniques. Le discours du pape a sans doute été prononcé au concile du Mont-Cassin, le 1er juillet 869). — A. Linsenmayer. Le mouvement protestant dans la prévôté princière de Berchtesgaden jusqu'au milieu du XVIIIe s. — P.-M. Baumgarten. Les translations de cardinaux, d'Innocent III à Martin V (dresse des listes de cardinaux qui ont été transportés d'un siège ou d'un titre à un autre, à l'effet de montrer ce que fut dans la pratique le « droit d'option »). — P.-M. Straganz. Pour servir à l'histoire du synode de Bamberg, en 1451. — N. Paulus. Le voyage de Luther à Rome (Luther fut envoyé à Rome en 1510 par les monastères augustins qui n'approuvaient pas leur réunion, projetée par le vicaire général Staupitz, avec la province saxonne de l'ordre). = Comptes-rendus : *Helmolt*. Weltgeschichte. — *Grisar*. Analecta Romana. — *Id*. Geschichte Roms und der Pæpste im Mittelalter (excellent et fort bien illustré). — *W. Richter*. Geschichte der Stadt Paderborn. — *A. Hübinger*. Die Verfassung der Stadt Paderborn im Mittelalter.

20. — Archivalische Zeitschrift. Bd. VIII, 1899. — Strnadt. La *Passio S. Floriani* et les chartes fausses qui s'y rapportent (cette *Passio* n'a pas été écrite aussitôt après les persécutions des chrétiens en Norique, mais au VIIIe s. L'ancien monastère de Saint-Florian fut fondé au plus tôt au milieu du IXe s. Les documents qui font allusion à une fondation plus ancienne sont faux); 2e art. en 1900 (réponse aux objections de Sepp dans la *Post* d'Augsbourg). — Huggenberger. La situation juridique de la noblesse terrienne dans l'ancienne Bavière. — Primbs. La collection des empreintes de sceaux aux Archives générales de l'Empire. Additions (70 pages); suite en 1900. = Bd. IX, 1900. Priebatsch. La chancellerie brandebourgeoise au moyen âge (revue rapide de 27 pages. La chancellerie au moyen âge, qui était chargée de faire connaître les décisions prises par le seigneur, ne fonde son autorité que sur la confiance du prince; elle change à l'avènement des nouvelles familles régnantes. Les brusques changements dans le gouvernement du pays produisent donc une grande diversité dans l'organisation de la chancellerie). — Huettner. Récit d'un voyage du duc Ferdinand de Bavière à Liège en 1581. — Hansen. Lettres du P. jésuite Nithard Biber à l'Électeur de Mayence, Anselme-Casimir, lors de son voyage à Rome, 1645-1646 (Biber fut envoyé à Rome par l'Électeur pour y suivre certaines affaires politiques. Les lettres écrites de Rome n'apportent à la vérité aucune lumière nouvelle sur l'histoire du traité de Westphalie, mais elles témoignent d'un sens pénétrant d'observation et racontent les choses vues avec clarté et attrait). — Guembel. Un recueil d'actes du Haut-Palatinat (ces actes sont du XVIe s. Quatre étaient inédits : un récit de la prise du duc de Brunswick Henri par la ligue de Smalkalde à Kahlfeld, 21 oct. 1545; une brève chronique du siège de Magdebourg en 1550-1551; deux récits de la campagne du duc de Deux-Ponts Wolfgang et de ses mercenaires venus en France pour appuyer les huguenots, jusqu'à la bataille de Moncontour, 3 oct. 1569).

21. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXVI, Heft 3. — A. WERMINGHOFF. Liste des actes des conciles francs de 843 à 918 (important article de 60 pages). — O. CARTELLIERI. Voyage en Italie en 1899 (études sur les mss. de Saba Malaspina et de Nicolas de Jamsilla). — J. SCHWALM. Voyage en Italie, automne 1898; suite (actes et diplômes impériaux des années 1335-1338). — M. MANITIUS. Le *De cultura hortorum* de Walahfrid Strabon (des auteurs anciens qu'il a imités). — Paul VON WINTERFELD. Sur la *Translatio sanctorum Alexandri papae et Justini presbiteri* (l'examen du « cursus » employé par l'auteur de la *Translatio* prouve que ce traité est du XIe ou du XIIe s., non du IXe). — E. DUEMMLER. Sur Heriger de Lobbes (décrit un ms. de son traité « De corpore et sanguine Domini » contre Ratram). — W. EBERHARD. La liste des mss. du *Liber de obsidione Anconae* de Boncompagnus.

22. — Hermes. Bd. XXXVI, 1901, Heft 2. — Th. MOMMSEN. La préfecture impériale sous Dioclétien (l'institution des *praefecti praetorio* repose sur le système républicain du collegium formé de deux magistrats solidaires. Cette administration commune devint, à la basse époque du gouvernement impérial, une administration à compétence partagée. Mommsen montre comment ce développement s'est opéré. De la valeur historique des Ἀιγύπτιοι λόγοι de Synesius; cet écrit raconte les événements de son temps sous une forme romanesque et donne un tableau expressif de la préfecture impériale au temps de son entière puissance). — M. IHM. La « Villa Jovis » de Tibère à Capri et autres Suetonia (ce n'est pas Tibère, mais Auguste, qui a construit la plupart des villae de Capri. Dans Suétone, *Tib.*, 65, il faut lire non pas « Villa Jovis, » mais « Villa Ionis, » nom qui fut donné peut-être d'après un tableau représentant Io, qui s'y trouvait. Conjectures sur certains passages de Suétone). — C.-F. LEHMANN. Sur les éphémérides d'Alexandre le Grand (au sujet du mémoire de Wilcken au t. LIII du *Philologus*. Le ms. original des éphémérides, l'exemplaire d'Alexandre, appartint ensuite à Perdiccas, puis, après la défaite de ce dernier, il tomba aux mains de Ptolémée. Eumène, le scribe intime d'Alexandre, qui rédigea les éphémérides, en conserva une idée ou une copie que put consulter son compatriote et ami Jérôme de Kardia. A ce dernier remontent les extraits donnés par Plutarque sur la vie et la mort d'Alexandre).

23. — Rheinisches Museum. Bd. LVI, 1901, Heft 2. — A. MESS. Le mythe de Typhon chez Pindare et Eschyle. — A. SCHULTEN. Sur la « Lex Manciana; » fin. — L. RADERMACHER. Βασιλεὺς Ἀντίοχος Φανίᾳ (Athénée, XII, 547a, mentionne un décret contre les philosophes attribué à un roi Antiochus; c'est un faux d'origine judaïque). — C. WACHSMUTH. Remarques sur les historiens grecs (1° Hérodote à Thurium. « Bien qu'on ne puisse préciser en quelle année Hérodote alla à Thurium, il est impossible de prouver qu'il ait ensuite résidé de nouveau dans une autre ville et particulièrement à Athènes; » 2° les éphémé-

rides d'Alexandre et Ptolémée; 3° Callisthène et le livre d'Alexandre; cet ouvrage doit avoir eu pour titre : Αἱ Ἀλεξάνδρου πράξεις et non Ἑλληνικά, ainsi qu'Ed. Schwartz l'a récemment prétendu). — O. Seeck. Le début des Histoires de Tacite (les Histoires sont une continuation de Fabius Rusticus, et c'est pour remplacer l'œuvre de ce dernier, dont il avait reconnu la partialité, que Tacite composa ses Annales). — M. Frænkel. Document d'Argos relatif à la ligue (document transcrit par Fourmont et publié par Bœckh, *C. I. G.*, 1118; il faut renoncer à en déterminer l'âge exact; important néanmoins parce qu'il prouve à quelle hauteur était monté le sentiment national des Hellènes contre la grande puissance de la Barbarie, même avant l'expédition d'Alexandre). — C. Caesar. Le ms. de Sédulius d'Anvers. — O. Neuhaus. Ce que nous savons sur Aspasie de Phocée (les détails que nous possédons sur la première partie de la vie d'Aspasie nous viennent de Ctésias).

24. — Neue Jahrbücher für das classische Altertum, Geschichte und deutsche Litteratur und für Pædagogik. Jahrg. IV, 1901, Heft 2. — Sorgenfrey. Des manuels pour l'enseignement de l'histoire, autrefois et aujourd'hui (dans les écoles supérieures). = Heft 3. Liebe. Les villes du moyen âge et l'Église (les villes allemandes n'ont pas été amenées à la Réforme seulement par des motifs religieux. Sans parler des préjudices causés par la vie ecclésiastique, il y avait dans beaucoup de territoires opposition entre les prétentions de l'Église et le développement urbain, qui s'aiguillait sur des voies toutes nouvelles. Les idées économiques de l'Église et les privilèges des clercs, des établissements ecclésiastiques étaient un obstacle aux efforts de la civilisation urbaine. La centralisation de l'administration urbaine conduisit à pénétrer dans des domaines qui, jusqu'alors, n'avaient appartenu qu'à l'Église : par exemple, l'enseignement et l'assistance des pauvres).

25. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. LXXIV, 1901, Heft 3. — Mix. Luther et Mélanchthon (histoire de leurs rapports personnels. Après le premier emportement de leur enthousiasme se sont formés, pendant les années 1522-1527, de solides liens d'amitié basée sur une estime réciproque. Le caractère différent des deux hommes explique ce changement).

26. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XXI, Heft 4. — Dr G. Uhlhorn. Les commencements de l'ordre de Saint-Jean (discute, sans conclure, la date de trois chartes publiées par Cabié dans les *Annales du Midi*). — Jul. von Pflugk-Harttung. Louis de Bavière en lutte avec la cour de Rome; ses partisans et ses moyens d'action; fin. — H. Blumenthal. Jean XXIII; son élection, son portrait (étude critique sur le témoignage de Dietrich de Niem, qui doit être considéré comme recevable, bien qu'il ait parfois trop noirci les traits du pontife). — J. Kœstlin. Luther et le Libre arbitre; phrases tirées de la dissertation de Heidelberg en 1518 (montre les modifications que Luther apporta à sa doctrine primitive, comparée par exemple à son *De servo*

arbitrio de 1525). — W. Kœhler. Le testament de Luther et le chancelier Brück (défend le chancelier du reproche qu'on lui a fait d'avoir réglé la succession de Luther dans un esprit d'aversion; il resta dans la stricte limite du droit). — W. Friedensburg. Correspondance des savants catholiques allemands au temps de la Réforme; suite. — Nic. Mueller. La lettre de Mélanchthon à Joachim Camerarius, du 16 juin 1525, sur le mariage de Luther (nouvelle édition de cette lettre, que Mélanchthon écrivit en grec).

27.—Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XLIV, 1901, Heft 1. — Dræsecke. La fin du paganisme (E. Preuschen, dans son livre *Mönchtum und Serapiskult,* 1899, avait rendu vraisemblable l'opinion que les Κάτοχοι des documents sont, non pas des « pénitents » précurseurs du monachisme, mais des « possédés » de la divinité qui cherchaient dans le sanctuaire des oracles par incubation Dræseke apporte à cette conception de nouveaux appuis; il traite surtout des derniers temps du Serapeion à Alexandrie, du temple d'Aphrodite et de celui de Marna à Gaza). — Knoth. Ubertino de Casale. Sa vie et ses écrits (le franciscain Ubertino de Casale, né en 1259, composa un *Arbor vitae crucifixae Jesu,* vie de Jésus d'une couleur mystique et apocalyptique. Il y attaque violemment le pape Boniface VIII, l'ennemi de la « pauvreté » et de la « perfection » franciscaine).

28. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XXXIV, 1900. *Germanistische Abtheilung.* — Brunner. Remarques critiques sur l'histoire du droit héréditaire des femmes en Allemagne (du droit des femmes à l'héritage et du droit de la mère chez les Lombards et les Francs saliens). — Sohm. Les « liberti » dans la Germanie primitive (les « liberti » de Tacite ne correspondent pas aux affranchis de droit incomplet de l'époque postérieure, mais aux « pueri, » aux « vassi » des grands seigneurs; ils étaient affranchis des redevances en argent et des bas services; ils devaient le service du seigneur, de l'armée, de la ville). — Mœller. La coutume juridique de briser le bâton (1° pour chasser quelqu'un de la famille, dans le droit salien; 2° dans l'investiture symbolique; 3° origine de l'expression française « rompre la paille avec quelqu'un; » 4° le bâton brisé aux obsèques des rois et reines en France; 5° lors de la dégradation des prêtres, dans la rupture de la paix, dans la proclamation d'une sentence capitale. Dans ce dernier cas, la coutume symbolise, non la mort, mais le jugement; c'est le « signum judicii finiti »). — Stutz. Les fondements des institutions de l'Allemagne et de la France au moyen âge (à propos de l'ouvrage d'Ernest Mayer, *Deutsche u. franzœsische Verfassungsgeschichte, IX-XIV Jahrh.* Les sources qu'il a utilisées sont surtout les livres de droit d'où il tire des conclusions pour l'histoire antérieure; pour cette histoire plus ancienne, il met à profit la comparaison du droit allemand et français; de leur accord il conclut à une racine franque, germanique ou romaine. Toute l'histoire ancienne des institutions est dominée par l'opposition

entre le droit public et la souveraineté. Mayer traite du droit public dans une première partie, de la souveraineté dans une seconde et dans une troisième du pouvoir suprême, qui est constitué par les deux autres éléments). — GEFFCKEN. Pour servir à l'histoire du droit fluvial en Allemagne (45 p.). = *Romanistische Abtheilung*. VON VELSEN. L'« Edictum provinciale » de Gaius (après Gaius, il n'y a plus eu d'édit provincial. Les trente livres de Gaius « ad edictum provinciale » sont plutôt un commentaire sur l'« Edictum praetoris peregrini, » de même qu'il écrivit un ouvrage sur l'« Edictum praetoris urbani »). — MOMMSEN. Le code théodosien (travail préliminaire à une édition critique du code préparée pour Mommsen).

29. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. XIV, 1900, Heft 1-2. — Mordché-W. RAPAPORT. Le Talmud et son droit (148 p. Traite surtout du droit privé). — A. DARINSKY. La famille chez les peuples du Caucase (d'après un ouvrage en russe de Kovalevsky sur la loi et la coutume dans le Caucase. Moscou, 1900). — S. RUNDSTEIN. La vengeance du sang et le système des compositions dans deux documents de droit polonais au XIIIe s.). — Wladjunjirski BUDANOFF. Histoire du droit russe; les sources (74 p.). — J. KOHLER. Le droit dans les pays protégés de l'Allemagne (confirme, par l'exemple des Herero, l'opinion de Kohler que le totémisme et le mariage par groupes ont dominé l'époque primitive de l'humanité); suite dans Heft 3 (le droit des Papous et des indigènes des îles Marshall). = Heft 3. J. KOHLER. Le droit des Ba-Ronga (tribu de la famille Bantou vivant près de la baie de Delagoa; d'après les récits du missionnaire Junod. Ce que Junod nous rapporte concernant les rapports de parenté jette une vive lumière sur l'histoire primitive de l'humanité).

30. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. XXI, Heft 4. — VON BELOW. La fin du régime économique urbain au moyen âge (à la fin du moyen âge, les seigneurs territoriaux deviennent de plus en plus la puissance dirigeante. Ils attirent à eux la législation industrielle. Mais le passage du régime économique urbain du moyen âge au régime économique territorial de l'époque moderne n'est pas immédiat : d'une part, les villes, déjà au moyen âge, cherchaient à se procurer de vastes territoires d'exploitation ; d'autre part, les seigneurs territoriaux ont longtemps encore favorisé les privilèges des villes et même les ont en partie augmentés). — CARO. La division de la propriété foncière dans le nord-est de la Suisse et dans les territoires voisins des tribus alémanniques au temps des Carolingiens (de l'importance des chartes privées de l'époque carolingienne pour les études économiques et territoriales. Étudie exclusivement les chartes de tradition du monastère de Saint-Gall. Ces textes montrent que les propriétaires du sol n'étaient pas tous des seigneurs fonciers, mais des paysans libres dont une partie seulement avaient sous leur dépendance des serfs, *servi casati*. L'opinion courante selon laquelle, à l'époque carolingienne,

les simples paysans s'étaient vus forcés, pour se protéger, de céder leurs propriétés aux églises et aux monastères, est insoutenable. Les donateurs n'ont pensé qu'au salut de leur âme. Le contraste entre le pauvre et le riche s'augmenta sans doute par l'accroissement de la population).

31. — Militær-Wochenblatt. Jahrg. LXXXVI, 1901, n° 1. — Von Verdy. Le général-feldmaréchal comte de Blumenthal. = N° 7. Kunhardt von Schmidt. Une attaque de l'ennemi, le 4 janvier 1871 (avec un croquis). = N°s 9, 10. Le commandement au jour de bataille de Spicheren et le lendemain, les 6 et 7 août 1870 (à propos de l'ouvrage de Cardinal von Widdern, *Kritische Tage;* P. I, T. 3 : *Die Krisis von Saarbrücken-Spicheren,* Heft 3, 1900). = N° 24. B. v. P. Un souvenir sur Gibraltar (l'auteur expose quelle part les troupes hanovriennes ont prise à la conquête de Gibraltar et quelles marques d'honneur elles ont remportées). = N° 25. La division Hartmann à la bataille de Gravelotte (corrige sur quelques points le récit de cette bataille donné dans les mémoires du général Fransecky). = N° 28. La campagne dans le nord de la France (critique le t. II de l'ouvrage de Kunz, *Der Feldzug der ersten Deutschen Armée im Norden und Nordwesten Frankreichs, 1870-71.* Berlin, 1901). = N° 29. Histoire de l'armée bavaroise (aperçu sommaire du livre de K. Staudinger qui a paru sous ce titre, t. I, 1901). = N° 31. A. v. Boguslawski. L'histoire et la critique militaires par des savants (cet article illustre par quelques exemples l'opinion favorite des officiers allemands que les historiens ne sont pas capables d'écrire sur les choses militaires). = N° 38. Von Janson. L'ouvrage de l'état-major général sur la guerre de Sept ans (résume le premier volume de cet ouvrage récemment publié). = N° 41. L'académie de l'état-major général russe au commencement du xxe s. (contient quelques notes historiques).

32. — Zeitschrift für Sozialwissenschaft. Jahrg. IV, 1901, Heft 4-5. — Julius Wolf. Un nouvel adversaire de Malthus (critique détaillée du livre de Fr. Oppenheimer, *Das Bevölkerungsgesetz des T. R. Malthus und der neueren Nationalœkonomie.* Berlin et Berne, 1901. Oppenheimer oppose à la thèse de Malthus : 1° que la population n'a pas la tendance à s'accroître au delà des moyens de subsistance ; c'est le contraire qui est le vrai ; 2° l'augmentation de la population n'est pas cause de la misère ; c'est la garantie d'une aisance plus grande ; 3° l'origine de la misère ne peut pas être rapportée à la loi naturelle, mais à d'autres causes. Wolf démontre que ni Malthus ni Oppenheimer n'ont raison, mais que le vrai est entre les deux). — Ladislas Studnicki. Pour servir à la question de la population d'après des matériaux russes (supplément aux recherches de Beloch sur la population de l'Europe au moyen âge et au temps de la Renaissance, publ. dans le t. III, cah. 6 et 11 de cette revue).

33. — Centralblatt für Bibliothekswesen. Jahrg. XVIII, 1901, Heft 4. — W. M. Lindsay. Books (containing marginalia) of the Bibl.

Heinsiana, now in the Bodleian (étude bibliographique). = Heft 5. Paul ZIMMERMANN. Pour servir à l'histoire de la librairie des Orphelins à Brunswick (l'auteur publie quelques mémoires concernant, non seulement l'état du commerce de la librairie au XVIIIe s. en général, mais encore l'histoire particulière de cette librairie; elle n'a existé que de 1755 à 1786, mais, par l'impression des œuvres de Lessing et d'autres, elle n'a pas été sans influence sur la littérature allemande). — F. FALK. Jacques Merstetter, Adam Gelthuss et Jean Faust (étude bibliographique pour servir à l'histoire de l'imprimerie).

34. — Deutsche Revue über das gesamte nationale Leben der Gegenwart. Jahrg. XXVI, 1901, Band II. — Heinrich VON POSCHINGER. Quelques mémoires sur l'époque de la légation de Bismarck à Francfort. Trois lettres inédites du prince (ces lettres, des 10, 17 et 18 août et 22 sept., adressées au ministre de Manteuffel, concernent les négociations sur la reconstruction de l'union douanière allemande). — FITTICA. Sur les alchimistes (étude historique). — O. BARATIERI. L'Afrique au XXe s. — Anton SCHLOSSAR. Ottilie de Gœthe et ses enfants. Avec un poème inédit d'O. de Gœthe (notes complémentaires à sa biographie écrite par Jenny de Gerstenbergk, 1901). — G. JANSEN. Souvenirs de l'hiver 1870-71 à Versailles (ces mémoires du ministre d'État oldenbourgeois ouvrent des coups d'œil très intéressants sur les cercles des princes assemblés à Versailles pendant le siège de Paris). — Paul CURTIUS. La vie de Kurd de Schlözer (esquisse biographique écrite par son neveu; fait connaître Schlözer en sa qualité d'ambassadeur en Mexique, à Washington et à Rome). — FUNCK-BRENTANO. La cour de Louis XIV (étude sur l'origine et l'état social de la cour de Versailles). — Heinrich VON POSCHINGER. Bismarck et Victor de Scheffel (sans valeur). — Confessions et souvenirs d'Anastasius Grün. Lettres inédites à Albert Knapp, publiées par Bruno von Frankl-Hochwart. — La dernière caravane de l'ordre de Malte en 1784 (d'après les papiers de l'homme d'État bavarois comte de Bray, qui a passé le temps de sa jeunesse à Malte et qui a pris part à la dernière expédition de l'ordre, dirigée vers la côte barbaresque de l'Afrique du Nord). — Johann v. BLOCH. Les enseignements de la guerre du Transvaal pour l'Allemagne (la guerre du Transvaal a démontré qu'une guerre déclarée n'apporterait à l'Allemagne que la ruine sociale, sans aucune compensation; mais, pour la défense, l'Allemagne n'a pas besoin de préparatifs complets et coûteux. Un succès décisif entre les grandes puissances par les armes est impossible dans les conditions présentes de la guerre). — Heinrich VON POSCHINGER. Lettres de jeunesse de l'empereur Guillaume Ier (ces lettres, adressées à son frère, le prince Charles, contiennent des souvenirs personnels sur la campagne de France). — Sir Robert HART. La réforme en Chine et les puissances. — Sir Richard TEMPLE. Les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne (exposées au point de vue anglais).

35. — Die Grenzboten. Jahrg. LX, 1901, Band I, n° 13. — Stephan

KEKULE VON STRADONITZ. Philippe-Jacques Spener; importance de ses recherches sur la héraldique et la généalogie (appréciation des ouvrages de ce théologien, qui a coopéré à la création du nouveau blason prussien). = Band II, n° 14. Otto KÆMMEL. L'antiquité classique et les modifications subies pour l'interprétation historique (l'interprétation de l'antiquité dépend en Allemagne des changements survenus dans les destinées du peuple allemand). = N°s 15-16. Hermann BARGE. Le développement de la monarchie allemande (les phases de développement sont celles-ci : la royauté militaire, la royauté de famille, depuis 911 (918) la royauté féodale, puis la monarchie représentative, l'absolutisme patriarcal, la monarchie absolue, l'absolutisme éclairé et la monarchie constitutionnelle). — Félix ROSENBERG. Thomas Babington Macaulay (essai biographique et littéraire). = N°s 16-19. Remarques sur la Normandie (notes et observations historiques et géographiques recueillies dans un voyage en Normandie). = N° 17. La politique anglaise du prince de Bismarck (collections de sentences et de jugements du chancelier qui mettent en évidence pour l'Allemagne la nécessité de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre). = N°s 18-20. Eugen WAGNER. Avec les Boers en campagne (notes journalières d'un combattant).

36. — Westermanns illustrierte deutsche Monatshefte. Jahrg. XLV, Band LXXXIX, 1900-1901, Heft 533. — M. v. BRANDT. Pékin autrefois et aujourd'hui, et les capitales anciennes de l'empire chinois. = Heft 534. Gottlob EGELHAAF. Les jours de malheur et de relèvement, 1806-1815 (à propos des publications de P. Bailleu, *Briefwechsel Friedrich Wilhelms III, und der Königin Luise mit Alexander I,* et d'A. Pick, *Aus der Zeit der Not,* 1900). = Bd. XC, 1901, Heft 535. Bodo EBHARDT. La « Hohkœnigsburg » près de Schlettstadt en Alsace (précis historique avec des plans de restitution). = Heft 536. Thomas ACHELIS. Frédéric Ratzel (esquisse de sa vie et de ses œuvres). — Pour servir la mémoire du grand-duc Charles-Alexandre de Saxe (avec 4 portr. et 6 tabl.). = Heft 537. Baronne Ludovica DE BODENHAUSEN. Marie-Adélaïde, duchesse de Bourgogne. Portrait biographique d'une femme de la cour de Louis XIV. — A. HOFF. Le tombeau des empereurs allemands dans la cathédrale de Spire (avec 6 tabl.).

37. — Zeitschrift für die Geschichte der Alterthumskunde Ermlands. Band XIII, Heft 1, 1900. — DITTRICH. Histoire du catholicisme dans l'ancienne Prusse, de 1525 à la fin du XVIIIe s. (1° décadence et rénovation au XVIe s.; 2° la lutte pour la liberté de conscience; les traités entre la Pologne et le Brandebourg et leur exploitation par les catholiques; 3° l'époque du grand-électeur et le progrès du catholicisme, principalement à Kœnigsberg).

38. — Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 1901, n°s 70-71. — Georg SCHNEIDER. L'histoire du commerce entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie au moyen âge publiée par A. Schulte (résumé général). = N° 72. Adolf DYROFF. Le gouvernement de la république sud-africaine et l'instruction publique (d'après un compte-rendu présenté à l'Exposi-

tion universelle de Paris). = Nos 75 et 99-100. Ξένος. Considérations centenaires; V (le protestantisme du XIXe siècle : 1° en Angleterre : Newman, Perceval, Pusey, Ward; 2° en Danemark : le subjectivisme extrême de Kierkegaard). = N° 77. L'institut historique à Rome (analyse une pétition présentée au chancelier de l'empire par les historiens de Marbourg; cette pétition a pour but, en particulier, la transformation de cet institut prussien en un institut de l'empire). = N° 77. La fête de Pâques en Bukovine (de quelques usages et cérémonies conservés dans ce pays). = N° 83. La transformation de la possession foncière aux États-Unis de l'Amérique du Nord. = Nos 85-86, 92-93, 97-98. Theodor METZELTHIN. L'économie politique, l'administration et le commerce de la Chine (aperçu sommaire très instructif). = N° 86. Moltke et Benedek (d'après le livre de Schlichting paru sous ce titre en 1900). = Nos 87. Frédéric de Gentz (à propos de sa biographie écrite par E. Guglia, 1901). = Nos 87-88. Oscar MICHAEL. Jean Tetzel à Annaberg (étude critique appuyée d'assez nombreux documents sur cette période de la vie de Tetzel). = N° 89. E. BRETSCHNEIDER. L'origine de la bibliothèque de Moukden (cet article, d'un des plus savants connaisseurs de la Chine, publié pour la première fois en langue russe dans la « Peterburgskiya Wedmosti » le 6 avril 1901, contient un précis historique de cette bibliothèque). = N° 90. Les dernières années de Benedek, 1866-1881 (d'après sa biographie publiée par H. Friedjung, 1901). = N° 94. Carl PAULI. Le problème des Pelasges (démontre l'affinité des peuples de l'Asie antérieure et des Pelasges et Étrusques par les noms des dieux). = N° 95. M. DÖBERL. Histoire de l'armée bavaroise. = N° 96. L'instruction pour l'enlèvement de la bibliothèque Palatine à Rome (étude bibliographique contenant la traduction de l'*Instruttione al Dottor Leone Allaccio per andare in Germania per la Libraria del Palatino,* que possède maintenant la Bibliothèque nationale de Paris). = N° 101. A. BERGSTRÆSSER. Le chevalier Charles de Scherzer (portrait biographique pour le 80e anniversaire de la naissance de ce voyageur et diplomate autrichien, né à Vienne le 1er mai 1821). — Le livre de ménage d'Ulric Starck, commerçant nurembergeois au XVe s. (pièce empruntée aux archives de Nuremberg). = Nos 108-109. Paul HOLZHAUSEN. La fête séculaire des aïeux; IV (la fête séculaire sur la scène et dans l'allégorie poétique). = Nos 110-111. G.-Fr. PREUSS. Un voyage d'hiver à travers l'ancienne Castille (étude géographique faite sur place, avec des notes historiques). = N° 114. Georg HABICH. Médailles de la maison des Hohenzollern (essai critique sur l'ouvrage de Menadier : *Schaumünzen des Hauses Hohenzollern zür Erinnerung an den 18 Januar 1701.* Berlin, 1901). = Nos 117-118. C. HAHN. Voyage en Mingrélie, en Ssamursakan et en Abchasie dans l'été de 1900.

39. — Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung. 1901, n° 13. — Eduard SCHULTE. A Sainte-Hélène pendant les années 1815 à 1818 (d'après le journal du général baron Gourgaud; t. II). = Nos 13-14. S. LUBLINSKI. Gottsched (étude littéraire sur sa biographie écrite par E. Reichel, 1900). = N° 14. S. MAEHLY. Au mois d'avril. Poissons

d'avril et œufs de Pâques (éclaircissements sur des usages et cérémonies de Pâques). = N° 15. Un bourgmestre de Hambourg (Charles Petersen, mort en 1892). = N° 16. Curt-Rudolf KREUSNER. Projets d'alliance entre la Prusse et l'Autriche au temps de Frédéric le Grand et de son successeur (ce n'est pas Frédéric, mais Joseph II, qui a empêché la conclusion d'une alliance). = N° 17. Emil GEYER. Historiographie moderne (discute les travaux de Lamprecht et Kurt Breysig, en caractérisant la tendance de l'historiographie moderne). = N°s 18-19. Paul HOLZHAUSEN. L'Allemagne au temps des négociations de Lunéville (d'une haute importance pour l'histoire de l'opinion publique en Allemagne à cette époque). = N° 18. S. LUBLINSKI. La jeune Allemagne et Hegel (retrace l'influence exercée par le philosophe sur les tendances de la jeunesse littéraire de l'Allemagne au XIXe s.). = N°s 19-20. Benedek (à propos de sa biographie, publiée par H. Friedjung sous le titre : *Benedeks nachgelassene Papiere*, 1901). = N° 21. Wilhelm SOLTAU. La tradition et l'histoire dans nos Évangiles (aperçu sommaire de quelques points de la critique du Nouveau Testament).

40. — Wissenschaftliche Beilage zur Germania. 1901, n° 14. — P. GRISAR S. J. Un vœu de la critique historique (dans ce discours, tenu au congrès des savants catholiques à Munich, l'auteur signale un certain nombre d'erreurs provenant de la tradition légendaire). = N° 18. N. PAULUS. La mort de Calvin et les Jésuites (étude critique du livre d'E. Doumergue : *Une poignée de faux. La mort de Calvin, etc.* Lausanne, 1900, où l'auteur essaie de faire retomber sur les Jésuites la responsabilité des calomnies qui ont couru sur la mort de Calvin). = N° 19. DITTRICH. La mort affreuse d'hérésiarques et d'apostats ou de convertis (à propos de l'article sur la mort de Calvin dans le numéro précédent, l'auteur mentionne des bruits pareils à Kœnigsberg, lorsque, vers la fin du XVIIe s., un grand nombre de professeurs, d'étudiants et d'autres se convertirent au catholicisme).

41. — Blætter für Handel, Gewerbe und sociales Leben. Beiblatt zur Magdeburgischen Zeitung, 1901, n°s 5-7. — G. TERBURG-ARMINIUS. Les anciennes bouffonneries de la cour. = N° 8. Antonius Corvinus. Pour le 400e anniversaire de sa naissance, le 27 février. — AUSFELD. Le cardinal Albrecht de Brandebourg et la nouvelle église collégiale de Halle (1520-1541). = N°s 15-16. Paul HOLZHAUSEN. Le maréchal Davout, d'après les recherches les plus récentes (sa biographie écrite par son arrière-petit-fils, le comte Vigier. Paris, 1898). = N° 15. Un rapport original, inconnu jusqu'aujourd'hui, sur la bataille du pont de l'Elbe, à Dessau (tiré du journal de Joachim Rese, bourgmestre de Jessnitz, mort en 1679 ; cette source n'enrichit notre connaissance que de quelques détails peu importants). = N°s 16-17. NEUBAUER. Les plus anciennes gazettes (aperçu historique très instructif). = N° 17. Albert HERLING. La veille de sainte Vaubourg et la croyance aux sorcières (l'origine de la croyance aux assemblées des sorcières sur le Brocken est ramenée aux temps de Charlemagne). = N° 18. Cérémonies de frontières chez

les anciens Germains. — H. Meurer. Athanasius Kircher (feuille commémorative pour le 2 mai 1601-1901; appréciation historique et littéraire de ce savant). = N° 19. Le château de Landstuhl en Palatinat, lieu de la mort de François de Sickingen (contient une description de ce lieu et un récit de la mort de Sickingen en 1523).

42. — Deutsche Rundschau. 1900, octobre. — Berlin en octobre-novembre 1806; journal d'un diplomate (ce diplomate est l'ex-chevalier de Malte, François-Gabriel, comte de Bray, ancien émigré, qui a été ambassadeur de Bavière à Berlin. Ses notes sont très intéressantes). = Novembre. Fr. Curtius. La politique de Treitschke. — Dr Ephraïm Emerton. L'enseignement supérieur en Amérique. — Général de Bernhardi. Extraits des mémoires de Théodore de Bernhardi, 1867 (voyage à Florence et première orientation; la politique de l'Angleterre en 1866 et dans l'affaire du Luxembourg; la mort de l'empereur Maximilien; la loi sur la vente des biens du clergé et la situation financière de l'Italie); suite en décembre (Bismarck et le parti d'action en Italie; rencontre avec Garibaldi. Son arrestation); fin en janvier (Garibaldi s'enfuit de Caprera. Le ministère de Menabrea et la fin du combat pour Rome. L'auteur de ces mémoires insiste constamment sur l'insolence, la brutalité de la diplomatie française, définitivement soumise à l'influence cléricale). = Décembre. Paul Bailleu. Lettres de la reine Louise de Prusse à son frère, le prince-héritier Georges de Mecklenburg-Strelitz, 1794-1810 (celles de 1806-1810 présentent un intérêt général). — L. Stein. Pestalozzi et l'éducation populaire. = 1901, janvier. Paul Bailleu. Pour la fête du couronnement. — A. von Boguslawski. Frédéric le Grand au château de Lissa, le soir du 5 décembre 1757 (croit à la tradition qui amène le roi au château où se trouvaient encore des officiers autrichiens, le soir de la bataille de Leuthen, et à leur brusque rencontre). = Mars. W. Grube. La littérature classique des Chinois. — B. Matthias. Chamberlain et le droit romain. — Les derniers jours de l'ordre de Malte en 1798. = Avril. W. Dilthey. La « philosophie » allemande dans l'État et dans l'Académie de Frédéric le Grand (fondation de l'Académie; son importance sociale, surtout comme contraste avec la « philosophie » française).

43. — Preussische Jahrbücher. Bd. CIV, Heft 1, avril 1901. — Bernhard Erdmannsdoerffer. Alfred Boretius (article nécrologique). — Eberhard Gothein. Bernhard Erdmannsdoerffer (article nécrologique). — A. de Ruville. La politique des grandes puissances coloniales concernant les indigènes. — Émile Daniels. Le général de Fransecky (son rôle dans les guerres de 1866 et 1870). — Duvernoy. L'ouvrage de l'état-major sur les guerres de Frédéric le Grand (justifie, comme membre de l'état-major, le plan, la méthode et l'exécution de ce travail, des reproches qui lui ont été adressés par les historiens).

44. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 17 (1901). — Meister. Le conflit des résidents prussiens à Cologne; tentative pour introduire dans cette ville le culte réformé

(en 1708, le plénipotentiaire prussien à Cologne essaya d'introduire le culte réformé dans sa propre maison; de là, conflit entre le magistrat de la ville et le roi Frédéric Ier de Prusse. Le roi empêche le commerce de Cologne et menace cette ville catholique de représailles sur ses sujets catholiques. Après trois années environ de négociations l'accord est rétabli, mais le culte réformé demeure interdit à Cologne). — TILLE. Émeutes à Andernach à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe (plaintes sur l'administration municipale ayant pour but de créer un contrôle de la gestion financière du conseil). — MEISTER. Chroniques de la Basse-Allemagne au XVe siècle (analyse et publication partielle. A côté de chroniques d'un intérêt purement local, il faut mentionner une chronique rimée des papes jusqu'à Léon III et une chronique des papes et des empereurs jusqu'à la mort de Frédéric II).

45. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg. Bd. LII, 1900. — Fr. LORITZ. Nittenau pendant la campagne de 1809 (d'après les notes d'un témoin oculaire). — W. CHRIST. L'inscription de l'autel de Vulcain à Ratisbonne (lecture différente de celle que Mommsen a donnée dans le précédent volume). — Comte Hugo DE WALDERDORFF. Les Romains avaient-ils à Ratisbonne un établissement sur la rive gauche du Danube? (sur l'inscription de l'autel de Vulcain; description minutieuse de la localité. La question reste ouverte). — Fr. DREXEL. La fontaine du marché aux poissons à Ratisbonne (sur la question des fontaines de Roland). — ANDRÆAS. Contributions à l'histoire des épidémies, de l'hygiène et de la médecine dans le Haut-Palatinat (surtout du XIVe au XIXe s.). — Georg STEINMETZ. Aquis He... Gem... (on a trouvé un fourreau de sabre romain avec l'inscription : *Aquis He[lveticis] Gem[ellianus fecit]*). — ID. Tombeaux romains trouvés à Ratisbonne en 1899 et 1900. — Comte Hugo DE WALDERDORFF. Inscriptions romaines trouvées à Ratisbonne en 1900.

46. — Zeitschrift für vaterlændische Geschichte und Altertumskunde (Westphalie). Bd. LVIII, 1900. — Joh. KRETZSCHMAR. Pour servir à l'histoire de la ville de Herford pendant la guerre de Trente ans. — J.-B. NORDHOFF. Les maisons des villes et des campagnes dans la Westphalie ancienne (histoire de l'architecture jusqu'au XVIe siècle). — Alfred OVERKORN. « Wortzins » et « Morgenkorn » dans la ville de Lippstadt (analyse deux registres de 1392 et de 1501, intéressants pour la statistique de la population et de la propriété foncière dans une ville westphalienne à la fin du moyen âge). — Lothar SCHUECKING. Les Français dans le pays de Münster, de 1806 à 1813 (expose les mesures prises par l'administration française). — ZURBONSEN. Lützow, chef de corps francs à Münster et sur son territoire (chef de corps francs en 1813, Lützow résida de 1817 à 1830 à Münster comme général de brigade). — B. KUHLMANN. Le margrave Gerold et la Geroldskapelle à Paderborn. — Fr. WECKEN. Recherches sur les chartes des évêques de Minden, 1206-1293.

47. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXII, Heft 2. — Jul. Jung. La ville de Luna et son territoire (exemple très significatif pour montrer l'influence des conditions géographiques sur l'histoire d'une ville). — H. Otto. Études diplomatiques sur les lettres de Bérard, notaire pontifical. — G. Droysen. De la prière prononcée par Gustave-Adolphe quand il débarqua en Allemagne. — Moriz Landwehr von Pragenau. Louis de Bologne, patriarche d'Antioche (relève les mentions que l'on possède sur ce frère mineur de la stricte observance, de 1454 à 1477). — A. Tille. Tentative faite, sous Maximilien Ier, pour créer une archive impériale. = Bibliographie : *G. Richter*. Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter. 3e section : Annalen d. d. Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier (compilation faite avec beaucoup d'érudition et un remarquable esprit critique). — *A. Bachmann*. Geschichte Bœhmens. 1 Bd. bis 1400 (important; Bachmann a pris souvent le contre-pied de Palacky. Excellent pour le développement extérieur de l'histoire de la Bohême, cet ouvrage est insuffisant pour le développement intérieur). — *H. von Volteni*. Acta Tirolensia. Bd. I : die Südtiroler Notariatsimbreviaturen des xiii Jahrh. (source intéressante pour l'histoire intérieure du Tyrol). — *K. Uhlirz*. Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. 2e section : Regesten aus dem Archive der Stadt Wien, 1232-1457. — *R. Dœbner*. Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. 6e partie : Stadtrechnungen, 1416-1480. — Publications relatives à l'histoire de la Haute et de la Basse-Autriche parues en 1899. — Dépouillement de la littérature périodique relative à l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie autrichienne en 1898-1899.

48. — Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. V, 1901, Heft 2-3. — A. Bachmann. Sur les sources de l'histoire de la Bohême ancienne (ch. iv, les Annales de Hradischt-Opatowitz, qui vont de 1077 environ à 1145; ch. v, les Annales de Bohême au xiiie siècle). — Willibald Mueller. Histoire de la bibliothèque d'Olmütz (important aussi pour celle des bibliothèques de monastères en Moravie). — Ant. Rolleder. Les seigneurs moraves de Sternberg (famille noble importante au xive et au xve siècle). — Jul. Leisching. Les précurseurs du théâtre permanent à Brünn (d'après les actes des archives municipales, commençant en 1669). — Karl Lechner. Additions au « Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae; » fin.

49. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. N. F. Bd. XXIX, 1900, Heft 3. — F. Schuller. Documents relatifs à l'histoire de la Transylvanie depuis la bataille de Mohacs jusqu'à la paix de Grosswardein, tirés des Archives impériales de Vienne; fin (154 pages).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. DE LA RONCIÈRE pour son *Histoire de la marine française;* le second prix à M. P. BOISSONNADE pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution.* — Le prix Bordin a été partagé entre MM. CHALANDON, pour son *Essai sur le règne d'Alexis Comnène;* DUFOURCQ, pour son *Étude sur les « Gesta Martyrum; »* Ulysse ROBERT, pour sa publication de l'*Heptateuque;* Léon DOREZ, pour son *Itinéraire de Jérôme Maurand;* MILLET, pour son travail sur le *Monastère de Daphni.* — Le prix Allier de Hauteroche a été attribué à MM. Michel ROSTOVTZEW et Maurice PROU pour leur *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, conservés à la Bibliothèque nationale.* — Le prix Courcel a été partagé entre MM. Ph. LAUER, *le Règne de Louis IV d'Outre-mer,* et BARRIÈRE-FLAVY, *les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule.* — L'Académie ayant mis à la disposition de la commission des prix des antiquités nationales une somme supplémentaire de 3,000 francs a décerné les récompenses suivantes : 1° médaille de 1,500 francs à M. MOREL, pour *La Grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royales, de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle;* 2° médaille de 1,500 francs à MM. NOEL et Félix THIOLLIER, pour l'*Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy;* 3° médaille de 1,000 francs au P. MANDONNET, pour son *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle;* 4° médaille de 1,000 francs au chanoine U. CHEVALIER, pour son *Étude critique sur l'origine du saint suaire de Lirey, etc.;* 5° médaille de 500 francs à l'abbé ANGOT, pour son *Dictionnaire historique, topographique et bibliographique de la Mayenne;* 6° médaille de 500 francs à M. BAUDET, pour ses Documents historiques inédits du XIVe siècle. Six mentions honorables ont été décernées : 1° MM. DECHELETTE et BRASSART; 2° MM. MISSET et AUBRY; 3° M. Jos. PETIT; 4° M. J. VIARD; 5° M. LAPIERRE; 6° M. ECKEL. — Enfin, l'Académie a décidé de proroger à l'année 1902 le concours sur la question suivante : « Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période des Grecs, d'après les auteurs, les inscriptions et les documents ? »

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert au R. P. Alfred BAUDRILLART pour son ouvrage intitulé *Philippe V et la cour de France;* le second prix a été accordé à feu M. LEGRELLE pour son ouvrage ayant pour titre : *la Diplomatie française et la succession d'Espagne.* —

Sur les fonds du prix Bordin ont été récompensés l'ouvrage de M. Georges Le Bidois, intitulé *la Vie dans la tragédie de Racine*, et celui de M. Victor Giraud, *Essai sur Taine, son œuvre et son influence*. — Sur le prix Thérouanne elle a attribué 1,500 francs à M. G. Bloch, pour son ouvrage intitulé : *Les Origines de la Gaule indépendante et la Gaule romaine* (*Histoire de France* de Lavisse); 1,000 francs à M. Victor Bérard, pour son ouvrage intitulé : *l'Angleterre et l'impérialisme;* 1,000 francs à M. Gaston Isambert, pour son ouvrage intitulé : *l'Indépendance grecque et l'Europe;* 500 francs à M. Stéphane-Pol, pour son ouvrage intitulé : *le Conventionnel Lebas*. — Le prix Thiers a été partagé de la façon suivante : 1,500 francs à M. Madelin, pour son ouvrage intitulé : *Fouché, 1759-1820;* 1,000 francs à M. de Saint-Léger, pour son ouvrage intitulé : *la France maritime et Dunkerque sous la domination française (1659-1789);* 500 francs à M. Edmond Leclaire, pour son *Histoire de la pharmacie à Lille, de 1301 à l'an XI* (1803).

— Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu cette année à Nancy. Nous donnons, d'après le *Journal officiel* (11-15 avril), l'analyse très sommaire des lectures qui ont été faites dans les diverses sections :

Section d'histoire et de philologie. — M. Astier communique une note sur la lettre 153 (155) de Gerbert. Cette lettre est un *horologion*, horaire ou tableau, suivant les différents mois, des heures canoniques. M. Astier estime que Gerbert a emprunté cet horaire à une source grecque qu'il a retrouvée dans le ms. grec 1670 (anc. 2724) de la Bibliothèque nationale. — M. l'abbé Degert étudie le texte d'une donation faite soi-disant à l'abbaye de Saint-Sever (aujourd'hui département des Landes) en 1030 (29 sept.), *Ugone magno rege in Francia, Gregorio VII in papatu romano*. Cette pièce est évidemment apocryphe; mais, si on la rapproche de quelques autres de la même époque et de la même région qui font mention de « Hugues, roi des Francs, » on est en droit de conclure que l'avènement de la dynastie capétienne eut jusqu'aux extrémités méridionales de la France beaucoup plus de retentissement qu'on ne l'a dit. Dans un autre mémoire, M. l'abbé Degert s'est attaché à rectifier et à combler la liste critique des évêques d'Aire à l'aide de nombreux renseignements empruntés à des documents inédits. — M. l'abbé Bled a rétabli la liste des évêques, archidiacres, doyens, chantres, écolâtres, pénitenciers, officiaux, custodes ou trésoriers, chanceliers et avoués de l'église de Thérouanne, capitale des Morins, jusqu'en 1553. — M. Pfister, professeur à l'Université de Nancy, donne lecture d'une étude sur l'Académie de Nancy depuis la mort de Stanislas jusqu'à sa suppression en 1793. — M. Vernier donne lecture d'une notice sur le fonds de Saxe aux archives de l'Aube, constitué par les archives du prince Xavier de Saxe, plus connu en France sous le nom de comte de Lusace. Ce fonds comprend deux grandes séries formées, l'une par les titres de la terre de Chaumot au diocèse de Sens, ceux de la seigneurie de Pont-sur-Seine et quelques pièces relatives à l'hôtel que le prince possédait à Paris; l'autre, de beaucoup

la plus considérable et la plus importante, par les archives particulières du prince Xavier, parmi lesquelles sont des documents relatifs à la Pologne, de 1752 à 1791, et les titres relatifs à la seigneurie de Zabeltitz, près de Dresde, qui appartenait au prince et où il mourut le 21 juin 1806. — M. Veuclin a soumis à la section deux mémoires intitulés, le premier : les Rosières de la marquise de Pompadour et de la ville de Dreux (1751-1752) ; le second : le Pain de Pâques ou de charité dans le bailliage de Caen à la fin du xviiie s. — M. Albert Denis fait une communication sur la dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution ; M. Duvernoy sur quelques éléments chronologiques des chartes lorraines du xiie s. ; M. l'abbé Jérôme sur une histoire, en cours de publication, de l'abbaye bénédictine de Moyenmoutier, sur l'activité intellectuelle qui régna dans cette communauté monastique à la fin du xviie et au xviiie siècle. — M. Boyé lit un mémoire intitulé : Recherches sur l'apiculture en Lorraine du xve au xviiie siècle, et une étude sur les Coutumes du comté de Bitche, rédigées en 1571 et inédites. — A propos de la communication de M. Boyé, M. Louis Morin donne quelques renseignements sur les abeilles et la cire au temps passé, dans la Champagne méridionale. — M. de Laage de Meux lit une communication relative à un diplomate agriculteur au xviiie siècle, Louis-Gabriel du Buat. Orphelin de bonne heure et sans fortune, il avait été élevé par un certain abbé de Roquette, de Paris, qui était commandataire de l'abbaye de Saint-Himor au diocèse de Lisieux, pays d'origine du jeune gentilhomme, et qui l'avait recommandé au célèbre chevalier de Folard, toujours prêt à aider de ses deniers ceux qui désiraient vraiment se faire une carrière par leur travail. Ayant représenté la France en Allemagne, à Ratisbonne et Munich, M. du Buat épousa à Paderborn une riche héritière, avec la fortune de laquelle il acheta à Sologne la belle terre de Nançay. — M. de Charencey étudie deux dialectes est-altaïques, le manègre et le yak. — M. Clauzel communique un mémoire sur Fabre d'Églantine à Nîmes en 1785. — M. Louis Morin lit un mémoire sur le théâtre à Troyes aux xviie et xviiie siècles. — Le lieutenant Charles Denis étudie la biographie de Jacques de Choiseul, comte de Stainville, maréchal de France (1727-1789). — M. Henry communique une étude sur l'enseignement primaire à Lunéville de 1575 à la Révolution. — M. Louis de Sarran d'Allard et M. Paul Pellot présentent en collaboration une notice épigraphique et généalogique sur la famille de Saint-Maurice, famille qui remonte à Eutrope de Saint-Maurice, né en 1605, mort en 1675. — M. Vuacheux donne lecture d'une étude sur les manuscrits de Bernardin de Saint-Pierre conservés au Havre. — M. Coquelle lit un mémoire sur la mission du général Maillebois en Hollande en 1785-1787. — M. Baguenault de Puchesse lit un travail, fait d'après des documents inédits de la Bibliothèque nationale, sur les rapports de Henri III, roi de France, avec le grand prince corsaire Charles III, son beau-frère, à l'occasion de l'invasion des reîtres allemands venus en 1587 au secours des huguenots. M. Püster ajoute que

cette expédition a eu pour l'histoire de Nancy une importance considérable; à l'approche des reîtres, le duc Charles III entoura les faubourgs de Nancy d'un mur d'enceinte, puis, dans l'intérieur de ces remparts, construisit une nouvelle ville, et ce fut l'origine de la ville neuve de Nancy. — M. Jules Baudot communique un travail sur Robert, dernier comte et premier duc de Bar. Cette étude établit la parenté et l'alliance intime des Valois et des ducs de Bar, et elle constitue, par ce fait, une réponse aux auteurs qui présentent ladite province comme étrangère à la France à la fin du xive et au commencement du xve siècle. Au cours de cette lecture, M. Jules Baudot communique à la réunion quelques passages de son étude sur *Mélusine,* roman composé par Jehan d'Arras pour Marie de France, l'épouse du duc Robert de Bar, sur lequel, dit-il, on a beaucoup erré, aucun des commentateurs ne s'étant placé au point de vue barrois, et dont il croit avoir trouvé la véritable clef. — M. Jadart étudie les anciens registres paroissiaux dans les arrondissements de Reims (Marne) et de Rethel (Ardennes). — M. Massereau lit une Étude historique et analytique sur les registres paroissiaux de son canton, renfermant autrefois quinze paroisses. — M. l'abbé Jéliet résume l'histoire du comte Henri Ier, comte de Bar, 1169-1196. — Dans une communication intitulée : « Situation des esprits dans les trois diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié à la fin de l'ancien régime, chapitre détaché d'une Histoire des diocèces de Toul, de Nancy et de Saint-Dié » en cours de publication, M. l'abbé Martin étudie la situation des clergés séculier et régulier, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple dans la Lorraine, le Barrois et les terres des évêchés à la veille de la Révolution. — M. l'abbé Sabarthès lit un mémoire sur l'origine des noms de lieux de l'Aude. Ce travail est un chapitre de son Dictionnaire topographique (en préparation). — La Frontière d'empire au moyen âge dans l'Argonne et l'Ardenne est étudiée par M. Collinet, qui apporte quelques rectifications aux limites telles que les a tracées M. Longnon. — MM. Cozette et Leclère présentent un travail sur l'instruction publique à Noyon avant 1789. — M. Jules Allain, de Galluis (Seine-et-Oise), communique quelques observations sur François Quesnay, membre de l'Académie des sciences, fondateur de l'économie rurale. — M. Lebel détermine les stations de la voie romaine de Langres à Toul ; il identifie *Solimariaca* avec le village de Sommérícourt et le distingue de *Solicia* (Soulosse). — M. Fleury communique un mémoire sur le rôle d'un commissaire du Directoire exécutif près d'une administration municipale de canton. Ce commissaire, qui ne devait, d'après la constitution de l'an III, avoir qu'une action de vérification de l'exécution des lois, avait en fait un rôle actif souvent prépondérant et en opposition avec celui du président de l'administration cantonale. — M. Charles Guyot étudie le Gouvernement révolutionnaire à Mirecourt pendant la Convention et l'Administration municipale à Mirecourt pendant le Directoire. — M. Blossier communique au Congrès des notes sur : 1° les Conséquences à Honfleur de la journée du 20 juin 1792 ; 2° la Résistance de

Honfleur au fédéralisme; 3° le Rôle du commissaire du Directoire exécutif auprès de la municipalité de Honfleur. — MM. Cozette et Leclère ont adressé un travail dans lequel ils ont cherché à mettre en relief, d'après les registres municipaux, l'action produite à Noyon à l'égard de la noblesse et du clergé par les événements de la première période révolutionnaire (1789-1796). — M. Letort fait le récit des perquisitions opérées de 1815 à 1818 dans les départements de la Meuse et de la Marne, dans le but d'arrêter Drouet, qui, en sa qualité d'ancien conventionnel régicide, tombait sous le coup de la loi dite d'amnistie. Ces perquisitions, mal dirigées, n'aboutirent qu'au ridicule; c'est seulement après la mort de Drouet, en 1824, que le mystère de ses retraites fut éclairci. — M. Galland étudie les Sociétés populaires de Laval et de Mayenne (1791-1795). — M. Alexandre Sorel envoie un travail intitulé : « État des dépenses du duc de Bourgogne au siège de Compiègne pendant le mois de mai 1430, lors de la prise de Jeanne d'Arc, » d'après des documents inédits.

Section de géographie historique et descriptive. — M. Haillant communique un travail sur la transcription en russe des mots français et principalement des noms géographiques, des prénoms et des noms patronymiques des Vosges. — M. Chavanon communique un mémoire intitulé : « Documents inédits sur Calais avant 1300. » Il y rappelle les faits historiques relatifs au port naturel de Petresse (Saint-Pierre-lès-Calais), à la naissance de la ville, qui date de la charte de commune que lui donna Mathieu d'Alsace avant 1173, aux débats qui s'élèvent entre les pêcheurs calaisiens et l'abbaye de Saint-Bertin sur les dîmes que ces derniers voudraient prélever sur la « moisson de la mer, » aux embarquements et débarquements dont le nouveau port est témoin. — M. J. Thoulet présente les dernières feuilles parues de son Atlas lithologique des fonds de la mer. — M. Pierre Boyé communique une étude sur les hautes chaumes des Vosges et les voyageurs qui ont visité ces territoires jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — M. Auguste Chauvigné communique un Plan de Tours de 1751, par Estienne Fouquet. Le plus grand intérêt de cette pièce unique réside dans une légende qui détaille les treize justices qui se partageaient la ville. — M. P. Durand-Lapie raconte le passage du Mont-Cenis en 1800, traversée d'Italie en France faite par un imprimeur de Montauban libéré du service militaire après la bataille de Marengo, Armand Fontanel. — M. le Dr Hamy, de l'Institut, présente un certain nombre de documents inédits relatifs aux expéditions des Français en Floride sous le règne de Charles IX : reproduction d'une miniature de Lemoyne de Morges, peintre et topographe du voyage de Laudonnière (1564); pièces de comptabilité de l'artillerie se rapportant à l'armement de la flotte de Jean Ribauld en 1565; renseignements sur la famille de ce dernier marin; enfin, pièces concernant un deuxième voyage de Laudonnière entièrement inconnu, qui eut lieu en 1570. M. Hamy se propose d'utiliser tout cet ensemble de renseignements inédits pour une édition définitive des voyages des Français en Floride de 1562 à 1570.

— M. Saint-Yves a envoyé des notes pour servir à la biographie de quelques marins et voyageurs du xviie siècle. — M. Ch. Guyot communique le résultat de ses recherches sur l'histoire de la forêt de Darney (Vosges). — M. Auguste Pawlowski lit un mémoire sur le golfe du Poitou à travers les âges. — M. Ch. Duffart communique un mémoire sur le lac de Lacanau en 1700 et en 1900. — M. Fauvel envoie une Histoire des îles Seychelles sous la domination française. — M. G. Musset en adresse un autre sur un voyage à la Louisiane et la fondation de la Nouvelle-Orléans. — M. G. de Saint-Yves étudie la perte du Canada et les papiers de Dumas (1760) et les Antilles françaises au xviiie siècle et l'intendant Patoulet. — M. H. Froidevaux lit un mémoire intitulé Jacques Pelays et l'exploitation des mines d'or du Bambouk par la Compagnie des Indes (1730-1732). — M. J. Beaupré donne lecture d'un mémoire sur la répartition des stations préromaines, gallo-romaines, mérovingiennes, à la surface du département de Meurthe-et-Moselle, d'après les documents les plus récents. — M. Dannreuther étudie la forêt de Passavant (Haute-Saône); il y fait connaître notamment une lettre très intéressante de Nicolas Pithon au sujet d'une rectification de frontières entre la France et la Lorraine au xvie siècle. — M. Jadart lit une notice sur les limites anciennes du Rémois et du Laonnais.

Section des sciences économiques et sociales. — M. Buisson étudie quelle a été dans les trois premiers siècles de notre ère l'influence du christianisme sur la croyance aux miracles; M. de Saint-Genis les cahiers de doléances du tiers état en 1789 (commune de Saulieu); M. Ausset l'enseignement public dans deux communes rurales des Cévennes à la fin du xviie siècle. MM. Bénétrix et Calcat transmettent un mémoire sur l'École centrale d'Auch.

Dans la *Section d'archéologie,* nous signalerons seulement quelques aperçus de M. Demaison sur l'histoire de la construction de la cathédrale de Reims, et un mémoire de M. Albert Martin sur les armes défensives du guerrier à l'époque homérique.

— Notre collaborateur, M. Auguste Molinier, a mis sous presse le t. I d'un très détaillé *Manuel de bibliographie historique,* ou Répertoire des sources relatives à l'histoire de France pendant le moyen âge (A. Picard). Ce premier volume, consacré aux époques mérovingienne et carolingienne, et qui comprendra environ vingt feuilles, paraîtra avant la fin de la présente année. Un examen rapide de la partie déjà imprimée fait augurer très favorablement de cette œuvre, qui fera époque dans l'histoire de l'érudition française. — M. Molinier vient également de terminer la *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers* (*Collection des documents inédits,* t. II, lxxxj-792 p. in-4°). Ce vol. contient la fin du 2e registre : lettres des sénéchaussées de Toulouse, Agen et Quercy, Rouergue, Venaissin de 1269-1270; le texte des 3e, 4e et 5e registres; enfin, un appendice. Le nombre des pièces publiées s'élève à 2,121. Dans l'introduction, M. Auguste Molinier, après avoir exposé les

sources d'où est tirée la correspondance d'Alfonse, fait ressortir ce que ces documents nous apprennent de nouveau sur le gouvernement personnel du frère de saint Louis. C'est un excellent chapitre de l'histoire des institutions françaises où l'auteur rectifie plus d'une fois les observations imparfaites, les conclusions superficielles ou confuses de Boutaric; il complète très heureusement le tableau des institutions du Languedoc qu'il avait donné précédemment dans la nouvelle édition de dom Vaissete.

— Dans le *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie* (t. III, fasc. 1), M. Georges Gassies a publié le texte de la charte de coutumes (en latin) qui a été donnée à Meaux en 1179, avec celui de la confirmation (en français) de 1222 (*les Chartes de la commune de Meaux*. Meaux, impr. Hurtel et Bachy, 1900, 59 p.).

— M. A. Houtin vient de publier dans la *Province du Maine* (1900) un long mémoire de lecture intéressante sur la *Controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle;* l'auteur montre comment, principalement sous l'influence de l'ordre de Saint-Benoît, s'est produite en France depuis environ cinquante ans une réaction contre les saines idées de l'école historique. Cette réaction n'a pas d'ailleurs été inutile : elle a obligé les historiens à renouveler leurs arguments et à changer de tactique, et la science n'y a rien perdu. Mais n'est-il pas triste de voir la majeure partie du clergé français adopter de nouveau ces incohérentes légendes et traiter les meilleurs représentants des études d'histoire religieuse en parias et en suspects? La lutte n'est pas finie, car l'école légendaire a pour elle le nombre, sinon la science, et elle est hautement soutenue par l'autorité supérieure.

— Mabillon avait mentionné jadis un long poème de saint Eudes, abbé de Cluny († 943), intitulé *Occupatio;* le manuscrit consulté par lui est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, et M. Swoboda vient d'en imprimer le contenu (Leipzig, Teubner, 1900, in-8°). Mais ce manuscrit (le fait avait échappé au savant bénédictin) était incomplet; M. Swoboda a retrouvé les feuillets manquants dans un volume de la bibliothèque Sainte-Geneviève. L'ouvrage comptait donc sept livres et non pas seulement quatre. C'est, sous une forme passablement abrupte et obscure, une histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, pleine de réflexions mystiques et d'allégories. Les œuvres en vers sont assez rares au xe siècle, le nom de l'auteur est célèbre; l'ouvrage méritait donc d'être publié. Ajoutons qu'un des livres retrouvés par M. Swoboda, le septième, renferme une satire extrêmement violente des mœurs du temps de l'auteur, et on peut y relever certains traits curieux. Pour conclure, publication beaucoup plus intéressante que ne semblait le promettre le titre.

— M. Félix Pasquier a terminé dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* la publication des curieux documents concernant Boussagues (Hérault), annoncée précédemment; on peut y noter un

pariage de l'an 1233, avec l'abbé de Villemagne; l'élection de syndics à Boussagues en 1364, etc. L'acte le plus récent date de 1392. — Dans le même *Bulletin*, on doit signaler une étude de M. L. Noguier sur le cloître de Saint-Nazaire à Béziers, lequel date, semble-t-il, du xive siècle; l'auteur reproduit quelques-uns des chapiteaux des colonnes, la plupart satiriques et monstrueux.

— La *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége* publie des dissertations et des mémoires de critique; elle compte déjà dix fascicules parus ou prêts à paraître (Bruxelles, Société belge de librairie, in-8°). Le cinquième, œuvre de MM. A. Delescluse et D. Brouwers, renferme un catalogue critique des actes d'Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège (nommé en 1247, déposé en 1274 par le Saint-Siège et tué en 1285, après onze ans de brigandages). C'est un recueil de haute valeur pour connaître la situation du pays liégeois au temps de l'interrègne. Henri de Gueldre fut un homme actif, mais de mœurs peu apostoliques, et qui prit moins au sérieux ses devoirs de pasteur que ses droits de prince laïque. A la suite de l'analyse des actes retrouvés, au nombre de 423, les auteurs ont imprimé le texte intégral de 157 pièces inédites jusqu'à eux.

— M. J. Anglade avait communiqué au congrès des Sociétés savantes en 1899 une *Notice sur un livre de comptes de l'église de Fournès* (Aude); il vient de la publier dans la *Revue des langues romanes*. Ce registre, commencé en 1504, a été utilisé jusqu'en 1842, et on peut y étudier le lent travail de substitution du français au provençal; dès 1572, la langue du nord apparaît dans quelques phrases, et son influence ne va faire que s'accroître; mais le français, encore incorrect, ne l'emportera définitivement qu'au xviie siècle, et il se glissera toujours dans le texte des mots patois. La région de l'Aude, il est vrai, est une de celles où la langue méridionale a le plus longtemps résisté à l'invasion.

— Chacun connaît l'odieuse persécution dont Port-Royal fut victime sous Louis XIV et comment la célèbre abbaye fut détruite en 1709; on sait moins que cet acte indigne avait été précédé de scènes toutes semblables à Toulouse : dès 1686, on avait dispersé avec une extraordinaire brutalité l'Institut des Filles de l'Enfance, créé par Mme de Moudonville, et le rôle joué dans cette occasion par le jésuite La Chaise, gouverneur de la conscience du roi très chrétien, fut particulièrement répugnant. M. H. Jaudon, avocat général de la cour à Toulouse, avait pris cet épisode de l'histoire toulousaine pour sujet d'un discours de rentrée, prononcé le 16 octobre 1900, et vient de publier son travail sous le titre de : *Port-Royal à Toulouse et le jansénisme au Parlement* (Toulouse, Lagarde et Sébille, 1900, in-8°). C'est un fort intéressant morceau d'histoire, de ton élevé, bien fouillé et infiniment supérieur à la plupart des productions oratoires de cette catégorie.

— M. l'abbé Uzureau a publié dans l'*Anjou historique* (1901) quelques détails intéressants sur les anciens collèges du pays à la fin du

XVIIIe siècle, pour la plupart empruntés aux journaux locaux du temps. — Le même a donné à la *Revue historique et archéologique du Maine* une note sur une question de préséance entre les évêques du Mans et d'Angers (1699); lors d'un concile tenu dans la province de Tours, touchant les *Maximes des saints* de Fénelon, il y eut dispute pour l'ordre de séance des évêques suffragants, chacun alléguant une foule de textes historiques; la question ne fut point décidée. — Les mémoires de François Grandet, maire d'Angers, publiés par le même dans l'*Anjou historique,* ne manquent pas d'intérêt; ce Grandet vivait à la fin du XVIIe siècle, et ses mémoires entrent dans quelques détails sur les querelles entre Jésuites et Jansénistes, à Angers, sur les derniers jours de l'évêque Henri Arnaud, l'établissement de l'Académie, enfin, l'octroi de la robe rouge aux conseillers du présidial. Grandet était fort hostile aux Jansénistes et alla intriguer contre eux à la cour; il réussit dans ses efforts, grâce à l'heureuse intervention de Mme de Montespan, que sa haute moralité désignait d'avance pour décider des questions de discipline ecclésiastique.

— M. Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, vient de publier au t. XXXV des *Archives historiques de la Gironde* (Bordeaux, Gounouilhou) les cahiers de doléances rédigés en 1789 par les paroisses des cantons actuels de Castillon et de Sainte-Foy. La lecture en est curieuse; la plupart des vœux exprimés n'ont rien que de légitime et pourraient être renouvelés aujourd'hui après un siècle entier d'efforts. On peut recommander la lecture de cette prose, œuvre de quelques paysans obscurs, à ceux qui, trop confiants dans les assertions de Taine, ne voient dans la Révolution tout entière qu'une convulsion inexplicable. Si les privilégiés d'antan avaient apporté moins d'âpreté à la défense d'abus injustifiables, la secousse aurait sans doute été moins violente.

— Un ancien officier supérieur de la marine, M. B. Girard, a eu la très heureuse pensée de consacrer deux volumes à la *Vendée maritime, l'Aunis et la Saintonge maritimes*. On y trouvera des notices sur chacune des cent cinquante-sept communes maritimes de la Charente-Inférieure, à chacun des quarante-six ports du département. Documents historiques, géographiques, hydrographiques, économiques, administratifs sont groupés et résumés avec autant de science que de conscience, en excellent style, et l'*Aunis et la Saintonge maritimes* est appelé au même succès que la *Bretagne et la Normandie maritimes* du même auteur. La Société de géographie de Bordeaux vient de lui conférer une de ses médailles.

— M. Émile Garnault termine en ce moment une galerie de tous les directeurs de l'ancienne Chambre de commerce de la Rochelle et de tous les présidents de la Chambre depuis la Révolution jusqu'à nos jours, et il intercale de nouveaux documents inédits dans les deux introductions de ce livre.

— Les *Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721*, publiées par M. Max Bruchet (extrait du *Bull. hist. et philol.* de 1900), ont été adressées au gouverneur Charles des Lances, frère naturel du roi. C'est l'établissement définitif de la centralisation et de l'absolutisme en Savoie.

— Les *Bâtards de la maison de France*, par M. le marquis de Belleval (Paris, Vivien, 1901, in-8°, 283 p.), nous permettent de suivre jusqu'à leur disparition toutes les branches illégitimes qui se rattachent à la lignée capétienne, de France, de Naples, de Bourgogne, même de Bretagne et de Courtenay, sans oublier les bâtards de ces bâtards. Un index serait nécessaire pour se reconnaître au milieu de cette foule. Pourquoi s'étonner (p. 15) que Louis XI ait pu, né en 1423, être père d'une fille déjà mariée en 1460? Aux rois tout est précoce. Ne pas parler (p. 17) du « sage Charles VIII. » P. 146-150, une bonne discussion des prétentions des Bourbon-Busset à la légitimité.

— M. le lieutenant G. de Verzel publie chez Berger-Levrault des *Tableaux d'histoire militaire (1643-1898)* qui rendront des services aux candidats aux écoles (pourquoi les expéditions coloniales sont-elles figurées en bloc et à part? L'inconvénient est sérieux, par exemple, pour la campagne du Tonkin).

— M. Paul S. Reinsch, dans un article de l'*American historical Review* (avril 1901, tirage à part), intitulé : *French experience with representative government in the West Indies*, constate l'échec de la politique d'assimilation aux Antilles françaises, spécialement à la Martinique.

— Dans une thèse pour le doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris (*Dupleix; ses plans politiques, sa disgrâce*. Hachette, xvi-376 p.), M. Prosper Cultru s'est proposé de démontrer que Dupleix n'eut pas dès les premières années de son service à la Compagnie des Indes les visées politiques dont on lui a fait gloire. La Compagnie n'avait pas de politique; elle ne songeait qu'à faire le commerce, non à étendre sa domination sur le pays, et, jusqu'à 1749, Dupleix n'eut pas d'autre ambition. Son intervention armée dans les affaires du Dekhan n'a d'abord été pour lui qu'une bonne affaire; c'est peu à peu qu'il fut amené à penser que les clients qui étaient venus se donner à lui pourraient devenir des instruments pour dominer une partie de l'Inde; mais ce n'est pas avant 1753 que ses idées se précisèrent et qu'il eut enfin un plan arrêté, c'est-à-dire au moment même où la Compagnie, effrayée par le revers de Trichanopoli et mal renseignée par Dupleix lui-même, le rappelait en France. Cette thèse, appuyée sur un grand nombre de documents inédits, sur la correspondance de Dupleix lui-même, est une sorte de réfutation de l'ouvrage publié, il y a vingt ans, par T. Hamont. Elle a été accueillie avec faveur par la Faculté, qui a décerné à son auteur la mention très honorable.

— M. F. Puaux a réuni en volume ses *Chroniques mensuelles de la*

Revue chrétienne de 1891 à 1897. On y trouvera appréciés avec une grande élévation de vues les principaux événements de l'histoire politique et religieuse de ces dernières années.

— Une adaptation française du remarquable ouvrage de J. E. C. Bodley, *la France, étude historique et critique sur les institutions politiques de la France un siècle après la Révolution,* dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, a paru chez A. Guillaumin (1 vol. in-8° raisin. Prix : 8 fr.).

— La *Géographie*, manuel des candidats à l'École navale, par M. Hauser (Nony), donne en 320 petites pages une idée juste et claire des principales races, des grands États et des voies internationales de communication; c'est un bon tableau de la vie politique et économique telle qu'elle est à l'heure actuelle répartie sur le globe.

— Le *Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale* est décidément en train; après quelques tâtonnements dont personne ne saurait s'étonner ni faire un reproche au personnel de la grande maison de la rue Richelieu, on a définitivement arrêté la forme des notices qui doivent figurer dans ce catalogue; enfin, l'impression se poursuit avec une activité régulière qui est un gage très sérieux de succès. Actuellement, dans la série des auteurs, cinq volumes sont prêts (de A à Azoni). L'administration assure qu'elle pourra livrer quatre volumes au moins chaque année.

— Les lecteurs de langue anglaise trouveront un excellent résumé de l'histoire moderne de la France dans les deux volumes que M. A.-J. Grant a écrits pour la *Cambridge historical series* (*The French monarchy, 1483-1789,* deux volumes, dont le premier s'arrête à 1660, de vi-305 et 314 p.). Il a tiré un fort bon parti des historiens français qu'il a consultés. L'ouvrage est écrit d'un ton sympathique, met très bien en lumière le rôle particulier joué par la France en Europe et fait voir dans la Révolution moins une rupture complète avec le passé qu'une crise nécessaire. Des cartes (carte I, lisez 1659 pour 1689), des tableaux généalogiques, un index et une bibliographie sommaire.

Belgique. — Le jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale a proposé au gouvernement de doubler le prix et de l'attribuer *ex æquo* à l'*Histoire de Belgique* de notre collaborateur M. H. Pirenne (voir *Rev. hist.*, LXX, 225) et à l'ouvrage de M. le chevalier Camille de Borman : *les Échevins de la souveraine justice de Liège.* Il y avait dans ce sens un précédent. En 1886, le prix d'histoire générale avait été porté de 5,000 à 10,000 francs et partagé entre F.-A. Gevaert, pour son *Histoire de la musique dans l'antiquité,* et feu P. Willems, pour son étude sur le *Sénat romain.* Cette fois, le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique ne s'est pas rallié aux propositions du jury et a déclaré que le prix ne pouvait être ni doublé ni partagé. Après une nouvelle délibération, le prix quinquennal a été définitivement décerné à M. H. Pirenne.

— Dans sa séance du 6 mai 1901, l'Académie royale de Belgique (classe des lettres) a décerné des médailles d'or à M. l'abbé S. Balau, pour son mémoire sur les *Sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge*, et à M. F. Masoin, pour son *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830*. — Le prix Anton Bergman, d'une valeur de 3,000 francs, a été accordé à M. H. Van der Linden pour sa *Geschiedenis der stad Leuven* (voir *Rev. hist.*, LXXII, 455).

— L'Académie royale de Belgique a décerné le prix de Stassart à MM. V. Chauvin et A. Rœrsch, pour leur *Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard* (Cleynaerts, 1494-1542; t. LX des *Mém. couronnés*, coll. in-8°, 203 p.). — La biographie du savant orientaliste belge avait déjà été esquissée par Thonissen et Nève; nous possédons aujourd'hui un travail approfondi qui met complètement en lumière le rôle important de Clénard dans le mouvement intellectuel du xvie siècle. Le mémoire de MM. Chauvin et Rœrsch traite successivement de la vie du personnage, de ses grammaires grecque et latine, de ses études orientales, de ses lettres et poésies, et se termine par des appendices bibliographiques abondamment fournis. C'est une œuvre puisée aux sources, bien documentée, très claire et très intéressante.

— M. G. des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, déjà connu par d'importants travaux d'histoire économique, notamment par son beau livre sur la propriété foncière en Flandre (voir *Rev. hist.*, LXVIII, 437), vient de faire paraître dans les Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique (coll. in-8°, t. LX, 292 p.) une étude considérable sur la *Lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle*. La lettre de foire était à peine connue jusqu'à ce jour. Une visite aux archives de la ville d'Ypres fit découvrir à M. des Marez une collection d'environ huit mille pièces, toutes du xiiie siècle. C'était une mine inépuisable de renseignements sur l'activité commerciale d'une de nos plus belles cités. Née au moyen âge avec les foires qui réunirent périodiquement les marchands de toutes les nationalités, la lettre de foire eut pendant toute la durée de la période médiévale une importance très grande. Mais, le moyen âge fini, elle sombre avec lui; les foires de Flandres et de Champagne fermées ou expirantes, elle cesse d'avoir sa raison d'être et disparait avec elles. Les temps modernes s'ouvrent avec d'autres nécessités économiques. Désormais à des besoins nouveaux doit s'approprier une institution plus perfectionnée et plus rigoureusement commerciale. La lettre de change est toute désignée. Depuis sa première et timide apparition dans le Midi, vers 1200, elle n'a cessé de grandir jusqu'au moment où, au xve siècle, elle apparaît constituée de toutes pièces et succède dans les marchés du Nord aux formes vieillies du crédit médiéval. Nous consacrerons à cet ouvrage original et hautement suggestif un compte-rendu spécial.

— M. A. Hocquet, archiviste de la ville de Tournai, a édité avec soin cinquante-sept documents relatifs à la conquête de Tournai par

les Anglais en 1513, et il a fait précéder cette publication d'une notice historique pleine d'intérêt (*Tournai et l'occupation anglaise, 1513-1519;* tiré à part des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai,* nouvelle série, V, 302-464). L'histoire économique n'a pas été négligée, et nous y trouvons sur la situation de la ville après la conquête une foule de renseignements tout à fait neufs et bien groupés.

Allemagne. — Le Dr Ernest Sackur, professeur à l'Université de Strasbourg, collaborateur des *Monumenta Germaniae,* est mort le 5 avril dernier. Son principal ouvrage se rapporte à l'histoire de l'ordre de Cluni jusqu'au milieu du xie siècle.

— Le Dr W. Judeich a été nommé professeur ordinaire pour l'histoire ancienne à l'Université d'Erlangen.

— La vingt-septième séance plénière annuelle du comité directeur des *Monumenta Germaniae historica* s'est tenue à Berlin le 25 avril. Dans le précédent exercice ont été publiés les ouvrages suivants : 1° section des *Scriptores : Deutsche Chroniken,* t. III, 2e partie (œuvres de Jansen Enikel, publiées par Strauch ; fin). 2e section des *Diplomata : Joh. Codagnelli Annales Placentini,* publiés par Holder-Egger (réédition très améliorée du texte déjà publié dans le t. XVIII et reconnu insuffisant) et *Diplomata regum et imperatorum Germaniae,* t. III, 1re partie (*Heinrici II et Arduini Diplomata,* éd. par Bresslau). — Pour finir la section des *Auctores antiquissimi,* il ne manque plus que le t. XIV; la première partie comprendra les poésies de Mérobaude, de Dracontius et d'Eugène de Tolède. — Dans la section des *Scriptores,* le t. IV, consacré aux vies de saints mérovingiens, progresse avec régularité; on a mis sous presse le t. XXXI, consacré aux chroniques italiennes. — Dans la section des *Leges* l'édition des *Leges Visigothorum* de Zeumer sera terminée dans le courant de la présente année. Le Dr Werminghoff prépare une édition des actes des conciles de 742 à 843. Du recueil des diplômes carolingiens préparé par Muehlbacher, 25 feuilles sont déjà tirées; il faudra un an encore pour le terminer. L'édition des œuvres de Hrotsvitha de Gandersheim est achevée; il ne reste plus qu'à imprimer les tables, qui seront très considérables.

— M. Ernst Bernheim, professeur à l'Université de Greifswald, a élaboré un plan d'études pour l'enseignement supérieur de l'histoire. Il y examine en particulier la question des travaux pratiques à faire faire par les étudiants, soit au début soit plus tard. Il donne en appendice un certain nombre de travaux qui peuvent être faits par des commençants.

— Le *Compte-rendu du Ve congrès scientifique international des catholiques* tenu à Munich du 24 au 28 septembre 1900 (Akten des fünften internationalen Kongresses katholischer Gelehrten. Munich, Herder, 1901, v-517 p. in-8°) vient de paraître, rédigé en six langues : latin, allemand, anglais, italien, espagnol et français. En voici l'analyse; nous passons naturellement sous silence les discours d'apparat, qui n'ont guère d'autre but que de glorifier la « science catholique. » =

Partie générale : L. Duchesne. L'origine du Livre bleu (le Livre bleu est un dossier formé par le ministre des Affaires étrangères pour sa justification. Les plus anciens dossiers de ce genre que l'on possède sont fournis par l'histoire du christianisme : ce sont ceux de saint Cyprien, du Donatisme, de saint Athanase d'Alexandrie, de saint Hilaire de Poitiers, la collection conciliaire de Sabinus, le dossier des Investitures, etc.). — Baron de Hertling. Le christianisme et la philosophie grecque. — Gius. Toniolo. Les progrès des sciences sociales à la fin du xixe siècle. — G. Hager. Histoire de l'art dans la Bavière ancienne. — Le P. Grisar. Un vœu de la critique historique catholique (des dangers de l' « hyperconservatisme critique, » qui concerne surtout les erreurs traditionnelles maintes fois réfutées). = Séances (analyse très sommaire des mémoires lus; nous indiquerons seulement celles de la section d'histoire). — O. Rottmanner. Les écrits de saint Augustin; qu'il est indispensable, pour les utiliser, d'en déterminer la date exactement (ce que n'ont pas fait les éditeurs de Vienne). — Cauchie. L'abbaye de Saint-Blaise; de la part qu'elle a prise à l'historiographie du xviiie siècle. — Th. Henner. Philippe de Hutten, « conquistador » allemand dans l'Amérique du Sud (de quelques lettres qui racontent les expéditions de cet aventurier, qui appartenait à la famille du célèbre Ulric, au Vénézuela et aux embouchures de l'Orénoque, pendant les années 1538-1541). — Ehses. Activité réformatrice sous le pape Paul III, avant le concile de Trente. — Dom U. Berlière. Les mss. de la règle de saint Benoît au Mont-Cassin. — Al. Knœpfler. Raban Maur et son « De institutione clericorum. » — B. Sepp. Sur la chronologie des quatre premiers synodes francs du viiie siècle. — P. Feret. Premières négociations de M. Cortois de Pressigny pour obtenir un nouveau Concordat, 1814-1815. — Degert. De quelques martyrologes inédits du midi de la France. — Fr. Kampers. Alexandre le Grand et l'idée de la monarchie universelle selon l'apocalyptique et la légende. — V. Rœhrich. Ce que sont devenues les anciennes peuplades de la Prusse sous l'ordre Teutonique. — J. Gay. L'Apulie byzantine à la fin du xe siècle et l'expédition de l'empereur germanique Otton II. — A. Ehrhard. Les mss. hagiographiques grecs de la Bibliothèque impériale de Vienne. — Linsenmayer. Les persécutions des chrétiens dans l'empire romain et l'historiographie moderne. — A. Nuernberger. Les vicariats pontificaux d'après les recherches de l'érudition. — H. Schrœrs. Un prétendu discours du pape Hadrien II au concile (voir plus haut, p. 431, l'analyse du *Historisches Jahrbuch*). — G. Hueffer. Les écrits de saint Bernard sur la croisade. — P. Bourbon. Saint Louis et l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune. — W. Gottlob. Les registres pontificaux et les sociétés de commerce d'Angelerius Solaficus et des Buonsignori. — J. Heidemann. Clément IV et le vicariat impérial de Charles d'Anjou en Toscane. — Les sermons de saint Bonaventure. — A. Demski. Le pape Nicolas III et le royaume d'Arles. — Fr. Ehrle. La chronica actitato-

rum temporibus Benedicti papae XIII, de Martin d'Alpartil (cette chronique est intéressante pour l'histoire de l'antipape Pierre de Luna pendant les années 1396-1415). — Jos. Schnitzer. P. Burlamacchi, biographe de Savonarole. — G. Linneborn. Tentatives de réformes dans les monastères westphaliens de l'ordre de Cîteaux, du xve siècle au xviiie. — A. Coleman. La suppression des monastères en Irlande par Henri VIII. — Marquis Mac Swiney de Mashonaglass. Les roses d'or envoyées par les papes aux rois de Portugal au xvie siècle. — J. Scheufgen. Les négociations relatives à la réunion de la Russie avec l'Église catholique sous Ivan le Terrible. — A. Pieper. Fondation et première organisation de la congrégation de la Propagande, 1622. = En dehors de la section d'histoire, sept autres avaient été organisées pour les études religieuses, la philosophie, les sciences juridiques et sociales, l'histoire de l'art et de la civilisation, l'Orient, les sciences auxiliaires (philologie, archéologie, épigraphie), les mathématiques et l'histoire naturelle.

— Des célèbres *Tableaux du passé allemand* (pourquoi traduire par *germanique ?*) M. Aimé Mercier a eu l'heureuse idée d'extraire les pages qui peignent le *Peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente ans* (Paris, Plon, 1901, in-8°, xi-352 p.).

Autriche-Hongrie. — Le Dr Ludwig Pastor, professeur d'histoire générale à Innsbruck, a été nommé directeur de l'Institut autrichien des études historiques à Rome.

— La Commission autrichienne, constituée récemment pour l'édition de documents relatifs à l'histoire moderne, a, sur la proposition de Zwiedineck, entrepris la publication de la Correspondance du roi Ferdinand avec l'empereur Charles-Quint.

— Le sixième volume complémentaire (Ergænzungsband) des *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung* est un recueil de mémoires réunis, sous la direction d'E. Mühlbacher, pour fêter le cinquantième anniversaire du doctorat de Th. de Sickel. Les auteurs appartiennent exclusivement à l'empire austro-hongrois (Innsbruck, Wagner, 883 p., 1901). Voici l'analyse de ce gros volume : O. Redlich. La *Notitia* et la *Carta* en droit germanique (étudie l'histoire de la *Carta* sur le sol germanique et en particulier des diplômes royaux au xie et au xiie siècle). — L.-M. Hartmann. Les notaires des rois lombards. — E. von Ottenthal. Remarques sur les diplômes des rois saxons pour Osnabrück. — K. Uhlirz. Recherches sur l'histoire de l'empereur Otton II : 1° expédition contre le roi de Danemark, Harald à la Dent bleue; 2° le soulèvement bavarois de l'an 974; 3° l'origine de la première dynastie autrichienne : les comtes Berthold et Liutpold étaient sans doute de la famille des Babenberg. — P. Kehr. *Scrinium* et *Palatium;* pour servir à l'histoire de la chancellerie pontificale au xie siècle. — H. Steinacker. Le recueil des canons du cardinal Deusdedit (Cod. Vat. 3833) et les plus anciens « Libri canonum. » — H. von Vol-

TENI. Traces du droit rhéto-romain en Tirol. — J. LAMPEL. Une source des Annales de Melk et d'Admont : la « Guerre de Saxe » de Bruns. — Fr. WILHELM. Le dialogue de Herbord concernant la vie d'Otton de Bamberg, l'apôtre de Poméranie; étude sur les mss. — Aug. VON JAKSCH. Une généalogie de Spanheim de Carinthie et le « Liber traditionum » de Saint-Paul. — KAINDL. Les légendes des sept chefs hongrois; contribution à l'étude critique des chroniques hongroises. — L. VON FEJERPATAKY. Les diplômes du roi Béla III de Hongrie, 1172-1196 (organisation définitive de la chancellerie royale sous ce prince). — B. BRETHOLZ. Mocran et Mocran. Pour servir à la critique de la Bulle d'or de l'empereur Frédéric II pour la Moravie en 1212 (dans cette bulle, l'empereur concède au marquis de Moravie « *Mocran et Mocran* cum omni jure et pertinenciis suis; » au lieu de ces trois mots énigmatiques, il faut lire : « Marchionatum Moraviae »). — O. DOUBLIER. Des actes formels relatifs à l'admission dans le compagnonnage sous l'ancien droit norvégien. — K. KLAAR. Les deux seigneuries de Vogelwaid à Klausen; note sur la question relative à la patrie du poète Walther. — Th. SCHŒN. Les avoués (landvögte) impériaux dans la Haute et la Basse-Souabe jusqu'en 1486. — K. SCHALK. Les mouvements populaires et leur influence sur les institutions de la république florentine. — M. TANGL. Une négociation auprès des auditeurs de rote en 1323 (l'abbé de Fulda soumit à leur examen une bulle confirmant les privilèges de l'abbaye; ils l'approuvèrent, et cependant elle était fausse). — A. LUSCHIN VON EBENGREUTH. De la manière de compter les années et de l'indiction à Sienne (le style usuel était, non celui de Pise, mais celui de Florence; l'indiction y commençait à la fête de la Nativité, le 8 septembre). — J. LECHNER. Pour servir à l'histoire du roi Wenceslas, jusqu'en 1387 (son éducation; le plan de son expédition à Rome). — S. HERZBERG-FRÆNKEL. Les livres de fraternité et d'armoiries de Saint-Christophe sur l'Arlberg (avec deux planches de fac-similé). — Baron O. DE MITIS. Un registre des serments à la cour pontificale sous Martin V. — Fr. VON KRONES. André Baumkircher et son rôle historique; sources et bibliographie. — Max VANCSA. Les plus anciennes déclarations d'impôts faites par les États provinciaux de l'Autriche, 1502. — W. ERBEN. Ordonnance réglant l'organisation militaire en Allemagne, XVIe et XVIIe siècle. — Alois VELTZÉ. La garde urbaine de Vienne du XVIe au XVIIIe siècle. — J. ŠUSTA. Essai d'une réforme constitutionnelle dans les États de l'Église sous Paul IV. — S. STEINHERZ. Deux sermons de l'évêque Musso à Vienne en 1560. — V. BIBL. L'archiduc Ernest et la contre-Réforme dans la Basse-Autriche, 1576-1590. — J. LOSERTH. La contre-Réforme et la classe des seigneurs et des chevaliers dans l'Autriche intérieure. — A. STARZER. La remise du chapitre d'Eberndorf aux Jésuites. — H. FORST. Les troupes de l'empire d'Allemagne dans la guerre contre les Turcs en 1664. — Ed. WERTHEIMER. Le baron Hompesch et Joseph II (expose, d'après des documents inédits, le rôle joué en 1788-1789 par un des plus ardents adversaires

de Joseph II et de ses plans de centralisation). — O. Criste. La retraite du colonel comte Kinsky, du Vorarlberg en Bohême, nov. 1805. — A. Kienast. Le feld-maréchal Benedek et le brevet de février 1861. — Fr. Zimmermann. L'historiographie transylvanienne, surtout par rapport à la question de la colonisation. — K. Schrauf. Pour servir à l'histoire des archives de l'Université de Vienne. — Jul. von Schlosser. Genèse des idées sur l'art au moyen âge. — Max Dvořak. Influence byzantine sur la miniature italienne au xive siècle. — Fr. Wickhoff. Le buste en cire du musée Wicar à Lille. — H. Zimmermann. La vraie date d'un portrait du Titien à la galerie impériale de peintures à Vienne. — E. Richter. Nouvelles explications sur l'Atlas historique des Alpes autrichiennes. — E. Muehlbacher. Le devoir de fidélité dans les diplômes de Charlemagne.

Pays-Bas. — L'examen des rapports de plus en plus tendus entre la République des Provinces-Unies et le roi d'Angleterre, depuis la Restauration de la maison des Stuarts en 1660, et des causes de la guerre de 1665 entre ces deux puissances, a été entrepris par M. Japikse (*De verwikkrelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-1665*. Thèse de Leyde). C'est une œuvre solide, mais, il faut l'avouer, un peu longue; les recherches de l'auteur dans les archives de la Haye, de Londres et de Paris n'augmentent pas beaucoup l'état de nos connaissances sur ce sujet.

— M. Hylkema a consacré au mouvement religieux qui, surtout sous des formes mystiques, se manifesta aux Pays-Bas pendant la seconde moitié du xviie siècle, une étude intéressante intitulée : « Réformateurs. »

— Feu M. Wijnne avait commencé en 1888 la publication des résolutions de la régence d'Utrecht, relatives à l'Université de cette ville. Cette publication, interrompue par la mort de l'auteur, a été continuée et achevée par Mlle Lucie Miedema, qui, de plus, dans une introduction détaillée, étudie d'une manière solide l'histoire de l'instruction à Utrecht jusqu'à 1636 (*Resolutien van de vroedschap van Utrecht betreffende de Academie*).

— Le t. IV du Catalogue de la collection des Pamphlets de la Bibliothèque royale à la Haye, publié par M. Knuttel, embrasse les années 1689-1713.

— Un discours sur feu M. Fruin, prononcé par M. Blok à l'Académie royale, a été tiré à part et augmenté d'une bibliographie de toutes les publications de M. Fruin, composée par M. Petit. M. P.-L. Muller a rendu hommage aux grands mérites de M. Fruin dans les rapports annuels de la *Maatschappy van Nederlansche Letterkunde* (1900). Une étude très remarquable sur le même savant vient de paraître : dans la première partie, l'auteur, M. Kernkamp, fait la critique des articles que M. Byvanck a fait paraître dans le *Gids* sur M. Fruin (*Rev. hist.*, LXXII, 455); la seconde partie est consacrée à l'étude de ses œuvres.

Suisse. — Le Dr Hippolyte-J. Gosse, mort le 22 février dernier, dans sa soixante-septième année, professait la médecine légale à l'Université de Genève. L'esprit de recherche et d'investigation qu'il portait en toutes choses avait aussi fait de lui un archéologue passionné. On lui doit un certain nombre de publications relatives à l'archéologie préhistorique locale. Dans ses *Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique* (Genève, 1894, in-4°) et dans ses *Souvenirs du Danemark* (Genève, 1895, in-8°), il s'était attaché à l'étude d'un problème qui le captivait entre tous, celui des origines et des transformations successives de l'ornementation irlandaise. Il faut encore citer son mémoire intitulé : *Contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Genève* (*Publication de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre,* 3e fasc. Genève, 1893, in-4°). La ville de Genève lui avait confié la direction de son musée archéologique et de sa salle des armures; Gosse a consacré au développement de ces collections beaucoup de sagacité et de dévouement.

— Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la Suisse a pris une part active aux recherches entreprises, un peu partout, sur l'époque préhistorique. M. le professeur J. Heierli, dont les travaux dans ce domaine sont justement appréciés, a réuni les résultats de ce mouvement scientifique, auquel les noms de Ferdinand Keller et de Frédéric Troyon resteront attachés, dans son « Histoire primitive de la Suisse » (*Urgeschichte der Schweiz.* Zurich, A. Muller, 1901, in-8°, XVI-453 p.). Ce volume, écrit avec une compétence et une méthode remarquables et enrichi d'illustrations bien faites, est destiné en même temps au public lettré et aux érudits. Ceux-ci regretteront sans doute que, pour ne pas grossir outre mesure le volume, l'auteur ait supprimé toute indication de sources; M. Heierli leur promet de remédier à cet inconvénient par la publication d'une carte archéologique de la Suisse, conçue sur le modèle de l'excellente carte archéologique du canton d'Argovie, due au même érudit.

— M. Rodolphe Thommen poursuit activement la publication du recueil des *Urkunden zur Schweizer Geschichte aus œsterreichischen Archiven,* qu'il édite pour la Société générale d'histoire suisse (voy. *Rev. hist.,* t. LXXII, p. 462). Le tome II comprend les années 1381 à 1410 (Bâle, Geering, 1900, in-4°, IV-551 p.); il contient 692 documents dont le plus grand nombre était inédit ou avait été publié d'une manière insuffisante.

— Sous le titre : *Die Zürcher Stadtbücher des XIV. und XV. Jahrhunderts,* la Société des antiquaires de Zurich a entrepris de publier un document d'une grande importance pour l'histoire du droit et de l'administration municipale pendant la dernière partie du moyen âge. Le tome II, qui vient de paraître par les soins de M. H. Zeller-Werdmüller (Leipzig, Hirzel, 1901, in-8°, VI-422 p.), contient le registre du conseil des Deux-Cents et le registre du Petit Conseil de Zurich pour

les années 1412 à 1428. Il ne faut pas chercher dans ces registres les procès-verbaux complets des séances des conseils ; le secrétaire de la Ville y insérait seulement le texte des lois et des décrets votés par les conseils et certaines décisions d'ordre administratif ou politique. Le présent volume fournit des renseignements intéressants sur la formation du territoire actuel du canton de Zurich et sur la part que prenait alors cette ville dans les affaires de la Confédération. Les travailleurs sauront gré à M. Zeller-Werdmüller des notes, d'une érudition très sûre, dont il a accompagné le texte des registres; un index sera joint au tome III et dernier.

— Le tome Ier des *Registres du Conseil de Genève,* que M. Émile Rivoire vient de faire paraître (Genève, 1900, in-8°, IX-558 p., publié sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève), est une autre contribution précieuse à l'histoire des villes au XVe siècle. Il reproduit intégralement les volumes I à IV de la collection des registres et s'étend aux années 1409 à 1461; il est à remarquer, toutefois, que, durant cette période, les registres présentent des lacunes considérables. Ces registres, écrits en latin jusqu'à la Réformation, renferment les procès-verbaux succincts des séances des différents conseils; c'est dire qu'ils abondent en faits curieux pour l'historien, l'archéologue et le philologue. Afin de ne pas retarder indéfiniment l'impression d'un texte aussi étendu qu'est la collection des registres, l'éditeur s'est résolu à supprimer toute note; il y supplée en partie par un bon index des noms de personnes et de lieux et des principales matières. Il faut espérer que cette importante publication sera poursuivie sans retard, avec le même soin et la même exactitude, car elle peut seule donner une base solide et définitive à l'histoire de la communauté genevoise pendant la période mouvementée qui a précédé l'établissement de la Réforme.

— Le traité *Du droit des magistrats sur leurs sujets,* qui parut en 1574, deux ans après la Saint-Barthélemy, occupe une place importante dans la littérature politique protestante du XVIe siècle. Jusqu'ici, les historiens n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur le nom de l'auteur de cet écrit. A l'aide de trois passages du registre du Conseil de Genève de l'année 1573, M. Alfred Cartier a pu établir, d'une manière péremptoire, que cet auteur est Théodore de Bèze. Il a étudié les circonstances dans lesquelles ce traité a été rédigé et l'influence des thèses soutenues avec tant de hardiesse par le chef des églises réformées de France (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. II, livr. 4. Tiré à part, Genève, Jullien, 1900, in-8°, 20 p.).

Grande-Bretagne. — Le très honorable évêque d'Oxford, William Stubbs, est mort le 23 avril dernier à l'âge de soixante-seize ans. Avec lui, l'Angleterre perd le plus érudit de ses grands historiens.

Il était né le 21 juin 1825 à Knaresborough (York), dans cette région septentrionale de l'Angleterre qui, depuis Bède, a jeté plusieurs fois un

vif éclat dans le monde de la littérature et de l'histoire. Il fit ses premières études à Ripon et alla les achever à Oxford, dont l'Université devint pour lui comme une seconde patrie; il les termina brillamment en 1848. La même année, il devint « fellow » de Trinity College et reçut les ordres sacrés. Vicaire à Navestock (Essex), il y resta douze ans, menant de front avec une égale conscience les devoirs de sa charge et l'étude de l'histoire. A cette période appartiennent en effet trois œuvres qui montrent déjà les directions qu'il devait donner à son activité littéraire : 1° une liste chronologique des évêques de l'Angleterre (*Registrum sacrum anglicanum*, 1858; seconde édition revisée et complétée en 1898); 2° une édition critique du *Tractatus de Inventione sancte Crucis apud Waltham* (1860)[1]; 3° une traduction des *Institutions de l'histoire ecclésiastique* (1863) composée un siècle auparavant par l'Allemand Lorenz de Mosheim (mort en 1755) et qui, en son temps, avait fait époque[2]. Dans ces œuvres apparaissait sa prédilection pour l'histoire des institutions, pour la critique des textes, pour les études de chronologie pure. Enfin, il complétait son éducation première en se mettant à la discipline de l'Allemagne.

Mais, à ce moment, nommé bibliothécaire de la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth, si riche en manuscrits du moyen âge, il va utiliser les facilités que Londres lui offrait pour éditer quelques-uns des textes les plus importants de l'histoire médiévale. La Collection du maître des rôles avait été inaugurée en 1858; plus de cinquante volumes avaient déjà paru. Stubbs fut, avec Luard, le plus éminent des collaborateurs de cette vaste entreprise; plus qu'aucun autre, il y apporta la méthode de l'érudition allemande en ce qui concerne l'établissement des textes, l'étude des sources, l'appréciation des témoignages. Luard s'était réservé le XIIIe siècle; Stubbs s'attribua le XIIe, en particulier l'époque des rois angevins qu'il a, on peut le dire, entièrement renouvelée[3]. Nulle part on n'a mieux que dans sa préface à Roger de Howden exposé le développement de l'historiographie monastique dans les comtés du nord, depuis Bède le Vénérable jusqu'au grand chroniqueur de Henri II, en passant par Siméon de Durham et Henri Huntingdon.

1. Il avait déjà publié, en 1850, une *Hymnale secundum usum Sarum*.

2. Plus tard il surveilla une réédition de la *History of the christian church* de C. Hardwick, archidiacre d'Ely, mort en 1859 (cette réédition est de 1872).

3. Stubbs a publié dans cette collection les ouvrages suivants : *Chronicles and Memorials of the reign of Richard I* (2 vol., 1864-65); *Gesta regis Henrici II Benedicti abbatis* (2 vol., 1867); *Chronica magistri Rogeri de Hoveden* (4 vol., 1868-71); *Memoriale fratris Walteri de Coventria* (qu'il aurait mieux valu publier sous le nom du chanoine anonyme de Barnwell. 2 vol., 1872-73); *Memorials of saint Dunstan, archbishop of Canterbury* (1874); *Radulfi de Diceto, decani Lundoniensis, opera historica* (2 vol., 1876); *Historical works of Gervase of Canterbury* (2 vol., 1879, 1880); *Chronicles of the reigns of Edward I and Edward II* (2 vol., 1882-83); *Willelmi Malmesburiensis de gestis regum* et *Historia novella* (2 vol., 1887-1889).

Certaines de ses introductions contiennent en outre des morceaux achevés sur Henri II, Richard et Jean, leur caractère et leur politique. Mais les chroniqueurs n'étaient pas à ses yeux les seuls témoins que l'historien doive interroger; il savait que leur témoignage doit être sans cesse contrôlé et complété par les documents d'archives, et il avait entrepris de donner, avec W. Haddan, une nouvelle édition des *Concilia* de H. Spelman et de D. Wilkins. Tandis que Haddan reprenait à ce point de vue les sources de l'histoire ecclésiastique dans les royaumes de race et de langue celtiques, Stubbs devait traiter celle des royaumes anglo-saxons. Cette collaboration féconde, dont les résultats ont été inappréciables, fut malheureusement interrompue par la mort de Haddan (1873), et Stubbs n'alla pas plus loin que le pontificat de Ceolnoth, archevêque de Cantorbéry (832-870)[1].

Cependant, Stubbs avait été nommé professeur royal à l'Université d'Oxford (1866). Quelques-unes de ses leçons ont été réunies en volume[2]; mais le fruit impérissable de son enseignement a été cette histoire constitutionnelle en trois volumes qui l'a mis au premier rang des historiens anglais (1874); il l'accompagna d'un choix de textes pour l'étude des institutions anglaises jusqu'à la fin du XIIIe siècle, qui a rencontré un succès sans précédent, attesté par sept éditions en vingt-cinq ans[3]. Tout, dans cette grande histoire, n'est pas traité avec une égale compétence. Dans l'exposé des institutions germaniques, on sent trop l'influence dominante de Waitz et de Maurer. Pour l'époque anglo-saxonne, il n'était pas assez familier avec la connaissance des chartes ni peut-être même des lois pour en tracer un tableau original; de même les origines du régime féodal ou parlementaire ne sont pas indiquées avec la précision et les nuances qu'on y a montrées depuis. C'est que Stubbs, érudit méthodique plutôt qu'historien original et pénétrant, timide quand il faut aborder le terrain mouvant des origines, n'était à son aise que dans les époques où les textes abondent; aussi a-t-il traité de main de maître les créations administratives de Henri II et les transformations de l'État anglais sous les Édouard[4], transformations que d'ailleurs il se complait à représenter comme autant de progrès accomplis par le gouvernement et par le peuple

1. Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*. 4 vol., 1869-1878.

2. *Seventeen lectures on the study of medieval and modern history delivered at Oxford under statutory obligation in the years* 1867-1884. Oxford, 1886. (Les sujets traités sont : de la méthode historique; la littérature et la science au temps de Henri II; le royaume de Chypre et l'Arménie au moyen âge; différence entre l'histoire du moyen âge et l'époque moderne; le Parlement sous Henri VIII; histoire du droit canonique en Angleterre; le règne de Henri VII.)

3. *Select charters and other documents illustrative of english history*.

4. Son petit volume *Early Plantagenets*, publié en 1874 dans la collection des « Epochs of english history, » est un excellent résumé de l'histoire des XIIe et XIIIe siècles.

anglais. Même, en présence de témoignages nombreux, il éprouve des scrupules et il hésite à prononcer des conclusions fermes; aussi, certains lui préfèrent-ils Rudolph Gneist, plus sec, mais plus précis et souvent aussi abondamment informé. En somme, cette histoire constitutionnelle, qui renferme des parties excellentes, où se détachent des pages admirables, telles que les portraits de Jean Sans-Terre, d'Édouard Ier et de Henri V, n'est qu'une œuvre très distinguée; mais l'influence qu'elle a exercée est prodigieuse et loin sans doute d'être épuisée, parce qu'on y trouve un emploi judicieux et abondant des sources, une grande masse de faits en partie nouveaux, présentés dans un esprit rigoureusement critique, une philosophie un peu molle sans doute et trop optimiste, mais tout imprégnée de l'esprit de progrès pacifique et de liberté.

Après vingt-cinq ans d'un prodigieux labeur, Stubbs changea d'activité. L'Église anglicane, où il était entré aussitôt après l'Université, à laquelle il n'avait cessé d'appartenir de cœur et d'apporter le secours de ses lumières[1], le reprit tout entier. Après avoir été chanoine résident du chapitre de Saint-Paul à Londres (1879), il fut en 1884 promu à l'évêché de Chester, et, en 1888, à celui d'Oxford. Il cessa de professer, presque même d'écrire, se renfermant dans ses devoirs pastoraux qu'il accomplit avec l'admirable conscience qu'il apportait à toutes ses œuvres. Il n'en continua pas moins de suivre la marche en avant des études historiques, sans jalousie pour les travailleurs plus jeunes qui venaient à leur tour fouiller le terrain où il avait creusé de si profonds sillons, sans amertume pour les corrections que l'on apportait à ses propres travaux[2], trouvant encore du temps pour prendre sa part de collaboration anonyme à des œuvres telles que les publications des plus anciens rôles de la Pipe. Comme son illustre compatriote Bède le Vénérable, il est mort après avoir donné toute sa mesure et rempli toute sa tâche.

Ch. Bémont.

1. Une commission pour la réforme des tribunaux ecclésiastiques (Ecclesiastical courts Commission) ayant été nommée par le Parlement, Stubbs contribua largement au rapport dressé par les commissaires. Il y traça la liste des tribunaux qui ont exercé la juridiction ecclésiastique jusqu'en l'année 1832, des procès pour crime d'hérésie antérieurs à l'année 1533, et des actes formels par lesquels le clergé reconnut la suprématie royale; il y fit l'histoire de la convocation parlementaire du clergé (1522-1547) au moyen d'extraits des journaux de la Chambre des Lords et des archives de ces convocations (*Report of the Commissioners appointed to inquire into the constitution and working of the ecclesiastical courts*. Vol. I. Blue Books, 1883).

2. Stubbs était le premier à confesser une erreur qu'on lui avait signalée; c'est ainsi que, dans la préface à l'*Historia regum* de Guillaume de Malmesbury, il reconnut que l'auteur de l'*Itinerarium Ricardi*, Richard, prieur de la Trinité de Londres, n'était pas, comme il l'avait écrit d'abord, un historien original, mais qu'il n'avait guère fait autre chose que traduire en latin le poème français d'Ambroise sur la troisième croisade.

— Dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Litteraturen* (Bd. CVI, Heft 1-2), M. Félix Liebermann a publié l'introduction au texte des « Lois de Guillaume le Conquérant » qui doit figurer dans le fasc. 3 de ses *Gesetze der Angelsachsen*. Il y refait l'étude critique mise par M. Matzke en tête de la récente édition de ces lois (cf. *Rev. hist.*, t. LXXIII, p. 114), corrige quelques détails, ajoute bon nombre d'observations nouvelles et arrive à peu près aux mêmes conclusions, encore plus solidement appuyées. Il établit à son tour que le texte latin des lois est traduit du texte français (ou anglo-normand), mais en faisant remarquer que le texte latin que nous possédons ne dérive d'aucun des deux manuscrits dans lesquels nous est parvenu le texte français. L'auteur écrivait dans la région correspondant à l'ancien royaume de Mercie, non loin, mais en dehors de celle où avait dominé la loi danoise. Quant à la date, fixée par M. Matzke vers 1150, M. Liebermann serait disposé à la placer un peu plus tôt, avant 1140, peut-être même entre 1110 et 1120.

— M. Inderwick a publié le t. III de son *Calendar of Inner Temple records;* il se rapporte aux années 1660-1714 et ne sera pas, pour le moment du moins, continué.

— On aura une idée des procédés critiques employés par le P. James Forbes dans son *Jean Ogilvie, Écossais, jésuite, torturé et mis à mort pour la foi à Glascow, le 10 mars 1615* (Paris, Leroux, 1901, 2e édition, in-8°, xl-284 p.), par le détail suivant : un témoin dépose en 1672 qu'il a entendu, en 1633, un autre témoin raconter qu'il avait recueilli d'un témoin oculaire un fait qui se serait passé le 9 mars 1615 (p. 108). Sous prétexte que Spottiswood est un archevêque cruel et rapace, le P. F. se contente trop exclusivement d'une source unique, le récit d'Ogilvie lui-même. Il n'est pas douteux d'ailleurs que Jean Ogilvie fut un martyr, et, comme tel, il a droit à notre sympathie. Il est seulement regrettable de voir le P. F., épousant sur ce point les idées de son héros, refuser le titre de martyr à ceux qui meurent pour une autre foi que la sienne (p. 77); il dit crûment que le catholicisme avait le droit de se faire persécuteur en Espagne et en France et de n'être pas persécuté en Angleterre et en Écosse. Il porte sur la Réforme ce jugement (p. ii), dont la simplicité n'exclut pas la contradiction : « Prêchée par quelques apostats, violateurs effrontés de leurs vœux, et *par des hommes de la lie du peuple;* appuyée par des nobles ambitieux et cupides..., la Réforme avait été, en Écosse comme ailleurs, *un mouvement aristocratique et politique.* » — Martyr de sa foi, il n'en reste pas moins qu'Ogilvie refusa de répondre à la question, toute politique en somme, de savoir si le pape avait le droit de déposer (et non seulement d'excommunier) un roi hérétique. Ce silence était significatif, surtout après la dispute entre Jacques Ier et Bellarmin, récemment étudiée par le P. de la Servière.

H. H.

Livres nouveaux. — *A. W. Moore.* A history of the isle of Man. Fisher

Unwin, 2 vol. Prix : 32 sh. — *John Morley*. Oliver Cromwell. Macmillan. Prix : 10 sh. — *Th. Roosevelt*. Oliver Cromwell. Westminster, A. Constable. Prix : 10 sh. 6 d. — *Lord Roseberry*. Napoleon; the last phase. A. L. Humphreys. Prix : 7 sh. 6 d.

Canada. — La bibliothèque de l'Université de Toronto vient de publier et nous avons reçu un ouvrage de fort belle apparence intitulé : *The early trading Compagnies of New France; a contribution to the history of Commerce and Discovery in North America,* par M. H. P. Biggar. L'édition a été tirée à 600 exemplaires, dont 250 seulement sont mis dans le commerce (prix : 16 sh. ou 4 doll.).

Italie. — Francesco Suriano, de l'ordre des Mineurs, né à Venise en 1450, passa de longues années en Orient, et eut occasion de connaître assez bien la situation des chrétientés dans les pays musulmans. Le fruit de ses observations fut *Il trattato di Terra Santa e dell' Oriente,* ouvrage commencé par lui dès 1485, revu en 1514, puis publié à Venise en 1524. Le P. Girolamo Gobulovitch, missionnaire apostolique de la custode de Terre sainte, vient d'en donner une édition complète d'après les manuscrits autographes et l'édition princeps (Milan, 1900, in-8°). L'ouvrage présente un certain intérêt; l'auteur parle de choses qu'il a vues par lui-même, et son témoignage est précieux, principalement touchant la situation respective des différentes communions chrétiennes en Terre sainte et les relations entre musulmans et chrétiens à la fin du xve siècle.

— Il y a eu l'an dernier cinquante ans que M. Francesco Pepere, aujourd'hui doyen de la Faculté de droit à l'Université de Naples, a commencé d'enseigner. A cette occasion, ses collègues, amis et disciples se sont associés pour composer un volume de mélanges qui intéressent l'histoire du droit et l'histoire italienne (*Pel cinquantesimo anno d'insegnamento del Prof. Fr. Pepere*. Naples, typographie de la Società anonima cooperativa, xiv-475 p.).

— La Società editrice nazionale de Rome a entrepris une nouvelle édition de la *Storia della città di Roma nel medio evo* de F. Gregorovius. M. Luigi Borsari a fait au texte primitif d'assez nombreuses additions qui figurent à la fin de chaque chapitre; enfin, de nombreuses illustrations ajoutent un charme artistique à la valeur historique de l'ouvrage. Le t. I, paru en 1900, va jusqu'à la mort de Jean X, en 929.

Erratum de la précédente livraison.

La phrase de M. Alfred Leroux citée p. 79 doit être ainsi corrigée : « Il y a doute pour la Marche : M. Longnon l'attribue au roi de France; M. Ant. Thomas, aux Anglais. »

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Allard. Julien l'Apostat, 103.
— Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, 107.
Atlas archéologique de la Tunisie, 112.
Berchem (*Max van*). Corpus inscriptionum Semiticarum, 3e fasc., 225.
Besnier et *Paul Blanchet*. La collection Farges (Description de l'Afrique du Nord), 112.
Bloch (*G.*). La Gaule indépendante et la Gaule romaine, 331, 403.
Bousrez. Étude sur les aqueducs de l'époque romaine en Touraine, 342.
Burger (*C.-P.*). Der Kampf zwischen Rom und Samnium, 401.
Chaillan. Promenades archéologiques dans la vallée de l'Arc, 340.
Chatellier (*du*). Le bronze dans le Finistère, 342.
Chauvet. Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente, 344.
Coutil. L'âge du bronze en Normandie, 342.
Dangibeaud et *Proust*. La ville de Saintes à la fin du XIXe siècle, 344.
Dautremer. Ammien Marcellin, 107.
Day (*Edward*). The social life of the Hebrews, 237.
Dennison. The epigraphic sources of the wrintings of Suetonius, 103.
Devaux. Étymologies lyonnaises, 341.
Dezeimeris. Un mythe syrien représenté sur un bas-relief gallo-romain de la Gironde, 344.
Fabia. Onomasticon Taciteum, 102.
Feuvrier. Note sur le cimetière burgonde de Chevigny, Jura, 343.
Fougères. La vie publique et privée des Grecs et des Romains, 109.
Gérin-Ricard. Monographies des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque, 340.
Goy (*de*). Les âges du bronze et du fer en Berry, 343.
Gsell. L'Algérie dans l'antiquité, 112.
Héron de Villefosse et *Michon*. Musée du Louvre; département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1899, 109.
Homo. Lexique de topographie romaine, 110.
Lentheric. Côtes et ports français de l'Océan, 336.
Liger. Découverte de la ville de Varacia à Sargé, Loir-et-Cher, 342.
Macé. Essai sur Suétone, 102.
Maître. Les sarcophages du pays nantais, 342.
Malotet. De Ammiani Marcellini digressionibus quae ad externas gentes pertineant, 107.
Marteaux et *Le Roux*. Voie romaine de Boutae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy, 340.
Mater. Les voies romaines dans le département du Cher, 343.
Pallu de Lessert. Fastes des provinces africaines; tome II : Bas-Empire, 111.
Pontremoli et *A. Collignon*. Pergame, 399.
Poupardin (*René*). Le royaume de Provence sous les Carolingiens, 226.
Radet (*Georges*). L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes, 112.
Saint-Jours. Port d'Albret et le littoral des Landes, 336.
Sayce (*A.-H.*). Babylonians and Assyrians, 237.
Thédenat. Le forum romain, 109.
Vallois. Les voies romaines d'Avaricum, 344.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bertin (*Georges*). La campagne de 1812. La campagne de 1813. La campagne de 1814, 231.
Desbrières (capitaine *Édouard*). Projets de débarquement aux îles Britanniques, 1793-1805, 123.
Gooch (*G. P.*). Annals of politics and culture, 1492-1899, 237.
Verzel (*G. de*). Tableaux d'histoire militaire, 454.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Boudet. La légende de saint Flour et ses fables, 338.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Bouillet. Sainte Foy, vierge et martyre, 338.
Capes (*W.*). The english church; XIV-XV th. cent., 382.
Douais. Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France, 347.
Lea (*H.-Ch.*). Léo Taxil, Diana Vaughan et l'Église romaine, 370.
Réville (*Jean*). Le 4e Évangile, 225.
Suriano. Il trattato di Terra Santa, 468.
Ward (*W.*). Le cardinal Wiseman, trad. p. *J. Cardon*, 237.

ALLEMAGNE.

Akten des 5en internationalen Kongresses katholischer Gelehrten, 457.
Mercier (*Aimé*). Le peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente ans, 457.
Priesack (*Jul.*). Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier 1314-1328, 410.

DANEMARK.

Steenstrup (*Joh.*). Danemarks sydgrænse, 800-1100, 238.

FRANCE ET COLONIES.

Andigné (général *d'*). Mémoires, p. p. *E. Biré*; t. II, 124.
Anglade (*J.*). Notice sur un livre de comptes de l'église de Fournès, Aude, 452.
Belleval (*marquis de*). Les bâtards de la maison de France, 454.
Bémont (*Ch.*). Rôles gascons; t. II, 226.
Biré. Voy. *Andigné*.
Bodley (*J. E. C.*). France, 160, 455.
Bragagnolo. Storia di Francia, 237.
Cultru (*Prosper*). Dupleix, 454.
Cuvillier-Fleury. Journal intime, p. p. *E. Bertin*, 128.
Dayot. Le second Empire, 129.
Dreyfus (capitaine *Alfred*). Simple récit, 380.
Dumoulin (*Maurice*). La vie et les œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris, 356.
Eudes (*saint*). Occupatio, p. p. *Swoboda*, 451.
Fabrège (*Frédéric*). Histoire de Maguelonne; tome II, 367.
Fagniez (*G.*). Documents sur l'histoire du commerce et de l'industrie en France, 345.
Garnault (*Émile*). Le commerce rochelois au XVIIIe siècle; tome V, 228.
Gassies (*Georges*). Les chartes de la commune de Meaux, 451.
Girard (*B.*). La Vendée maritime. L'Aunis et la Saintonge maritimes, 453.
Grant (*A.-J.*). The french monarchy, 1483-1789, 455.
Hardy (général *Jean*). Correspondance intime, p. p. son petit-fils le général *Hardy de Périni*, 121.
Houtin. La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle, 451.
Hugo (*Victor*). Choses vues, 129.
Jaudon. Port-Royal à Toulouse, 452.
Kraushaar. Bourboni na wygnaniu w Mitawie i Warszawie, 414.
Kuscinski (*Auguste*). Les députés à l'Assemblée législative de 1791, 118.
Lafond (*Paul*). Garat, 230.
La Jonquière (capitaine *C. de*). L'expédition d'Égypte; tome II, 122.
La Servière (le R. P. *Joseph de*). Un professeur d'ancien régime : le P. Ch. Porée, 227.
Lenotre. Vieilles maisons, vieux papiers, 125.
Macdowall. Henry of Guise and other portraits, 413.
Mège (*Franc.*). La Grande Peur, 228.
Minoret (*Maurice*). La contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution, 229.
Molinier (*Aug.*). Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers; tome II, 450.
Montalivet (comte *de*). Fragments de mémoires et souvenirs, 126.
Moreau (*Jacob-Nicolas*). Mes souvenirs, p. p. *C. Hermelin*, 114.
Pape de Saint-Auban (*Jacques*). Mémoires, 1563-1587, p. p. *E. Maignien*.
Paulat (*G.*). L'ouvrier en soie, 158.
Petit (*E.*). Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne; tome VII, 364.
Petit (*Joseph*). Charles de Valois, 351.
— De libro rationis Guillelmi de Erqueto, 354.
Petit (*Jos.*), *Gavrilovitch*, *Maury* et *Teodoru*. Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris, 408.
Pfister (*Ch.*). L'énergumène de Nancy, Élisabeth de Ranfaing et le couvent du Refuge, 227.
Pietro (*Salvatore di*). Vita di San Luigi, re di Francia, terziario francescano, 146.
Portal (*Félix*). Le bataillon marseillais du 21 janvier, 118.
Prou (*Maurice*) et *Vidier*. Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 363.
Puaux (*Frank*). Chroniques mensuelles de la Revue chrétienne, 454.
Reinach (*Joseph*). Histoire de l'affaire Dreyfus, 130.
Reinsch. French experience with representative government, 454.

Roland (Madame). Lettres; p. p. *Cl. Perroud*, 116.
Roucaute. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue, 366.
Sée (*Henri*). Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge, 357.
Sæderhjelm (Mme *Alma*). Le régime de la presse pendant la Révolution française, 117.
Stéfane-Pol. Le conventionnel Lebas, 119.
Tortat (*Gaston*). Inventaire des titres du comté de Taillebourg, 346.
Zola (*Émile*). La vérité en marche, 381.

GRANDE-BRETAGNE ET COLONIES.

Bateson (Miss *Mary*). Records of the borough of Leicester, 1327-1509, 398.
Biggar. The early trading companies of New France, 468.
Bœhmer (*Heinrich*). Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI u. XII Jahrh., 383.
Boutmy. Essai d'une psychologie politique du peuple anglais, 379.
Clowes (*William Laird*). The royal navy, 392.
Conybeare (*Edward*). Alfred in the chroniclers, 139.
Dodge. Piers Gaveston, 389.
Forbes. Jean Ogilvie, 467.
Fortescue (*J. W.*). A history of british Army, 392.
Gairdner (*James*). The Paston letters, 1422-1509, 144.
Hall (*Hubert*). The receipt roll of the Exchequer for Michaelmas term XXXI Henry II, 141.
Hingeston-Randolf (*E. C.*). The register of John de Grandisson, bishop of Exeter, 142.
Hueffer (*F. M.*). The Cinque Ports, 396.
Inderwick. Calendar of Inner Temple records, 467.
Inman (*A. H.*). Domesday and feudal statistics, 384.
Inquisitions and Assesments relating to feudal aids, 135.
Lapsley (*Gaillard Thomas*). The county palatine of Durham, 396.
Leach (*Arthur*). Beverley town documents, 143.
— A history of Winchester College, 397.
Lee (*Guy Carleton*). Leading documents of english history, together with illustrative material from contemporary writers and a bibliography of sources, 133.
Mackinnon (*James*). The history of Edward III, 390.
Pike (*L. O.*). Year-books of the reign of Edward III, 142.
Pipe roll society; vol. XXIV, 139.
Plummer (*Charles*). Two of the saxon chronicles parallel; vol. II, 137.
Round (*J. H.*). The commune of London and other studies, 385.
— Studies in peerage and family history, 387.
Smith (*Goldwin*). The United Kingdom; a political history, 394.
Stephens et *Hunt*. The English Church, 597-1066, 382.
Stevenson (*Fr. Seymour*). Robert Grosseteste, bishop of Lincoln, 387.

ITALIE.

Corridore (*Franc.*). Storia documentata della popolazione del regno di Sardegna, 414.
Goyau (*G.*). Lendemains d'unité : Rome, royaume de Naples, 372.
Kovalevsky (*Max.*). La fin d'une aristocratie (Venise), 229.
Pepere. Pel 50° anno d'insegnamento del prof. Fr. Pepere, 468.

ORIENT MUSULMAN.

Aboulfarag, dit *Bar-Hebræus*. Le livre de l'ascension de l'esprit, sur la forme du ciel et de la terre, 225.
Abou Zeid Ahmed. Le livre de la création et de l'histoire, publ. et trad. p. *Cl. Huart*.
Bouriant (*U.*). Voy. *Maqrisi*.
Caudel. Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord, 225.
Huart (*Cl.*). Voy. *Abou Zeid Ahmed*.
Maqrisi. La description topographique et historique de l'Égypte, trad. p. *U. Bouriant*, 225.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

Bannier. De landgrenzen van Nederland, 239.
Chauvin et *Rœrsch*. Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard, 456.
Demarteau. Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale, 355.
Des Marez (*G.*). La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle, 456.
Hocquet. Tournai et l'occupation anglaise, 1513-1519, 457.
Hullu (*M. de*). Bescheiden betreffende de hervorming in Overysel, 1522-46, 240.
Japikse. De verwikkrelingen tusschen de Republiek en Engeland, 1660-65, 461.
Muller (*S.*). Geschiedenis der fundation der vereenigde gods-en gasthuizen te Utrecht, 239.
Rijswick (*van*). Geschiedenis van het Dortsche Stapelrecht, 240.

POLOGNE.

Dany (*Charles*). Les idées politiques et l'esprit public en Pologne à la fin du XVIIIe siècle, 228.
Ulmann (*Ulrich*). Les mémoires du prince Adam Czartoryski, 236.

SUISSE.

Heierli. Urgeschichte der Schweiz, 462.
Rivoire (*Émile*). Registres du Conseil de Genève, t. I, 463.
Thommen (*Rod.*). Urkunden zur Schweizer Geschichte aus œsterreichischen Archiven, 462.
Zeller-Werdmüller. Die Zürcher Stadtbücher des XIV u XV Jahrh., 462.

BIBLIOGRAPHIE. CATALOGUES ET INVENTAIRES.

Babelon. Guide illustré du Cabinet des médailles et des antiques de la Bibliothèque nationale, 109.
Brière (*Gaston*) et *Caron* (*Pierre*). Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, 226.
Calendar of close rolls, 134.
Calendar of Inquisitions post mortem, Henry VII, 134.
Calendar of patent rolls, 134.
Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale, 455.
Gross (*Charles*). The sources and literature of english history, 132.
James (*M. R.*). A descriptive catalogue of the mss. in the Fitzwilliam Museum, 135.
— The western mss. in the library of Trinity college, Cambridge, 135.
Knuttel. Catalogue de la Collection des pamphlets de la Bibliothèque royale à la Haye, 461.
Langlois (*Ch.-V.*). Manuel de bibliographie historique, 225.
Macray (*W.-D.*). Catalogi codicum mss. Bibliothecae Bodleianae partis V fasc. 3, 135.
Molinier (*Aug.*). Manuel de bibliographie historique, 450.
Round (*J. H.*). Calendar of documents preserved in France, 134.
Sharpe (*Reginald R.*). Calendar of letter-books preserved among the archives of the Corporation of London at the Guildhall, 136.

GÉOGRAPHIE.

Hauser (*Henri*). Manuel des candidats à l'École navale. Géographie, 455.

HISTOIRE DU DROIT.

Bridrey. La condition juridique des croisés et le privilège de croix, 360.
Dubois (*Pierre*). Les asseurements au XIIIe siècle dans nos villes du Nord, 362.
Eberstadt (*Rud.*). Das französische Gewerberecht, 146.
Geny (*P.*). Méthode d'interprétation et sources du droit privé positif, 232.
Girard. Manuel élémentaire de droit romain, 108.
Herzen (*Nicolas*). Origine de l'hypothèque romaine, 401.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Bertrand (*L.*). Bibliothèque sulpicienne, 415.
Dejob. Les femmes dans la comédie française et italienne du XVIIIe s., 226.
Feret (abbé). La Faculté de théologie de Paris à l'époque moderne, 355.
Froissart. Méliador, p. p. *A. Longnon*, 350.
La Lande de Calan (vicomte *Charles de*). Personnages de l'époque romane, 351.

THÉORIES MORALES, POLITIQUES ET SOCIALES.

Buisson. Religion, science, morale, 370.
Cartier (*Alfred*). Th. de Bèze et son traité sur le droit des magistrats sur leurs sujets, 463.
Ducros (*Louis*). Les encyclopédistes, 113.
Fouillée. La France au point de vue moral, 379.
France (*Anatole*). M. Bergeret à Paris, 381.
Goyau (*G.*). L'École d'aujourd'hui. La franc-maçonnerie en France, 369.
Hocart. La question juive, 379.
Loeb. Les Juifs dans l'armée, 379.
Maitland (*Fr. W.*). Political theories of the Middle ages of Dr O. Giercke, 395.
Muret (*Maurice*). L'esprit juif, 374.
Philippe de Leide. De cura rei publicae et sorte principantis, p. p. *Fruin* et *Molhuysen*, 240.
Quack (*H. P.*). De Socialisten, 175.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

V. Bérard. L'étude des origines grecques; *1re partie*. . . . 1
Ch. de Coutouly. Un homme d'état afrikandériste : Jan Hendrik Brand 276
G. Lacour-Gayet. La bataille de M. de Conflans, 1759 . . . 26
M. Philippson. La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon Ier; *fin* 48
G. Weill. Philippe Buonarroti, 1761-1837 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

V.-L. Bourrilly. L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople, 1535-1538. 297
Antoine Thomas. Le comté de la Marche et le traité de Brétigny 79

CORRESPONDANCE.

L'ordonnance sur la dîme de croisade de 1184, par Al. Cartellieri 329

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Moyen âge, par Ch. Bémont 132, 382
France. Les programmes d'histoire, par G. Monod 98
— Antiquités latines, par C. Jullian. 100
— Antiquités nationales, par C. Jullian 331
— Moyen âge, par A. Molinier 345
— Époque moderne et contemporaine, par G. Monod et Rod. Reuss 113, 369

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L. Bertrand. Bibliothèque Sulpicienne. (**Rebelliau.**) . . . 415
J.-E.-C. Bodley. France. (**R. de Kerallain.**) 160
C.-P. Burger. Der Kampf zwischen Rom u. Samnium. (**Ch. Lécrivain.**) 401
F. Corridore. Storia documentata della popolazione del regno di Sardegna. (**J. Guiraud.**) 414
Rud. Eberstadt. Das französische Gewerberecht bis 1581. (**G. Fagniez.**). 146
J. Godart. L'ouvrier en soie. (**L. Farges.**). 158
Nic. Herzen. Origine de l'hypothèque romaine. (**Ch. Lécrivain.**) 401
Al. Kraushaar. Bourboni na wygnaniu w Mitawie i Warszawie. (**L. Leger.**) 414

Pages

E. Lavisse. Histoire de France. Tome I : les Origines, par G. Bloch. (**J. Toutain.**) 403
H.-C. Macdowall. Henry of Guise and other portraits. (**De Crue.**) 413
J. Petit, Gavrilovitch, Maury, Teodoru. Essai de restitution des plus anciens Mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris. (**J. Brissaud.**) 408
S. di Pietro. Vita di san Luigi, re di Francia, terziario francescano 146
Pontremoli. Pergame; texte par A. Collignon. (**P. Guiraud.**) 399
Jul. Priesack. Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier, 1314-1328. (**G. Blondel.**). 410
H.-P. Quack. De Socialisten. (**Paul Fredericq.**). 175

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin) 202
2. Annalen des histor. Vereins f. d. Niederrhein . . . 442
3. Archivalische Zeitschrift 432
4. Beihefte zum Militær-Wochenblatt 197
5. Beilage zur Allgemeinen Zeitung. 198, 439
6. Blætter für Handel, Gewerbe u. Sociales Leben. . . 441
7. Bonner Jahrbücher 202
8. Byzantinische Zeitschrift 194
9. Centralblatt für Bibliothekswesen 197, 437
10. Deutsch-evangelische Blætter 197
11. Deutsche Revue 201, 438
12. Deutsche Rundschau 442
13. Freiburger Diœcesan Archiv 203
14. Gœttingische gelehrte Anzeigen 195
15. Grenzboten (die). 200, 438
16. Hermes 433
17. Historisches Jahrbuch 431
18. Hohenzollern-Jahrbuch 201
19. Jahrbuch des k. d. archæolog. Instituts 196
20. Jahrbücher für Nationalœkonomie u. Statistik . . . 196, 436
21. Militær-Wochenblatt 437
22. Monatsschrift für Stadt und Land. 200
23. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 196, 434
24. Neue militærische Blætter. 198
25. Neues Archiv 433
26. Philologus 196
27. Preussische Jahrbücher 442
28. Rheinisches Museum für Philologie 433
29. Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung 199, 440

Pages
30. Theologische Studien u. Kritiken. 434
31. Verhandlungen d. histor. Vereins d. Oberpfalz . . . 443
32. Westermann's illustrierte Monatshefte 439
33. Wissenschaftliche Beilage zur Germania 199, 441
34. Zeitschrift der histor. Gesellschaft f. d. Provinz Posen. 204
35. Zeitschrift der Savigny-Stiftung f. Rechtsgesch. . . 435
36. Zeitschrift des Harz Vereins f. Geschichte. 203
37. Zeitschrift des Vereines für Hessische Geschichte . . 204
38. Zeitschrift für die alttestamentl. Wissenschaft. . . . 197
39. Zeitschrift für die Geschichte Ermlands 439
40. Zeitschrift für Kirchengeschichte 434
41. Zeitschrift für Sozialwissenschaft. 198, 437
42. Zeitschrift für vaterlændische Geschichte 443
43. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 436
44. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 435

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archiv d. Vereins f. Siebenbürg. Landeskunde . . . 444
2. Budapesti Szemle 206
3. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforschg. 204, 444
4. Századok 205
5. Zeitschrift d. d. Vereines f. d. Geschichte Mæhrens . 205, 444

BELGIQUE.

1. Bulletin de la Société royale de géographie 188
2. Muséon (le) 188
3. Ons Hemecht 188
4. Revue belge de numismatique. 193
5. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 188
6. Revue de Belgique. 194
7. Revue de l'Instruction publique 192
8. Revue de l'Université de Bruxelles 189
9. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 190
10. Revue historique de l'ancien pays de Looz 190

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 186, 429
2. Académie des sciences morales et politiques 430
3. Annales de Bretagne 187, 430
4. Annales de Géographie 180
5. Annales de l'Est 431
6. Annales du Midi 431
7. Bibliographe moderne (le) 181
8. Bibliothèque de l'École des chartes 178
9. Bulletin critique 182, 426
10. Bulletin hispanique 179
11. Correspondant (le) 183
12. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus. 184, 429
13. Journal des Savants 181, 427

Pages
14. Journal des sciences militaires. 181
15. Mélanges d'archéologie et d'histoire 428
16. Nouvelle Revue historique de droit 428
17. Polybiblion 182
18. Révolution française (la). 425
19. Revue critique d'histoire et de littérature 183, 427
20. Revue de Champagne et de Brie 187
21. Revue de Géographie. 429
22. Revue de l'Histoire des religions 180
23. Revue de Paris. 185, 429
24. Revue des Bibliothèques. 181
25. Revue des Deux-Mondes. 184
26. Revue des Études anciennes 179
27. Revue des Études historiques 179
28. Revue d'histoire diplomatique. 425
29. Revue d'histoire et de littérature religieuses 180
30. Revue d'histoire moderne et contemporaine 425
31. Revue générale du droit 180, 429
32. Revue militaire. 181
33. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 187, 430
34. Société nationale des Antiquaires de France 186

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum. 208
2. Edinburgh Review. 208
3. The Nineteenth Century. 210
4. Quarterly Review 211
5. Transactions of the r. histor. Society 212

ÉTATS-UNIS.

1. The American historical Review 214

ITALIE.

1. Archivio della r. Società romana di storia patria . . 214
2. Archivio storico siciliano 215
3. Bullettino dell' istituto storico italiano 215
4. Miscellanea di storia italiana 216
5. Rivista storica italiana 217
6. Studî e documenti di storia e diritto. 217
7. Studî storici 218

ESPAGNE.

1. Boletin de la r. Academia de historia 218

Chronique et Bibliographie 221, 445
Index bibliographique 469

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICERON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-SEIZIÈME

II. — Juillet-Août 1901.

SOMMAIRE.

Georges Weill. Philippe Buonarroti, 1761-1837.
Charles de Coutouly. Un homme d'état afrikandériste : Jan Hendrik Brand.
V.-L. Bourrilly. L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople, 1535-1538
Correspondance. L'ordonnance sur la dîme de croisade de 1184, par Al. CARTELLIERI.
Bulletin historique : France. Antiquités nationales (gauloises et gallo-romaines), par C. JULLIAN. — Histoire du moyen âge, par Auguste MOLINIER. — Époque contemporaine, par G. MONOD, de l'Institut. — Angleterre. Moyen âge. *Suite et fin*, par Ch. BÉMONT.
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)
Publications périodiques et Sociétés savantes.
Chronique et Bibliographie.

FÉLIX ALCAN, Éditeur

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e.

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pontremoli. Pergame. Restauration des monuments de l'Acropole; texte par A. Collignon (**P. Guiraud**).
D.-P. Burger. Der Kampf zwischen Rom und Samnium (**Ch. Lécrivain**).
Nic. Herzen. Origine de l'hypotheque romaine (**Id.**).
E. Lavisse. Histoire de France. Tome I, 2e partie : les Origines, la Gaule indépendante, la Gaule romaine, par G. Bloch (**J. Toutain**).
J. Petit, Gavriloviteh, Maury, Teodori. Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris (**J. Brissaud**).
Jul. Priesack. Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier, 1314-1328 (**G. Blondel**).
H.-C. Macdowald. Henry of Guise and other portraits (**De Crue**).
Al. Kraushaar. Bourboni na wygnaniu w Mitawie i Warszawie (**L. Leger**).
Fr. Corridore. Storia documentata della popolazione del regno di Sardegna (**J. Guiraud**).
L. Bertrand. Bibliothèque Sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice (**Rébelliau**).

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

E. Babut. Une journée au district des Cordeliers, le 22 janvier 1790.
Victor Bérard. L'étude des origines grecques.
Alfred Bourguet. Le duc de Choiseul et la Hollande.
A. Cans. Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont, 1776-1789.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
Louis Davillé. Les relations de Henri IV avec la Lorraine, de 1608 à 1610.
Guillaume Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
G. Desdevises du Dezert. Notes sur le Conseil de Castille au XVIIIe siècle.
Maurice Dumoulin. Le gouvernement de Théodoric et la domination des Ostrogoths en Italie, d'après les œuvres d'Ennodius.
Gustave d'Eichthal. Notes prises en Angleterre en 1828 (condition de la classe ouvrière et matières sociales).
Jean Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
Henri Hauser. La liberté du commerce et la liberté du travail à Lyon sous Henri IV, 1598-1600.
C. Jullian. L'organisation et le gouvernement de la Gaule par César, Auguste et Tibère.
Georges Lecarpentier. La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux d'origine ecclésiastique dans la Seine-Inférieure.
P. Mantoux. Talleyrand en 1830.
M. Marion. Les Etats de Bretagne sous Louis XVI.
A. Mathiez. Le bureau politique du Directoire.
Paul Matter. La Prusse au temps de Bismarck.
Ch. E. Œlsner. Fragments de mémoires relatifs à la Révolution française, publiés par **Alfred Stern.**
Paul Robiquet. Un sous-pacificateur de la Vendée : le général d'Hédouville.
Albert Waddington. Un mémoire inédit sur la cour de Berlin en 1688.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

LA REVUE HISTORIQUE

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORME TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris.
Bureau de la Rédaction, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan). Il est ouvert le vendredi, de 2 heures 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.
Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 5 francs. Les assemblés de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DU RECUEIL GÉNÉRAL DES LOIS ET DES ARRÊTS
FONDÉ PAR J.-B. SIREY, ET DU JOURNAL DU PALAIS
Ancienne Maison L. LAROSE ET FORCEL
22, rue Soufflot, PARIS, 5e Arrond.

L. LAROSE, Directeur de la Librairie

Essai de reconstitution de l'édit perpétuel, par **Otto LENEL**, professeur à l'Université de Strasbourg. Ouvrage traduit en français, par **Frédéric PELTIER**, professeur adjoint à la Faculté de droit de Lille, sur un texte revu par l'auteur, tome premier. — 1901. *L'ouvrage comprendra deux volumes.* Prix des deux volumes. . . . . **30** fr.

Législation et jurisprudence de l'enseignement public et de l'enseignement privé en France et en Algérie, par **Louis GOBRON**, docteur en droit, rédacteur au Ministère de l'Instruction publique (*deuxième édition, revue, mise au courant et augmentée*). 1900. 1 vol. in-8. . . . . **15** fr.

Histoire industrielle et économique de l'Angleterre depuis les origines jusqu'à nos jours, par **Georges BRY**, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, doyen de la Faculté de droit. — 1900. 1 volume in-8. . . . . **15** fr.

Précis de droit administratif et de droit public général *à l'usage des étudiants en licence et en doctorat ès sciences politiques*, par **Maurice HAURIOU**, professeur de droit administratif à l'Université de Toulouse. *2e édition.* — 1901. 1 vol. in-8. **12** fr.

COURS DE SCIENCE SOCIALE

La science sociale traditionnelle, par **Maurice HAURIOU**, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. — 1896. 1 vol. in-8. . . . . **7** fr. **50**

La justice administrative en France, par **Rodolphe DARESTE**, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, vice-président du Tribunal des conflits, *deuxième édition revue et complétée*, avec la collaboration de **Pierre DARESTE**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. — 1898. 1 vol. in-8. . . . . **12** fr. **50**

L'association contre le crime, par **Paul NOURRISSON**, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — 1901. 1 vol. gr. in-8. . . . . **3** fr. **50**

L'organisation du Suffrage universel en Belgique, vote plural, vote obligatoire, représentation proportionnelle, par **Léon DUPRIEZ**, professeur à l'Université de Louvain. — 1901. 1 vol. in-12. . . . . **3** fr. **50**

Leçons d'introduction générale à l'histoire du droit matrimonial français par **Charles LEFEBVRE**, professeur à la Faculté de droit de Paris. — 1900. 1 vol. in-8. . . . **10** fr.

Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469 (**Étude sur les terres engagées par l'Autriche en Alsace depuis le XIX siècle, spécialement la seigneurie de Florimont**), par **Louis STOUFF**. — 1901. 1 vol. in-8. . . . . **6** fr.

Manuel théorique et pratique d'économie politique et financière. Les banques de dépôt, les banques de crédit et les sociétés financières, *cours libre* professé à la Faculté de droit de l'Université de Paris, par **André-E. SAYOUS**. — 1901. 1 vol. in-12. . . . . **5** fr.

Éléments de droit civil scandinave (Danemarck, Norvège, Suède), par **Ernest LEHR**, attaché jurisconsulte de l'ambassade de France en Suisse, professeur honoraire de législation comparée à l'Université de Lausanne, secrétaire perpétuel honoraire de l'Institut de droit international, avec la collaboration de **M. Munch-PETERZEN**, docteur en droit, docent à l'Université de Copenhague; **M. Kristen JOHANSSEN**, avocat à la Cour suprême de Christiania; **Mlle Elsa ESCHELSSON**, docteur en droit, docent à l'Université d'Upsala (Suède). — 1901. 1 vol. in-8. . . . . **10** fr.

Évaluation de la fortune privée en France et à l'étranger dans ses rapports avec la fécondité des familles, (**Étude économique et géographique de la répartition de la richesse**), par **Victor TURQUAN**, lauréat de l'Institut (1885, 1886, 1887, 1896), ex-chef de la statistique générale de la France, membre du Conseil supérieur de statistique. (*Ouvrage orné de nombreux diagrammes et cartes*). 1901. 1 vol. gr. in-8. . . . . **8** fr.

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

4, rue Le Goff, 4, PARIS.

Viennent de paraître :

L'Œuvre Sociale de la Révolution française

INTRODUCTION

par

M. ÉMILE FAGUET

de l'Académie française

" Sur les idées maîtresses de la Révolution française "

Avant-Propos
Le Socialisme et la Révolution, par M. André Lichtenberger
Les doctrines de l'Éducation révolutionnaire, par M. Maurice Wolff
La Propriété foncière et les Paysans, par M. Ph. Sagnac
La Révolution et le Clergé, par M. L. Cahen
L'Armée et la Convention, par M. Lévy-Schneider

1 fort volume in-16 écu. . . . . 5 fr.

LE SERMON AU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur la Prédication en France de 1715 à 1789

PAR

A. BERNARD

Ancien élève de la Sorbonne et de l'École des Carmes, docteur ès lettres.

1 fort volume in-8. . . . . 7 fr. 50

Une Carrière universitaire

(Jean-Félix NOURRISSON, membre de l'Institut (1825-1899)

PAR

HENRY THÉDENAT

Membre de l'Institut.

1 beau volume in-16. . . . . 3 fr. 50

Saumur, — Imp. Paul Brodard.

CHEMIN DE FER DU NORD

Services directs entre Paris, l'Allemagne et la Russie

Quatre express sur Berlin, trajet en 19 heures.
(Par le Nord-Express, en 17 heures.)

Départs de Paris, à 8 h. 20 du matin, midi 40, 9 h. 25 et 11 h. du soir.
Départs de Berlin, à 1 h. 5, 10 h. et 11 h. 55 du soir.

Quatre express sur Francfort-sur-Mein, trajet en 13 heures.

Départs de Paris, à midi 40, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir.
Départs de Francfort, à 8 h. 25 du matin, 5 h. 50 et 11 h. 5 du soir et 1 h. du matin.

Deux express sur Saint-Pétersbourg, trajet en 56 heures.
(Par le Nord-Express, en 46 heures.)

Départs de Paris, à 8 h. 20 du matin et 9 h. 25 ou 11 h. du soir.
Départs de Saint-Pétersbourg, à midi et 8 h. 30 du soir.

Deux express sur Moscou, trajet en 62 heures.

Départs de Paris, à 8 h. 20 du matin et 9 h. 25 du soir.
Départs de Moscou, à 5 h. 15 et 10 h. 30 du soir.

SAISON DES BAINS DE MER

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales

PRIX [1] AU DÉPART DE PARIS POUR :

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Eu (Le Bourg d'Ault-Onival)	25.40	20.10	13.79
Le Tréport-Mers	25.75	20.35	13.90
Woincourt (Le Bourg d'Ault-Onival)	26.15	20.85	14.35
Noyelles	26.45	20.85	14.35
Saint-Valery-sur-Somme	27.15	21.35	14.75
Cayeux	29.30	23.05	15.95
Le Crotoy	27.90	21.95	15.15
Quend (Fort-Mahon et Saint-Quentin)	28.30	22.15	15.45
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon)	28.80	22.50	15.75
Berck	31 »	24.15	17 »
Etaples	30.90	23.95	17 »
Paris-Plage	32.10	24.95	18 »
Dannes-Camiers (Sainte-Cécile et Saint-Gabriel)	31.70	24.10	17.50
Boulogne (Le Portel)	34 »	25.70	18.90
Wimille-Wimereux (Ambleteuse, Andresselles)	34.55	26.10	19.30
Marquise-Rinxent (Wissant)	35.50	26.75	20 »
Calais (Ville)	37.90	29 »	21.85
Gravelines (Petit-Fort-Philippe)	38.85	29.95	22.60
Loon-Plage	38.75	29.90	22.50
Dunkerque (Malo-les-Bains et Rosendaël)	38.85	29.95	22.60
Leffrinckoucke (Malo-Terminus)	39.40	30.55	23.05
Zuydcoote (Nord-Plage)	39.80	30.95	23.20
Ghyvelde (Bray-Dunes)	39.95	31.15	23.40

Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour, sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires ci-dessus.

Le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

1. Les prix de ces billets ne comprennent pas les 10 cent. de droit de timbre pour les sommes supérieures.

CHEMINS DE FER D'ORLÉAN

VOYAGES DANS LES PYRÉNÉES

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion compren trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les sta thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris — Bordeaux — Arcachon — Mont-de-Marsan — Tarbes — Bagnè de-Bigorre — Montréjeau — Bagnères-de-Luchon — Pierrefitte-Nest — Pau — Bayonne — Bordeaux — Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris — Bordeaux — Arcachon — Mont-de-Marsan — Tarbes — Pierref Nestalas — Bagnères-de-Bigorre - Bagnères-de-Luchon — Toulouse — P

3e ITINÉRAIRE

Paris — Bordeaux — Arcachon — Dax — Bayonne — Pau — Pierrefitte-N talas — Bagnères-de-Bigorre — Bagnères-de-Luchon — Toulouse — P

DURÉE DE VALIDITÉ : **30** JOURS.

Prix des Billets : 1re classe, 163 fr. 50 c.; 2e classe, 122 fr. 50 c.

EXCURSIONS en TOURAINE, aux CHATEAUX des BORDS DE LA LOI

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES

De la ligne de Saint-Nazaire au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINÉRAIRE

1re *classe* : **86** *francs*. — 2e *classe* : **63** *francs*. — DURÉE : **30 Jours.**

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours — Loch** retour à **Tours - Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic - rande**, et retour à **Paris**, *via* **Blois** ou **Vendôme**, ou par **Angers** et **Chartres**, sans arrêt réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre **Nantes** et **Saint-Nazaire** peut être effectué, sans supplément de prix à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, m nant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 °/o du prix du billet.

2e ITINÉRAIRE

1re *classe* : **54** fr. — 2e *classe* : **41** fr. — DURÉE : **15 Jours.**

Paris — Orléans — Blois - Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours — Loches**, et à **Tours — Langeais** et retour à **Paris.**

BILLETS DE LIBRE CIRCULATION

Pour les plages de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion cotes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de de rayonner de la sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compa d'Orléans vient de soumettre à l'homologation, le projet de délivrer, à titre d'essai, de la Rameaux au 31 Octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement p de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

	1re CLASSE	2e CLA
	fr.	fr
1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**.	100 »	75 »
2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay** : Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, de.	0 1344	0 0

BILLETS. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Breta composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de de l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande** à **Châteaulin** et des lignes d'e chement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts fa à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une que des mêmes gares et le point de départ primitif.

VALIDITÉ. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursi plages de Bretagne est de 30 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, sant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à **25 pour 100** du prix sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'e 0,04 × 0,03 environ non collé. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le d'abonnement.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGES A PRIX RÉDUITS

EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer par ses gares de Paris (Saint-Lazare et Montparnasse) des billets d'aller et retour pour l'île de Jersey.

Ces Billets sont valables un mois (non compris le jour de la délivrance) et peuvent être prolongés d'un nouveau mois moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0.

Leurs prix sont fixés comme suit :

1. *Par Granville (toute l'année).*

1re classe, **67 fr. 80** ; 2e classe, **44 fr. 75** ; 3e classe, **33 fr. 50**

2. *Par Granville et Saint-Malo (toute l'année).*

1re classe, **73 fr. 85** ; 2e classe, **49 fr. 60** ; 3e classe, **37 fr. 45**

Avec excursion au Mont-Saint-Michel.

Itinéraire : Granville, Jersey, Saint-Malo, Mont-Saint-Michel, ou inversement.

PARIS A LONDRES

Vid **Rouen, Dieppe et Newhaven (par la Gare SAINT-LAZARE).**

Services rapides de jour et de nuit tous les jours (Dimanches et Fêtes compris) **et toute l'année.**

Trajet de jour en 9 heures (1re et 2e classes seulement).

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :		Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :	
1re classe	43f 25	1re classe	72f 75
2e classe	32 »	2e classe	52 75
3e classe	23 25	3e classe	41 50

Départs de Paris (St-Lazare).		10 h. m.	9 h. soir.	Départs de Londres	London Bridge...	10 h. mat.	9 h. soir.
Arrivées à Londres	London Bridge...	7 h. 5 s.	7 h. 40 m.		Victoria.....	10 h. mat.	8 h. 50.
	Victoria...	7 h. 5 s.	7 h. 50 m.	Arrivées à Paris (St-Lazare).		6 h. 55 s.	7 h. 15 m.

Les prix ci-dessus sont seulement applicables au trajet effectué par le service de nuit, et les voyageurs qui prendront le bateau de jour devront payer, par traversée, un supplément de :

5 francs en 1re classe — **3** francs en 2e classe.

Des VOITURES A COULOIR (W.-C. toilette, etc.)

SONT MISES EN SERVICE

Dans les trains de marée de jour entre PARIS et DIEPPE.

Des Cabines particulières sur les bateaux peuvent être réservées sur demande préalable.

La Compagnie de l'Ouest envoie franco, sur demande affranchie, des petits **Guides-Indicateurs** du service de Paris à Londres.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

La Compagnie de l'Ouest délivre, toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte de son réseau, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de valabilité des billets est fixée ainsi qu'il suit :

2	jours pour les parcours	jusqu'à 125	kilomètres.
3	—	de 125 à 250	—
4	—	de 251 à 400	—
5		de 401 à 500	—
6		de 501 à 600	
7		au-dessus de 600	—

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix initial du billet.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

BILLETS DE BAINS DE MER AU DÉPART DE PARIS

Valables 33 jours, non compris le jour du départ

avec prolongation facultative moyennant le paiement d'une surtaxe

Délivrés du samedi veille de la fête des Rameaux jusqu'au 31 octobre.

SECTION 1re. — Billets ne donnant pas le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de départ à Paris.	GARES D'ARRIVÉE sur le réseau de l'État.	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris). 1re Cl.	2e Cl.	3e Cl.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Par toute voie État *via* Chartres et Saumur ou par Tours-transit.	71.30	52.40	38.10
	La Tremblade		74.25	54.20	39 »
	Le Chapus		67.20	49.10	35 »
	Le Château-quai (Ile d'Oléron)		68.70	50.60	36.20
	Marennes		66.25	48.35	34.50
	Fouras		63.90	46.50	33.20
	Châtelaillon		62.35	46.10	32.40
	Angoulins-sur-Mer		61.80	45.70	32.15
	La Rochelle		61.10	45.10	31.80
	Les Sables-d'Olonne		62.60	46.30	32.55
	Saint-Gilles-Croix-de-Vie		64.55	46.55	32.70
Montparnasse ou Saint-Lazare	Challans	Les voyageurs pour ces stations peuvent s'arrêter 48 h. à NANTES soit à l'aller soit au retour.	63.35	41.65	31.35
	Bourgneuf		58.50	42.90	30.10
	Les Moutiers		58.50	43.30	30.40
	La Bernerie		58.50	43.55	30.60
	Pornic		58.80	44.30	31.15
	Saint-Père-en-Retz		58.50	43.30	30.65
	Paimbœuf		59.05	43.30	30.80

SECTION 2e. — Billets donnant le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de départ à Paris.	GARES D'ARRIVÉE sur le réseau de l'État.	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris). 1re Cl.	2e Cl.	3e Cl.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Faculté d'arrêter entre CHARTRES ou TOURS et la station balnéaire.	80.65	61.20	43.50
	La Tremblade		83.80	63.30	44.55
	Le Chapus		77.05	58.20	40 »
	Le Château-quai (Ile d'Oleron)		78.55	59.70	41.20
	Marennes		76.10	57.50	39.45
	Fouras		73.75	55.75	37.90
	Châtelaillon		71.95	55.25	37.05
	Angoulins-sur-Mer		71.35	54.75	36.70
	La Rochelle		70.50	54.20	36.30
	Les Sables-d'Olonne		72.25	56.95	37.20
	Saint-Gilles-Croix-de-Vie		74.50	57.30	37.35

BILLETS DE BAINS DE MER AU DÉPART DES GARES AUTRES QUE PARIS.

Depuis le samedi veille de la fête des Rameaux jusqu'au 31 octobre suivant, le réseau des Chemins de fer de l'Etat délivre, au départ de toutes ses gares, des billets à prix réduits dits « billets de bains de mer », valables pendant 33 jours, non compris le jour de la délivrance.

La validité de ces billets peut être prolongée de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10, 20 ou 30 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer sont délivrés pour les destinations suivantes :

Royan, La Tremblade, Le Chapus, Le Château-Quai (île d'Oléron), Marennes, Fouras, Châtelaillon, Angoulins, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, Les Moutiers, La Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz et Paimbœuf.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées.

Toutes les gares du réseau de l'État délivrent, pendant toute l'année, des billets d'aller et retour, individuels ou de famille, à destination des gares du réseau du Midi desservant les stations thermales ou hivernales des Pyrénées (Pau, Cauterets, Luchon, Biarritz, etc).

Les billets individuels comportent sur les prix du tarif général une réduction de 35 0/0 en 1re classe et de 30 0/0 en 2e et 3e classes. Ils doivent être demandés 3 jours avant la date du départ.

Les billets de famille doivent être demandés 4 jours avant la date du départ et ne sont délivrés que pour un trajet total d'aller et retour égal ou supérieur à 300 kilomètres. La réduction qu'ils comportent par rapport au tarif général varie, quelle que soit la classe, entre 20 0/0 pour deux personnes et 40 0/0 pour 6 personnes au plus.

Les enfants de 3 à 7 ans paient demi-place.

Les deux sortes de billets sont valables 33 jours; ils peuvent, à deux reprises, être prolongés de 30 jours moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix initial du billet.

CHEMINS DE FER DE L'EST

Saison d'Été 1901

EXCURSIONS ET PROMENADES DANS LA VALLÉE DE LA MEUSE

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au Public qu'elle délivre des billets spéciaux à prix très réduits pour faciliter les excursions et les promenades dans la vallée de la Meuse, savoir :

a. Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classe valables pendant 30 jours, délivrés jusqu'au 15 octobre inclus dans toutes les gares du réseau de l'Est, pour Givet, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant paiement d'un supplément.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire prévu.

Les billets donnent droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages par personne adulte et de 20 kilogrammes par enfant de 3 à 7 ans.

b. Billets d'aller et retour individuels au départ de Châlons-sur-Marne, Epernay, Verdun, Ste-Menehould, Bar-le-Duc, Revigny, Reims, Vouziers, Rethel, Amagne-Lucquy, Mézières-Charleville, Longuyon, Montmédy, Stenay et Sedan pour Givet. Les voyageurs peuvent descendre à l'une des stations comprises entre Mézières-Charleville et Givet et reprendre le chemin de fer soit à cette même station soit à une autre station dudit parcours.

La délivrance de ces billets a lieu le samedi ou la veille des jours de fêtes, jusqu'au 15 Octobre inclus, à la gare de Mézières-Charleville à partir de midi, et à chacune des autres gares désignées à partir du train qui donne à Mézières-Charleville la correspondance avec le premier train de l'après-midi se dirigeant vers Givet.

La délivrance cesse dans toutes les gares désignées le dimanche ou le jour de fête à midi.

Les billets sont valables, au retour, jusqu'au lundi ou jusqu'au lendemain des jours de fêtes dans les trains partant dans la matinée jusqu'à midi.

Les bagages que les voyageurs peuvent prendre avec eux dans les voitures sont seuls admis.

VOYAGES EN SUISSE

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au Public qu'elle met à sa disposition les combinaisons suivantes qui permettent d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits :

a. Billets d'aller et retour de saison, valables pendant 60 jours, délivrés jusqu'au 15 Octobre :

1° de Paris (Est) pour Berne, Bâle, Rheinfelden, Lucerne, Schinznach, Baden, Zurich, St-Gall, Einsiedeln, Ragatz, Landquart, Davos-Platz, Coire et Thusis.

2° de Reims, Mézières, Charleville, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Nancy, Troyes et Chaumont sur le réseau de l'Est pour Bâle, Lucerne, Zurich, Einsiedeln, Berne et Interlaken, et de Dunkerque, Calais, Boulogne, Abbeville, Hazebrouck, Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai, Arras, Amiens, St-Quentin et Tergnier sur le réseau du Nord, pour les mêmes points de la Suisse.

b. Billets d'aller et retour de Paris à l'un quelconque des points suivants : Bâle (*viâ* Petit-Croix), Delle-frontière, Villers-frontière, Les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Genève et retour de l'un quelconque de ces points à Paris. — Ces billets d'une validité de 33 jours sont délivrés pendant toute l'année *conjointement avec les abonnements généraux suisses valables pendant 15 et 30 jours.*

De plus, les porteurs d'un titre quelconque de transport du trafic français ou du trafic franco-suisse, peuvent se procurer à la gare de Paris (Est) les abonnements généraux suisses visés ci-dessus.

c. Livrets-coupons avec itinéraire tracé d'avance au gré du voyageur pour les parcours français et suisses, délivrés pendant toute l'année par les gares des sept grands réseaux français.

d. Billets de voyages circulaires à itinéraires fixes.

Deux trains rapides journaliers circulent dans chaque sens et mettent Bâle à environ 8 heures de Paris.

Les trains rapides de jour comportent un wagon-restaurant et ceux de nuit un sleeping-car. Ces trains sont en correspondance à Délémont ou à Bâle avec les trains suisses desservant : Bienne, Berne, Lucerne, Baden, Zurich, Glaris, Ragatz, Coire et l'Engadine, Winterthur, Schaffouse, Constance, Romanshorn, Rhorschach, Lindau et Saint-Gall.

Pour les prix et conditions, consulter le livret des voyages circulaires et excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.

CHEMIN DE FER

DE

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires à Coupons combinables

SUR LE RÉSEAU P.-L.-M.

Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des carnets individuels ou de famille pour effectuer sur ce réseau, en 1re, 2e et 3e classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces billets comportent des réductions très importantes qui atteignent, pour les billets de famille, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres; 45 jours de 1501 à 3000 kilomètres; 60 jours pour plus de 3000 kilomètres.

Faculté de prolongation de 15, 23 ou 30 jours suivant les cas, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 0 0 du prix total du carnet pour chaque prorogation.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte, 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs.

Le délai de demande est réduit à 3 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

BILLETS DE VACANCES A PRIX RÉDUITS

La Compagnie P.-L.-M. émet, du 15 juillet au 15 septembre, des billets d'aller et retour collectifs de vacances de 1re, 2e et 3e classes, au départ de Paris pour toutes les gares situées sur son réseau. Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples (pour les deux premières personnes) le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes. Ces billets sont **valables jusqu'au 1er novembre.**

Minimum de parcours simple : 500 kilomètres.

ARRÊTS FACULTATIFS

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance.

RELATIONS DIRECTES ENTRE PARIS ET L'ITALIE

via Mont-Cenis.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A TURIN, A MILAN, A GÊNES ET A VENISE (*via Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane*).

Prix des billets	Turin	1re classe 148 10	2e classe 106 45	Validité : 30 jours.
	Milan	166 35	121 70	
	Gênes	166 40	120 05	
	Venise	218 95	155 80	

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris Lyon et dans les bureaux-succursales.

La validité des billets d'aller et retour Paris Turin est portée gratuitement à 60 jours, lorsque les voyageurs [illegible] un billet de voyage circulaire italien.

[illegible] des billets d'aller et retour Paris Turin peut être prolongée d'un [illegible] moyennant le paiement d'un supplément de 14 fr. 80 en 1re classe et [illegible] en 2e [illegible].

Arrêts [illegible] Franchise de 30 kilogr. de bagages sur le parcours P.-L.-M.

Trajet rapide de Paris à Turin et à Milan sans changement de voiture.

FÉLIX ALCAN, Éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain.. PARIS

BIBLIOTHÈQUE Scientifique Internationale

93 volumes parus
LA PLUPART ILLUSTRÉS

Prix de chaque volume cartonné à l'anglaise. **6** *francs*

Physiologie

BINET et FÉRÉ. Le Magnétisme animal, *illustré.*
BINET. Les Altérations de la personnalité, *illustré.*
BERNSTEIN. Les Sens, *illustré.*
MAREY. La Machine animale, *ill.*
PETTIGREW. La Locomotion chez les animaux, *illustré.*
JAMES SULLY. Les Illusions des sens et de l'esprit, *illustré.*
DE MEYER. Les Organes de la parole, *illustré.*
LAGRANGE. Physiologie des exercices du corps.
RICHET (Ch.). La Chaleur animale, *ill.*
BEAUNIS. Les Sensations internes.
ARLOING. Les Virus, *illustre.*

Philosophie Scientifique

ROMANES. L'Intelligence des animaux. 2 vol. *illustrés.*
LUYS. Le Cerveau et ses fonctions, *illustré.*
CHARLTON BASTIAN. Le Cerveau et la Pensée chez l'homme et les animaux. 2 vol. *illustrés.*
BAIN. L'Esprit et le Corps.
MAUDSLEY. Le Crime et la Folie.
LÉON DUMONT. Théorie scientifique de la sensibilité.
PERRIER. La Philosophie zoologique avant Darwin.
STALLO. La Matière et la Physique moderne.
MANTEGAZZA. La Physionomie et l'Expression des sentiments, *ill.*
DREYFUS. L'Évolution des mondes et des sociétés.
LUBBOCK. Les Sens et l'Instinct chez les animaux, *illustré.*

Anthropologie

DE QUATREFAGES. L'Espèce humaine.
JOLY. L'Homme avant les métaux, *ill.*
LUBBOCK. L'Homme préhistorique. 2 vol. *illustrés.*
HARTMANN. Les Peuples de l'Afrique, *illustré.*

Anthropologie (suite)

CARTAILHAC. La France préhistorique, *illustré.*
TOPINARD. L'Homme dans la nature, *illustré.*
LEFÈVRE. Les Races et les Langues.
BRUNACHE. Le Centre de l'Afrique (Autour du Tchad), *illustré.*

Zoologie

SCHMIDT. Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques, *illustré.*
SCHMIDT. Descendance et Darwinisme, *illustré.*
HUXLEY. L'Écrevisse (Introduction à la zoologie), *illustré.*
VAN BENEDEN. Les Commensaux et les Parasites du règne animal, *ill.*
LUBBOCK. Fourmis, Abeilles et Guêpes. 2 vol. *illustrés.*
TROUESSART. Les Microbes, les Ferments et les Moisissures, *ill.*
HARTMANN. Les Singes anthropoïdes et leur organisation comparée à celle de l'homme, *illustré.*
DE QUATREFAGES. Darwin et ses précurseurs français.
DE QUATREFAGES. Les Émules de Darwin. 2 vol.

Botanique - Géologie

DE SAPORTA et MARION. L'Évolution du règne végétal (les Cryptogames), *illustré.*
DE SAPORTA et MARION. L'Évolution du règne végétal (les Phanérogames). 2 vol. *illustrés.*
COOKE et BERKELEY. Les Champignons, *illustré.*
DE CANDOLLE. Origine des plantes cultivées.
DE LANESSAN. Le Sapin (Introduction à la botanique), *illustré.*
FUCHS. Volcans et Tremblements de terre, *illustré.*
DAUBRÉE. Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes, *ill.*
FALSAN. La Période glaciaire, *ill.*

Chimie

WURTZ. La Théorie atomique.
BERTHELOT. La Synthèse chimique.
BERTHELOT. La Révolution chimique : Lavoisier.
SCHUTZENBERGER. Les Fermentations, *illustré.*

Astronomie

SECCHI (le Père). Les Étoiles. 2 vol. *illustrés.*
YOUNG. Le Soleil, *illustré.*

Physique - Mécanique

BALFOUR STEWART. La Conservation de l'énergie, *illustré.*
TYNDALL. Les Glaciers et les Transformations de l'eau, *illustré.*
THURSTON. Histoire de la machine à vapeur. 2 vol. *illustrés.*

Beaux-Arts

BRUCKE et HELMHOLTZ. Principes scientifiques des beaux-arts, *illustré.*
ROOD. Théorie scientifique des couleurs, *illustré.*
P. BLASERNA et HELMHOLTZ. Le Son et la Musique, *illustré.*

Sciences Sociales

HERBERT SPENCER. Introduction à la science sociale.
HERBERT SPENCER. Les Bases de la morale évolutionniste.
A. BAIN. La Science de l'éducation.
BAGEHOT. Lois scientifiques du développement des nations.
DE ROBERTY. La Sociologie.
DRAPER. Les Conflits de la science et de la religion.
STANLEY JEVONS. La Monnaie et le Mécanisme de l'échange.
WHITNEY. La Vie du langage.
STARCKE. La Famille primitive, ses origines, son développement.

Viennent de paraître

G. DE MORTILLET. Formation de la nation franç., *ill.*
DEMOOR, MASSART ET VANDERVELDE. L'évolution régressive en biologie et en sociologie, *illustré.*
NIEWENGLOWSKI. La photogr. et la photochimie, *ill.*
DE LANESSAN. Principes de colonisation.
LE DANTEC. Théorie nouvelle de la vie.
A. ANGOT. Les aurores polaires, *illustré.*
JACCARD. Le pétrole, le bitume et l'asphalte, *illust.*
STAN. MEUNIER. La géologie comparée, *illustré.*
ROCHÉ. La culture des mers, *illustré.*
COSTANTIN. Les végétaux et les milieux cosmiques, *illustré.*
GUIGNET ET GARNIER. La céramique, *illustré.*
GELLÉ. L'audition et ses organes, *illustré.*
STAN. MEUNIER. La géologie expérim., *illustre.*
COSTANTIN. La nature tropicale, *illustré.*

CHEMINS DE FER DU MIDI

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

POUR LES STATIONS THERMALES ET BALNÉAIRES

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

ARCACHON, BIARRITZ, LUCHON, SALIES-DE-BÉARN

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de **20** à **40** 0/0 suivant le nombre des personnes, sont délivrés, toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans et du Midi, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Aix-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Capbreton), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns-Eaux, Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestalas (Barèges-Cauterets), Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginolles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens Encausse, Gantiès), Saint-Flour (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Bearn, Salies-du-Salat, Ussal-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graus-de-Canaveilles).

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** jours (non compris les jours de départ et d'arrivée).

Voyages circulaires à prix réduits :

Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année au prix uniforme ci-après pour les trois itinéraires : 1re classe, **163** fr. **50**; 2e classe, **122** fr. **50**.

Durée : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Provence — Pyrénées.

Prix.	1er, 2e et 3e parcours....	**68** fr. en 1re classe ;	**51** fr. en 2e classe.
	4e, 5e, 6e et 7e parcours.	**91**	—	**68**	—
	8e parcours.....	**114**	—	**87**	—

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc... au choix du voyageur.

Durée : 29 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 523-1901.